



Bulletin

de la

Banque Nationale de Belgique

LIII^e Année

Tome I N^o 4 - Avril 1978

Publication mensuelle

SOMMAIRE :

- 3 **Politique de change. Choix et implications.**
- 69 **Courbe synthétique des principaux résultats de l'enquête mensuelle de la Banque Nationale - Résultats du mois de mars 1978.**
- 1 **Statistiques.**
- 153 **Législation économique.**
- 159 **Bibliographie relative aux problèmes économiques et financiers intéressant la Belgique.**

Les articles signés traduisent les opinions de l'auteur et n'engagent pas la Banque.

Les opinions exprimées dans les articles non signés ont l'accord du Comité de Direction de la Banque.

La reproduction d'extraits de ce *Bulletin* est autorisée, à condition que la source soit indiquée.

POLITIQUE DE CHANGE - CHOIX ET IMPLICATIONS

SOMMAIRE

	Pages
I. LE SYSTEME MONETAIRE INTERNATIONAL ACTUEL. LES NOTIONS DE DEVALUATION, REEVALUATION, COURS MOYEN PONDERE	5
II. LES EXPERIENCES RECENTES D'APPRECIATION ET DE DEPRECIATION EXTERNES DES MONNAIES	9
Croissance	11
Prix et coûts intérieurs	15
Compétitivité et parts de marché	19
Balance des paiements courants	23
III. OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LES MODIFICATIONS DE COURS DE CHANGE	26
Le cas de la dépréciation	27
A. <i>Effets en volume</i>	27
B. <i>Effets sur les marges</i>	28
C. <i>Conditions de réussite</i>	28
Le cas de l'appréciation	32
A. <i>Effets en volume</i>	32
B. <i>Effets sur les marges</i>	32
C. <i>Conditions de réussite</i>	33
IV. LE CAS BELGE	37
Commerce extérieur et spécialisation de l'U.E.B.L. en produits manufacturés	37
A. <i>Evolution du solde du commerce de produits manufacturés entre l'U.E.B.L. et divers pays industrialisés</i>	37
B. <i>Adaptation à la demande étrangère et spécialisation des exportations de l'U.E.B.L.</i>	39
Les modifications du cours de change effectif du franc belge et leurs implications	41
A. <i>Le cas de la dépréciation</i>	42
1) <i>Elasticités aux prix de la demande de produits importés</i>	42

	Pages
2) Evolution des prix de la dépense intérieure totale après une diminution du cours moyen pondéré du franc belge	43
i) Effets directs	43
ii) Effets indirects	44
α) Hypothèse de l'indexation des seuls coûts salariaux	46
β) Hypothèse de l'indexation de tous les coûts intérieurs	47
γ) Hypothèse d'une surindexation de certains coûts intérieurs	48
3) Evolution des coûts de production des entreprises exportatrices après une diminution du cours moyen pondéré du franc belge	51
i) Effets directs	51
ii) Effets indirects	51
α) Hypothèse de l'indexation des seuls coûts salariaux	51
β) Hypothèse de l'indexation de tous les coûts intérieurs, à l'exception de l'excédent brut d'exploitation à l'exportation	51
γ) Hypothèse d'une surindexation de certains coûts intérieurs	52
4) Elasticités aux prix à l'exportation	52
B. <i>Le cas de l'appréciation</i>	52
1) Elasticités aux prix de la demande de produits importés	53
2) Flexibilité des prix à la baisse	53
3) Evolution des prix de la dépense intérieure totale après une hausse du cours moyen pondéré du franc belge	55
i) Effets directs	55
ii) Effets indirects	57
α) Hypothèse de l'indexation des seuls coûts salariaux	57
β) Hypothèse de l'indexation de tous les coûts intérieurs	57
4) Evolution des coûts de production des entreprises exportatrices après une appréciation du franc belge	57
i) Effets directs	58
ii) Effets indirects	58
α) Hypothèse de l'indexation des seuls coûts salariaux	58
β) Hypothèse de l'indexation de tous les coûts intérieurs, à l'exception du bénéfice brut d'exploitation à l'exportation	58
5) Elasticités aux prix à l'exportation	58
V. CONCLUSIONS	59
Annexe I. — LES INDICES DU COURS MOYEN PONDERE OU COURS DE CHANGE EFFECTIF DU FRANC BELGE	65
Annexe II. — INFLATION ET VARIATION DES COURS DE CHANGE	67

Les mutations intervenues dans le système monétaire international au cours des dernières années ont facilité les adaptations rapides des cours de change; sauf exceptions, par exemple pour les pays membres du « serpent », ces mutations sont généralement décidées en toute autonomie, sans concertation, par chaque gouvernement. Les difficultés économiques et financières rencontrées par nombre de pays, spécialement après le renchérissement du pétrole, ont contribué à rendre plus fréquentes ces adaptations de cours de change, présentées comme inévitables.

Nombre de petits pays industrialisés, dont la Belgique, se sont trouvés devant un choix difficile. La stabilité des cours de change, à laquelle la plupart d'entre eux étaient attachés, était devenue aussi difficile à définir théoriquement qu'à maintenir pratiquement.

La présente étude tend à exposer les données de ce problème. Les unes sont tirées de l'expérience étrangère, c'est-à-dire de l'évolution des grandes variables économiques dans les pays dont les monnaies ont subi des variations de cours; les autres résultent d'une analyse des objectifs poursuivis par les modifications de cours de change; enfin, les dernières tiennent compte des données structurelles et institutionnelles propres à la Belgique; l'examen combiné de ces données s'efforce de cerner les conséquences, pour le pays, d'une dépréciation ou d'une appréciation de la valeur externe de sa monnaie, en tendant à se rapprocher le plus possible des faits.

I. LE SYSTEME MONETAIRE INTERNATIONAL ACTUEL. LES NOTIONS DE DEVALUATION, REEVALUATION, COURS MOYEN PONDERE.

En guise d'introduction, on décrira très brièvement les caractéristiques principales du système monétaire international actuel et ce qu'il convient d'entendre par dévaluation, réévaluation, cours moyen pondéré.

Le système instauré à Bretton Woods et qui reposait sur le maintien des parités fixes entre les monnaies des pays membres du Fonds Monétaire International — ces parités ne pouvant être modifiées qu'en cas de déséquilibre fondamental — a été remplacé par un système hybride qui s'est créé par à-coups : ce régime comporte des monnaies soi-disant flottantes mais sur les marchés desquelles les autorités interviennent et des zones de taux de change fixes mais qui flottent conjointement vis-à-vis des monnaies tierces.

Le « serpent » dont la Belgique fait partie est une de ces zones de taux de changes fixes. Il groupe des pays ⁽¹⁾ qui maintiennent entre les cours de leurs monnaies des écarts qui ne peuvent, à aucun moment, dépasser 2,25 p.c. par rapport aux pivots ⁽²⁾. Des interventions des banques centrales sur les marchés des changes sont donc obligatoires dès que les limites de fluctuation sont atteintes. Mais, si les monnaies du « serpent » sont liées entre elles par des taux de change fixes, elles flottent conjointement vis-à-vis des monnaies tierces. Le choix d'une relation de change stable avec certaines monnaies entraîne en effet ipso facto le flottement vis-à-vis des autres monnaies, car il n'est pas possible de conserver des cours fixes vis-à-vis de monnaies qui fluctuent entre elles. Ainsi, dans le système actuel des relations monétaires internationales, la recherche de la stabilité des cours de change ne peut jamais être que partielle.

Comment, dans ce système hybride, mesurer l'évolution du cours de change d'une monnaie ?

Aussi longtemps que les taux de change étaient fixes et que les adaptations de parité restaient rares et isolées, la modification de parité d'une monnaie — soit par rapport à l'or, soit par rapport au dollar — donnait une mesure assez exacte des variations du cours de cette monnaie par rapport à l'ensemble des monnaies des pays participant au système.

Encore fallait-il tenir compte de l'ampleur relative de ces modifications de parité lorsqu'elles affectaient de nombreuses monnaies simultanément. Ainsi, la « dévaluation » du franc belge par rapport à l'or, en 1949, était moindre que celle de nombreuses autres monnaies; en fait, c'est-à-dire au point de vue des relations économiques internationales, le franc belge se trouvait apprécié de 8,5 p.c. pour les exportations belgo-luxembourgeoises, et de 4,5 p.c. pour les importations; ces pourcentages ont été obtenus en calculant, avec les données de l'époque, le cours moyen pondéré de change, les coefficients de pondération utilisés étant basés sur la répartition géographique, en 1949, des importations et des exportations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. Cette notion de cours moyen pondéré doit être précisée.

A cette fin, on soulignera que les modifications de parité s'étant faites plus fréquentes, puis les taux de change n'ayant plus été fixes, il était devenu impossible de considérer que la relation entre une monnaie et les anciens points de référence comme l'or ou le dollar constituait encore une indication valable de la position de cette monnaie par rapport à l'ensemble des autres monnaies. Il fallait dès lors trouver une mesure qui résumait en une seule variation les fluctuations du cours d'une monnaie par rapport à toutes les autres. C'est l'objectif général poursuivi par les divers indices du cours moyen pondéré ou

(1) Ces pays sont actuellement la République Fédérale d'Allemagne, les trois pays du Benelux, le Danemark et la Norvège.

(2) Les taux pivots sont calculés sur base des cours de conversion de chaque monnaie en unités de compte monétaires européennes.

du cours de change effectif des monnaies, qui sont obtenus en pondérant les indices des cours de change de chaque devise par des coefficients dérivés des relations commerciales — directes ou totales — des pays de ces devises avec le pays de la monnaie dont on calcule le cours moyen pondéré (1).

Dans l'analyse qui suit, on parlera de dépréciation de la valeur externe d'une monnaie ou de dépréciation tout court, lorsque le cours moyen pondéré ou cours de change effectif de cette monnaie baisse, et d'appréciation dans le cas inverse. On réservera, par contre, les termes dévaluation et réévaluation à des modifications qui interviennent dans la définition d'une monnaie par rapport à une ou plusieurs autres, lorsque ces monnaies sont liées entre elles par des taux de change fixes : ainsi, si le cours de conversion en unités de compte monétaires européennes d'une monnaie qui fait partie du « serpent » est abaissé, on parlera de dévaluation de cette monnaie; s'il est, au contraire, relevé, on parlera de réévaluation.

En termes économiques, les seules notions significatives sont celles de dépréciation ou d'appréciation du cours moyen pondéré. En effet, les dévaluations ou réévaluations de monnaies à l'intérieur de zones de taux de change fixes, type serpent, ne sont qu'un élément partiel et dès lors un indicateur parfois erroné de l'évolution du cours moyen pondéré de ces monnaies. Tout d'abord, si le taux de dévaluation ou de réévaluation est inférieur aux marges de fluctuation des cours admises dans la zone de taux de change fixes, les forces en action sur les marchés de change peuvent annuler, et même au-delà, l'incidence, sur les cours, des modifications de taux pivots. Ensuite, une monnaie peut dévaluer par rapport aux autres monnaies de la zone de taux de change fixes et s'apprécier en termes de cours moyen pondéré, c'est-à-dire vis-à-vis de l'ensemble du monde si, dans le même moment, des monnaies flottantes importantes se déprécient elles-mêmes vis-à-vis de cette zone de taux de change fixes.

Un cours moyen pondéré stable est-il l'équivalent de ce que l'on entendait par monnaie stable sous le régime de Bretton Woods ?

Sous le régime des parités fixes de Bretton Woods, une monnaie était réputée stable lorsque sa parité n'était pas modifiée. Comme les modifications de parité, même si elles étaient rares en ce qui concerne les monnaies des pays industrialisés, intervenaient presque toujours dans le sens de la dévaluation, les monnaies dites stables, c'est-à-dire celles dont la parité n'avait fait l'objet d'aucune modification formelle, étaient en fait, le plus souvent, des monnaies appréciées en termes de l'ensemble des autres monnaies : leur cours moyen pondéré ou cours de change effectif s'appréciait chaque fois que la monnaie d'un partenaire commercial dévaluait. Mais on ne mesurait pas ce cours moyen, à l'époque. Ainsi, entre 1956

(1) Pour une analyse détaillée de ces indices, voir l'article publié dans le *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique* de mai 1977 : « Les indices du cours moyen pondéré ou cours de change effectif du franc belge ». Les données essentielles de cet article sont résumées à l'Annexe I in fine de la présente étude.

Tableau I.

Cours de change effectifs
(indices : parités mai 1970 = 100¹)

Source : Fonds Monétaire International.

Moyennes journalières	Franc suisse	Mark allemand	Yen	Florin des Pays-Bas	Couronne norvégienne	Couronne danoise	Franc belge	Couronne suédoise	Franc français	Dollar des Etats-Unis	Livre Sterling	Lire italienne
1971	104,4	103,6	102,4	101,0	99,3	99,2	100,3	99,7	98,4	96,8	100,0	98,8
1972	106,1	107,1	114,5	102,4	100,0	99,9	103,3	101,8	101,7	89,8	96,7	98,5
1973	118,3	119,3	123,2	105,7	104,8	106,4	104,4	103,6	106,3	82,3	87,5	89,7
1974	128,6	125,5	115,4	111,7	111,0	107,2	105,5	103,5	99,3	84,2	84,8	81,0
1975	145,0	127,6	111,7	113,5	114,5	111,1	106,6	108,8	109,3	83,5	78,3	77,8
1976	157,0	132,3	115,7	115,8	115,9	113,5	107,1	109,2	103,7	87,7	66,3	63,7
1977	161,5	143,1	128,1	121,5	116,6	113,7	111,9	105,9	98,5	86,7	63,0	58,6
1977 Juillet	159,6	144,8	129,2	121,2	117,4	113,9	112,1	108,5	99,3	86,2	61,9	58,2
Août	160,9	143,4	128,7	121,7	117,2	113,4	112,7	106,6	99,0	86,9	62,9	58,7
Septembre	164,0	143,7	129,0	121,5	114,0	111,9	112,3	98,2	98,8	87,3	63,3	58,9
Octobre	168,6	144,9	134,5	121,1	112,4	111,6	111,9	98,4	98,9	86,0	63,4	58,3
Novembre	173,0	146,0	139,5	120,7	111,7	110,2	111,4	97,5	98,0	84,8	64,5	57,8
Décembre	180,7	149,8	140,3	122,5	114,0	111,4	113,5	97,0	97,3	83,2	64,8	56,8

¹ Si l'indice est supérieur à 100, la monnaie s'est appréciée, en moyenne, depuis mai 1970. S'il est inférieur à 100, elle s'est dépréciée. Une analyse détaillée des indices des cours de change effectifs calculés par le Fonds Monétaire International figure en Annexe X de l'article du *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique* de mai 1977, « Les indices du cours moyen pondéré ou cours de change effectif du franc belge ».

et 1958, le cours moyen pondéré du franc belge s'est apprécié de 4,5 p.c., bien que la parité ne fût pas modifiée. Dans le système actuel des changes, le cours moyen pondéré d'une monnaie serait stable si les autorités de ce pays parvenaient, par leurs interventions, à réaliser, en courte période, un invraisemblable prodige d'équilibre : malgré le flottement généralisé, cette monnaie « administrée » ne s'apprécierait jamais ni ne se déprécierait non plus, en termes de toutes les autres monnaies, compte tenu de leur importance respective pour le commerce extérieur du pays considéré.

L'évolution des cours de change effectifs (ou cours moyens pondérés), telle qu'elle est calculée par le Fonds Monétaire International, a divergé fortement d'une monnaie à l'autre, depuis l'abandon des parités fixes.

De 1970 à 1977, la lire italienne et la livre sterling se sont dépréciées respectivement de 41 et 37 p.c.; le glissement a été progressif pour les deux monnaies; toutefois, il s'est arrêté dans la seconde moitié de 1977 en ce qui concerne la livre. Le dollar, affaibli par ses dévaluations de décembre 1971 et de février 1973, s'est redressé partiellement par la suite; la rechute de 1977 a annulé cette remontée; par solde, la dépréciation se mesure par 13 p.c. entre 1970 et 1977. Le cours du franc français a aussi fluctué assez largement pour se retrouver, en moyenne, en 1977, à un niveau à peine inférieur à la parité de 1970, malgré la dépréciation des derniers mois. Parmi les monnaies dont le cours a haussé pour l'ensemble de la période considérée, le franc suisse accuse l'appréciation la plus forte — 62 p.c. contre 43 p.c. pour le mark allemand et 28 p.c. pour le yen; les deux premières ont vu leurs cours se redresser d'année en année, et le mouvement s'est poursuivi dans le courant de 1977; la troisième, fortement appréciée de 1970 à 1973, a reculé ensuite pour reprendre son mouvement ascendant en 1977. Le florin a progressé d'année en année — 22 p.c. pour l'ensemble de la période, de même que le franc belge — 12 p.c. pendant cette même période. Les trois couronnes nordiques, qui s'étaient appréciées jusqu'en 1976, ont accusé, dans le courant de 1977, l'effet des dévaluations dont elles ont fait l'objet en octobre 1976 et en 1977 vis-à-vis des autres monnaies du serpent; de 1970 à 1977, leur appréciation est de 17 p.c. pour la couronne norvégienne ⁽¹⁾, de 14 p.c. pour la couronne danoise, et de 6 p.c. pour la couronne suédoise.

II. LES EXPERIENCES RECENTES D'APPRECIATION ET DE DEPRECIATION EXTERNES DES MONNAIES.

Il est utile de rechercher l'influence de toutes ces évolutions sur les variables économiques réelles et notamment sur l'activité, les prix et les courants commerciaux. Les périodes les plus significatives sont celles qui correspondent aux quel-

⁽¹⁾ La couronne norvégienne a dévalué de nouveau de 8 p.c. en février 1978.

Tableau II.

Cours de change effectif et croissance économique

(taux de variation annuels moyens ¹)

Sources : a) Fonds Monétaire International;
b) et c) Organisation de Coopération et de Développement Economiques. Calculs de la Banque Nationale de Belgique.

	Suisse	République Fédérale d'Allemagne	Japon	Pays-Bas	Norvège	Danemark	Belgique	Suède	France	Etats-Unis	Royaume- Uni	Italie
a) <i>Indice du cours de change effectif de la monnaie du pays</i>												
1970-1977	7,09	5,25	3,60	2,82	2,22	1,85	1,62	0,82	- 0,22	- 2,02	- 6,89	- 7,35
1970-1973	5,76	5,83	7,20	1,86	1,58	2,09	1,45	1,19	2,06	- 6,29	- 4,35	- 3,56
1973-1976	9,89	3,51	- 2,08	3,09	3,42	2,19	0,87	1,77	- 0,81	2,14	- 8,82	- 10,79
1973-1977	8,09	4,66	0,99	3,53	2,72	1,68	1,75	0,54	- 1,88	1,30	- 7,88	- 10,11
b) <i>Produit intérieur brut en volume</i>												
1970-1977	0,84	2,12	5,61	3,20	4,61	2,19	3,62	1,36	3,92	3,01	1,68	2,68
1970-1973	3,47	3,79	8,66	4,75	4,50	3,67	5,25	2,25	5,47	4,68	3,70	3,85
1973-1976	- 2,32	0,99	2,50	1,93	4,86	1,67	2,47	2,09	2,72	0,79	0,20	1,77
1973-1977	- 1,09	1,42	3,38	2,07	4,69	1,13	2,39	0,69	2,79	1,78	0,20	1,83
c) <i>Produit intérieur brut en volume, compte tenu des variations des termes de l'échange ²</i>												
1970-1973	3,85	3,91	8,47	4,66	4,30	3,97	5,27	2,00	5,77	4,55	3,43	3,22
1973-1976	- 1,62	0,86	1,67	1,72	3,73	- 1,31 ³	1,86	2,52 ³	2,54	0,56	- 0,17	1,19

¹ Taux de variation annuel entre la première et la dernière année de la série, calculé par la méthode des intérêts composés.

² Taux de variation du produit intérieur brut en volume majoré du produit de la variation des termes de l'échange par la moyenne des parts des importations et des exportations dans le produit intérieur brut.

³ Période 1973-1975.

ques années qui suivent des modifications de cours : il convient en effet de tenir compte des délais de réaction.

Les données de l'analyse ont été réunies dans les tableaux II à VI : dans chacun d'eux, les pays ont été rangés dans l'ordre décroissant de l'appréciation (ou dans l'ordre croissant de la dépréciation) que leur monnaie a subie pour l'ensemble de la période 1970-1977.

Croissance.

Le profil conjoncturel des années 1971 à 1977 a été pratiquement le même dans la plupart des pays sous revue. Après un creux en 1971, l'ensemble des pays a enregistré, au cours des deux années suivantes, un essor marqué par des taux de croissance encore relativement élevés. Une cassure est intervenue en 1974 et elle a été d'autant plus forte que les premiers effets de la crise pétrolière se sont fait sentir. Depuis lors, la croissance du produit intérieur brut a été sensiblement moindre; elle a même été négative dans la plupart des pays industrialisés en 1975 et dans certains d'entre eux, pendant deux années de suite : 1974 et 1975 aux Etats-Unis, 1975 et 1976 en Suisse.

On peut déjà constater ainsi que le flottement des monnaies n'a pas empêché la récession de se généraliser.

De plus, les données réunies au tableau II indiquent clairement qu'il n'y a aucune corrélation entre l'évolution des cours de change et la croissance.

En effet, on peut observer que, dans les grands pays dont la monnaie s'est dépréciée, la croissance n'a pas été très soutenue pendant la période 1970-1977; 1,7 p.c. par an en moyenne au Royaume-Uni, 2,7 p.c. en Italie, 3 p.c. aux Etats-Unis. Mais le pourcentage n'est pas fondamentalement différent dans un des deux pays dont la monnaie s'est le plus appréciée : 2,1 p.c. en Allemagne. Par contre, la croissance a été plus soutenue en France : 3,9 p.c. et dans les pays du Benelux : 3,2 p.c. aux Pays-Bas, 3,6 p.c. en Belgique. Les deux pays qui ont réalisé la meilleure croissance sont le Japon (5,6 p.c.) et la Norvège (4,6 p.c.); le premier a réalisé sa performance avant 1974, malgré l'appréciation de sa monnaie, grâce au développement très rapide de la demande intérieure; le deuxième, dont la monnaie s'est appréciée également, doit son progrès économique aux investissements importants réalisés en Mer du Nord et aux mesures de relance que sa plus grande indépendance énergétique lui permettait de prendre. La croissance a été relativement faible au Danemark et en Suède et très faible en Suisse.

Ces résultats d'ensemble sont confirmés par l'évolution pendant les années plus récentes. De 1973 à 1977, la croissance a été négative en Suisse, dont la monnaie s'est appréciée à un rythme annuel moyen de 8 p.c. Elle a été pratiquement nulle au Royaume-Uni, dont la monnaie s'est dépréciée, également

à un rythme annuel moyen de 8 p.c. Elle a été du même ordre de grandeur en Allemagne — où le cours du change s'est apprécié de 4,7 p.c. en moyenne par an — et aux Etats-Unis — où le cours du change s'est apprécié de 1,3 p.c. — qu'en Italie, où il s'est déprécié de 10 p.c. Au Danemark et en Suède, pays qui ont eu recours à trois dévaluations successives, en octobre 1976, en avril 1977 et en août 1977, la croissance a été négative en 1977 et, selon les prévisions, serait voisine de 0 en 1978.

Ainsi la croissance d'un pays dont la monnaie s'est dépréciée, comme le Royaume-Uni, est plus faible que celle d'un pays dont la monnaie s'est appréciée, comme la République Fédérale d'Allemagne, quelles que soient les périodes observées. La même observation peut être formulée si on compare deux à deux les cas de l'Italie et du Japon, ceux du Japon et des Etats-Unis, ou ceux de la Norvège et de la Suède.

L'évolution du Produit Intérieur Brut (P.I.B.) qui a servi ci-avant d'instrument de mesure de la croissance, ne tient pas compte des variations respectives des prix des produits exportés vers l'étranger et des importations, c'est-à-dire, plus précisément, des changements dans les termes de l'échange. Or, si ceux-ci s'améliorent, un même volume d'importations peut être payé par un moindre volume d'exportations et vice-versa si les termes de l'échange se détériorent. Il s'ensuit qu'une amélioration des termes de l'échange laisse, à P.I.B. inchangé, une plus grande partie de celui-ci disponible pour la dépense intérieure de consommation et d'investissement privés et publics; autrement dit, elle augmente le revenu réel disponible de la Nation. C'est pourquoi l'on a corrigé, au tableau II, les chiffres du P.I.B. en tenant compte de l'incidence, sur le revenu réel disponible, de la variation des termes de l'échange. Il en ressort que :

i) pour la période 1970-1973, les chiffres corrigés ne s'écartent guère des chiffres bruts; cependant, dans les trois pays — Etats-Unis, Royaume-Uni et Italie —, où le cours de change s'est déprécié, la correction réduit très légèrement le revenu réel disponible, tandis que dans certains des pays où le cours de change s'est apprécié, la correction accroît le revenu réel; ce n'est pas le cas au Japon, aux Pays-Bas, en Norvège et en Suède, où d'autres causes ont exercé une influence adverse;

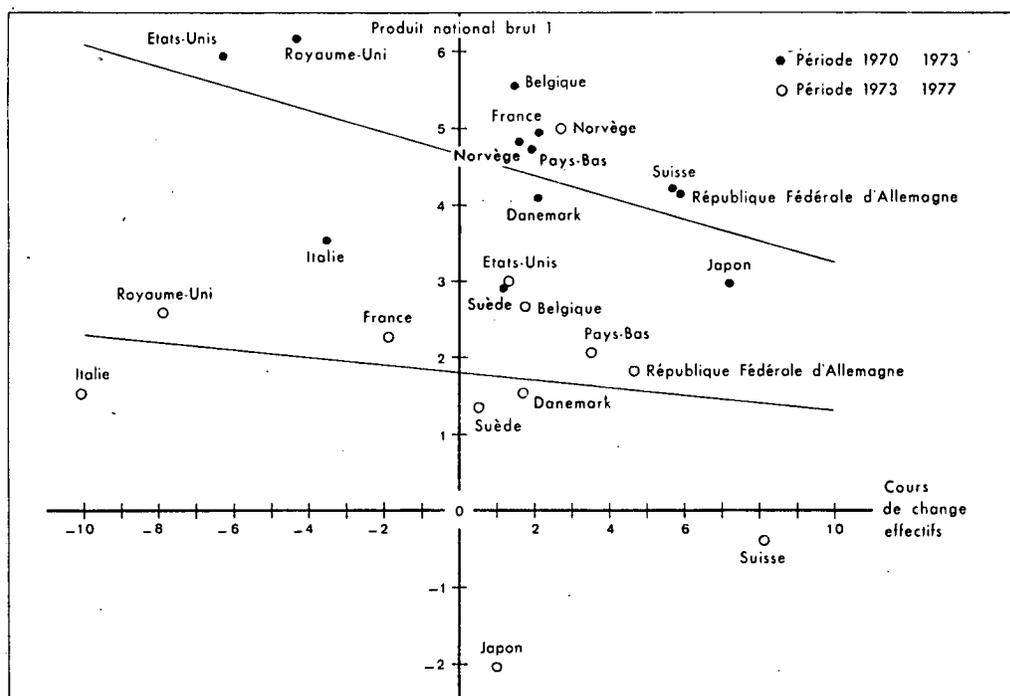
ii) pour la période 1973-1976, la plupart des chiffres corrigés apparaissent en recul par rapport aux chiffres bruts en raison de la détérioration généralisée des termes de l'échange constatée chez presque tous les pays industriels. Celle-ci est due essentiellement au renchérissement du pétrole. Comme ce bouleversement a affecté de façon très différente les divers pays industrialisés et comme, au surplus, l'évolution des termes de l'échange de chacun de ceux-ci a été influencée par divers facteurs, il est impossible d'isoler l'influence des appréciations ou des dépréciations des cours de change. Tout ce que l'on peut dire c'est que la détérioration survenue entre la période 1970-1973 et celle de 1973-1976, paraît avoir été un peu moins accentuée en Suisse et en Italie et

plus aiguë dans les autres pays pour lesquels on dispose de données, même en Norvège, pourtant producteur de pétrole.

Pour conclure ce chapitre des rapports éventuels entre la croissance et les variations de cours de change, on a tenté de mesurer ces rapports de façon plus formelle.

Pour dégager la relation qui peut éventuellement exister entre variations de cours de change et croissance, il convient d'éliminer dans les comparaisons internationales les écarts de croissance qui sont dus à des évolutions tendanciennes divergentes.

Croissance et cours de change effectifs
(variations annuelles en pour cent)



1 Produit national brut corrigé pour éliminer les différences de tendance dans la croissance des pays considérés.

En effet, déjà sous le régime des parités fixes aussi bien que dans les années 1970, les taux de croissance différaient tendanciellement d'un pays à l'autre; ainsi, l'expansion économique du Japon a été deux fois plus élevée que celle de l'ensemble des autres pays industrialisés pendant les années 1960.

C'est pourquoi dans le graphique ci-avant, les taux de croissance de chaque pays pendant les périodes 1970-1973 et 1973-1977 ont été corrigés pour éliminer l'écart entre la croissance tendancielle de ce pays et la croissance tendancielle

Tableau III.

Prix et coûts salariaux exprimés en monnaie nationale

Sources : a), b) et c) Japon, Norvège, Danemark, Suède : Organisation de Coopération et de Développement Economiques; Suisse : Nations Unies; autres pays : sources nationales. d) Université Catholique de Louvain - Institut de Recherches Economiques. Calculs de la Banque Nationale de Belgique.

	Suisse	République Fédérale d'Allemagne	Japon	Pays-Bas	Norvège	Danemark	Belgique	Suède	France	Etats-Unis	Royaume- Uni	Italie
a) <i>Prix à la consommation</i>												
Indices 1970 = 100												
1977	149,2	146,3	203,6	175,6	178,0	185,8	174,8	175,9	182,7	156,1	249,0	235,8
1973	123,6	118,8	123,9	125,2	122,0	123,3	117,7	121,0	119,8	114,4	127,8	122,8
Indices 1973 = 100												
1977	120,7	123,1	164,3	140,3	145,9	150,7	148,5	145,4	152,5	136,4	194,8	192,0
b) <i>Prix de gros des produits industriels finis</i>												
Indices 1970 = 100												
1977	135,3	143,3	161,2	154,9	169,0	184,0	145,3	186,0	156,5	165,0	267,7	259,6
1973	117,2	115,1	114,8	116,4	117,0	126,0	108,1	120,0	111,2	110,3	126,1	125,8
Indices 1973 = 100												
1977	115,4	124,5	140,4	133,1	144,4	146,0	134,4	155,0	140,7	149,6	212,3	206,4
c) <i>Disparités des prix de gros des produits industriels finis</i> ¹												
Indices 1970 = 100												
1977	79,8	82,3	93,7	92,8	96,6	99,4	89,5	105,8	89,5	94,2	162,6	161,8
1973	102,7	100,5	101,5	101,5	101,0	107,6	94,2	104,3	96,1	94,7	111,0	110,8
Indices 1973 = 100												
1977	77,7	81,9	92,3	91,4	95,6	92,4	95,0	101,4	93,1	99,5	146,5	146,0
d) <i>Coût salarial par unité produite</i>												
Indices 1970 = 100												
1977 ²	n.d.	127,6	179,6	162,8	177,7	160,3	175,5	175,9	184,3	130,5	212,2	260,7
1973	n.d.	112,0	121,1	124,5	116,4	125,4	122,5	108,6	114,0	106,1	117,3	125,2
Indices 1973 = 100												
1977 ²	n.d.	114,0	148,4	130,8	152,7	127,8	143,3	162,0	161,6	123,0	180,8	208,2

¹ Indice du pays divisé par la moyenne pondérée des indices des autres pays. Les coefficients de pondération sont ceux utilisés par le Fonds Monétaire International pour le calcul du cours de change effectif du pays sous rubrique.

² Moyenne des neuf premiers mois.

n.d. non disponible.

de l'ensemble des pays considérés, tel qu'il existait pendant la période 1960-1970 ⁽¹⁾. Les taux de croissance ainsi corrigés qui figurent sur l'axe des ordonnées, ont été, pour chaque pays, mis en relation avec les variations du cours de change effectif de la monnaie, qui figurent sur l'axe des abscisses. La constellation de points que l'on obtient ainsi pour chacune des deux périodes envisagées, devrait permettre de dégager le type de relation qui peut exister entre variations de cours de change et croissance : ainsi, par exemple, une droite de régression horizontale, c'est-à-dire parallèle à l'axe des abscisses, indiquerait qu'aucune relation n'apparaît entre les variables considérées. En fait, les deux constellations obtenues se prêtent mal au tracé de droites de régression significatives, car les points sont trop dispersés autour de ces droites. Pour faciliter la lecture du graphique, on y a toutefois fait figurer les droites appropriées à chaque période considérée : leur degré d'inclinaison est pratiquement nul pour la période 1973-1977 et très faible pour la période 1970-1973.

De la faible inclinaison de ces droites et du peu de signification statistique de la régression qu'elles traduisent, on peut déduire que, pendant les deux périodes considérées, la relation entre les variations de cours de change et la croissance est soit relativement ténue, soit masquée par l'action de facteurs plus puissants.

Prix et coûts intérieurs.

Si l'on n'a pas pu constater une relation entre l'évolution des cours de change et la croissance, il n'en est pas de même pour les prix et les coûts.

Ici, les relations sont significatives.

Les données du tableau III en font foi. Elles sont toutes exprimées en unités monétaires nationales, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas corrigées pour tenir compte des variations des cours de change de ces unités monétaires nationales. Ce que l'on mesure ainsi, c'est l'intensité relative de l'inflation des prix et des coûts intérieurs. Car, cette inflation ne pose pas seulement, à chaque pays, un problème parce qu'elle influence sa compétitivité internationale. Elle pose des problèmes internes parce qu'elle modifie, de façon aveugle, la répartition des revenus et des patrimoines. En effet, toutes les catégories de revenus et de patrimoines ne sont pas prémunies de la même façon contre la hausse des prix; celle-ci provoque, du fait de la progressivité de certains impôts, des changements dans le revenu individuel réel disponible; les hausses affectent, de façon aléatoire, la rentabilité des entreprises. Au surplus, les diverses catégories de la demande réagissent de façon différenciée à la hausse.

⁽¹⁾ Les taux de croissance de chaque pays pendant les périodes 1970-1973 et 1973-1977 ont été multipliés par le rapport, au cours de la période 1960-1970, entre le taux de croissance moyen de l'ensemble des pays et le taux de croissance moyen du pays considéré.

Sans aucun doute, l'inflation, ainsi définie comme la hausse des prix, est un phénomène dont il est souvent impossible de distinguer clairement les causes qui l'initient. Diverses variables se relaient pour être le moteur de ce processus : cours de change, marges bénéficiaires de sociétés, revenus d'indépendants, salaires, prix mondiaux de produits de base.

Dès lors, il est le plus souvent impossible de vérifier si les enchaînements inflationnistes ont trouvé leur origine dans les éléments intérieurs ou dans les cours de change. Mais les données du tableau III paraissent confirmer, en tout cas, que dans la dynamique des enchaînements, une fois que le climat de hausse est créé, ces facteurs internes et cette dépréciation extérieure de la monnaie s'entretiennent mutuellement. C'est la spirale vicieuse.

Qu'il s'agisse des prix à la consommation, des prix de gros des produits industriels finis, du coût salarial par unité produite (donc compte tenu de la productivité), qu'il s'agisse de l'ensemble de la période 1970-1977 ou seulement des quatre dernières années de cette période, dans tous les cas, les deux pays dont les cours de change de la monnaie nationale se sont le plus dépréciés — l'Italie et le Royaume-Uni — accusent les hausses les plus fortes, et de loin, tandis que les deux pays dont les cours de change de la monnaie nationale se sont le plus appréciés — la Suisse et la République Fédérale d'Allemagne — ont bénéficié des hausses les moins fortes.

Les écarts entre les degrés d'inflation des divers pays se sont creusés dans les années 1974-1977; ils étaient moins accentués entre 1970 et 1973. On pourrait prétendre que ces écarts proviennent d'autres facteurs que l'évolution des cours de change et notamment des réactions des diverses économies à l'incidence de la crise pétrolière.

Et pourtant, l'examen détaillé des données du tableau III révèle assez nettement l'influence des cours de change. Cet examen est effectué, ci-après, en se référant au cas de la Belgique.

En effet, si on considère tout d'abord les variations des prix de gros des produits industriels finis, au cours de la sous-période 1973-1977, on constate que la hausse en Belgique a été de 34,4 p.c. Pendant cette sous-période, le Japon, le Danemark, les Etats-Unis, la Suède ont vu le cours de change de leurs monnaies s'apprécier moins que celui du franc belge, tandis que la France, le Royaume-Uni et l'Italie enregistraient une chute de leur cours de change (cf. tableau II, a). Dans tous ces pays, la hausse des prix a été plus forte qu'en Belgique; elle est particulièrement importante au Royaume-Uni — 112 p.c. — et en Italie — 106 p.c. Au contraire, dans les pays dont la monnaie s'est plus appréciée que le franc belge, la hausse a été moins forte qu'en Belgique — sauf en Norvège, dont la politique intérieure a fait une exception.

Si on considère ensuite les prix à la consommation, la même observation peut être faite. Il y a deux exceptions : la Suède et surtout les Etats-Unis, où la hausse a été moins forte qu'en Belgique.

La comparaison fournit à peu près les mêmes indications lorsqu'elle porte sur le coût salarial par unité produite; cependant, les exceptions au principe sont un peu plus nombreuses. La hausse de ce coût a été plus forte en Norvège qu'en Belgique, bien que la première ait connu une appréciation plus forte de son change; mais la politique des salaires y a été plus laxiste. Le Danemark où, au contraire, le gouvernement a pris des mesures sévères pour contenir la hausse des salaires, de même que les Etats-Unis, ont enregistré des relèvements du coût salarial moins importants qu'en Belgique, en dépit de l'appréciation un peu moins forte de leur change.

Les comparaisons qui viennent d'être faites procèdent par simple rapprochement des trois catégories de données nationales. Leur intérêt est évident.

Cependant, pour apprécier les variations des prix dans un pays, relativement aux autres, il peut être utile d'affiner la comparaison; il s'agit de tenir compte avec plus de précision de l'importance relative que ces autres pays présentent, comme débouchés ou comme concurrents, pour celui qui est étudié. Ainsi, dans le calcul des disparités des prix de gros des produits industriels finis, figurant au c) du tableau III, les coefficients qui ont servi à pondérer les indices des prix des « autres pays » pour en faire la moyenne, sont ceux que le Fonds Monétaire International utilise dans son modèle multilatéral servant au calcul des cours de change effectifs.

Un indice de disparité inférieur à 100 signifie que le niveau général des prix de gros des produits industriels finis a moins haussé dans le pays concerné que la moyenne, pondérée comme indiqué ci-dessus, de la même catégorie des prix de l'ensemble des autres pays. Aucun de ces prix n'est corrigé pour tenir compte des variations des cours de change. Il s'agit de prix de gros intérieurs; en principe, ils ne sont pas affectés autant que les prix à l'exportation par les sacrifices que les entreprises doivent consentir éventuellement pour maintenir leurs positions commerciales sur les marchés étrangers.

Qu'il s'agisse de la période 1970-1977 ou de la sous-période 1973-1977, les disparités ont évolué nettement à l'avantage des deux pays dont la monnaie s'est le plus appréciée et au détriment des deux pays dont la monnaie s'est le plus dépréciée. C'est après 1973 que les écarts se sont creusés de façon significative. Si l'on prend le cas belge comme référence, on constate que de 1973 à 1977, la hausse des prix belges a été de 5 p.c. moindre que celle de la moyenne des autres pays. Les pays dont la monnaie s'est plus appréciée que le franc belge ont eu une évolution plus favorable de leurs prix relatifs, sauf la Norvège. Les changements se sont produits dans l'autre sens vis-à-vis des pays dont la monnaie a été moins appréciée que le franc belge, ou a été dépréciée, avec trois exceptions : le Japon, le Danemark et la France.

En résumé, il est assez évident que des dépréciations ou des appréciations, se traduisant par des mouvements suffisamment marqués des cours de change,

Tableau IV.

Disparité des prix de gros des produits industriels finis corrigés pour tenir compte des variations des cours de change ¹

(indices 1970 = 100)

Sources : Indices des prix de gros : Japon, Norvège, Danemark, Suède : Organisation de Coopération et de Développement Economiques; Suisse : Nations Unies; autres pays : sources nationales.
Indices des cours de change effectifs : Fonds Monétaire International.
Calculs de la Banque Nationale de Belgique.

	Suisse	République Fédérale d'Allemagne	Japon	Pays-Bas	Norvège	Danemark	Belgique	Suède	France	Etats-Unis	Royaume- Uni	Italie
1971	105,5	104,7	96,8	101,0	100,3	99,7	97,6	97,7	98,0	98,3	106,7	98,6
1972	109,5	107,7	106,1	102,2	103,3	104,0	100,8	101,1	100,5	90,6	106,3	100,8
1973	121,5	119,9	125,0	107,3	105,8	114,5	98,3	108,1	102,2	77,9	97,1	99,4
1974	123,3	121,0	128,2	107,7	106,2	105,8	101,3	113,8	94,3	75,5	100,6	98,2
1975	130,6	115,9	112,4	108,2	111,5	110,4	101,6	114,1	102,0	80,9	105,7	95,1
1976	130,9	115,0	113,7	109,4	113,7	113,0	99,0	114,3	94,1	83,4	97,5	91,1
1977	128,9	117,8	120,0	112,8	112,6	113,0	100,2	112,0	88,2	81,7	102,4	94,8

¹ Quotient de l'indice des prix de gros du pays par la moyenne pondérée des indices des autres pays, multiplié par l'indice du cours de change effectif du pays. Les coefficients de pondération utilisés pour le calcul de la moyenne des indices de prix des autres pays sont ceux utilisés par le Fonds Monétaire International pour le calcul du cours de change effectif du pays sous rubrique.

exercent des répercussions significatives sur les prix et les coûts intérieurs. Sans doute, dans l'analyse qui procédait par comparaison au franc belge, a-t-on constaté des exceptions. Elles concernaient souvent des pays où l'évolution des cours de change s'est nettement infléchie, voire renversée. En outre, il est évident que si des variations relatives des cours de change sont faibles, leur influence sur les prix intérieurs de chacun des deux pays comparés peut être compensée et au-delà par celles qu'exercent d'autres facteurs. C'est particulièrement vrai dans les économies moins largement ouvertes. Il ne faut pas perdre de vue, non plus, que dans plusieurs pays, les mesures agissant sur les revenus et les prix ont été modifiées, au cours de la période, dans le sens du durcissement.

Compétitivité et parts de marché.

Jusqu'à présent, la comparaison des évolutions des coûts et des prix des différents pays a été effectuée en partant de préoccupations d'équilibre interne, plus exactement de la rupture de ces équilibres, en relation avec les cours du change.

Il s'agit à présent de cerner davantage l'aspect « position concurrentielle extérieure ». Dans quelle mesure les changements respectifs dans les coûts et les prix ont-ils avantagé ou désavantagé les divers partenaires au commerce international ?

Il ne suffit donc plus de calculer, comme on l'a fait, les disparités de prix en monnaie nationale. Il convient de rectifier ces disparités en introduisant un nouvel élément : les mouvements, dans chaque pays, du cours de change effectif.

Ces mouvements peuvent avoir diverses origines. Ils peuvent s'être produits comme une réaction correctrice, induite d'une détérioration ou d'une amélioration des paiements extérieurs courants; ces dernières elles-mêmes peuvent être dues, soit à une divergence grave des coûts et des prix intérieurs, soit à bien d'autres facteurs. Ils peuvent s'être produits sous la pression de mouvements nets de capitaux, entraînant un déficit ou un surplus de la balance globale des paiements. Ils peuvent s'être prolongés, comme une conséquence de perturbations qu'ils ont eux-mêmes contribué à entretenir.

Les données du tableau IV n'apportent aucune lumière sur les causalités et les enchaînements. Elles constatent, ex post, dans quelle mesure les disparités de prix intérieurs telles qu'elles ont été calculées plus haut (cf. tableau III, c) sont ou non effacées par les variations de cours de change.

Les disparités, ainsi corrigées, des prix de gros des produits industriels finis, se situent en 1977, par rapport à 1970, dans une hiérarchie qui défavorise les pays dont la monnaie s'est appréciée, singulièrement la Suisse et le Japon, puis la République Fédérale d'Allemagne; au contraire, la dépréciation a favorisé la

position des pays dont la monnaie s'est dépréciée, sauf le Royaume-Uni. Cette constatation doit cependant être nuancée : alors que l'indice pour la Belgique se tient remarquablement stable autour de 100, ne révélant, pendant toute la période, aucun changement dans les disparités corrigées, celui des autres pays fluctue bien davantage. La dégradation de la position de la Suisse s'est produite entre 1970 et 1975 puis a cessé, malgré l'accélération de l'appréciation du franc. Pour le Japon et la République Fédérale d'Allemagne, l'indice est passé par un maximum en 1974 puis s'est replié et a évolué de façon analogue dans les deux pays, malgré la différence dans les variations du cours de change du yen et du mark allemand. La tendance à la détérioration est plus continue pour les Pays-Bas et même pour la Norvège et la Suède; pour ces deux derniers pays, les dévaluations de fin de période ont cependant réduit légèrement les disparités défavorables. En France et aux Etats-Unis, l'indice de disparité épouse assez fidèlement les oscillations du cours effectif des changes. En Italie, la chute du cours de la lire a été assez prononcée pour améliorer l'indice de disparité, malgré la poussée rapide des prix. Ce ne fut que rarement le cas au Royaume-Uni, on l'a dit.

Comparant, de pays à pays, les mouvements des prix intérieurs, on avait pu établir une relation, dans la plupart des cas, entre ces mouvements et l'évolution du cours de change effectif. Ici, on considère l'élément « niveau général des prix » comme un facteur de la concurrence internationale; à cette fin, on le corrige par les variations du cours de change et, évidemment, cette correction modifie les disparités des prix exprimés en monnaie nationale; elle le fait assez souvent de façon efficace, nonobstant certaines exceptions.

L'observation de ce parallélisme, d'une part, et de cette correction, d'autre part, ne préjuge nullement que les mouvements de prix aient été autonomes, c'est-à-dire indépendants des variations des cours de change; en d'autres termes, que celles-ci n'aient été que des conséquences, provoquées par les disparités de prix. Au contraire, dans leur dynamique, les deux phénomènes se sont sous-tendus mutuellement. La baisse des cours de change a été d'autant plus prononcée et plus prolongée qu'elle a elle-même contribué à entretenir les hausses dues à des facteurs internes.

Les problèmes intérieurs nés des déséquilibres inflationnistes ont subsisté en tout état de cause.

Et si les différences qui se sont produites, de pays à pays, dans les déséquilibres inflationnistes intérieurs, apparaissent comme palliées — et au-delà — lorsqu'on corrige les disparités de prix nationaux par les cours du change, on ne peut pas, pour autant, se servir de ces indices corrigés pour juger, avec sérénité, de l'évolution des positions compétitives des pays les uns par rapport aux autres.

Si cette évolution était révélée de façon formelle par ces comparaisons internationales de prix corrigés, il faudrait immédiatement conclure des données du tableau IV que, depuis 1970, les produits industriels suisses, japonais et

allemands ont progressivement cédé une partie plus grande des marchés mondiaux aux produits américains, italiens et britanniques. On sait empiriquement que ce n'est pas le cas et des données fournies plus loin étayeront les enseignements de tous les jours.

D'autres éléments, comme les délais de livraison, les conditions de crédit, l'organisation des services commerciaux de vente et d'après-vente, et surtout la spécificité et la qualité des produits peuvent exercer, sur les conditions de la concurrence, une influence déterminante. Certains secteurs exportateurs bénéficient ainsi d'une position de force sur les marchés parce qu'ils offrent à la clientèle des avantages divers plus grands que ceux de leurs concurrents, ou parce que la demande pour leurs produits est peu élastique aux prix, en bref parce qu'ils peuvent imposer leur prix calculé en fonction de leurs propres coûts. Ils peuvent évidemment arrêter leurs conditions de vente sur la base de calculs tout différents de ceux des secteurs qui écoulent des produits standard sur un marché très concurrentiel, où le prix est en grande partie fait par une demande largement sollicitée, notamment par les producteurs les plus avantagés par leurs coûts ou par les aides dont ils bénéficient. Dans toutes les économies nationales envisagées ici, les deux types de secteurs exportateurs coexistent, mais évidemment pas dans la même proportion dans tous les pays.

Il ne peut être question de rechercher, pays par pays, à l'aide de monographies, la liste et le poids relatif des secteurs exportateurs qui peuvent « vendre cher » et de ceux qui doivent « vendre bon marché ».

Forcément, les comparaisons internationales ne peuvent être faites ici qu'en termes globaux.

Dans ce cas, le critère le plus synthétique de la position concurrentielle des divers pays, ou plutôt de sa modification, est la part de marché que chacun d'eux s'est adjugée.

Le tableau V couvre la période 1975-1976-1977, pendant laquelle les variations de cours de change ont eu un effet majeur. Il montre comment a évolué la part de chacun des pays considérés dans l'ensemble des marchés vers lesquels les pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques écoulent les produits manufacturés. Cette part de marché est exprimée en volume et non en valeur. Elle est mesurée statistiquement par le pourcentage de croissance — ou de décroissance — du volume des exportations de produits industriels d'un pays, sous déduction de la croissance — ou de la décroissance — de ses marchés, c'est-à-dire la variation des importations de ceux-ci.

Au cours de la période envisagée, c'est-à-dire depuis 1974, quatre pays ont connu une hausse du cours du change ainsi qu'une évolution défavorable de la disparité des prix de gros industriels et, simultanément, ont vu leur part de marché se réduire comme il paraît normal : ce sont les Pays-Bas, la Norvège, le Danemark et les Etats-Unis. Mais un cinquième, dans les mêmes conditions a étendu sa part de marché : c'est la Suisse. Un pays, l'Italie, dont la monnaie

Tableau V.

Parts de marché ¹ des produits manufacturés*(variations annuelles en pourcentage)*

Source : Organisation de Coopération et de Développement Economiques.

	Suisse	République Fédérale d'Allemagne	Japon	Pays-Bas	Norvège	Danemark	Belgique	Suède	France	Etats-Unis	Royaume- Uni	Italie
1975	- 4,0	- 5,0	+ 2,5	- 2,0	- 7,5	...	- 2,5	- 4,5	- 1,5	- 0,5	+ 0,5	+ 2,5
1976	+ 1,5	+12,0	...	+ 1,5	- 4,5	+ 0,5	- 7,0	- 2,5	- 4,0	- 3,5	+ 0,5
1977	+ 6,0	+ 1,5	- 1,5	- 6,0	- 7,5	- 1,0	+ 0,5	- 7,0	+ 1,0	- 2,0	+ 5,5	+ 2,0
Moyenne des trois années ² ...	+ 0,7	- 0,7	+ 4,3	- 2,7	- 4,5	- 1,8	- 0,5	- 6,2	- 1,0	- 2,2	+ 0,8	+ 1,7

¹ Variation en volume des exportations d'un pays moins la variation de ses marchés (c'est-à-dire la variation qu'auraient enregistrée les exportations de ce pays si celui-ci avait maintenu inchangée sa part dans les ventes totales de la zone O.C.D.E. vers l'ensemble du monde, y compris l'O.C.D.E.).

² Moyenne arithmétique des variations annuelles des trois années.

s'est dépréciée et l'indice de disparité s'est amélioré, a étendu sa part de marché, comme il paraît normal; mais un autre, la France, dont l'indice de disparité s'est amélioré, a subi une réduction de sa part de marché. Deux pays dont l'indice de disparité s'est amélioré, malgré l'appréciation de leur monnaie, ont, l'un — le Japon — accru, l'autre — la République Fédérale d'Allemagne — réduit, leur part de marché. Le Royaume-Uni constitue aussi une exception : il a amélioré sa part de marché, bien que la dépréciation de la livre n'ait pas empêché une détérioration de l'indice de disparité. Quant à la Belgique et à la Suède, dont les indices de disparité sont stables, elles ont néanmoins toutes deux subi une réduction — fort légère pour la première, grave pour la seconde — de leur part de marché.

L'évolution des disparités de prix — corrigées pour variations de cours de change — se traduit de façon « normale » dans l'évolution des parts de marché dans six cas sur douze. Dans les six autres, la relation est « anormale ».

De plus, si on effectue le rapprochement, pays par pays, année par année, entre ces deux évolutions, on obtient exactement la même proportion : la moitié des cas sont conformes au principe et la moitié y dérogent.

Dans ces conditions, il est évident que l'élément « disparité » de prix — calculé en tenant compte des variations des cours de change — ne peut pas être considéré comme l'élément déterminant de la position concurrentielle d'un pays; c'est un élément important, à côté d'autres de même importance qu'on ne saurait négliger.

Ces facteurs peuvent être l'organisation des entreprises, la structure de la production ou de l'exportation. Lorsqu'ils handicapent la puissance de concurrence d'un pays, *ils ne sont pas de nature à être corrigés par le coup de baguette magique d'une mutation monétaire.*

Un autre facteur encore est le rythme de croissance du revenu et de la demande dans un pays, relativement à celui de l'étranger; dans chaque pays, ce rythme est influencé par la politique économique des autorités.

C'est donc un faisceau de facteurs, nationaux et étrangers, qui déterminent finalement l'évolution, non seulement de la balance commerciale, mais, de façon plus large, de la balance des paiements courants.

Balance des paiements courants.

Quelle que soit la complexité des forces internes et externes dont la combinaison affecte la balance des paiements courants de chaque pays, il convient cependant de tenter de vérifier, pour les divers pays étudiés, si, dans un passé récent, cette balance porte manifestement la trace des fluctuations que les cours de change de leur monnaie ont subies. Beaucoup de dévaluations, naguère, ou de flottements à la baisse, aujourd'hui, n'ont-ils pas été expliqués par la nécessité de redresser une situation extérieure déficitaire ?

Tableau VI.

Solde de la balance des transactions courantes exprimé en pourcentage des recettes courantes

Sources : Union Economique Belgo-Luxembourgeoise : Banque Nationale de Belgique.
 Suisse : Bulletin de la Banque Nationale Suisse.
 Suède : Sveriges Riksbank : Rapports.
 Autres pays : Office Statistique des Communautés Européennes.

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977 p
Suisse	+ 0,9	+ 0,9	+ 2,0	+ 1,9	+ 0,9	+12,7	+15,2	n.d.
République Fédérale d'Allemagne ...	+ 2,0	+ 1,7	+ 1,3	+ 5,1	+ 8,7	+ 3,3	+ 2,5	- 0,5
Japon	+ 8,5	+20,3	+19,3	- 0,3	- 7,0	- 1,0	+ 4,6	+ 10,4 (11 mois)
Pays-Bas	- 3,4	- 1,0	+ 5,9	+ 7,5	+ 4,8	+ 3,5	+ 4,7	+ 0,4
Norvège	- 5,0	- 9,9	- 0,9	- 4,2	-11,0	-19,8	-28,3	- 35,4 (10 mois)
Danemark	-11,9	- 8,2	- 0,9	- 5,1	- 8,1	- 4,1	-13,6	- 10,7
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	+ 5,6	+ 4,9	+ 7,7	+ 4,8	+ 1,9	+ 0,7	- 0,1	- 1,0
Suède	- 3,1	+ 2,3	+ 2,5	+ 8,3	- 5,0	- 7,8	-11,0	- 14,8
France	- 0,6	+ 1,5	+ 0,8	- 1,3	- 9,4	- 0,1	- 7,9	- 4,5 (9 mois)
Etats-Unis	+ 4,3	- 0,2	- 7,2	+ 6,7	+ 1,7	+11,4	- 0,4	- 9,7 (9 mois)
Royaume-Uni	+ 5,7	+ 7,5	+ 1,0	- 4,0	-13,0	- 5,4	- 3,6	- 0,1
Italie	+ 3,9	+ 7,1	+ 7,3	- 7,7	-19,0	- 1,2	- 5,7	+ 3,8 (9 mois)

p provisoire.
 n.d. non disponible.

Le tableau VI présente, d'année en année, le solde de la balance des paiements courants des pays étudiés; ceux-ci sont toujours rangés dans l'ordre qui a été précisé. Pour les besoins de la comparaison internationale, ces soldes ont tous été exprimés en pour cent des recettes courantes de l'année.

Sauf pour la République Fédérale d'Allemagne, l'année 1974 a été marquée par une détérioration du solde des paiements courants de tous les pays examinés, en conséquence de la crise pétrolière. Au cours des années suivantes, un certain nombre de pays se sont efforcés de redresser leur situation extérieure, éventuellement au prix de politiques de déflation de la demande intérieure ou de politiques de revenus. En outre, divers pays ont bénéficié de leur qualité de producteur de pétrole ou de gaz, ou du développement de ces productions.

Il semble en tout cas que d'autres facteurs que l'évolution du cours de change effectif ont déterminé l'évolution des soldes des paiements courants.

Ainsi, la Suisse et le Japon, deux pays dont la monnaie s'est appréciée au cours de la période 1973-1977, ont amélioré leur balance des paiements dans le courant de la période. Au contraire, la France et l'Italie, dont la monnaie s'est dépréciée, ont connu une évolution adverse : dans le cas de la France, le redressement observé en 1975 ne s'est pas poursuivi; en Italie, le ralentissement de l'activité industrielle a contribué à améliorer le solde courant en 1975 et 1977.

Les deux pays dont la monnaie s'est le plus appréciée, la République Fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas, sont restés excédentaires mais le boni allemand tend à s'effriter et celui des Pays-Bas a disparu en 1977.

La Suède et la Norvège pâtissent d'un déséquilibre extérieur de plus en plus prononcé, qui est en partie la conséquence de la politique de soutien de l'emploi à tout prix; les dévaluations de 1976 à 1977 n'y ont pratiquement pas porté remède; le cas du Danemark est assez analogue.

Le cours du dollar s'est déprécié de 1970 à 1973 et apprécié ensuite jusque dans les derniers mois de 1977; les larges fluctuations du solde des paiements extérieurs répondent à d'autres facteurs; ainsi, le surplus de 1975 s'expliquait surtout par la récession américaine; la reprise conjoncturelle a, ensuite, provoqué un déficit, aggravé par la dépendance énergétique croissante.

Au Royaume-Uni, la chute du cours de change entre 1970 et 1973 n'avait pas empêché que le compte extérieur se dégradât, déjà avant le renchérissement du pétrole; ultérieurement, les mesures d'austérité intérieure et le développement de la production d'huiles minérales ont été les facteurs du redressement, plus que l'évolution de ce cours.

C'est le renchérissement du pétrole qui a fait disparaître le surplus de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise; le renversement du marché de l'acier a, par la suite, détérioré encore le compte extérieur.

Ainsi, les fluctuations du cours des diverses monnaies ne semblent pas avoir été l'instrument privilégié de l'élimination des déficits des paiements courants. Le cas belge, qui sera examiné avec plus de détail par après, confirmera encore cette observation.

III. OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LES MODIFICATIONS DE COURS DE CHANGE.

Selon le schéma classique, la dépréciation ou l'appréciation d'une monnaie peuvent entraîner des effets sur le volume des ventes des entreprises nationales ou sur leurs marges bénéficiaires.

La répartition, entre ces deux types d'effets, dépendra des écarts de prix que la dépréciation ou l'appréciation auront éventuellement créés, tant sur les marchés extérieurs que sur le marché intérieur du pays dont la monnaie s'est dépréciée ou appréciée.

Si l'opération modifie les prix relatifs sur les marchés extérieurs — parce que les prix à l'exportation sont changés en devises étrangères — et/ou sur le marché intérieur — parce que les produits importés renchérisent par rapport aux produits nationaux ou vice versa —, il peut y avoir un effet en volume. Celui-ci ne se produira toutefois que s'il existe des possibilités de substitution entre produits nationaux et étrangers, si les réactions des demandes aux variations de prix sont régies par des élasticités différant significativement de zéro et si l'offre (nationale ou étrangère, suivant le cas) présente une élasticité suffisante pour répondre aux fluctuations de la demande, ce qui est le cas en situation de sous-emploi.

Si les prix relatifs ne sont pas modifiés, il ne peut y avoir d'effet sur les volumes; seules les marges bénéficiaires sont changées.

La distinction est importante car, au premier stade, les répercussions sur le revenu national et sa répartition, sur l'activité et l'emploi, sur les termes de l'échange et la balance courante, seront sensiblement différentes.

Dans la mesure où les prix relatifs se modifient, c'est-à-dire où les effets sont appelés à s'exercer en volume, ceux-ci affecteront directement le niveau de l'activité et de l'emploi. Mais, au premier stade, le revenu national global, de même que la balance courante, sont influencés par la modification des termes de l'échange, c'est-à-dire du revenu réel par unité produite; dans la suite du processus, lorsque les effets en volume se seront produits, le revenu national ne reviendra à son niveau antérieur que si les élasticités additionnées, à l'exportation et à l'importation, sont telles que les variations en volume compensent exactement les variations de prix, de manière à reconstituer, en valeur, un même total qu'auparavant, bien que subsiste la diminution du revenu réel par unité produite. Toute autre combinaison d'élasticités se traduira par une amélio-

ration ou une détérioration du solde des transactions courantes avec l'étranger et par une augmentation ou une diminution, en termes réels, du revenu global.

Dans la mesure où les prix relatifs ne se modifient pas, c'est-à-dire si les effets ne sont pas appelés à s'exercer en volume, mais uniquement sur les marges bénéficiaires, ni l'activité, ni l'emploi, ni les termes de l'échange, ni la balance courante, ni le revenu global ne sont affectés directement. Par contre, la répartition du revenu est modifiée : les marges de profit des entreprises du pays considéré s'élargissent ou se contractent au détriment ou au profit des autres catégories d'agents économiques, qui subissent la hausse des prix intérieurs, due au renchérissement des importations, ou profitent de l'abaissement du coût de celles-ci.

Ce schéma, purement mécanique, il faut y insister, ne concerne que les effets directs et non les effets dérivés; il est, en principe, entièrement ambivalent : il constitue le cadre de raisonnement théorique, aussi bien pour la dépréciation que pour l'appréciation d'une monnaie.

Ces deux cas doivent cependant être examinés de manière plus circonstanciée, pour vérifier s'il n'y a pas lieu de nuancer ce genre de raisonnement théorique, nécessairement simplificateur.

Le cas de la dépréciation.

En cas de baisse du cours moyen pondéré de la monnaie, on peut obtenir un effet d'expansion du volume de la production nationale et/ou un élargissement des marges de profit des entreprises.

A. Effets en volume.

Si les conditions de base énoncées ci-dessus sont remplies, il y aura expansion du volume de la production nationale dans la mesure où, exprimés en monnaie nationale,

a) les prix à l'exportation ne haussent pas, ou haussent moins que le taux de la dépréciation : la demande étrangère augmente;

b) les prix à l'importation sont relevés, tandis que les prix de vente des producteurs nationaux sur le marché intérieur ne haussent pas, ou moins que ceux des produits importés : la part de produits importés recule au profit de la part de produits nationaux. Rappelons que ceci implique, notamment, la possibilité de substitution de produits nationaux à des produits importés; ce n'est pas le cas des matières premières et denrées que le pays ne produit pas, ni de tous les fabricats pour lesquels il n'existe pas, à ce moment-là, de fournisseur national, ni des produits étrangers qui ne sont pas « concurrencés » pour d'autres raisons, comme, par exemple, les qualités spécifiques attribuées à la marque. Il est important de noter aussi que, même si la part des produits étrangers se réduit, le renchérisse-

ment de ceux qui doivent être importés provoque, de toute manière, une hausse, irréversible, des prix intérieurs.

L'effet en volume sera maximal si les deux réactions se conjuguent, mais il y a, en même temps, détérioration maximale des termes de l'échange. Celle-ci oblige le pays à fournir une plus grande quantité de produits, donc de travail, pour payer ses importations; ceci traduit la détérioration du revenu par unité produite. L'impact sur le revenu réel global ne sera effacé que si cette diminution du revenu par unité produite est finalement compensée par l'expansion des volumes écoulés : les élasticités de prix, à l'exportation et/ou à l'importation, doivent donc être suffisantes. Il demeure, en tout état de cause, que le revenu réel unitaire des facteurs de production — travail et/ou capital — reste moindre qu'avant l'opération.

B. *Effets sur les marges.*

Ce type d'effet se produira dans la mesure où, exprimés en monnaie nationale,

a) les prix à l'exportation sont relevés;

b) les prix à l'importation sont relevés et -- hypothèse extrême -- sont immédiatement et intégralement suivis par les prix de vente des producteurs nationaux sur le marché intérieur.

L'élargissement des marges bénéficiaires sera maximal lorsque les deux comportements se conjuguent. Si tous les écarts potentiels de prix nés de la dépréciation sont effacés par des adaptations des marges, il n'y a aucun effet direct sur les volumes de production, ni sur les termes de l'échange, ni sur le solde des transactions courantes, ni sur le niveau du revenu national réel. Par contre, la répartition de celui-ci est modifiée : la part du revenu d'entreprise s'accroît au détriment des autres catégories. En outre, l'impact inflationniste est également maximal : la hausse immédiate des prix intérieurs sera égale au pourcentage de renchérissement des importations qui, rappelons-le, est supérieur au taux de dépréciation ⁽¹⁾; après, elle s'alourdira encore, par suite des effets dérivés.

C. *Conditions de réussite.*

Ainsi qu'on l'a rappelé, une dépréciation n'atteindra ses objectifs que si certaines conditions de base, relatives aux rapports entre l'économie du pays qui déprécie et celles des autres pays, sont remplies.

(¹) Le pourcentage de renchérissement des importations est égal à :

$$\frac{\text{pourcentage de dépréciation}}{100 - \text{pourcentage de dépréciation}} \times 100$$

Si c'est l'effet en volume qui est recherché, il faut non seulement que les prix relatifs soient modifiés, mais aussi que la demande réagisse suffisamment aux écarts de prix créés en faveur des producteurs nationaux, que ceux-ci disposent de capacités de production inutilisées et qu'ils fabriquent les produits qui peuvent se substituer aux produits importés.

S'il constitue l'objectif, l'élargissement des marges bénéficiaires ne sera possible que dans la mesure où la concurrence internationale permet aux producteurs nationaux de relever leurs prix sur le marché intérieur et/ou ne leur impose pas une baisse du prix, en devises, des exportations.

A supposer que ces conditions de base soient remplies, la dépréciation pourra sortir les effets directs, décrits dans les pages qui précèdent. Encore faut-il que ceux-ci ne soient pas annihilés par les développements qui interviendront ultérieurement à l'intérieur de l'économie du pays dont la monnaie s'est dépréciée.

Car il est bien évident que les suites d'une dépréciation de la valeur extérieure d'une monnaie ne se limitent pas aux seuls effets directs de premier impact. Le degré élevé de sophistication et d'intrication des structures socio-économiques dans les pays industrialisés fait que ces effets directs risquent d'entraîner d'importants effets secondaires, dérivés des réactions que les premiers suscitent chez les diverses catégories d'agents économiques. Ceux-ci ne resteront certainement pas indifférents si la dépréciation affecte le niveau de leur pouvoir d'achat individuel. Or, c'est ce qui se produira inévitablement si la dépréciation s'accompagne d'une hausse des prix intérieurs.

On a noté ci-dessus que le taux de la hausse de ces prix intérieurs serait immédiatement égal au pourcentage de renchérissement des importations si, les fournisseurs étrangers ne modifiant pas leurs prix exprimés dans leur propre devise, tous les producteurs nationaux de biens et de services, quels qu'ils soient, pratiquent aussitôt un relèvement de même importance de leurs tarifs. Il s'agit bien évidemment d'une hypothèse d'école, adoptée pour inscrire le cadre de raisonnement théorique entre les extrêmes, mais qui est, dans les faits, complètement invraisemblable.

Tout aussi irréaliste est l'autre hypothèse extrême, celle où la dépréciation ne provoquerait aucune hausse immédiate des prix intérieurs. En théorie pure, ceci serait possible s'il ne se produisait pas de renchérissement des produits importés, c'est-à-dire si les prix à l'importation restaient inchangés en monnaie nationale : il faudrait, pour cela, que tous les fournisseurs étrangers abaissent à due concurrence leurs prix exprimés dans leur propre devise ou, si ce n'est pas le cas, que les importateurs réduisent leur marge de profit, de façon à effacer, à leurs frais, la hausse des produits importés. Dans la réalité, ces deux éventualités sont à exclure, en tout cas dans une économie largement ouverte. Par exemple, une série de prix, notamment ceux des matières premières et produits de base, sont, en fait, des prix internationaux, voire mondiaux.

En fait, une hausse des prix est donc inévitable; elle sera d'autant plus importante, en premier impact, que le degré d'ouverture sur l'étranger est grand, autrement dit, que les importations représentent une quotité élevée dans l'offre totale de biens et de services.

A revenu nominal inchangé, cette hausse des prix signifie évidemment une perte de pouvoir d'achat réel. La façon dont les diverses catégories d'agents économiques réagiront à cette hausse des prix importée sera déterminante pour les résultats de l'opération : c'est de ces réactions qu'il dépendra si, en fin de compte, la dépréciation aura un effet utile, sera une mesure pour rien, ou mènera à une situation pire qu'auparavant.

En effet, toute hausse des prix, d'origine intérieure, venant s'ajouter à celle qui résultera directement du renchérissement des importations, annulera, à due concurrence, le bénéfice initial — en termes de volumes de production ou de marges bénéficiaires — apporté par la dépréciation.

Si le but visé est d'obtenir un effet d'expansion maximale des volumes, il faudrait qu'aucune hausse d'origine intérieure ne se produise, donc que, dans le pays dont la monnaie se déprécie, tous les coûts et prix, autres que les prix facturés par les fournisseurs étrangers, demeurent inchangés. Cela implique que tous les revenus restent les mêmes en montant nominal absolu : aussi bien le revenu brut des particuliers que celui des entreprises — y compris les importateurs, dont la marge bénéficiaire brute resterait la même en monnaie nationale et se réduirait donc en pour cent, de même d'ailleurs que celle des exportateurs et des autres entreprises — et que le montant des impôts et taxes à l'importation et sur la production. Dans ce cas, la réduction de pouvoir d'achat frapperait toutes les catégories de revenus et se répartirait proportionnellement au contenu d'importations inclus dans les dépenses de chaque catégorie d'agents économiques.

Si c'est l'élargissement maximal des marges bénéficiaires qui est recherché, au profit spécifique des exportateurs, seuls ces revenus-là peuvent augmenter en termes nominaux et réels, au détriment de tous les autres, lesquels, au surplus, ne peuvent espérer bénéficier, comme dans le cas précédent, d'une expansion du niveau d'activité provoquée par l'accroissement du volume des exportations.

Toute tentative des agents économiques — y compris, dans le premier cas, les exportateurs — de réagir, par une adaptation de leur revenu, à la perte de pouvoir d'achat qu'ils subissent hypothèque la réalisation des objectifs de la dépréciation.

Ainsi, si les entreprises purement importatrices maintenaient leurs marges en pour cent, et non en montant absolu, elles créeraient un facteur de hausse d'origine intérieure, qui amplifierait automatiquement le premier impact du renchérissement des produits provenant de l'étranger. De même, en cas de maintien de pourcentages inchangés pour les marges des autres entreprises ou pour les impôts à l'importation et à la production. De même aussi pour l'indexation des autres revenus, qu'ils soient d'origine salariale ou autre.

Finalement, si chacun répercute, qui en aval, qui en amont, les hausses de coûts et de prix qu'il subit, ces reports en chaîne enclencheront une spirale prix-revenus qui « mangera » graduellement le bénéfice recherché — en termes de volumes et/ou de marges bénéficiaires — par la dépréciation. La hausse de prix correspondant à l'effet direct de la dépréciation étant propagée de proche en proche, par tout un chacun, sans qu'aucune catégorie de preneurs de revenus accepte d'en supporter, au moins partiellement, la charge, autrement dit en cas d'indexation intégrale, de droit ou de fait, de tous les revenus, il n'y a finalement, par définition, personne qui perde de son pouvoir d'achat réel. Il ne subsiste donc, en fin de processus, plus de marge de manœuvre ni pour abaisser les prix en monnaies étrangères à l'exportation ni, alternativement, pour opérer un transfert de revenus au profit des entreprises, en particulier des industries en concurrence avec l'étranger. L'effet utile recherché par la dépréciation est purement et simplement réduit à néant par la hausse nominale de tous les prix et coûts intérieurs.

Cette constatation ne procède pas implicitement d'un raisonnement « à la limite », car il est possible que cette limite soit dépassée. Il suffit en effet qu'une ou des catégories importantes de revenus s'adaptent plus qu'intégralement à la hausse des prix qu'elles subissent pour que l'avantage, en termes de volumes et/ou de marges bénéficiaires, recherché par la dépréciation soit plus qu'effacé; dès lors, cette opération devient « perverse » : elle produit en définitive l'inverse des conséquences souhaitées. Ce n'est pas une hypothèse irréaliste : dans nombre de pays, des éléments de « surindexation » existent, par exemple, dans les modalités d'établissement de certaines marges commerciales, d'autres revenus, voire des recettes d'impôts directs de l'Etat.

Un autre risque, non moins réel, de surindexation réside dans l'activation des comportements inflationnistes. Comme tout autre facteur autonome d'accélération de l'inflation, la dépréciation risque d'inciter bon nombre de ceux qui le peuvent — entreprises, indépendants, voire salariés —, à ne pas se contenter de répercuter, ex post, les hausses de coûts — ou les baisses de revenus — qu'ils ont déjà subies, mais à anticiper sur les développements futurs, contribuant ainsi à aggraver, au-delà de l'impact purement mécanique, les effets de l'impulsion due à la dépréciation elle-même. D'où le danger, accentué encore par la spéculation, d'enclenchement d'une spirale dépréciation-inflation-dépréciation.

Pour que les effets recherchés par une dépréciation puissent avoir quelque durabilité, il est donc indispensable que l'opération soit assortie de mesures d'accompagnement appropriées. Celles-ci doivent assurer que le revenu réel unitaire disponible se réduise effectivement pour un nombre suffisant d'agents économiques. Une politique de déflation globale et générale étant contre-indiquée dans une situation de sous-emploi, les mesures à prendre doivent viser spécifiquement les revenus de toute nature dans les secteurs abrités, plus spécifiquement ceux qui sont porteurs d'inflation, et non ceux des entreprises dont la situation est dégradée, sous l'effet de la concurrence de l'étranger.

En outre, ces mesures doivent amener l'éradication des causes réelles et profondes qui ont conduit à la nécessité de déprécier. Sans quoi la dépréciation devra être répétée sans cesse; elle deviendra un processus cumulatif auto-entretenu.

Le cas de l'appréciation.

En cas de hausse du cours moyen pondéré de change de la monnaie, on devrait, en principe, symétriquement, aboutir à un effet de contraction du volume de la production nationale et/ou de rétrécissement des marges bénéficiaires des entreprises.

A. Effets en volume.

Si les concurrents étrangers sont à même de profiter d'une disparité des prix relatifs défavorisant les produits du pays « appréciateur », non seulement parce qu'ils fournissent les mêmes produits, mais en outre parce que leur offre est élastique et si, en outre, les demandes étrangères et nationales présentent une élasticité significative aux prix, c'est-à-dire *si les conditions de base énoncées ci-avant sont remplies*, il y aura contraction du volume de la production nationale dans la mesure où, exprimés en monnaie nationale,

a) les prix à l'exportation sont maintenus inchangés — c'est-à-dire renchérissement en devises étrangères —, tandis que les prix dans les autres pays restent stables ou haussent moins : la demande étrangère se réduit;

b) les prix à l'importation sont abaissés, tandis que les prix de vente des producteurs nationaux sur le marché intérieur ne diminuent pas, ou moins que ceux des produits importés.

Ces effets en volume seront maximaux — dans les hypothèses énoncées —, si les deux comportements se conjuguent. En même temps, il y a un bénéfice maximal sous l'angle des termes de l'échange : le pays peut se procurer un même volume d'importations moyennant un moindre volume d'exportations, donc de travail. Le revenu réel unitaire par facteur de production — capital et/ou travail — s'accroît. Dès lors, le revenu réel global disponible pour les dépenses intérieures augmente, au premier stade. Mais cette augmentation globale pourra être effacée si le gain de revenu par unité produite est au moins compensé par la contraction des volumes écoulés; ce sera le cas si les élasticités de prix sont assez fortes, à l'exportation et/ou à l'importation.

B. Effets sur les marges.

L'effet de contraction des marges bénéficiaires des entreprises devrait se produire dans la mesure où, exprimés en monnaie nationale,

a) les prix à l'exportation sont abaissés, de façon qu'exprimés en devises, ils n'augmentent pas, ou pas en proportion du pourcentage de réévaluation;

b) les prix à l'importation s'abaissent, et leur mouvement amène les producteurs nationaux à diminuer leur prix de vente sur le marché intérieur.

La contraction des marges est maximale lorsque les deux comportements se conjuguent. Si tous les écarts potentiels de prix — défavorables aux producteurs nationaux — nés de l'appréciation de la monnaie sont effacés par une compression générale des marges bénéficiaires, il n'y aura aucun effet direct sur les volumes de production, ni sur les termes de l'échange, ni sur la balance courante, ni sur le revenu national réel. Par contre, la répartition de ce revenu réel sera modifiée : la part du revenu d'entreprise se réduira, au profit de celle des autres catégories. En outre, l'impulsion à la baisse des prix intérieurs sera également maximale : elle égalera le pourcentage de réduction des prix à l'importation.

C. Conditions de réussite.

L'appréciation de la monnaie peut apporter un bénéfice important à l'économie en termes d'impulsion à la baisse des prix ou de stabilisation des prix, dans un contexte mondial inflationniste. A cela, cependant, il y a une condition sine qua non : que les baisses de prix à la frontière soient pleinement répercutées en aval, à tous les stades de la production et de la distribution.

Or, on a souvent pu constater que les prix et les revenus offrent une très grande résistance à toute baisse, en termes réels, et, à plus forte raison, en termes nominaux. Il s'ensuit que l'appréciation de la monnaie ne sortira ses effets favorables que pour autant que soient prises, en même temps, les mesures d'accompagnement permettant d'assurer la répercussion effective des baisses de prix à l'importation sur l'ensemble du système des prix et des coûts intérieurs. A défaut de ces mesures, il se produira un transfert de revenu, en faveur des importateurs nets, au détriment des autres secteurs et entreprises; les revenus créés dans ces derniers seront affectés, soit par la réduction des prix de vente, soit, si cette baisse ne se produit pas, par la contraction de leurs débouchés.

En réalité, une appréciation de la monnaie, surtout si elle est lente, ne devra pas nécessairement sortir, dans le pays en cause, soit des effets en volume, soit des effets sur les marges.

D'abord, les hypothèses sur lesquelles est construit le cadre de raisonnement théorique ne se vérifient pas toujours. Les élasticités de la demande aux prix et/ou les possibilités de substitutions sont souvent faibles, parfois même nulles. Lorsque c'est le cas, il en résulte que le pays dont la monnaie s'apprécie enregistre une diminution du coût, dans sa monnaie, des produits importés, sans que ceci entraîne une gêne quelconque pour les producteurs nationaux. Il en résulte aussi que ce pays peut maintenir ses tarifs à l'exportation — donc relever ses prix en devises étrangères — sans pour autant subir de contraction notable de ses ventes; beaucoup dépend, à cet égard, de la structure de ses exportations.

En second lieu, dans bien des cas, les fournisseurs étrangers mettront l'appréciation de la monnaie de leur client à profit pour relever le prix, exprimé dans leur propre devise, de leurs fournitures à ce client; dans la mesure où ils le font, ils provoquent simplement un effet de marges bénéficiaires dans leur économie, sans affecter en quoi que ce soit celle du pays « appréciateur ».

Ensuite, et surtout, l'appréciation d'une monnaie est essentiellement relative. Cela signifie qu'elle peut avoir lieu simplement parce que la monnaie d'autres pays reflète leur situation extérieure détériorée par rapport à celle du pays considéré; la position concurrentielle de ces autres pays peut s'être affaiblie pour diverses raisons, par exemple en conséquence d'une inflation plus forte, qui se traduit dans leurs prix à l'exportation. En même temps qu'elle s'apprécie vis-à-vis de certaines devises, une même monnaie peut se déprécier relativement à d'autres, dont le cours de change a haussé davantage. On se souviendra, en effet, que l'appréciation d'une monnaie a été définie, au premier chapitre, comme une hausse du cours de change moyen pondéré; elle n'est donc pas le reflet du seul comportement, considéré en soi ou par rapport à une norme objective, de la monnaie en question, mais la résultante des évolutions propres de toutes les devises intervenant dans la pondération. Chaque fois qu'à la suite de difficultés qui lui sont particulières, la monnaie d'un pays chute, il se produit mathématiquement une appréciation des monnaies de ses partenaires commerciaux.

On sait qu'au cours des dernières années, un certain nombre de monnaies sont parties à la dérive. Souvent, ce dérapage était précisément la conséquence — et le reflet — d'une inflation intérieure excessive. Dans ces cas, la baisse des cours de cette monnaie, et donc l'appréciation correspondante des autres, constituaient le correctif de disparités excessives d'inflation. Un pays qui, dans ces circonstances, aurait refusé de laisser s'apprécier sa monnaie, aurait par là-même décidé de s'aligner sur la hausse moyenne des prix extérieurs, influencée par celles des pays « dépréciateurs » et, à cet effet, d'importer la dose nécessaire d'inflation. Autrement dit, l'existence de rythmes d'inflation excessifs dans un certain nombre de pays, ayant pour effet de porter la hausse moyenne des prix extérieurs à un taux trop élevé, oblige ceux qui estiment devoir s'abriter de la contagion de ce taux inacceptable, à choisir l'appréciation de leur propre monnaie.

Une analyse plus poussée montre ainsi que, dans la mesure où, globalement, l'appréciation d'une monnaie ne va pas au-delà de ce qui correspond à la correction des disparités de taux d'inflation, elle ne produira pas les effets, en volume ou sur les marges, décrits ci-avant.

La situation est différente lorsque ce sont des mouvements de capitaux qui ont provoqué la chute de certaines monnaies qui interviennent pour une part non négligeable dans le calcul du cours moyen pondéré de la monnaie qui s'apprécie. Dans ce cas, les variations respectives des cours de change effectifs ne sont pas induites d'une disparité préalable dans les prix. Elles peuvent, dès

lors, sous certaines conditions, apporter, dans l'immédiat, un avantage compétitif pour les pays dont la monnaie se déprécie et un désavantage pour la position compétitive du pays dont la monnaie s'apprécie.

A partir de là, deux éventualités doivent être envisagées quant au déroulement ultérieur du processus :

— ou bien l'avantage compétitif du pays « dépréciateur » et le désavantage correspondant du pays « appréciateur » persistent pendant une période assez longue pour constituer, dans ce dernier, une menace sérieuse pour les débouchés, intérieurs et extérieurs, de ses producteurs opérant dans les secteurs concurrentiels. Ces producteurs seront donc amenés, soit à réduire durablement leurs marges bénéficiaires, soit à perdre des parts de marché. Dans l'hypothèse envisagée, à savoir celle de disparités persistantes des positions compétitives, il se produira donc inévitablement, dans les secteurs concurrentiels, des adaptations en volume, que ce soit comme suite directe de modifications des prix relatifs ou comme conséquence, à terme, de l'érosion persistante des marges bénéficiaires. Dans ce cas, toutes autres choses restant égales, la balance courante du pays « dépréciateur » s'améliore : à l'inverse, celle du pays « appréciateur » se dégrade; l'altération des deux balances courantes ralentit, d'un côté, la dégradation du cours de change de l'unité monétaire dans le pays d'où sortent les capitaux et, de l'autre côté, le relèvement du cours de change de l'unité monétaire du pays qui reçoit ces derniers; les mouvements de cours s'arrêtent; à défaut d'autres corrections (par les variations des prix intérieurs, dont il sera question dans la seconde éventualité), le pays « appréciateur » a subi un désavantage puisque les devises provenant d'apports non souhaités de capitaux étrangers prennent la place, sur son marché des changes, des recettes en devises qui étaient gagnées auparavant par des fournitures de biens et services; toutes autres choses étant égales, le niveau d'activité intérieure dans le pays « appréciateur » n'atteint pas le niveau qu'il eût atteint à défaut de ces entrées de capitaux;

— ou bien les disparités de cours de change entraînent sans délai excessif des mouvements de prix et de coûts intérieurs; dans ce cas, toutes autres choses étant égales, le pays « dépréciateur » subit une hausse et le pays « appréciateur » bénéficie d'une réduction de prix; les positions compétitives reviennent à leur niveau antérieur; la correction par les marges bénéficiaires ou le volume des échanges cesse.

La première éventualité correspond aux effets potentiels directs de la disparité des cours de change; la seconde en décrit les effets dérivés mécaniques. Plus ce dernier type d'effets se produira rapidement et intensément, plus les effets directs seront limités dans le temps et dans leur ampleur.

On peut donc conclure que dans le pays dont la monnaie s'apprécie par suite d'entrées de capitaux, les incidences défavorables sur le niveau d'activité, ou sur les marges bénéficiaires, seront faibles si :

a) dans le pays « dépréciateur », la chute de la monnaie provoque une accélération de l'inflation intérieure; on a vu que c'était souvent le cas, surtout

Tableau VII.

Cours de change et solde du commerce de produits manufacturés entre l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et divers pays industrialisés

Sources : Commerce Union Economique Belgo-Luxembourgeoise : 1970-1972 : Organisation de Coopération et de Développement Economiques; 1973-1977 : Institut National de Statistique.
Cours de change : Fonds Monétaire International. Calculs de la Banque Nationale de Belgique.

	Taux d'appréciation (+) ou de dépréciation (-) de la monnaie étrangère vis-à-vis du franc (pour cent)	Solde du commerce extérieur de produits manufacturés 1 entre l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et les pays sous revue (milliards de francs)							
		1970-1977	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Suisse	+ 29,8	+ 4,7	+ 4,6	+ 5,1	+ 6,4	+ 6,8	+ 2,4	+ 2,6	+ 5,6
République Fédérale d'Allemagne .	+ 13,4	+ 3,8	- 14,0	- 1,0	- 21,4	- 30,6	- 33,3	- 38,6	- 48,1
Pays-Bas	+ 6,3	+ 42,2	+ 33,0	+ 41,4	+ 38,4	+ 34,8	+ 28,8	+ 31,1	+ 31,4
Japon	- 3,7	- 1,6	- 3,0	- 3,6	- 4,5	- 6,4	- 10,3	- 16,4	- 18,5
France	- 18,8	+ 25,9	+ 22,9	+ 30,5	+ 41,6	+ 43,1	+ 20,1	+ 55,8	+ 36,3
Etats-Unis	- 27,8	+ 1,8	+ 13,4	+ 14,0	+ 11,0	+ 8,3	- 5,7	- 9,6	- 5,2
Royaume-Uni	- 47,4	- 11,1	- 16,0	- 13,0	- 17,3	- 10,5	- 10,6	- 22,5	- 31,7
Italie	- 48,7	+ 3,5	- 0,2	+ 0,4	- 5,0	+ 2,3	- 7,5	- 2,0	- 5,7
Autres pays O.C.D.E.	—	- 5,4	+ 17,0	+ 21,0	+ 40,6	+ 36,9	+ 31,8	+ 35,6	+ 35,1
Total pays O.C.D.E.	—	+ 63,8	+ 57,7	+ 94,8	+ 89,8	+ 84,7	+ 15,7	+ 36,0	- 0,8

1 Catégories 5 à 8 de la Classification Type du Commerce International (C.T.C.I.).

lorsqu'il s'agit d'économies très ouvertes et très dépendantes de leurs importations; c'est moins certain dans les économies plus fermées, qui ne se trouvent pas dans une situation d'inflation caractérisée, et dont le système des prix intérieurs est mieux abrité des hausses résultant de la dépréciation;

b) le pays « appréciateur » prend un maximum de mesures pour propager, le plus rapidement et le plus complètement possible, la baisse des prix à l'importation à l'ensemble des prix et des coûts intérieurs.

En résumé, en cas de variations des cours de change dues à des mouvements de capitaux, les adaptations en volume ou en marges seront d'autant plus brèves et d'autant moins accentuées que les hausses intérieures seront rapides et intenses dans le pays « dépréciateur » et que les mesures prises dans le pays « appréciateur » pour propager en aval les baisses importées porteront rapidement leurs effets.

IV. LE CAS BELGE.

Commerce extérieur et spécialisation de l'U.E.B.L. en produits manufacturés.

A. *Evolution du solde du commerce de produits manufacturés entre l'U.E.B.L. et divers pays industrialisés.*

Si on compare les évolutions, d'une part, des cours de change de deux monnaies et, d'autre part, du solde du commerce extérieur entre les pays de ces monnaies, on s'attendrait sans doute à trouver que le pays dont la monnaie s'est dépréciée par rapport à l'autre monnaie a élargi son surplus ou diminué son déficit commercial vis-à-vis du pays de l'autre monnaie.

Une telle comparaison n'est cependant pas sans dangers. En premier lieu, si les rapports de change entre deux monnaies se modifient, ce ne sont pas seulement les produits que les pays de ces monnaies échangent entre eux qui peuvent être affectés par ces modifications, mais aussi les produits qu'ils vendent ou achètent à des pays tiers sur les marchés desquels ils entrent en concurrence. En deuxième lieu, bien des facteurs — on l'a vu — autres que les prix relatifs peuvent altérer les positions concurrentielles respectives. En troisième lieu, des modifications structurelles, par exemple dans la division internationale du travail, peuvent affecter considérablement les conditions des échanges entre deux pays.

Au tableau VII, on a essayé de vérifier les effets que les variations des cours de change respectifs avaient eus sur l'évolution de la balance commerciale bilatérale de l'U.E.B.L. avec chacun de ses grands partenaires commerciaux dont la monnaie s'est soit appréciée, soit dépréciée par rapport au franc belge. A cette fin, on a mis en regard les cours de change et les soldes du commerce de produits manufacturés entre l'U.E.B.L. et divers pays industrialisés.

Tableau VIII.

Importations de l'O.C.D.E. ¹ et spécialisation, par produits ², des exportations de produits manufacturés de l'U.E.B.L.

Sources : O.C.D.E. Calculs de la Banque Nationale de Belgique.

	Accroissement annuel moyen de 1965 à 1975 (pour cent)		Indices de spécialisation de l'U.E.B.L. ³		Pour mémoire :	
	des importations de l'O.C.D.E. ¹	des exportations de l'U.E.B.L.	en 1965	en 1975	Parts des divers produits dans les exportations totales de l'U.E.B.L. en 1975 (pour cent)	Parts de marché de l'U.E.B.L. en 1975 ⁴ (pour cent)
<i>Produits progressifs</i> ⁵	$\Sigma \Delta X$	$\Sigma \Delta x$			$\frac{x}{y}$	$\frac{x}{X}$
Véhicules automobiles (732)	22,3	19,1	1,85	1,47	9,6	7,6
Appareils de télécommunication (724)	21,0	19,2	1,68	1,50	2,2	7,7
Produits médicaux et pharmaceutiques (54)	19,9	26,3	0,89	1,56	1,1	8,1
Matières plastiques (58)	19,6	31,4	0,86	2,30	2,9	11,9
Produits chimiques organiques (512)	18,9	35,9	0,46	1,78	3,0	9,2
Bois et meubles (63 et 82)	18,3	21,5	1,26	1,73	2,0	9,0
Cuir et chaussures (61 et 85)	18,2	11,0	0,76	0,42	0,4	2,2
Appareils scientifiques (86)	18,0	14,9	1,04	0,84	1,5	4,3
Machines diverses (71 et 72, moins 724)	17,9	18,0	0,75	0,79	10,4	4,1
Articles manufacturés n.d.a.	17,8	16,7	1,09	1,03	8,3	5,4
Produits chimiques divers (5 moins 512, 53 à 56, 58)	17,3	23,6	0,81	1,42	2,5	7,3
Total des produits progressifs ...	18,8	19,5	1,02	1,14	44,0	5,9
Ensemble des produits manufacturés (5 à 8)	17,2	15,9	1,58	1,47	79,4	7,6
<i>Produits régressifs</i> ⁶						
Tissus et vêtements (65 et 84)	16,1	13,5	2,10	1,74	9,1	9,0
Produits de toilette et d'entretien (55)	15,8	21,8	0,92	1,58	0,5	8,1
Fer et acier (67)	15,4	13,2	3,95	3,39	13,7	17,5
Appareils sanitaires, de chauffage et d'éclairage (81) .	14,9	20,3	1,18	1,89	0,4	10,2
Matières colorantes (53)	14,5	18,7	0,75	1,14	0,4	5,9
Engrais manufacturés (56)	14,3	12,6	4,74	4,30	1,6	22,1
Papier et carton (64)	14,0	18,7	0,61	0,96	1,5	4,9
Pierres précieuses et perles fines (667)	13,5	14,6	3,98	4,58	3,4	23,8
Verre (664)	12,8	8,6	6,19	4,47	0,8	23,0
Métaux non ferreux (68)	9,8	8,5	1,76	1,63	4,0	8,4
Total des produits régressifs ...	14,2	12,7	2,51	2,29	35,4	11,9

¹ Union Economique Belgo-Luxembourgeoise exclue.² D'après la Classification Type du Commerce International. Les chiffres entre parenthèses figurant en regard des produits sont les numéros des subdivisions de la Classification précitée.³ Quotient de la part des exportations d'un produit manufacturé déterminé dans le total des exportations de l'U.E.B.L. par la part du même produit dans les importations totales des pays de l'O.C.D.E. (U.E.B.L. exclue); autrement dit, si x est le montant des exportations d'un produit manufacturé déterminé de l'U.E.B.L., y le montant total des exportations de l'U.E.B.L., X les importations dece produit manufacturé des pays de l'O.C.D.E. et Y le total des importations de ces pays, l'indice de spécialisation est le rapport :

$$\frac{\frac{x}{y}}{\frac{X}{Y}}$$

⁴ Les parts de marché sont calculées par le rapport : $\frac{\text{Exportations de l'U.E.B.L.}}{\text{Importations des pays de l'O.C.D.E. (U.E.B.L. exclue)}}$ soit : $\frac{x}{X}$ ⁵ Produits dont les importations par les pays de l'O.C.D.E. (U.E.B.L. exclue) augmentent plus rapidement que les importations totales de produits manufacturés de ces pays.⁶ Produits dont les importations par les pays de l'O.C.D.E. (U.E.B.L. exclue) augmentent moins rapidement que les importations totales de produits manufacturés de ces pays.

La réalité ne paraît pas confirmer l'hypothèse « classique » que les pays dont la monnaie s'est dépréciée entre 1970 et 1977 par rapport au franc élargiraient leur surplus ou diminueraient leur déficit commercial vis-à-vis de l'U.E.B.L. et, inversement, pour les pays dont la monnaie s'est appréciée.

En effet, pour la période 1970 à 1977, la balance commerciale de l'U.E.B.L. s'est détériorée, au lieu de s'améliorer, vis-à-vis de deux pays réévaluateurs (République Fédérale d'Allemagne, Pays-Bas); vis-à-vis de la Suisse, elle s'est améliorée jusqu'en 1974, détériorée en 1975 et améliorée à nouveau depuis. Elle s'est aussi détériorée — suivant en cela une évolution plus conforme au principe — vis-à-vis de quatre des cinq pays dont la monnaie s'est moins appréciée que le franc belge ou s'est dépréciée : le Japon, les Etats-Unis, l'Italie et le Royaume-Uni. Par contre, elle s'est améliorée, au lieu de se détériorer, vis-à-vis de la France. Au surplus, elle s'est améliorée vis-à-vis du groupe des « autres pays de l'O.C.D.E. », dépréciateurs eux aussi dans leur ensemble.

Vis-à-vis de l'ensemble des pays industrialisés, il apparaît que la balance commerciale de l'U.E.B.L. s'est détériorée au cours de la période 1970 à 1977. Ce mouvement d'ensemble a été déterminant. Lui-même semble répondre à des facteurs autres que l'évolution des cours de change des monnaies des pays par rapport au franc belge, dont on peut dire qu'elle n'explique pas suffisamment les changements dans les échanges commerciaux entre pays.

Parmi ces facteurs plus importants qui ont affecté l'évolution des relations commerciales de l'U.E.B.L., il semble que les « structures de production » ont pu jouer un rôle important.

B. Adaptation à la demande étrangère et spécialisation des exportations de l'U.E.B.L.

Une bonne adaptation des structures de production à la demande mondiale constitue sans conteste un facteur déterminant de compétitivité pour une économie : elle rend l'écoulement des produits moins sensible à la conjoncture internationale; elle permet de ce fait de mieux maintenir les prix et influence donc aussi favorablement l'évolution des termes de l'échange.

Pour avoir une idée de la mesure dans laquelle la composition et l'évolution des exportations de l'U.E.B.L. sont adaptées à la structure et à l'expansion de la demande mondiale, on a comparé, dans le tableau VIII, l'accroissement, de 1965 à 1975, pour les principales catégories de produits manufacturés ⁽¹⁾, de la demande d'importations des pays de l'O.C.D.E., d'une part, et des exportations

⁽¹⁾ Ce sont ces produits qui jouent le rôle le plus important dans le processus de spécialisation des pays industrialisés, puisque ce sont les seuls dont la localisation puisse être considérée comme relativement libre; les produits primaires, en effet, dépendent principalement de la dotation en ressources naturelles.

de l'U.E.B.L., d'autre part; des indices de spécialisation ont été calculés, à ces mêmes dates, pour les catégories de produits exportés par l'U.E.B.L.

Afin de faciliter l'interprétation des données, les produits examinés ont été répartis en deux groupes :

— les produits « progressifs », c'est-à-dire ceux dont la demande d'importations des pays de l'O.C.D.E. (U.E.B.L. exclue) croît plus rapidement que la demande d'importations totales de ces pays;

— les produits « régressifs », dont la demande d'importations de ces mêmes pays croît plus lentement que la demande d'importations totales.

Pour chaque catégorie de produits, l'indice de spécialisation précité correspond au quotient de la part des exportations d'une catégorie déterminée de produits dans le total des exportations de l'Union, par l'importance relative des importations de cette même catégorie dans les importations totales des pays de l'O.C.D.E. (U.E.B.L. exclue). Par exemple, si une catégorie de produits intervient pour 10 p.c. dans les importations globales des pays industrialisés, et que cette catégorie-là représente 20 p.c. des exportations globales de l'Union économique, on dira que le coefficient de spécialisation de cette dernière pour ces produits est de 2. En combinant ces indices de spécialisation avec le classement entre produits « progressifs » et « régressifs », on appréciera la qualité de la structure des exportations de l'Union économique. En ce sens que cette structure sera d'autant plus satisfaisante (ou améliorée) que les coefficients de spécialisation seront plus élevés (ou en hausse pendant la période observée) pour les produits « progressifs » qui bénéficient d'une demande mondiale soutenue et vice versa.

Or, il apparaît que :

1) en 1975, les produits manufacturés représentent 79,4 p.c. des exportations totales de l'Union économique. 44 p.c. peuvent être rangés parmi les produits progressifs et 35,4 p.c. seulement parmi les produits régressifs. Mais, pour les premiers, la part du marché de l'Union économique n'est que de 5,9 p.c. du total des importations des pays industrialisés, tandis qu'elle est de 11,9 p.c. pour les produits régressifs;

2) le coefficient de spécialisation de l'Union économique était de 1,14 seulement en 1975 pour les produits progressifs, tandis qu'il était de 2,29 pour les produits régressifs;

3) la spécialisation de l'Union économique est la plus élevée pour des produits régressifs tels que le fer et l'acier, les engrais manufacturés, le verre et les pierres précieuses. Il est vrai que, pour tous ces produits, à l'exception des derniers cités, la spécialisation de l'Union économique a diminué au cours de la période considérée;

4) parmi les produits progressifs, la spécialisation de l'Union économique tend à diminuer en ce qui concerne notamment les véhicules automobiles, les

appareils de télécommunication, les appareils scientifiques et les cuirs et chaussures. Par contre, la spécialisation de l'Union économique se renforce, bien qu'elle reste, dans l'ensemble, peu élevée dans les secteurs des produits médicaux et pharmaceutiques, des matières plastiques, des produits chimiques organiques et divers, du bois et des meubles, ainsi que, mais dans une très faible mesure, des machines;

5) lorsque l'Union économique est spécialisée dans une production qui fait l'objet d'une demande mondiale en expansion, cette direction a, en général, été assurée par l'implantation d'investissements étrangers. Dès lors, cette production et cette spécialisation sont plus aléatoires; la diminution de l'indice de spécialisation de l'Union économique en voitures automobiles semble témoigner de cette précarité.

Au total, l'Union économique apparaît encore trop fortement axée, à l'exportation, sur des produits pour lesquels la demande mondiale est relativement peu progressive et/ou dont les perspectives d'expansion semblent fort limitées, du moins en ce qui concerne les pays industrialisés, en raison notamment de la concurrence accrue des pays en voie de développement.

Ainsi, la cause profonde de la détérioration du solde du commerce de produits manufacturés de l'Union économique avec les pays industrialisés recensés au tableau VII paraît devoir être recherchée plutôt dans la « mauvaise » spécialisation de la production et de l'exportation que dans les fluctuations des cours de change.

Les modifications du cours de change effectif du franc belge et leurs implications.

Ci-après, on examinera successivement deux hypothèses opposées concernant des choix de politique de change.

La première hypothèse est celle d'une dépréciation du franc belge.

Dans les circonstances actuelles, semblable politique signifie soit que le franc belge soit dévalué — de façon classique — par rapport aux autres monnaies du « serpent », soit que la Belgique sorte du « serpent ». Dans le premier cas, le cours pivot du franc belge serait modifié par accord avec les pays partenaires, comme ceux des couronnes des pays scandinaves l'ont été, sans que, pour autant, la Belgique se soustraie à l'obligation qu'elle a contractée de maintenir des cours stables vis-à-vis des autres monnaies du « serpent »; pratiquement, cette dévaluation « classique » du franc belge entraînerait une baisse du cours de celui-ci vis-à-vis des principales unités monétaires flottantes, c'est-à-dire une baisse du cours effectif. Dans le second cas, le franc belge, à l'instar du franc français ou de la livre, deviendrait une unité dont le cours de change serait administré de façon discrétionnaire, c'est-à-dire, sans doute, que les autorités s'efforceraient de le stabiliser une fois réalisé un mouvement de recul.

La seconde hypothèse est celle d'une appréciation du franc belge.

A la différence de la précédente, cette hypothèse reflète la situation de fait actuelle : le franc belge a été réévalué en fait par rapport à l'ensemble des monnaies flottantes.

Dans les deux hypothèses, le raisonnement se réfère explicitement aux considérations qui ont été développées ci-avant au chapitre III, où l'on a analysé les conditions dans lesquelles les deux objectifs possibles d'une modification des cours de change d'une monnaie pouvaient être atteints.

Ces considérations mettaient en lumière l'importance de l'évolution des prix relatifs et montraient que cette évolution dépend en grande partie des variations des coûts intérieurs — induites des changements du cours de change. Elles soulignaient aussi le rôle déterminant des élasticités de la demande. C'est la raison pour laquelle l'analyse prévisionnelle ci-après examinera particulièrement, successivement dans le cas d'une dépréciation et dans celui d'une appréciation, les éléments suivants :

- 1) les élasticités aux prix à l'importation;
- 2) l'évolution des prix et coûts intérieurs et
- 3) celle des coûts à l'exportation, après une dépréciation ou une appréciation;
- 4) les élasticités aux prix à l'exportation; il va de soi que si la hausse des coûts à l'exportation est quasi ou totalement équivalente à la dépréciation, l'analyse des élasticités à l'exportation est privée de son contenu puisque les différences de prix auxquelles il convient d'appliquer ces élasticités sont négligeables.

A. Le cas de la dépréciation.

1) Elasticités aux prix de la demande de produits importés.

L'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise est une petite économie transformatrice qui importe une grande quantité de biens pour lesquels il n'existe pas de possibilités de substitution par la production nationale. Plus de 80 p.c. de l'énergie primaire, toutes les matières premières minérales, sauf le charbon et une petite quantité de fer, toutes les matières agricoles, à l'exception des betteraves sucrières et de la moitié du froment et de l'orge nécessaires, sont fournis par l'étranger. De nombreux produits manufacturés ne sont pas fabriqués en Belgique. Au fil des ans, la libéralisation des échanges commerciaux et l'intensification de la division internationale du travail qui en est le corollaire, ont contribué à réduire les possibilités de substitution des importations par des biens produits sur place.

Aussi, l'élasticité des importations aux prix est-elle extrêmement faible en Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. Selon des calculs effectués par le Fonds Monétaire International, cette élasticité serait voisine de 0 pour l'énergie

et les matières premières et très faible pour l'ensemble des produits alimentaires; pour les produits manufacturés eux-mêmes, elle serait deux fois moins élevée que chez des pays voisins comme la République Fédérale d'Allemagne ou la France.

Il en ressort que, nonobstant la hausse des prix à l'importation, consécutive à une dépréciation, la très grande majorité des biens auparavant importés continueront d'être achetés à l'étranger par l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

La hausse, à la frontière, des prix des produits importés exprimés en monnaie nationale, se répercutera par conséquent sur les prix et les coûts des dépenses intérieures.

2) **Evolution des prix de la dépense intérieure totale après une diminution du cours moyen pondéré du franc belge.**

Pour fixer les idées, on a pris comme *hypothèse de travail* une baisse, une fois pour toutes, du cours moyen pondéré du franc belge de 10 p.c., ce qui signifie une hausse du prix moyen des importations de 11,1 p.c. ⁽¹⁾.

On a supposé qu'aucun autre facteur de hausse autonome des prix intérieurs ne survenait pendant la période examinée.

On a admis que la structure des coûts de l'ensemble des dépenses intérieures finales de l'économie pouvait être évaluée en partant de celle qui résulte de la matrice d'input-output de 1970, extrapolée à l'année 1975 sur la base de renseignements fournis par les comptes nationaux, les statistiques du commerce extérieur et l'évolution des coûts salariaux; les pourcentages correspondant à cette répartition (cf. tableau IX) sont supposés inchangés *en volume* tout au long du processus d'adaptation des prix et des coûts intérieurs.

i) *Effets directs.*

Si le renchérissement des importations s'impose à l'économie nationale, comme on a pu légitimement le supposer, il entraînera un relèvement des prix des dépenses intérieures finales à concurrence de la part d'importation contenue dans cette catégorie de dépenses. Selon l'estimation susmentionnée, faite à partir de la matrice des entrées et sorties dans l'économie belge, cette part représentait ⁽²⁾, en 1975, 31 p.c. de la valeur totale des dépenses intérieures. La hausse de 11,1 p.c. des prix des produits importés entraînera donc une majoration des prix de la dépense intérieure de 3,44 p.c. ($\frac{11,1 \times 31}{100}$).

⁽¹⁾ Si le franc belge valait, par exemple, 10 centimes français avant la dépréciation de 10 p.c., il ne vaut plus que 9 centimes après. Il faut donc 1 neuvième ou 11,1 p.c. de francs belges en plus pour obtenir le même montant de francs français.

⁽²⁾ Y compris les impôts et taxes à l'importation.

La rapidité de transmission directe des hausses des prix des produits importés aux prix intérieurs dépend essentiellement de la réglementation des prix en vigueur et de son efficacité.

Tableau IX.

Répartition des coûts cumulés qui interviennent dans les dépenses finales de l'économie¹

(en pour cent)

Source : Institut National de Statistique. Calculs de la Banque Nationale de Belgique.

	Exportations	Dépenses intérieures	Dépenses totales
Coût salarial	40	38	39
Excédent brut d'exploitation	21	24	23
Valeur ajoutée brute au coût des facteurs ...	61	62	62
Impôts liés à la production, nets de subventions d'exploitation	0	7	5
Importations : finales	4	14	11
intermédiaires	35	17	22
Total ...	100	100	100

¹ Ces pourcentages sont obtenus par une extrapolation, à l'année 1975, des coûts cumulés extraits de la matrice d'input-output de 1970.

Au tableau X, on a examiné à cet égard deux possibilités. La première est que les majorations des prix des produits importés sont répercutées immédiatement. La seconde est qu'elles ne sont répercutées, en moyenne, qu'après un délai de deux mois; le délai envisagé dans cette éventualité est hautement improbable. En effet, la réglementation actuelle en matière de prix permet aux entreprises de répercuter une majoration de leurs coûts de production dans les prix de vente avec un délai de trois mois; comme la très grande majorité des produits et des services échappent en droit ou en fait à cette réglementation, le délai moyen de deux mois admis dans cette deuxième possibilité est, en réalité, exagérément long.

ii) *Effets indirects.*

La hausse des prix et des coûts intérieurs due à une dépréciation ne s'arrête pas à l'effet purement direct du renchérissement du contenu d'importation des produits fournis et services rendus.

En effet, la hausse des prix à la consommation qu'elle détermine entraînera, par application de l'indexation automatique des salaires et traitements, et, par le jeu des processus moins formels mais tout aussi efficaces de l'élargissement proportionnel des marges bénéficiaires absolues des entreprises et des autres

Tableau X.

Effets mécaniques, sur les prix des dépenses intérieures finales, d'une hausse des prix à l'importation consécutive à une dépréciation de 10 p.c. du franc belge

Sans tenir compte d'un délai d'adaptation des prix aux variations des coûts	En tenant compte d'un délai d'adaptation de deux mois des prix aux variations des coûts	Hausse en p.c. des prix à la consommation	Hausse en p.c. des prix des dépenses intérieures finales				
			due aux importations	due aux coûts salariaux	due aux autres coûts intérieurs ¹	totale	totale cumulée
<i>Hypothèse α : indexation limitée aux coûts salariaux</i>							
Presque immédiat ..	Après 2 mois	$11,1 \times 0,31 = 3,44$	$11,1 \times 0,31 = 3,44$	—	—	3,44	3,44
Ensuite jusqu'à 3 m.	De 3 à 7 mois	$3,44 \times 0,38 = 1,31$	—	1,31	—	1,31	4,75
De 4 à 6 mois	De 8 à 12 mois ...	$3,44 \times 0,38^2 = 0,50$	—	0,50	—	0,50	5,25
	Effet cumulé au bout d'un an	5,2	3,4	1,8	—	5,2	—
De 7 à 9 mois	De 13 à 17 mois ...	$3,44 \times 0,38^3 = 0,19$	—	0,19	—	0,19	5,44
De 10 à 12 mois ...	De 18 à 22 mois ...	$3,44 \times 0,38^4 = 0,07$	—	0,07	—	0,07	5,51
	Effet cumulé au bout d'un an	5,5	3,4	2,1	—	5,5	—
De 13 à 15 mois ...	De 23 à 27 mois ...	$3,44 \times 0,38^5 = 0,03$	—	0,03	—	0,03	5,54
De 16 à 18 mois ...	De 28 à 32 mois ...	$3,44 \times 0,38^6 = 0,01$	—	0,01	—	0,01	5,55
Effet cumulé à la fin du processus	Effet cumulé à la fin du processus	$3,44 \times \frac{1}{1-0,38} = 5,6$	3,4	$5,6 \times 0,38 = 2,2$	—	5,6	5,6
<i>Hypothèse β : indexation de tous les coûts intérieurs</i>							
Presque immédiat ..	Après 2 mois	$11,1 \times 0,31 = 3,44$	$11,1 \times 0,31 = 3,44$	—	—	3,44	3,44
Ensuite jusqu'à 3 m.	De 3 à 7 mois	$3,44 \times 0,69 = 2,37$	—	$3,44 \times 0,38 = 1,31$	$3,44 \times 0,31 = 1,07$	2,38	5,82
De 4 à 6 mois	De 8 à 12 mois ...	$3,44 \times 0,69^2 = 1,64$	—	$2,37 \times 0,38 = 0,90$	$2,37 \times 0,31 = 0,73$	1,63	7,45
	Effet cumulé au bout d'un an	7,4	3,4	2,2	1,8	7,4	—
De 7 à 9 mois	De 13 à 17 mois ...	$3,44 \times 0,69^3 = 1,13$	—	$1,64 \times 0,38 = 0,62$	$1,64 \times 0,31 = 0,51$	1,13	8,58
De 10 à 12 mois ...	De 18 à 22 mois ...	$3,44 \times 0,69^4 = 0,78$	—	$1,13 \times 0,38 = 0,43$	$1,13 \times 0,31 = 0,35$	0,78	9,36
	Effet cumulé au bout d'un an	9,4	3,4	3,3	2,7	9,4	—
De 13 à 15 mois ...	De 23 à 27 mois ...	$3,44 \times 0,69^5 = 0,54$	—	$0,78 \times 0,38 = 0,30$	$0,78 \times 0,31 = 0,24$	0,54	9,90
De 16 à 18 mois ...	De 28 à 32 mois ...	$3,44 \times 0,69^6 = 0,37$	—	$0,54 \times 0,38 = 0,20$	$0,54 \times 0,31 = 0,17$	0,37	10,27
Effet cumulé à la fin du processus	Effet cumulé à la fin du processus	$3,44 \times \frac{1}{1-0,69} = 11,1$	3,4	$11,1 \times 0,38 = 4,3$	$11,1 \times 0,31 = 3,4$	11,1	11,1
<i>Hypothèse γ : surindexation de la plupart des coûts intérieurs ²</i>							
Presque immédiat ..		3,44	$11,1 \times 0,31 = 3,44$	—	—	3,44	3,44
Ensuite jusqu'à 3 m.		2,44	—	$3,44 \times 0,38 = 1,31$	$3,44 \times 1,06^3 \times 0,31 = 1,13$	2,44	5,88
De 4 à 6 mois		1,73	—	$2,44 \times 0,38 = 0,93$	$2,44 \times 1,06 \times 0,31 = 0,80$	1,73	7,61
De 7 à 9 mois		1,23	—	$1,73 \times 0,38 = 0,66$	$1,73 \times 1,06 \times 0,31 = 0,57$	1,23	8,84
De 10 à 12 mois ...		0,87	—	$1,23 \times 0,38 = 0,47$	$1,23 \times 1,06 \times 0,31 = 0,40$	0,87	9,71
	Effet cumulé au bout d'un an	9,7	3,4	3,4	2,9	9,7	—
De 13 à 15 mois ...		1,88	—	$[0,87 + (9,71 \times 0,34) \cdot 4] \times 0,38 = 1,59$	$0,87 \times 1,06 \times 0,31 = 0,29$	1,88	11,59
De 16 à 18 mois ...		1,33	—	$1,88 \times 0,38 = 0,71$	$1,88 \times 1,06 \times 0,31 = 0,62$	1,33	12,92
Effet cumulé à la fin du processus		$3,44 \times \frac{1}{1-0,84} = 21,5$ ³	3,4	$21,5 \times 1,34 \times 0,38 = 11,0$	$21,5 \times 1,06 \times 0,31 = 7,1$	21,5	21,5

¹ Excédent brut d'exploitation et impôts liés à la production, nets de subventions d'exploitation.

² Surindexation des coûts salariaux et de l'excédent brut d'exploitation, mais pas des impôts liés à la production. La surindexation des coûts salariaux se produit une fois par an, de manière à maintenir inchangés les salaires nets en termes réels, en dépit de la progressivité de l'impôt. La surindexation de l'excédent brut d'exploitation se produit une fois par trimestre, de manière à arrondir à l'unité supérieure les hausses de prix initiales. On suppose, pour la facilité, que les parts relatives des coûts salariaux et des autres éléments des coûts intérieurs restent inchangées d'une période à l'autre.

³ Le coefficient 1,06 représente la surindexation de l'excédent brut d'exploitation, qui est augmenté de 12 p.c. consécutivement à une hausse des prix de 11,1 p.c. Le coefficient de surindexation est donc égal à : $\frac{(\frac{12}{11,1} \times 24) + 7}{81} = \frac{32,9}{81} = 1,06$.

⁴ Surindexation des coûts salariaux après une période d'un an, 9,71 p.c. est la hausse des prix cumulée au cours de l'année écoulée et 0,84 p.c. est l'accroissement des recettes courantes hors T.V.A. dû à la progressivité de l'impôt, lorsque les revenus nominaux haussent de 1 p.c.

⁵ La raison 0,84 est calculée comme suit : $\left. \begin{array}{l} \text{coûts salariaux} \quad 38 \times 1,34 = 51 \\ \text{excédent brut} \quad 81 \times 1,06 = 86 \end{array} \right\} 84$.

revenus non salariaux, une série de hausses en chaîne des rémunérations et autres revenus; ces hausses accroîtront les prix intérieurs à concurrence de la part de ces rémunérations et autres revenus dans les prix.

Par souci d'objectivité, l'évaluation des effets indirects d'une hausse des prix des produits importés, qui est présentée au tableau X, a été faite en envisageant trois processus de réactions induites différents :

- dans la première (hypothèse α), seuls les coûts salariaux sont indexés;
- dans la deuxième (hypothèse β), tous les coûts intérieurs (non seulement les coûts salariaux, mais aussi les marges bénéficiaires en valeur d'entreprises de production, de distribution et d'autres services, les honoraires des professions libérales, les impôts liés à la production, etc.) sont indexés;
- dans la troisième (hypothèse γ), certains coûts intérieurs sont sur-indexés.

α) Hypothèse de l'indexation des seuls coûts salariaux.

On a vu ci-dessus que, comme les importations intervenaient à concurrence de 31 p.c. dans les dépenses de consommation ⁽¹⁾, les prix de cette consommation augmenteront de 3,44 p.c. ($\frac{11,1 \times 31}{100}$).

Cette hausse du coût de la vie se traduira, via l'indexation des salaires et traitements, par une hausse parallèle des rémunérations. Le délai d'adaptation de cette dernière est supposé égal à trois mois. Cette majoration des revenus salariaux déterminera, à son tour, une hausse des prix à la consommation à concurrence de la part des coûts salariaux incorporés dans les biens et services consommés (38 p.c.). Cette nouvelle hausse du coût de la vie entraînera une nouvelle hausse des salaires et ainsi de suite.

Au terme du processus, la hausse initiale des prix à la consommation se sera traduite par une hausse finale égale à un multiple de la hausse initiale; le coefficient multiplicateur sera celui d'une progression géométrique de raison 0,38 (part des coûts salariaux dans les biens et services consommés), soit $\frac{1}{1 - 0,38} = 1,61$. A une hausse initiale des prix à la consommation de 3,44 p.c., due au renchérissement des produits importés, correspondra donc une hausse finale des prix à la consommation et, partant, des rémunérations de $3,44 \times 1,61 = 5,6$ p.c.

La hausse correspondante des prix des dépenses intérieures finales sera aussi de 5,6 p.c., dans laquelle le renchérissement des prix à l'importation

⁽¹⁾ A défaut d'informations suffisantes, la répartition des coûts des dépenses intérieures a été supposée égale à celle des coûts de la consommation des ménages.

intervient pour 3,4 p.c. et l'augmentation induite des coûts salariaux pour 2,2 p.c.

Il est à noter que cette première hypothèse pêche par défaut. Elle sous-estime manifestement les réactions induites de la hausse initiale. En effet, l'expérience des vingt-cinq dernières années révèle la stabilité, en Belgique, de la part des revenus salariaux dans le revenu national (compte tenu de l'importance relative de l'effectif des salariés dans la population active). Il importe peu ici de savoir si cette stabilité vient de ce que les autres revenus s'adaptent rapidement aux mouvements des salaires ou si, au contraire, ceux-ci, mus par l'indexation, suivent les précédents. Ce qui importe, c'est de constater que cette stabilité passée de la part des salaires, souligne l'irréalisme de l'hypothèse α . Pour s'en convaincre encore, on rappellera que certains impôts liés à la production — comme par exemple la T.V.A. — sont exprimés en pourcentages des prix qui servent de base de calcul à ces taxes; il est impossible, dès lors, d'admettre que cette masse d'impôts reste stable en valeur monétaire absolue; ils sont, en fait, indexés. On rappellera aussi que bon nombre de marges bénéficiaires des entreprises sont calculées en pourcentage des prix de revient; ces revenus bruts sont donc, eux aussi, indexés.

β) Hypothèse de l'indexation de tous les coûts intérieurs.

Comme dans l'hypothèse de l'indexation limitée aux seuls coûts salariaux, les prix à la consommation augmenteront à un premier stade de 3,44 p.c. Cette hausse du coût de la vie déterminera une hausse de tous les coûts qui, à son tour, déterminera une hausse du coût de la vie à concurrence de la part (69 p.c.) des coûts, autres que les importations, incorporés dans les biens et services consommés, et ainsi de suite. Dans cette hypothèse, le coefficient multiplicateur des prix sera égal à $\frac{1}{1 - 0,69} = 3,22$. La hausse finale des prix à la consommation et, par conséquent, des coûts salariaux et des autres coûts sera de $3,44 \times 3,22 = 11,1$ p.c., soit le pourcentage de renchérissement initial des importations. La hausse correspondante des prix des dépenses intérieures finales sera aussi de 11,1 p.c., dont 3,4 p.c. dus au renchérissement des importations, 4,3 p.c. dus à l'indexation des coûts salariaux et 3,4 p.c. dus à celle des autres coûts intérieurs.

Il est à noter que cette deuxième hypothèse, à la différence de la précédente, pêche sans doute par excès. En effet, tous les revenus ne sont pas susceptibles de s'adapter à la hausse des prix. Ainsi en est-il des revenus mobiliers nés de créances financières, d'autres revenus de la propriété, voire des bénéfices de certaines entreprises dont les prix sont dominés par les marchés mondiaux. Cependant, à d'autres égards, cette deuxième hypothèse est encore trop timorée : en effet, certains revenus sont susceptibles d'être surindexés, c'est-à-dire de hausser plus que proportionnellement au niveau général des prix; l'hypothèse γ rendra compte de cette éventualité.

En tout état de cause, dans les deux hypothèses ci-dessus — indexation des seuls coûts salariaux et indexation complète —, les effets décrits s'étaleront sur une période plus ou moins longue selon les délais d'adaptation des prix, à chaque stade, aux variations des coûts. Si les prix intérieurs s'adaptent immédiatement aux coûts, quelque 85 p.c. des effets totaux sur les prix de la dépense intérieure finale seront déjà atteints au bout de trois mois dans l'hypothèse d'indexation des seuls coûts salariaux, et quelque 52 p.c. dans l'hypothèse d'une indexation de tous les revenus. Si les prix intérieurs s'adaptent aux variations de coûts avec un délai de deux mois, les mêmes 85 p.c. ou 52 p.c. des effets totaux ne seront atteints qu'au bout de cinq à six mois.

Il convient de souligner ici que, même dans un système où tous les revenus seraient indexés, une hausse initiale des prix à la consommation, quelle qu'en soit l'origine, ne peut se perpétuer indéfiniment. En effet, même en l'absence de toute mesure de politique discrétionnaire visant à briser le processus de hausse multipliée des prix, un facteur s'oppose spontanément à cette explosion des prix. Ce facteur, c'est le contenu d'importation de la dépense intérieure. Dans la mesure où le prix de ce contenu d'importation ne hausse pas — ou ne hausse plus s'il a été responsable de la hausse initiale des prix à la consommation —, il constitue un frein et finalement un arrêt à la hausse des prix. L'annexe II apporte une démonstration précise de cet effet de freinage.

γ) Hypothèse d'une surindexation de certains coûts intérieurs.

Il faut envisager comme une éventualité probable que certains éléments des coûts intérieurs soient surindexés. Dans ce cas, une hausse des prix des produits importés due à la dépréciation de la monnaie se traduira par une hausse finale des coûts et des prix intérieurs supérieure au pourcentage de renchérissement des produits importés.

Ainsi, les marges bénéficiaires peuvent varier plus que proportionnellement à la hausse initiale des prix, notamment si elles arrondissent les hausses au pourcentage supérieur. Dans l'hypothèse d'une indexation des coûts salariaux et d'une majoration de toutes les marges bénéficiaires égale par exemple à l'augmentation en pour cent des prix à l'importation arrondie au pourcentage supérieur, le coefficient multiplicateur serait de $\frac{1}{1 - 0,71} = 3,44$ ⁽¹⁾ au lieu de 3,22. La hausse finale des prix provoquée par une dépréciation de 10 p.c. serait donc de $3,44 \times 3,44 = 11,9$ p.c., au lieu de 11,1 p.c. Sans aucun doute, toutes les marges bénéficiaires ne peuvent pas être systématiquement forcées

⁽¹⁾ Le pourcentage de l'excédent brut d'exploitation dans le total des coûts cumulés est 24. Une majoration de ces revenus de 12,0 p.c. pour une hausse des prix de 11,1 p.c. aura pour effet de porter le pourcentage des coûts intérieurs à prendre en compte pour le multiplicateur de 69 à 71, puisque au lieu de $[38 + 7 + 24]$, on aura $[38 + 7 + (24 \times \frac{12,0}{11,1})]$, soit $[38 + 7 + 26]$.

à la hausse de la sorte. Ce qu'on a supposé ici, c'est un forçage moyen, forfaitaire en quelque sorte. Pratiquement, l'arrondissement vers le haut ne se fait pas sur un pourcentage mais sur un prix en francs. Il en résulte que, dans certains cas, le forçage peut être plus important que dans notre exemple. Le but de celui-ci est simplement de montrer les effets de cette pratique des hausses « arrondies ».

On a, en outre, introduit l'hypothèse que l'adaptation des salaires aux hausses de prix est plus que proportionnelle à celles-ci. Ceci revient à admettre que, lors de la négociation de conventions paritaires, les salariés obtiennent que leurs revenus nominaux soient majorés dans une mesure telle que le revenu réel disponible soit maintenu constant, malgré la progressivité de l'impôt. Si l'on prend une élasticité au revenu de l'impôt des personnes physiques de 1,34 le coefficient multiplicateur serait, dans ce cas, de $\frac{1}{1 - 0,82} = 5,56$, au lieu de 3,22 ⁽¹⁾. La hausse finale des prix provoquée par la dépréciation serait donc de $3,44 \times 5,56 = 19,1$ p.c. Sans aucun doute, cette estimation surestime-t-elle les effets de la progressivité de l'impôt direct sur les revendications salariales, puisqu'une partie des revenus des salariés échappe à cette progressivité, grâce à l'indexation des barèmes fiscaux pour les catégories de revenus les plus modestes. Mais, par ailleurs, on a sous-estimé l'effet de « tax push inflation » en supposant que d'autres catégories socio-professionnelles ne réajustent pas leurs prix à la hausse pour préserver leurs revenus réels de l'érosion due à la progressivité de l'impôt.

Une combinaison de ces deux éléments additionnels (maintien du revenu réel disponible des salariés et majoration des marges à concurrence de l'augmentation des prix arrondie au pourcentage supérieur) donnerait un multiplicateur de $\frac{1}{1 - 0,84} = 6,25$ et une hausse finale des prix de $3,44 \times 6,25 = 21,5$ p.c.

Pour terminer, on rappellera que, dans tous ces calculs, on a supposé qu'aucun autre facteur de hausse autonome des prix intérieurs n'était actif pendant la période examinée. Tel n'est pas le cas. Dès à présent, en dépit de la baisse des prix au départ de la douane des produits importés exprimés en francs belges, la hausse des prix à la consommation est de l'ordre de 5 à 6 p.c. sur une base annuelle. Dès lors, il n'est pas irréaliste de compter, dans les circonstances actuelles, qu'une dépréciation de 10 p.c. du cours effectif du franc belge pourrait s'accompagner, au bout de six mois, d'une hausse de 9 à 11 p.c. des prix intérieurs puis, au bout de dix-huit mois, d'une hausse de 17 à 22 p.c.

⁽¹⁾ Le pourcentage des coûts salariaux dans le total des coûts cumulés est de 38. Une majoration de ces revenus de $1,34 \times 11,1 = 14,88$ p.c. pour une hausse des prix de 11,1 p.c. aura pour effet de porter le pourcentage des coûts intérieurs à prendre en compte pour le multiplicateur de 69 à 82 $[(38 \times 1,34) + 7 + 24]$.

Tableau XI.

Effets mécaniques, sur les coûts de production à l'exportation, d'une hausse des prix à l'importation consécutive à une dépréciation de 10 p.c. du franc belge

Sans tenir compte d'un délai d'adaptation des prix aux variations des coûts	En tenant compte d'un délai d'adaptation de deux mois des prix aux variations des coûts	Hausse en p.c. des prix à la consommation	Hausse en p.c. des coûts de production à l'exportation			
			due aux importations	due aux coûts salariaux	totale	totale cumulée
<i>Hypothèse α : indexation limitée aux coûts salariaux</i>						
Presque immédiat. ...	Après 2 mois	$11,1 \times 0,31 = 3,44$	$11,1 \times 0,39 = 4,33$	—	4,33	4,33
Ensuite jusqu'à 3 m.	De 3 à 7 mois	$3,44 \times 0,38 = 1,31$	—	$3,44 \times 0,40 = 1,38$	1,38	5,71
De 4 à 6 mois	De 8 à 12 mois ...	$3,44 \times 0,38^2 = 0,50$	—	$1,31 \times 0,40 = 0,52$	0,52	6,23
	Effet cumulé au bout d'un an	5,2	4,3	1,9	6,2	
De 7 à 9 mois	De 13 à 17 mois ...	$3,44 \times 0,38^3 = 0,19$	—	$0,50 \times 0,40 = 0,20$	0,20	6,43
De 10 à 12 mois ...	De 18 à 22 mois ...	$3,44 \times 0,38^4 = 0,07$	—	$0,19 \times 0,40 = 0,08$	0,08	6,51
	Effet cumulé au bout d'un an	5,5	4,3	2,2	6,5	
De 13 à 15 mois ...	De 23 à 27 mois ...	$3,44 \times 0,38^5 = 0,03$	—	$0,07 \times 0,40 = 0,03$	0,03	6,54
De 16 à 18 mois ...	De 28 à 32 mois ...	$3,44 \times 0,38^6 = 0,01$	—	$0,03 \times 0,40 = 0,01$	0,01	6,55
	Effet cumulé à la fin du processus	$3,44 \times \frac{1}{1-0,38} = 5,6$	4,3	$5,6 \times 0,40 = 2,3$	6,6	6,6
<i>Hypothèse β : indexation de tous les coûts intérieurs à l'exception de l'excédent brut d'exploitation à l'exportation</i>						
Presque immédiat. ...	Après 2 mois	$11,1 \times 0,31 = 3,44$	$11,1 \times 0,39 = 4,33$	—	4,33	4,33
Ensuite jusqu'à 3 m.	De 3 à 7 mois	$3,44 \times 0,69 = 2,37$	—	$3,44 \times 0,40 = 1,38$	1,38	5,71
De 4 à 6 mois	De 8 à 12 mois ...	$3,44 \times 0,69^2 = 1,64$	—	$2,37 \times 0,40 = 0,95$	0,95	6,66
	Effet cumulé au bout d'un an	7,5	4,3	2,3	6,6	
De 7 à 9 mois	De 13 à 17 mois ...	$3,44 \times 0,69^3 = 1,13$	—	$1,64 \times 0,40 = 0,66$	0,66	7,32
De 10 à 12 mois ...	De 18 à 22 mois ...	$3,44 \times 0,69^4 = 0,78$	—	$1,13 \times 0,40 = 0,45$	0,45	7,77
	Effet cumulé au bout d'un an	9,4	4,3	3,5	7,8	
De 13 à 15 mois ...	De 23 à 27 mois ...	$3,44 \times 0,69^5 = 0,54$	—	$0,78 \times 0,40 = 0,31$	0,31	8,08
De 16 à 18 mois ...	De 28 à 32 mois ...	$3,44 \times 0,69^6 = 0,37$	—	$0,54 \times 0,40 = 0,22$	0,22	8,30
	Effet cumulé à la fin du processus	$3,44 \times \frac{1}{1-0,69} = 11,1$	4,3	$11,1 \times 0,40 = 4,5$	8,8	8,8
<i>Hypothèse γ : surindexation de tous les coûts intérieurs sub β¹</i>						
Presque immédiat. ...		3,44	$11,1 \times 0,39 = 4,33$	—	4,33	4,33
Ensuite jusqu'à 3 m.		2,44	—	$3,44 \times 0,40 = 1,38$	1,38	5,71
De 4 à 6 mois		1,73	—	$2,44 \times 0,40 = 0,98$	0,98	6,69
De 7 à 9 mois		1,23	—	$1,73 \times 0,40 = 0,69$	0,69	7,38
De 10 à 12 mois ...		0,87	—	$1,23 \times 0,40 = 0,49$	0,49	7,87
	Effet cumulé au bout d'un an	9,7	4,3	3,6	7,9	
De 13 à 15 mois ...		1,88	—	$[0,87 + (9,71 \times 0,34)] \times 0,40 = 1,67$	1,67	9,54
De 16 à 18 mois ...		1,33	—	$1,88 \times 0,40 = 0,75$	0,75	10,29
	Effet cumulé à la fin du processus	$3,44 \times \frac{1}{1-0,84} = 21,5$	4,3	$21,5 \times 1,34 \times 0,40 = 11,5$	15,8	15,8

¹ A l'exception des impôts liés à la production, nets de subventions d'exploitations.

3) **Evolution des coûts de production des entreprises exportatrices après une diminution du cours moyen pondéré du franc belge.**

L'analyse qui suit s'intéresse plus particulièrement à la réaction des coûts des industries exportatrices aux processus de hausse intérieurs que déclencherait une dépréciation du franc belge.

Tout comme pour le calcul des effets sur le renchérissement de la dépense intérieure, on a, au tableau XI, envisagé deux éventualités concernant la vitesse de transmission des hausses de prix des produits importés : dans l'une, les hausses de prix des produits importés sont répercutées immédiatement, tandis que dans la seconde, elles ne sont répercutées, en moyenne, qu'après un délai de deux mois.

i) *Effets directs.*

Le renchérissement des importations entraînera un relèvement des coûts des exportations à concurrence de la part d'importation contenue dans cette catégorie de dépenses. Selon l'estimation faite à partir de la matrice des entrées et sorties dans l'économie belge, cette part représentait, en 1975, 39 p.c. de la valeur totale des exportations (cf. tableau IX ci-avant). La hausse de 11,1 p.c. des prix des produits importés entraîne donc une majoration des coûts à l'exportation de $\frac{11,1 \times 39}{100}$, soit 4,3 p.c.

ii) *Effets indirects.*

On reprend ici les trois hypothèses qui ont été faites au 2), dans le cas des prix des dépenses intérieures finales. Les commentaires qui ont été faits quant au degré de véracité des hypothèses valent ici aussi.

α) *Hypothèse de l'indexation des seuls coûts salariaux.*

Dans cette hypothèse, on a vu ci-dessus [cf. 2)] qu'à une hausse initiale des prix à la consommation de 3,44 p.c. due au renchérissement des produits importés, correspondait une hausse finale des prix à la consommation et, partant, des rémunérations de $3,44 \times 1,61 = 5,6$ p.c. Comme les salaires interviennent pour 40 p.c. dans le total des coûts cumulés à l'exportation, ceux-ci seront majorés, par la hausse des salaires, de $\frac{5,6 \times 40}{100} = 2,3$ p.c. La hausse totale des coûts de production à l'exportation sera donc de $4,3 + 2,3 = 6,6$ p.c.

β) *Hypothèse de l'indexation de tous les coûts intérieurs, à l'exception de l'excédent brut d'exploitation à l'exportation.*

Dans cette hypothèse, la hausse finale des prix à la consommation, et, par conséquent, des rémunérations, sera, on l'a vu, de $3,44 \times 3,22 = 11,1$ p.c., soit le pourcentage de renchérissement initial des importations. Comme, les

salaires interviennent pour 40 p.c. dans le total des coûts cumulés à l'exportation, ceux-ci seront majorés par la hausse des salaires, de $\frac{11,1 \times 40}{100} = 4,5$ p.c. La hausse totale des coûts de production à l'exportation sera donc de $4,3 + 4,5 = 8,8$ p.c.

La variation de l'excédent brut d'exploitation à l'exportation, seul élément non indexé dans l'hypothèse retenue, puisqu'on ne peut pas présumer du niveau des prix de vente à l'étranger, sera égale à la différence entre l'évolution de ceux-ci et celle des coûts de production. Il n'est toutefois pas possible d'estimer comment cette variation se répartira entre les industries exportatrices elles-mêmes et les secteurs en amont qui livrent des biens et services incorporés dans les exportations.

γ) Hypothèse d'une surindexation de certains coûts intérieurs.

Dans l'hypothèse d'une surindexation de tous les coûts intérieurs à l'exception de l'excédent brut d'exploitation à l'exportation et des impôts liés à la production, la hausse finale des prix à la consommation sera de 21,5 p.c.; le coefficient de surindexation des salaires étant de 1,34 et les salaires intervenant pour 40 p.c. dans le total des coûts cumulés à l'exportation, ceux-ci seront majorés, par la hausse des salaires, de $\frac{21,5 \times 1,34 \times 40}{100} = 11,5$ p.c.

La hausse totale des coûts de production à l'exportation sera donc de $4,3 + 11,5 = 15,8$ p.c.

4) Élasticités aux prix à l'exportation.

Selon les calculs du Fonds Monétaire International, l'élasticité de la demande mondiale aux prix des produits manufacturés en Union Economique Belgo-Luxembourgeoise serait assez forte.

On ne peut cependant en inférer la mesure dans laquelle une dévaluation pourrait se traduire effectivement par une augmentation en volume des exportations, car on ne dispose d'aucune donnée certaine sur l'ordre de grandeur de ces élasticités; or, il suffit que l'on fasse varier le coefficient d'élasticité adopté pour que les résultats enregistrés dans un modèle en volume soient substantiellement modifiés.

Ensuite, quel que soit leur niveau, les élasticités ne jouent pas dans l'hypothèse où les prix de vente à l'exportation sont fixés par la concurrence internationale, c'est-à-dire restent inchangés en monnaies étrangères.

De plus, même au cas où les prix de vente ne sont pas fixés par la concurrence internationale, les élasticités ne jouent guère si la hausse des coûts à l'exportation est quasi ou totalement équivalente à la dépréciation, puisque les différences de prix auxquelles il convient d'appliquer ces élasticités sont négligeables.

Enfin, si la dépréciation entraîne une hausse des coûts de production à l'exportation supérieure au pourcentage de dépréciation, et si les volumes exportés réagissent aux différences de prix en défaveur de la Belgique, cette dépréciation pourrait se traduire par une diminution du volume des exportations.

B. *Le cas de l'appréciation.*

On a vu ci-dessus (chapitre III) que, pour qu'une appréciation soit bénéfique ou demeure sans inconvénient pour l'ensemble de l'économie, il faut qu'elle se traduise par une impulsion à la baisse des prix; ce sera le cas si les baisses des prix à la frontière sont répercutées en aval, aux différents stades de la production et de la distribution.

Pendant le laps de temps qui s'écoule, dans le pays « appréciateur », entre la baisse des prix à l'importation et sa transmission à tous les prix et coûts intérieurs et, dans le pays « dépréciateur », entre la hausse des prix à l'importation et sa transmission au niveau des prix intérieurs, il est souhaitable que l'appréciation n'exerce pas, sur l'évolution du revenu, d'effet en volume supérieur à l'amélioration des termes de l'échange; ceci pourrait être le cas si les élasticités de prix à l'exportation et/ou à l'importation étaient fort élevées.

Enfin, l'appréciation pourrait exercer un effet de contraction des marges bénéficiaires des entreprises si, exprimés en monnaie nationale, les prix à l'exportation étaient abaissés, suivis en cela par les prix de vente de certaines entreprises nationales sur le marché intérieur, les revenus des autres secteurs étant inchangés; il y aurait là une redistribution du revenu intérieur.

1) **Elasticités aux prix de la demande de produits importés.**

On a vu ci-dessus que ces élasticités sont extrêmement faibles en Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

2) **Flexibilité des prix à la baisse.**

Les enchaînements dont le jeu mécanique a été admis, à la hausse, dans le cas d'une dépréciation, sont sans doute plus hypothétiques, à la baisse, dans le cas d'une appréciation : les comportements des agents économiques étant manifestement asymétriques, les processus des mouvements de prix ne sont pas réversibles.

En principe, le régime de contrôle des prix en vigueur s'oppose à ce que les marges commerciales soient majorées en pourcentage. Ceci implique que lorsque les prix à l'importation baissent, les distributeurs se contentent d'une marge plus faible en valeur absolue et transmettent donc intégralement la baisse des prix. Dans la mesure où la réglementation des prix est effectivement appliquée, elle devrait assurer le report vers l'aval et donc jusqu'aux industries exportatrices des diminutions de prix à l'importation.

Tableau XII.

Effets mécaniques, sur les prix des dépenses intérieures finales, d'une baisse des prix à l'importation consécutive à une appréciation de 10 p.c. du franc belge

Sans tenir compte d'un délai d'adaptation des prix aux variations des coûts	En tenant compte d'un délai d'adaptation de deux mois des prix aux variations des coûts	Baisse en p.c. des prix à la consommation	Baisse en p.c. des prix des dépenses intérieures finales				
			due aux importations	due aux coûts salariaux	due aux autres coûts intérieurs ¹	totale	totale cumulée
<i>Hypothèse α : indexation limitée aux coûts salariaux</i>							
Presque immédiat. ...	Après 2 mois	$-9,09 \times 0,31 = -2,82$	$-9,09 \times 0,31 = -2,82$	—	—	-2,82	-2,82
Ensuite jusqu'à 3 m.	De 3 à 7 mois	$-2,82 \times 0,38 = -1,07$	—	-1,07	—	-1,07	-3,89
De 4 à 6 mois	De 8 à 12 mois ...	$-2,82 \times 0,38^2 = -0,41$	—	-0,41	—	-0,41	-4,30
	Effet cumulé au bout d'un an	-4,3	-2,8	-1,5	—	-4,3	—
De 7 à 9 mois	De 13 à 17 mois ...	$-2,82 \times 0,38^3 = -0,15$	—	-0,15	—	-0,15	-4,45
De 10 à 12 mois ...	De 18 à 22 mois ...	$-2,82 \times 0,38^4 = -0,06$	—	-0,06	—	-0,06	-4,51
	Effet cumulé au bout d'un an	-4,5	-2,8	-1,7	—	-4,5	—
De 13 à 15 mois ...	De 23 à 27 mois ...	$-2,82 \times 0,38^5 = -0,02$	—	-0,02	—	-0,02	-4,53
De 16 à 18 mois ...	De 28 à 32 mois ...	$-2,82 \times 0,38^6 = -0,01$	—	-0,01	—	-0,01	-4,54
	Effet cumulé à la fin du processus	$-2,82 \times \frac{1}{1-0,38} = -4,5$	-2,8	$-4,5 \times 0,38 = -1,7$	—	-4,5	-4,5
<i>Hypothèse β : indexation de tous les coûts intérieurs</i>							
Presque immédiat. ...	Après 2 mois	$-9,09 \times 0,31 = -2,82$	$-9,09 \times 0,31 = -2,82$	—	—	-2,82	-2,82
Ensuite jusqu'à 3 m.	De 3 à 7 mois	$-2,82 \times 0,69 = -1,95$	—	$-2,82 \times 0,38 = -1,07$	$-2,82 \times 0,31 = -0,87$	-1,94	-4,76
De 4 à 6 mois	De 8 à 12 mois ...	$-2,82 \times 0,69^2 = -1,34$	—	$-1,95 \times 0,38 = -0,74$	$-1,95 \times 0,31 = -0,60$	-1,34	-6,10
	Effet cumulé au bout d'un an	-6,1	-2,8	-1,8	-1,5	-6,1	—
De 7 à 9 mois	De 13 à 17 mois ...	$-2,82 \times 0,69^3 = -0,93$	—	$-1,34 \times 0,38 = -0,51$	$-1,34 \times 0,31 = -0,41$	-0,92	-7,02
De 10 à 12 mois ...	De 18 à 22 mois ...	$-2,82 \times 0,69^4 = -0,64$	—	$-0,93 \times 0,38 = -0,35$	$-0,93 \times 0,31 = -0,29$	-0,64	-7,66
	Effet cumulé au bout d'un an	-7,7	-2,8	-2,7	-2,2	-7,7	—
De 13 à 15 mois ...	De 23 à 27 mois ...	$-2,82 \times 0,69^5 = -0,44$	—	$-0,64 \times 0,38 = -0,24$	$-0,64 \times 0,31 = -0,20$	-0,44	-8,10
De 16 à 18 mois ...	De 28 à 32 mois ...	$-2,82 \times 0,69^6 = -0,30$	—	$-0,44 \times 0,38 = -0,17$	$-0,44 \times 0,31 = -0,14$	-0,31	-8,41
	Effet cumulé à la fin du processus	$-2,82 \times \frac{1}{1-0,69} = -9,1$	-2,8	$-9,1 \times 0,38 = -3,5$	$-9,1 \times 0,31 = -2,8$	-9,1	-9,1

¹ Excédent brut d'exploitation et impôts liés à la production, nets de subventions d'exploitation.

En pratique, il faudra distinguer deux cas :

— si l'ensemble des autres facteurs autonomes de variation des prix ne donnait à ceux-ci aucune impulsion à la hausse, ou une impulsion à la hausse moins importante en valeur absolue que l'impulsion à la baisse émanant de l'appréciation, cette dernière n'entraînerait sans doute pas une baisse proportionnelle des prix; ceux-ci résisteraient à la baisse nette, mécaniquement justifiée; l'effet de cliquet l'emporterait; le principe de la réglementation des prix resterait un vœu pieux; les bénéficiaires des importateurs ou de certaines catégories de producteurs ou de distributeurs s'accroîtraient simplement, au détriment de ceux des autres secteurs et entreprises;

— si, au contraire, l'ensemble des autres facteurs de variation des prix donnaient à ceux-ci une impulsion à la hausse supérieure en valeur absolue à l'impulsion à la baisse de l'appréciation, on peut admettre que cette dernière impulsion, à la baisse, s'exercerait davantage, puisqu'elle se contenterait de tempérer à due concurrence l'impulsion à la hausse des autres facteurs.

3) **Evolution des prix de la dépense intérieure totale après une hausse du cours moyen pondéré du franc belge.**

On a supposé que le cours moyen pondéré du franc belge haussait de 10 p.c., entraînant une baisse moyenne des prix des importations de 9,09 p.c. (1). On a supposé aussi que cette appréciation se produisait une fois pour toutes et que les autres hausses autonomes des prix intérieurs qui survenaient pendant la période examinée, n'affectaient pas le processus de baisse engendré par l'appréciation. Toutes les variations de prix intérieurs sont déterminées uniquement par la répercussion proportionnelle des variations de coûts; la répartition de ces coûts dans les dépenses intérieures finales de l'économie est la même que celle utilisée pour l'estimation des effets d'une dépréciation du franc belge (cf. tableau IX). Les pourcentages correspondant à cette répartition sont supposés inchangés *en volume* tout au long du processus d'adaptation des prix et des coûts intérieurs.

Le mode de calcul est absolument symétrique à celui qui a été utilisé pour estimer les effets d'une dépréciation. On ne retiendra cependant pas l'hypothèse d'une surindexation de certains éléments des coûts intérieurs, qui paraît irréaliste dans le cas d'une appréciation.

i) *Effets directs.*

La baisse des prix des importations entraînera presque immédiatement une diminution ou une moindre augmentation des prix de la dépense intérieure

(1) Si le franc belge valait, par exemple, 10 centimes français avant l'appréciation de 10 p.c., il vaut 11 centimes après. Un même montant de francs français peut donc être obtenu avec un onzième ou 9,09 p.c. de francs belges en moins.

Tableau XIII.

96

Effets mécaniques, sur les coûts de production à l'exportation, d'une baisse des prix à l'importation consécutive à une appréciation de 10 p.c. du franc belge

Sans tenir compte d'un délai d'adaptation des prix aux variations des coûts	En tenant compte d'un délai d'adaptation de deux mois des prix aux variations des coûts	Baisse en p.c. des prix à la consommation	Baisse en p.c. des coûts de production à l'exportation			
			due aux importations	due aux coûts salariaux	totale	totale cumulée
<i>Hypothèse α : indexation limitée aux coûts salariaux</i>						
Presque immédiat. ..	Après 2 mois	$-9,09 \times 0,31 = -2,82$	$-9,09 \times 0,39 = -3,54$	—	-3,54	-3,54
Ensuite jusqu'à 3 m.	De 3 à 7 mois	$-2,82 \times 0,38 = -1,07$	—	$-2,82 \times 0,40 = -1,13$	-1,13	-4,67
De 4 à 6 mois	De 8 à 12 mois ...	$-2,82 \times 0,38^2 = -0,41$	—	$-1,07 \times 0,40 = -0,43$	-0,43	-5,10
	Effet cumulé au bout d'un an	-4,3	-3,5	-1,6	-5,1	
De 7 à 9 mois	De 13 à 17 mois ...	$-2,82 \times 0,38^3 = -0,15$	—	$-0,41 \times 0,40 = -0,16$	-0,16	-5,26
De 10 à 12 mois ...	De 18 à 22 mois ...	$-2,82 \times 0,38^4 = -0,06$	—	$-0,15 \times 0,40 = -0,06$	-0,06	-5,32
	Effet cumulé au bout d'un an	-4,45	-3,5	-1,8	-5,3	
De 13 à 15 mois ...	De 23 à 27 mois ...	$-2,82 \times 0,38^5 = -0,02$	—	$-0,06 \times 0,40 = -0,02$	-0,02	-5,34
De 16 à 18 mois ...	De 28 à 32 mois ...	$-2,82 \times 0,38^6 = -0,01$	—	$-0,02 \times 0,40 = -0,01$	-0,01	-5,35
	Effet cumulé à la fin du processus	$-2,82 \times \frac{1}{1-0,38} = -4,5$	-3,5	$-4,5 \times 0,40 = -1,8$	-5,3	-5,3
<i>Hypothèse β : indexation de tous les coûts intérieurs</i>						
Presque immédiat. ..	Après 2 mois	$-9,09 \times 0,31 = -2,82$	$-9,09 \times 0,39 = -3,54$	—	-3,54	-3,54
Ensuite jusqu'à 3 m.	De 3 à 7 mois	$-2,82 \times 0,69 = -1,95$	—	$-2,82 \times 0,40 = -1,13$	-1,13	-4,67
De 4 à 6 mois	De 8 à 12 mois ...	$-2,82 \times 0,69^2 = -1,34$	—	$-1,95 \times 0,40 = -0,78$	-0,78	-5,45
	Effet cumulé au bout d'un an	-6,1	-3,5	-1,9	-5,4	
De 7 à 9 mois	De 13 à 17 mois ...	$-2,82 \times 0,69^3 = -0,93$	—	$-1,34 \times 0,40 = -0,54$	-0,54	-5,99
De 10 à 12 mois ...	De 18 à 22 mois ...	$-2,82 \times 0,69^4 = -0,64$	—	$-0,93 \times 0,40 = -0,37$	-0,37	-6,36
	Effet cumulé au bout d'un an	-7,7	-3,5	-2,9	-6,4	
De 13 à 15 mois ...	De 23 à 27 mois ...	$-2,82 \times 0,69^5 = -0,44$	—	$-0,64 \times 0,40 = -0,26$	-0,26	-6,62
De 16 à 18 mois ...	De 28 à 32 mois ...	$-2,82 \times 0,69^6 = -0,30$	—	$-0,44 \times 0,40 = -0,18$	-0,18	-6,80
	Effet cumulé à la fin du processus	$-2,82 \times \frac{1}{1-0,69} = -9,1$	-3,5	$-9,1 \times 0,40 = -3,7$	-7,2	-7,2

totale à concurrence de la part d'importation contenue dans cette catégorie de dépenses, à savoir $\frac{-9,09 \times 31}{100}$, soit - 2,82 p.c.

ii) *Effets indirects.*

α) Hypothèse de l'indexation des seuls coûts salariaux.

La baisse ou moindre hausse des prix de la consommation privée, que l'on peut estimer à - 2,82 p.c. (¹), se traduira, via l'indexation des salaires, par une baisse ou une moindre hausse proportionnelle des rémunérations qui, à son tour, déterminera une baisse ou moindre hausse des prix à la consommation à concurrence de la part des coûts salariaux incorporés dans les biens et services consommés, et ainsi de suite. Au terme du processus, la baisse initiale des prix à la consommation se sera traduite par une baisse finale égale à la baisse initiale multipliée par le coefficient $\frac{1}{1 - 0,38}$, où 0,38 est la part des coûts salariaux dans les biens et services consommés. La baisse, tant des prix à la consommation que des prix de la dépense intérieure finale sera donc à la fin du processus de $- 2,82 \times \frac{1}{1 - 0,38} = - 4,5$ p.c., dont - 2,8 p.c. dus à la baisse des coûts à l'importation et - 1,7 p.c. à celle des coûts salariaux.

β) Hypothèse de l'indexation de tous les coûts intérieurs.

Si l'on suppose que l'indexation s'applique, non seulement aux coûts salariaux, mais aussi aux autres coûts intérieurs, le coefficient multiplicateur sera égal à $\frac{1}{1 - 0,69}$, où 0,69 est la part de tous les coûts, autres que les importations, incorporée dans les biens et services consommés. La baisse ou moindre hausse des prix à la consommation et des prix de la dépense intérieure finale sera, à la fin du processus, de $- 2,82 \times \frac{1}{1 - 0,69}$, soit - 9,1 p.c., c'est-à-dire le pourcentage initial de diminution des prix des importations. Dans ce chiffre, les importations interviennent à concurrence de - 2,8 p.c., les coûts salariaux de $(- 9,1 \times 0,38) = - 3,5$ p.c. et les autres coûts intérieurs de $(- 9,1 \times 0,31) = - 2,8$ p.c.

4) **Evolution des coûts de production des entreprises exportatrices après une appréciation du franc belge.**

Les principales hypothèses de calcul sont identiques à celles utilisées pour le calcul de l'incidence d'une dépréciation du franc belge.

(¹) A défaut d'informations suffisantes, la répartition des coûts des dépenses intérieures a été supposée égale à celle des coûts de la consommation des ménages.

i) *Effets directs.*

La baisse de 9,1 p.c. des prix des importations entraînera une diminution des coûts à l'exportation à concurrence de la part d'importation contenue dans cette catégorie de dépenses, soit 39 p.c. La diminution des coûts à l'exportation sera donc de $\frac{(-9,1 \times 39)}{100} = -3,5$ p.c.

ii) *Effets indirects.*

α) Hypothèse de l'indexation des seuls coûts salariaux.

On a vu ci-dessus que la baisse finale des prix à la consommation et, partant, la diminution des coûts salariaux, résultant de la baisse des prix des importations de - 9,1 p.c. était, dans l'hypothèse d'une indexation des seuls coûts salariaux, de $-9,1 \times 0,31 \times \frac{1}{1-0,38} = -4,5$ p.c. Comme les salaires interviennent pour 40 p.c. dans le total des coûts cumulés à l'exportation, ceux-ci seront réduits, par la baisse des salaires, de $\frac{-4,5 \times 40}{100} = -1,8$ p.c.

La baisse totale des coûts de production à l'exportation sera donc de $-3,5 - 1,8 = -5,3$ p.c.

β) Hypothèse de l'indexation de tous les coûts intérieurs, à l'exception du bénéfice brut d'exploitation à l'exportation.

La baisse finale des prix à la consommation sera, dans cette hypothèse, de - 9,1 p.c., soit le pourcentage de baisse initial des importations.

La baisse correspondante des coûts de production à l'exportation sera de - 7,2 p.c., pour laquelle la contribution directe de la baisse des prix des importations est de - 3,5 p.c. et celle de la diminution des coûts salariaux de $-9,1 \times 0,40 = -3,7$ p.c.

5) **Elasticités aux prix à l'exportation.**

On a vu que l'élasticité de la demande mondiale aux prix des produits manufacturés en U.E.B.L. paraît assez forte. Pour des raisons similaires à celles qui ont été rappelées à propos de l'hypothèse de dépréciation, on ne peut cependant en inférer dans quelle mesure une appréciation se traduira effectivement par une diminution des exportations, pour les raisons suivantes : les élasticités ne sont pas connues avec certitude; elles ne jouent pas dans l'hypothèse où les prix de vente à l'exportation sont fixés par la concurrence internationale, c'est-à-dire restent inchangés en monnaies étrangères; même au cas où les prix de vente ne sont pas fixés par la concurrence internationale, les élasticités ne jouent guère si la baisse des coûts à l'exportation est presque équivalente à l'appréciation, puisque les différences de prix auxquelles il convient d'appliquer ces élasticités sont négligeables.

V. CONCLUSIONS.

L'effondrement du système de Bretton Woods, basé sur la discipline des cours de change stables, a rendu au plus grand nombre de pays leur autonomie de décision en matière de régime de change. Au principe du flottement intégral s'est substitué un système de cours administrés de façon discrétionnaire par les autorités nationales. La plupart des banques centrales ont continué à intervenir sur les marchés de change. Les contraintes extérieures n'ont pas disparu; les politiques monétaires ne peuvent être agencées en toute indépendance en fonction uniquement d'objectifs intérieurs; souvent, la réalisation de ceux-ci a été gravement contrariée par les déséquilibres extérieurs courants, par les mouvements de capitaux, par l'inflation importée. La flexibilité des cours de change n'a pas éliminé les problèmes de balance de paiements : elle n'a pas assuré le réajustement automatique des courants commerciaux et elle n'a pas mis fin aux déplacements spéculatifs de fonds. Elle n'a pas non plus produit la croissance équilibrée; au contraire, beaucoup de pays, dont la situation a été rendue plus difficile, se sont vus contraints de revenir à une relative stabilité des cours de change et de prendre des mesures de déflation intérieure.

De l'analyse des développements qui se sont produits, au cours des années septante, et singulièrement après la crise du pétrole, dans les principaux pays industrialisés, il faut retenir que les pays qui ont accepté la dépréciation de leur unité monétaire n'ont pas été privilégiés du point de vue de la croissance. Pas plus que ne l'ont été, d'ailleurs, de ce même point de vue, les pays qui ont laissé s'apprécier sensiblement leur unité monétaire. En réalité, on n'a observé aucune relation claire et significative entre l'évolution des cours de change effectifs et les rythmes nationaux de croissance; d'autres facteurs spontanés, ou induits des politiques, ont exercé plus d'influence.

Il est bien plus évident qu'une relation s'est, le plus souvent, établie entre l'évolution des cours de change et l'ampleur de l'inflation intérieure des prix et des coûts. Ainsi, les comparaisons internationales révèlent que les disparités des prix intérieurs, par rapport à la Belgique, ont évolué en faveur des pays dont la monnaie a été appréciée plus que le franc belge et, inversement, pour les pays dont la monnaie s'est dépréciée par rapport à ce dernier; si la règle souffre quelques exceptions, celles-ci s'expliquent souvent par des différences de politique interne.

Certes, ces disparités des prix et coûts intérieurs se sont, assez souvent, trouvées corrigées par les variations respectives des cours de change. Mais cette « correction » laisse subsister bien des ombres. En premier lieu, les pays « dépréciateurs » demeurent confrontés, dans leur économie interne, avec les séquelles qu'une inflation marquée a sur la répartition des revenus et des patrimoines, sur les taux d'intérêt, sur les décisions d'investir et celles d'épargner et sur certaines catégories de demandes. En deuxième lieu, la « correction » dont il a été question se constate « ex post » : la compensation des hausses internes par la dépréciation extérieure se mesure après coup; dans la dynamique des

ajustements, il n'est pas possible d'évaluer dans quelle mesure la dépréciation a été elle-même la courroie de transmission des hausses; cependant la relation est certaine; les hausses induites ont été « compensées » ensuite par de nouvelles chutes du cours de change effectif. En troisième lieu, la « correction » par le change des disparités de prix n'a pas été, de façon évidente et systématique, l'élément correcteur des déséquilibres des balances des paiements courants; les mesures internes ont, dans beaucoup de cas, joué un rôle plus décisif; d'ailleurs, l'évolution des parts de marché qu'obtiennent, dans le commerce mondial des produits industriels, les divers pays étudiés, n'a été influencée que de façon très aléatoire par des disparités de prix, corrigées par les cours du change.

Cependant, bien des espoirs placés dans les politiques de dépréciation monétaire, reposaient sur les incidences que cet ajustement pouvait avoir sur le volume des échanges internationaux du pays considéré.

Aujourd'hui, les enseignements de la dernière décennie amènent à mettre en doute la précision mécanique du processus : dépréciation de la monnaie, freinage du volume des importations, expansion du volume des exportations.

Au chapitre III, on a soumis cette présomption à une analyse théorique, en rappelant tout d'abord que les effets d'une dépréciation pouvaient se porter soit sur les volumes des échanges, soit sur les marges bénéficiaires des entreprises, soit, il va de soi, dans une certaine proportion, sur les uns et les autres.

S'agissant des principes, on a montré que les effets d'une dépréciation peuvent s'exercer sur les volumes des échanges extérieurs du pays considéré, dans la mesure où les prix relatifs sont modifiés; c'est dire que les prix des exportations demeurent inchangés en monnaie nationale — sont donc réduits en devises — et que les prix des produits importés sont augmentés en monnaie nationale — sont donc inchangés en devises. Cette modification des prix relatifs — aussi longtemps qu'elle perdure — correspond à une détérioration des termes de l'échange et, par conséquent, elle implique une diminution du revenu réel par unité produite; pour que le revenu national réel se maintienne à son niveau antérieur, il faut que l'accroissement des volumes produits compense la contraction du revenu par unité. Cet accroissement des volumes produits ne sera, lui-même, possible qu'à trois conditions : que les demandes étrangère et nationale réagissent positivement aux écarts de prix créés en faveur des produits nationaux par la dépréciation, que des produits nationaux puissent être substitués aux produits importés et que les producteurs nationaux disposent de suffisamment de capacités inutilisées pour répondre à l'expansion de la demande; en situation de récession, cette dernière condition est généralement remplie, tout au moins en ce qui concerne l'industrie.

Appliquant ces principes au cas belge, on a rappelé que l'élasticité de la demande à l'importation était faible, essentiellement parce que les possibilités de substituer des produits nationaux à des produits importés étaient, globalement, fort limitées. Dès lors, la question se posait de savoir comment les coûts et prix

intérieurs réagiraient à la hausse, inévitable dans un pays dominé et dépendant, des prix d'importations indispensables ou inévitables.

L'expérience — déjà longue — des hausses de prix dans ce pays, contraint à rejeter l'hypothèse que les agents économiques seraient victimes de l'illusion monétaire en ce qui concerne leurs revenus. Si c'était le cas, les bénéficiaires de ces revenus se préoccuperaient uniquement de la valeur nominale de ceux-ci et pas du tout des valeurs réelles, c'est-à-dire du pouvoir d'achat. Il n'y aurait ni indexation des salaires, des pensions, des loyers, ni calcul des marges bénéficiaires en pourcentage des prix de revient, ni revendication de bien des corporations pour obtenir l'adaptation de leur revenu réel à celui d'autres catégories socio-professionnelles. Ce monde hypothétique n'existe pas. Dans la réalité, l'élasticité des revenus — plus précisément de toutes les catégories de revenus — à la hausse des prix est très forte en Belgique, comme dans d'autres pays développés d'ailleurs.

Dès lors, la condition de base à laquelle est subordonnée l'incidence favorable d'une dépréciation sur les volumes des échanges internationaux, n'est probablement pas remplie. Cette condition de base, c'est, on l'a vu, la création d'un écart des prix relatifs. Certes, celui-ci aurait lieu dans l'immédiat, au moment d'une opération de dépréciation. Mais il serait de peu de durée. Les modèles de réactions en prix qui ont été développés au chapitre IV se sont efforcés de mesurer l'ampleur et la rapidité des augmentations des coûts et prix intérieurs dérivées du renchérissement des produits importés. En cette matière, il a bien fallu procéder par hypothèses. Dans les plus optimistes de ces hypothèses — et elles sont fortement teintées d'irréalisme —, l'effet bénéfique d'une dépréciation sur les prix relatifs est en grande partie perdu au bout de quelques mois. Dans les plus pessimistes de ces hypothèses, qui sont plus proches que les précédentes de la réalité, la hausse des prix et des coûts intérieurs dépasse largement, au bout d'un certain temps, — peut-être entre un et deux ans — l'abaissement initial des prix des produits nationaux. Ceci signifie que, la structure des importations et les réactions internes des bénéficiaires de revenus étant données, une opération de dépréciation aurait des résultats pervers, aussi bien au point de vue des volumes exportés qu'au point de vue des comptes d'exploitation de toutes celles des entreprises exportatrices dont les prix de vente ne peuvent être fixés en fonction de leurs coûts intérieurs.

Cette toute dernière observation se réfère au raisonnement sur les effets en « marges bénéficiaires ». L'analyse menée au chapitre III a montré qu'en principe, ces effets-ci d'une dépréciation seraient d'autant plus grands que les prix relatifs ne seraient pas modifiés. Ou bien seuls les prix des exportations seraient inchangés en monnaies étrangères, donc relevés en monnaie nationale, en proportion de la dépréciation : en ce cas, le revenu réel des secteurs exportateurs serait accru au détriment de celui des entreprises des autres secteurs, de celui des ménages et de celui de l'Etat. Ou bien, en outre, les prix des entreprises produisant pour le marché intérieur seraient relevés aussi en proportion de la dépréciation; le déplacement du revenu réel s'opérerait en faveur de toutes

les entreprises, de nouveau au détriment des deux autres secteurs. Dans ce dernier cas, la dépréciation ne créerait aucun écart dans les prix relatifs par rapport à l'étranger et il n'y aurait, évidemment, aucun changement immédiat des termes de l'échange, du revenu réel par unité produite, des volumes échangés ni du revenu réel global; la répartition de celui-ci se modifierait en faveur des seules entreprises.

Mais la majorité des agents économiques ne resteraient pas passifs devant cette réduction de leur revenu réel. La matérialité des faits, sur laquelle on s'est déjà appuyé, ne permet pas de retenir cette hypothèse; elle est d'ailleurs absurde dans le cas de l'Etat, dont les revenus sont en partie proportionnels aux grandeurs nominales et en partie progressifs.

Force est donc de constater qu'une opération de dépréciation n'aurait qu'un effet éphémère sur les marges bénéficiaires ou, comme on l'a vu, sur les volumes des échanges. Le délai de réaction de l'ensemble des revenus, des prix et des coûts, aux hausses importées, déterminerait la durée de cet effet. En outre, l'intensité de cette réaction pourrait porter la hausse finale bien au-delà du pourcentage de dépréciation. D'autant plus que les facteurs internes d'inflation de prix, encore actifs, s'exacerbent sous l'aiguillon des hausses importées et que des anticipations à la hausse induiraient des spéculations, notamment des déplacements de fonds vers l'étranger; celles-ci, perturbant le marché des changes, amplifieraient à la fois la dépréciation et les hausses importées.

*

**

En contrepoint de l'analyse, théorique et appliquée, des effets d'une opération de dépréciation, on a mené celle des effets d'une appréciation.

La première n'était qu'une hypothèse de travail. La seconde est une réalité.

S'agissant des principes, l'analyse des effets d'une appréciation peut être conduite de façon symétrique à la précédente, en inversant les conclusions. Ainsi, la théorie enseigne que l'effet d'une appréciation peut affecter d'autant plus les volumes échangés que les prix des producteurs nationaux à l'exportation et sur le marché intérieur ne se modifient pas, en monnaie nationale, c'est-à-dire qu'ils renchérissent par rapport aux prix, exprimés en monnaies étrangères, des concurrents; cet effet sur les volumes s'accompagne d'ailleurs d'une augmentation du revenu réel par unité produite. Mais il ne se produit que dans la mesure où les élasticités de demande sont significatives.

Or, l'élasticité de la demande à l'importation est faible en Belgique. Il n'en est probablement pas de même du côté des exportations, qui sont en majorité composées de produits pour lesquels il existe, à l'étranger, de larges possibilités de substitution; les prix de beaucoup d'exportateurs doivent, dès lors, s'aligner sur les prix pratiqués sur les marchés extérieurs; l'appréciation du franc oblige la plupart d'entre eux à se contenter d'un prix réduit en monnaie nationale.

Dans ces conditions, le résultat d'une appréciation de l'unité monétaire doit porter essentiellement sur les marges bénéficiaires, toutes autres choses étant égales; la part du revenu national réel allant aux entreprises exportatrices se réduirait au profit des autres entreprises et des autres secteurs.

Mais toutes les choses ne sont pas égales ou du moins elles ne le demeurent pas, au départ d'une situation donnée.

Il faut tout d'abord tenir compte des réactions des coûts et des prix intérieurs à l'impulsion donnée par la baisse des prix des produits importés, exprimés en monnaie nationale; notamment des prix, inchangés en devises, des grandes matières premières, des huiles minérales, des denrées alimentaires, des biens d'équipement et de production, dont l'économie nationale ne peut se passer. Tous ces prix affectent de façon significative les coûts des producteurs nationaux et le coût de la vie. Les modèles de prix donnés au chapitre IV tentent de mesurer ces répercussions; les mouvements de baisse possibles sont évalués sans référence à la tendance haussière des prix qui résulte de l'action des facteurs internes; on a d'ailleurs précisé qu'il s'agissait de baisses ou de moindres hausses. On a reconnu aussi que les estimations que donnaient ces modèles étaient mécaniques, en ce sens qu'elles sous-estimaient la résistance des diverses catégories socio-professionnelles à la baisse nominale de leurs revenus, ou de leurs marges bénéficiaires, tandis qu'elles surestimaient la propension des entreprises et d'autres catégories d'agents économiques à reporter vers l'aval les allègements de coûts transmis par l'amont. On a souligné les asymétries de comportements qui ont pour effet de rendre les prix très flexibles à la hausse et beaucoup plus rigides à la baisse.

Sauf si les autorités recourent à des politiques contraignantes, qui imposeraient le report des baisses importées, en toute transparence, ces comportements agissent spontanément. Dans une économie dont l'unité monétaire s'apprécie, ils provoquent des changements sectoriels dans la répartition des revenus. Dans le seul secteur des entreprises, certaines profitent de la baisse (ou de la moindre hausse) du coût de leurs inputs pour élargir leurs marges brutes, tandis que les entreprises exportatrices sont, en grande partie, privées des avantages en coûts de l'appréciation, dont elles pâtissent par ailleurs dans leurs prix de vente; les doléances des exportateurs s'expriment évidemment sans que des témoignages de satisfaction d'autres secteurs leur fassent pendant.

Certes, ces développements constituent un handicap pour l'adaptation de l'économie à une appréciation de la monnaie. Mais, pour porter un jugement sur celle-ci, il faut en replacer les conséquences dans le contexte plus vaste des mouvements généraux de prix. L'impulsion à la baisse donnée par l'appréciation d'une monnaie s'exerce davantage, si l'ensemble des autres facteurs de variation des prix produisent des impulsions plus fortes à la hausse. Or, il semble que c'est bien dans un climat de hausse généralisée que s'est produite l'appréciation du franc belge. Ce climat était créé en premier lieu par des facteurs internes toujours agissants, susceptibles d'aggraver encore les difficultés de certains secteurs

exportateurs, si leurs répercussions n'avaient pas été tempérées par l'effet des baisses importées. Ce climat était créé, en second lieu, par les poussées inflationnistes observées à l'étranger, dont l'économie nationale a été mieux abritée par l'appréciation du franc : celle-ci a réduit la dose d'inflation importée.

A cet égard, on attirera l'attention sur l'évolution de l'indice de disparité des prix de gros industriels finis belges par rapport à ceux des principaux concurrents : après correction pour tenir compte des variations des cours de change, cet indice est resté remarquablement stable depuis l'année de base 1970 jusqu'en 1977, dernière année pour laquelle les informations sont disponibles.

Cette stabilité de l'indice de disparité semble indiquer que, globalement, l'appréciation du franc belge n'a pas été au-delà de ce qui correspond à la correction des disparités de taux d'inflation pendant cette période. Il n'y aurait pas eu de détérioration de la position compétitive — *en prix* — de l'économie belge, vis-à-vis de l'ensemble des pays.

Il est évidemment impossible de démontrer que le mouvement d'appréciation du franc n'a pas posé à divers secteurs, pendant certaines périodes, des problèmes en volume ou en marges. Mais il n'est pas exclu que les problèmes rencontrés par ces secteurs soient dus aussi et même davantage à des insuffisances de nature structurelle ainsi qu'à l'action de facteurs internes de hausse.

Au fond, les mutations qui se produisent dans le monde font ressentir, confusément mais plus durement, certaines déficiences de l'organisation de l'économie nationale. Chacun, inconsciemment, voudrait retrouver l'âge heureux de la prospérité sans appréhensions des années soixante. Beaucoup se confortent dans l'illusion qu'un expédient monétaire, remède indolore, ramènerait des temps plus faciles, sans qu'il faille consentir d'efforts. Et pourtant, les expédients monétaires n'ont plus cette qualité de remède miracle, si tant est qu'ils l'aient jamais eu, et dans le monde d'aujourd'hui, ils sont porteurs du risque d'ajouter aux difficultés.

LES INDICES DU COURS MOYEN PONDÉRE OU COURS DE CHANGE EFFECTIF DU FRANC BELGE

1. Objectifs poursuivis par ces indices ⁽¹⁾.

L'objectif général poursuivi par les indices du cours moyen pondéré ou cours de change effectif du franc belge est d'indiquer quel aurait été, dans un système de taux de change fixes, le pourcentage de modification unilatérale de parité, qui aurait eu les mêmes effets que celui des variations de cours qui se sont effectivement produites dans le système actuel de change.

Mais cette équivalence d'effets des variations de cours dans le système actuel de change et d'une modification de parité dans un système de taux de change fixes peut être recherchée en différents termes et il convient à cet égard de distinguer deux catégories d'indices de cours moyen pondéré du franc belge.

a) Ceux qui indiquent la modification de parité qui aurait eu des effets équivalents sur le coût pour l'acheteur étranger ou l'acheteur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise à ceux des variations de cours qui se sont produites. Le coût pour l'acheteur étranger doit être entendu comme le prix que l'acheteur étranger « moyen » paie, dans sa propre monnaie, pour des produits de l'U.E.B.L., et le coût pour l'acheteur de l'U.E.B.L. doit être entendu comme le prix que l'importateur « moyen » paie, exprimé en francs belges, pour des produits étrangers. Appartiennent à cette première catégorie, tous les indices pondérés par des coefficients basés sur la structure des échanges commerciaux bilatéraux entre l'U.E.B.L. et ses partenaires ou principaux partenaires commerciaux.

b) Ceux qui cherchent à déterminer la modification de parité qui aurait eu les mêmes effets globaux sur la balance commerciale de l'U.E.B.L., que ceux des variations de cours qui se sont produites. Appartiennent à cette seconde catégorie les indices pondérés par des coefficients basés sur un modèle multilatéral des cours de change. Ces modèles, très élaborés, tiennent compte de la concurrence entre l'U.E.B.L. et chacun de ses partenaires, non seulement dans leurs relations bilatérales, mais aussi sur les marchés des autres pays. Ils tiennent aussi compte,

⁽¹⁾ Extraits de l'analyse parue dans le *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique* de mai 1977 « Les indices du cours moyen pondéré ou cours de change effectif du franc belge ».

le plus souvent, des variations de prix intérieurs induites des variations de cours de change ainsi que des réactions des volumes importés et exportés aux variations de prix.

2. Indices sélectionnés dans le Bulletin de la Banque et dans la présente étude.

Diverses institutions officielles ou privées calculent et publient régulièrement des variations ou des indices du cours moyen pondéré ou cours de change effectif du franc belge. Le *Bulletin de la Banque* publie chaque mois :

— d'une part, les deux indices du cours moyen du franc belge que la Banque Nationale calcule régulièrement, l'un pondéré par les exportations, l'autre par les importations de l'U.E.B.L. Ces indices sont du type bilatéral parce qu'ils sont obtenus en pondérant les indices des cours de chaque devise par l'importance du commerce extérieur direct de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise avec le pays ou la zone de cette devise. Leur objectif correspond à celui qui a été défini en 1 a);

— d'autre part, les indices de cours de change effectif de diverses monnaies, dont le franc belge, calculés par le Fonds Monétaire International. Ces indices sont du type multilatéral parce qu'ils sont obtenus en pondérant les indices du cours de chaque devise par des coefficients dérivés d'un modèle multilatéral des cours de change. Leur objectif correspond à celui qui a été défini en 1 b).

Dans la présente étude on a retenu comme cours de change effectifs des monnaies ceux qui sont calculés par le Fonds Monétaire International pour quinze monnaies et qui sont publiés chaque mois par cette institution dans « Statistiques Financières Internationales ».

INFLATION ET VARIATION DES COURS DE CHANGE

Dans cette annexe, on part de l'hypothèse théorique que tous les éléments de coûts intérieurs (coûts salariaux, profits bruts, impôts indirects nets) sont complètement indexés — automatiquement ou non —, de sorte que toutes les catégories de revenus maintiennent leur part du revenu national.

Dans une économie *fermée* — c'est-à-dire sans relation avec l'étranger —, cette hypothèse implique que toute hausse autonome de prix (à la suite, par exemple, d'une augmentation d'impôts indirects, de salaires, de profits, ...) entraîne une succession sans fin de vagues inflationnistes. Supposons, par exemple, qu'à la suite d'une hausse des coûts salariaux, les prix augmentent initialement de 1 p.c.; si, à la suite de cette augmentation, toutes les catégories de revenus (coûts salariaux, profits, impôts indirects nets) progressent aussi de 1 p.c., les prix augmenteront une nouvelle fois de 1 p.c. et ainsi de suite ⁽¹⁾. L'augmentation totale des prix, en pourcentage, produite par la hausse autonome de 1 p.c., est donc égale à la somme des termes d'une progression géométrique illimitée dont la raison est 1, soit $\frac{1}{1-1}$ ou l'infini. C'est logique : puisque chaque catégorie de revenus parvient, au moyen de l'indexation, à maintenir sa position en termes réels, il est impossible qu'au départ d'une situation d'équilibre, une hausse de prix autonome ou, en d'autres termes, une tentative pour modifier la répartition des revenus au profit d'une catégorie déterminée entraîne une nouvelle situation d'équilibre; son seul résultat est le déclenchement illimité d'ajustements par lesquels chaque groupe de revenus reporte sans fin sur d'autres toute menace de perte de revenu réel relatif.

Dans une économie *ouverte*, en revanche, il est possible, dans certains cas, qu'une inflation autonome entraîne un nouvel équilibre et ne provoque donc pas une succession sans fin de vagues inflationnistes. En effet, dans une économie ouverte, la valeur totale des dépenses intérieures n'est pas seulement déterminée par l'évolution des revenus dans le pays, mais aussi par celle des prix à l'importation; concrètement, les coûts cumulés des dépenses intérieures, en Belgique, se composent pour environ 69 p.c. d'éléments intérieurs et pour 31 p.c. d'importations.

⁽¹⁾ Dans l'hypothèse où il n'y a pas de modification de la productivité.

Si, par souci de simplification, on admet que les prix à l'importation restent constants, une hausse des prix intérieurs autonome de 1 p.c. entraînera, par le truchement de l'indexation complète, une augmentation des revenus nominaux du même ordre de grandeur, qui, dans une deuxième phase, fera augmenter les prix de 0,69 p.c.; cette hausse des prix entraînera, à son tour, une nouvelle augmentation des revenus de 0,69 p.c. et une hausse des prix de $0,69 \times 0,69$ p.c. Le résultat final sera une hausse des prix de $\frac{1}{1 - 0,69} = 3,2$ p.c. (1). En d'autres mots, la baisse relative des prix à l'importation fait qu'après plusieurs phases, un terme est mis au report d'un groupe à l'autre de l'inflation initiale. La raison en est que la baisse relative des prix à l'importation ou la hausse des termes de l'échange rend possible une augmentation du revenu intérieur réel de l'économie, de sorte que la catégorie de revenus qui a déclenché l'inflation autonome initiale, peut améliorer sa position réelle sans pour autant réduire la position réelle des autres catégories de revenus.

Dans le système d'indexation complète de tous les revenus, une baisse relative des prix à l'importation se révèle donc être le moyen de mettre fin au processus de reports inflationnistes consécutif à une inflation autonome initiale. Il est évident que cette « soupape » que constituent les prix à l'importation ne peut exister que si elle est limitée à un ou plusieurs pays; pour l'ensemble de l'économie mondiale, il est évidemment impossible de modérer l'inflation intérieure grâce à l'étranger.

Pour un pays en particulier, les prix à l'importation exerceront une influence modératrice si, en termes relatifs, ils diminuent par rapport aux prix intérieurs. Cette baisse peut se produire spontanément (inflation moins élevée à l'étranger) ou être la conséquence d'une appréciation de la monnaie (de cette manière, les prix à l'importation exprimés en monnaie nationale diminuent).

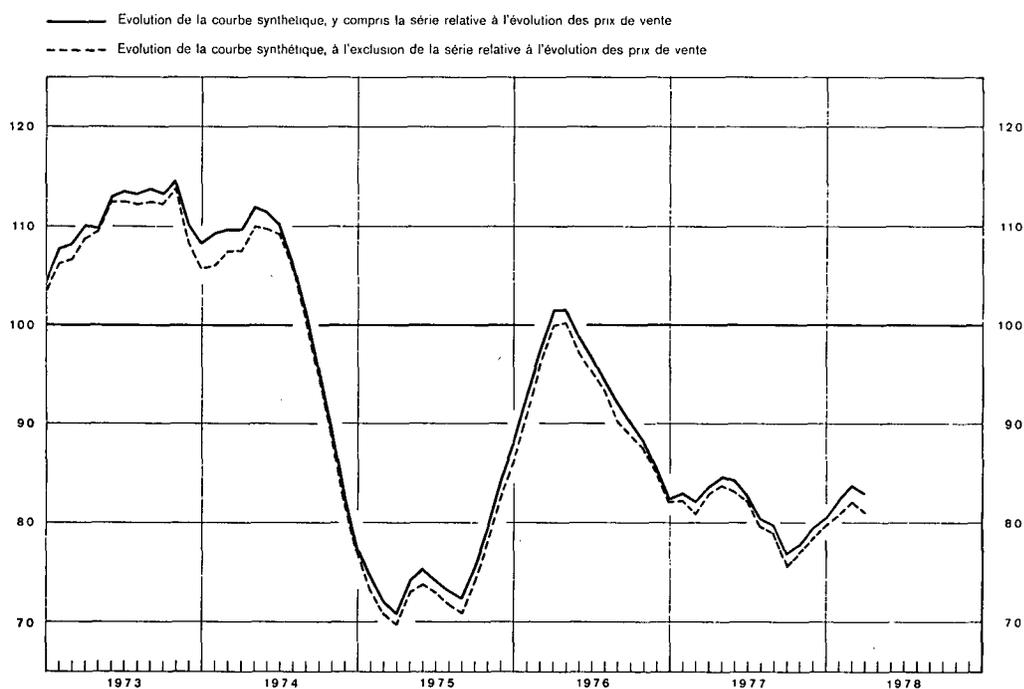
Il s'ensuit que pour un pays en particulier, il peut paraître intéressant de laisser sa monnaie s'apprécier continuellement pour échapper à un processus de reports inflationnistes intérieurs illimité, même si ce processus ne provoque pas des hausses de prix plus fortes qu'à l'étranger, et que dès lors la position compétitive du pays considéré n'est pas menacée.

L'avantage qu'apporterait une appréciation continue en termes de modération des prix doit, bien entendu, être mis en balance avec les conséquences négatives qu'elle pourrait entraîner pour les entreprises exportatrices et la croissance.

(1) On suppose que, pendant tout le processus, la part des importations reste la même.

COURBE SYNTHETIQUE DES PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ENQUETE MENSUELLE DE LA BANQUE NATIONALE

RESULTATS DU MOIS DE MARS 1978



Commentaire :

Après avoir haussé pendant cinq mois consécutifs, la valeur chiffrée de la courbe synthétique comprenant l'indicateur sur l'évolution des prix a baissé en mars 1978 : elle s'est située à 82,99 points contre 83,85 points en février.

Cette diminution résulte du fléchissement de certains indicateurs relatifs à l'industrie manufacturière. La situation conjoncturelle de l'industrie de la construction et celle du commerce sont restées inchangées.

La courbe synthétique ne comprenant pas l'indicateur des prix (trait interrompu) a diminué un peu plus (de 82,06 à 81,13 points).

STATISTIQUES

LEGISLATION ECONOMIQUE

**BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX PROBLEMES
ECONOMIQUES ET FINANCIERS
INTERESSANT LA BELGIQUE**

STATISTIQUES

TABLE DES MATIERES

I. — Population et comptes nationaux.		Numéros des tableaux	IX. — Balance des paiements de l'U.E.B.L.		Numéros des tableaux
1. Population	I - 1		1. Chiffres annuels	IX - 1	
2. Répartition du produit national entre les facteurs de production	I - 2		2. Soldes trimestriels	IX - 2	
3. Valeur ajoutée brute, aux prix du marché, par branche d'activité	I - 3		3. Recettes et dépenses trimestrielles et soldes mensuels cumulés	IX - 3	
4. Affectation du produit national :			4. Opérations avec l'étranger, opérations en monnaies étrangères des résidents avec les banques belges et luxembourgeoises et opérations de change à terme ...	IX - 4	
a) Estimations à prix courants	I - 4a		5. Exportations et importations	IX - 5	
b) Indices des estimations aux prix de 1970	I - 4b		6. Monnaies utilisées pour les règlements d'importations et d'exportations	IX - 6	
II. — Emploi et chômage.			X. — Marché des changes.		
Demandes et offres d'emploi	II		1. Cours d'intervention appliqués par les banques centrales participant à l'arrangement sur le rétrécissement des marges	X - 1	
III. — Agriculture et pêche.			2. Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en (chambre de Compensation à Bruxelles :		
1. Production agricole	III - 1		a) Chiffres annuels	X - 2a	
2. Pêche maritime	III - 2		b) Chiffres trimestriels et mensuels	X - 2b	
IV. — Industrie.			3. Marché du dollar U.S. à Bruxelles	X - 3	
0. Résultats des enquêtes sur la conjoncture	IV - 0		4. Cours de change effectifs	X - 4	
1. Indices de la production industrielle	IV - 1		XI. — Finances publiques.		
2. Indices de la product. manufact.-industr. par secteur	IV - 2		1. Recettes et dépenses de trésorerie résultant des opérations budgétaires	XI - 1	
3. Energie	IV - 3		2. Résultat de caisse du Trésor et son financement	XI - 2	
4. Métallurgie	IV - 4		3. Besoins nets de financement du Trésor et leur couverture	XI - 3	
5. Construction	IV - 5		4. Recettes fiscales (par année civile)	XI - 4	
6. Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E.	IV - 6		5. Détail des recettes fiscales	XI - 5	
V. — Services.			XII. — Créances et dettes dans l'économie belge.		
1. Transports :			1. a) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1974	XII - 1a	
a) Activités de la S.N.C.B. et de la Sabena	Y - 1a		b) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1975	XII - 1b	
b) Navigation maritime	Y - 1b		2. Mouvements des créances et des dettes en 1975	XII - 2	
c) Navigation intérieure	Y - 1c		3. a) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1974 (totaux sectoriels)	XII - 3a	
2. Tourisme. — Nuits passées par les touristes en Belgique	Y - 2		b) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1975 (totaux sectoriels)	XII - 3b	
3. Commerce intérieur :			4. Mouvements des créances et des dettes en 1975 (totaux sectoriels)	XII - 4	
a) Indices des ventes	Y - 3a		XIII. — Organismes principalement monétaires.		
b) Ventes à tempérament	Y - 3b		1. Bilans intégrés des organismes principalement monétaires	XIII - 1	
4. Activité des chambres de compensation	Y - 4		2. Bilans de la Banque Nationale de Belgique, des organismes publics monétaires et des banques de dépôts :		
VI. — Revenus.			a) Banque Nationale de Belgique	XIII - 2a	
1. Rémunérations des travailleurs	VI - 1		b) Organismes publics monétaires	XIII - 2b	
2. Gains horaires bruts moyens des ouvriers dans l'industrie	VI - 2		c) Banques de dépôts	XIII - 2c	
3. Traitements mensuels bruts moyens des employés dans l'industrie	VI - 3		d) Ensemble des organismes principalement monétaires	XIII - 2d	
VII. — Indices des prix.			3. Origines des variations du stock monétaire auprès des organismes principalement monétaires	XIII - 3	
1. Indices des prix mondiaux	VII - 1		4. Stock monétaire :		
2. Indices du Hamburgisches Welt-Wirtschafts-Archiv par produit	VII - 2		a) Auprès des organismes principalement monétaires	XIII - 4a	
3. Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3		b) Total	XIII - 4b	
4. Indices des prix à la consommation en Belgique :			5. Avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires	XIII - 5	
a) Base 1971 = 100 et base 2 ^e semestre 1974 - 1 ^{er} semestre 1975 = 100 (Ventilation en 4 groupes)	VII - 4a		6-7. Encours utilisés des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les banques de dépôts aux entreprises et particuliers et à l'étranger :		
b) Base 2 ^e semestre 1974 - 1 ^{er} semestre 1975 = 100 (Ventilation d'après le classement de l'Office Statistique des Communautés européennes)	VII - 4b		— Destination économique apparente	XIII - 6	
VIII. — Commerce extérieur de l'U.E.B.L.			— Forme et localisation	XIII - 7	
1. Tableau général	VIII - 1		8. Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires aux entreprises et particuliers et à l'étranger et logés à la Banque Nationale de Belgique	XIII - 8	
2. Exportations selon la nature des produits	VIII - 2				
3. Importations selon l'usage des produits	VIII - 3				
4. a) Indices des valeurs unitaires moyennes	VIII - 4a				
b) Indices du volume	VIII - 4b				
5. Orientation géographique	VIII - 5				

	Numéros des tableaux		Numéros des tableaux
9. Encours utilisés des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires aux entreprises et particuliers et à l'étranger	XIII - 9	3. Rendement des sociétés par actions — chiffres cumulés	XVII - 3
10. Bilans de la Banque Nationale de Belgique	XIII - 10	4. Emissions des sociétés — chiffres annuels	XVII - 4
Situations hebdomadaires de la Banque Nationale de Belgique	XIII - 10	5. Emissions des sociétés — chiffres mensuels	XVII - 5
11. Comptes de chèques postaux	XIII - 11	6. Engagements des entreprises et particuliers envers les intermédiaires financiers belges	XVII - 6
12. Situation globale des banques	XIII - 12	7. Inscriptions hypothécaires	XVII - 7
13. Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux	XIII - 13		
		XVIII. — Marché monétaire.	
XIV. — Intermédiaires financiers autres que principalement monétaires.		1. Marché de l'argent au jour le jour	XVIII - 1
4. Principaux actifs et passifs du Fonds des Rentes ...	XIV - 4	2. Localisation des effets commerciaux escomptés par les banques de dépôts et des acceptations bancaires	XVIII - 2
5. Caisse Générale d'Épargne et de Retraite :		3. Plafonds de réescompte et quotas mensuels d'avances en compte courant des banques à la Banque Nationale de Belgique	XVIII - 3
a) Caisse d'épargne - Opérations des ménages	XIV - 5a		
b) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Épargne	XIV - 5b	XIX. — Taux d'escompte, d'intérêt et de rendement.	
c) Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite	XIV - 5c	1. a) Barème officiel des taux d'escompte et d'avances de la Banque Nationale de Belgique	XIX - 1a
d) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurance sur la Vie	XIV - 5d	b) Taux spéciaux de la Banque Nationale de Belgique	XIX - 1b
6. Société Nationale de Crédit à l'Industrie	XIV - 6	c) Taux moyen pondéré de la Banque Nationale de Belgique	XIX - 1c
7. Situation globale des caisses d'épargne privées	XIV - 7	2. Taux de l'Institut de Réescompte et de Garantie ...	XIX - 2
8. Crédit Communal de Belgique	XIV - 8	3. Taux de l'argent au jour le jour	XIX - 3
9. Compagnies d'assurances sur la vie	XIV - 9	4. Taux des certificats de trésorerie et des certificats du Fonds des Rentes	XIX - 4
		5. Taux de dépôts en francs belges dans les banques ...	XIX - 5
XV. — Actifs financiers.		6. Taux d'intérêt appliqués sur livrets ordinaires à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	XIX - 6
1. Actifs financiers détenus par les pouvoirs publics et par les entreprises et particuliers	XV - 1	7. Taux de rendement de titres à revenu fixe, cotés à la Bourse de Bruxelles	XIX - 7
2. Actifs financiers détenus par les entreprises et particuliers	XV - 2	8. Taux des bons de caisse et obligations émis par les institutions publiques de crédit	XIX - 8
3. Actifs financiers détenus par les entreprises et particuliers :			
a) Actifs non monétaires à un an au plus (variations)	XV - 3a	XX. — Banques d'émission étrangères.	
b) Actifs non monétaires à un an au plus auprès des intermédiaires financiers nationaux (encours)	XV - 3b	1. Taux d'escompte	XX - 1
4. Actifs financiers détenus par les entreprises et particuliers. Actifs à plus d'un an	XV - 4	2. Banque de France	XX - 2
5. Actifs financiers détenus par les entreprises et particuliers. Actifs en francs belges et monnaies étrangères auprès des intermédiaires financiers nationaux :		3. Bank of England	XX - 3
a) Variations	XV - 5a	4. Federal Reserve Banks	XX - 4
b) Encours	XV - 5b	5. Nederlandsche Bank	XX - 5
6. Principales modalités d'épargne des particuliers disponibles à l'intérieur du pays	XV - 6	6. Banca d'Italia	XX - 6
		7. Deutsche Bundesbank	XX - 7
		8. Banque Nationale Suisse	XX - 8
		9. Banque des Règlements Internationaux	XX - 9
XVI. — Emissions et dettes du secteur public.			
1. Emissions en francs belges à plus d'un an	XVI - 1	Graphiques.	
2. Principales émissions à plus d'un an du secteur public	XVI - 2	P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses	I - 4
3. Dettes de l'Etat :		Demandes et offres d'emploi	II
a) Situation officielle	XVI - 3a	Enquêtes sur la conjoncture	IV - 0
b) Variations de la dette publique ayant donné lieu à des mouvements de fonds	XVI - 3b	Indices de la production industrielle	IV - 2
4. Recensement des dettes en francs belges à plus d'un an du secteur public :		Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E.	IV - 6
a) Ventilation par débiteurs	XVI - 4a	Rémunérations des travailleurs — Indice du gain moyen brut par heure prestée	VI - 1
b) Ventilation par détenteurs	XVI - 4b	Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3
		Indices des prix à la consommation en Belgique	VII-4a-b-c
		Commerce extérieur de l'U.E.B.L.	VIII
		Recettes fiscales par année civile	XI - 4
		Origines des variations du stock monétaire auprès des organismes principalement monétaires	XIII - 3
XVII. — Valeurs mobilières du secteur privé et crédits aux entreprises et particuliers.		Fréquence d'utilisation des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux	XIII - 13
1. Evolution de l'activité, du niveau des cours et du taux de rendement des valeurs boursières	XVII - 1	CGER — Dépôts : excédents ou déficits des versements sur les remboursements	XIV - 5a
2. Rendement des sociétés par actions — chiffres annuels	XVII - 2	Indices des cours des valeurs belges au comptant	XVII - 1

PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES

B.I.R.D.	Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.
B.I.T.	Bureau International du Travail.
B.N.B.	Banque Nationale de Belgique.
B.R.I.	Banque des Règlements Internationaux.
C.A.D.G.	Caisse Autonome des Dommages de Guerre.
C.E.C.A.	Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
C.E.E.	Communauté Economique Européenne.
CGER	Caisse Générale d'Épargne et de Retraite.
C.N.C.P.	Caisse Nationale de Crédit Professionnel.
DULBEA	Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles.
FABRIMETAL	Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques.
F.A.O.	Food and Agriculture Organization.
F.E.B.	Fédération des Entreprises de Belgique.
F.E.C.O.M.	Fonds Européen de Coopération Monétaire.
F.M.I.	Fonds Monétaire International.
I.N.C.A.	Institut National de Crédit Agricole.
I.N.S.	Institut National de Statistique.
IRES	Université Catholique de Louvain — Institut de Recherches Economiques.
I.R.G.	Institut de Récompte et de Garantie.
M.A.E.	Ministère des Affaires Economiques.
O.C.C.H.	Office Central de Crédit Hypothécaire.
O.C.P.	Office des Chèques Postaux.
O.C.D.E.	Organisation de Coopération et de Développement Economiques.
O.N.D.	Office National du Ducroire.
ONEM	Office National de l'Emploi.
O.N.S.S.	Office National de Sécurité Sociale.
O.N.U.	Organisation des Nations Unies.
R.T.B.	Radiodiffusion-Télévision Belge.
R.T.T.	Régie des Télégraphes et des Téléphones.
SABENA	Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne.
S.N.C.B.	Société Nationale des Chemins de fer belges.
S.N.C.I.	Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
S.N.L.	Société Nationale du Logement.
U.E.B.L.	Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

SIGNES CONVENTIONNELS

—	la donnée n'existe pas.
.....	non disponible.
p.c.	pour cent.
p	provisoire.
r	chiffre rectifié.
e	estimation.
...	zéro ou quantité négligeable.
p.m.	pour mémoire.

COMMUNICATION RAPIDE DES DONNEES

Les abonnés qui le désirent, peuvent obtenir la communication de la « Courbe synthétique des principaux résultats de l'enquête mensuelle de la Banque Nationale » et des données figurant aux tableaux VI-1, IX-3 et 4, X -4, XIII-3. 4a et b. 5 et 13, XV-1 à 5, XVII-6, XVIII-1, 2 et 3 et XIX-3 dès qu'elles sont établies. Les demandes sont à adresser à la Banque Nationale de Belgique, Service de Documentation, boulevard de Berlaimont 5, 1000 Bruxelles. Ces demandes préciseront quels sont, parmi les tableaux énumérés ci-dessus, ceux que l'abonné désire recevoir.

I. — POPULATION ET COMPTES NATIONAUX

1. — POPULATION

(milliers)

Sources : I.N.S. et Ministère de l'Emploi et du Travail.

	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
	<i>(à fin d'année)</i>							
Population totale	9.660	9.651 ³	9.695	9.727	9.757	9.788	9.813	9.823
Population en âge de travailler (15 à moins de 65 ans)	6.088	6.081 ³	6.116	6.151	6.183	6.234	6.283	
dont : Hommes	3.032	3.028 ³	3.049	3.069	3.088	3.119	3.148	
Femmes	3.056	3.053 ³	3.067	3.082	3.095	3.115	3.135	
	<i>(estimations à fin juin)</i>							
Population active ¹	3.761	3.732	3.767	3.778	3.831	3.892	3.913	3.940
dont : Agriculture	191	173	162	151	144	139	136	128
Industries extractives et manufacturières	1.296	1.239	1.237	1.219	1.227	1.233	1.165	1.119
Bâtiments et construction	307	298	299	287	285	292	293	297
Transports	272	237	245	252	260	266	268	265
Commerce, banques, assurances et services	1.554	1.661	1.704	1.733	1.777	1.819	1.839	1.866
Chômeurs complets ²	88	69	67	84	87	94	168	224
Ouvriers frontaliers	53	55	53	52	51	49	44	41

¹ Non compris les forces armées. 1969 : ancienne série.

² Y compris les chômeurs en formation et en réadaptation professionnelle.

³ Population recensée.

I - 2. — REPARTITION DU PRODUIT NATIONAL ENTRE LES FACTEURS DE PRODUCTION

(Estimations à prix courants)

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

	1960	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
A. Rémunération des salariés ¹ :								
1. Salaires et traitements des travailleurs assujettis à la sécurité sociale	317,5	368,1	418,7	468,4	543,0	660,3	762,4	847,2
2. Rémunération des travailleurs assujettis à certaines dispositions spéciales en matière de sécurité sociale	22,6	22,4	23,6	24,9	29,6	32,1	36,4	38,9
3. Contribution des employeurs à la sécurité sociale	71,3	84,4	97,6	114,1	132,1	156,8	187,5	212,5
4. Rémunération des travailleurs non assujettis à la sécurité sociale	132,3	139,3	159,9	189,6	213,5	255,8	313,2	357,6
5. Corrections et compléments	25,5	25,9	28,7	33,3	36,5	43,6	41,7	54,2
Ajustement statistique	- 1,7	- 4,5	- 5,2	1,4	4,0	2,9	-18,2	5,5
Total ...	567,5	635,6	723,3	831,7	958,7	1.151,5	1.323,0	1.515,9
B. Revenu des entrepreneurs individuels et des sociétés de personnes :								
1. Agriculture, horticulture et sylviculture ¹	34,6	29,6	32,8	45,1	50,4	43,2	50,7	50,3
2. Professions libérales ¹	28,7	32,3	34,9	40,2	46,5	53,4	61,8	72,4
3. Commerçants et artisans indépendants ¹	130,5	139,5	141,6	148,5	159,6	171,9	185,1	194,6
4. Revenu des sociétés de personnes ²	10,1	10,8	10,8	11,9	13,6	14,6	12,3	13,7
Ajustement statistique	- 0,6	- 1,5	- 1,6	0,4	1,1	0,7	- 4,2	1,2
Total ...	203,3	210,7	218,5	246,1	271,2	283,8	305,7	332,2
C. Revenu de la propriété échéant aux particuliers ¹ :								
1. Intérêts	51,4	60,9	67,5	73,6	87,6	116,5	130,6	152,2
2. Loyers (réellement perçus ou imputés)	43,1	44,1	45,2	46,8	47,7	53,4	61,8	64,1
3. Dividendes, tantièmes, dons	27,2	36,6	41,1	43,2	50,1	61,1	59,5	67,0
Total ...	121,7	141,6	153,8	163,6	185,4	231,0	251,9	283,3
D. Bénéfices non distribués des sociétés ²	26,6	31,2	25,3	34,6	43,1	43,4	14,7	31,1
E. Impôts directs des sociétés de toutes formes juridiques	25,9	30,9	36,3	41,6	54,6	65,2	71,8	75,7
F. Revenu de la propriété et de l'entreprise échéant à l'Etat :								
1. Loyers imputés	5,1	5,8	6,7	7,4	8,2	10,6	13,3	15,8
2. Intérêts, dividendes, bénéfices	4,0	6,3	1,7	- 3,6	- 6,7	- 4,6	- 6,7	-14,8
Total ...	9,1	12,1	8,4	3,8	1,5	6,0	6,6	1,0
G. Intérêts de la dette publique	-37,6	-43,1	-46,4	-51,8	-59,2	-73,2	-82,5	-98,9
Revenu national net au coût des facteurs	916,5	1.019,0	1.119,2	1.269,6	1.455,3	1.707,7	1.891,2	2.140,3
H. Amortissements	108,9	124,6	137,0	148,8	161,5	192,7	211,2	227,5
Revenu national brut au coût des facteurs	1.025,4	1.143,6	1.256,2	1.418,4	1.616,8	1.900,4	2.102,4	2.367,8
I. Impôts indirects	153,1	165,2	177,2	185,4	206,4	240,5	260,9	307,6
J. Subventions	-18,8	-17,0	-17,5	-20,4	-25,4	-25,0	-27,5	-32,8
Produit national brut aux prix du marché	1.159,7	1.291,8	1.415,9	1.583,4	1.797,8	2.115,9	2.335,8	2.642,6

¹ Avant taxation.

² Après taxation.

I - 3. — VALEUR AJOUTÉE BRUTE, AUX PRIX DU MARCHÉ, PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

(Estimations à prix courants)

(milliards de francs)

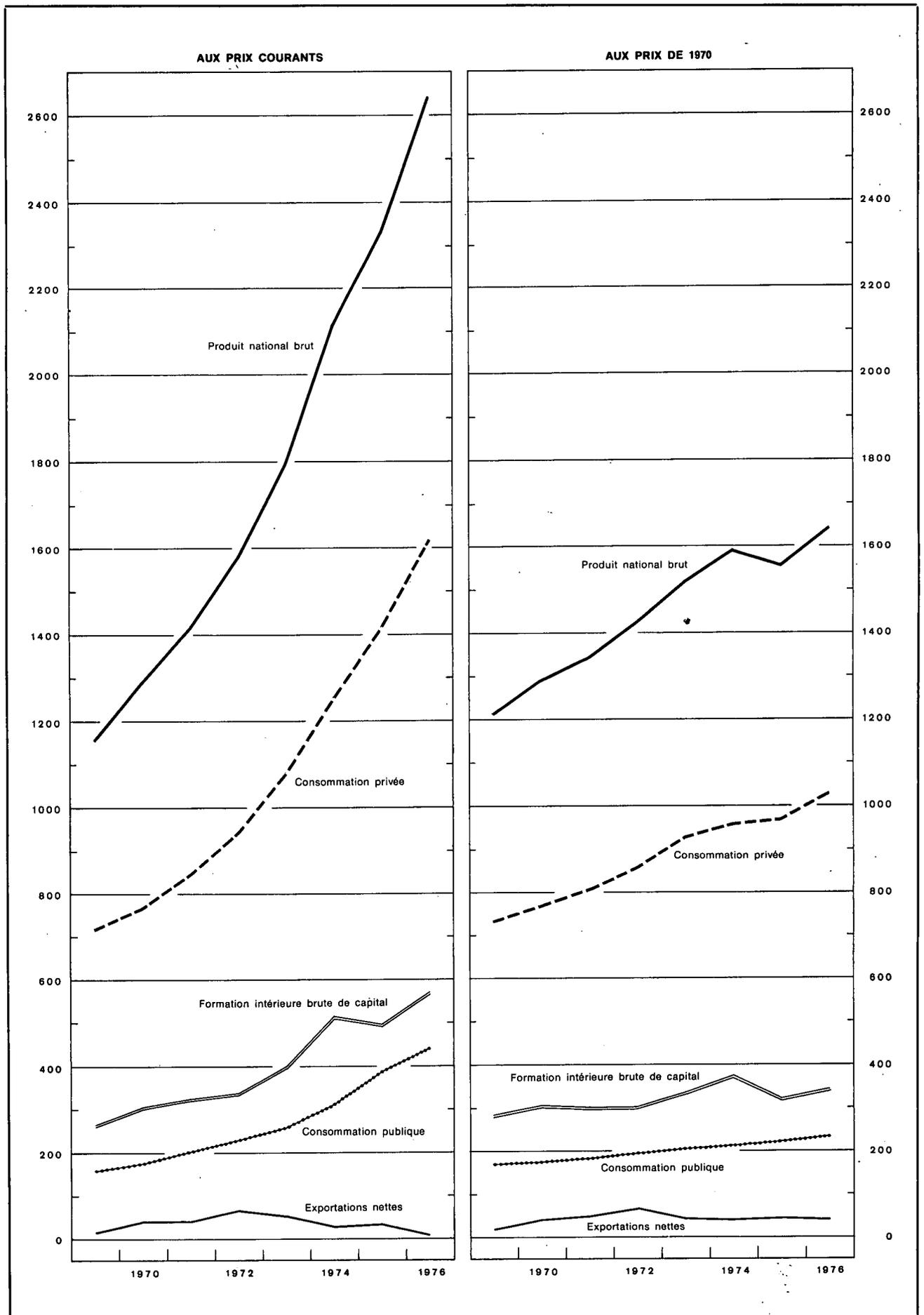
Source : I.N.S.

	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
1. Agriculture, sylviculture et pêche ...	51,2	46,0	49,7	62,6	69,8	63,7	71,9	74,7
2. Industries extractives	11,0	12,0	13,5	13,1	11,7	15,6	18,4	17,6
3. Industries manufacturières :								
a) Denrées alimentaires, boissons et tabac	69,8	75,7	79,5	88,1	95,4	109,4	121,7	133,9
b) Textiles	26,0	27,6	29,2	32,2	34,5	36,5	29,9	38,0
c) Vêtements et chaussures	15,4	16,5	17,9	20,8	20,5	23,9	25,1	25,7
d) Bois et meubles	17,2	18,1	19,8	23,2	26,3	29,3	28,9	34,6
e) Papier, impression, édition	19,0	20,6	22,3	23,8	27,6	34,9	34,9	35,6
f) Industrie chimique et activités connexes	33,4	38,8	42,6	48,5	54,1	69,7	66,7	76,9
g) Terre cuite, céramique, verre et ciment	18,9	21,2	22,0	24,1	27,4	30,2	30,3	39,1
h) Fer, acier et métaux non ferreux	38,6	43,4	35,4	38,8	56,4	77,8	37,2	45,9
i) Fabrications métalliques et constructions navales	93,6	110,7	116,3	129,4	147,0	168,6	180,0	204,6
j) Industries non dénommées ailleurs	36,3	38,9	39,9	46,8	55,2	66,3	73,9	89,5
<i>Total de la rubrique 3 ...</i>	<i>368,2</i>	<i>411,5</i>	<i>424,9</i>	<i>475,7</i>	<i>544,4</i>	<i>646,6</i>	<i>628,6</i>	<i>723,8</i>
4. Construction	71,8	88,6	95,1	102,2	118,6	146,9	165,9	194,8
5. Electricité, gaz et eau	27,9	29,4	36,0	40,0	44,7	52,2	67,9	81,2
6. Commerce, banques, assurances, immeubles d'habitation :								
a) Commerce	201,5	222,9	264,5	286,8	324,4	382,3	408,9	464,6
b) Services financiers et assurances	37,6	41,1	44,0	52,4	63,8	75,4	86,2	101,6
c) Immeubles d'habitation	58,0	61,3	64,2	68,8	73,9	85,7	101,3	109,0
<i>Total de la rubrique 6 ...</i>	<i>297,1</i>	<i>325,3</i>	<i>372,7</i>	<i>408,0</i>	<i>462,1</i>	<i>543,4</i>	<i>596,4</i>	<i>675,2</i>
7. Transports et communications	83,3	92,6	105,2	119,5	137,6	173,5	186,4	212,8
8. Services	256,6	285,0	323,4	371,5	430,3	500,6	594,6	684,0
9. Correction pour investissements par moyens propres	2,4	2,9	3,1	3,2	3,3	4,3	4,4	3,9
10. Consommation intermédiaire d'intérêts imputés correspondant aux services gratuits rendus par les intermédiaires financiers	-10,5	-11,7	-12,7	-15,5	-19,0	-23,4	-26,6	-33,4
11. T.V.A. déductible sur la formation de capital	—	—	-10,2	-14,1	-20,8	-26,1	-26,3	-26,2
Ajustement statistique	- 7,7	- 0,7	2,9	- 0,2	- 3,2	- 5,9	23,6	- 4,9
Produit intérieur brut aux prix du marché	1.151,3	1.280,9	1.403,6	1.566,0	1.779,5	2.091,4	2.305,2	2.603,5
12. Paiements nets de revenus aux facteurs de production dus par le reste du monde	8,4	10,9	12,3	17,4	18,3	24,5	30,6	39,1
Produit national brut aux prix du marché	1.159,7	1.291,8	1.415,9	1.583,4	1.797,8	2.115,9	2.335,8	2.642,6

I - 4. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DES DEPENSES

(milliards de francs)

Source : I.N.S.



I - 4a. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Estimations à prix courants)

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
A. Consommation privée :								
1. Produits alimentaires	173,4	185,4	194,5	210,6	231,4	264,4	291,4	332,7
2. Boissons	36,8	40,9	45,2	51,0	59,5	62,2	70,1	75,1
3. Tabac	14,9	15,4	17,1	18,3	20,3	22,8	25,3	28,4
4. Vêtements et effets personnels ...	63,0	65,8	74,4	82,7	92,3	108,5	117,0	133,1
5. Loyers, taxes, eau	72,6	77,7	83,5	89,8	98,3	115,6	136,4	148,9
6. Chauffage et éclairage	35,4	39,5	41,4	46,5	52,5	64,8	79,5	87,1
7. Articles ménagers durables	65,6	72,1	87,4	97,9	119,9	145,7	149,3	174,9
8. Entretien de la maison	33,3	35,5	38,7	41,7	49,0	55,4	62,3	69,8
9. Soins personnels et hygiène	53,6	60,4	68,2	79,7	95,9	113,7	139,3	166,4
10. Transports	70,5	73,9	80,9	95,5	107,9	125,6	150,1	177,2
11. Communications : P.T.T.	5,3	5,8	6,3	7,3	8,3	8,9	11,3	12,3
12. Loisirs	59,6	66,0	74,9	84,8	96,2	107,9	121,1	136,5
13. Enseignement et recherches	1,6	1,7	1,8	2,0	2,1	2,6	3,2	3,4
14. Services financiers	18,8	20,0	21,5	26,5	33,2	38,7	42,2	51,7
15. Services divers	4,9	5,2	6,0	7,0	8,3	9,6	10,2	12,3
16. Dépenses personnelles à l'étranger	18,9	20,5	23,8	26,5	34,5	37,8	43,0	46,1
17. Moins : dépenses des non-résidents en Belgique	- 17,1	- 18,8	- 20,0	- 21,1	- 26,8	- 29,7	- 34,0	- 35,4
Ajustement statistique	7,3	2,0	2,8	- 1,1	- 1,4	1,6	- 0,9	- 1,3
<i>Total ...</i>	<i>718,4</i>	<i>769,0</i>	<i>848,4</i>	<i>945,6</i>	<i>1.081,4</i>	<i>1.256,1</i>	<i>1.416,8</i>	<i>1.619,2</i>
B. Consommation publique :								
1. Rémunérations et pensions	112,0	125,1	142,4	167,9	193,9	232,2	283,3	323,2
2. Achats courants de biens et services	39,1	40,3	48,1	51,9	55,8	63,7	82,5	91,6
3. Intérêt imputé des bâtiments admi- nistratifs et des établissements d'enseignement des pouvoirs publics	5,2	5,8	6,8	7,4	8,2	10,6	13,3	15,8
4. Loyer payé	1,1	1,3	1,3	1,5	1,6	1,9	2,4	2,7
5. Amortissement des bâtiments admi- nistratifs et des établissements d'en- seignement des pouvoirs publics ...	1,3	1,5	1,8	1,9	2,1	2,8	3,5	4,1
6. Amortissement mobilier et matériel	1,1	1,3	1,4	1,6	1,8	2,0	2,2	2,4
<i>Total ...</i>	<i>159,8</i>	<i>175,3</i>	<i>201,8</i>	<i>232,2</i>	<i>263,4</i>	<i>313,2</i>	<i>387,2</i>	<i>439,8</i>
C. Formation intérieure brute de capital :								
1. Agriculture, sylviculture et pêche .	6,9	7,5	6,1	8,3	10,8	12,9	12,2	14,6
2. Industries extractives	2,1	2,2	2,6	2,8	2,3	2,5	2,1	2,0
3. Industries manufacturières	57,7	73,5	76,9	73,1	80,7	110,1	106,4	95,0
4. Construction	6,6	8,5	6,0	6,3	8,4	8,3	7,9	9,3
5. Electricité, gaz et eau	13,5	15,7	19,6	23,7	19,4	23,4	35,7	29,5
6. Commerce, banques, assurances ...	22,0	26,3	33,1	35,8	42,2	48,7	49,0	55,6
7. Immeubles d'habitation	62,4	71,8	61,8	68,9	94,4	129,6	143,6	181,5
8. Transports et communications ...	25,0	27,4	32,3	35,9	43,4	47,2	56,7	55,9
9. Pouvoirs publics et enseignement .	38,0	45,4	56,5	62,4	59,5	66,1	79,5	93,9
10. Autres services	7,0	8,8	10,9	11,6	13,4	19,1	18,8	23,9
11. Variations de stocks	20,1	19,6	18,5	9,5	25,5	46,3	- 14,5	11,5
Ajustement statistique	2,7	0,8	1,1	- 0,4	- 0,5	0,7	- 0,3	- 0,5
<i>Total ...</i>	<i>264,0</i>	<i>307,5</i>	<i>325,4</i>	<i>337,9</i>	<i>399,5</i>	<i>514,9</i>	<i>497,1</i>	<i>572,2</i>
D. Exportations nettes de biens et services :								
1. Revenus des facteurs reçus du reste du monde	38,2	54,1	61,3	67,6	96,3	170,0	173,4	181,4
2. Exportations de biens et services .	482,7	561,9	608,8	683,0	846,4	1.116,4	1.065,2	1.255,6
Exportations totales ...	520,9	616,0	670,1	750,6	942,7	1.286,4	1.238,6	1.437,0
3. Revenus des facteurs versés au reste du monde	29,8	43,2	49,0	50,2	78,0	145,5	142,8	142,3
4. Importations de biens et services .	473,6	532,8	580,8	632,7	811,2	1.109,2	1.061,1	1.283,3
Importations totales ...	503,4	576,0	629,8	682,9	889,2	1.254,7	1.203,9	1.425,6
Exportations nettes ...	+ 17,5	+ 40,0	+ 40,3	+ 67,7	+ 53,5	+ 31,7	+ 34,7	+ 11,4
Produit national brut aux prix du marché	1.159,7	1.291,8	1.415,9	1.583,4	1.797,8	2.115,9	2.335,8	2.642,6

I - 4b. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Indices des estimations aux prix de 1970)

Source : I.N.S.

	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
A. Consommation privée :								
1. Produits alimentaires	96	100	103	104	106	110	109	112
2. Boissons	92	100	106	113	124	122	129	132
3. Tabac	98	100	104	108	112	111	105	104
4. Vêtements et effets personnels ...	99	100	108	115	120	127	126	135
5. Loyers, taxes, eau	98	100	103	106	109	111	114	117
6. Chauffage et éclairage	94	100	100	115	127	126	134	140
7. Articles ménagers durables	94	100	113	122	143	159	152	171
8. Entretien de la maison	98	100	103	106	110	113	112	118
9. Soins personnels et hygiène	94	100	108	117	132	140	151	165
10. Transports	98	100	101	113	118	122	131	140
11. Communications : P.T.T.	96	100	105	108	111	115	113	123
12. Loisirs	94	100	105	110	118	122	126	132
13. Enseignement et recherches	97	100	103	105	108	111	113	116
14. Services financiers	98	100	104	123	143	145	138	149
15. Services divers	98	100	111	124	138	141	136	152
16. Dépenses personnelles à l'étranger	96	100	106	111	137	142	153	151
17. Moins : dépenses des non-résidents en Belgique	95	100	97	96	116	122	132	127
<i>Total ...</i>	<i>96</i>	<i>100</i>	<i>105</i>	<i>112</i>	<i>121</i>	<i>125</i>	<i>126</i>	<i>134</i>
B. Consommation publique :								
1. Rémunérations et pensions	95	100	104	111	120	123	126	130
2. Achats courants de biens et services	103	100	109	112	112	110	128	133
3. Intérêt imputé et amortissement des bâtiments administratifs et des établissements d'enseignement des pouvoirs publics; loyer payé; amor- tissement sur mobilier et matériel du pouvoir central	92	100	110	116	121	134	144	160
<i>Total ...</i>	<i>97</i>	<i>100</i>	<i>106</i>	<i>112</i>	<i>117</i>	<i>121</i>	<i>128</i>	<i>134</i>
C. Formation intérieure brute de capital :								
1. Agriculture, sylviculture et pêche .	99	100	74	95	114	121	106	121
2. Industries extractives	105	100	110	117	93	88	70	63
3. Industries manufacturières	87	100	98	91	97	116	105	88
4. Construction	83	100	68	70	89	79	69	77
5. Electricité, gaz et eau	96	100	116	136	106	108	150	116
6. Commerce, banques, assurances ...	92	100	118	124	138	139	125	133
7. Immeubles d'habitation	92	100	79	83	105	121	116	133
8. Transports et communications ...	101	100	110	119	138	133	150	141
9. Pouvoirs publics (à l'exclusion de l'enseignement)	91	100	114	119	99	90	96	105
10. Enseignement	97	100	101	104	102	108	123	130
11. Autres services	88	100	114	116	126	154	135	158
<i>Total ...</i>	<i>93</i>	<i>100</i>	<i>98</i>	<i>98</i>	<i>110</i>	<i>122</i>	<i>105</i>	<i>112</i>
D. Exportations nettes de biens et services :								
1. Revenus des facteurs reçus du reste du monde	74	100	108	113	150	235	213	205
2. Exportations de biens et services .	91	100	106	117	134	143	130	145
Exportations totales ...	89	100	107	117	135	151	137	150
3. Revenus des facteurs versés au reste du monde	72	100	108	105	152	252	220	201
4. Importations de biens et services .	93	100	105	114	136	146	133	150
Importations totales ...	92	100	105	113	137	154	139	154
Produit national brut aux prix du marché (prix de 1970)	93,9	100,0	104,2	110,4	117,5	123,3	120,8	127,4

Références bibliographiques :

Population : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Publications du Centre National de Calcul Mécanique. — Recensement général de la population, de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1970. — Annuaire démographique (O.N.U.). — Revue internationale du Travail (B.I.T.). — Annuaire des Statistiques du Travail (B.I.T.). — Ministère de l'Emploi et du Travail : « Aperçu de l'évolution active belge pour la période 1948-1960 » et « Estimation de la population active belge au 30 juin des années 1950, 1955, 1957, 1960 à 1975 ».*

Comptes nationaux : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Séries statistiques de Bruxelles (DULBEA). — Service de Conjoncture (IRES). — International Financial Statistics (F.M.I.). — Principaux indicateurs économiques (O.C.D.E.). — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Yearbook of national accounts statistics (O.N.U.). — Statistiques Economiques belges 1960-1970. — Eurostat (Office Statistique des Communautés européennes).*

II. — EMPLOI ET CHOMAGE

DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI

(milliers d'unités)

Source : ONEM.

	Demandes d'emploi ¹									Offres d'emploi	
	Chômeurs complets indemnisés				Chômeurs occupés par les pouvoirs publics	Autres chômeurs inscrits obligatoirement		Demandeurs d'emploi libres inoccupés		reçues ²	insatisfaites ¹
	à aptitude normale		à aptitude partielle ou très réduite	Total		ayant moins de 25 ans	ayant 25 ans ou plus	ayant moins de 25 ans	ayant 25 ans ou plus		
	ayant moins de 25 ans	ayant 25 ans ou plus									
1970	8,9	17,2	45,2	71,3	6,3	4,0	1,5	2,7	2,4	17,8	23,9
1971	10,5	15,9	44,5	70,9	6,8	5,3	2,7	3,2	2,5	14,9	13,4
1972	15,9	24,4	46,5	86,8	6,9	8,1	3,4	3,9	2,9	14,8	8,5
1973	17,4	26,1	48,2	91,7	8,2	9,4	3,7	3,6	2,8	14,9	14,2
1974	24,4	30,8	49,5	104,7	8,5	10,5	3,4	3,2	2,3	13,0	13,5
1975	57,3	64,6	55,5	177,4	10,8	17,0	4,6	5,0	3,8	10,6	4,1
1976	74,5	97,0	57,0	228,5	15,9	21,3	5,4	6,2	5,1	11,5	4,1
1977	84,9	121,9	57,5	264,3	21,5	23,1	6,9	7,3	6,0	11,5	3,4
1975 4 ^e trimestre	80,2	81,0	57,2	218,4	12,4	14,9	4,9	6,5	4,8	11,0	3,3
1976 1 ^{er} trimestre	78,8	89,7	57,1	225,6	13,0	6,4	5,0	5,4	4,7	13,3	3,9
2 ^e trimestre	68,2	92,4	56,8	217,4	16,0	6,2	5,1	4,6	4,5	12,9	4,3
3 ^e trimestre	67,9	98,9	56,8	223,6	17,3	49,7	5,4	7,1	5,3	9,6	4,5
4 ^e trimestre	83,1	107,0	57,5	247,6	17,3	22,9	6,0	7,7	6,0	10,2	3,6
1977 1 ^{er} trimestre	86,5	115,4	58,4	260,3	17,8	7,4	6,2	6,5	5,5	13,3	3,6
2 ^e trimestre	76,7	116,3	57,2	250,2	21,1	7,0	6,4	5,6	5,3	13,2	3,9
3 ^e trimestre	79,2	123,0	57,2	259,4	22,9	52,1	7,0	8,1	6,1	9,3	3,4
4 ^e trimestre	97,1	133,0	57,1	287,2	24,1	26,1	8,0	9,0	7,1	10,0	2,8
1977 Février	86,4	115,2	58,3	259,9	17,6	7,2	6,2	6,4	5,5	14,1	3,9
Mars	82,5	115,3	57,9	255,7	18,8	6,5	6,3	6,0	5,5	14,7	3,4
Avril	79,4	115,8	57,4	252,6	20,2	6,0	6,4	5,8	5,5	12,8	3,6
Mai	77,0	117,0	57,3	251,3	21,1	5,8	6,4	5,5	5,5	13,0	4,0
Juin	73,6	116,1	56,9	246,6	22,0	9,3	6,5	5,5	5,0	13,9	4,0
Juillet	79,5	122,1	57,7	259,3	22,4	46,8	6,8	7,0	5,4	6,8	3,5
Août	79,2	122,3	57,1	258,6	22,9	55,8	6,8	8,1	6,0	9,1	3,5
Septembre	79,1	124,6	56,8	260,5	23,5	53,7	7,3	9,3	6,8	12,0	3,1
Octobre	86,6	129,2	56,8	272,6	23,9	41,2	8,0	9,3	7,1	11,6	2,8
Novembre	101,2	134,0	57,5	292,7	24,3	22,7	8,1	9,2	7,2	9,4	2,8
Décembre	103,4	135,8	57,2	296,4	24,2	14,3	7,9	8,6	7,0	9,2	2,7
1978 Janvier	102,7	139,7	57,0	299,4	24,2	11,5	8,2	8,3	7,1	11,2	3,0
Février	98,0	139,5	53,4	290,9	24,9	10,1	8,3	8,2	7,2	10,1	3,2

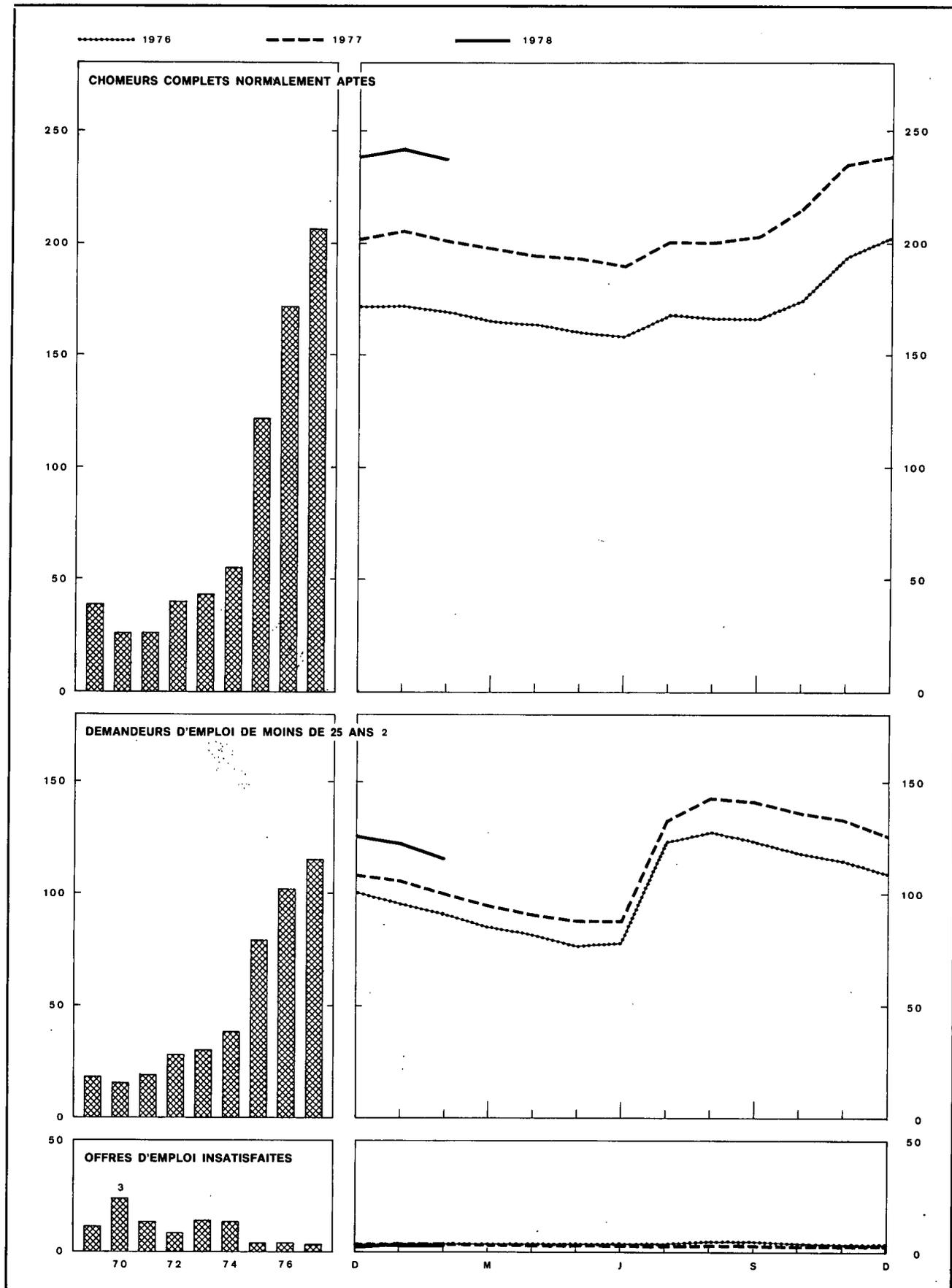
¹ Pour les données annuelles ou trimestrielles : moyenne mensuelle des données à fin de mois. Pour les données mensuelles : fin de mois.

² Il s'agit des offres reçues pendant le mois. Pour les données annuelles ou trimestrielles : moyenne mensuelle des offres reçues pendant l'année ou le trimestre.

II - DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI ¹

(milliers d'unités)

Source : ONEM.



¹ Pour les données annuelles : moyenne mensuelle des données à fin de mois. Pour les données mensuelles : fin de mois.

² Chômeurs complets normalement aptes, demandeurs d'emploi libres inoccupés et autres chômeurs inscrits obligatoirement.

³ Nouvelle série suite à l'entrée en vigueur, le 1-1-1970, de l'arrêté royal du 5 décembre 1969 relatif à la déclaration de licenciements collectifs et à la notification des emplois vacants. Cet arrêté impose notamment aux entreprises qui occupent au moins 20 travailleurs de notifier à l'ONEM tout emploi vacant depuis trois jours ouvrables au moins.

III. — AGRICULTURE ET PECHE

1. — PRODUCTION AGRICOLE

Sources : Ministère de l'Agriculture (production végétale). — I.N.S. (superficie agricole utilisée, nombre d'animaux et production animale).

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Superficie agricole utilisée ¹ (milliers d'hectares)								
Froment	181	193	204	193	190	176	195	177
Autres céréales panifiables	26	32	30	25	22	15	23	26
Céréales non panifiables	255	229	228	230	224	210	203	204
Betteraves sucrières	90	93	101	104	105	120	96	94
Autres plantes industrielles	11	16	11	11	12	13	13	13
Pommes de terre	46	42	37	43	40	36	38	41
Autres plantes et racines tuberculifères ..	34	31	28	27	27	27	25	23
Prés et prairies	795	782	768	762	753	742	735	728
Cultures maraîchères	25	25	24	27	29	30	27	29
Cultures fruitières	20	19	18	17	16	16	15	13
Divers	57	64	72	73	79	95	99	111
Total ...	1.540	1.529	1.521	1.512	1.497	1.480	1.469	1.459
Production végétale ² (milliers de tonnes)								
Froment	708	878	916	976	1.004	677	891	p 742
Avoine	194	278	244	246	222	228	129	p 115
Orge	525	588	637	716	699	426	610	p 676
Autres céréales	123	168	149	156	142	123	128	p 147
Betteraves sucrières	3.868	4.873	4.319	5.136	4.465	4.913	4.600	p4.343
Pommes de terre	1.373	1.373	1.106	1.201	1.460	1.049	714	p1.249
Nombre d'animaux ¹ (milliers d'unités)								
Vaches laitières	995	967	964	1.000	1.005	994	989	982
Autres bovidés	1.892	1.873	1.861	1.963	2.043	2.005	1.990	2.005
Porcs	3.728	3.912	4.283	4.634	5.034	4.647	4.890	4.886
Production animale								
Livraisons de lait aux laiteries (millions de litres)	2.355	2.339	2.510	2.480	2.580	2.579	2.611	
Abattages (poids net de la viande - milliers de tonnes)	695	729	753	798	884	848	837	842

¹ Recensement au 15 mai de chaque année.

² Estimations sur base des rendements à l'hectare.

III - 2. — PECHE MARITIME

(milliers de tonnes)

Source : I.N.S.

	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Flotte de pêche ¹ (tonnage brut)	29,5	32,2	24,1	23,2	22,8	24,0	23,9	24,0
Produits de la pêche débarqués en Belgique par la flotte belge :								
Harengs et assimilés	1,0	1,3	0,7	1,5	2,2	0,7	2,3	1,5
Poissons ronds	31,4	27,3	29,5	30,7	22,9	22,0	18,8	15,7
Poissons plats	10,2	10,8	9,3	9,2	9,7	9,1	8,2	} 13,6
Autres	4,9	4,4	3,9	3,8	4,5	3,5	3,3	
Crustacés et mollusques	2,3	2,5	1,8	2,1	2,9	2,9	3,4	3,6

¹ Recensement au 31 décembre.

Références bibliographiques : Revue de l'Agriculture (Ministère de l'Agriculture). — Statistiques agricoles (I.N.S.). — Annuaire statistique de la Belgique. — Statistiques Economiques belges 1960-1970.

IV. — INDUSTRIE

IV - 0. — ENQUETES SUR LA CONJONCTURE

RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE *

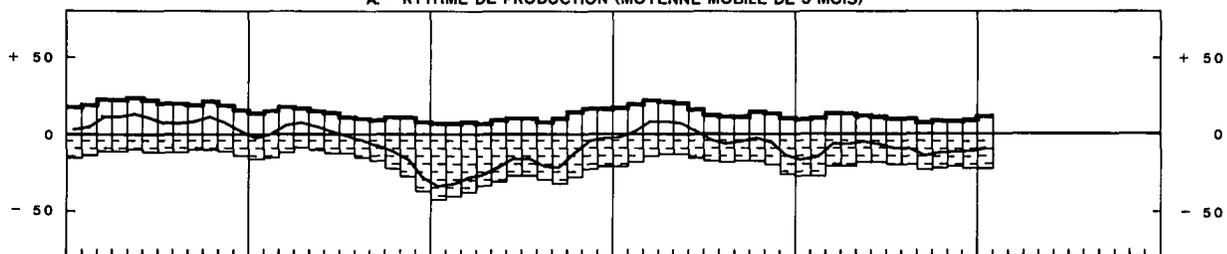


Pourcentage des réponses « en hausse » pour les questions A, B et C

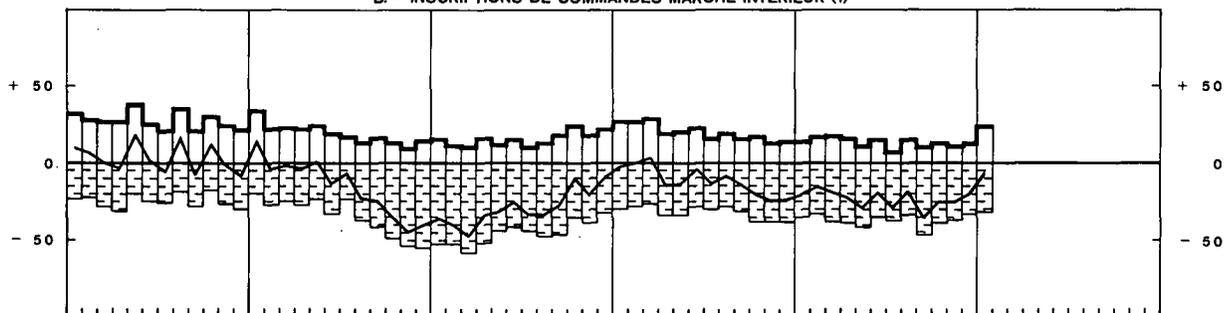
Pourcentage des réponses « en baisse » pour les questions A, B et C

Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement « en hausse » et « en baisse » pour les questions A, B et C

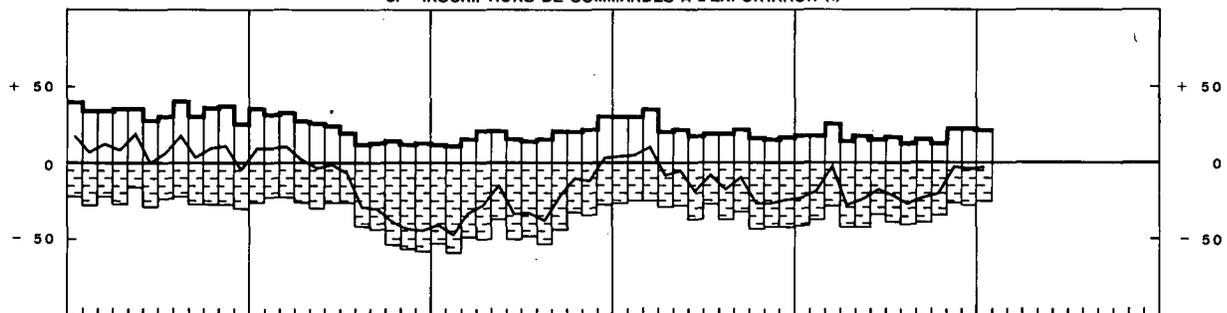
A. — RYTHME DE PRODUCTION (MOYENNE MOBILE DE 3 MOIS)



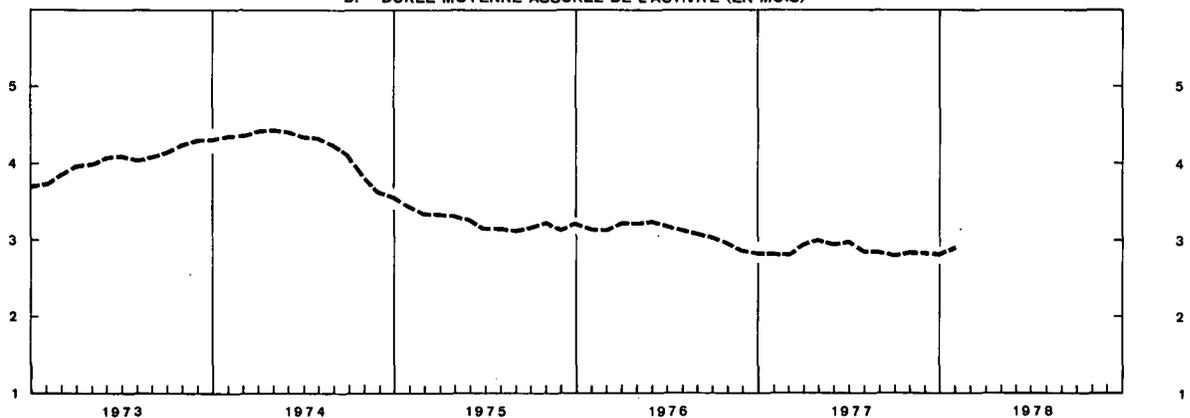
B. — INSCRIPTIONS DE COMMANDES MARCHÉ INTERIEUR (1)



C. — INSCRIPTIONS DE COMMANDES A L'EXPORTATION (1)



D. — DUREE MOYENNE ASSUREE DE L'ACTIVITE (EN MOIS)

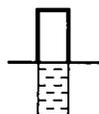


* Ces données comprennent les secteurs suivants : agglomérés de ciment, bois, céramiques de construction, ciment, chimie, cuir, fabrications métalliques, métaux non ferreux, papier, raffineries de pétrole, sidérurgie, terre cuite, textile et verre. Les réponses des participants sont

pondérées par les chiffres d'affaires et indiquent pour les questions A, B et C la variation par rapport au mois précédent.

1 Mouvements saisonniers éliminés.

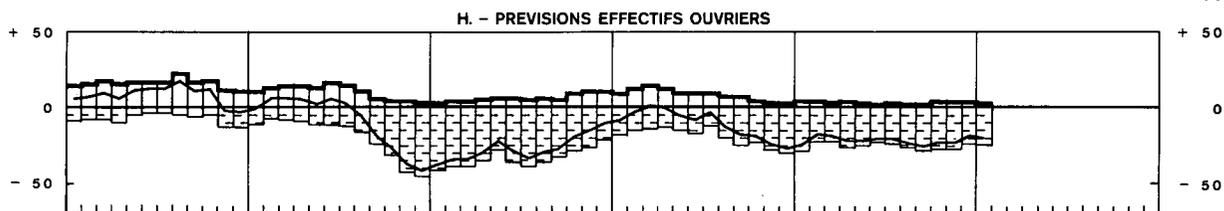
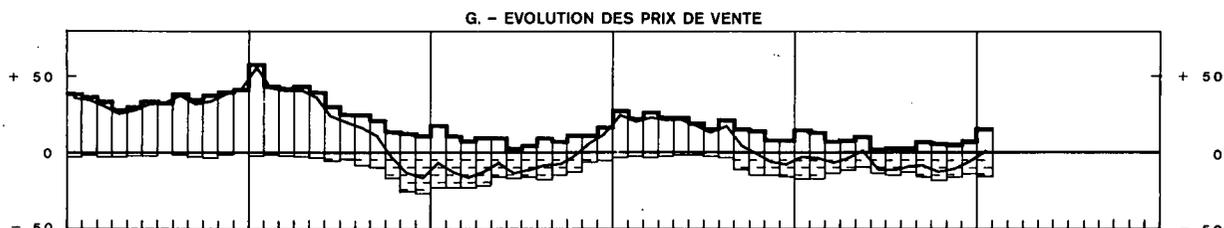
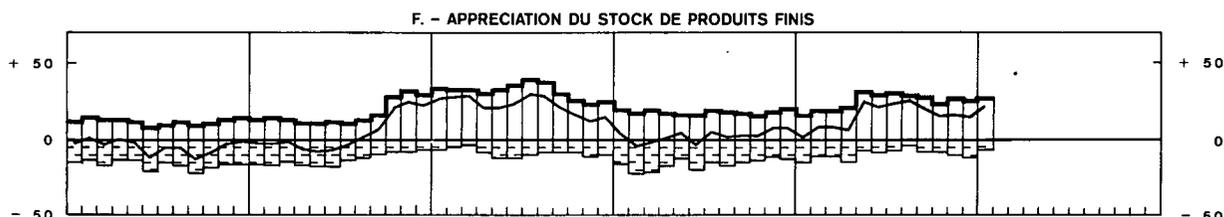
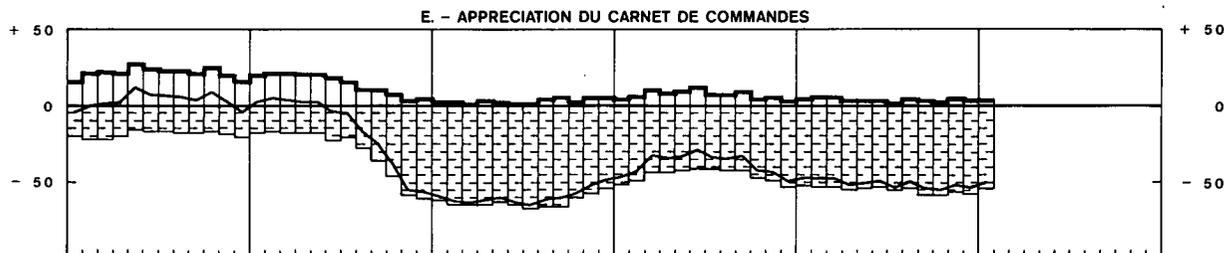
RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE *



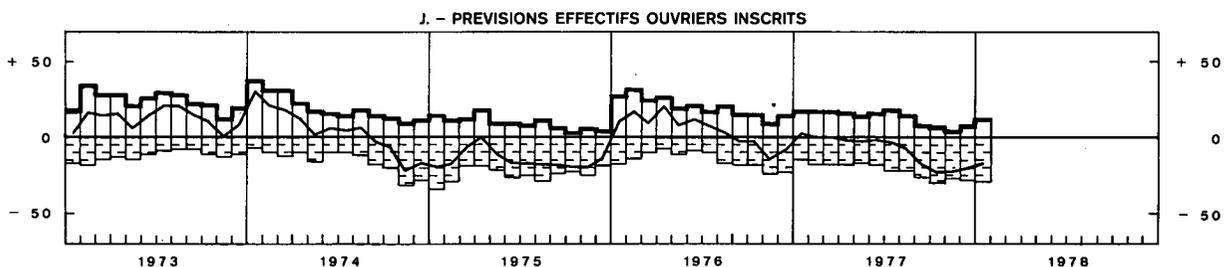
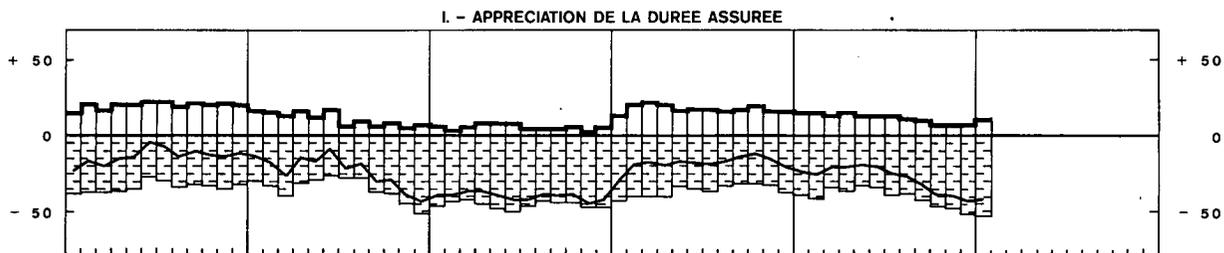
Pourcentage des réponses « en hausse » pour les questions G, H et J
 Pourcentage des réponses « supérieur à la normale » pour les questions E, F et I

Pourcentage des réponses « en baisse » pour les questions G, H et J
 Pourcentage des réponses « inférieur à la normale » pour les questions E, F et I

Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement « en hausse » et « en baisse » pour les questions G, H et J
 Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement « supérieur » et « inférieur » à la normale pour les questions E, F et I



RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION
 Travaux de gros œuvre de bâtiments



* Ces données comprennent les secteurs suivants : agglomérés de ciment, bois, céramiques de construction, ciment, chimie, cuir, fabrications métalliques, métaux non ferreux, papier, raffineries de pétrole, sidé-

rurgie, terre cuite, textile et verre. Les réponses des participants sont pondérées par les chiffres d'affaires et indiquent pour les questions E, F, G et H la variation par rapport au mois précédent.

IV - 0. — RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE PAR SECTEUR

	A. Appréciation du carnet de commandes total ¹					B. Appréciation du carnet de commandes étrangères ¹					C. Appréciation du niveau des stocks de produits finis ¹				
	1976	1977				1976	1977				1976	1977			
	Décembre	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Décembre	Décembre	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Décembre	Décembre	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Décembre
Ensemble des industries	- 49	- 50	- 52	- 53	- 53	- 54	- 60	- 57	- 56	- 55	+ 8	+ 18	+ 24	+ 16	+ 15
I. Biens de consommation	- 41	- 41	- 40	- 45	- 47	- 34	- 46	- 40	- 49	- 51	+ 17	+ 19	+ 21	+ 23	+ 27
II. Biens d'investissement	- 44	- 47	- 45	- 41	- 40	- 45	- 52	- 42	- 39	- 39	+ 2	+ 8	+ 21	- 2	+ 2
III. Biens intermédiaires	- 59	- 61	- 67	- 67	- 67	- 61	- 70	- 68	- 64	- 60	+ 7	+ 23	+ 29	+ 13	+ 7
Industrie textile (bonneterie exclue)	- 59	- 71	- 68	- 69	- 72	- 59	- 68	- 72	- 69	- 69	+ 30	+ 40	+ 49	+ 49	+ 45
dont : Laine	- 60	- 66	- 73	- 76	- 78	- 62	- 65	- 78	- 75	- 75	+ 9	+ 30	+ 41	+ 49	+ 45
Coton	- 64	- 88	- 77	- 79	- 83	- 53	- 80	- 76	- 77	- 78	+ 46	+ 54	+ 62	+ 63	+ 58
Habillement et bonneterie	- 58	- 62	- 57	- 64	- 64	- 59	- 66	- 61	- 69	- 74	+ 27	+ 19	+ 19	+ 16	+ 23
dont : Bonneterie	- 54	- 58	- 43	- 71	- 66	- 60	- 67	- 58	- 68	- 62	+ 22	+ 17	+ 10	+ 20	+ 30
Habillement	- 60	- 63	- 63	- 61	- 63	- 60	- 85	- 63	- 68	- 76	+ 29	+ 21	+ 23	+ 14	+ 20
Cuir et chaussures	- 79	- 64	- 78	- 74	- 89	- 63	- 47	- 74	- 70	- 78	- 12	+ 18	- 4	+ 20	+ 25
dont : Production de cuir	- 39	- 48	- 57	- 61	- 60	- 19	- 43	- 55	- 57	- 59	+ 17	+ 21	+ 32	+ 33	+ 42
Chaussures	- 92	- 70	- 85	- 79	- 99	- 89	- 50	- 90	- 81	- 95	- 23	+ 18	- 17	+ 16	+ 13
Transformation du bois	- 32	- 64	- 66	- 66	- 70	- 34	- 70	- 72	- 55	- 61	- 8	+ 37	+ 49	+ 11	+ 16
Meubles	- 61	- 57	- 59	- 56	- 61	- 71	- 72	- 63	- 63	- 60	+ 36	+ 52	+ 60	+ 65	+ 60
Papiers et cartons	- 71	- 60	- 72	- 71	- 76	- 70	- 69	- 80	- 74	- 69	+ 19	+ 27	+ 28	+ 9	- 13
dont : Production de papier et carton	- 96	- 83	- 85	- 90	- 96	- 92	- 84	- 93	- 90	- 92	+ 43	+ 40	+ 46	+ 6	- 13
Transformation de papier et carton	- 55	- 46	- 64	- 60	- 63	- 30	- 45	- 58	- 33	- 10	+ 8	+ 21	+ 16	+ 11	- 11
Transformation de matières plastiques	- 5	- 27	- 31	- 41	- 34	+ 23	- 55	- 27	- 36	- 31	- 16	+ 21	+ 34	+ 14	+ 17
Industrie chimique	- 5	+ 1	- 3	- 1	- 1	- 3	+ 2	- 3	- 1	0	+ 5	+ 2	+ 2	+ 3	+ 2
Raffinerie de pétrole	- 6	- 11	- 25	- 50	- 65	- 39	- 21	- 24	- 51	- 66	- 12	- 3	- 20	- 21	- 10
Matériaux de construction, céramique, verre ..	- 13	- 25	- 13	- 22	- 14	- 19	- 26	+ 1	- 7	+ 1	- 4	+ 11	+ 26	+ 23	+ 24
dont : Matériaux de construction, cérami- que pour le bâtiment, verre plat ..	- 10	- 22	- 11	- 16	- 10	- 16	- 25	+ 2	+ 4	+ 12	- 4	+ 11	+ 24	+ 15	+ 16
Verre creux	- 40	- 40	- 20	- 77	- 55	- 40	- 34	- 6	- 62	- 55	+ 2	+ 7	+ 46	+ 96	+ 97
Sidérurgie et première transformation des métaux ferreux	- 91	- 82	- 95	- 98	- 97	- 92	- 90	- 90	- 86	- 77	- 10	+ 23	+ 23	- 20	- 30
Articles métalliques de consommation	- 19	- 23	- 36	- 51	- 52	+ 1	- 44	- 51	- 47	- 50	+ 19	+ 35	+ 42	+ 27	+ 30
dont : Cycles et motocycles	+ 4	- 56	- 72	- 97	- 95	+ 24	- 45	- 36	- 100	- 100	- 6	+ 64	+ 90	+ 95	+ 95
Matériel d'équipement général	- 51	- 57	- 52	- 58	- 68	- 63	- 55	- 57	- 65	- 67	+ 2	+ 25	+ 24	+ 31	+ 40
Machines non électriques d'équipement	- 61	- 59	- 50	- 55	- 52	- 54	- 59	- 49	- 53	- 53	+ 36	+ 29	+ 34	+ 39	+ 37
dont : Machines agricoles	- 57	+ 9	+ 1	+ 10	+ 4	- 53	+ 13	0	+ 3	- 6	+ 32	+ 35	+ 35	+ 46	+ 47
Machines-outils	- 86	- 83	- 62	- 68	- 48	- 77	- 77	- 67	- 74	- 57	+ 47	+ 20	+ 35	+ 41	+ 34
Moteurs, compresseurs, pompes ...	- 38	- 53	- 39	- 45	- 36	- 35	- 47	- 33	- 32	- 35	+ 40	+ 37	+ 43	+ 43	+ 40
Machines textiles	- 45	- 91	- 82	- 82	- 82	- 43	- 91	- 84	- 84	- 84	-	-	-	-	-
Appareils électroménagers, radio, télévision ...	- 38	- 51	- 52	- 49	- 49	- 5	- 60	- 38	- 60	- 60	+ 62	+ 68	+ 64	+ 50	+ 42
Construction électrique d'équipement	- 57	- 48	- 69	- 50	- 55	- 36	- 54	- 56	- 47	- 53	+ 10	- 22	+ 1	+ 13	+ 16
Assemblage d'automobiles	- 16	- 26	- 7	- 10	- 10	- 31	- 17	+ 2	- 10	- 10	- 20	+ 7	0	0	0
dont : Voitures de tourisme	- 20	- 14	- 7	- 10	- 10	- 19	- 13	+ 2	- 10	- 10	0	0	0	0	0
Construction navale, matériel ferroviaire	- 70	- 47	- 64	- 24	- 5	- 94	- 82	- 87	- 73	- 74	-	-	-	0	0
dont : Construction navale	- 65	- 75	- 100	- 47	- 19	- 100	- 100	- 100	- 98	- 100	-	-	-	-	-

¹ Solde net des pourcentages des réponses « supérieur à la normale » et « inférieur à la normale ».

RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CAPACITE DANS L'INDUSTRIE PAR SECTEUR

	D. Entraves à la production 1															E. Appréciation de la capacité de production installée 2				
	Aucune entrave				Production entravée par insuffisance de															
					demande				main-d'œuvre				équipement							
	1976		1977													1976		1977		1976
	Oct.	Janv.	Mai	Oct.	Oct.	Janv.	Mai	Oct.	Oct.	Janv.	Mai	Oct.	Oct.	Janv.	Mai	Oct.	Oct.	Janv.	Mai	Oct.
Ensemble des industries	4	5	2	4	82	83	88	89	4	3	3	0	4	5	3	3	+ 53	+ 53	+ 60	+ 61
I. Biens de consommation	7	9	3	3	76	79	84	83	3	3	2	1	3	5	3	3	+ 35	+ 33	+ 46	+ 51
II. Biens d'investissement	6	7	5	7	73	76	82	82	7	4	4	1	8	8	5	4	+ 46	+ 45	+ 48	+ 45
III. Biens intermédiaires	3	2	0	1	89	90	94	95	3	2	2	1	3	4	2	1	+ 65	+ 68	+ 73	+ 78
Industrie textile (bonneterie exclue)	0	1	0	0	76	80	87	89	0	6	6	3	0	8	5	4	+ 15	+ 49	+ 73	+ 60
dont : Laine	0	0	0	0	84	82	87	92	5	9	9	1	6	7	4	5	+ 46	+ 64	+ 68	+ 64
Coton	9	1	0	0	67	81	96	99	17	6	2	2	4	5	2	1	+ 57	+ 40	+ 86	+ 70
Habillement et bonneterie	1	10	2	0	81	80	93	86	3	3	2	2	4	4	1	2	+ 32	+ 45	+ 59	+ 63
dont : Bonneterie	6	4	6	6	82	86	91	86	5	4	3	4	7	6	0	2	+ 31	+ 54	+ 63	+ 68
Habillement	0	11	1	0	80	78	93	87	2	3	2	1	3	3	1	2	+ 33	+ 41	+ 57	+ 60
Cuir et chaussures	11	6	0	0	73	94	99	99	0	0	0	0	0	0	0	0	+ 41	+ 42	+ 43	+ 57
dont : Production de cuir	41	0	0	0	50	100	100	100	0	0	0	0	2	0	0	0	+ 21	+ 21	- 4	+ 50
Chaussures	1	7	0	0	81	92	99	99	0	0	0	0	0	0	0	0	+ 48	+ 48	+ 57	+ 61
Transformation du bois	18	28	0	27	58	62	54	62	2	3	0	0	20	2	3	1	+ 42	+ 46	+ 37	+ 40
Meubles	11	3	5	5	63	66	74	73	3	5	4	1	4	7	4	0	+ 33	+ 1	+ 40	+ 55
Papiers et cartons	2	2	2	3	90	92	93	92	0	1	1	0	1	2	2	0	+ 55	+ 60	+ 60	+ 58
dont : Production de papier et carton	6	0	0	5	83	91	90	91	0	0	0	0	4	6	6	0	+ 37	+ 78	+ 62	+ 41
Transformation de papier et carton	0	3	3	0	94	93	95	94	0	1	2	0	0	0	0	0	+ 66	+ 50	+ 59	+ 69
Transformation de matières plastiques	10	0	0	0	76	74	95	97	0	2	0	0	9	26	5	3	+ 29	+ 9	+ 37	+ 81
Industrie chimique	0	0	0	0	100	100	100	100	0	0	0	0	0	0	0	0	+100	+100	+100	+100
Raffinerie de pétrole	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Matériaux de construction, céramique, verre .	8	17	19	23	65	66	70	58	5	2	2	2	10	10	7	13	+ 19	+ 24	+ 17	+ 14
dont : Matériaux de construction, cérami-	7	18	21	22	63	63	66	55	5	2	3	3	11	12	8	15	+ 24	+ 27	+ 18	+ 16
que pour le bâtiment, verre plat .	16	19	0	23	82	81	100	77	2	0	0	0	0	0	0	0	- 16	- 2	+ 2	+ 2
Verre creux																				
Sidérurgie et première transformation des	1	0	0	1	98	99	99	99	1	1	1	0	0	0	0	0	+ 76	+ 88	+ 78	+ 88
métaux ferreux																				
Articles métalliques de consommation	0	0	1	0	78	82	96	99	17	12	2	0	5	1	1	1	+ 66	+ 59	+ 66	+ 38
dont : Cycles et motocycles	0	0	0	0	71	71	80	95	0	0	14	0	29	6	6	5	- 17	+ 22	+ 12	+ 65
Matériel d'équipement général	7	4	0	3	80	83	96	95	2	2	0	0	1	2	1	0	+ 71	+ 73	+ 67	+ 59
Machines non électriques d'équipement	6	3	0	1	78	89	89	94	2	2	3	1	7	6	3	1	+ 47	+ 45	+ 43	+ 46
dont : Machines agricoles	28	0	0	0	26	60	83	100	0	0	0	0	46	40	0	0	- 22	+ 8	+ 7	+ 53
Machines-outils	0	6	0	0	86	85	91	100	0	3	3	0	8	6	9	0	+ 42	+ 76	+ 84	+100
Moteurs, compresseurs, pompes ..	15	0	1	0	82	99	99	88	3	0	0	0	0	1	0	0	+ 37	+ 45	+ 21	+ 39
Machines textiles	0	0	1	0	59	91	60	91	0	9	9	0	0	0	0	9	+ 91	+ 30	+ 91	+ 18
Appareils électroménagers, radio, télévision ...	17	47	17	17	53	53	53	50	0	0	0	0	0	0	0	0	+ 2	+ 29	+ 45	+ 46
Construction électrique d'équipement	6	13	3	2	63	60	85	89	14	2	3	0	8	5	0	0	+ 36	+ 49	+ 59	+ 69
Assemblage d'automobiles	6	0	0	0	85	90	79	88	0	0	0	0	0	10	10	12	+ 36	+ 1	+ 22	+ 23
dont : Voitures de tourisme	8	0	0	0	81	88	74	88	0	0	0	0	0	12	12	12	+ 20	+ 2	+ 2	+ 23
Construction navale, matériel ferroviaire	0	0	0	0	70	75	54	80	30	23	23	0	23	23	23	0	+ 22	+ 43	+ 43	+ 36
dont : Construction navale	0	0	1	0	53	61	56	100	47	35	35	0	35	35	35	0	+ 18	+ 53	+ 53	+ 56

1 En pourcentage du total des entreprises.

2 Solde net des pourcentages des réponses indiquant une capacité « plus que suffisante » et « insuffisante ».

RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE PAR SECTEUR

	F. Durée moyenne de production assurée (en mois)					G. Prévision de la demande au cours des trois prochains mois 1				
	1976	1977			1976	1977				
	Décembre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	Décembre	Décembre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	Décembre
Ensemble des industries	2,84	2,99	2,85	2,85	2,84	- 30	- 25	- 29	- 25	- 21
I. Biens de consommation	2,55	2,45	2,32	2,36	2,36	- 19	- 13	- 16	- 17	- 19
II. Biens d'investissement	4,64	5,06	5,01	5,02	4,99	- 27	- 28	- 22	- 26	- 26
III. Biens intermédiaires	1,69	1,80	1,60	1,54	1,53	- 40	- 32	- 41	- 31	- 19
Industrie textile (bonneterie exclue)	2,26	2,04	1,79	1,90	1,88	- 44	- 57	- 49	- 43	- 39
dont : Laine	1,78	1,72	1,50	1,43	1,43	- 48	- 59	- 59	- 44	- 42
Coton	2,48	2,15	1,85	2,18	2,13	- 46	- 71	- 59	- 60	- 51
Habillement et bonneterie	1,87	1,88	1,75	1,92	2,02	- 42	- 35	- 31	- 43	- 37
dont : Bonneterie	1,74	1,65	1,64	1,86	1,77	- 45	- 40	- 32	- 55	- 44
Habillement	1,92	1,96	1,79	1,94	2,10	- 42	- 32	- 32	- 38	- 35
Cuir et chaussures	1,35	1,64	1,24	1,13	0,99	- 40	- 27	- 28	- 53	- 38
dont : Production de cuir	1,94	1,94	1,68	1,47	1,43	- 14	- 29	- 22	- 34	- 25
Chaussures	1,14	1,54	1,09	1,01	0,84	- 49	- 28	- 30	- 60	- 43
Transformation du bois	1,60	1,39	1,25	1,30	1,32	- 45	- 36	- 26	- 34	- 15
Meubles	1,75	1,45	1,33	1,49	1,50	- 21	- 13	- 4	- 14	- 22
Papiers et cartons	1,19	1,41	1,19	1,06	0,99	- 37	- 32	- 54	- 46	- 23
dont : Production de papier et carton	0,96	1,22	1,08	1,03	1,07	- 72	- 45	- 60	- 53	- 20
Transformation de papier et carton ...	1,33	1,52	1,25	1,08	0,94	- 17	- 25	- 50	- 42	- 25
Transformation de matières plastiques	2,49	2,20	2,23	2,16	2,17	+ 18	+ 14	+ 11	- 4	+ 10
Industrie chimique	—	—	—	—	—	- 7	+ 1	- 4	- 1	0
Raffinerie de pétrole	—	—	—	—	—	+ 53	- 42	- 31	- 10	- 10
Matériaux de construction, céramique, verre	2,20	2,45	2,45	2,47	2,48	- 12	- 6	- 2	- 25	- 23
dont : Matériaux de construction, céramique pour le bâtiment, verre plat	2,12	2,33	2,35	2,38	2,41	- 13	- 5	- 1	- 23	- 23
Verre creux	2,81	3,32	3,17	3,13	3,02	- 2	- 14	- 1	- 44	- 23
Sidérurgie et première transformation des métaux ferreux	1,26	1,75	1,49	1,35	1,33	- 67	- 33	- 65	- 40	- 25
Articles métalliques de consommation	1,94	2,23	2,06	1,89	1,77	- 2	- 7	- 51	- 11	- 3
dont : Cycles et motocycles	2,16	2,07	1,70	1,67	1,80	+ 57	- 72	- 94	- 42	- 49
Matériel d'équipement général	2,77	3,07	3,24	3,26	3,29	- 29	- 23	- 26	- 33	- 25
Machines non électriques d'équipement	4,43	4,25	4,32	4,24	4,30	- 29	- 23	- 14	- 16	- 6
dont : Machines agricoles	6,34	6,47	6,01	5,87	5,95	- 1	+ 9	- 9	- 27	- 47
Machines-outils	3,01	2,40	3,16	3,62	4,23	- 44	- 11	+ 18	+ 9	+ 29
Moteurs, compresseurs, pompes	5,89	6,04	5,94	5,66	5,53	- 22	- 38	- 15	- 11	+ 5
Machines textiles	5,10	3,53	3,52	3,99	4,31	- 79	- 72	- 56	- 65	- 44
Appareils électroménagers, radio, télévision	7,63	6,04	6,02	6,07	6,06	- 9	- 13	- 25	- 34	- 46
Construction électrique d'équipement	6,75	6,63	6,44	6,33	6,34	- 28	- 57	- 39	- 20	- 38
Assemblage d'automobiles	2,13	2,38	2,36	2,37	2,39	+ 4	+ 2	+ 9	+ 32	+ 13
dont : Voitures de tourisme	2,30	2,45	2,36	2,37	2,39	+ 5	+ 10	+ 9	+ 32	+ 13
Construction navale, matériel ferroviaire	13,40	16,93	15,59	16,33	15,62	- 78	- 54	- 56	- 61	- 63
dont : Construction navale	14,33	13,53	12,17	13,59	12,87	- 80	- 83	- 79	- 82	- 85

1 Solde net des pourcentages des réponses « en augmentation » et « en diminution ».

RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE PAR SECTEUR

	II. Prévision de l'emploi au cours des trois prochains mois 1					I. Prévision des prix de vente au cours des trois prochains mois 1				
	1976	1977				1976	1977			
	Décembre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Décembre	Décembre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Décembre
Ensemble des industries	- 26	- 21	- 23	- 21	- 18	+ 12	+ 7	+ 2	+ 5	+ 11
I. Biens de consommation	- 14	- 19	- 20	- 10	- 7	+ 41	+ 19	+ 23	+ 19	+ 20
II. Biens d'investissement	- 19	- 18	- 14	- 19	- 23	+ 37	+ 13	+ 10	+ 14	+ 13
III. Biens intermédiaires	- 36	- 21	- 29	- 29	- 19	- 20	- 2	- 15	- 8	- 4
Industrie textile (bonneterie exclue)	- 30	- 36	- 35	- 25	- 22	+ 20	- 24	- 35	- 21	- 19
dont : Laine	- 31	- 23	- 38	- 26	- 20	+ 16	- 33	- 38	- 19	- 24
Coton	- 28	- 51	- 37	- 30	- 28	+ 14	- 36	- 58	- 46	- 36
Habillement et bonneterie	- 15	- 33	- 28	- 27	- 14	+ 43	+ 20	+ 24	+ 26	+ 30
dont : Bonneterie	- 22	- 26	- 4	- 18	- 12	+ 33	+ 16	+ 34	+ 24	+ 39
Habillement	- 13	- 36	- 37	- 30	- 15	+ 47	+ 23	+ 20	+ 27	+ 27
Cuir et chaussures	- 43	+ 3	- 46	- 25	- 26	+ 34	+ 8	+ 9	+ 29	+ 47
dont : Production de cuir	- 19	- 2	- 44	- 33	- 42	+ 34	0	+ 5	+ 15	+ 6
Chaussures	- 52	+ 5	- 46	- 23	- 20	+ 34	+ 10	+ 10	+ 33	+ 60
Transformation du bois	- 20	- 26	- 16	- 24	- 15	+ 8	- 11	- 5	+ 9	+ 15
Meubles	- 22	- 40	- 30	- 25	- 21	+ 39	+ 17	+ 33	+ 27	+ 22
Papiers et cartons	- 38	- 17	- 37	- 37	- 21	- 3	- 8	- 21	- 29	- 19
dont : Production de papier et carton	- 66	- 25	- 43	- 55	- 32	- 35	- 13	- 44	- 51	- 16
Transformation de papier et carton	- 22	- 12	- 31	- 27	- 14	+ 17	- 5	- 8	- 16	- 22
Transformation de matières plastiques	+ 11	- 1	- 5	- 4	+ 15	+ 28	+ 3	+ 1	- 1	0
Industrie chimique	- 4	0	0	0	0	- 7	+ 1	- 4	- 1	- 1
Raffinerie de pétrole	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériaux de construction, céramique, verre	- 12	- 7	- 14	- 15	- 16	+ 50	+ 16	+ 14	+ 9	+ 13
dont : Matériaux de construction, céramique pour le bâtiment, verre plat	- 12	- 7	- 12	- 17	- 18	+ 47	+ 17	+ 15	+ 4	+ 7
Verre creux	- 18	- 1	- 31	+ 1	0	+ 81	0	+ 11	+ 45	+ 55
Sidérurgie et première transformation des métaux ferreux	- 72	- 27	- 41	- 46	- 28	- 69	+ 19	- 8	+ 1	+ 26
Articles métalliques de consommation	- 9	- 10	- 19	+ 12	+ 27	+ 69	+ 21	+ 47	+ 33	+ 40
dont : Cycles et motocycles	+ 31	- 35	- 49	- 19	0	+ 100	+ 21	+ 41	+ 32	+ 35
Matériel d'équipement général	- 27	- 13	- 11	- 15	- 24	+ 10	+ 13	+ 5	+ 6	+ 5
Machines non électriques d'équipement	- 25	- 25	- 20	- 26	- 30	+ 20	+ 7	+ 9	+ 16	+ 20
dont : Machines agricoles	- 32	+ 9	- 52	- 70	- 89	+ 56	+ 14	+ 19	+ 48	+ 61
Machines-outils	- 29	- 38	+ 17	+ 4	- 4	+ 46	+ 27	+ 23	+ 22	+ 38
Moteurs, compresseurs, pompes	+ 15	- 23	- 6	- 26	- 33	+ 28	+ 11	+ 24	+ 33	+ 29
Machines textiles	- 79	- 84	- 42	- 33	- 23	- 46	- 77	- 77	- 61	- 44
Appareils électroménagers, radio, télévision	- 9	- 50	- 43	- 48	- 59	+ 9	+ 7	+ 12	- 15	- 25
Construction électrique d'équipement	- 18	- 21	- 26	- 15	- 18	+ 78	+ 5	0	+ 15	+ 6
Assemblage d'automobiles	- 7	- 6	+ 9	+ 32	+ 25	+ 44	+ 32	+ 25	+ 11	+ 10
dont : Voitures de tourisme	- 9	+ 10	+ 9	+ 32	+ 25	+ 55	+ 36	+ 25	+ 11	+ 10
Construction navale, matériel ferroviaire	- 21	- 17	+ 8	- 14	- 26	+ 46	+ 38	+ 33	+ 48	+ 47
dont : Construction navale	- 4	- 22	+ 2	- 23	- 41	+ 47	+ 49	+ 49	+ 43	+ 42

1 Solde net des pourcentages des réponses « en augmentation » et « en diminution ».

IV - 1. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base 1970 = 100

Moyennes mensuelles ou mois	Source : I.N.S.							Source : Agéfi
	Indice général ¹	Dont :		Dont :				Indice général
		Industries manufacturières	Industries extractives	Matières premières et biens intermédiaires	Biens de consommation non durables	Biens de consommation durables	Biens d'investissement	
Pondération par rapport à l'ensemble de la production industrielle en 1977 et en 1978	100,0	96,3	3,7	57,3	16,1	15,3	11,3	
1970	100	100	100	100	100	100	100	100
1971	103	103	99	100	103	107	97	102
1972	109	110	96	106	108	115	104	108
1973	116	118	80	112	116	120	113	111
1974	120	123	75	119	119	124	123	108
1975	108	111	69	103	112	116	118	95
1976	118	121	68	115	118	125	125	100
1977 p	117	121	65	114	122	121	124	102
1975 4 ^e trimestre	114	116	72	109	114	122	123	99
1976 1 ^{er} trimestre	118	121	70	114	114	132	127	92
2 ^e trimestre	121	124	72	118	120	129	123	103
3 ^e trimestre	110	113	56	106	115	113	117	103
4 ^e trimestre	123	126	71	120	123	126	133	102
1977 1 ^{er} trimestre	p 123	p 126	69	p 119	121	p 131	p 131	104
2 ^e trimestre	p 121	p 125	68	p 118	124	p 123	p 128	103
3 ^e trimestre	p 106	p 110	57	p 102	p 116	p 109	p 111	100
4 ^e trimestre p	119	122	68	116	125	121	127	103
1977 Février	117	120	64	113	112	126	129	100
Mars	p 134	p 137	77	p 130	135	p 145	p 136	109
Avril	p 120	p 124	69	p 117	121	p 126	p 132	102
Mai	p 116	p 120	64	p 115	120	p 114	p 118	104
Juin	p 126	p 130	72	p 121	132	p 129	p 133	102
Juillet	p 83	p 86	35	p 82	98	p 74	p 78	96
Août	p 113	p 116	63	p 108	122	p 117	p 125	100
Septembre	p 124	p 127	72	p 116	p 127	p 135	p 131	103
Octobre	p 120	p 124	63	p 115	p 127	p 124	p 129	102
Novembre p	119	122	68	116	126	121	127	103
Décembre p	118	121	71	115	123	119	126	102
1978 Janvier p	120	123	72	117	115	128	128	100
Février p								98

¹ Non compris la construction.

IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION MANUFACTURIERE INDUSTRIELLE PAR SECTEUR

Base 1970 = 100

Source : I.N.S.

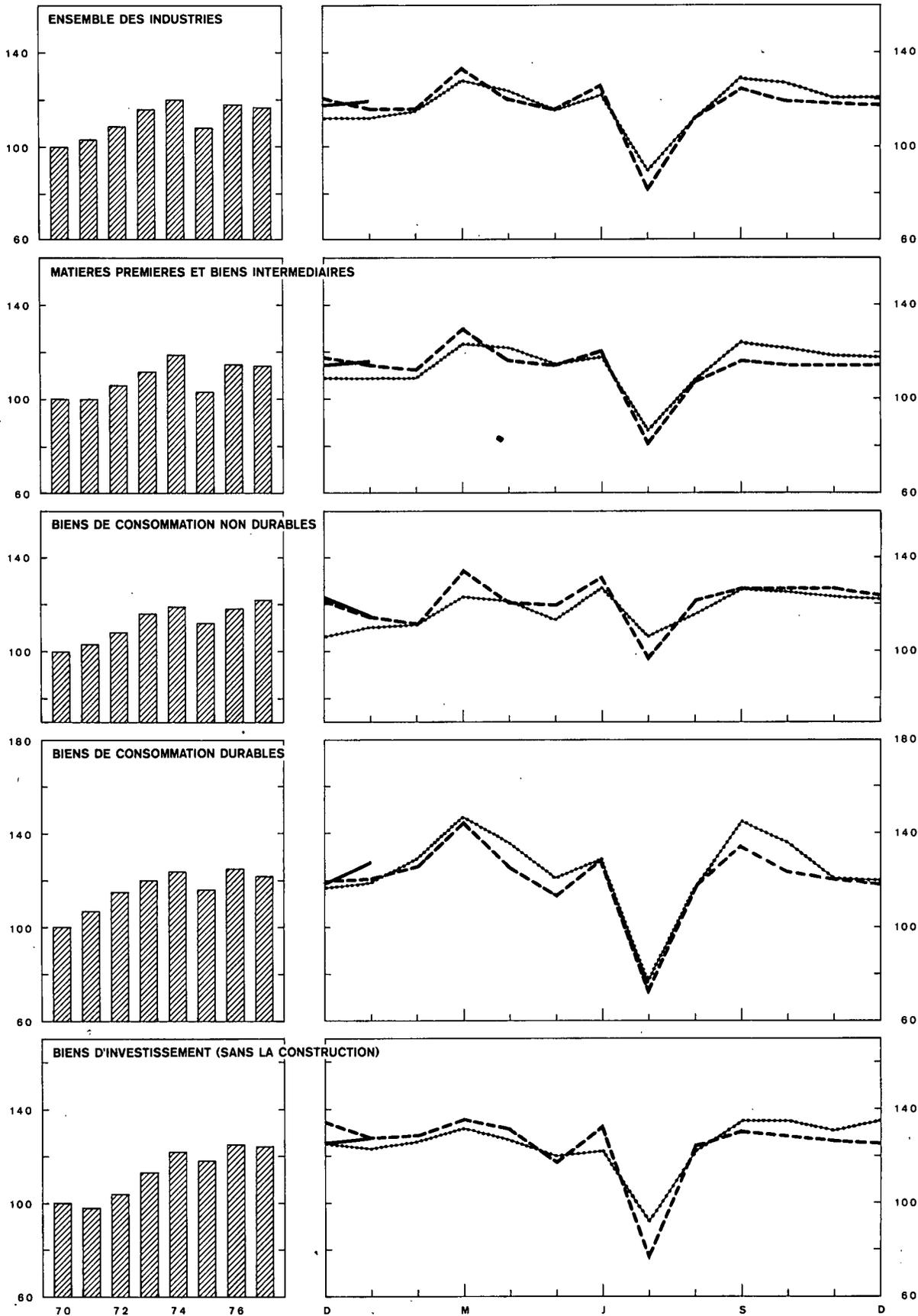
Moyennes mensuelles ou mois	Industrie des fabri- cations métal- liques	Métallurgie de base			Industrie chimique et industrie du caoutchouc	Industries alimentaires et fabrication des boissons	Industrie textile	Industrie des produits minéraux non métalliques	Electricité	Industrie du bois	Fabrication d'articles d'habil- lement et de chaussures	Industrie du papier et du carton	Raffineries de pétrole	Distribution d'eau
		Sidérurgie	Acieries de moulage, fondries, tréfileries étrirage et laminage	Métaux non ferreux										
Pondération par rapport à l'en- semble des industries manu- facturières en 1977 et en 1978 ¹	27,9	8,1	2,8	1,9	13,5	9,5	7,6	5,9	6,3	5,5	5,1	2,5	0,6	1,2
1970	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1971	98	98	92	97	109	104	105	100	109	113	108	101	101	106
1972	103	113	92	103	121	107	106	101	123	134	118	106	121	109
1973	110	122	96	112	138	117	106	106	135	151	114	114	124	116
1974	118	127	106	117	142	121	101	108	141	162	116	122	101	119
1975	113	88	82	105	121	119	86	95	135	154	111	103	95	121
1976	123	96	90	130	138	122	97	105	156	175	106	114	95	129
1977	123	89			146	124	84	110	155	178	100	113	118	130
1975 4 ^e trimestre	118	88	82	107	124	129	94	96	158	169	108	107	111	121
1976 1 ^{er} trimestre	125	96	93	114	136	112	105	91	164	174	121	117	54	125
2 ^e trimestre	121	102	90	130	141	123	105	116	150	185	109	120	105	135
3 ^e trimestre	115	93	82	119	131	119	81	103	148	151	99	105	113	131
4 ^e trimestre	131	93	95	155	145	133	96	108	160	190	97	114	110	125
1977 1 ^{er} trimestre	<i>p</i> 130	91	95	155	152	117	97	108	162	188	108	116	125	129
2 ^e trimestre	<i>p</i> 127	94	91	166	153	122	89	122	152	181	98	116	111	131
3 ^e trimestre	<i>p</i> 109	83	<i>p</i> 77	128	<i>p</i> 134	122	<i>p</i> 67	110	135	156	95	104	125	130
4 ^e trimestre	<i>p</i> 125	87			144	135	85	100	170	187	98	114	111	129
1977 Janvier	127	86	92	153	147	107	92	100	166	172	92	111	127	135
Février	128	85	92	148	143	109	92	98	148	179	104	109	123	121
Mars	<i>p</i> 136	103	103	164	165	135	106	125	170	212	129	129	123	132
Avril	<i>p</i> 128	89	99	163	146	118	89	120	158	181	107	116	115	128
Mai	<i>p</i> 117	98	86	166	154	116	82	121	153	167	87	107	116	133
Juin	<i>p</i> 135	96	89	170	160	133	96	127	145	196	93	125	102	131
Juillet	<i>p</i> 76	79	60	119	114	106	45	84	123	118	52	67	125	126
Août	<i>p</i> 122	82	<i>p</i> 78	122	<i>p</i> 135	130	64	120	132	157	110	113	133	132
Septembre	<i>p</i> 130	89	<i>p</i> 93	144	<i>p</i> 153	129	<i>p</i> 90	125	149	191	123	131	118	131
Octobre	<i>p</i> 127	83	93	140	138	139	86	123	162	183	103	120	115	133
Novembre	<i>p</i> 125	91	90		147	136	82	93	170	175	96	117	117	128
Décembre	<i>p</i> 122	86			146	129	86	83	178	203	93	105	102	125
1978 Janvier	<i>p</i> 126				150	110	82	94	177	179	115	112	81	139

¹ L'industrie du tabac, les cokeries et l'industrie du cuir dont les indices de production ne sont pas repris dans le tableau, interviennent respectivement pour 0,7 p.c., 0,6 p.c. et 0,3 p.c. dans l'ensemble de la production manufacturière industrielle.

IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (I.N.S.)

Base 1970 = 100

----- 1976 - - - - - 1977 ——— 1978



IV - 3. — ENERGIE

Sources : I.N.S. [col. (1) à (6) et (11)]. — M.A.E., Administration des Mines [col. (7) à (10)].

Moyennes mensuelles ou mois	Pétrole					Gaz	Coke		Houille		Electricité
	Mise en œuvre de pétrole brut	Consommation intérieure				Impor- tations de gaz naturel en U.E.B.L.	Produc- tion	Consom- mation intérieure	Produc- tion	Consom- mation intérieure	Produc- tion
		Total 1	Dont :								
			Essences autos	Gas-oil et fuel-oil léger	Fuel-oil résiduel						
	(milliers de tonnes)					(millions de m ³)	(milliers de tonnes)		(millions kWh)		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
1970	2.485	1.721	184	660	566	351	593	653	947	1.474	2.413
1971	2.520	1.763	191	674	575	549	565	598	913	1.214	2.633
1972	3.008	1.896	208	749	661	689	603	648	875	1.261	2.972
1973	3.084	1.959	213	771	709	809	648	705	737	1.252	3.260
1974	2.515	1.710	212	695	611	957	671	743	676	1.345	3.397
1975	2.358	1.632	230	690	536	904	477	513	623	1.002	3.248
1976	2.370	1.756	240	737	621	1.003	518	533	603	1.104	3.752
1977						988	464	p 467	589	p 1.114	3.731
1975 4 ^e trimestre	2.746	1.835	237	781	650	912	430	503	642	965	3.821
1976 1 ^{er} trimestre	1.348	1.960	230	963	627	1.167	490	510	680	1.123	3.955
2 ^e trimestre	2.614	1.547	240	586	553	902	552	580	639	1.145	3.624
3 ^e trimestre	2.796	1.428	237	507	526	810	542	526	470	1.044	3.575
4 ^e trimestre	2.722	2.091	252	892	778	1.132	487	515	622	1.106	3.854
1977 1 ^{er} trimestre	3.092	2.031	247	919	732	1.199	474	480	669	1.011	3.897
2 ^e trimestre	2.754	1.674	251	696	563	923	485	471	625	1.137	3.664
3 ^e trimestre	3.109	1.318	264	506	398	714	448	p 459	464	p 1.108	3.258
4 ^e trimestre						1.117	449	p 458	599	p 1.201	4.106
1977 Janvier	3.159	2.213	219	1.038	831	1.240	465	462	652	770	4.013
Février	3.062	1.815	237	796	666	1.240	452	457	636	1.055	3.575
Mars	3.055	2.066	284	922	700	1.117	505	521	719	1.209	4.103
Avril	2.865	1.854	236	831	624	1.067	483	478	647	1.232	3.808
Mai	2.874	1.572	254	624	536	875	503	488	582	1.038	3.684
Juin	2.524	1.596	264	632	528	826	470	447	645	1.140	3.501
Juillet	3.107	976	241	352	266	624	442	443	351	926	2.972
Août	3.306	1.330	276	494	403	701	445	446	503	1.149	3.195
Septembre	2.915	1.649	274	671	525	816	456	p 487	537	p 1.249	3.606
Octobre	2.851	1.657	257	709	524	950	443	p 442	566	p 1.112	3.919
Novembre	2.902	1.961	261	927	645	1.156	461	p 496	607	p 1.217	4.108
Décembre						1.245	444	p 435	623	p 1.274	4.290
1978 Janvier							459	p 474	633	p 1.138	4.268

1 Essences autos, gas-oil, fuel-oil léger, fuel-oil résiduel, essences aviation et carburant (type essence), essences spéciales et white spirit, pétrole et carburant (type pétrole), huiles de graissage et autres produits

lubrifiants, brai de pétrole résiduel, bitumes asphaltiques, gaz de pétrole énergétiques et chimiques.

IV - 4. — METALLURGIE

Sources : I.N.S. [col. (1) et (2)]. — Fabrimétal [col. (3) à (6)].

Moyennes mensuelles ou mois	Sidérurgie (milliers de tonnes)		Fabrications métalliques (milliards de francs)			Expéditions totales
	Production d'acier brut	Production d'acier fini	Commandes inscrites			
			pour le marché intérieur	pour les exportations	Total	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
1970	1.051	775	9,3	13,0	22,3	21,3
1971	1.037	770	9,4	14,2	23,6	23,3
1972	1.211	894	10,2	15,8	26,0	26,0
1973	1.294	954	12,7	20,4	33,1	30,2
1974	1.353	1.013	14,1	22,5	36,6	34,6
1975	966	659	13,9	24,3	38,2	37,2
1976	1.012	706	14,5	30,6	45,1	43,6
1977	p 938	719				
1975 4 ^e trimestre	923	692	14,5	26,4	40,9	41,6
1976 1 ^{er} trimestre	988	747	14,5	31,2	45,7	43,3
2 ^e trimestre	1.074	738	14,1	30,7	44,8	45,8
3 ^e trimestre	1.021	636	12,6	27,1	39,7	37,3
4 ^e trimestre	967	703	16,8	33,2	50,0	48,2
1977 1 ^{er} trimestre	996	671	p 15,8	p 31,6	p 47,4	p 45,6
2 ^e trimestre	972	780	p 16,4	p 31,2	p 47,6	p 47,1
3 ^e trimestre	881	682	p 13,1	p 24,7	p 37,8	p 37,8
4 ^e trimestre	p 905	744				
1977 Février	949	586	p 14,7	p 31,8	p 46,5	p 43,7
Mars	1.083	814	p 18,6	p 34,4	p 53,0	p 51,5
Avril	904	945	p 16,7	p 29,8	p 46,5	p 44,8
Mai	1.061	775	p 14,1	p 30,9	p 45,0	p 44,2
Juin	950	820	p 18,5	p 33,0	p 51,5	p 52,3
Juillet	881	611	p 9,0	p 18,9	p 27,9	p 26,8
Août	868	662	p 15,5	p 25,4	p 40,9	p 37,9
Septembre	893	772	p 14,8	p 29,9	p 44,7	p 48,7
Octobre	827	735				
Novembre	p 950	758				
Décembre	p 938	740				
1978 Janvier	p 1.043					
Février	p 995					

IV - 5. — CONSTRUCTION

Sources : Ministère des Travaux Publics, Administration de l'Urbanisme [col. (1) et (6)]. — I.N.S. [col. (2) à (5) et (7) à (11)].

Moyennes mensuelles ou mois	Logements					Autres bâtiments					Indice de la production 1970=100 ³
	Avis favorables ¹	Autorisations de bâtir		Bâtiments commencés		Avis favorables ²	Autorisations de bâtir		Bâtiments commencés		
		Nombre	Volume	Nombre	Volume		Nombre	Volume	Nombre	Volume	
	(milliers)	(milliers)	(milliers de m ³)	(milliers)	(milliers de m ³)	(milliers)	(milliers)	(milliers de m ³)	(milliers)	(milliers de m ³)	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
1970	2,5	5,0	2.505	3,7	1.915	1,3	0,7	2.849	0,5	1.865	100
1971	2,0	4,0	2.020	3,5	1.838	0,9	0,5	2.302	0,5	2.227	99
1972	3,5	6,1	3.173	4,3	2.309	1,0	0,6	2.742	0,5	2.282	99
1973	3,8	6,7	3.483	5,2	2.702	1,1	0,7	3.031	0,5	2.282	93
1974	7,1	7,4	3.844	5,4	2.889	0,7	0,6	3.459	0,5	2.523	99
1975	5,7	6,3	3.336	6,4	3.425	0,5	0,5	2.362	0,6	2.486	98
1976	7,3	7,9	4.021	6,3	3.334	0,6	0,5	2.084	0,5	2.085	94
1977	5,7					0,5					93
1975 4 ^e trimestre	6,0	6,6	3.413	5,3	2.880	0,5	0,4	2.195	0,4	2.104	—
1976 1 ^{er} trimestre	7,7	8,2	4.197	5,8	3.079	0,5	0,4	2.127	0,4	2.191	—
2 ^e trimestre	7,7	8,4	4.469	8,0	4.231	0,6	0,7	2.605	0,6	3.028	—
3 ^e trimestre	7,0	7,3	3.609	5,8	3.132	0,6	0,6	1.903	0,4	1.621	—
4 ^e trimestre	6,7	7,7	3.809	5,8	2.897	0,6	0,5	1.701	0,4	1.500	—
1977 1 ^{er} trimestre	6,6	5,8	3.034	5,3	2.590	0,5	0,4	1.775	0,3	1.392	—
2 ^e trimestre	6,2	7,5	4.040	6,1	3.285	0,6	0,6	3.018	0,4	1.571	—
3 ^e trimestre	5,1	6,3	3.258	6,7	3.596	0,5	0,5	1.718	0,5	2.375	—
4 ^e trimestre	5,1					0,5					—
1977 Janvier	7,5	4,7	2.514	4,1	1.886	0,5	0,4	1.699	0,4	1.850	94
Février	5,3	5,8	2.924	6,3	2.919	0,5	0,4	1.522	0,3	914	95
Mars	7,0	6,9	3.665	5,6	2.964	0,6	0,5	2.103	0,3	1.413	95
Avril	6,7	8,3	4.483	6,0	3.127	0,6	0,6	4.349	0,3	949	95
Mai	5,6	6,7	3.544	6,0	3.245	0,5	0,6	2.551	0,5	2.001	95
Juin	6,2	7,6	4.093	6,3	3.482	0,6	0,6	2.155	0,5	1.763	95
Juillet	6,2	6,7	3.254	4,3	2.513	0,5	0,4	1.268	0,4	3.104	95
Août	4,8	6,3	3.329	7,7	4.102	0,5	0,6	1.813	0,6	2.192	96
Septembre	4,3	5,9	3.192	8,1	4.172	0,5	0,5	2.072	0,6	1.829	95
Octobre	5,1	5,6	2.916	6,6	3.731	0,5	0,5	1.977	0,6	2.063	95
Novembre	5,1					0,5					93
Décembre	5,2					0,5					93
1978 Janvier	4,8					0,5					

¹ Jusqu'en 1973 : nombre d'avis favorables pour bâtiments résidentiels.

² Jusqu'en 1973 : nombre d'avis favorables relatifs aux constructions non résidentielles.

³ Travaux publics et privés. Indices mensuels : moyennes mobiles des douze derniers mois de l'indice de la production non désaisonné.

corrigé pour la composition inégale des mois. Indices annuels : moyenne de l'indice de la production non désaisonné, corrigé pour la composition inégale des mois, des douze mois de l'année et non la moyenne des indices mensuels.

IV - 6. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DES PAYS DE LA C.E.E.

Indices généraux de la production industrielle (ajustée pour variations saisonnières)

Base 1970 = 100

Source : O.C.D.E.

	Ensemble des pays C.E.E. (8 pays ¹)			Belgique			République Fédérale d'Allemagne ²		
	1975	1976	p.c. variat. *	1975	1976	p.c. variat. *	1975	1976	p.c. variat. *
1 ^{er} trimestre	109	113	+ 3,7	111	114	+ 2,7	104	111	+ 6,7
2 ^e trimestre	106	115	+ 8,5	107	119	+ 11,2	104	113	+ 8,7
3 ^e trimestre	106	116	+ 9,4	106	118	+ 11,3	104	114	+ 9,6
4 ^e trimestre	110	118	+ 7,3	110	119	+ 8,2	108	115	+ 6,5
	1976	1977		1976	1977		1976	1977	
1 ^{er} trimestre	113	120	+ 6,2	114	120	+ 5,3	111	117	+ 5,5
2 ^e trimestre	115	118	+ 2,6	119	120	+ 0,8	113	116	+ 2,7
3 ^e trimestre	116	117	+ 0,9	118	114	- 3,4	114	116	+ 1,8
4 ^e trimestre	118			119			115		
	France			Royaume-Uni			Italie		
	1975	1976	p.c. variat. *	1975	1976	p.c. variat. *	1975	1976	p.c. variat. *
1 ^{er} trimestre	113	122	+ 8,0	108	103	- 4,6	110	117	+ 5,8
2 ^e trimestre	113	123	+ 8,8	102	104	+ 2,0	107	121	+ 12,8
3 ^e trimestre	112	125	+ 11,6	101	104	+ 3,0	106	123	+ 15,9
4 ^e trimestre	117	125	+ 6,8	102	106	+ 3,9	111	128	+ 15,4
	1976	1977		1976	1977		1976	1977	
1 ^{er} trimestre	122	129	+ 5,7	103	107	+ 3,9	117	131	+ 12,7
2 ^e trimestre	123	125	+ 1,6	104	105	+ 1,0	121	122	+ 1,2
3 ^e trimestre	125	124	- 0,8	104	106	+ 1,9	123	120	- 2,0
4 ^e trimestre	125			106			128		
	Pays-Bas			Irlande			Grand-Duché de Luxembourg		
	1975	1976	p.c. variat. *	1975	1976	p.c. variat. *	1975	1976	p.c. variat. *
1 ^{er} trimestre	121	124	+ 2,5	115	121	+ 5,2	101	98	- 3,8
2 ^e trimestre	117	126	+ 7,7	113	123	+ 8,9	92	104	+ 12,4
3 ^e trimestre	115	127	+ 10,4	114	126	+ 10,5	83	97	+ 16,1
4 ^e trimestre	123	129	+ 4,9	116	128	+ 10,3	94	98	+ 3,7
	1976	1977		1976	1977		1976	1977	
1 ^{er} trimestre	124	127	+ 2,4	121	130	+ 7,4	98	100	+ 2,7
2 ^e trimestre	126	128	+ 1,6	123	135	+ 9,8	104	103	- 0,3
3 ^e trimestre	127	125	- 1,6	126	134	+ 6,3	97	94	- 2,3
4 ^e trimestre	129			128			98		

* Pourcentage de variation par rapport à l'indice du trimestre correspondant de l'année précédente.

¹ Belgique, République Fédérale d'Allemagne, France, Royaume-Uni,

Italie, Pays-Bas, Irlande et Grand-Duché de Luxembourg. Le Danemark n'établit pas d'indices de la production industrielle.

² Y compris Berlin-Ouest.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques Economiques belges 1960-1970*. — *Service de Conjoncture (IRES)*. — *Agence économique et*

financière. — *La Construction*. — *Principaux indicateurs économiques (O.C.D.E.)*.

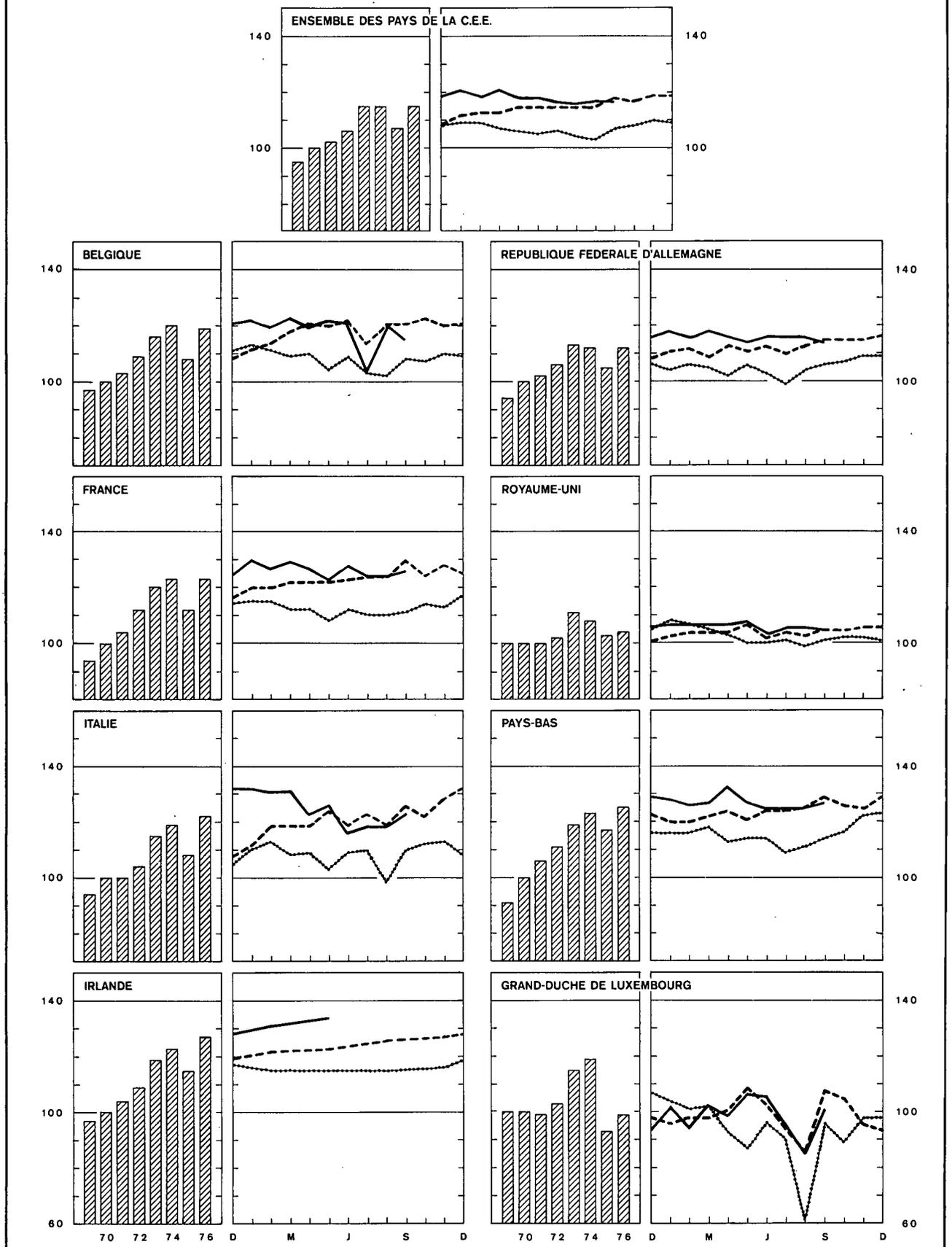
IV - 6. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
DES PAYS DE LA C.E.E.

Indices généraux de la production industrielle (O.C.D.E.)

Base 1970 = 100

(Indices ajustés pour variations saisonnières)

----- 1975 - - - - - 1976 ——— 1977



V. — SERVICES

1. — TRANSPORTS

a. — Activités de la S.N.C.B. et de la SABENA

Sources : S.N.C.B. et SABENA.

Moyennes mensuelles ou mois	S.N.C.B.					SABENA	
	Trafic voyageurs	Trafic marchandises (wagons complets)				Trafic payant aérien régulier	
		Nombre de voyageurs- km	Nombre de tonnes-km productives ¹	Tonnage total	dont		
	(millions)				(milliers de tonnes)	combustibles et huiles minérales	minerais
1970	688	651	5.931	1.592	1.508	203,9	34,4
1971	702	611	5.535	1.457	1.379	226,6	38,0
1972	681	624	5.778	1.495	1.447	257,7	42,6
1973	674	682	6.294	1.556	1.704	304,1	48,0
1974	690	762	6.841	1.697	1.846	331,3	54,4
1975	689	563	4.933	1.317	1.218	316,2	52,6
1976	684	554	4.936	1.318	1.219	324,4	56,4
1977	639 ²	541	4.861	1.355	1.005	337,4	59,4
1975 4 ^e trimestre	678	551	4.921	1.333	1.060	284,2	52,1
1976 1 ^{er} trimestre	693	508	4.638	1.236	1.073	254,1	48,3
2 ^e trimestre	708	593	5.342	1.315	1.462	316,2	55,1
3 ^e trimestre	657	556	4.946	1.283	1.315	426,4	65,1
4 ^e trimestre	677	559	4.817	1.442	1.027	300,9	57,1
1977 1 ^{er} trimestre	681	529	4.749	1.343	1.035	280,9	53,4
2 ^e trimestre	697	550	4.993	1.355	1.032	322,7	55,8
3 ^e trimestre	581 ²	518	4.634	1.351	940	429,2	65,4
4 ^e trimestre	596	566	5.069	1.369	1.013	316,8	63,0
1976 Décembre	656	536	4.901	1.453	835	295,6	57,9
1977 Janvier	692	510	4.521	1.306	930	290,8	52,6
Février	659	512	4.558	1.350	986	244,8	49,2
Mars	693	564	5.168	1.373	1.190	307,1	58,4
Avril	679	573	5.108	1.427	1.004	326,0	56,4
Mai	711	544	4.961	1.463	1.029	305,7	54,5
Juin	701	532	4.909	1.174	1.063	336,5	56,6
Juillet	592 ²	525	4.548	1.460	872	450,5	67,5
Août	557	473	4.331	1.236	871	434,5	64,5
Septembre	595	555	5.022	1.357	1.076	402,5	64,1
Octobre	615	569	5.172	1.446	1.098	346,0	64,8
Novembre	590	558	5.013	1.319	952	304,7	63,3
Décembre	584	571	5.021	1.341	990	299,8	60,8

¹ Les tonnes-km productives sont relatives aux transports commerciaux (à l'exclusion des transports en service) : c'est la somme des produits du poids de chaque expédition par le parcours pour lequel elle a été taxée.

² A partir de juillet 1977, trafic rail seulement, l'exploitation des services d'autobus étant transférée à la Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux.

V - 1b. — Navigation maritime

V - 1c. — Navigation intérieure

Sources : Administration du port d'Anvers [col. (1)], du port de Gand [col. (4)], Maatschappij van de Brugse Zeevaart-inrichtingen N.V. [col. (7)], I.N.S. (autres colonnes).

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Port d'Anvers			Port de Gand			Ports de Bruges et Zeebrugge			Ensemble des trafics ¹	
	Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		(milliers de tonnes métriques)	(millions de tonnes-km)
		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(1)	(2)	
1969	5.461	4.069	1.921	419	373	331	981	635	67	7.721	572
1970	5.658	4.565	1.946	476	463	303	1.005	615	71	7.630	558
1971	5.433	3.864	2.037	572	608	208	1.222	593	62	7.947	561
1972	5.366	3.183	2.490	688	634	341	1.485	623	85	8.034	563
1973	5.305	3.406	2.527	676	809	414	1.637	732	96	8.482	541
1974	5.322	3.522	2.788	765	853	399	1.814	697	130	8.907	571
1975	5.082	2.687	2.299	657	729	427	1.963	579	118	6.978	427
1976	5.529	3.225	2.222	773	807	373	1.944	636	129	8.356	506
1975 3 ^e trimestre	4.834	2.325	1.761	615	686	379	2.204	905	125	5.034	288
4 ^e trimestre	5.141	2.583	2.535	681	686	577	2.001	562	112	6.624	376
1976 1 ^{er} trimestre	5.101	2.791	2.014	695	672	361	1.790	662	124	7.490	478
2 ^e trimestre	5.847	3.404	2.027	724	760	304	1.938	424	105	9.013	560
3 ^e trimestre	5.751	3.195	2.344	881	816	454	2.112	795	136	8.216	479
4 ^e trimestre	5.416	3.510	2.502	792	981	374	1.934	652	151	8.705	508
1977 1 ^{er} trimestre	5.574	3.051	2.559	803	915	329	2.070	624	106	8.199	469
2 ^e trimestre	5.957	3.171	2.641	774	953	326	2.088	665	139	8.997	504
3 ^e trimestre	5.661	3.181	2.734	730	884	281	2.159	668	118	8.193	456
1976 Novembre	5.130	3.213	1.945	717	915	210	1.730	395	101	8.574	504
Décembre	5.315	3.779	2.852	830	1.063	335	2.148	988	152	8.744	507
1977 Janvier	5.230	3.046	2.057	651	929	247	1.928	580	96	7.523	432
Février	5.285	2.939	2.749	756	741	419	2.119	517	84	7.677	441
Mars	6.207	3.168	2.871	1.003	1.075	320	2.162	774	138	9.398	534
Avril	6.006	2.858	2.488	860	765	286	1.892	644	134	8.781	510
Mai	5.867	3.039	2.466	781	887	238	2.301	815	133	8.742	480
Juin	5.997	3.616	2.970	680	1.207	454	2.072	537	150	9.468	523
Juillet	5.980	3.162	2.369	702	935	206	2.002	733	88	6.638	366
Août	5.515	3.411	2.295	717	921	273	2.357	653	128	9.243	502
Septembre	5.488	2.969	3.539	770	797	363	2.118	618	137	8.697	501
Octobre	5.784	2.599	3.028		1.401	278	2.074	437	162		
Novembre	5.120						2.016				

¹ Trafic intérieur + importations + exportations + transit.

Y - 2. — TOURISME

Nuits passées par les touristes en Belgique ¹

(milliers)

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Total	dont pays de résidence habituelle					
		Belgique	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	République Fédérale d'Allemagne	Etats-Unis d'Amérique
1969	2.167	1.619	89	134	99	76	39
1970	2.236	1.662	92	132	109	87	43
1971	2.288	1.682	100	147	100	99	44
1972	2.263	1.782	90	145	95	95	42
1973	2.306	1.787	92	145	102	107	43
1974	2.314	1.691	88	151	91	111	48
1975	2.458	1.788	91	173	107	120	42
1976	2.484	1.824	88	182	99	117	43
1975 2 ^e trimestre	2.230	1.589	83	137	121	122	46
3 ^e trimestre	6.022	4.711	175	456	157	266	59
4 ^e trimestre	666	362	46	45	36	43	34
1976 1 ^{er} trimestre	471	223	42	29	33	34	26
2 ^e trimestre	2.228	1.577	80	149	120	118	50
3 ^e trimestre	5.909	4.674	128	453	164	242	61
4 ^e trimestre	679	376	42	43	41	42	33
1977 1 ^{er} trimestre	480	232	36	34	29	33	27
2 ^e trimestre	2.268	1.602	77	162	114	123	54
1976 Juillet	8.912	7.157	117	948	176	240	64
Août	7.018	5.673	190	308	198	377	58
Septembre	1.798	1.193	77	102	119	108	60
Octobre	790	386	52	59	64	61	48
Novembre	605	329	42	32	32	37	30
Décembre	641	413	33	37	26	27	22
1977 Janvier	423	205	32	27	24	28	25
Février	450	217	36	35	28	29	24
Mars	567	274	41	39	35	42	32
Avril	1.675	1.212	69	59	97	83	37
Mai	2.337	1.674	89	188	82	111	55
Juin	2.793	1.921	74	238	164	174	69
Juillet	8.643	7.014	108	789	160	298	65

¹ Y compris les nuitées de camping.

Y - 3. — COMMERCE INTERIEUR

a. — Indices des ventes

Total du commerce de détail

Base 1970 = 100

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Indices par formes de distribution					Indices par catégories de produits				Indice général	
	Petit commerce de détail	Grands magasins à rayons multiples	Coopé- ratives de consom- mation	Entre- prises du commerce de détail à succur- sales	Super- marchés 1	Alimen- tation 2	Textiles et habille- ment- 3	Articles d'ameu- blement et de ménage	Autres articles	Indice de valeur	Indice de quantité 4
1969	94	90	98	83	84	92	94	91	91	92	95
1970	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1971	105	107	100	120	120	104	107	122	107	108	104
1972	115	122	100	138	128	113	115	140	126	120	113
1973	129	137	97	161	155	124	135	171	141	138	121
1974	152	156	97	191	184	141	155	205	175	162	127
1975	167	169	98	225	217	166	169	213	204	183	129
1976	p 186	189	98	264	235	p 189	p 179	p 230	p 233	p 205	p 133
1975 3 ^e trimestre	160	165	96	218	220	166	150	206	192	176	123
4 ^e trimestre	189	203	103	259	238	182	206	246	228	207	141
1976 1 ^{er} trimestre	p 170	165	96	235	212	p 171	p 153	p 205	p 220	p 186	p 124
2 ^e trimestre	p 191	183	99	260	233	p 190	p 195	p 224	p 238	p 208	p 136
3 ^e trimestre	p 178	184	95	262	239	p 191	p 159	p 225	p 220	p 199	p 129
4 ^e trimestre	p 203	223	101	298	257	p 203	p 210	p 265	p 253	p 226	p 143
1977 1 ^{er} trimestre	p 184	179	91	275	229	p 190	p 164	p 223	p 245	p 205	p 128
2 ^e trimestre	p 203	201	94	303	252	p 205	p 205	p 246	p 263	p 226	p 140
3 ^e trimestre	p 184	201	90	293	257	p 199	p 173	p 235	p 235	p 210	p 129
1976 Novembre	p 182	202	91	262	233	p 184	p 181	p 229	p 231	p 202	p 128
Décembre	p 233	270	116	345	293	p 233	p 238	p 322	p 290	p 261	p 165
1977 Janvier	p 177	182	92	276	228	p 187	p 164	p 216	p 232	p 199	p 125
Février	p 171	170	86	257	221	p 182	p 138	p 213	p 231	p 192	p 119
Mars	p 204	186	96	292	238	p 202	p 190	p 241	p 274	p 223	p 140
Avril	p 199	198	96	315	260	p 204	p 214	p 237	p 261	p 225	p 141
Mai	p 202	198	92	296	243	p 202	p 210	p 243	p 257	p 223	p 138
Juin	p 209	206	95	297	252	p 209	p 190	p 259	p 271	p 229	p 141
Juillet	p 171	205	91	290	265	p 192	p 174	p 219	p 216	p 200	p 123
Août	p 178	194	90	285	251	p 196	p 149	p 232	p 234	p 203	p 125
Septembre	p 203	202	90	305	254	p 209	p 195	p 255	p 256	p 226	p 138
Octobre	p 201	205	92	324	259	p 209	p 217	p 249	p 250	p 228	p 139
Novembre	p 192	215	85	303	249	p 202	p 190	p 243	p 248	p 218	p 133

1 Petites et moyennes entreprises de supermarchés, à libre service complet ou partiel.

2 Y compris le tabac, mais uniquement pour le petit commerce de détail.

3 Y compris les textiles d'ameublement.

4 Indice de valeur divisé par l'indice général des prix à la consommation dont on a éliminé les services.

V - 3b. — Ventes à tempérament

1° — Résultats généraux

Source : I.N.S.

	Nombre de contrats en cours à fin de semestre (milliers)				Crédits en cours à fin de semestre (milliards de francs)				Crédits accordés au cours du semestre (milliards de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1974 2 ^e semestre ...	1.550	907	219	424	36,4	9,7	14,3	12,4	12,0	3,8	3,9	4,3
1975 1 ^{er} semestre ...	1.490	864	206	420	36,9	9,4	14,7	12,8	13,5	3,9	4,4	5,2
2 ^e semestre ...	1.462	853	203	406	40,3	10,2	15,6	14,5	16,8	5,2	5,0	6,6
1976 1 ^{er} semestre ...	1.448	803	210	435	51,2	12,3	18,6	20,3	21,8	6,5	6,6	8,7
2 ^e semestre ...	1.485	808	208	469	55,7	13,6	20,3	21,8	20,4	5,8	6,4	8,2
1977 1 ^{er} semestre ...	1.473	760	322	391	63,4	14,5	28,1	20,8	23,1	6,0	9,3	7,8

2° — Retards de paiement

	Nombre de débiteurs en retard de payer 3 termes échus et plus au cours du semestre (milliers)				Total de toutes les créances dues par les débiteurs visés dans les colonnes précédentes (millions de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1974 1 ^{er} semestre	62	46	2	14	342	92	74	176
2 ^e semestre	54	38	2	14	343	94	67	182
1975 1 ^{er} semestre	54	38	2	14	373	95	114	164
2 ^e semestre	56	40	2	14	383	120	78	185
1976 1 ^{er} semestre	60	43	1	16	436	128	63	245
2 ^e semestre	50	35	1	14	543	162	60	321

3° — Répartition des crédits accordés au cours du semestre, par nature des marchandises

	Total	Camions, camionnettes, autobus, matériel de transport lourd		Matériel agricole, tracteurs agricoles, bétail	Autos pour transport de personnes exceptés autobus		Motos, scooters, vélos, moteurs, bicyclettes	Textiles, fourrures, vêtements	Livres	Équipement professionnel autre que articles cités antérieurement (commerce, artisanat, industrie, professions libérales)	Articles ménagers et à usage personnel non dénommés ailleurs	Divers dont : services (voyages, réparations de véhicules à moteur, chauffage central, etc.)
		neufs	usagés		neuves	usagées						
		Nombre de contrats (milliers)										
1974 2 ^e semestre ...	824	4	1	1	55	11	7	159	114	6	452	14
1975 1 ^{er} semestre ...	765	4	1	1	65	13	7	129	116	6	407	16
2 ^e semestre ...	862	4	1	1	77	14	8	162	108	6	465	16
1976 1 ^{er} semestre ...	898	5	1	1	101	18	9	155	84	7	495	22
2 ^e semestre ...	892	4	1	1	84	15	8	186	77	6	490	20
1977 1 ^{er} semestre ...	853	5	1	1	96	16	7	150	67	7	486	17
Crédits accordés (milliards de francs)												
1974 2 ^e semestre ...	12,0	1,3	0,1	0,3	4,2	0,5	0,1	0,3	0,3	1,6	2,7	0,6
1975 1 ^{er} semestre ...	13,5	1,4	0,2	0,3	5,5	0,6	0,1	0,3	0,4	1,3	2,7	0,7
2 ^e semestre ...	16,8	1,3	0,1	0,4	7,5	0,7	0,1	0,3	0,4	1,5	3,6	0,9
1976 1 ^{er} semestre ...	21,8	1,7	0,2	0,3	11,2	1,1	0,2	0,3	0,3	1,7	3,7	1,1
2 ^e semestre ...	20,4	1,5	0,2	0,3	10,0	0,9	0,2	0,3	0,3	1,9	3,8	1,0
1977 1 ^{er} semestre ...	23,1	2,5	0,2	0,3	12,0	1,0	0,2	0,2	0,3	1,9	3,4	1,1
Crédits accordés — Répartition en p.c. par rapport au total												
1974 2 ^e semestre ...	100,0	10,8	1,2	2,8	35,1	3,9	0,8	2,3	2,1	13,4	22,6	5,0
1975 1 ^{er} semestre ...	100,0	10,5	1,1	1,9	40,5	4,3	0,9	2,0	2,6	9,9	20,5	5,8
2 ^e semestre ...	100,0	7,5	0,9	2,1	44,9	4,4	0,8	1,7	2,2	8,7	21,7	5,1
1976 1 ^{er} semestre ...	100,0	7,9	0,9	1,3	51,4	4,9	1,0	1,3	1,3	7,8	17,2	5,0
2 ^e semestre ...	100,0	7,5	0,9	1,5	49,0	4,6	1,0	1,3	1,3	9,4	18,4	5,1
1977 1 ^{er} semestre ...	100,0	10,7	0,9	1,2	51,9	4,5	1,0	1,0	1,1	8,3	14,8	4,6

V - 4. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

Opérations de débit

Moyennes mensuelles ou mois	Nombre de chambres (à fin de période)	Bruxelles						Province		Total général	
		Argent au jour le jour		Autres opérations ¹		Total		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs
		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs				
1970	39	3	268	2.819	643	2.822	911	1.546	198	4.368	1.109
1971	40	3	291	3.763	795	3.766	1.086	1.623	200	5.389	1.286
1972	40	3	346	5.370	1.248	5.373	1.594	1.881	213	7.254	1.807
1973	40	3	492	6.860	1.643	6.863	2.135	2.482	265	9.345	2.400
1974	37	3	468	8.106	2.059	8.109	2.527	3.077	329	11.186	2.856
1975	33	4	629	8.986	1.972	8.990	2.601	3.222	357	12.212	2.958
1976 ²	32	1	e 254	10.405	2.933	10.406	e 3.187	2.896	398	13.302	e 3.585
1977	30	2	289	12.429	3.859	12.431	4.148	2.625	422	15.056	4.570
1975 4 ^e trimestre	33	4	693	9.935	2.215	9.939	2.908	3.402	380	13.341	3.288
1976 1 ^{er} trimestre	33	3	497	9.824	2.667	9.827	3.164	3.126	372	12.953	3.536
2 ^e trimestre	32	3	512	10.291	2.654	10.294	3.166	3.013	395	13.307	3.561
3 ^e trimestre	32	3	447	10.066	2.909	10.069	3.356	2.637	400	12.706	3.756
4 ^e trimestre ²	32	2	289	11.439	3.500	11.441	3.789	2.807	427	14.248	4.216
1977 1 ^{er} trimestre	32	2	301	11.562	3.689	11.564	3.990	2.722	428	14.286	4.418
2 ^e trimestre	31	2	283	12.058	3.721	12.060	4.004	2.691	435	14.751	4.439
3 ^e trimestre	30	2	245	11.909	3.838	11.911	4.083	2.409	396	14.320	4.479
4 ^e trimestre	30	2	325	14.189	4.192	14.191	4.517	2.676	428	16.867	4.945
1977 Janvier	32	2	279	11.816	3.777	11.818	4.056	2.730	421	14.548	4.477
Février	32	2	262	10.462	3.626	10.464	3.888	2.463	396	12.927	4.284
Mars	32	2	363	12.407	3.665	12.409	4.028	2.973	466	15.382	4.494
Avril	32	2	222	11.199	3.402	11.201	3.624	2.613	421	13.814	4.045
Mai	32	2	273	11.409	3.621	11.411	3.894	2.551	409	13.962	4.303
Juin	31	2	355	13.565	4.138	13.567	4.493	2.910	477	16.477	4.970
Juillet	31	1	253	10.996	3.869	10.997	4.122	2.360	385	13.357	4.507
Août	30	1	231	11.861	3.743	11.862	3.974	2.415	399	14.277	4.373
Septembre	30	2	251	12.871	3.902	12.873	4.153	2.452	403	15.325	4.556
Octobre	30	2	236	13.213	4.234	13.215	4.470	2.569	412	15.784	4.882
Novembre	30	2	421	13.780	4.343	13.782	4.764	2.461	380	16.243	5.144
Décembre	30	2	318	15.575	3.998	15.577	4.316	2.998	493	18.575	4.809
1978 Janvier	30	2	262	13.635	3.884	13.637	4.146	2.548	405	16.185	4.551

¹ Titres, effets publics, coupons, virements, chèques, traites, promesses, quittances, opérations sur l'étranger, etc.
² Nouvelle série. Les remboursements de l'argent au jour le jour ne sont plus renseignés.

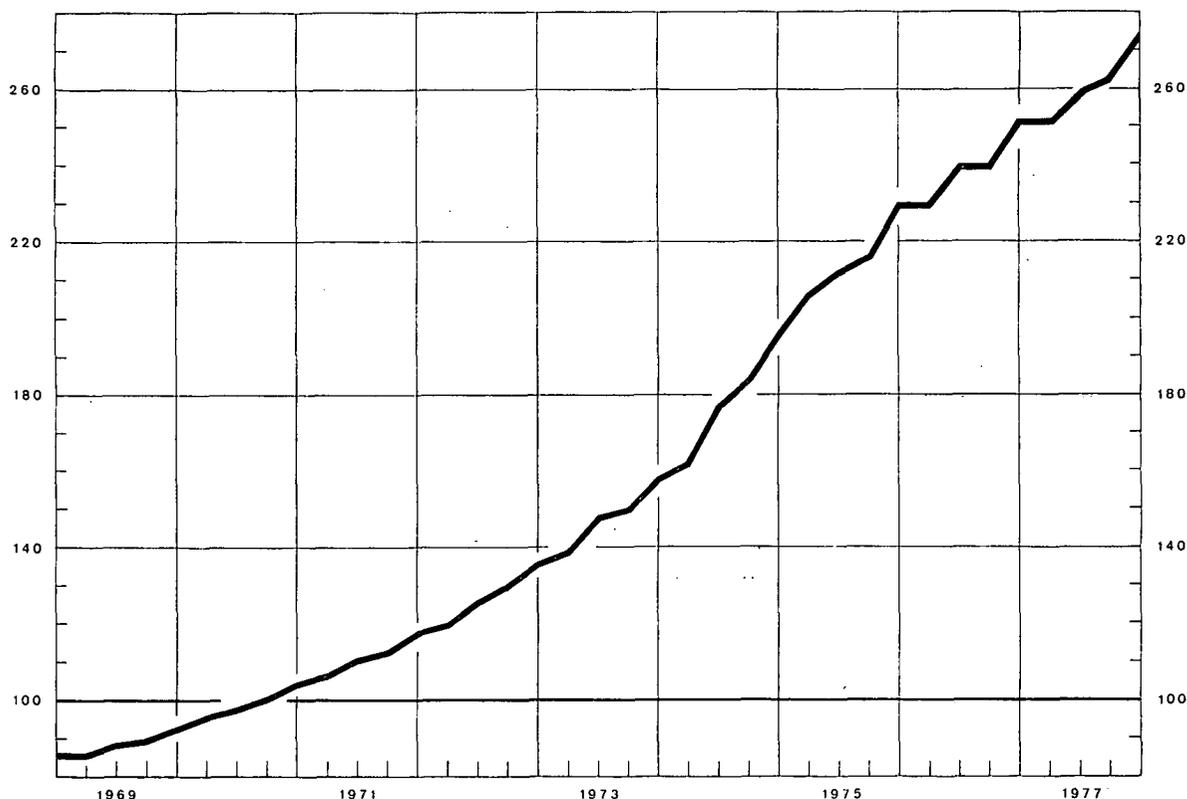
Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques économiques belges 1960-1970*. — *Annuaire statistique de la S.N.C.B.* — *Statistique mensuelle du trafic international des ports (I.N.S.)*. — *Les transports maritimes, Etude Annuelle (O.C.D.E.)* — *Eurostat* (Office statistique des Communautés européennes).

VI. — REVENUS

1. — REMUNERATIONS DES TRAVAILLEURS (hommes et femmes)

Indice du gain moyen brut par heure prestée

Base 1970 = 100



Indices base 1970 = 100

Sources :	Rémunérations des ouvriers dans l'industrie *				Salaires conventionnels ³			
	Gain moyen brut par heure prestée	Salaire horaire type ¹		Salaire-coût horaire ²	Ouvriers		Employés	
		ouvrier qualifié	ouvrier non qualifié		Indice général	dont : Industries manufac- turières	Indice général	dont : Industries manufac- turières
	B.N.B.			I.R.E.S.	Ministère de l'Emploi et du Travail			
1970	100	100	100	100	100,0	100,0	100,0	100,0
1971	112	112	112	113	111,2	111,1	110,0	108,7
1972	128	125	127	131	126,1	125,7	122,1	118,2
1973	149	143	146	151	145,8	147,0	138,8	131,9
1974	180	173	178	182	176,6	177,8	166,1	158,0
1975	216	205	214	223	210,9	210,5	195,9	187,6
1976	240	227	239	246	236,4	235,1	217,3	206,2
1977	p 262	p 249	p 263	p 270	259,9	257,3	235,5	222,7
1975 Décembre	230	216	226	237	222,1	221,1	205,9	195,9
1976 Mars	230	220	232	235	227,9	227,6	210,2	200,1
Juin	240	225	237	246	233,3	232,4	215,0	204,2
Septembre	240	230	242	246	239,5	237,4	219,9	208,3
Décembre	252	235	247	258	244,9	243,3	223,9	212,4
1977 Mars	p 252	241	254	p 259	252,4	251,0	229,4	217,4
Juin	p 260	247	261	p 268	258,1	255,0	233,0	220,6
Septembre	p 263	p 252	p 265	p 271	262,4	259,3	237,5	224,5
Décembre	p 274	p 256	p 270	p 283	267,0	263,7	242,1	228,4

* Pour convertir les indices base 1970 = 100 en indices base 1963 = 100, il suffit de multiplier les chiffres actuels par les coefficients suivants : gain moyen brut par heure prestée : 1,813; salaire horaire type - ouvrier qualifié : 1,745 - ouvrier non qualifié : 1,822; salaire-coût horaire : 1,981.

¹ Non compris les ouvriers du transport.

² Cet indice, qui n'englobe pas les charbonnages, donne le salaire-coût

horaire de la main-d'œuvre, y compris les charges sociales légales supportées par l'employeur et non pas le coût par unité produite.

³ Le salaire conventionnel des ouvriers étant horaire et celui des employés étant mensuel, une réduction conventionnelle de la durée du travail entraîne une hausse du premier, mais non du second. Il y a lieu de tenir compte de cette différence dans toute comparaison des évolutions respectives de ces indices.

VI - 2. — GAINS HORAIRES BRUTS MOYENS DES OUVRIERS DANS L'INDUSTRIE

(en francs par heure)

Source : I.N.S.

Groupe et branche d'industrie	1975 avril	1975 octobre	1976 avril	1976 octobre	1977 avril
<i>Industries extractives</i> ¹ :					
Extraction du charbon (ouvriers du fond)	188,47	204,33	211,79	220,25	235,76
Préparation du charbon (ouvriers de la surface)	146,43	160,09	167,81	174,50	183,19
Total des industries extractives	168,74	183,57	192,17	199,45	211,15
<i>Industries manufacturières</i> ² :					
Cokeries	168,04	177,29	187,43	194,47	203,68
Raffinage de pétrole	214,66	224,19	241,42	255,77	265,45
Production et distribution d'énergie électrique, de gaz, de vapeur et d'eau chaude	192,41	201,36	213,28	—	—
Production et première transformation des métaux	170,09	177,88	189,34	200,99	210,06
Industrie des produits minéraux non métalliques	142,72	150,56	160,83	168,57	180,13
Industrie chimique	156,82	162,95	173,28	180,46	196,55
Production de fibres artificielles et synthétiques	155,88	166,86	178,66	182,82	201,23
Fabrication d'ouvrages en métaux (à l'exclusion des ma- chines et du matériel de transport)	137,83	147,13	154,23	160,02	171,94
Construction de machines et de matériel mécanique	144,31	153,05	161,97	167,56	176,79
Construction de machines de bureau et installations pour le traitement de l'information	128,67	129,75	—	—	—
Construction électrique et électronique	136,69	145,37	156,16	160,52	169,32
Construction d'automobiles et pièces détachées	159,92	172,60	185,30	188,41	200,79
Construction d'autre matériel de transport	161,70	170,50	174,60	180,13	193,18
Fabrication d'instruments de précision, d'optique et simi- laires	124,85	135,98	143,41	147,94	158,25
Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac	126,19	135,71	146,90	153,17	161,69
Industrie textile	116,67	123,07	131,64	135,63	144,12
Industrie du cuir	109,63	114,78	123,06	130,70	137,57
Industrie des chaussures et de l'habillement	97,29	102,88	110,50	112,74	120,27
Industrie du bois et du meuble en bois	126,93	133,64	143,56	147,43	159,90
Industrie du papier, imprimerie et édition	144,55	152,29	161,48	167,25	175,92
Industrie du caoutchouc et des matières plastiques	132,60	140,95	148,62	153,67	163,56
Total des industries manufacturières	136,52	144,32	154,10	159,68	169,83
dont : hommes	147,46	155,79	166,24	172,73	183,37
femmes	104,83	111,06	118,92	121,85	130,60
<i>Bâtiment et génie civil</i> ¹	144,35	150,55	163,16	172,29	185,49
<i>Moyenne générale pour l'industrie :</i>					
Total ²	139,05	146,85	157,05	163,28	173,98

¹ Hommes seulement.

² Hommes et femmes.

VI - 3. — TRAITEMENTS MENSUELS BRUTS MOYENS DES EMPLOYES DANS L'INDUSTRIE ¹

(en francs par mois)

Source : I.N.S.

Groupe et branche d'industrie	1974 octobre	1975 avril	1975 octobre	1976 avril	1976 octobre
<i>Industries extractives :</i>					
Extraction et agglomération de combustibles solides	38.503	42.401	46.997	48.122	48.203
Total des industries extractives	37.082	40.773 Q	44.888	46.312	46.769
<i>Industries manufacturières :</i>					
Cokeries	38.817	42.088	44.204	46.922	47.611
Raffinage de pétrole	42.787	49.318	51.512	56.214	57.121
Production et distribution d'énergie électrique, de gaz, de vapeur et d'eau chaude	44.027	48.461	51.016	54.539	44.816 ²
Production et première transformation des métaux	39.533	42.028	44.915	47.122	49.082
Industrie des produits minéraux non métalliques	32.415	35.268	37.416	39.820	41.138
Industrie chimique	35.982	39.634	41.215	43.564	44.829
Production de fibres artificielles et synthétiques	42.932	46.486	49.025	53.287	55.300
Fabrication d'ouvrages en métaux (à l'exclusion des machines et du matériel de transport)	32.639	34.713	37.187	38.815	40.486
Construction de machines et de matériel mécanique	33.846	36.025	38.612	40.019	42.017
Construction de machines de bureau et installations pour le traite- ment de l'information	29.143	—	32.397	—	—
Construction électrique et électronique	33.627	35.730	38.675	40.779	42.054
Construction d'automobiles et pièces détachées	35.001	37.992	41.589	43.469	45.066
Construction d'autre matériel de transport	35.205	38.024	40.935	42.990	43.831
Fabrication d'instruments de précision, d'optique et similaires ...	31.603	33.996	35.499	36.873	38.769
Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac	29.750	32.233	34.694	36.608	38.285
Industrie textile	28.878	31.424	33.318	35.161	36.528
Industrie du cuir	30.286	32.270	33.889	36.597	37.854
Industrie des chaussures et de l'habillement	23.940	26.240	27.383	28.677	29.918
Industrie du bois et du meuble en bois	27.635	30.366	31.700	33.165	35.374
Industrie du papier, imprimerie et édition	31.626	34.353	36.583	38.384	40.023
Industrie du caoutchouc et des matières plastiques	31.900	34.350	36.763	38.407	40.404
Total des industries manufacturières	33.097	35.741	38.161	40.058	41.470
dont : hommes	36.761	39.583	42.270	44.326	45.958
femmes	21.112	23.173	24.722	26.098	27.191
Bâtiment et génie civil	31.041	33.933	35.935	37.696	39.320
<i>Moyenne générale pour l'industrie :</i>					
Total	32.903	35.573	37.957	39.886	41.422

¹ Hommes et femmes.

² A partir d'octobre 1976, données relatives au personnel total de la branche.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Service de Conjoncture (I.R.E.S.). — Rapports annuels de l'O.N.S.S. — Revue du Travail. — Statistiques*

économiques belges 1960-1970. — Bulletin d'Information et de Documentation, XXXII^e année, vol. II, no 5, novembre 1967 : « Indices des rémunérations horaires brutes des ouvriers ».

VII. — INDICES DE PRIX

1. — INDICES DES PRIX MONDIAUX

Base 1970 = 100

Sources : Comtel Reuter — Moody's Investors Service — Institut für Wirtschaftsforschung, Hamburg.

Moyennes journalières	Indice Reuter (marché de Londres) 1	Indice Moody (marché de New York) 2 3	Indices du Hamburgisches Welt-Wirtschafts-Archiv 2					
			Total	Matières premières destinées à				
				l'alimentation	l'industrie			
					général	combustibles	pour la production de biens de consommation	pour la production de biens d'équipement
1970	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1971	93,9	91,2	101,2	103,0	100,6	111,2	105,2	88,4
1972	106,1	102,1	113,4	116,7	111,9	121,4	131,4	93,6
1973	185,4	142,5	170,1	173,5	168,7	149,5	210,5	164,3
1974	233,8	177,5 ⁴ 205,9 ⁵	285,4	278,5	288,6	410,5	198,5	224,3
1975	199,5	185,7	259,9	229,4	273,3	440,5	186,0	168,0
1976	255,0	199,0	274,0	222,2	296,9	463,8	233,7	180,2
1977	281,3	215,2	302,1	274,0	314,5	508,0	225,9	186,8
1975 4 ^e trimestre	204,8	184,6	250,3	204,5	270,5	444,2	197,7	152,8
1976 1 ^{er} trimestre	219,8	188,8	261,2	206,7	285,3	462,3	208,7	166,1
2 ^e trimestre	257,6	201,7	274,1	225,1	295,8	461,8	224,4	184,0
3 ^e trimestre	267,1	204,7	279,1	225,4	302,8	462,5	248,1	188,1
4 ^e trimestre	275,5	201,0	281,7	231,7	303,7	468,4	253,8	182,5
1977 1 ^{er} trimestre	295,1	223,0	303,2	276,3	315,1	493,8	246,9	190,2
2 ^e trimestre	298,3	225,2	312,7	301,6	317,6	509,8	240,3	185,4
3 ^e trimestre	269,3	206,2	296,8	260,8	312,6	511,4	213,6	185,2
4 ^e trimestre	262,7	206,3	295,8	257,3	312,7	516,7	202,6	186,3
1977 Février	291,0	221,2	299,8	269,3	313,3	488,9	245,7	190,9
Mars	309,0	233,7	316,3	303,5	322,2	506,5	252,3	193,1
Avril	309,6	230,5	318,6	316,0	319,9	510,5	249,7	185,6
Mai	299,7	228,0	313,7	302,1	318,8	510,1	242,6	186,9
Juin	285,6	217,2	305,7	286,9	314,1	508,8	228,5	183,8
Juillet	274,5	212,7	302,6	278,4	313,4	506,5	224,0	186,2
Août	265,7	203,2	295,1	252,7	313,8	513,4	213,3	186,5
Septembre	267,8	202,6	292,5	251,3	310,7	514,4	203,7	182,8
Octobre	266,4	200,9	290,4	241,4	312,1	515,3	204,5	184,8
Novembre	263,8	204,8	296,1	260,4	311,9	516,6	200,5	185,5
Décembre	257,8	213,2	300,8	270,2	314,1	518,3	202,7	183,5
1978 Janvier	252,2	217,9	303,2	268,8	318,5	527,1	204,4	189,9
Février	249,1	220,0	302,8	268,3	318,0	526,4	205,9	188,7

1 Indices calculés sur base de prix exprimés en livres sterling.

2 Indices calculés sur base de prix exprimés en dollars des Etats-Unis.

3 Depuis juin 1974, l'indice Moody tient compte des cours au comptant du coton, de la laine et de la soie

4 Moyenne de janvier à mai 1974.

5 Moyenne de juin à décembre 1974.

VII - 2. — INDICES DU HAMBURGISCHESES WELT-WIRTSCHAFTS-ARCHIV PAR PRODUIT ¹

Base 1970 = 100

Source : Institut für Wirtschaftsforschung, Hamburg.

Moyennes journalières	Matières premières destinées à l'alimentation					Matières premières destinées à l'industrie								
	Céréales	Denrées coloniales et sucre	Huile	Viande	Produits laitiers	Combustibles		pour la production de biens de consommation			pour la production de biens d'équipement			
						Charbon et coques	Pétrole et dérivés	Produits textiles	Peaux et cuirs	Cellulose	Bois	Caout- chouc	Sidé- rurgie	Métaux non- ferreux
1970	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1971	101,8	100,8	99,4	110,6	112,1	110,5	111,7	105,3	112,4	107,6	101,1	82,2	86,2	84,9
1972	107,8	123,8	90,5	132,9	125,5	112,9	125,0	137,3	154,5	111,1	109,6	82,6	92,8	88,5
1973	186,7	166,9	171,4	180,3	168,0	146,8	150,8	237,8	238,7	122,2	195,4	167,3	180,5	137,9
1974	253,8	340,6	268,5	177,9	174,5	220,9	483,9	209,9	167,7	186,4	265,3	177,5	270,1	183,9
1975	220,8	263,3	175,0	196,0	199,9	232,0	520,8	176,7	150,2	235,4	239,3	145,1	182,3	128,4
1976	193,5	262,5	162,2	197,6	209,5	213,4	560,2	238,8	212,9	234,0	259,9	191,4	179,7	138,9
1977	167,6	374,3	201,7	208,6	238,8	237,7	612,0	225,3	277,7	221,5	269,2	197,5	166,8	156,9
1975 4 ^e trimestre	217,4	214,9	153,2	191,5	200,2	221,7	529,6	191,4	173,6	234,0	212,2	148,9	161,6	118,7
1976 1 ^{er} trimestre	208,4	222,8	148,3	208,9	201,1	213,2	558,3	207,7	168,2	234,0	233,6	173,6	177,3	124,1
2 ^e trimestre	203,6	269,4	148,3	191,9	205,8	213,7	557,4	226,0	208,1	234,0	258,4	195,8	184,9	144,5
3 ^e trimestre	192,8	269,2	172,9	192,0	206,5	214,4	558,0	259,1	212,8	234,0	268,4	192,8	183,7	150,5
4 ^e trimestre	169,3	288,9	179,3	197,8	224,5	212,1	567,1	262,5	262,7	234,0	279,2	203,4	172,9	136,6
1977 1 ^{er} trimestre	174,4	377,1	209,8	203,3	228,4	220,0	599,4	252,6	263,3	234,0	278,1	198,5	166,6	160,5
2 ^e trimestre	168,7	428,5	240,9	202,0	232,6	247,8	610,7	239,0	307,1	234,0	275,0	189,8	165,1	153,4
3 ^e trimestre	157,2	355,3	180,3	209,8	240,9	239,9	616,0	206,7	278,2	225,3	267,7	198,1	171,0	151,1
4 ^e trimestre	170,0	336,5	175,6	219,3	253,3	242,9	622,2	202,6	262,2	192,9	255,7	203,6	164,1	162,9
1977 Février	175,2	363,7	201,7	202,4	227,3	209,3	596,7	253,0	241,5	234,0	279,5	198,5	165,9	161,7
Mars	174,9	433,5	230,7	199,0	229,2	240,8	608,9	259,0	276,1	234,0	281,5	198,7	164,0	167,3
Avril	172,7	458,3	251,0	197,7	227,7	248,0	611,6	252,3	307,9	234,0	273,2	194,3	160,0	157,1
Mai	170,4	427,2	246,4	199,8	234,1	248,5	610,8	242,2	307,8	234,0	277,1	190,2	165,6	155,5
Juin	163,0	400,2	225,3	208,6	236,1	247,0	609,7	222,6	305,7	234,0	274,7	185,0	169,9	147,6
Juillet	157,4	390,3	197,3	208,7	242,2	240,7	608,8	217,8	287,2	234,0	278,9	185,5	171,5	150,3
Août	154,2	338,4	178,7	209,8	243,1	239,6	618,8	203,9	275,2	234,0	272,7	196,5	173,0	150,7
Septembre	160,3	336,9	165,0	210,7	237,3	239,3	620,4	198,5	272,2	208,0	251,7	212,3	168,5	152,2
Octobre	164,6	308,9	165,3	215,4	245,8	241,0	621,0	203,6	259,3	199,7	254,8	208,6	164,3	159,0
Novembre	171,8	343,2	174,8	216,8	252,9	242,2	622,3	201,5	250,4	190,5	254,9	204,1	163,1	161,9
Décembre	173,5	357,5	186,8	225,7	261,2	245,6	623,3	202,8	276,9	188,3	257,3	198,4	165,0	167,8
1978 Janvier	179,4	346,4	188,4	237,4	268,6	281,1	621,8	208,8	274,9	176,9	257,9	200,9	175,2	163,8
Février	182,9	341,8	190,5	242,9	268,9	283,0	620,2	210,3	281,3	176,9	257,0	202,0	178,4	159,0

¹ Indices calculés sur base de prix exprimés en dollars des Etats-Unis.

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE ¹

Base 1970 = 100

Source : M.A.E.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Produits agricoles			Produits industriels								Ensemble des produits industriels pris à trois stades de fabrication			
		indice général	animaux	végétaux	indice général	indigènes	importés	minéraux	métaux et prod. métal.	textiles	chimiques	matériaux de construction	matières premières	demi-produits	produits finis	
1970	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1971	99,4	95,7	102,2	90,1	100,4	101,9	97,6	103,8	97,5	103,9	98,5	105,1	101,6	98,4	101,1	101,1
1972	103,4	101,1	111,2	92,6	104,1	106,1	99,2	104,6	99,0	113,1	102,0	109,0	105,1	102,7	104,6	104,6
1973	116,2	121,8	125,2	118,8	114,9	113,8	117,3	108,1	107,5	132,1	106,0	113,6	123,8	117,6	108,1	108,1
1974	135,6	127,6	124,5	130,6	137,9	136,8	146,9	152,4	134,2	147,8	121,2	126,2	146,4	147,9	126,8	126,8
1975	137,3	131,9	143,5	122,0	138,9	142,6	137,4	169,1	128,9	136,9	131,8	137,1	142,0	141,1	135,6	135,6
1976	147,1	150,0	153,4	147,1	146,5	149,4	145,7	172,5	132,2	149,0	137,7	150,5	152,2	150,1	140,8	140,8
1977	150,6	156,8	158,7	155,6	149,3	153,6	144,0	173,3	133,1	154,0	137,9	160,7	153,1	151,9	145,3	145,3
1975 4 ^e trimestre ..	140,2	142,4	150,8	135,1	139,9	143,7	137,6	169,1	126,9	139,1	134,8	140,9	143,6	140,5	137,2	137,2
1976 1 ^{er} trimestre ..	143,9	147,9	157,5	139,5	143,1	145,6	143,0	169,4	130,1	142,2	138,7	144,7	148,0	144,9	139,0	139,0
2 ^e trimestre ..	146,4	147,6	152,1	143,7	146,3	148,4	147,2	172,3	133,6	146,3	137,2	151,0	152,5	150,4	140,0	140,0
3 ^e trimestre ..	148,3	148,0	150,2	146,0	148,6	151,3	148,4	174,5	134,4	154,2	136,5	151,5	155,1	153,2	141,7	141,7
4 ^e trimestre ..	149,6	156,5	153,6	159,3	148,1	152,1	144,0	173,7	130,8	153,4	138,3	154,7	153,2	151,8	142,5	142,5
1977 1 ^{er} trimestre ..	152,5	160,4	154,5	166,4	150,7	153,6	149,0	176,0	133,9	155,7	139,6	159,2	156,6	154,2	144,9	144,9
2 ^e trimestre ..	152,3	163,3	156,8	169,5	149,9	153,8	145,7	174,2	133,2	154,4	137,9	159,9	154,8	152,6	145,1	145,1
3 ^e trimestre ..	149,6	154,3	161,0	148,6	148,6	153,7	141,6	172,0	132,7	153,7	137,2	161,0	151,6	150,5	145,5	145,5
4 ^e trimestre ..	148,1	149,3	162,4	138,0	148,0	153,1	139,7	171,1	132,7	152,3	136,9	162,9	149,4	150,3	145,6	145,6
1977 Janvier	152,1	160,5	153,8	167,0	150,2	153,4	147,9	175,4	133,0	155,0	139,5	159,2	155,7	153,7	144,7	144,7
Février	152,6	159,3	154,7	164,8	151,0	153,5	149,9	176,7	134,7	155,5	139,6	159,2	157,1	154,7	145,0	145,0
Mars	152,8	161,3	155,1	167,4	150,9	153,8	149,2	175,8	134,1	156,5	139,6	159,2	157,0	154,4	145,0	145,0
Avril	152,7	163,2	156,3	169,9	150,4	154,0	147,2	175,3	133,1	155,3	139,6	159,5	155,9	153,3	145,2	145,2
Mai	152,3	163,0	156,0	169,7	149,9	153,9	145,3	174,4	133,7	154,2	136,8	160,1	154,8	153,0	144,9	144,9
Juin	151,9	163,6	158,1	168,9	149,2	153,6	144,4	173,0	133,0	153,7	137,1	160,1	153,6	151,5	145,1	145,1
Juillet	150,6	158,5	157,5	159,4	148,9	154,0	142,3	172,8	132,6	155,3	137,0	160,1	152,9	150,7	145,2	145,2
Août	149,6	156,1	160,9	151,9	148,3	153,6	140,7	171,3	132,7	153,0	137,1	160,1	150,7	150,1	145,5	145,5
Septembre ...	148,5	148,3	164,6	134,6	148,7	153,6	141,8	171,9	132,8	152,6	137,6	162,9	151,1	150,6	145,9	145,9
Octobre	148,4	148,4	161,3	137,3	148,6	153,6	141,2	172,3	133,0	153,3	137,7	162,9	150,4	151,0	145,9	145,9
Novembre	148,3	150,5	161,6	140,9	147,9	153,0	139,9	170,9	132,3	152,6	136,7	162,9	149,5	150,0	145,5	145,5
Décembre	147,5	148,9	164,4	135,8	147,4	152,7	138,2	170,0	132,9	150,8	136,5	162,9	148,2	149,8	145,3	145,3
1978 Janvier	146,7	146,4	161,1	133,9	146,9	152,7	137,8	167,9	132,2	152,4	137,1	162,9	148,3	148,2	145,2	145,2

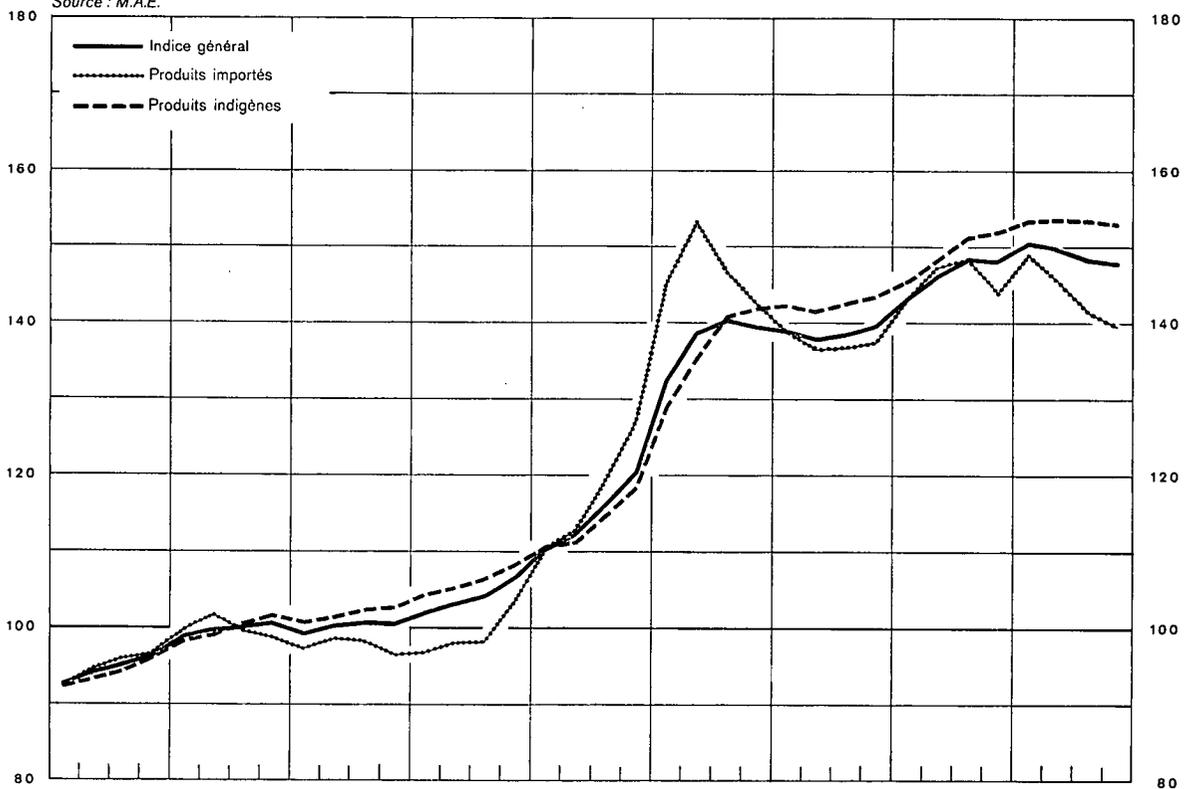
¹ Prix nets de la taxe sur la valeur ajoutée.

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1970 = 100

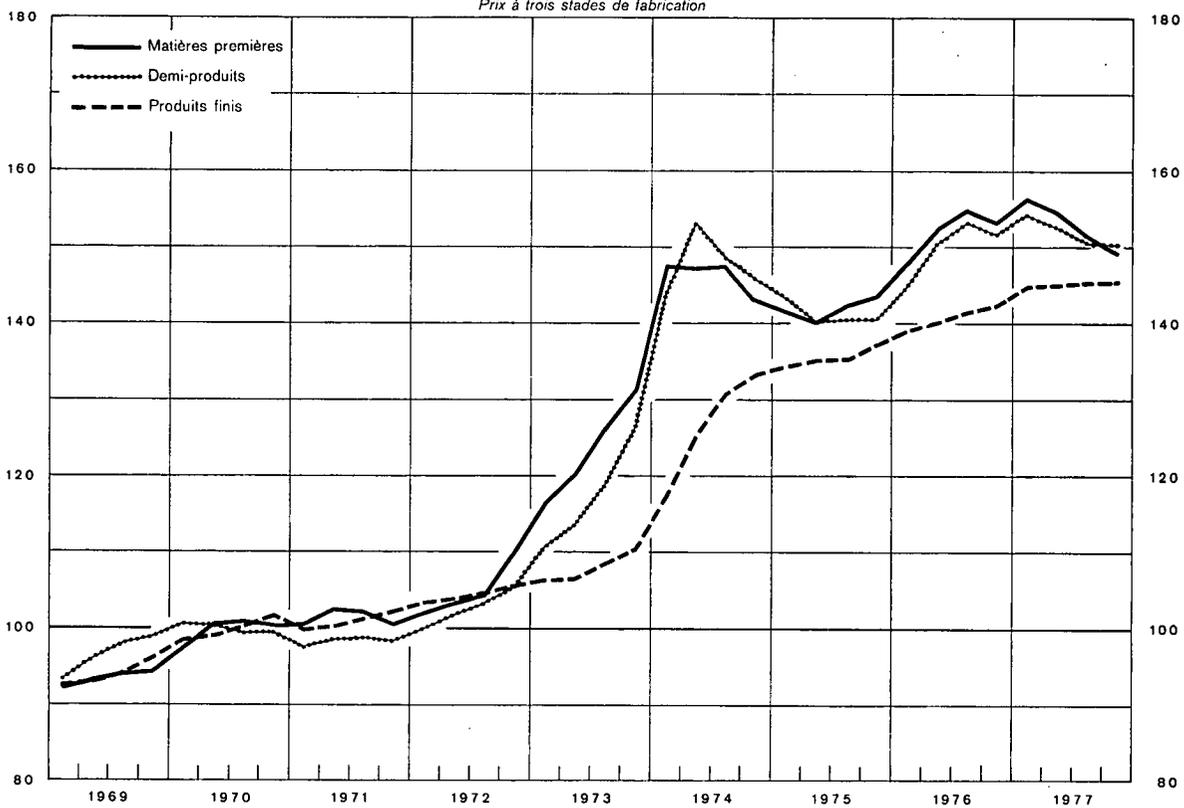
PRODUITS INDUSTRIELS INDIGENES ET IMPORTES

Source : M.A.E.



PRODUITS INDUSTRIELS INDIGENES ET IMPORTES

Prix à trois stades de fabrication

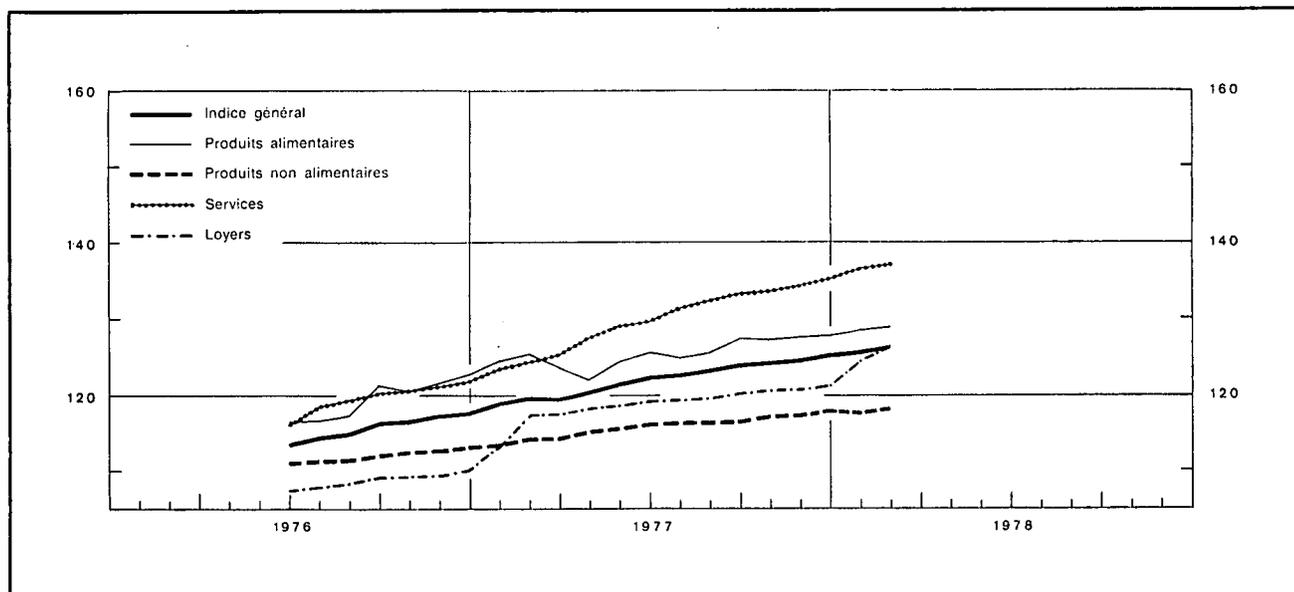


VII - 4a. — INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION EN BELGIQUE

(Ventilation en 4 groupes)

Source : M.A.E.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Produits alimentaires		Produits non alimentaires		Services		Loyers		
Coefficient de pondération en p.c. de l'indice général :										
Jusque février 1972	100,00	41,56	37,01	21,43	—					
De mars 1972 à mai 1976 ...	100,00	30,00	40,00	30,00	—					
Depuis juin 1976	100,00	25,15	42,79	27,06	5,00					
Base 1971 = 100¹										
1970	95,84	98,13	95,67	92,69	—					
1971	100,00	100,00	100,00	100,00	—					
1972	105,45	106,60	102,80	107,61	—					
1973	112,78	115,15	107,58	117,28	—					
1974	127,08	125,94	122,69	134,02	—					
1975	143,31	140,08	136,55	154,07	—					
1976 5 premiers mois	153,16	154,25	142,46	164,41	—					
Base 2^e semestre 1974 - 1^{er} semestre 1975 = 100										
1976 7 derniers mois	115,89	119,58	112,15	119,69	108,89					
1977	122,30	125,46	116,00	129,94	118,92					
	1977	1978	1977	1978	1977	1978	1977	1978	1977	1978
1 ^{er} trimestre	119,57		124,55		114,05		124,32		116,13	
2 ^e trimestre	121,51		123,95		115,78		128,84		118,68	
3 ^e trimestre	123,34		125,86		116,57		132,33		119,92	
4 ^e trimestre	124,77		127,47		117,62		134,29		120,96	
Janvier	119,01	125,88	124,51	128,37	113,66	117,85	123,38	136,52	113,48	124,44
Février	119,91	126,38	125,38	128,85	114,22	118,17	124,28	137,04	117,42	126,45
Mars	119,80		123,77		114,27		125,29		117,49	
Avril	120,45		121,98		115,25		127,68		118,17	
Mai	121,66		124,35		115,79		129,01		118,69	
Juin	122,42		125,51		116,30		129,82		119,19	
Juillet	122,79		124,93		116,36		131,55		119,56	
Août	123,18		125,38		116,54		132,22		119,94	
Septembre	124,05		127,27		116,81		133,21		120,26	
Octobre	124,31		127,11		117,19		133,62		120,75	
Novembre	124,76		127,54		117,62		134,18		120,94	
Décembre	125,25		127,77		118,04		135,06		121,20	



¹ Pour passer de ces indices aux indices en base 2^e semestre 1974 - 1^{er} semestre 1975 = 100, les coefficients de conversion ont été fixés comme

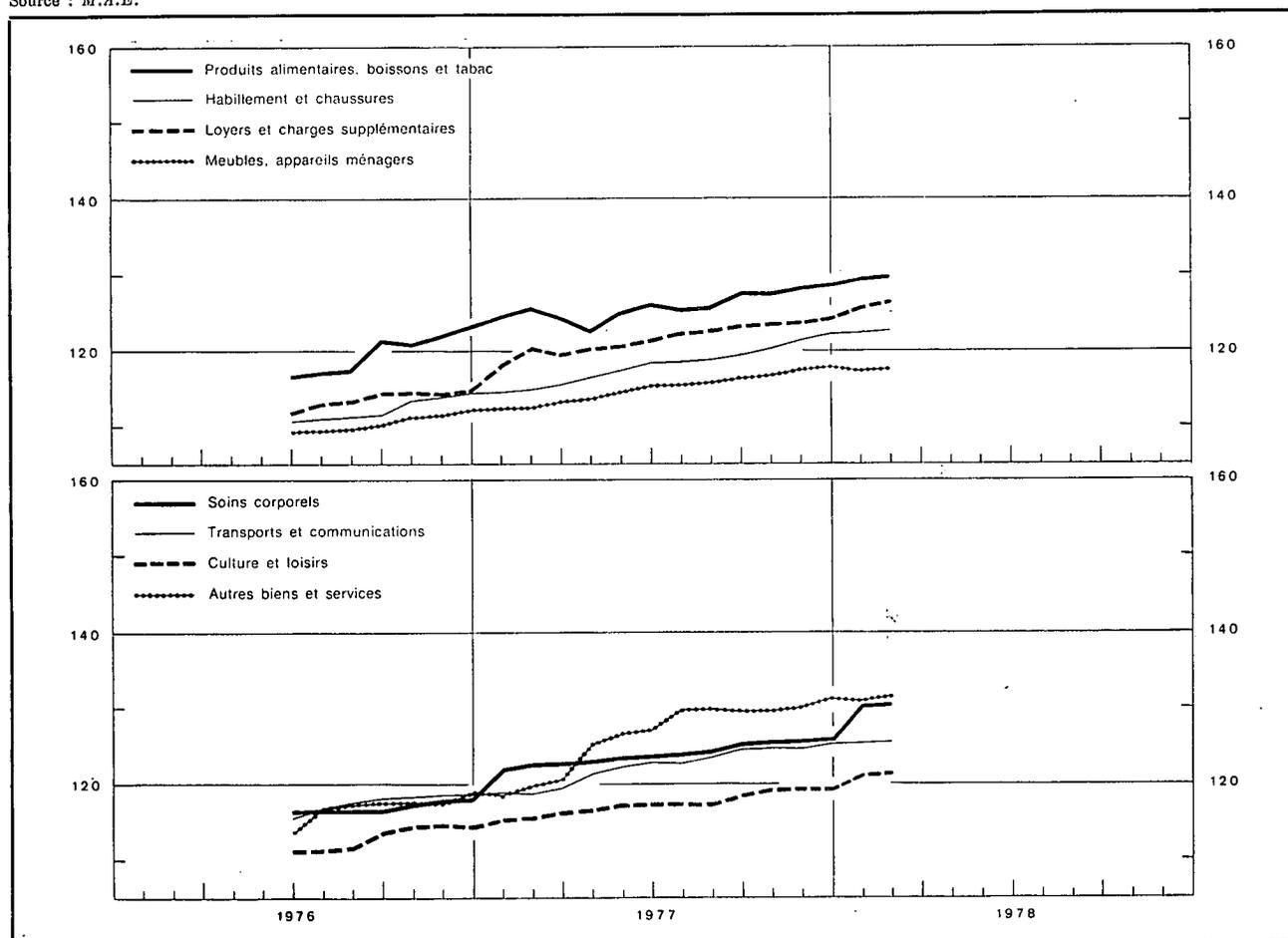
suit : l'indice général à 1,870; les produits alimentaires à 1,948; les produits non alimentaires à 1,804; les services à 1,458.

VII - 4b. — INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION EN BELGIQUE

Base 2^e semestre 1974 - 1^{er} semestre 1975 = 100

(Ventilation d'après le classement de l'Office Statistique des Communautés européennes)

Source : M.A.E.



Moyennes mensuelles ou mois	Indice général *	Produits alimentaires, boissons et tabac	Habillement et chaussures	Loyers et charges supplémentaires	Meubles, appareils ménagers	Soins corporels	Transports et communications	Culture et loisirs	Autres biens et services
Coefficient de pondération en p.c. de l'indice général	100,00	26,42	9,61	15,14	10,46	3,98	14,21	7,61	12,57
1977	122,30	126,05	118,09	121,70	115,08	124,10	122,43	117,56	126,51
1976 3 ^e trimestre	115,32	118,69	111,26	113,56	109,79	116,63	117,41	112,30	117,12
4 ^e trimestre	117,23	122,06	113,82	114,57	111,57	117,66	118,30	114,49	117,88
1977 1 ^{er} trimestre	119,57	125,00	114,97	119,33	112,62	122,50	119,07	115,81	119,70
2 ^e trimestre	121,51	124,58	117,39	120,82	114,51	123,48	122,10	117,13	126,25
3 ^e trimestre	123,34	126,41	118,79	122,78	115,82	124,53	123,70	117,87	129,82
4 ^e trimestre	124,77	128,22	121,23	123,88	117,37	125,88	124,86	119,42	130,27
1977 Février	119,91	125,84	114,89	120,27	112,57	122,66	118,80	115,72	119,86
Mars	119,80	124,39	115,54	119,72	113,09	122,85	119,53	116,33	120,54
Avril	120,45	122,70	116,50	120,20	113,78	123,02	121,24	116,81	125,10
Mai	121,66	124,96	117,44	120,72	114,49	123,56	122,14	117,18	126,65
Juin	122,42	126,07	118,23	121,53	115,26	123,87	122,93	117,39	127,00
Juillet	122,79	125,52	118,27	122,37	115,34	124,03	122,88	117,51	129,88
Août	123,18	125,95	118,75	122,80	115,87	124,31	123,60	117,38	129,94
Septembre	124,05	127,75	119,34	123,17	116,26	125,26	124,61	118,72	129,63
Octobre	124,31	127,63	120,27	123,53	116,84	125,76	124,76	119,24	129,66
Novembre	124,76	128,27	121,35	123,94	117,44	125,86	124,65	119,53	130,03
Décembre	125,25	128,77	122,06	124,18	117,82	126,01	125,18	119,49	131,11
1978 Janvier	125,88	129,43	122,14	125,64	117,28	130,26	125,21	121,06	130,99
Février	126,38	129,93	122,66	126,54	117,39	130,48	125,59	121,46	131,61

* Pour passer de cet indice à l'indice base 1971 = 100, le coefficient de conversion a été fixé à 1,37.
Ce coefficient de conversion est obligatoirement d'application pour toutes

Références bibliographiques : *Moniteur belge*. — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistiques de l'I.N.S.* — *Service de Conjoncture (IRES)*. — *Bulletin mensuel de Statistiques (O.N.U.)*. — *Statis-*

les conventions conclues au sein des Commissions paritaires relatives à la liaison à l'indice des prix à la consommation des salaires conventionnels.

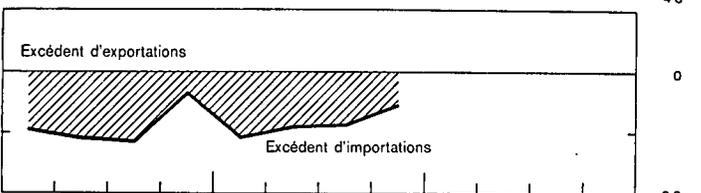
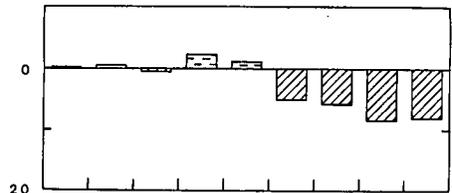
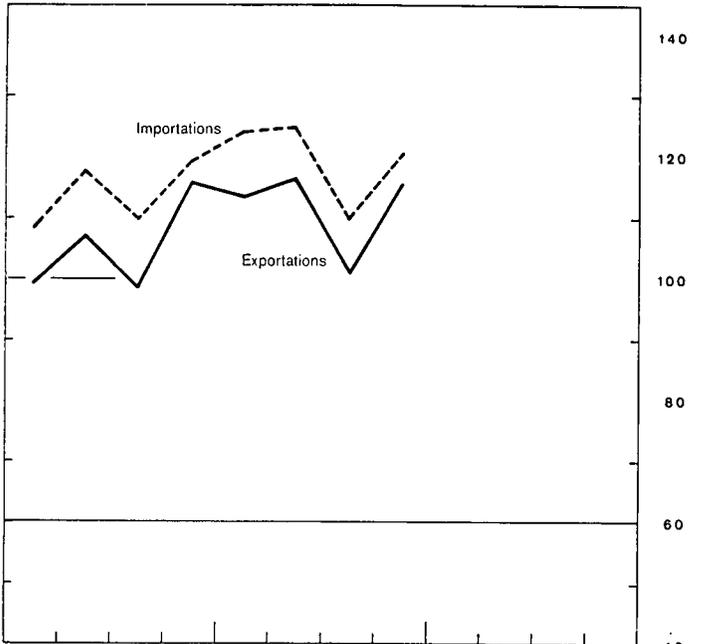
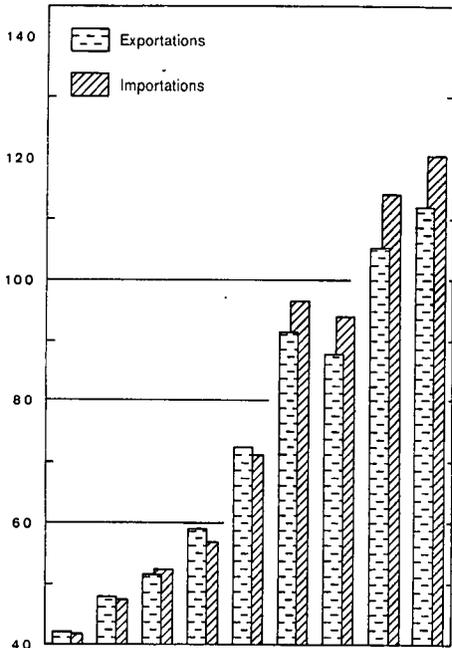
tiques Economiques belges 1960-1970. — *Principaux indicateurs économiques (O.C.D.E.)*.

VIII. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

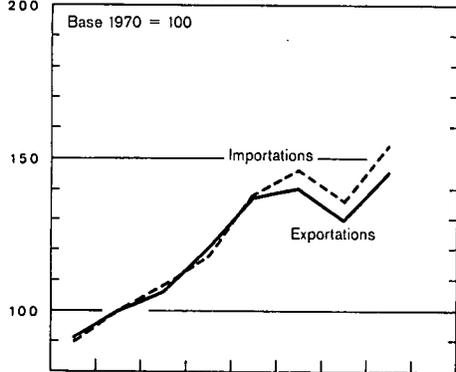
IMPORTATIONS, EXPORTATIONS ET BALANCE COMMERCIALE

Moyennes mensuelles en milliards de francs

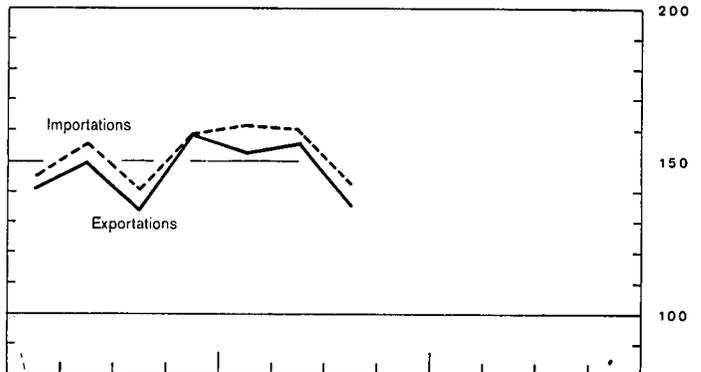
Source : I.N.S.



Source : I.N.S. - Calculs B.N.B.

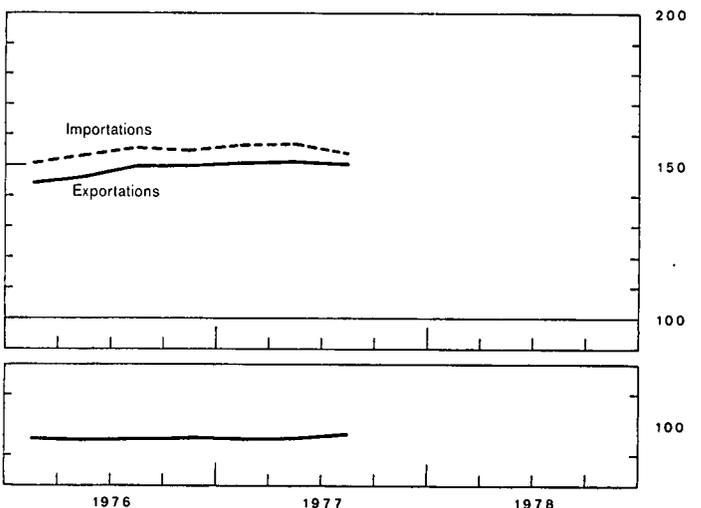
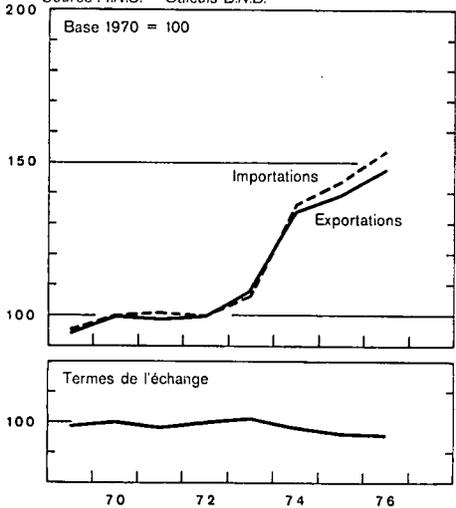


INDICES DU VOLUME



Source : I.N.S. - Calculs B.N.B.

INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES ET DES TERMES DE L'ECHANGE



VIII. - 1. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L. — TABLEAU GENERAL

Moyennes mensuelles	Source : I.N.S.				Source : I.N.S. — Calculs : B.N.B.				
	Valeur (milliards de francs)			Pourcent. exportations importations	Indices base 1970 = 100				des termes de l'échange ¹
	Importations	Exportations	Balance commerciale		du volume		des prix à		
				importations	exportations	l'importation	l'exportation		
1970	47,6	48,3	+ 0,7	102	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1971	52,4	51,7	- 0,7	99	108,8	107,2	101,2	99,6	98,4
1972	56,8	59,2	+ 2,4	104	118,8	120,7	100,1	100,2	100,1
1973	71,3	72,5	+ 1,2	102	138,4	137,8	107,1	108,3	101,1
1974	96,7	91,6	- 5,1	95	146,8	140,7	136,9	134,7	98,4
1975	94,2	88,1	- 6,1	94	136,1	129,9	144,4	139,8	96,8
1976	114,1	105,5	- 8,6	93	154,5	146,1	153,9	147,8	96,0
1977	120,2	112,0	- 8,2	93	158,8	151,2	156,2	150,5	96,4
1975 4 ^e trimestre	103,1	97,5	- 5,6	95	145,8	142,5	147,0	140,5	95,6
1976 1 ^{er} trimestre	108,6	99,5	- 9,1	92	144,9	140,9	150,8	144,6	95,9
2 ^e trimestre	118,1	107,5	- 10,6	91	156,4	149,9	153,5	146,8	95,6
3 ^e trimestre	110,0	98,8	- 11,2	90	141,3	134,8	156,1	150,1	96,2
4 ^e trimestre	119,6	116,3	- 3,3	97	159,4	159,0	155,2	150,1	96,7
1977 1 ^{er} trimestre	124,3	113,7	- 10,6	91	162,2	152,8	157,1	150,9	96,1
2 ^e trimestre	125,3	116,6	- 8,7	93	160,7	156,0	157,3	151,5	96,3
3 ^e trimestre	110,3	101,7	- 8,6	92	142,9	136,0	154,5	150,6	97,5
4 ^e trimestre	121,0	115,9	- 5,1	96	160,5	156,5	156,2	150,3	96,2
1976 12 mois	114,1	105,5	- 8,6	93	154,5	146,1	153,9	147,8	96,0
1977 1 ^{er} mois	116,5	100,5	- 16,0	86					
2 premiers mois	117,4	103,2	- 14,2	88					
3 premiers mois	124,3	113,7	- 10,6	91	162,2	152,8	157,1	150,9	96,1
4 premiers mois	124,4	113,5	- 10,9	91					
5 premiers mois	123,5	112,8	- 10,7	91					
6 premiers mois	124,8	115,1	- 9,7	92	161,5	154,4	157,2	151,2	96,2
7 premiers mois	120,4	112,4	- 8,0	93					
8 premiers mois	119,7	109,0	- 10,7	91					
9 premiers mois	120,0	110,7	- 9,3	92	155,3	148,3	156,3	151,0	96,6
10 premiers mois	120,4	111,5	- 8,9	93					
11 premiers mois	120,4	111,2	- 9,2	92					
12 mois	120,2	112,0	- 8,2	93	158,8	151,2	156,2	150,5	96,4

¹ Termes de l'échange = $\frac{\text{Indices des prix à l'exportation}}{\text{Indices des prix à l'importation}} \times 100$.

N.B. — En ce qui concerne les indices du volume, des prix et des termes de l'échange, la moyenne des indices trimestriels diffère de l'indice annuel parce que ce dernier comprend en plus des produits saisonniers et certains articles dont les mouvements sont sporadiques. Ils ne tiennent pas compte des corrections tardives apportées par l'I.N.S.

VIII - 2. — EXPORTATIONS DE L'U.E.B.L. — Répartition selon la nature des produits
(milliards de francs)

Source : I.N.S. (classement B.N.B. d'après le Classement type pour le Commerce International de l'O.N.U.).

Moyennes mensuelles	Fabri- cations métal- liques	Produits sidé- rur- giques	Textiles	Produits chimi- ques	Métaux non ferreux	Produits agricoles	Perles et pierres précieu- ses	Indus- tries pétro- lière	Indus- tries alimen- taires	Papier et livres	Bois et meubles	Verres et glaces	Peaux- cuits et chaus- sures	Caout- chouc	Car- rières	Matér. de cons- truction à base de ciment et de plâtre	Tabacs manu- facturés	Indus- trie houillère	Cé- ra- miques	Ciments	Divers	Total
1970	13,24	7,12	5,48	4,90	4,29	2,56	1,83	1,14	1,50	1,23	0,91	0,93	0,41	0,34	0,23	0,20	0,13	0,15	0,11	0,08	1,59	48,37
1971	15,40	6,64	6,05	5,68	3,18	2,95	1,93	1,22	1,72	1,33	1,16	0,91	0,44	0,40	0,24	0,23	0,14	0,13	0,13	0,10	1,53	51,51
1972	16,95	7,66	6,91	6,73	3,25	3,56	2,47	1,59	2,10	1,50	1,42	1,08	0,53	0,43	0,27	0,26	0,18	0,12	0,16	0,10	1,72	58,99
1973	19,60	9,95	8,14	8,68	4,82	4,33	2,97	1,95	2,57	1,84	1,77	1,18	0,59	0,58	0,31	0,32	0,27	0,11	0,19	0,11	2,24	72,52
1974	22,67	14,27	9,20	13,32	6,52	4,58	3,01	2,88	3,28	2,27	1,93	1,22	0,63	0,80	0,38	0,34	0,34	0,15	0,21	0,14	3,31	91,44
1975	25,72	10,32	8,64	11,97	3,91	5,25	3,18	4,08	3,41	2,04	1,91	1,01	0,53	0,92	0,38	0,33	0,36	0,17	0,22	0,11	3,62	88,08
1976	32,02	10,74	10,00	14,68	5,03	5,92	4,30	4,82	3,93	2,45	2,12	1,29	0,65	0,94	0,42	0,38	0,33	0,15	0,27	0,14	4,81	105,40
1977	33,20	9,88	10,23	15,70	5,38	6,27	5,82	5,89	4,36	2,49	2,12	1,38	0,65	1,33	0,43	0,41	0,37	0,11	0,34	0,22	5,39	111,97
1975 4 ^e trimestre	28,78	9,36	9,63	13,14	4,49	6,34	3,90	5,54	3,34	2,26	2,23	1,13	0,57	1,00	0,42	0,35	0,39	0,14	0,23	0,11	4,09	97,45
1976 1 ^{er} trimestre	31,14	10,24	10,08	13,92	3,87	5,84	3,80	3,49	3,53	2,42	1,99	1,16	0,60	1,00	0,36	0,34	0,34	0,14	0,24	0,09	4,56	99,15
2 ^e trimestre	33,75	11,33	10,18	14,87	5,13	5,54	4,39	3,46	4,19	2,52	2,16	1,34	0,66	0,97	0,47	0,42	0,31	0,13	0,30	0,16	4,70	106,98
3 ^e trimestre	27,34	10,49	8,67	14,27	5,01	5,38	3,96	6,65	3,91	2,26	1,76	1,19	0,64	0,79	0,39	0,37	0,30	0,15	0,25	0,17	4,30	98,25
4 ^e trimestre	35,44	10,97	11,12	15,50	6,09	6,78	5,03	5,69	4,05	2,60	2,54	1,48	0,70	1,00	0,46	0,40	0,38	0,18	0,28	0,17	4,09	116,45
1977 1 ^{er} trimestre	33,67	10,21	11,06	15,82	5,67	6,42	5,63	5,12	4,07	2,51	2,23	1,38	0,65	1,31	0,42	0,39	0,35	0,12	0,29	0,19	5,93	112,94
2 ^e trimestre	34,08	10,45	10,35	16,33	6,08	6,60	5,54	5,89	4,34	2,63	2,18	1,42	0,72	1,40	0,46	0,44	0,35	0,14	0,37	0,25	5,87	115,87
3 ^e trimestre	28,90	8,75	8,84	14,64	4,66	5,64	5,71	6,02	4,50	2,26	1,76	1,22	0,59	1,25	0,41	0,38	0,38	0,07	0,32	0,22	4,64	101,17
4 ^e trimestre	35,11	9,82	10,64	15,89	5,08	6,37	6,38	6,43	4,47	2,57	2,35	1,49	0,62	1,37	0,43	0,42	0,39	0,11	0,37	0,21	5,37	115,89
1976 12 mois	32,02	10,74	10,00	14,68	5,03	5,92	4,30	4,82	3,93	2,45	2,12	1,29	0,65	0,94	0,42	0,38	0,33	0,15	0,27	0,14	4,81	105,40
1977 1 ^{er} mois	29,58	9,63	10,02	14,40	5,48	6,24	4,35	3,38	3,31	2,26	1,97	1,27	0,58	1,16	0,37	0,36	0,27	0,15	0,25	0,17	4,49	99,69
2 premiers mois	30,59	9,60	10,03	14,63	5,22	6,05	4,86	3,72	3,78	2,30	1,98	1,27	0,58	1,21	0,38	0,34	0,31	0,12	0,25	0,17	4,92	102,31
3 premiers mois	33,67	10,21	11,06	15,82	5,67	6,42	5,63	5,12	4,07	2,51	2,23	1,38	0,65	1,31	0,42	0,39	0,35	0,12	0,29	0,19	5,93	112,94
4 premiers mois	33,80	10,10	10,82	15,87	5,67	6,50	5,50	5,25	4,18	2,52	2,19	1,39	0,67	1,31	0,43	0,40	0,37	0,12	0,30	0,20	5,47	113,08
5 premiers mois	33,71	10,08	10,65	15,81	5,74	6,48	5,55	5,19	4,12	2,50	2,15	1,37	0,68	1,32	0,42	0,40	0,33	0,12	0,32	0,20	5,43	112,55
6 premiers mois	34,20	10,33	10,71	16,09	5,88	6,52	5,58	5,50	4,21	2,57	2,19	1,40	0,69	1,36	0,44	0,41	0,35	0,13	0,33	0,22	5,66	114,75
7 premiers mois	33,32	10,04	10,37	15,82	5,68	6,31	5,82	5,39	4,15	2,49	2,03	1,35	0,67	1,30	0,43	0,39	0,35	0,12	0,33	0,21	5,51	112,08
8 premiers mois	32,10	9,72	9,96	15,49	5,48	6,18	5,46	5,27	4,21	2,46	2,02	1,32	0,65	1,30	0,42	0,40	0,34	0,11	0,32	0,21	5,33	108,76
9 premiers mois	32,49	9,87	10,09	15,60	5,47	6,23	5,63	5,69	4,31	2,47	2,04	1,34	0,66	1,32	0,43	0,40	0,36	0,11	0,33	0,22	5,34	110,41
10 premiers mois	32,52	9,94	10,22	15,67	5,44	6,30	5,72	5,84	4,31	2,51	2,08	1,36	0,66	1,32	0,43	0,41	0,37	0,11	0,33	0,22	5,59	111,34
11 premiers mois	32,44	9,87	10,15	15,60	5,32	6,25	5,85	5,91	4,32	2,50	2,09	1,36	0,65	1,33	0,43	0,41	0,37	0,11	0,34	0,22	5,55	111,07
12 mois	33,20	9,88	10,23	15,70	5,38	6,27	5,82	5,89	4,36	2,49	2,12	1,38	0,65	1,33	0,43	0,41	0,37	0,11	0,34	0,22	5,39	111,97

N. B. — Le contenu de chaque rubrique correspond à l'intitulé, même si les produits sont fabriqués par une branche d'industrie dont ils ne constituent pas l'activité principale.
Les corrections apportées aux données globales du tableau VIII-1 n'ont pu être ventilées dans ce tableau.

VIII - 3. — IMPORTATIONS DE L'U.E.B.L. — Répartition selon l'usage des produits

(milliards de francs)

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

Moyennes mensuelles	Biens de production destinés													Biens de consommation					Biens d'équipement	Divers ¹	Total général				
	Total	aux industries métallurgiques et fabrications métalliques	aux industries textiles	à l'agriculture et aux industries alimentaires	à l'industrie diamantaire	à l'industrie du bois et du liège	à l'industrie du cuir	aux industries du papier et des arts graphiques	à l'industrie du tabac	aux industries de la construction	aux industries du caoutchouc	aux raffineries de pétrole	à divers secteurs de production					Total				non durables			durables
													combustibles		produits chimiques	produits métalliques	autres produits					alimentaires		autres	
													liquides	autres								produits animaux	produits végétaux		
1970	31,15	11,99	1,93	3,11	1,60	0,51	0,28	0,51	0,18	0,82	0,28	2,20	0,56	1,50	2,53	1,00	2,15	9,42	1,32	1,75	0,97	5,38	6,71	0,06	47,34
1971	33,39	11,60	2,01	3,29	2,07	0,50	0,30	0,55	0,19	1,02	0,33	2,65	0,84	1,42	2,97	1,25	2,40	11,19	1,51	2,14	1,11	6,43	7,59	0,07	52,24
1972	36,02	12,25	2,22	3,37	2,33	0,64	0,34	0,55	0,20	1,08	0,31	3,37	0,72	1,59	3,33	1,14	2,58	13,25	1,85	2,32	1,32	7,76	7,91	0,06	57,24
1973	44,95	15,69	2,83	4,33	3,29	0,95	0,40	0,72	0,22	1,41	0,39	3,08	0,99	1,99	4,14	1,35	3,17	16,33	2,33	2,78	1,49	9,73	9,50	0,28	71,06
1974	64,23	19,07	3,01	5,76	3,37	1,13	0,42	1,14	0,25	2,03	0,60	7,46	2,81	3,28	7,16	1,89	4,85	19,26	2,39	3,13	1,97	11,77	11,98	0,72	96,19
1975	58,95	17,03	2,42	5,91	3,08	0,91	0,35	0,92	0,28	2,05	0,51	6,97	2,73	3,43	5,83	1,89	4,64	21,27	2,73	3,74	1,95	12,85	12,46	1,25	93,93
1976	73,03	22,60	3,20	6,46	4,43	1,26	0,46	1,14	0,33	2,24	0,56	8,55	3,30	4,08	7,56	2,03	4,82	26,51	3,45	4,69	2,27	15,99	12,76	1,32	113,62
1977	75,91	22,06	2,88	6,71	6,17	1,37	0,47	1,14	0,31	2,53	0,57	10,45	2,27	3,99	7,79	2,26	4,94	29,15	3,90	5,48	2,37	17,40	13,99	1,16	120,21
1975 4 ^e trimestre ..	65,41	18,95	2,69	6,84	3,80	1,07	0,35	0,93	0,29	2,18	0,52	8,05	2,89	3,64	6,70	1,90	4,61	22,94	3,16	4,25	2,10	13,43	13,92	0,82	103,09
1976 1 ^{er} trimestre ..	65,82	20,51	3,25	5,91	4,27	1,19	0,48	1,09	0,33	2,08	0,61	5,90	2,34	4,06	7,11	1,89	4,80	25,35	3,26	4,05	2,32	15,72	12,14	1,19	104,50
2 ^e trimestre ..	75,27	23,99	3,54	5,96	4,83	1,28	0,50	1,21	0,30	2,31	0,53	7,92	4,27	4,01	7,76	2,01	4,85	25,68	3,30	4,60	2,15	15,63	12,65	1,26	114,86
3 ^e trimestre ..	67,51	20,53	2,89	6,36	4,10	1,11	0,40	1,03	0,31	2,00	0,48	10,29	1,56	3,56	6,66	1,79	4,44	24,44	3,10	4,68	1,92	14,74	11,43	1,44	104,82
4 ^e trimestre ..	74,67	23,36	3,08	7,28	4,49	1,43	0,45	1,18	0,35	2,38	0,59	8,88	2,63	4,31	7,26	2,23	4,78	27,91	3,66	5,24	2,33	16,57	13,52	1,34	117,45
1977 1 ^{er} trimestre ..	76,54	22,82	3,38	7,05	5,31	1,36	0,56	1,14	0,33	2,41	0,62	10,51	1,88	4,07	7,77	2,31	5,02	29,54	3,11	5,58	2,27	18,58	13,85	1,25	121,18
2 ^e trimestre ..	78,15	22,57	3,12	7,11	7,10	1,39	0,52	1,25	0,31	2,65	0,53	10,07	2,15	3,87	8,15	2,41	4,95	29,02	3,82	5,70	2,28	17,22	14,44	1,10	122,71
3 ^e trimestre ..	66,21	17,84	2,24	5,44	5,60	1,23	0,40	1,03	0,30	2,19	0,53	11,07	1,69	3,49	6,82	2,00	4,34	26,77	3,86	4,68	2,13	16,10	12,59	1,05	106,62
4 ^e trimestre ..	76,48	23,16	2,73	6,92	6,64	1,41	0,41	1,12	0,29	2,57	0,57	10,11	1,43	4,40	7,40	2,17	5,15	29,15	4,33	5,54	2,46	16,82	14,18	1,15	120,96

¹ Rubrique constituée, en ordre principal, par des positions tarifaires confidentielles.

N. B. — Les corrections apportées aux données globales du tableau VIII-1 n'ont pu être ventilées dans ce tableau.

VIII - 4a. — INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES *

Base 1970 = 100

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1975	1976				1977			
									4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
IMPORTATIONS (C.I.F.) — Répartition selon l'usage des produits																	
Biens de production	100,0	100,7	97,5	106,0	148,4	152,3	162,7	162,9	155,1	159,0	163,1	165,2	163,4	164,5	165,0	159,3	161,4
Biens de consommation ...	100,0	101,7	104,3	109,4	120,9	131,1	140,4	148,4	134,9	137,8	137,8	142,1	143,4	147,8	147,4	151,2	150,4
Biens d'équipement	100,0	104,3	107,0	110,4	118,0	130,4	136,1	136,6	133,3	136,8	136,9	136,1	135,1	135,3	136,1	137,5	139,0
Ensemble ...	100,0	101,2	100,1	107,1	136,9	144,4	153,9	156,2	147,0	150,8	153,5	156,1	155,2	157,1	157,3	154,5	156,2
EXPORTATIONS (F.O.B.) — Répartition selon la nature des produits																	
Sidérurgie	100,0	95,4	94,2	109,2	149,8	143,8	147,1	137,5	133,2	138,6	147,8	153,6	149,0	142,1	139,9	136,1	132,4
Fabrications métalliques ...	100,0	103,1	105,4	109,6	124,3	139,3	148,4	152,9	143,1	145,7	148,5	144,6	150,2	151,7	153,0	154,9	155,5
Métaux non ferreux	100,0	79,9	75,6	93,7	129,6	94,7	103,6	100,9	93,8	94,2	102,1	110,7	105,9	103,9	106,1	99,2	94,0
Textiles	100,0	98,5	101,7	108,6	126,7	126,7	130,8	136,3	125,6	128,3	128,5	132,9	133,4	135,1	136,2	137,1	136,9
Produits chimiques	100,0	98,7	97,9	101,7	141,2	145,6	151,3	148,4	142,0	151,9	152,7	152,4	151,3	151,6	147,1	146,3	147,4
Industrie houillère	100,0	89,8	80,8	79,8	118,8	146,4	171,1	180,2	153,1	162,4	176,4	137,8	150,2	186,7	187,9	177,3	177,9
Industrie pétrolière	100,0	111,6	107,6	118,6	218,8	260,6	307,5	303,8	282,9	298,4	302,0	313,5	311,9	306,0	310,9	302,6	298,0
Verres et glaces	100,0	99,6	97,3	101,9	110,1	118,9	118,8	123,9	120,2	120,0	120,6	120,9	120,7	120,0	125,1	128,4	125,9
Produits agricoles	100,0	105,3	111,0	120,7	126,0	133,8	145,4	150,6	141,1	147,3	143,8	147,2	146,9	150,9	151,1	152,1	153,4
Ciments	100,0	112,9	119,6	124,7	155,5	157,4	164,2	170,6	160,5	166,4	166,5	165,0	167,6	172,9	169,3	167,0	169,3
Matériaux de construction à base de ciment et de plâtre	100,0	100,1	102,1	105,7	117,9	133,9	147,0	156,4	137,2	142,9	143,8	149,7	151,3	159,6	154,6	156,4	154,8
Carrières	100,0	104,6	107,1	111,1	124,8	136,0	141,8	146,2	146,8	144,2	142,5	145,0	143,2	146,9	143,4	148,7	149,5
Céramiques	100,0	110,6	117,7	127,6	150,1	176,7	190,5	197,7	175,0	186,2	184,3	193,7	198,3	200,8	199,6	202,1	203,1
Bois et meubles	100,0	99,6	103,0	110,8	128,1	136,0	141,3	157,7	139,0	137,8	141,0	143,9	144,3	150,8	157,5	159,5	162,4
Peaux, cuirs et chaussures .	100,0	96,1	106,4	119,1	116,0	118,0	137,9	148,0	120,4	128,3	139,9	146,9	144,1	150,2	152,9	148,2	139,4
Papier et livres	100,0	102,2	99,9	104,8	137,7	143,9	148,6	148,3	148,0	148,8	146,5	150,1	149,0	150,1	147,3	147,3	148,2
Tabacs manufacturés	100,0	94,5	111,6	140,6	137,4	146,5	140,1	149,3	147,4	145,2	129,2	140,5	144,3	150,0	150,3	146,7	150,5
Caoutchouc	100,0	103,3	107,0	112,8	133,9	143,8	147,4	150,9	143,9	145,2	147,3	147,4	149,1	149,0	147,5	152,4	153,4
Industries alimentaires	100,0	105,1	103,7	114,6	136,4	145,9	143,4	147,0	143,1	141,7	140,5	144,0	148,5	148,0	149,6	147,8	143,8
Divers	100,0	127,5	119,3	129,2	163,6	175,8	197,6	241,7	179,4	196,6	193,0	187,9	211,5	230,0	245,8	238,7	250,4
Ensemble ...	100,0	99,6	100,2	108,3	134,7	139,8	147,8	150,5	140,5	144,6	146,8	150,1	150,1	150,9	151,5	150,6	150,3
INDICES DES TERMES DE L'ECHANGE ¹																	
Ensemble ...	100,0	98,4	100,1	101,1	98,4	96,8	96,0	96,4	95,6	95,9	95,6	96,2	96,7	96,1	96,3	97,5	96,2

¹ Indices des termes de l'échange = $\frac{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'exportation (f.o.b.)}}{\text{indice des valeurs unitaires moyenne à l'importation (c.i.f.)}}$

* Voir N.B. au tableau VIII-1.

VIII - 4b. — INDICES DU VOLUME *

Base 1970 = 100

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1975	1976				1977			
									4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.
IMPORTATIONS (G.I.F.) — Répartition selon l'usage des produits																	
Biens de production	100,0	105,4	114,5	132,7	136,9	123,1	141,4	143,2	133,3	130,0	145,0	129,4	144,2	145,8	144,7	127,7	145,4
Biens de consommation ...	100,0	116,7	134,6	157,8	168,5	172,2	200,8	209,4	181,8	196,5	199,6	183,2	208,4	216,3	211,2	190,8	210,4
Biens d'équipement	100,0	111,0	113,2	133,8	158,7	146,0	147,3	158,3	150,9	142,1	146,1	133,6	160,9	162,3	165,3	142,9	160,4
Ensemble ...	100,0	108,8	118,8	138,4	146,8	136,1	154,5	158,8	145,8	144,9	156,4	141,3	159,4	162,2	160,7	142,9	160,5
EXPORTATIONS (F.O.B.) — Répartition selon la nature des produits																	
Sidérurgie	100,0	97,8	114,1	127,8	133,6	100,6	102,2	100,9	98,6	103,2	108,1	96,1	103,0	100,6	104,4	89,5	104,1
Fabrications métalliques ...	100,0	115,3	122,0	137,7	140,9	141,3	163,9	167,5	154,1	161,6	173,4	140,3	180,4	172,1	171,9	144,4	173,4
Métaux non ferreux	100,0	92,6	99,9	120,6	117,6	103,0	119,9	132,7	119,5	100,9	125,0	112,3	142,6	136,1	143,5	117,0	134,9
Textiles	100,0	112,2	123,8	134,3	130,1	121,8	137,4	134,7	136,9	140,1	141,8	117,3	149,9	147,0	137,0	116,2	139,9
Produits chimiques	100,0	116,3	139,1	175,5	190,1	166,3	195,2	212,8	186,7	183,6	196,7	189,4	206,5	211,0	219,4	199,7	216,1
Industrie houillère	100,0	97,4	95,4	93,1	85,4	74,2	56,0	40,9	59,4	54,5	49,3	70,1	74,8	44,4	50,5	27,2	39,6
Industrie pétrolière	100,0	95,8	130,1	144,4	114,2	136,5	140,3	173,3	170,3	105,2	102,9	190,8	162,7	149,7	169,5	178,2	193,1
Verres et glaces	100,0	97,6	118,9	120,1	115,3	88,2	112,7	115,2	98,0	100,9	114,1	101,5	127,1	119,2	118,0	98,6	123,6
Produits agricoles	100,0	109,4	123,9	139,6	141,4	153,1	158,5	162,9	180,4	163,4	152,9	147,4	181,7	170,1	173,6	148,7	167,1
Ciments	100,0	103,0	99,3	106,8	106,2	70,0	103,6	151,3	71,0	56,5	110,8	120,8	121,9	130,5	174,0	158,0	151,9
Matériaux de construction à base de ciment et de plâtre	100,0	113,1	126,4	148,4	141,3	119,5	127,6	127,6	124,8	118,3	141,6	122,4	126,7	118,9	139,1	118,9	134,0
Carrières	100,0	99,8	109,3	118,4	127,9	116,5	124,9	123,2	120,6	107,2	138,5	111,4	135,0	117,3	133,6	116,4	122,8
Céramiques	100,0	105,2	122,0	131,8	125,2	111,9	125,4	146,3	109,8	115,8	143,7	112,5	126,9	124,0	151,5	135,8	166,4
Bois et meubles	100,0	127,9	152,1	176,3	166,1	154,6	180,3	165,0	175,7	173,8	184,3	146,7	207,9	177,6	169,3	135,6	177,8
Peaux, cuirs et chaussures .	100,0	113,1	121,1	118,6	123,9	108,4	112,6	104,5	113,9	112,6	113,6	105,7	112,4	104,8	114,6	94,0	103,5
Papier et livres	100,0	105,2	122,1	142,4	144,7	121,1	148,2	151,8	134,7	146,2	155,0	135,8	157,2	151,0	161,1	138,7	156,9
Tabacs manufacturés	100,0	111,8	124,0	151,0	193,4	191,9	185,4	193,0	208,1	181,9	186,3	166,0	207,1	180,4	185,0	201,0	205,1
Caoutchouc	100,0	115,5	133,2	173,7	200,3	216,1	215,5	231,4	235,8	230,8	220,9	179,1	230,8	231,7	245,7	209,9	246,3
Industries alimentaires	100,0	109,1	135,1	150,8	163,2	158,8	186,1	201,4	160,1	169,0	202,8	185,3	185,6	184,8	197,1	205,6	211,8
Divers	100,0	76,0	88,8	105,9	120,0	115,1	133,1	124,4	129,5	127,2	135,5	123,8	148,0	131,5	133,5	108,5	118,9
Ensemble ...	100,0	107,2	120,7	137,8	140,7	129,9	146,1	151,2	142,5	140,9	149,9	134,8	159,0	152,8	156,0	136,0	156,5

* Voir N.B. au tableau VIII-1.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles	République Fédérale d'Allemagne			France			Pays-Bas		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1970	11,05	11,91	+ 0,86	8,11	9,58	+ 1,47	6,92	9,37	+ 2,45
1971	13,18	13,08	- 0,10	9,28	10,24	+ 0,96	8,49	9,85	+ 1,36
1972	13,86	14,71	+ 0,85	11,08	12,03	+ 0,95	9,08	11,01	+ 1,93
1973	17,69	17,15	- 0,54	13,38	15,07	+ 1,69	11,48	12,94	+ 1,46
1974	21,44	19,71	- 1,73	16,66	18,31	+ 1,65	15,97	15,73	- 0,24
1975	20,70	19,62	- 1,08	16,39	16,84	+ 0,45	15,76	15,08	- 0,68
1976	25,53	24,51	- 1,02	18,55	22,18	+ 3,63	20,07	17,88	- 2,19
1977	26,75	25,13	- 1,62	19,15	21,39	+ 2,24	20,16	18,80	- 1,36
1975 4 ^e trimestre	22,68	21,52	- 1,16	17,75	19,79	+ 2,04	16,85	16,47	- 0,38
1976 1 ^{er} trimestre	24,62	23,46	- 1,16	19,12	21,91	+ 2,79	19,80	16,23	- 3,57
2 ^e trimestre	26,55	25,45	- 1,10	19,85	23,60	+ 3,75	20,56	18,23	- 2,33
3 ^e trimestre	24,23	23,72	- 0,51	16,29	19,67	+ 3,38	18,02	16,62	- 1,40
4 ^e trimestre	27,16	25,44	- 1,72	18,91	23,51	+ 4,60	21,89	20,45	- 1,44
1977 1 ^{er} trimestre	27,19	25,34	- 1,85	20,48	23,00	+ 2,52	22,28	19,34	- 2,94
2 ^e trimestre	26,86	26,07	- 0,79	19,63	22,63	+ 3,00	21,03	19,71	- 1,32
3 ^e trimestre	23,95	23,26	- 0,69	16,30	17,88	+ 1,58	15,64	17,01	+ 1,37
4 ^e trimestre	28,99	25,86	- 3,13	20,18	22,07	+ 1,89	21,70	19,15	- 2,55
1976 12 mois	25,53	24,51	- 1,02	18,55	22,18	+ 3,63	20,07	17,88	- 2,19
1977 1 ^{er} mois	24,24	21,51	- 2,73	17,81	21,23	+ 3,42	21,89	16,47	- 5,42
2 premiers mois	24,99	22,53	- 2,46	18,62	20,92	+ 2,30	21,55	17,16	- 4,39
3 premiers mois	27,19	25,34	- 1,85	20,48	23,00	+ 2,52	22,28	19,34	- 2,94
4 premiers mois	27,01	25,26	- 1,75	20,29	22,92	+ 2,63	22,02	19,27	- 2,75
5 premiers mois	26,90	25,18	- 1,72	19,79	22,62	+ 2,83	21,56	19,11	- 2,45
6 premiers mois	27,02	25,71	- 1,31	20,06	22,81	+ 2,75	21,65	19,53	- 2,12
7 premiers mois	26,07	25,07	- 1,00	19,29	22,21	+ 2,92	20,37	18,76	- 1,61
8 premiers mois	25,82	24,51	- 1,31	18,77	21,14	+ 2,37	20,27	18,39	- 1,88
9 premiers mois	26,00	24,89	- 1,11	18,80	21,17	+ 2,37	19,65	18,69	- 0,96
10 premiers mois	26,52	25,01	- 1,51	18,99	21,39	+ 2,40	19,71	18,78	- 0,93
11 premiers mois	26,65	24,94	- 1,71	19,07	21,26	+ 2,19	20,07	18,73	- 1,34
12 mois	26,75	25,13	- 1,62	19,15	21,39	+ 2,24	20,16	18,80	- 1,36

Moyennes mensuelles	Italie			Royaume-Uni			C.E.E. 1		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1970	1,77	2,27	+ 0,50	2,75	1,76	- 0,99	31,04	35,31	+ 4,27
1971	2,06	2,25	+ 0,19	3,22	1,84	- 1,38	36,63	37,89	+ 1,26
1972	2,37	2,70	+ 0,33	3,63	2,63	- 1,00	40,42	43,74	+ 3,32
1973	2,68	3,50	+ 0,82	4,65	3,36	- 1,29	50,20	53,02	+ 2,82
1974	3,62	4,10	+ 0,48	5,57	4,95	- 0,62	63,92	64,07	+ 0,15
1975	3,67	3,54	- 0,13	5,83	5,69	- 0,14	63,09	62,13	- 0,96
1976	4,36	5,00	+ 0,64	7,68	6,36	- 1,32	77,15	77,73	+ 0,58
1977	4,78	4,90	+ 0,12	9,36	7,67	- 1,69	81,20	79,77	- 1,43
1975 4 ^e trimestre	3,87	4,78	+ 0,91	6,87	6,33	- 0,54	68,88	70,63	+ 1,75
1976 1 ^{er} trimestre	4,13	4,66	+ 0,53	7,60	5,52	- 2,08	76,16	73,47	- 2,69
2 ^e trimestre	4,28	5,06	+ 0,78	8,26	6,11	- 2,15	80,58	79,95	- 0,63
3 ^e trimestre	4,51	4,50	- 0,01	6,86	6,03	- 0,83	70,44	72,54	+ 2,10
4 ^e trimestre	4,50	5,78	+ 1,28	7,98	7,80	- 0,18	81,45	84,99	+ 3,54
1977 1 ^{er} trimestre	4,91	5,89	+ 0,98	8,65	7,23	- 1,42	84,40	82,64	- 1,76
2 ^e trimestre	4,97	4,83	- 0,14	10,26	7,91	- 2,35	83,79	83,03	- 0,76
3 ^e trimestre	4,61	3,97	- 0,64	9,19	7,01	- 2,18	70,73	70,79	+ 0,06
4 ^e trimestre	4,61	4,92	+ 0,31	9,34	8,52	- 0,82	85,89	82,62	- 3,27
1976 12 mois	4,36	5,00	+ 0,64	7,68	6,36	- 1,32	77,15	77,73	+ 0,58
1977 1 ^{er} mois	4,11	5,76	+ 1,65	8,13	5,82	- 2,31	76,95	72,43	- 4,52
2 premiers mois	4,58	5,57	+ 0,99	8,23	6,15	- 2,13	78,84	74,04	- 4,80
3 premiers mois	4,91	5,89	+ 0,98	8,65	7,23	- 1,42	84,40	82,64	- 1,76
4 premiers mois	4,85	5,57	+ 0,72	8,95	7,25	- 1,70	84,04	82,09	- 1,95
5 premiers mois	4,79	5,44	+ 0,65	9,48	7,42	- 2,06	83,48	81,58	- 1,90
6 premiers mois	4,94	5,36	+ 0,42	9,46	7,57	- 1,89	84,10	82,83	- 1,27
7 premiers mois	4,86	5,17	+ 0,31	9,30	7,46	- 1,84	80,36	80,44	- 0,08
8 premiers mois	4,85	4,86	+ 0,01	9,37	7,12	- 2,25	80,09	77,78	- 2,31
9 premiers mois	4,83	4,90	+ 0,07	9,37	7,38	- 1,99	79,64	78,82	- 0,82
10 premiers mois	4,86	4,90	+ 0,04	9,30	7,47	- 1,83	80,38	79,37	- 1,01
11 premiers mois	4,81	4,85	+ 0,04	9,50	7,56	- 1,94	81,09	79,19	- 1,90
12 mois	4,78	4,90	+ 0,12	9,36	7,67	- 1,69	81,20	79,77	- 1,43

1 République Fédérale d'Allemagne, France, Pays-Bas, Italie, Royaume-Uni, Irlande, Danemark.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles	Total métrop. européennes O.C.D.E.			Etats-Unis d'Amérique			Pays de la zone sterling autres que le Royaume-Uni		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1970	33,61	39,41	+ 5,80	4,15	2,90	- 1,25	2,33	1,39	- 0,94
1971	39,51	41,68	+ 2,17	3,34	3,44	+ 0,10	2,36	1,47	- 0,89
1972	43,66	48,43	+ 4,77	3,20	3,61	+ 0,41	2,29	1,45	- 0,84
1973	54,45	58,97	+ 4,52	4,03	4,07	+ 0,04	2,78	2,05	- 0,73
1974	69,74	71,96	+ 2,22	6,29	5,13	- 1,16	4,31	3,03	- 1,28
1975	69,31	69,52	+ 0,21	5,97	3,60	- 2,37	3,77	3,22	- 0,55
1976	83,15	86,15	+ 3,00	6,98	3,75	- 3,23	4,95	3,91	- 1,04
1977	87,59	89,00	+ 1,41	7,25	4,69	- 2,56	6,04	4,57	- 1,47
1975 4 ^e trimestre	75,43	78,38	+ 2,95	7,32	4,38	- 2,94	4,38	2,98	- 1,40
1976 1 ^{er} trimestre	82,78	81,60	- 1,18	6,40	3,51	- 2,89	4,94	3,76	- 1,18
2 ^e trimestre	86,90	87,99	+ 1,09	7,25	3,66	- 3,59	5,09	4,00	- 1,09
3 ^e trimestre	77,07	80,39	+ 3,32	6,71	3,47	- 3,24	4,80	3,72	- 1,08
4 ^e trimestre	87,97	94,67	+ 6,70	7,54	4,35	- 3,19	5,01	4,15	- 0,86
1977 1 ^{er} trimestre	90,67	92,36	+ 1,69	7,35	4,35	- 3,00	6,01	4,42	- 1,59
2 ^e trimestre	90,06	92,79	+ 2,73	8,34	4,89	- 3,45	6,09	4,10	- 1,99
3 ^e trimestre	76,11	79,03	+ 2,92	6,32	4,72	- 1,60	6,29	4,56	- 1,73
4 ^e trimestre	93,56	91,82	- 1,74	6,99	4,81	- 2,18	5,76	5,18	- 0,58
1976 12 mois	83,58	86,15	+ 2,57	6,98	3,75	- 3,23	4,95	3,91	- 1,04
1977 1 ^{er} mois	82,81	81,34	- 1,47	6,98	3,67	- 3,31	6,52	3,98	- 2,54
2 premiers mois	84,61	82,82	- 1,79	6,91	3,96	- 2,95	6,16	4,20	- 1,96
3 premiers mois	90,67	92,36	+ 1,69	7,35	4,35	- 3,00	6,01	4,42	- 1,59
4 premiers mois	90,26	91,82	+ 1,56	7,46	4,33	- 3,13	6,24	4,31	- 1,93
5 premiers mois	89,54	91,12	+ 1,58	7,68	4,40	- 3,28	6,06	4,27	- 1,79
6 premiers mois	90,37	92,57	+ 2,20	7,84	4,62	- 3,22	6,05	4,26	- 1,79
7 premiers mois	86,96	90,01	+ 3,05	7,53	4,59	- 2,94	6,02	4,34	- 1,68
8 premiers mois	86,05	86,93	+ 0,88	7,42	4,48	- 2,94	6,08	4,28	- 1,80
9 premiers mois	85,61	88,06	+ 2,45	7,34	4,65	- 2,69	6,13	4,36	- 1,77
10 premiers mois	86,48	88,60	+ 2,12	7,39	4,77	- 2,62	6,11	4,50	- 1,61
11 premiers mois	87,33	88,34	+ 1,01	7,28	4,70	- 2,58	6,03	4,57	- 1,46
12 mois	87,59	89,00	+ 1,41	7,25	4,69	- 2,56	6,04	4,57	- 1,47
Moyennes mensuelles	Amérique latine 2			Rép. du Zaïre, Rwanda et Burundi			Comecon		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1970	1,57	0,89	- 0,68	1,95	0,50	- 1,45	0,74	0,71	- 0,03
1971	1,41	1,03	- 0,38	1,18	0,55	- 0,63	0,88	0,75	- 0,13
1972	1,20	1,17	- 0,03	1,10	0,47	- 0,63	0,97	0,99	+ 0,02
1973	1,55	1,33	- 0,22	1,92	0,49	- 1,43	1,26	1,62	+ 0,36
1974	1,88	2,43	+ 0,55	2,47	0,65	- 1,82	1,85	2,69	+ 0,84
1975	1,70	2,16	+ 0,46	1,39	0,54	- 0,85	1,89	2,60	+ 0,71
1976	2,45	1,65	- 0,80	2,01	0,50	- 1,51	1,90	2,57	+ 0,67
1977	2,19	1,86	- 0,33	1,93	0,62	- 1,31	2,14	2,27	+ 0,13
1975 4 ^e trimestre	1,94	2,14	+ 0,20	1,44	0,53	- 0,91	1,88	2,42	+ 0,54
1976 1 ^{er} trimestre	1,96	1,62	- 0,34	1,21	0,41	- 0,80	2,02	2,30	+ 0,28
2 ^e trimestre	2,57	1,72	- 0,85	1,99	0,53	- 1,46	2,03	2,45	+ 0,42
3 ^e trimestre	2,90	1,59	- 1,31	2,45	0,50	- 1,95	1,77	2,64	+ 0,87
4 ^e trimestre	2,37	1,65	- 0,72	2,39	0,54	- 1,85	1,76	2,89	+ 1,13
1977 1 ^{er} trimestre	2,29	1,37	- 0,92	2,00	0,62	- 1,38	1,89	2,51	+ 0,62
2 ^e trimestre	2,42	1,87	- 0,55	2,22	0,53	- 1,69	2,36	2,54	+ 0,18
3 ^e trimestre	1,99	1,97	- 0,02	1,88	0,66	- 1,22	2,21	2,00	- 0,21
4 ^e trimestre	2,05	2,22	+ 0,17	1,67	0,68	- 0,99	2,13	2,03	- 0,10
1976 12 mois	2,45	1,65	- 0,80	2,01	0,50	- 1,51	1,90	2,57	+ 0,67
1977 1 ^{er} mois	2,08	1,20	- 0,88	2,17	0,55	- 1,62	1,72	2,51	+ 0,79
2 premiers mois	2,14	1,39	- 0,75	1,91	0,57	- 1,34	1,77	2,52	+ 0,75
3 premiers mois	2,29	1,37	- 0,92	2,00	0,62	- 1,38	1,89	2,51	+ 0,62
4 premiers mois	2,27	1,48	- 0,79	2,03	0,64	- 1,39	1,98	2,52	+ 0,54
5 premiers mois	2,31	1,42	- 0,89	2,18	0,61	- 1,57	1,99	2,52	+ 0,53
6 premiers mois	2,36	1,62	- 0,74	2,10	0,57	- 1,53	2,12	2,53	+ 0,41
7 premiers mois	2,30	1,63	- 0,67	2,13	0,60	- 1,53	2,16	2,46	+ 0,30
8 premiers mois	2,28	1,67	- 0,61	2,11	0,62	- 1,49	2,14	2,40	+ 0,26
9 premiers mois	2,23	1,74	- 0,49	2,03	0,60	- 1,43	2,15	2,35	+ 0,20
10 premiers mois	2,23	1,77	- 0,46	1,98	0,61	- 1,37	2,13	2,32	+ 0,19
11 premiers mois	2,20	1,83	- 0,37	1,89	0,61	- 1,28	2,15	2,25	+ 0,10
12 mois	2,19	1,86	- 0,33	1,93	0,62	- 1,31	2,14	2,27	+ 0,13

1 Non compris la Finlande.

2 Amérique du Sud, Amérique Centrale et Mexique.

Références bibliographiques : Bulletin mensuel du Commerce extérieur de l'U.E.B.L. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Bulletin commercial belge de l'Office belge du

Commerce extérieur. — Statistiques Economiques belges 1960-1970. — Bulletins statistiques : Commerce extérieur (O.C.D.E.). Statistical Papers : Direction of International Trade (O.N.U.), Eurostat (Office statistique des Communautés européennes).

IX. — BALANCE DES PAIEMENTS DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

1. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS

Chiffres annuels
(milliards de francs)

	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977 p		
							Recettes	Dépenses	Solde
1. Transactions sur biens et services :									
1.1 Opérations sur marchandises :									
1.11 Exportations et importations ¹	+ 20,8	+ 29,3	+ 27,4	+ 11,3	- 15,3	- 76,1	1.049,6	1.128,6	- 79,0
1.12 Travail à façon	+ 13,9	+ 13,7	+ 17,0	+ 16,9	+ 15,8	+ 21,4	41,8	10,9	+ 30,9
1.13 Opérations d'arbitrage (nettes)	+ 6,4	+ 3,1	+ 5,3	+ 13,9	+ 16,8	+ 21,5	10,8	—	+ 10,8
1.14 Or non monétaire	+ 0,1	+ 0,3	- 1,4	- 7,3	+ 1,0	- 3,2	6,5	10,2	- 3,7
1.2 Frets ²	+ 3,8	+ 4,8	+ 3,2	+ 3,7	+ 6,7	+ 7,9	62,0	49,8	+ 12,2
1.3 Assur. pour le transport de marchandises ² ...	- 0,2	- 0,2	- 0,3	- 0,5	- 0,5	- 0,4	1,3	2,0	- 0,7
1.4 Autres frais de transport	+ 0,6	+ 0,1	- 0,2	- 0,5	+ 0,7	+ 0,1	24,9	23,6	+ 1,3
1.5 Déplacements à l'étranger	- 10,2	- 12,4	- 16,6	- 17,9	- 20,1	- 22,7	36,5	60,1	- 23,6
1.6 Revenus d'investissements	+ 4,2	+ 7,4	+ 7,2	+ 12,1	+ 16,4	+ 23,3	172,8	152,4	+ 20,4
1.7 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs ³	+ 3,4	+ 8,5	+ 7,3	+ 13,2	+ 15,1	+ 17,0	29,6	9,8	+ 19,8
1.8 Autres :									
1.81 Ouvriers frontaliers	+ 4,2	+ 5,0	+ 4,9	+ 5,1	+ 5,5	+ 5,9	15,5	9,7	+ 5,8
1.82 Autres	+ 2,3	+ 0,4	+ 3,3	+ 0,4	+ 4,3	+ 12,0	108,9	92,1	+ 16,8
Total 1 ...	+ 49,3	+ 60,0	+ 57,1	+ 50,4	+ 46,4	+ 6,7	1.560,2	1.549,2	+ 11,0
2. Transferts :									
2.1 Transferts privés	+ 2,1	+ 1,5	+ 2,4	+ 0,6	- 3,0	- 6,4	15,2	21,7	- 6,5
2.2 Transferts publics	- 10,1	- 10,3	- 14,5	- 15,2	- 18,5	- 12,6	26,4	42,2	- 15,8
Total 2 ...	- 8,0	- 8,8	- 12,1	- 14,6	- 21,5	- 19,0	41,6	63,9	- 22,3
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :									
3.1 Etat ⁴ :									
3.11 Engagements :									
3.111 Amortissements contractuels	- 2,0	- 2,5	- 1,4	- 1,5	- 1,5	- 1,2	—	0,4	- 0,4
3.112 Autres opérations	- 7,8	- 6,5	- 1,5	- 0,9	+ 0,6	+ 0,2	3,8	1,9	+ 1,9
3.12 Avoirs	- 1,2	- 1,6	- 1,5	- 1,5	- 3,3	- 2,1	...	1,7	- 1,7
3.2 Autres pouvoirs publics :									
3.21 Engagements	- 0,1
3.22 Avoirs
Total 3 ...	- 11,0	- 10,7	- 4,4	- 3,9	- 4,2	- 3,1	3,8	4,0	- 0,2
4. Mouvement des capitaux des entreprises ⁵ et particuliers :									
4.1 Organismes publics d'exploitation	- 0,5	- 1,2	- 1,3	+ 1,1	+ 1,5	+ 0,2	1,7	2,3	- 0,6
4.2 Intermédiaires financiers du secteur public ...	- 1,2	- 1,0	- 1,6	- 2,1	- 1,7	+ 8,9	4,5	0,8	+ 3,7
4.3 Secteur privé :									
4.31 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :									
4.311 Valeurs mobilières (chiffres nets)	- 23,6	- 36,0	- 31,4	- 15,4	- 36,1	- 12,9	—	17,6	- 17,6
4.312 Investissements directs	- 8,8	- 6,5	- 6,7	- 14,5	- 5,5	- 11,3	7,1	19,7	- 12,6
4.313 Immeubles	- 1,2	- 1,5	- 3,6	- 3,8	- 3,0	- 2,2	2,3	6,1	- 3,8
4.314 Autres (chiffres nets)	- 1,3	- 1,5	- 6,6	- 12,6	- 3,2	- 17,8	—	20,3	- 20,3
4.32 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :									
4.321 Valeurs mobilières (chiffres nets)	+ 5,1	+ 4,1	+ 3,4	- 2,9	+ 1,6	+ 0,6	5,0	—	+ 5,0
4.322 Investissements directs	+ 21,8	+ 17,7	+ 27,5	+ 41,8	+ 39,9	+ 30,6	41,7	3,7	+ 38,0
4.323 Immeubles	+ 0,3	+ 0,9	+ 3,2	+ 2,1	+ 1,4	+ 2,5	7,0	1,3	+ 5,7
4.324 Autres (chiffres nets)	+ 0,1	+ 4,8	+ 4,0	+ 1,2	+ 4,3	+ 9,6	2,7	—	+ 2,7
Total 4 ...	- 9,3	- 20,2	- 13,1	- 5,1	- 6,8	+ 8,2	72,0	71,8	+ 0,2
5. Erreurs et omissions (nettes)	- 0,6	- 0,5	+ 6,8	+ 3,7	+ 11,2	+ 4,4	12,6	—	+ 12,6
Total 1 à 5 ...	+ 20,4	+ 19,8	+ 34,3	+ 30,5	+ 25,1	- 2,8	1.690,2	1.688,9	+ 1,3
6. Financement du total :									
6.1 Refinancement en dehors des organismes principalement monétaires de créances commerciales sur l'étranger	- 3,0	- 0,7	+ 1,0	+ 5,9	+ 0,7	+ 2,6	—	—	+ 9,2
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires :									
6.21 Banques belges et luxembourgeoises :									
6.211 Francs belges et luxembourgeois ..	- 5,2	- 4,5	- 13,8	+ 2,6	- 6,2	+ 3,6	—	—	- 3,7
6.212 Monnaies étrangères ⁶	+ 10,6	+ 1,3	+ 10,9	+ 13,9	+ 12,0	+ 14,2	—	—	- 1,9
6.22 Organismes divers	+ 0,5	- 2,7	- 0,2	+ 0,6	+ 0,4	- 0,5	—	—	...
6.23 B.N.B. ⁶	+ 17,5	+ 26,4	+ 36,4	+ 7,5	+ 18,2	- 22,7	—	—	- 2,3
p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations	(+ 3,5)	(+ 3,4)	—	—	—	—	—	—	—

¹ Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de marchandises. Y compris, depuis janvier 1972, les dépenses de matériel militaire.

² Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport de marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations. » (cf. note 1).

³ Y compris, en 1971, les dépenses de matériel militaire.

⁴ Y compris le Fonds des Routes.

⁵ Autres que les organismes principalement monétaires.

⁶ Depuis janvier 1974, ces chiffres ont été calculés sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges aux cours de change de la période; ils font abstraction des variations comptables que la contrevaletur en francs belges des encours en monnaies étrangères existant au début de la période peut avoir subies par suite de modifications dans les cours de change durant la période.

IX - 2. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS

Soldes trimestriels
(milliards de francs)

	1975				1976				1977 p				
	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
1. Transactions sur biens et services :													
1.1 Opérations sur marchandises :													
1.11 Exportations et importations ¹	-10,4	-23,7	-14,2	-24,8	-13,4	-18,2	-20,7	-27,5	-12,6				
1.12 Travail à façon	+ 4,1	+ 3,7	+ 6,1	+ 6,0	+ 5,6	+ 7,0	+ 7,8	+ 6,9	+ 9,2				
1.13 Opérations d'arbitrage	+ 5,3	+ 3,1	+ 5,7	+ 3,3	+ 9,4	+ 0,8	+ 2,9	+ 5,2	+ 1,9				
1.14 Or non monétaire	- 0,8	- 1,0	- 1,2	- 0,4	- 0,6	- 0,5	- 1,7	- 0,6	- 0,9				
1.2. Frets ²	+ 1,5	+ 1,5	+ 2,1	+ 1,9	+ 2,4	+ 3,4	+ 2,6	+ 3,4	+ 2,8				
1.3 Assurances pour le transport de marchandises ²	- 0,1	- 0,2	- 0,1	- 0,1	- 0,2	- 0,2	- 0,2				
1.4 Autres frais de transport	+ 0,1	+ 0,2	- 0,2	- 0,2	+ 0,3	+ 0,3	+ 0,9	+ 0,7	- 0,6				
1.5 Déplacements à l'étranger	- 1,5	- 4,3	- 5,8	- 9,1	- 3,5	- 4,8	- 6,2	- 9,3	- 3,3				
1.6 Revenus d'investissements	+ 5,2	+ 4,9	+ 5,8	+ 5,3	+ 7,3	+ 4,9	+ 3,6	+ 6,3	+ 5,6				
1.7 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 4,3	+ 4,6	+ 4,4	+ 4,7	+ 3,3	+ 4,8	+ 4,9	+ 4,9	+ 5,2				
1.8 Autres :													
1.81 Ouvriers frontaliers	+ 0,8	+ 1,3	+ 1,4	+ 1,5	+ 1,7	+ 1,5	+ 1,5	+ 1,4	+ 1,4				
1.82 Autres	+ 2,9	+ 0,5	+ 2,6	+ 4,5	+ 4,4	+ 4,2	+ 4,1	+ 5,6	+ 2,9				
Total 1 ...	+11,5	- 9,2	+ 6,6	- 7,5	+16,8	+ 3,3	- 0,5	- 3,2	+11,4				
2. Transferts :													
2.1 Transferts privés	- 0,9	- 1,8	- 1,8	- 1,3	- 1,5	- 1,3	- 1,6	- 1,8	- 1,8				
2.2 Transferts publics	- 4,2	- 3,4	- 3,6	- 2,6	- 3,0	- 1,5	- 4,0	- 5,5	- 4,8				
Total 2 ...	- 5,1	- 5,2	- 5,4	- 3,9	- 4,5	- 2,8	- 5,6	- 7,3	- 6,6				
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :													
3.1 Etat ³ :													
3.11 Engagements :													
3.111 Amortissements contractuels	- 0,3	- 0,3	- 0,5	- 0,2	- 0,2	- 0,1	- 0,2	...	- 0,1				
3.112 Autres opérations	+ 0,6	- 0,2	+ 0,4	- 0,2	+ 0,2	+ 0,6	+ 0,4	+ 0,7	+ 0,2				
3.12 Avoirs	- 1,9	- 0,1	- 0,2	- 0,6	- 1,2	- 0,5	- 0,1	- 0,9	- 0,2				
3.2 Autres pouvoirs publics :													
3.21 Engagements				
3.22 Avoirs				
Total 3 ...	- 1,6	- 0,6	- 0,3	- 1,0	- 1,2	...	+ 0,1	- 0,2	- 0,1				
4. Mouvement des capitaux des entreprises ⁴ et particuliers :													
4.1 Organismes publics d'exploitation .	+ 0,9	+ 0,4	- 0,3	+ 0,4	- 0,3	+ 0,2	- 0,1	- 0,9	+ 0,2				
4.2 Intermédiaires financiers du secteur public	- 0,4	+ 1,1	+ 3,9	+ 0,1	+ 3,8	+ 3,0	...	+ 0,5	+ 0,2				
4.3 Secteur privé :													
4.31 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :													
4.311 Valeurs mobilières	-10,0	-10,5	+ 3,4	- 1,8	- 4,0	- 2,0	- 5,5	- 4,1	- 6,0				
4.312 Investissements directs	- 0,6	- 3,9	- 3,0	- 0,9	- 3,5	- 0,8	- 7,1	+ 0,6	- 5,3				
4.313 Immeubles	- 0,9	- 0,6	- 0,6	- 0,8	- 0,2	- 0,4	- 0,7	- 0,9	- 1,8				
4.314 Autres	- 1,1	- 2,3	- 3,6	- 8,7	- 3,2	- 1,2	- 4,0	- 8,2	- 6,9				
4.32 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :													
4.321 Valeurs mobilières	+ 0,3	+ 0,3	+ 0,2	- 0,2	+ 0,3	...	+ 2,2	+ 1,1	+ 1,7				
4.322 Investissements directs	+11,9	+ 5,9	+ 3,7	+ 5,7	+15,3	+ 8,4	+12,8	+ 8,6	+ 8,2				
4.323 Immeubles	+ 0,5	+ 0,5	+ 0,5	+ 0,9	+ 0,6	+ 1,0	+ 1,4	+ 0,8	+ 2,5				
4.324 Autres	+ 1,7	+ 3,7	+ 3,4	- 1,6	+ 4,1	+ 5,8	+ 3,6	+ 1,0	- 0,5				
Total 4 ...	+ 2,3	- 5,4	+ 7,6	- 6,9	+12,9	+14,0	- 4,6	- 1,5	- 7,7				
5. Erreurs et omissions	+ 0,7	- 4,2	...	+ 7,0	+ 1,6	- 2,0	+ 6,4	- 3,0	+11,2				
Total 1 à 5 ...	+ 7,8	-24,6	+ 8,5	-12,3	+25,6	+12,5	- 4,2	-15,2	+ 8,2				
6. Financement du total :													
6.1 Refinancement en dehors des organismes principalement monét. de créances commerc. sur l'étranger .	- 3,1	+ 1,7	- 0,7	+ 0,8	+ 0,8	+ 0,9	+ 2,5	+ 5,3	+ 0,5				
6.2 Mouvem. des avoirs extér. nets des organismes principal. monétaires :													
6.21 Banques belges et luxemb. :													
6.211 Francs belges et lux. ...	- 6,7	+ 5,7	- 9,0	+20,0	-13,1	- 0,3	-17,0	-11,8	+25,4				
6.212 Monnaies étrangères ⁵ .	+ 9,5	+14,6	- 9,7	+ 2,5	+ 6,8	+ 8,3	- 1,1	-12,0	+ 2,9				
6.22 Organismes divers	- 1,0	- 1,2	+ 0,4	- 0,5	+ 0,8	+ 1,2	- 1,6	- 0,2	+ 0,6				
6.23 B.N.B. ⁵	+ 9,1	-45,4	+27,5	-35,1	+30,3	+ 2,4	+13,0	+ 3,5	-21,2				
p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations	-	-	-	-	-	-	-	-	-				

¹ Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de marchandises.

² Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport de marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).

³ Y compris le Fonds des Routes.

⁴ Autres que les organismes principalement monétaires.

⁵ Ces chiffres ont été calculés sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges au cours de change de la période; ils font abstraction des variations comptables que la contrevaletur en francs belges des encours en monnaies étrangères existant au début de la période peut avoir subies par suite de modifications dans les cours de change durant la période.

IX - 3. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS
 Recettes et dépenses trimestrielles et soldes mensuels cumulés
 (milliards de francs)

	1977			1977			1976	1977 P
	3 ^e trimestre P			4 ^e trimestre P				
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Année	
1. Transactions sur biens et services :								
1.1 Opérations sur marchandises :								
1.11 Exportations et importations ¹	245,2	272,7	-27,5	272,5	285,1	-12,6	-76,1 ^o	-79,0 ⁷
1.12 Travail à façon	9,4	2,5	+ 6,9	12,0	2,8	+ 9,2	+21,4	+30,9
1.13 Opérations d'arbitrage (nettes)	5,2	—	+ 5,2	1,9	—	+ 1,9	+21,5	+10,8
1.14 Or non monétaire	0,4	1,0	- 0,6	1,1	2,0	- 0,9	- 3,2	- 3,7
1.2 Frets ²	15,9	12,5	+ 3,4	15,8	13,0	+ 2,8	+ 7,9	+12,2
1.3 Assurances pour le transport de marchandises ²	0,3	0,5	- 0,2	0,3	0,5	- 0,2	- 0,4	- 0,7
1.4 Autres frais de transport	6,7	6,0	+ 0,7	5,9	6,5	- 0,6	+ 0,1	+ 1,3
1.5 Déplacements à l'étranger	10,9	20,2	- 9,3	8,9	12,2	- 3,3	-22,7	-23,6
1.6 Revenus d'investissements	42,2	35,9	+ 6,3	48,5	42,9	+ 5,6	+23,3	+20,4
1.7 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	7,4	2,5	+ 4,9	7,9	2,7	+ 5,2	+17,0	+19,8
1.8 Autres :								
1.81 Ouvriers frontaliers	3,8	2,4	+ 1,4	4,1	2,7	+ 1,4	+ 5,9	+ 5,8
1.82 Autres	28,2	22,6	+ 5,6	27,4	24,5	+ 2,9	+12,0	+16,8
Total 1 ...	375,6	378,8	- 3,2	406,3	394,9	+11,4	+ 6,7	+11,0
2. Transferts :								
2.1 Transferts privés	3,7	5,5	- 1,8	3,8	5,6	- 1,8	- 6,4	- 6,5
2.2 Transferts publics	6,6	12,1	- 5,5	6,0	10,8	- 4,8	-12,6	-15,8
Total 2 ...	10,3	17,6	- 7,3	9,8	16,4	- 6,6	-19,0	-22,3
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :								
3.1 Etat ³ :								
3.11 Engagements :								
3.111 Amortissements contractuels	—	—	0,1	- 0,1	- 1,2	- 0,4
3.112 Autres opérations	1,0	0,3	+ 0,7	0,9	0,7	+ 0,2	+ 0,2	+ 1,9
3.12 Avoirs	0,9	- 0,9	...	0,2	- 0,2	- 2,1	- 1,7
3.2 Autres pouvoirs publics :								
3.21 Engagements
3.22 Avoirs
Total 3 ...	1,0	1,2	- 0,2	0,9	1,0	- 0,1	- 3,1	- 0,2
4. Mouvement des capitaux des entreprises ⁴ et particuliers :								
4.1 Organismes publics d'exploitation	0,9	- 0,9	0,4	0,2	+ 0,2	+ 0,2	- 0,6
4.2 Intermédiaires financiers du secteur public	0,5	...	+ 0,5	0,3	0,1	+ 0,2	+ 8,9	+ 3,7
4.3 Secteur privé :								
4.31 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :								
4.311 Valeurs mobilières (chiffres nets) ...	—	4,1	- 4,1	—	6,0	- 6,0	-12,9	-17,6
4.312 Investissements directs	4,5	3,9	+ 0,6	0,6	5,9	- 5,3	-11,3	-12,6
4.313 Immeubles	0,5	1,4	- 0,9	0,5	2,3	- 1,8	- 2,2	- 3,8
4.314 Autres (chiffres nets)	—	8,2	- 8,2	—	6,9	- 6,9	-17,8	-20,3
4.32 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :								
4.321 Valeurs mobilières (chiffres nets) ...	1,1	—	+ 1,1	1,7	—	+ 1,7	+ 0,6	+ 5,0
4.322 Investissements directs	9,5	0,9	+ 8,6	9,6	1,4	+ 8,2	+30,6	+38,0
4.323 Immeubles	1,1	0,3	+ 0,8	2,9	0,4	+ 2,5	+ 2,5	+ 5,7
4.324 Autres (chiffres nets)	1,0	—	+ 1,0	—	0,5	- 0,5	+ 9,6	+ 2,7
Total 4 ...	18,2	19,7	- 1,5	16,0	23,7	- 7,7	+ 8,2	+ 0,2
5. Erreurs et omissions (nettes)	—	3,0	- 3,0	11,2	—	+11,2	+ 4,4	+12,6
Total 1 à 5 ...	405,1	420,3	-15,2	444,2	436,0	+ 8,2	- 2,8	+ 1,3
6. Financement du total :								
6.1 Refinancement en dehors des organismes principalement monétaires de créances commerciales sur l'étranger	—	—	+ 5,3	—	—	+ 0,5	+ 2,6	+ 9,2
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires :								
6.21 Banques belges et luxembourgeoises :								
6.211 Francs belges et luxembourgeois ...	—	—	-11,8	—	—	+25,4	+ 3,0	- 3,7
6.212 Monnaies étrangères ⁵	—	—	-12,0	—	—	+ 2,9	+14,2	- 1,9
6.22 Organismes divers	—	—	- 0,2	—	—	+ 0,6	- 0,5	...
6.23 B.N.B. ⁵	—	—	+ 3,5	—	—	-21,2	-22,7	- 2,3
p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations	—	—	—	—	—	—	—	—

¹ Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de marchandises.

² Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport de marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).

³ Y compris le Fonds des Routes.

⁴ Autres que les organismes principalement monétaires.

⁵ Ces chiffres ont été calculés sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges aux cours de change de la période; ils font abstraction des variations comptables que la contrevaletur en francs belges des encours en monnaies étrangères existant au début de la période peut avoir subies par suite de modifications dans les cours de change durant la période.

⁶ Exportations = 992,7; importations = 1.038,8.

⁷ Exportations = 1.049,6; importations = 1.128,6.

**IX - 4. — OPERATIONS AVEC L'ETRANGER, OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES
DES RESIDENTS AVEC LES BANQUES BELGES ET LUXEMBOURGEOISES
ET OPERATIONS DE CHANGE A TERME ***

(milliards de francs)

	1974	1975	1976	1977 p	1976	1977 p			
					4 ^e tri- mestre	1 ^{er} tri- mestre	2 ^e tri- mestre	3 ^e tri- mestre	4 ^e tri- mestre
1. Transactions sur biens et services (rubrique 1 de la balance générale des paiements)	+50,4	+46,4	+ 6,7	+ 11,0	+16,8	+ 3,3	- 0,5	- 3,2	+11,4
2. Transferts (rubrique 2 de la balance générale des paiements)	-14,6	-21,5	-19,0	- 22,3	- 4,5	- 2,8	- 5,6	- 7,3	- 6,6
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :									
3.1 Rubrique 3 de la balance générale des paiements	- 3,9	- 4,2	- 3,1	- 0,2	- 1,2	...	+ 0,1	- 0,2	- 0,1
3.2 Augmentation (+) ou diminution (-) de la dette en monnaies étrangères envers les banques belges et luxembourgeoises	+ 0,1	+ 0,3	+ 1,0	- 1,5	+ 0,3	- 0,1	- 0,3	- 0,8	- 0,3
3.3 Augmentation (-) ou diminution (+) de l'encours des monnaies étrangères à recevoir à terme de la B.N.B.	+ 0,5
4. Mouvement des capitaux des entreprises ¹ et particuliers :									
4.1 Rubrique 4 de la balance générale des paiements	- 5,1	- 6,8	+ 8,2	+ 0,2	+12,9	+14,0	- 4,6	- 1,5	- 7,7
4.2 Mouvement des avoirs et engagements en monnaies étrangères des résidents vis-à-vis des banques belges et luxembourgeoises :									
4.21 Augmentation (-) ou diminution (+) d'avoirs :									
4.211 Créances en monnaies étrangères	-21,7	-57,0	-23,0	- 19,4	- 8,5	-13,4	+ 7,9	- 3,2	-10,7
4.212 Encours des monnaies étrangères à recevoir à terme	-13,9	- 3,2	-15,8	- 82,0	+ 4,8	- 6,5	+ 1,9	- 5,2	-72,2
4.22 Augmentation (+) ou diminution (-) d'engagements :									
4.221 Endettement en monnaies étrangères	+14,1	+52,5	+14,6	+ 29,5	+ 9,6	+ 6,2	+ 5,3	+ 1,0	+17,0
4.222 Encours des monnaies étrangères à livrer à terme	+12,5	- 5,0	+24,0	+ 87,8	-10,7	+ 9,9	+ 6,4	+ 9,5	+62,0
5. Mouvement des avoirs et engagements en francs belges et luxembourgeois des non-résidents vis-à-vis des banques belges et luxembourgeoises et des autres organismes principalement monétaires :									
5.1 Augmentation (-) ou diminution (+) des engagements sous forme de crédits commerciaux financés à leur origine par les banques belges	-10,7	- 4,8	-11,7	- 17,9	- 2,4	+ 1,3	- 5,8	+ 0,8	-14,2
5.2 Augmentation (+) ou diminution (-) de l'excédent des avoirs sur les autres engagements au comptant	+ 6,5	+10,1	+ 4,1	+ 6,1	+15,1	+ 4,7	+15,8	+ 4,0	-18,4
5.3 Augmentation (+) ou diminution (-) de l'excédent de l'encours des francs belges et luxembourgeois à recevoir à terme sur l'encours des francs belges et luxembourg. à livrer à terme	-10,0	+ 9,8	- 9,6	- 8,5	+ 5,4	- 3,7	- 7,4	- 3,2	+ 5,8
6. Position de change ² des banques belges et luxembourgeoises :									
6.1 Augment. (-) ou diminue. (+) de la position au comptant ³	- 7,9	- 6,9	- 8,0	- 7,9	- 7,1	- 1,3	- 6,7	+ 8,1	- 8,0
6.2 Augment. (-) ou diminue. (+) de la position à terme	+12,4	- 1,2	+ 1,4	+ 2,7	+ 0,5	+ 0,3	- 0,9	- 1,1	+ 4,4
7. Erreurs et omissions :									
7.1 Rubrique 5 de la balance générale des paiements	+ 3,7	+11,2	+ 4,4	+ 12,6	+ 1,6	- 2,0	+ 6,4	- 3,0	+11,2
7.2 Discordances dans les statistiques des opérations au comptant en monnaies étrangères avec les résidents	+ 1,5	- 0,9	+ 1,2	+ 1,2	- 1,1	+ 0,3	- 5,1	+ 6,9	- 0,9
Total 1 à 7 ...	+13,4	+18,8	-24,6	- 8,6	+32,0	+10,2	+ 6,9	+ 1,6	-27,3
8. Contreparties du total dans la situation de la B.N.B. [Augmentation (+); diminution (-)] :									
8.1 Encaisse en or	+ 0,4	...	+ 0,2	+ 0,2
8.2 Avoirs détenus auprès du F.M.I. ⁴	- 1,3	+ 5,1	+ 1,2	- 0,9	- 0,1	+ 0,3	+ 1,4	- 1,8	- 0,8
8.3 Avoirs nets sur le FECOM	- 3,5	- 23,9	+19,0	-23,9
8.4 Avoirs nets en monnaies étrangères :									
8.41 Avoirs nets au comptant ⁵	+17,7	+13,9	-26,2	+ 15,9	+12,6	+ 9,4	+ 5,1	+ 5,3	- 3,9
8.42 Excédent de l'encours des monnaies étrangères à recevoir à terme sur l'encours des monnaies étrangères à livrer à terme	+15,3	+ 1,2	+12,0	...	+ 1,6
8.5 Avoirs nets en francs belges sur les non-résidents :									
8.51 Avoirs au comptant ⁶	- 0,5	- 0,6	+ 0,4	- 0,1	...	+ 0,3	+ 0,4	- 1,9	+ 1,1
8.52 Excédent de l'encours des francs belges à recevoir à terme sur l'encours des francs belges à livrer à terme	-14,3	- 0,8	-12,0	...	- 1,1

* Non compris, en ce qui concerne les opérations de change à terme, les achats et ventes, par les résidents et les étrangers, de monnaies étrangères contre monnaies étrangères.
Depuis janvier 1974, les mouvements des avoirs et des engagements, au comptant et à terme, en monnaies étrangères des banques belges et luxembourgeoises et de la B.N.B. ont été convertis en francs belges aux cours de change de la période; ils font abstraction des variations comptables que la contrepartie en francs belges des encours en monnaies étrangères existant au début de la période peut avoir subies par suite de modifications dans les cours de change durant la période.

¹ Autres que les organismes principalement monétaires.

² Excédent des avoirs en monnaies étrangères sur les engagements en monnaies étrangères.

³ Non compris l'immobilisé (essentiellement les participations des banques dans leurs filiales étrangères), qui, étant considéré dans la balance des paiements comme un investissement direct, est déjà recensé à la rubrique 4.1 du présent tableau.

⁴ Non compris le mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations.

⁵ Y compris le concours financier à moyen terme C.E.E.

⁶ Autres que les acceptations représentatives d'exportations qui, dans le présent tableau, figurent sous la rubrique 5.1.

IX - 5. — EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DE L'U.E.B.L.

Paiements, transactions et variations des créances ou des dettes commerciales nettes vis-à-vis de l'étranger

(milliards de francs)

	1 Paiements d'exportations et d'importations (y compris certaines opérations à crédit) recensées dans la balance des paiements de l'U.E.B.L.			Paiements d'exportations et d'importations à l'exclusion des opérations à crédit			Estimation des transactions d'exportations et d'importations			2 Variations des créances ou dettes commerciales nettes vis-à-vis de l'étranger		
	Expor- tations	Impor- tations	Solde	Expor- tations	Impor- tations	Solde	Expor- tations	Impor- tations	Solde	A l'ex- portation	A l'im- portation	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10) = (7) - (4)	(11) = (5) - (8)	(12) = (9) - (6) = (10) + (11)
1969	388,1	392,7	- 4,6	385,5	392,3	- 6,8	398,3	394,4	+ 3,9	+ 12,8	- 2,1	+ 10,7
1970	466,6	442,7	+ 23,9	458,7	442,7	+ 16,0	464,6	439,6	+ 25,0	+ 5,9	+ 3,1	+ 9,0
1971	502,0	481,2	+ 20,8	498,7	481,9	+ 16,8	492,9	479,0	+ 13,9	- 5,8	+ 2,9	- 2,9
1972	561,8	532,5	+ 29,3	555,0	532,7	+ 22,3	571,6	532,7	+ 38,9	+ 16,6	...	+ 16,6
1973	700,6	673,2	+ 27,4	696,3	672,0	+ 24,3	717,0	686,2	+ 30,8	+ 20,7	- 14,2	+ 6,5
1974	938,0	921,7	+ 11,3	920,7	921,5	- 0,8	939,8	939,1	+ 0,7	+ 19,1	- 17,6	+ 1,5
1975	872,5	887,8	- 15,3	868,9	888,2	- 19,3	858,7	889,7	- 31,0	- 10,2	- 1,5	- 11,7
1976	992,7	1.068,8	- 76,1	983,9	1.068,2	- 84,3	1.007,1	1.072,5	- 65,4	+ 23,2	- 4,3	+ 18,9
1975 2 ^e trimestre	218,2	223,6	- 5,4	221,5	223,9	- 2,4	214,4	220,2	- 5,8	- 7,1	+ 3,7	- 3,4
3 ^e trimestre	200,2	208,9	- 8,7	200,8	209,2	- 8,4	194,8	212,6	- 17,8	- 6,0	- 3,4	- 9,4
4 ^e trimestre	226,8	237,2	- 10,4	220,5	237,0	- 16,5	229,6	236,8	- 7,2	+ 9,1	+ 0,2	+ 9,3
1976 1 ^{er} trimestre	237,0	260,7	- 23,7	232,8	260,2	- 27,4	243,1	257,5	- 14,4	+ 10,3	+ 2,7	+ 13,0
2 ^e trimestre	246,3	260,5	- 14,2	247,3	260,7	- 13,4	254,7	275,1	- 20,4	+ 7,4	- 14,4	- 7,0
3 ^e trimestre	244,1	268,9	- 24,8	239,8	269,1	- 29,3	234,4	263,4	- 29,0	- 5,4	+ 5,7	+ 0,3
4 ^e trimestre	265,3	278,7	- 13,4	264,0	278,2	- 14,2	274,9	276,5	- 1,6	+ 10,9	+ 1,7	+ 12,6
1977 1 ^{er} trimestre	259,3	277,5	- 18,2	259,1	277,5	- 18,4	268,9	286,9	- 18,0	+ 9,8	- 9,4	+ 0,4
2 ^e trimestre	272,6	293,3	- 20,7	265,7	293,7	- 28,0	267,9	297,1	- 29,2	+ 2,2	- 3,4	- 1,2

1 Cf. tableaux IX-1 à 3, rubrique 1.11.

2 Signe + : augmentation de créances nettes ou diminution de dettes nettes.
Signe - : diminution de créances nettes ou augmentation de dettes nettes.

**IX - 6. — MONNAIES UTILISEES POUR LES REGLEMENTS
D'IMPORTATIONS ET D'EXPORTATIONS ¹**

(en pourcentage du total)

	Franc belge	Mark allemand	Franc français	Florin des Pays-Bas	Livre sterling	Lire italienne	Couronne danoise	Total des monnaies des pays de la C.E.E.	Dollar des Etats-Unis	Autres monnaies
Paiements d'importations										
1970	23,8	18,3	9,4	6,0	8,1	3,1	0,1	68,8	21,5	9,7
1971	25,1	18,9	10,1	6,5	7,7	2,9	0,3	71,5	20,6	7,9
1972	27,1	18,6	11,9	6,6	7,4	3,0	0,3	74,9	18,3	6,8
1973	26,0	19,6	12,1	7,0	7,1	2,5	0,3	74,6	18,8	6,6
1974	25,1	20,1	11,0	7,8	5,8	2,2	0,1	72,1	21,0	6,9
1975	25,3	19,7	11,5	8,0	6,0	2,3	0,2	73,0	20,8	6,2
1976	25,9	18,4	10,0	8,5	4,8	1,9	0,3	69,8	25,1	5,1
1977	26,8	18,2	10,0	8,3	3,7	1,9	0,3	69,2	26,2	4,6
1975 9 premiers mois	25,5	19,9	11,8	7,9	6,2	2,2	0,3	73,8	19,9	6,3
1976 3 premiers mois	24,6	18,7	9,9	9,1	6,5	1,9	0,4	71,1	23,5	5,4
6 premiers mois	25,1	18,3	10,4	8,6	5,7	1,9	0,4	70,4	24,4	5,2
9 premiers mois	25,3	18,4	10,2	8,4	5,1	1,9	0,3	69,6	25,2	5,2
1977 3 premiers mois	26,8	18,2	10,0	8,5	3,8	1,8	0,3	69,4	26,1	4,5
6 premiers mois	27,0	17,8	9,9	8,6	3,7	1,8	0,3	69,1	26,3	4,6
9 premiers mois	26,9	18,0	9,9	8,3	3,6	1,9	0,4	69,0	26,5	4,5
Recettes d'exportations										
1970	45,7	17,7	7,7	6,7	2,6	0,7	...	81,1	14,9	4,0
1971	46,2	17,7	8,5	6,7	2,3	0,7	...	82,1	14,5	3,4
1972	46,0	18,1	10,3	6,9	2,3	1,2	0,1	84,9	11,9	3,2
1973	48,9	17,4	11,3	6,7	2,0	1,1	0,2	87,6	9,7	2,7
1974	52,1	16,4	10,5	6,7	2,2	1,0	0,3	89,2	8,2	2,6
1975	50,4	16,3	10,9	6,5	2,5	1,0	0,1	87,7	10,0	2,3
1976	47,4	17,4	11,1	6,6	1,8	1,1	0,2	85,6	12,0	2,4
1977	45,1	16,4	10,8	6,9	2,0	1,4	0,2	82,8	14,6	2,6
1975 9 premiers mois	50,5	16,3	10,9	6,5	2,6	0,9	0,2	87,9	9,8	2,3
1976 3 premiers mois	48,4	17,5	11,5	6,5	1,9	1,2	0,2	87,2	10,7	2,1
6 premiers mois	48,2	17,4	11,1	6,5	1,9	1,3	...	86,4	11,5	2,1
9 premiers mois	47,6	17,7	11,3	6,5	1,9	1,2	0,2	86,4	11,4	2,2
1977 3 premiers mois	46,5	16,2	10,8	6,8	2,2	1,4	0,1	84,0	13,5	2,5
6 premiers mois	46,1	16,0	10,7	6,8	2,1	1,5	0,2	83,4	14,0	2,6
9 premiers mois	45,3	16,3	10,9	6,7	2,0	1,5	0,2	82,9	14,4	2,7

¹ Il s'agit uniquement des règlements d'importations et d'exportations proprement dites de marchandises, à l'exclusion du travail à façon et des opérations d'arbitrage.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1960-1970.* — *Bulletin d'Information et de Documentation :* XLe année, vol. I, no 1, janvier 1965 : Aménagements apportés à des séries de la partie « Statistiques », chapitres IX « Balance des paiements » et XIII

« Organismes monétaires » ; XLIIIe année, vol. II, no 3, septembre 1968, chapitres IX « Balance des paiements » et XIII « Organismes monétaires » de la partie « Statistiques » : Révision de certaines données. — *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique :* XLVIIIe année, vol. I, no 1 : « Une nouvelle statistique : opérations avec l'étranger, opérations en monnaies étrangères des résidents avec les organismes monétaires belges et luxembourgeois et opérations de change à terme » ; LIe année, tome II, no 1-2 : « La balance des paiements de l'U.E.B.L. en 1970 ».

X. — MARCHÉ DES CHANGES

1. — COURS D'INTERVENTION

APPLIQUES PAR LES BANQUES CENTRALES PARTICIPANT A L'ARRANGEMENT SUR LE RETRECISSEMENT DES MARGES

à la date du 28 février 1978

	100 francs belges		1 mark allemand		1 florin des Pays-Bas		1 couronne danoise		1 couronne norvégienne	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
Banque Nationale de Belgique (en francs belges)	—	—	15,07125	15,7650	14,18	14,8325	5,5535	5,8090	5,8110	6,0785
Deutsche Bundesbank (en marks allemands)	6,343	6,635	—	—	0,91995	0,96225	0,36030	0,37685	0,37700	0,39435
Nederlandsche Bank (en flo- rins)	6,7420	7,0520	1,03925	1,0870	—	—	0,382925	0,40055	0,400675	0,419125
Danmarks Nationalbank (en couronnes danoises)	17,2145	18,0065	2,65345	2,77555	2,49655	2,6114	—	—	1,0231	1,07015
Norges Bank (en couronnes norvégiennes)	16,4518	17,2089	2,5359	2,65261	2,38592	2,49573	0,934441	0,977448	—	—

X - 2a. — COURS OFFICIELS ARRETES PAR LES BANQUIERS REUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION A BRUXELLES

Chiffres annuels

(francs belges)

Source : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

Moyennes journalières	1 dollar U.S.	1 mark allemand	100 yens	1 franc français	1 livre sterling	100 liras italiennes	1 dollar canadien	1 florin Pays-Bas	1 couronne suédoise	1 franc suisse	100 pesetas	1 couronne danoise	100 schillings autrichiens	1 couronne norvégienne	1 mark finlandais	100 escudos	1 zaïre
1970	49,65	13,62	—	8,98	118,95	7,92	47,60	13,73	9,58	11,52	71,27	6,62	192,10	6,95	11,90	174,01	100,03 ¹
1971 ³	49,65	13,66 ² 14,21 ⁴	—	9,00	120,00	7,97	49,04	13,80 ² 13,99 ⁴	9,62	11,54 ² 12,15 ⁴	71,38	6,63	191,99 ² 199,07 ⁴	6,97	11,89	174,50	100,01
1971 ⁵	46,92	14,07	—	8,49	116,64	7,67	46,61	13,95	9,36	11,83	68,21	6,45	194,00	6,84	11,30	172,52	93,79
1971 ⁶	45,19	13,81	—	8,64	115,24	7,61	45,20	13,83	9,27	11,57	68,67	6,38	191,03	6,74	10,93	167,08	90,22
1972	44,01	13,80	—	8,73	114,62 ⁷ 105,88 ⁸	7,55	44,44	13,71	9,26	11,53	68,51	6,34	190,51	6,68	10,63	163,58	88,08
1973 ⁹	44,05	13,83	—	8,70	104,06	7,54	44,08	13,74	9,31	11,92	69,41	6,42	191,25	6,69	10,57	164,90	88,10
1973 ¹⁰	40,35	13,85	—	8,76	99,30	7,09	40,63	13,81	9,00	12,29	68,44	6,43	192,10	6,71	10,33	159,90	80,69
1973 ¹¹	38,05	14,23 ¹² 15,17 ¹³	—	8,76	93,72	6,53	38,03	13,75 ¹⁴ 14,48 ¹⁵	8,87	12,37	66,36	6,46	194,99 ¹⁶ 205,99 ¹⁷	6,74 ¹⁸ 7,11 ¹⁹	10,15	160,66	76,10
1974	38,95	15,06	13,39	8,68 ²⁰ 8,07 ²¹	91,09	5,99	39,84	14,50	8,78	13,10	67,62	6,40	208,83	7,05	10,34	154,72	77,91
1975	36,80	14,95	12,41	8,58	81,45	5,64	36,19	14,54	8,86	14,24	64,10	6,41	211,50	7,04	10,01	145,22	73,61
1976	38,60	15,34 ²² 15,31 ²³	13,04	8,76 ²⁴ 7,93 ²⁵	69,85	4,67	39,17	14,61	8,89 ²² 8,76 ²³	15,45	65,76 ²⁶ 56,91 ²⁷	6,42 ²² 6,25 ²³	215,39	7,10 ²² 7,00 ²³	10,01	128,71	78,49 ²⁸ 44,25 ²⁹
1977	35,84	15,44	13,39	7,29	62,55	4,06	33,75	14,60	8,71 ³⁰ 8,21 ³¹ 7,31 ³²	14,95	52,88 ³³ 42,00 ³⁴	6,24 ³⁰ 5,98 ³¹ 5,76 ³²	216,99	6,98 ³⁰ 6,81 ³¹ 6,47 ³²	9,64 ³⁵ 8,67 ³⁶	114,34 ³⁷ 90,69 ³⁸	41,84

1 Moyenne du 16 novembre au 31 décembre 1970.

2 Moyenne du 1er janvier au 4 mai 1971.

3 Moyenne du 1er janvier au 13 août 1971.

4 Moyenne du 11 mai au 13 août 1971. Les cotations ont été suspendues du 5 au 10 mai.

5 Moyenne du 28 août au 17 décembre 1971. Les cotations ont été suspendues du 17 au 20 août.

6 Moyenne du 21 au 31 décembre 1971. Les cotations ont été suspendues le 20 décembre.

7 Moyenne du 1er janvier au 22 juin 1972.

8 Moyenne du 28 juin au 31 décembre 1972. Les cotations ont été suspendues du 23 au 27 juin.

9 Moyenne du 1er janvier au 9 février 1973.

10 Les cotations ont été suspendues, pour toutes les devises, du 10 au 13 février. Cette période a été prolongée, pour les couronnes suédoise, norvégienne et danoise jusqu'au 14 février, et pour la peseta jusqu'au 19 février. Les moyennes se rapportent donc à la période du 14, du 15 ou du 20 février jusqu'au 1er mars.

11 Moyenne du 19 mars au 31 décembre 1973. Les cotations ont été suspendues du 2 au 18 mars.

12 Moyenne du 19 mars au 28 juin 1973.

13 Moyenne du 29 juin au 31 décembre 1973.

14 Moyenne du 19 mars au 14 septembre 1973.

15 Moyenne du 17 septembre au 31 décembre 1973.

16 Moyenne du 19 mars au 30 juin 1973.

17 Moyenne du 1er juillet au 31 décembre 1973.

18 Moyenne du 19 mars au 14 novembre 1973.

19 Moyenne du 16 novembre au 31 décembre 1973. La cotation a été suspendue le 15 novembre.

20 Moyenne du 1er au 18 janvier 1974.

21 Moyenne du 22 janvier au 31 décembre 1974. La cotation a été suspendue le 20 janvier.

22 Moyenne du 1er janvier au 15 octobre 1976.

23 Moyenne du 18 octobre au 31 décembre 1976.

24 Moyenne du 1er janvier au 14 mars 1976.

25 Moyenne du 15 mars au 31 décembre 1976.

26 Moyenne du 1er janvier au 6 février 1976.

27 Moyenne du 9 février au 31 décembre 1976.

28 Moyenne du 1er janvier au 15 mars 1976.

29 Moyenne du 16 mars au 31 décembre 1976.

30 Moyenne du 1er janvier au 1er avril 1977.

31 Moyenne du 4 avril au 26 août 1977.

32 Moyenne du 29 août au 31 décembre 1977.

33 Moyenne du 1er janvier au 8 juillet 1977.

34 Moyenne du 16 juillet au 31 décembre 1977.

35 Moyenne du 1er janvier au 4 avril 1977.

36 Moyenne du 5 avril au 31 décembre 1977.

37 Moyenne du 1er janvier au 27 février 1977. La cotation a été suspendue le 28 février.

38 Moyenne du 1er mars au 31 décembre 1977.

X - 2b. — COURS OFFICIELS ARRETES PAR LES BANQUIERS REUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION A BRUXELLES

Chiffres trimestriels et mensuels

(francs belges)

Source : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

Moyennes journalières	1 dollar U.S.	1 mark allemand	100 yens	1 franc français	1 livre sterling	100 livres italiennes	1 dollar canadien	1 florin Pays-Bas	1 couronne suédoise	1 franc suisse	100 pesetas	1 couronne danoise	100 schillings autrichiens	1 couronne norvégienne	1 mark finlandais	100 escudos	1 zaïre
1975 4 ^e trim.	39,16	15,08	12,91	8,85	80,00	5,76	38,49	14,69	8,91	14,78	66,01	6,46	213,38	7,08	10,14	146,44	78,32
1976 1 ^{er} trim.	39,22	15,24	12,99	8,76 ¹ 8,39 ²	78,38	5,15	39,43	14,66	8,95	15,22	65,76 ³ 61,61 ⁴	6,38	213,90	7,08	10,22	141,58	78,49 ⁵ 45,19 ⁶
2 ^e trim.	39,27	15,35	13,14	8,35	70,95	4,57	40,14	14,47	8,89	15,75	58,12	6,47	214,56	7,13	10,14	130,11	45,07
3 ^e trim.	39,03	15,42	13,43	7,96	68,98	4,65	39,94	14,63	8,86	15,75	57,42	6,43	217,25	7,09	10,06	125,38	44,88
4 ^e trim.	36,89	15,36 ⁷ 15,31 ⁸	12,58	7,40	61,02	4,28	37,18	14,66	8,81 ⁷ 8,76 ⁸	15,09	54,10	6,40 ⁷ 6,25 ⁸	215,80	7,05 ⁷ 7,00 ⁸	9,63	117,71	42,64
1977 1 ^{er} trim.	36,75	15,35	12,90	7,39	62,99	4,16	35,68	14,69	8,71	14,58	53,45	6,24	216,07	6,98	9,65	114,34 ⁹ 94,86 ¹⁰	42,50
2 ^e trim.	36,16	15,32	13,15	7,30	62,17	4,08	34,36	14,65	8,72 ¹¹ 8,27 ¹²	14,41	52,41	6,26 ¹¹ 6,01 ¹²	215,44	6,98 ¹¹ 6,85 ¹²	9,17 ¹³ 8,89 ¹⁴	93,63	42,01
3 ^e trim.	35,64	15,43	13,40	7,29	61,88	4,04	33,32	14,54	8,13 ¹⁵ 7,38 ¹⁶	14,87	51,52 ¹⁷ 41,98 ¹⁸	5,94 ¹⁵ 5,80 ¹⁶	217,23	6,74 ¹⁵ 6,53 ¹⁶	8,73	90,93	41,58
4 ^e trim.	34,81	15,65	14,11	7,20	63,14	3,97	31,59	14,54	7,28	15,95	42,02	5,74	219,21	6,45	8,40	86,07	41,26
1977 Févr.	36,89	15,35	12,96	7,41	63,10	4,18	35,89	14,69	8,69	14,64	53,47	6,24	216,01	6,98	9,66	113,68 ¹⁹	42,65
Mars ...	36,68	15,34	13,10	7,36	62,99	4,14	34,90	14,70	8,71	14,38	53,35	6,25	216,06	6,99	9,65	94,86	42,46
Avril ...	36,34	15,32	13,20	7,32	62,48	4,10	34,59	14,71	8,72 ¹¹ 8,35 ²⁰	14,39	52,88	6,26 ¹¹ 6,07 ²⁰	215,74	6,98 ¹¹ 6,87 ²⁰	9,17 ¹³ 8,98 ²¹	93,97	42,20
Mai ...	36,10	15,31	13,02	7,29	62,05	4,07	34,43	14,70	8,30	14,33	52,38	6,01	215,22	6,85	8,86	93,51	41,94
Juin ...	36,07	15,32	13,23	7,30	62,02	4,08	34,11	14,56	8,17	14,50	52,02	5,97	215,39	6,83	8,84	93,44	41,91
Juillet ...	35,53	15,54	13,42	7,32	61,20	4,03	33,50	14,55	8,16	14,72	51,52 ¹⁷ 41,15 ²²	5,95	219,04	6,75	8,84	92,58	41,69
Août ...	35,57	15,37	13,35	7,27	61,91	4,03	33,11	14,53	8,09 ²³ 7,36 ²⁴	14,78	42,05	5,92 ²³ 5,78 ²⁴	216,48	6,74 ²² 6,54 ²⁴	8,78	91,90	41,49
Sept. ...	35,81	15,41	13,42	7,28	62,43	4,06	33,37	14,54	7,38	15,07	42,36	5,80	216,40	6,53	8,58	88,55	41,58
Oct.	35,42	15,55	13,91	7,29	62,71	4,02	32,25	14,55	7,39	15,55	42,17	5,80	218,07	6,46	8,54	87,36	41,53
Nov. ...	35,22	15,71	14,41	7,26	64,03	4,01	31,76	14,56	7,34	16,03	42,51	5,75	220,42	6,46	8,43	86,76	41,64
Déc. ...	33,80	15,70	14,03	7,05	62,71	3,86	30,78	14,51	7,12	16,28	41,40	5,69	219,18	6,44	8,21	84,11	40,65
1978 Janv. ...	32,84	15,51	13,64	6,96	63,50	3,77	29,83	14,47	7,04	16,52	40,73	5,69	216,17	6,38	8,18	81,88	39,88
Févr. ...	32,30	15,56	13,46	6,68	62,66	3,76	29,02	14,51	6,96	16,97	40,07	5,69	216,60	6,37 ²⁵ 5,97 ²⁶	8,21 ²⁵ 7,57 ²⁶	80,56	39,39

1 Moyenne du 1^{er} janvier au 14 mars 1976.

2 Moyenne du 15 au 31 mars 1976.

3 Moyenne du 1^{er} janvier au 6 février 1976.

4 Moyenne du 9 février au 31 mars 1976.

5 Moyenne du 1^{er} janvier au 15 mars 1976.

6 Moyenne du 16 au 31 mars 1976.

7 Moyenne du 1^{er} au 15 octobre 1976.

8 Moyenne du 18 octobre au 31 décembre 1976.

9 Moyenne du 1^{er} janvier au 27 février 1977. La cotation a été suspendue le 28 février.

10 Moyenne du 1^{er} au 31 mars 1977.

11 Cours du 1^{er} avril 1977.

12 Moyenne du 4 avril au 30 juin 1977.

13 Moyenne du 1^{er} au 4 avril 1977.

14 Moyenne du 5 avril au 30 juin 1977.

15 Moyenne du 1^{er} juillet au 26 août 1977.

16 Moyenne du 29 août au 30 septembre 1977.

17 Moyenne du 1^{er} au 8 juillet 1977.

18 Moyenne du 11 juillet au 30 septembre 1977.

19 Moyenne du 1^{er} au 27 février 1977. La cotation a été suspendue le 28 février.

20 Moyenne du 4 au 30 avril 1977.

21 Moyenne du 5 au 30 avril 1977.

22 Moyenne du 12 au 31 juillet. La cotation a été suspendue le 11 juillet.

23 Moyenne du 1^{er} au 26 août 1977.

24 Moyenne du 29 au 31 août 1977.

25 Moyenne du 1^{er} au 10 février 1978.

26 Moyenne du 13 au 28 février 1978.

X - 3. — MARCHÉ DU DOLLAR U.S. A BRUXELLES

Moyennes journalières	Marché au comptant			Marché à terme à 3 mois	
	Marché réglementé	Marché libre		Marché réglementé	Marché libre (transferts)
		Transferts	Billets		
(cours en francs belges)			Report (+) ou Déport (-) (en p.c. par an des cours du marché au comptant 1)		
1970	49,65	50,17	50,16	- 0,16	- 0,44
1971 ²	49,65	49,62	49,59	- 0,87	- 0,90
1971 ³	46,92	46,97	46,85	- 1,86	- 1,87
1971 ⁴	45,19	45,26	45,22	- 0,20	- 0,20
1972	44,01	43,96	43,93	- 1,18	- 0,82
1973 ⁵	44,05	44,14	44,16	- 1,06	- 0,52
1973 ⁶	40,35	40,26	40,36	- 8,74	- 2,24
1973 ⁷	38,05	38,08	38,07	- 3,80	- 2,23
1974	38,95	39,77	39,86	+ 2,94	+ 0,99
1975	36,80	37,80	37,92	+ 0,74	+ 0,19
1976	38,60	39,48	39,61	+ 6,43	+ 5,12
1977	35,84	35,89	35,96	+ 1,31	+ 1,16
1975 4 ^e trimestre	39,16	40,25	40,34	- 0,66	- 0,54
1976 1 ^{er} trimestre	39,22	40,45	40,58	+ 3,64	+ 2,00
2 ^e trimestre	39,27	40,17	40,30	+ 4,75	+ 4,41
3 ^e trimestre	39,03	40,05	40,17	+ 8,75	+ 6,46
4 ^e trimestre	36,89	37,28	37,37	+ 8,58	+ 7,63
1977 1 ^{er} trimestre	36,75	36,82	36,90	+ 2,93	+ 2,82
2 ^e trimestre	36,16	36,19	36,26	+ 1,46	+ 1,47
3 ^e trimestre	35,64	35,72	35,76	+ 0,23	+ 0,22
4 ^e trimestre	34,81	34,84	34,87	+ 0,65	+ 0,13
1977 Février	36,89	36,90	37,00	+ 2,72	+ 2,71
Mars	36,68	36,72	36,79	+ 2,14	+ 2,15
Avril	36,34	36,42	36,50	+ 2,00	+ 2,03
Mai	36,10	36,12	36,18	+ 1,33	+ 1,33
Juin	36,07	36,06	36,12	+ 1,04	+ 1,04
Juillet	35,53	35,68	35,76	+ 1,10	+ 1,09
Août	35,57	35,66	35,71	- 0,02	- 0,01
Septembre	35,81	35,81	35,81	- 0,28	- 0,29
Octobre	35,42	35,37	35,41	- 0,90	- 0,90
Novembre	35,22	35,23	35,27	- 0,15	- 0,06
Décembre	33,80	33,93	34,01	+ 2,95	+ 1,35
1978 Janvier	32,84	32,84	32,93	+ 1,19	+ 0,95
Février	32,50	32,29	32,35	+ 0,13	+ 0,01

1 Formule = $\frac{(\text{Cours du marché à terme} - \text{Cours du marché au comptant}) \times 100 \times 4}{\text{Cours du marché au comptant}}$

2 Moyenne du 1^{er} janvier au 13 août 1971.

3 Moyenne du 23 août au 17 décembre 1971. Les cotations ont été suspendues du 17 au 20 août.

4 Moyenne du 21 au 31 décembre 1971. Les cotations ont été suspendues le 20 décembre.

5 Moyenne du 1^{er} janvier au 9 février 1973.

6 Moyenne du 14 février au 1^{er} mars 1973. Les cotations ont été suspendues du 10 au 13 février.

7 Moyenne du 19 mars au 31 décembre 1973. Les cotations ont été suspendues du 2 au 18 mars.

X - 4. — COURS DE CHANGE EFFECTIFS

Parités mai 1970 = 100

Sources : B.N.B., F.M.I.

	Franc belge		Dollar des Etats-Unis	Mark allemand	Yen	Franc français	Livre sterling	Lire italienne	Florin des Pays-Bas	Couronne suédoise	Franc suisse	Couronne danoise	Couronne norvégienne	
	Indice B.N.B. pondéré par les		Indices du Fonds Monétaire International											
	exportations de l'U.E.B.L.	importations de l'U.E.B.L.												
1971	99,57	99,69	100,3	96,8	103,6	102,4	98,4	100,0	98,8	101,0	99,7	104,4	99,2	99,3
1972	103,48	103,96	103,3	89,8	107,1	114,5	101,7	96,7	98,5	102,4	101,8	106,1	99,9	100,0
1973	105,04	106,28	104,4	82,3	119,3	123,2	106,3	87,5	89,7	105,7	103,6	118,3	106,4	104,8
1974	106,39	107,17	105,5	84,2	125,5	115,4	99,3	84,8	81,0	111,7	103,5	128,6	107,2	111,0
1975	108,13	108,93	106,6	83,5	127,6	111,7	109,3	78,3	77,8	113,5	108,8	145,0	111,1	114,5
1976	110,47	110,68	107,1	87,7	132,3	115,7	103,7	66,3	63,7	115,8	109,2	157,0	113,5	115,9
1977	<i>p</i> 116,81	<i>p</i> 117,27	111,9	86,7	143,1	128,1	98,5	63,0	58,6	121,5	105,9	161,5	113,7	116,6
1975 4 ^e trimestre	105,45	106,24	103,8	86,2	124,5	111,2	109,8	74,0	77,1	112,1	106,0	145,7	109,9	112,2
1976 1 ^{er} trimestre	106,65	107,20	104,6	86,9	127,2	112,4	108,7	73,0	68,7	113,1	107,1	150,7	109,4	112,8
2 ^e trimestre	109,39	109,96	106,0	88,1	130,6	114,9	106,4	66,7	61,7	113,7	108,0	157,9	113,6	115,4
3 ^e trimestre	110,60	110,89	106,7	87,7	132,4	118,4	101,1	65,0	63,4	115,7	108,4	158,7	113,7	115,5
4 ^e trimestre	115,42	116,08	111,0	88,0	139,1	116,9	98,4	60,4	61,1	120,8	113,4	160,5	117,3	119,9
1977 1 ^{er} trimestre	115,07	116,13	111,1	88,0	140,0	120,3	98,5	62,7	59,4	121,2	112,8	155,4	116,6	119,1
2 ^e trimestre	116,31	117,37	111,9	87,4	141,4	124,9	98,5	62,5	58,8	122,0	108,8	154,9	114,2	118,5
3 ^e trimestre	117,01	118,14	112,4	86,8	144,0	129,0	99,0	62,7	58,6	121,5	104,4	161,5	113,1	116,2
4 ^e trimestre	<i>p</i> 117,34	<i>p</i> 118,47	112,3	84,7	146,9	138,1	98,1	64,2	57,6	121,4	97,6	174,1	111,1	112,7
1977 Février	114,90	115,86	110,9	88,1	139,8	120,5	98,6	62,6	59,5	121,0	112,3	155,5	116,2	119,0
Mars	115,29	116,36	111,2	87,9	140,1	122,6	98,3	62,7	59,1	121,4	113,0	153,2	116,9	119,3
Avril	115,95	117,00	111,6	87,5	140,8	125,0	98,4	62,5	58,8	122,1	109,6	154,1	114,8	118,5
Mai	116,38	117,48	112,0	87,5	141,6	123,8	98,5	62,5	58,8	122,6	109,3	154,5	114,2	118,7
Juin	116,57	117,67	112,0	87,3	141,7	125,9	98,5	62,4	58,8	121,2	107,6	156,1	113,6	118,3
Juillet	116,74	117,95	112,1	86,2	144,8	129,2	99,3	61,9	58,2	121,2	108,5	159,6	113,9	117,4
Août	117,23	118,40	112,7	86,9	143,4	128,7	99,0	62,9	58,7	121,7	106,6	160,9	113,4	117,2
Septembre	117,08	118,13	112,3	87,3	143,7	129,0	98,8	63,3	58,9	121,5	98,2	164,0	111,9	114,0
Octobre	<i>p</i> 116,90	<i>p</i> 118,00	111,9	86,0	144,9	134,5	98,9	63,4	58,3	121,1	98,4	168,6	111,6	112,4
Novembre	<i>p</i> 116,54	<i>p</i> 117,62	111,4	84,8	146,0	139,5	98,0	64,5	57,8	120,7	97,5	173,0	110,2	111,7
Décembre	<i>p</i> 118,61	<i>p</i> 119,87	113,5	83,2	149,8	140,3	97,3	64,8	56,8	122,5	97,0	180,7	111,4	114,0
1978 Janvier	<i>p</i> 119,95	<i>p</i> 121,36	115,0	82,4	150,1	139,3	97,6	66,9	56,4	123,8	97,6	187,0	112,8	114,5
Février	<i>p</i> 121,52	<i>p</i> 122,80												

Références bibliographiques : *Statistiques économiques belges 1960-1970. — Bulletin de la Banque Nationale de Belgique, LII^e année, tome I, n^o 5, mai 1977 : « Les indices du cours moyen pondéré ou cours de change effectif du franc belge ».*

XI. — FINANCES PUBLIQUES ¹
1. — RECETTES ET DEPENSES DE TRESORERIE
RESULTANT DES OPERATIONS BUDGETAIRES ²

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Budget ordinaire			Budget extraordinaire			Solde budgétaire total (7) = (3) + (6)
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses ³	Solde	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6) = (4) - (5)	
1970	299,5	293,9	+ 5,6	0,6	59,4	- 48,8	- 43,2
1971	325,5	316,6	+ 8,9	0,6	63,8	- 63,2	- 54,3
1972	365,1	368,5	- 3,4	0,5	76,3	- 75,8	- 79,2
1973	409,7	431,9	- 22,2	0,8	75,0	- 74,2	- 96,4
1974	488,8	508,7	- 19,9	0,7	77,9	- 77,2	- 97,1

Nouvelle série

Périodes	Opérations courantes			Opérations en capital			Solde budgétaire total (7) = (3) + (6)
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses ³	Solde	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6) = (4) - (5)	
1974	483,8	484,4	- 0,6	5,7	62,9	- 57,2	- 57,8
1975	577,5	620,3	- 42,8	7,6	78,6	- 71,0	-113,8
1976 3 premiers mois	133,6	195,7	- 62,1	2,1	19,6	- 17,5	- 79,6
6 premiers mois	237,3	387,5	-100,2	4,1	39,3	- 35,2	-135,4
9 premiers mois	454,9	552,9	- 98,0	6,0	63,9	- 57,9	-155,9
12 mois	657,1	711,4	- 54,3	8,2	85,5	- 77,3	-131,6
1977 1 ^{er} mois	57,2	79,6	- 22,4	0,7	8,6	- 7,9	- 30,3
2 premiers mois	104,8	159,5	- 54,7	1,3	17,3	- 16,0	- 70,7
3 premiers mois	146,4	237,6	- 91,2	2,2	25,4	- 23,2	-114,4
4 premiers mois	221,6	316,2	- 94,6	2,8	30,4	- 27,6	-122,2
5 premiers mois	266,8	374,5	-107,7	3,4	38,0	- 34,6	-142,3
6 premiers mois	327,0	452,5	-125,5	4,3	47,8	- 43,5	-169,0
7 premiers mois	419,8	521,5	-101,7	5,0	55,7	- 50,7	-152,4
8 premiers mois	473,4	569,9	- 96,5	5,7	62,4	- 56,7	-153,2
9 premiers mois	523,5	633,1	-109,6	6,5	71,1	- 64,6	-174,2
10 premiers mois	608,6	704,3	- 95,7	7,2	79,5	- 72,3	-168,0
11 premiers mois	658,0	757,6	- 99,6	7,8	85,5	- 77,7	-177,3
12 mois	747,8	822,9	- 75,1	8,7	95,3	- 86,6	-161,7
1978 1 ^{er} mois	68,9	96,8	- 27,9	0,8	9,2	- 8,4	- 36,3

¹ Les statistiques concernant la dette publique figurent au chapitre XVI.

² Recettes et dépenses effectivement réalisées durant chaque période, quel que soit l'exercice budgétaire auquel elles sont rattachées, abstraction faite des virements internes.

³ Depuis 1973 les dépenses extraordinaires ou en capital, telles qu'elles sont publiées par le Ministère des Finances, comprennent les dépenses d'investissement du Fonds des Routes. Les données pour les années antérieures ont été rendues comparables en ajoutant aux dépenses du budget extraordinaire proprement dit les investissements du Fonds des Routes quel que soit leur mode de financement.

XI - 2. — RESULTAT DE CAISSE DU TRESOR ET SON FINANCEMENT

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Solde budgétaire total 1	Fonds de tiers et opérations de trésorerie	Amortissements de la dette 2	Résultat de caisse (4) = (1) + (2) + (3)	Placements spéciaux 3	Total à financer (6) = (4) + (5) ou - [(7) + (13)]	Financement						
							Produit net d'emprunts consolidés 4	Variations de la dette flottante 5					Total (13) = (8) à (12)
								Prélèvement sur la marge auprès de la B.N.B.	Portefeuille des institutions financières	Comptes de chèques postaux des particuliers	En monnaies étrangères	Divers 6	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)		
1974	- 57,8	+ 4,3	- 39,3	- 92,8	...	- 92,8	+ 84,9	+ 4,7	- 3,2	+ 2,3	...	+ 4,1	+ 7,9
1975	-113,8	+ 9,6	- 35,0	-139,2	...	-139,2	+122,8	- 0,9	+ 15,2	+ 3,7	...	- 1,6	+ 16,4
1976 3 premiers mois	- 79,6	- 1,9	- 9,2	- 90,7	...	- 90,7	+ 62,5	+ 16,4	+ 8,7	+ 3,2	...	- 0,1	+ 28,2
6 premiers mois	-135,4	+ 5,3	- 22,0	-152,1	...	-152,1	+ 99,7	+ 16,4	+ 28,1	+ 8,2	...	- 0,3	+ 52,4
9 premiers mois	-155,9	+ 6,2	- 34,9	-184,6	...	-184,6	+115,1	+ 16,4	+ 47,2	+ 6,0	...	- 0,1	+ 69,5
12 mois	-131,6	+ 0,5	- 47,5	-178,6	...	-178,6	+126,7	+ 16,4	+ 27,6	+ 7,4	...	+ 0,5	+ 51,9
1977 1 ^{er} mois	- 30,3	+ 0,2	- 3,7	- 33,8	...	- 33,8	- 10,4	...	+ 33,1	+ 11,1	+ 44,2
2 premiers mois	- 70,7	+ 2,9	- 6,8	- 74,6	...	- 74,6	+ 41,9	...	+ 26,3	+ 6,3	...	+ 0,1	+ 32,7
3 premiers mois	-114,4	+ 8,8	- 10,3	-115,9	...	-115,9	+ 42,0	...	+ 69,7	+ 4,2	+ 73,9
4 premiers mois	-122,2	+ 3,9	- 13,3	-131,6	...	-131,6	+ 42,1	...	+ 62,9	+ 17,1	...	+ 9,5	+ 89,5
5 premiers mois	-142,3	+ 6,3	- 17,2	-153,2	...	-153,2	+ 42,3	...	+ 96,1	+ 5,9	...	+ 8,9	+110,9
6 premiers mois	-169,0	+ 10,9	- 22,4	-180,5	...	-180,5	+ 90,4	...	+ 75,5	+ 6,8	...	+ 7,8	+ 90,1
7 premiers mois	-152,4	+ 9,8	- 25,9	-168,5	...	-168,5	+ 90,8	+ 4,6	+ 69,2	+ 10,1	...	- 6,2	+ 77,7
8 premiers mois	-153,2	+ 5,5	- 30,3	-178,0	...	-178,0	+ 90,8	+ 11,0	+ 75,3	+ 6,6	...	- 5,7	+ 87,2
9 premiers mois	-174,2	+ 6,1	- 35,3	-203,4	...	-203,4	+151,4	+ 8,7	+ 51,3	+ 4,1	...	- 12,1	+ 52,0
10 premiers mois	-168,0	+ 4,2	- 39,4	-203,2	...	-203,2	+179,0	- 14,4	+ 38,8	+ 11,9	...	- 12,1	+ 24,2
11 premiers mois	-177,3	+ 0,9	- 43,7	-220,1	...	-220,1	+178,7	+ 12,1	+ 36,5	+ 4,9	...	- 12,1	+ 41,4
12 mois	-161,7	- 1,5	- 48,6	-211,8	...	-211,8	+178,6	+ 16,4	+ 26,1	+ 3,1	...	- 12,4	+ 33,2
1978 1 ^{er} mois	- 36,3	+ 3,2	- 6,9	- 40,0	...	- 40,0	+ 2,0	- 3,1	- 2,8	+ 33,5	...	+ 10,4	+ 38,0

1 Cf. colonne (7) et note 3 du tableau XI-1 nouvelle série.

2 Amortissements contractuels (c'est-à-dire effectués par tirage au sort ou par rachat en bourse pendant la durée de vie des emprunts) à charge du Trésor et du Fonds des Routes.

3 Augmentation (-) ou diminution (+) des placements provisoires du Trésor en effets commerciaux et de ses avoirs en comptes courants.

4 Montant nominal des emprunts émis moins les frais et primes d'émission afférents à ces emprunts et moins les remboursements à une échéance intercalaire ou à l'échéance finale d'emprunts émis antérieurement.

5 Dette à moyen et court terme, non compris les variations du portefeuille de certificats de trésorerie du F.M.I. qui n'ont pas d'incidence sur le volume des ressources disponibles pour le financement.

6 Ce poste comprend entre autres les variations des portefeuilles de certificats de trésorerie des organismes non financiers du secteur public et celles du portefeuille de certificats de la tranche B du Fonds des Rentes.

**XI - 3. — BESOINS NETS DE FINANCEMENT DU TRESOR
ET LEUR COUVERTURE**

(milliards de francs)

Périodes	Solde budgétaire total 1	Solde des opérations extra- budgétaires 2	Déficit de trésorerie 3	Amor- tissements de la dette publique compris dans les dépenses budgétaires 4	Besoins nets de finan- cement du Trésor 4	Couverture 5				
						Recours au marché belge				Recours aux marchés étrangers 7
						Variations			Total	
						de l'encours des emprunts consolidés	des engagements à moyen terme	des engagements à court terme 6		
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)	(8)	(9) = (6) à (8)	(10)	
1970	- 43,2	- 1,0	- 44,2	+ 20,4	- 23,8	+ 20,7	- 1,4	+ 14,9	+ 34,2	- 10,4
1971	- 54,3	+ 1,3	- 53,0	+ 19,2	- 33,8	+ 62,1	+ 0,9	- 0,5	+ 62,5	- 28,7
1972	- 79,2	- 4,5	- 83,7	+ 20,0	- 63,7	+ 77,4	+ 4,3	- 2,1	+ 79,6	- 15,9
1973	- 96,4	+ 10,8	- 85,6	+ 34,5	- 51,1	+ 62,1	- 1,8	- 6,2	+ 54,1	- 3,0
1974	- 97,1	+ 0,4	- 96,7	+ 39,3	- 57,4	+ 50,9	+ 3,8	+ 5,2	+ 59,9	- 2,5

1 Cf. colonne (7) et note 3 du tableau XI-1.

2 Le solde des opérations extra-budgétaires comprend non seulement les fonds de tiers et les opérations de trésorerie [colonne (2) du tableau XI-2], mais aussi les dépenses d'organismes paraétatiques, autres que le Fonds des Routes, financées par l'émission d'emprunts indirects. Il est en outre influencé par des différences à l'émission et à l'amortissement.

3 L'écart entre cette colonne et la colonne (4) « Résultat de caisse » du tableau XI-2, s'explique par le fait que le déficit de trésorerie tient compte d'un certain nombre d'opérations qui ne sont pas prises en considération pour le calcul du « Résultat de caisse »; les opérations en question sont énumérées dans la note 2.

4 Cf. tableau XVI-3b.

5 Y compris les variations de la dette indirecte.

6 Le cas échéant, le solde du Trésor auprès de la B.N.B. et ses placements provisoires en effets commerciaux sont déduits de ses engagements à court terme.

7 Cette rubrique donne le mouvement de toutes les dettes, tant en monnaies étrangères qu'en francs belges, dont l'Etat est débiteur vis-à-vis de l'étranger, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes belges.

Nouvelle série

Périodes	Solde budgétaire total 1	Solde des opérations extra- budgétaires 2	Besoins nets de finan- cement du Trésor 3 4	Couverture 5				
				Recours au marché belge				Recours aux marchés étrangers 7
				Variations			Total	
				de l'encours des emprunts consolidés	des engagements à moyen terme	des engagements à court terme 6		
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) à (6)	(8)	
1974	- 57,8	+ 0,4	- 57,4	+ 50,9	+ 3,8	+ 5,2	+ 59,9	- 2,5
1975	-113,8	+ 4,5	-109,3	+ 94,4	- 2,4	+ 17,9	+109,9	- 0,6
1976 3 premiers mois	- 79,6	- 3,3	- 82,9	+ 54,9	- 0,9	+ 28,5	+ 82,5	+ 0,4
6 premiers mois	-135,4	+ 4,5	-130,9	+ 79,1	- 1,9	+ 53,7	+130,9	...
9 premiers mois	-155,9	+ 4,7	-151,2	+ 82,6	- 2,6	+ 71,0	+151,0	+ 0,2
12 mois	-131,6	- 1,5	-133,1	+ 82,3	- 4,3	+ 55,1	+133,1	...
1977 1 ^{er} mois	- 30,3	+ 0,3	- 30,0	- 14,2	...	+ 44,1	+ 29,9	+ 0,1
2 premiers mois	- 70,7	+ 1,7	- 69,0	+ 36,3	- 0,5	+ 32,7	+ 68,5	+ 0,5
3 premiers mois	-114,4	+ 7,6	-106,8	+ 32,9	- 1,0	+ 74,5	+106,4	+ 0,4
4 premiers mois	-122,2	+ 2,1	-120,1	+ 30,8	- 1,6	+ 90,2	+119,4	+ 0,7
5 premiers mois	-142,3	+ 4,8	-137,5	+ 26,7	- 2,3	+112,1	+136,5	+ 1,0
6 premiers mois	-169,0	+ 7,8	-161,2	+ 71,3	- 0,4	+ 90,0	+160,9	+ 0,3
7 premiers mois	-152,4	+ 7,2	-145,2	+ 67,8	- 6,6	+ 83,9	+145,1	+ 0,1
8 premiers mois	-153,2	+ 3,0	-150,2	+ 63,4	- 5,5	+ 91,9	+149,8	+ 0,4
9 premiers mois	-174,2	+ 2,7	-171,5	+119,9	- 6,1	+ 56,9	+170,7	+ 0,8
10 premiers mois	-168,0	...	-168,0	+144,2	- 6,8	+ 30,3	+167,7	+ 0,3
11 premiers mois	-177,3	- 3,4	-180,7	+139,8	- 6,7	+ 47,1	+180,2	+ 0,5
12 mois	-161,7	+ 5,7	-167,4	+134,7	- 6,7	+ 39,5	+167,5	- 0,1
1978 1 ^{er} mois	- 36,3	+ 3,7	- 32,6	- 5,4	...	+ 37,6	+ 32,2	+ 0,4

1 Cf. colonne (7) et note 3 du tableau XI-1.

2 Voir note 2 de la série précédente.

3 L'écart entre cette colonne et la colonne (4) « Résultat de caisse » du tableau XI-2 s'explique par le fait que, d'une part, les besoins nets de financement tiennent compte d'un certain nombre d'opérations qui ne sont pas prises en considération pour le calcul du « Résultat de caisse » (les opérations en question sont énumérées dans la note 2) et, d'autre

part, que ces besoins nets ne comprennent pas les amortissements contractuels.

4 Cf. tableau XVI-3b.

5 Voir note 5 de la série précédente.

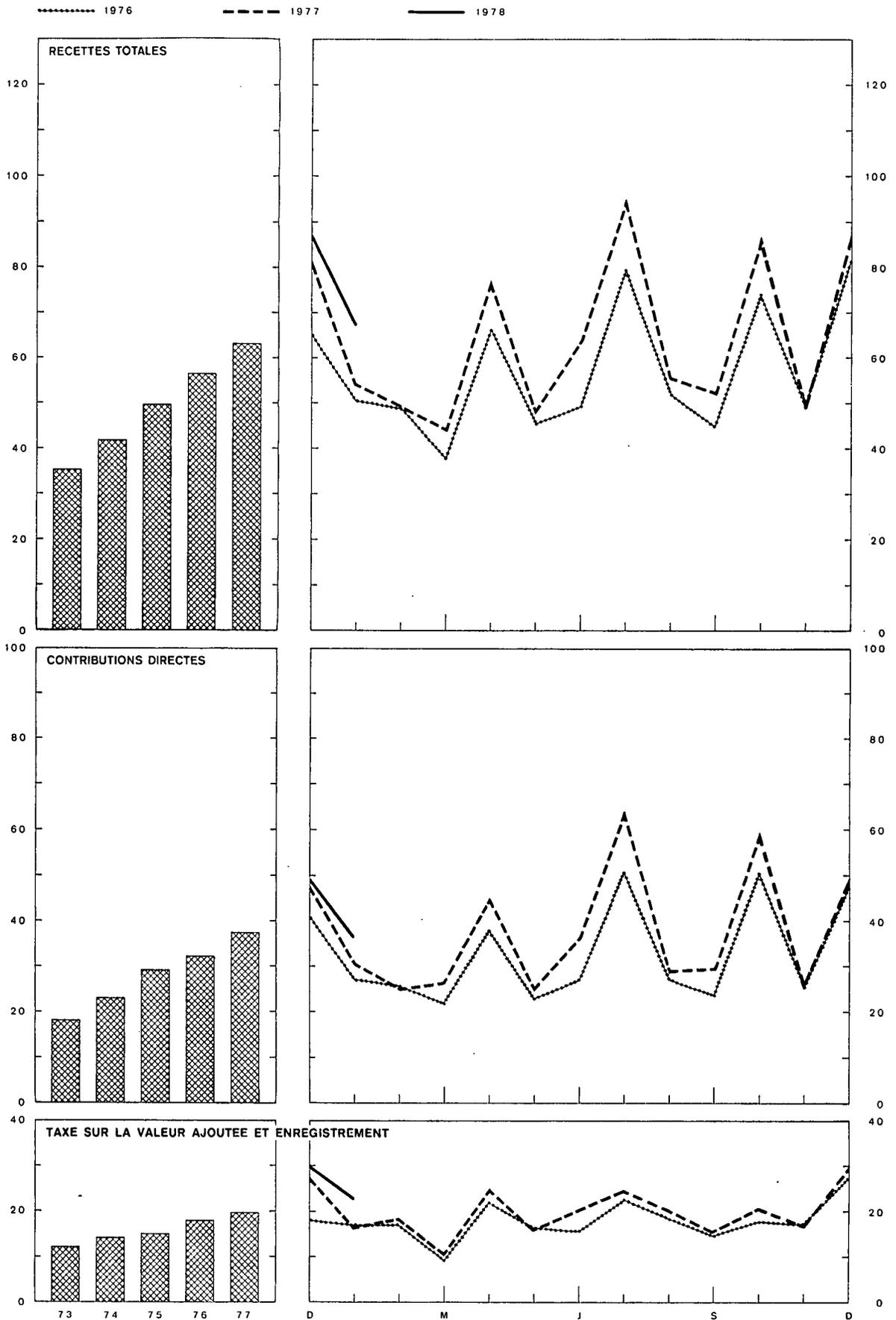
6 Voir note 6 de la série précédente.

7 Voir note 7 de la série précédente.

XI - 4. — RECETTES FISCALES PAR ANNEE CIVILE

(milliards de francs)

Moyennes mensuelles ou mois



XI - 4. — RECETTES FISCALES (par année civile) ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Recettes courantes totales ³					Recettes en capital ⁴	Total des recettes fiscales
	Contributions directes ²	Douanes et accises	T.V.A. et enregistrement	Total	dont versements anticipés		
1972	178,8	49,4	130,5	358,7	5,1	363,8
1973	219,3	54,1	146,6	420,0	55,3	5,1	425,1
1974	275,3	52,9	167,2	495,4	62,1	5,1	500,5
1975	349,4	62,4	179,5	591,3	78,5	6,6	597,9
1976	388,0	68,7	215,2	671,9	91,7	7,2	679,1
1977	448,2	72,1	236,7	757,0	104,0	7,9	764,9
1975 4 ^e trimestre	111,3	16,2	54,7	182,2	34,5	1,8	184,0
1976 1 ^{er} trimestre	74,8	17,4	42,9	135,1	1,5	1,9	137,0
2 ^e trimestre	88,1	16,6	54,5	159,2	18,7	1,6	160,8
3 ^e trimestre	101,6	17,1	55,6	174,3	27,9	1,8	176,1
4 ^e trimestre	123,5	17,6	62,2	203,3	43,6	1,9	205,2
1977 1 ^{er} trimestre	82,7	17,5	45,9	146,1	2,5	2,0	148,1
2 ^e trimestre	107,2	18,6	61,7	187,5	23,9	1,9	189,4
3 ^e trimestre	122,7	17,4	61,2	201,3	29,9	2,1	203,4
4 ^e trimestre	135,6	18,6	67,8	222,1	47,7	1,9	224,0
1977 Janvier	31,0	5,9	16,6	53,5	1,2	0,7	54,2
Février	25,2	5,3	18,4	48,9	0,1	0,6	49,5
Mars	26,5	6,3	10,9	43,7	1,2	0,7	44,4
Avril	45,1	6,7	24,9	76,7	21,9	0,6	77,3
Mai	25,6	6,0	16,2	47,8	0,4	0,6	48,4
Juin	36,5	5,9	20,6	63,0	1,6	0,7	63,7
Juillet	63,9	5,6	24,8	94,3	28,0	0,7	95,0
Août	29,1	5,5	20,6	55,2	0,4	0,7	55,9
Septembre	29,7	6,3	15,8	51,8	1,5	0,7	52,5
Octobre	59,6	5,6	20,9	86,1	26,8	0,7	86,8
Novembre	26,7	5,8	17,1	49,6	0,5	0,6	50,2
Décembre	49,3	7,1	29,9	86,3	20,4	0,7	87,0
1978 Janvier	36,7	6,8	23,1	66,6	0,9	0,8	67,4

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux.

² Y compris le produit des versements anticipés.

³ Il est à noter que certaines de ces recettes fiscales étaient, jusqu'en 1977, affectées directement, hors budget, au Fonds d'Expansion Economique et de Reconversion Régionale, au Fonds des Routes, au Fonds

Spécial des Communes et aux Communautés Européennes. Les recettes ne comprennent pas les droits de douane cédés comme moyens propres aux Communautés Européennes.

⁴ Droits de succession.

XI - 5. — DETAIL DES RECETTES FISCALES ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

	1977 ²		1977 : janvier ²		1978 : janvier	
	Recettes effectuées	Evaluations	Recettes effectuées	Evaluations	Recettes effectuées	Evaluations
A. Recettes courantes :						
I. Contributions directes	448,2	499,9	31,0	32,8	36,7	35,7
précompte immobilier	1,4	1,4	0,1	0,1
précompte mobilier	34,7	33,7	2,6	1,9	2,5	2,4
versements anticipés	104,0	120,4	1,2	1,2	0,9	1,0
impôts de sociétés (rôles)	3,8	6,0	0,5	0,5	0,9	0,6
impôts de personnes physiques (rôles)	40,3	46,0	1,8	2,1	3,4	2,5
précompte professionnel	252,9	281,3	23,5	25,8	27,4	27,7
divers	11,1	11,1	1,4	1,3	1,5	1,4
II. Douanes et accises	72,1	71,0	5,9	5,5	6,8	6,5
III. T.V.A. et enregistrement	236,7	242,0	16,6	16,3	23,1	23,0
B. Recettes en capital	7,9	7,8	0,7	0,6	0,8	0,6
Total ...	764,9	820,7	54,2	55,2	67,4	65,8
Différence par rapport aux évaluations ...	- 55,8		- 1,0		+ 1,6	

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux.

² Y compris les recettes affectées qui à partir de 1978 sont réintégrées dans le budget (cf. note 3 du tableau XI.4).

Références bibliographiques : *Bulletin de Documentation* (Ministère des Finances). — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Moniteur belge*. — *Bulletin d'Information et de Documentation* : XLII^e année, vol. I, no 8, mars 1967 : « Chapitre XI « Finances publiques » de la partie statistique - Révision de certaines données ». — *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, XLVII^e an-

N. B. — Le détail complet des recettes fiscales est publié mensuellement au *Moniteur belge*.

née, vol. II, no 5, novembre 1972 : « Le budget de 1973 dans la perspective de l'évolution des finances publiques de 1967 à 1973 ». — XLIX^e année, vol. I, no 5, mai 1974 : « Chapitre XI « Finances publiques » de la partie statistique. — Modification de certaines données ». — *Le année*, vol. I, no 4, avril 1975 : « Chapitre XI : « Finances publiques » de la partie statistique. — Modification de certaines données ».

XII. — CREANCES ET DETTES DANS L'ECONOMIE BELGE
XII - 1a. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1974

(milliards de francs)

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE												Total des dettes (13) = (1) à (12)	
		Secteurs nationaux non financiers						Etranger	Intermédiaires financiers						Secteurs indéterminés et ajustements
		Entreprises privées et particuliers	Organismes publics d'exploitation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés)	Sécurité sociale	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés)		Organismes principalement monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension	Intermédiaires financiers publics de crédit		
Entreprises privées et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses		0,5	—	6,3	146,3	—	7,0	10,0	0,8	171,0	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	16,8	252,2	—	0,7	4,7	...	274,4	
	Obligations	49,8	8,3	—	14,4	29,0	101,6	
	Autres emprunts à plus d'un an	0,2	1,0	—	303,8	75,2	286,0	...	666,2	
	Divers	5,2	8,3	67,4	—	1,0	26,7	0,1	...	108,6	
(Actions et parts)	(428,0)	(3,8)	(0,6)	(0,2)	(...)	(2,9)	(—)	(1,3)	(7,4)	(...)	(...)	(...)	(444,1)	
	Total ...	66,6	5,9	8,3	...	68,4	6,3	406,8	—	326,9	130,9	300,8	0,8	1.321,7	
Organismes publics d'exploitation (2)	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	0,3	0,7	—	1,0	1,5	...	3,4	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	0,3	0,4	0,6	—	7,4	...	8,8	
	Certificats à un an au plus	4,0	—	4,0	
	Obligations accessibles à tout placeur	26,6	2,3	...	0,2	0,3	0,7	15,6	1,4	14,9	8,6	1,4	...	72,0	
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	0,2	...	0,6	7,0	...	8,2	6,4	6,1	2,8	31,4	
	Autres emprunts à plus d'un an	—	0,8	0,2	38,4	...	42,2	
	Divers	17,4	...	7,4	0,5	4,7	...	—	3,9	34,0	
(Actions et parts)	(1,0)	(21,8)	(11,9)	(...)	(0,3)	(—)	(0,6)	(0,3)	(0,8)	(0,9)	(37,7)		
	Total ...	44,3	2,3	7,4	0,9	0,3	9,5	27,9	1,4	24,9	15,2	54,9	6,7	195,8	
Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers	4,9	0,7	—	2,1	...	6,7	65,0	0,2	17,2	96,8	
	Certificats à un an au plus	—	0,8	—	6,8	13,5	9,1	11,7	...	14,8	...	56,8	
	Obligations accessibles à tout placeur	204,3	3,6	—	2,5	7,9	3,1	201,0	5,2	80,9	74,9	30,9	...	614,3	
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	0,2	—	2,6	66,6	...	9,7	1,6	1,8	...	82,4	
	Divers	0,9	—	4,9	1,2	8,5	...	9,5	1,3	0,4	...	26,7	
	Total ...	209,2	6,2	—	4,7	12,8	20,3	354,6	14,3	111,8	77,9	48,1	17,2	877,1	
Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	...	—	...	0,7	...	—	0,7	
	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	...	—	...	24,9	—	13,3	...	38,2	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	124,7	
	Obligations accessibles à tout placeur	50,6	0,2	...	0,5	0,2	0,3	30,2	3,9	19,5	14,4	4,9	...	29,9	
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	7,0	...	16,9	1,5	4,1	0,4	169,3	
	Autres emprunts à plus d'un an	7,5	—	15,3	...	146,5	...	11,6	
Divers	3,6	1,1	6,5	—	0,3	...	374,4		
	Total ...	54,2	8,9	6,5	0,5	0,2	0,3	62,7	3,9	51,7	16,0	169,1	0,4	374,4	
Sécurité sociale (5)	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	...	—	—	0,1	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	0,4	
	Certificats à un an au plus	—	0,4	...	0,4	
	Obligations accessibles à tout placeur	3,2	
	Obligations non accessibles à tout placeur	0,4	...	0,7	...	0,1	2,0	47,5	
	Réserves de sécurité sociale	37,3	—	—	—	—	10,2	—	—	—	—	—	—	79,3	
	Divers	52,4	...	2,6	0,3	6,0	—	0,1	4,2	...	13,8	79,3	
	Total ...	89,7	...	2,6	...	0,4	10,5	6,7	...	0,2	6,3	0,4	13,8	130,6	
Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	...	—	—	0,2	—	0,2	
	Acceptations, effets commerciaux et promesses	1,3	53,0	—	5,4	10,1	0,2	70,0	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	101,4	—	101,4	
	Autres engagements à un an au plus envers des organismes principalement monétaires ¹	—	—	—	—	—	—	593,4	—	—	—	—	—	593,4	
	Obligations	14,8	0,1	0,1	—	53,7	...	1,7	5,4	75,9	
	Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique	—	—	14,8	—	—	—	24,9	—	—	—	—	—	39,7	
	Divers	4,3	11,8	1,6	4,8	—	0,5	23,0	
	(Actions et parts)	(0,2)	(0,2)	(0,5)	(—)	(6,4)	(—)	(...)	(1,4)	(—)	(...)	(...)	(8,6)
		Total ...	14,8	4,3	26,6	0,1	1,8	1,3	831,5	...	7,6	5,4	10,1	0,2	903,6

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

	Intermédiaires financiers														
	(13) = (1) + (12)														
Organismes principalement monétaires (7)	Monnaie	504,4	5,0	1,1	30,4	1,9	—	—	—	7,4	1,8	0,8	—	552,9	
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	13,3	
	Autres engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	—	3,9	5,6	0,7	2,5	—	0,6	695,0	
	Autres dépôts en devises à un an au plus	17,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	17,5	
	Autres dépôts en carnets ou livrets ordinaires	169,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	169,5	
	Autres dépôts à un an au plus	181,9	0,8	—	—	0,1	—	—	—	—	5,4	—	1,0	189,2	
	Engagements non rangés ailleurs	—	—	—	—	—	—	—	113,5	—	—	—	—	113,5	
	Dépôts à plus d'un an	23,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	23,2	
	Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	48,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	—	48,7	
	Divers	0,2	—	0,3	—	—	—	—	14,7	—	3,9	0,3	2,0	75,5	
	(Actions et parts)	(23,8)	—	(0,2)	—	—	—	—	(2,6)	(—)	(0,4)	(0,6)	—	(27,6)	
	Total ...	945,2	5,8	1,5	30,4	2,0	699,0	133,8	0,7	19,3	2,3	4,4	75,5	1.919,8	
	Fonds des Rentes (8)	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		Certificats à un an au plus	—	—	—	0,3	—	0,1	10,8	—	5,1	—	1,8	18,1	
		Divers	—	—	2,8	—	—	—	—	—	—	—	—	0,4	3,2
Total ...	—	—	2,8	0,3	—	0,1	10,8	—	5,1	—	1,8	0,4	21,3		
Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Monnaie	18,0	0,4	—	0,2	3,7	—	—	—	—	3,7	0,8	0,2	27,0	
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	334,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	334,1	
	Autres dépôts à un an au plus	32,8	2,0	0,4	0,7	4,2	1,8	—	—	—	8,7	1,2	—	51,9	
	Dépôts à plus d'un an	50,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	50,8	
	Bons de caisse à un an au plus	20,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20,5	
	Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	85,0	—	—	—	—	—	1,3	—	0,3	0,9	—	—	87,4	
	Réserves mathématiques	1,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,3	
	Divers	11,1	—	0,2	6,0	—	—	0,1	—	—	—	0,2	17,0	34,6	
(Actions et parts)	(3,6)	—	—	—	—	—	—	(—)	(1,4)	(0,3)	—	—	(5,3)		
Total ...	553,6	2,4	0,6	6,9	7,9	1,8	1,4	—	0,3	13,3	2,2	17,3	607,7		
Organ. d'assur.-vie et accid. du travail, fonds de pension (10)	Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
	Réserves de sécurité sociale	64,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	64,1	
	Réserves mathématiques	259,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	259,5	
	Divers	29,9	—	0,4	—	—	—	—	—	—	—	—	2,2	32,6	
	(Actions et parts)	(2,8)	—	—	—	—	—	—	(—)	(0,1)	(—)	(—)	(—)	(2,9)	
Total ...	353,5	—	0,4	—	—	—	—	—	—	—	—	2,2	356,2		
Intermédiaires financiers publics de crédit (11)	Monnaie	5,2	—	—	0,3	—	—	—	—	—	0,2	—	—	5,7	
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	2,1	—	—	0,6	—	—	0,1	2,9	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	0,4	—	8,8	0,1	1,4	—	10,6	
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	38,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	38,3	
	Autres dépôts à un an au plus	11,7	4,0	—	15,8	11,5	0,9	3,5	—	—	2,6	0,6	0,5	51,2	
	Bons de caisse à un an au plus, accessibles à tout placeur	38,5	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	0,4	—	39,4	
	Bons de caisse à un an au plus, non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	1,5	1,6	—	—	—	0,6	—	3,7	
	Bons de caisse et obl., à plus d'un an, accessibles à tout placeur	223,2	0,5	—	0,6	7,0	—	33,5	1,6	26,6	25,5	6,4	—	324,9	
	Bons de caisse et obl., à plus d'un an, non acces. à tout placeur	—	—	—	—	3,4	5,0	12,9	—	27,2	21,3	3,3	5,0	78,1	
	Divers	7,7	—	19,8	—	—	1,2	—	—	0,2	—	0,4	22,8	52,1	
(Actions et parts)	(0,3)	(—)	(1,4)	(0,7)	(—)	(—)	(0,2)	(—)	(—)	(—)	(—)	(—)	(2,7)		
Total ...	324,5	4,6	19,8	16,8	22,0	10,7	51,9	1,6	63,4	50,1	13,1	28,4	606,8		
Secteurs indéterminés et ajustements (12)		—	9,8	—	—	5,7	—	66,7	1,4	19,2	10,5	5,8	—	119,1	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
(13) = (1) + (12)	Total des créances	2.655,6	50,2	76,5	60,5	121,6	759,7	1.954,9	23,4	630,5	327,9	610,6	163,0	7.434,3	

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages

1 Y compris l'encaisse-or de la B.N.B.

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

		Intermédiaires financiers													
Organismes principalement monétaires (7)	Monnaie	584,6	5,9	1,4	34,8	2,5	584,6	—	—	9,0	1,5	0,7	...	640,3	
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	...	—	2,7	5,9	2,8	2,1	—	1,2	...	14,7	
	Autres engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	797,4	—	—	—	—	—	—	797,4	
	Autres dépôts en devises à un an au plus	23,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	23,0	
	Autres dépôts en carnets ou livrets ordinaires	220,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	220,4	
	Autres dépôts à un an au plus	173,7	0,1	—	...	0,2	—	—	—	8,3	...	0,7	...	183,0	
	Engagements non rangés ailleurs	—	—	...	—	—	—	115,4	...	0,1	—	115,4	
	Dépôts à plus d'un an	30,7	...	—	—	0,7	31,5	
	Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	57,6	—	—	—	—	—	0,1	—	...	0,4	58,2	
	Divers	0,2	...	0,3	76,3	76,9	
	(Actions et parts)	(24,7)	—	(0,2)	—	—	—	(2,2)	(—)	(0,6)	(0,8)	—	—	(28,5)	
	Total ...	1.090,2	6,0	1,7	34,8	2,7	800,1	122,1	2,8	19,6	1,9	2,7	76,3	2.160,9	
Fonds des Rentes (8)	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	...	—	0,1	...	—	...	—	...	0,1	0,3	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	2,9	—	...	—	...	—	2,9	
	Certificats à un an au plus	—	—	—	...	—	...	9,1	—	10,2	—	0,8	—	20,1	
	Divers	—	—	2,8	—	—	—	...	—	...	—	...	0,5	3,3	
	Total ...	—	—	2,8	...	—	0,1	12,0	—	10,2	—	0,8	0,6	26,6	
Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Monnaie	23,0	0,3	...	0,4	4,9	—	...	7,4	1,5	0,1	37,7	
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—	0,1	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	0,2	—	—	—	—	0,2	
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	402,6	—	402,6	
	Autres dépôts à un an au plus	32,1	2,1	0,4	1,2	5,8	4,9	—	—	0,1	13,0	0,8	...	60,3	
	Dépôts à plus d'un an	56,1	...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	56,1	
	Bons de caisse à un an au plus	23,7	...	—	—	—	—	—	0,5	—	24,2	
	Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	101,9	...	—	—	2,6	—	0,8	0,9	0,1	...	106,4
	Réserves mathématiques	1,4	...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,4	
	Divers	14,6	...	0,2	7,2	0,1	0,2	18,9	41,2	
	(Actions et parts)	(3,1)	—	—	—	—	—	—	—	(—)	(2,3)	(0,3)	—	(5,7)	
	Total ...	655,5	2,4	0,6	8,8	10,6	4,9	3,5	...	0,9	21,3	2,6	19,0	730,2	
Organ. d'assur.-vie et accid. du travail, fonds de pension (10)	Obligations non accessibles à tout placeur	—	
	Réserves de sécurité sociale	71,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	71,7	
	Réserves mathématiques	282,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	282,3	
	Divers	35,1	...	0,4	2,3	37,8	
	(Actions et parts)	(2,9)	—	—	—	—	—	—	—	(—)	(0,1)	(...)	(—)	(3,0)	
	Total ...	389,1	...	0,4	2,3	391,8	
Intermédiaires financiers publiques de crédit (11)	Monnaie	6,0	...	—	0,1	0,1	...	—	0,2	6,5	
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	...	—	3,2	0,1	...	1,6	—	5,0	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	0,2	—	10,4	0,2	2,1	...	12,9	
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	55,5	...	—	—	55,5	
	Autres dépôts à un an au plus	14,1	4,9	—	14,9	9,8	0,7	5,8	—	0,1	1,4	1,0	0,1	52,7	
	Bons de caisse à un an au plus, accessibles à tout placeur	44,6	1,6	—	...	1,5	0,6	...	48,4	
	Bons de caisse à un an au plus, non accessibles à tout placeur	—	4,0	—	0,6	...	4,6	
	Bons de caisse et obl., à plus d'un an, accessibles à tout placeur	251,1	0,5	...	0,9	6,2	...	31,8	1,8	32,5	24,6	8,2	...	357,6	
	Bons de caisse et obl., à plus d'un an, non acces. à tout placeur	—	3,2	4,1	13,5	—	38,0	19,2	3,7	6,8	88,4	
	Divers	8,1	...	23,5	3,2	...	—	0,2	...	0,4	25,9	61,4	
(Actions et parts)	(0,3)	(...)	(1,6)	(0,7)	(...)	(...)	(0,2)	(—)	(...)	(...)	(...)	(...)	(2,8)		
	Total ...	379,5	5,4	23,5	15,9	19,3	11,2	57,1	1,8	82,7	47,2	16,6	32,8	692,9	
Secteurs indéfinis ajustements (12)		—	13,0	8,2	...	64,3	1,9	21,6	10,7	7,8	—	127,5	
	Total des créances	3.046,7	60,5	84,2	68,7	134,4	859,5	2.195,8	28,7	752,5	358,6	697,2	185,1	8.471,9	

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages

1 Y compris l'encaisse-or de la B.N.B.

XII - 2. — MOUVEMENTS DES CREANCES ET DES DETTES DANS L'ECONOMIE BELGE EN 1975

(milliards de francs)

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE												Total des dettes (13) = (1) à (12)			
		Secteurs nationaux non financiers						Etranger (6)	Intermédiaires financiers						Secteurs indéterminés et ajustements (12)		
		Entreprises privées et particuliers (1)	Organismes publics d'exploitation (2)	Etat (Trésor) (3)	Secteur public non compris ailleurs (dont pourvois subordonnés) (4)	Sécurité sociale (5)	Organismes principalement monétaires (7)		Fonds des Rentés (8)	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension (10)	Intermédiaires financiers publics de crédit (11)					
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)			
DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers	Entreprises privées et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses	+ 0,4	—	- 0,7	+ 9,6	—	+ 3,5	+ 5,8	- 0,1	+ 18,5	
			Engagements en comptes courants ou d'avances	+ 3,0	+ 56,9	—	+ 1,4	—	+ 1,6	+ 62,9
			Obligations	+ 8,1	+ 2,2 ¹	+ 1,6	—	+ 8,0	+ 3,7	+ 23,6
			Autres emprunts à plus d'un an	—	+ 36,8	+ 7,9	+ 25,3	+ 70,0
			Divers	+ 1,8	+ 0,3	+ 11,6	+ 36,6	—	- 0,4	+ 4,6	+ 54,5
			(Actions et parts)	(+17,7)	(+ 0,3)	(+ 0,3)	(- 0,6) ¹	(+ 0,2)	(-)	(+ 0,7)	(+ 0,8)	(...)	(...)	(...)	(+ 19,4)	
			Total ...	+11,1	+ 2,2	+ 0,3	+ 38,1	+ 68,0	—	+ 49,3	+ 16,2	+ 32,7	- 0,1	+ 229,4	
		Organismes publics d'exploitation (2)	Acceptations, effets commerciaux et promesses	- 0,1	—	- 0,1	+ 0,4	+ 0,2	
	Engagements en comptes courants ou d'avances		- 0,1	+ 0,4	+ 0,2	—	+ 2,0	+ 6,6	+ 9,1	
	Certificats à un an au plus		—	+ 1,6	+ 1,6	
	Obligations accessibles à tout placeur	+ 0,2	- 0,2	- 0,1	+ 0,4	- 0,2	+ 0,2	+ 0,3	+ 0,6	
	Obligations non accessibles à tout placeur	- 0,1	+ 5,0	+ 0,5	+ 0,3	- 0,6	- 0,1	+ 5,0	
			Autres emprunts à plus d'un an	+ 1,1	- 0,3	+ 5,2	+ 6,0	
			Divers	+11,0	+ 0,2	- 0,1	+ 13,4	
			(Actions et parts)	(...)	(+ 1,8)	(+ 2,1)	(...)	+ 2,0	(...)	(+ 4,1)	
			Total ...	+10,9	+ 0,2	+ 0,2	- 0,1	+ 1,6	+ 6,5	+ 0,4	+ 1,9	+ 0,5	+ 11,9	+ 1,9	+ 35,9	
		Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers	+ 0,6	- 0,1	—	+ 2,4	- 4,1	+ 5,1	- 0,2	+ 11,2	+ 14,9	
	Certificats à un an au plus	- 0,7	+ 0,3	- 0,1	+ 1,8	+ 0,7	- 3,1	+ 16,5	- 0,2	+ 15,2	
	Obligations accessibles à tout placeur		+18,9	+ 1,6	+ 0,5	- 0,3	- 0,8	+ 36,9	+ 4,8	+ 19,3	+ 6,8	+ 5,7	+ 93,4	
	Obligations non accessibles à tout placeur	- 0,7	+ 2,5	+ 1,2	- 0,1	- 0,7	+ 2,9	
Divers		+ 0,5	- 1,8	- 0,1	- 4,2	+ 0,7	+ 2,0	+ 0,1	- 2,8		
		Total ...	+19,5	+ 1,2	—	+ 3,2	- 2,1	- 3,8	+ 36,0	+ 1,7	+ 37,7	+ 8,6	+ 4,7	+ 11,1	+ 117,8		
	Secteur public non compris ailleurs (dont pourvois subordonnés) (4)	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—		
Acceptations, effets commerciaux et promesses		
Engagements en comptes courants ou d'avances		
Obligations accessibles à tout placeur		+ 0,5	+ 0,7	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,1	+ 0,3	+ 2,5		
Obligations non accessibles à tout placeur	+ 0,8	+ 0,6	+ 0,2	+ 0,4	+ 2,1		
		Autres emprunts à plus d'un an	+ 1,7	+ 4,4	+ 22,3	+ 28,4		
		Divers	+ 0,5	- 0,1	+ 0,5	+ 0,1	+ 1,0		
		Total ...	+ 1,0	+ 1,5	+ 0,5	+ 5,9	+ 0,5	+ 5,4	+ 0,3	+ 34,5	+ 49,7		
	Sécurité sociale (5)	Acceptations, effets commerciaux et promesses		
Engagements en comptes courants ou d'avances		
Certificats à un an au plus	+ 1,0	+ 0,7	+ 0,1	+ 1,8		
Obligations accessibles à tout placeur		
Obligations non accessibles à tout placeur	+ 0,7	- 0,2	+ 0,4	+ 0,8		
		Réserves de sécurité sociale	+ 1,9	+ 0,4 ²	+ 2,3		
		Divers	+ 8,1	+ 1,0	+ 0,3	- 0,1	- 0,8	- 1,0	+ 7,5		
		Total ...	+10,1	+ 1,0	+ 0,4	+ 1,9	- 0,1	- 0,3	+ 0,5	- 1,0	+ 12,4		
	Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges)	+ 0,4	+ 0,4	
Acceptations, effets commerciaux et promesses	- 0,5	- 0,7	- 1,0	+ 2,9	+ 5,9		
Engagements en comptes courants ou d'avances	+ 40,3	
Autres engagements à un an au plus envers des organismes principalement monétaires ³	+ 89,6	+ 89,6	
Autres dépôts en devises à un an au plus		+ 2,5	+ 2,5	
Autres dépôts en francs belges à un an au plus		-19,2	- 19,2	
Obligations		+26,7 ⁴	- 14,2	+ 0,8	+ 0,6	+ 13,9	
Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique	+ 2,7	+ 1,5	- 1,9	+ 2,3	
Divers	+ 1,8	+ 1,0	+ 1,0	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,1	+ 4,3		
		(Actions et parts)	(+ 9,4) ⁴	(...)	(...)	(-)	(...)	(-)	(...)	(...)	(-)	(...)	(...)	(+ 9,4)		
		Total	+11,8	+ 1,0	+ 3,8	+ 0,1	- 0,5	+ 123,2	+ 0,2	+ 0,6	- 1,0	+ 1,0	+ 140,1		

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

		Intermédiaires financiers													
		Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)													
		Organ. d'assur.-vie et accid. du travail, fonds de pension (10)													
		Intermédiaires financiers publics de crédit (11)													
		Secteurs indéterminés et ajustements (12)													
		(13) = (1) + (12)													
Organismes principalement monétaires (7)	Monnaie	+80,2	+ 0,9	+ 0,3	+ 4,4	+ 0,5	+ 1,5	- 0,3	- 0,1	+ 87,4		
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	- 1,2	+ 0,3	+ 2,1	- 0,3	—	+ 0,6	+ 1,4		
	Autres engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	+102,4	—	—	—	—	—	+102,4		
	Autres dépôts en devises à un an au plus	+ 5,5	+ 5,5		
	Autres dépôts en carnets ou livrets ordinaires	+50,9	+ 50,9		
	Autres dépôts à un an au plus	- 8,2	- 0,7	+ 0,1	+ 2,9	- 0,3	- 6,2		
	Engagements non rangés ailleurs	+ 1,9	+ 1,9		
	Dépôts à plus d'un an	+ 7,5	+ 0,7	+ 0,1	+ 8,3		
	Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	+ 9,1	+ 0,1	+ 0,2	+ 9,5		
	Divers	-14,7	- 3,9	- 0,3	- 1,9	+ 0,8		
(Actions et parts)	(+ 0,9)	(...)	(- 0,4)	(-)	(+ 0,2)	(+ 0,2)	(+ 0,9)			
Total ...	+145,1	+ 0,2	+ 0,3	+ 4,4	+ 0,6	+101,2	-11,7	+ 2,1	+ 0,3	- 0,4	- 1,7	+ 0,8	+241,2		
Fonds des rentes (8)	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	+ 0,1	—	+ 0,1	+ 0,3		
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	+ 2,9		
	Certificats à un an au plus	—	—	—	- 0,3	—	- 0,1	- 1,7	+ 5,1	- 1,0	+ 2,0		
	Divers	—	—	+ 0,1		
Total ...	—	—	- 0,2	—	+ 1,2	—	+ 5,1	—	- 1,0	+ 0,2	+ 5,3		
Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Monnaie	+ 5,1	- 0,1	+ 0,2	+ 1,2	+ 3,7	+ 0,6	- 0,1	+ 10,7		
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—		
	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—		
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	+ 0,1	+ 0,1		
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	+68,5	+ 68,5		
	Autres dépôts à un an au plus	- 0,7	+ 0,5	+ 1,6	+ 3,1	+ 4,3	- 0,4	+ 8,4		
	Dépôts à plus d'un an	+ 5,3	+ 5,3		
	Bons de caisse à un an au plus	+ 3,2	+ 0,5	+ 3,7		
	Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	+17,0	+ 1,4	+ 0,5	+ 0,1	+ 19,0		
	Réserves mathématiques	+ 0,1	+ 0,1		
Divers	+ 3,5	+ 1,2	+ 1,8			
(Actions et parts)	(- 0,5)	(-)	(+ 0,9)	(...)	(+ 0,4)			
Total ...	+102,0	+ 1,9	+ 2,7	+ 3,1	+ 2,0	+ 0,5	+ 8,1	+ 0,4	+ 1,8	+122,5		
Organ. d'assur.-vie et accid. du travail, fonds de pension (10)	Obligations non accessibles à tout placeur	—		
	Réserves de sécurité sociale	+ 7,6	+ 7,6		
	Réserves mathématiques	+22,8	+ 22,8		
	Divers	+ 5,2	- 0,1	+ 0,1	+ 5,2		
(Actions et parts)	(+ 0,1)	(-)	(...)	(...)	(-)	(...)	(+ 0,1)		
Total ...	+35,6	- 0,1	+ 0,1	+ 35,6		
Intermédiaires financiers publics de crédit (11)	Monnaie	+ 0,9	—	- 0,1	+ 0,7		
	Argent à très court terme (francs belges)	—	+ 1,1	+ 0,1	+ 1,0	- 0,1	- 0,1	+ 2,1		
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	- 0,1	+ 1,6	+ 0,1	+ 0,7	+ 2,3		
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	+17,3	+ 17,3		
	Autres dépôts à un an au plus	+ 2,4	+ 0,9	- 1,0	- 1,7	- 0,1	+ 2,3	- 1,2	+ 0,5	- 0,5	+ 1,5	
	Bons de caisse à un an au plus, accessibles à tout placeur	+ 6,1	+ 1,6	+ 1,1	+ 0,2	+ 9,0	
	Bons de caisse à un an au plus, non accessibles à tout placeur	—	- 1,5	+ 2,5	+ 1,0		
	Bons de caisse et obl., à plus d'un an, accessibles à tout placeur	+27,9	+ 0,3	- 0,8	- 1,7	+ 0,2	+ 5,9	- 0,8	+ 1,8	+ 32,7	
	Bons de caisse et obl., à plus d'un an, non acces. à tout placeur	—	- 0,2	+ 0,6	+10,8	- 2,0	+ 0,4	+ 1,7	+ 10,3	
	Divers	+ 0,4	+ 3,7	+ 2,0	+ 3,2	+ 9,3	
(Actions et parts)	(...)	(+ 0,2)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(-)	(...)	(...)	(...)	(...)	(+ 0,1)		
Total ...	+55,0	+ 0,8	+ 3,7	- 0,9	- 2,7	+ 0,6	+ 5,2	+ 0,2	+19,3	- 2,9	+ 3,5	+ 4,4	+ 86,2		
Secteurs indéterminés et ajustements (12)	+ 3,1	+ 2,5	- 1,9	+ 2,6	+ 0,5	+ 2,4	+ 0,2	+ 2,1	—	+ 11,5	
	Total des créances	+402,1	+10,3	+ 9,8	+ 8,3	+12,7	+138,8	+240,9	+ 5,3	+122,0	+30,8	+86,6	+20,2	+1087,7	

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages

1 Cf. rubrique 4.321 du tableau IX-1.

2 Dans la balance des paiements, ce mouvement n'est pas enregistré dans les opérations en capital.

3 Y compris l'encaisse-or de la B.N.B.

4 Cf. rubrique 4.311 du tableau IX-1.

XII - 3a. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1974

Totaux sectoriels
(milliards de francs)

	Entreprises privées et particuliers	Organismes publics d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes principa- lement monétaires	Fonds des Rentes	Caisse d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Inter- médiaires financiers publics de crédit	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajustements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises privées et particuliers	66,6	5,9	8,3	...	68,4	149,2	6,3	406,8	—	326,9	130,9	300,8	1.165,4	0,8	1.321,7
2. Organismes publics d'exploitation	44,3	2,3	7,4	0,9	0,3	55,2	9,5	27,9	1,4	24,9	15,2	54,9	124,3	6,7	195,8
3. Etat (Trésor)	209,2	6,2	—	4,7	12,8	232,9	20,3	354,6	14,3	111,8	77,9	48,1	606,7	17,2	877,1
4. Secteur public non compris ailleurs	54,2	8,9	6,5	0,5	0,2	70,3	0,3	62,7	3,9	51,7	16,0	169,1	303,4	0,4	374,4
5. Sécurité sociale	89,7	...	2,6	...	0,4	92,7	10,5	6,7	...	0,2	6,3	0,4	13,6	13,8	130,6
6. Total des secteurs nationaux non financiers	464,0	23,3	24,8	6,1	82,1	600,3	46,9	858,7	19,6	515,5	246,3	573,3	2.213,4	38,9	2.899,6
7. Etranger	14,8	4,3	26,6	0,1	1,8	47,6	1,3	831,5	...	7,6	5,4	10,1	854,6	0,2	903,6
8. Organismes principalement monétaires	945,2	5,8	1,5	30,4	2,0	984,9	699,0	133,8	0,7	19,3	2,3	4,4	160,5	75,5	1.919,8
9. Fonds des Rentes	—	—	2,8	0,3	—	3,1	0,1	10,8	—	5,1	—	1,8	17,7	0,4	21,3
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	553,6	2,4	0,6	6,9	7,9	571,4	1,8	1,4	...	0,3	13,3	2,2	17,2	17,3	607,7
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	353,5	...	0,4	353,9	2,2	356,2
12. Intermédiaires financiers publics de crédit	324,5	4,6	19,8	16,8	22,0	387,7	10,7	51,9	1,6	63,4	50,1	13,1	180,1	28,4	606,8
13. Total des intermédiaires financiers	2.176,8	12,8	25,1	54,4	31,9	2.301,0	711,6	197,9	2,3	88,1	65,7	21,5	375,5	123,8	3.511,8
14. Secteurs indéterminés et ajuste- ments	9,8	5,7	15,5	...	66,7	1,4	19,2	10,5	5,8	103,6	—	119,1
15. Total des créances	2.655,6	50,2	76,5	60,5	121,6	2.964,4	759,7	1.954,9	23,4	630,5	327,9	610,6	3.547,3	163,0	7.434,3
16. Solde des créances et des dettes ...	+1.333,9	- 145,6	- 800,6	- 313,9	- 9,0	+ 64,8	- 143,9	+ 35,1	+ 2,1	+ 22,8	- 28,3	+ 3,8	+ 35,4	+ 43,8	—

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

XII - 3b. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1975

Totaux sectoriels
(milliards de francs)

	Entreprises privées et particuliers	Organismes publics d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes principa- lement monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Inter- médiaires financiers publics de crédit	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajustements	Total des dettes (15) = (6)+(7)+ (13)+(14)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6)+(7)+ (13)+(14)
1. Entreprises privées et particuliers	77,7	8,1	8,6	...	80,0	174,4	5,6	474,9	—	376,2	147,1	333,5	1.331,7	0,8	1.512,4
2. Organismes publics d'exploitation	55,2	2,6	7,6	0,8	0,4	66,6	11,1	34,4	1,8	26,9	15,7	66,8	145,6	8,6	231,8
3. Etat (Trésor)	228,7	7,4	—	7,9	10,7	254,7	14,6	390,6	16,0	149,5	86,5	52,8	695,4	28,4	993,0
4. Secteur public non compris ailleurs	55,3	10,4	7,0	0,5	0,2	73,4	0,3	68,6	4,4	57,1	16,3	203,6	350,0	0,4	424,1
5. Sécurité sociale	99,8	...	3,5	...	0,4	103,7	10,8	8,7	6,0	0,9	15,6	12,8	143,0
6. Total des secteurs nationaux non financiers	516,7	28,5	26,7	9,2	91,7	672,8	42,4	977,2	22,2	609,7	271,6	657,6	2.538,3	51,0	3.304,3
7. Etranger	15,8	5,3	28,4	0,1	1,8	51,4	0,7	959,6	...	7,8	6,0	9,1	982,5	3,1	1.037,7
8. Organismes principalement monétaires	1.090,2	6,0	1,7	34,8	2,7	1.135,4	800,1	122,1	2,8	19,6	1,9	2,7	149,1	76,3	2.160,9
9. Fonds des Rentes	—	—	2,8	...	—	2,8	0,1	12,0	—	10,2	—	0,8	23,0	0,6	26,6
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	655,5	2,4	0,6	8,8	10,6	677,9	4,9	3,5	...	0,9	21,3	2,6	28,3	19,0	730,2
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	389,1	...	0,4	389,5	2,3	391,8
12. Intermédiaires financiers publics de crédit	379,5	5,4	23,5	15,9	19,3	443,6	11,2	57,1	1,8	82,7	47,2	16,6	205,4	32,8	692,9
13. Total des intermédiaires financiers	2.514,3	13,8	29,0	59,5	32,6	2.649,2	816,3	194,7	4,6	113,4	70,4	22,7	405,8	131,0	4.002,4
14. Secteurs indéterminés et ajuste- ments	13,0	8,2	21,2	64,3	1,9	21,6	10,7	7,8	106,3	—	127,5
15. Total des créances	3.046,7	60,5	84,2	68,7	134,4	3.394,5	859,5	2.195,8	28,7	752,5	358,6	697,2	4.032,8	185,1	8.471,9
16. Solde des créances et des dettes ...	+1.534,3	- 171,3	- 908,8	- 355,4	- 8,6	+ 90,2	- 178,2	+ 34,9	+ 2,1	+ 22,3	- 33,2	+ 4,3	+ 30,4	+ 57,6	—

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

XII - 4. — MOUVEMENTS DES CREANCES ET DES DETTES EN 1975

Totaux sectoriels

(milliards de francs)

	Entreprises privées et particuliers	Organismes publics d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes principa- lement monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisa- tion	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Inter- médiaires financiers publics de crédit	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajustements	Total des dettes (15) = (6) + (7) + (13) + (14)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises privées et particuliers	+ 11,1	+ 2,2	+ 0,3	...	+ 11,6	+ 25,2	+ 38,1	+ 68,0	—	+ 49,3	+ 16,2	+ 32,7	+166,2	— 0,1	+ 229,4
2. Organismes publics d'exploitation	+ 10,9	+ 0,2	+ 0,2	— 0,1	...	+ 11,2	+ 1,6	+ 6,5	+ 0,4	+ 1,9	+ 0,5	+ 11,9	+ 21,2	+ 1,9	+ 35,9
3. Etat (Trésor)	+ 19,5	+ 1,2	—	+ 3,2	— 2,1	+ 21,8	— 3,8	+ 36,0	+ 1,7	+ 37,7	+ 8,6	+ 4,7	+ 88,7	+ 11,1	+ 117,8
4. Secteur public non compris ailleurs	+ 1,0	+ 1,5	+ 0,5	+ 3,0	...	+ 5,9	+ 0,5	+ 5,4	+ 0,3	+ 34,5	+ 46,6	...	+ 49,7
5. Sécurité sociale	+ 10,1	...	+ 1,0	+ 11,1	+ 0,4	+ 1,9	...	— 0,1	— 0,3	+ 0,5	+ 2,0	— 1,0	+ 12,4
6. Total des secteurs nationaux non financiers	+ 52,6	+ 5,1	+ 2,0	+ 3,1	+ 9,5	+ 72,3	+ 36,3	+118,3	+ 2,6	+ 94,2	+ 25,3	+ 84,3	+324,7	+ 11,9	+ 445,2
7. Etranger	+ 11,8	+ 1,0	+ 3,8	...	+ 0,1	+ 16,7	— 0,5	+123,2	...	+ 0,2	+ 0,6	— 1,0	+123,0	+ 1,0	+ 140,1
8. Organismes principalement monétaires	+145,1	+ 0,2	+ 0,3	+ 4,4	+ 0,6	+150,6	+101,2	— 11,7	+ 2,1	+ 0,3	— 0,4	— 1,7	— 11,4	+ 0,8	+ 241,2
9. Fonds des Rentes	—	—	...	— 0,2	—	— 0,2	...	+ 1,2	—	+ 5,1	—	— 1,0	+ 5,3	+ 0,2	+ 5,3
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	+102,0	+ 1,9	+ 2,7	+106,6	+ 3,1	+ 2,0	...	+ 0,5	+ 8,1	+ 0,4	+ 11,0	+ 1,8	+ 122,5
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	+ 35,6	+ 35,6	— 0,1	— 0,1	+ 0,1	+ 35,6
12. Intermédiaires financiers publics de crédit	+ 55,0	+ 0,8	+ 3,7	— 0,9	— 2,7	+ 55,9	+ 0,6	+ 5,2	+ 0,2	+ 19,3	— 2,9	+ 3,5	+ 25,3	+ 4,4	+ 86,2
13. Total des intermédiaires financiers	+337,7	+ 1,0	+ 4,0	+ 5,2	+ 0,6	+348,5	+104,9	— 3,3	+ 2,3	+ 25,1	+ 4,8	+ 1,2	+ 30,1	+ 7,3	+ 490,8
14. Secteurs indéterminés et ajuste- ments	+ 3,1	+ 2,5	+ 5,6	— 1,9	+ 2,6	+ 0,5	+ 2,4	+ 0,2	+ 2,1	+ 7,8	—	+ 11,5
15. Total des créances	+402,1	+ 10,3	+ 9,8	+ 8,3	+ 12,7	+443,2	+138,8	+240,9	+ 5,3	+122,0	+ 30,8	+ 86,6	+485,6	+ 20,2	+1.087,7
16. Solde des créances et des dettes ...	+172,7	— 25,6	—108,0	— 41,4	+ 0,3	— 2,0	— 1,4	— 0,3	...	— 0,5	— 4,8	+ 0,4	— 5,2	+ 8,7	—

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

Références bibliographiques : Bulletin d'Information et de Documentation : XXXVII^e année, tome II, nos 2-3, août-septembre 1962, XXXVIII^e année, tome I, no 2, février 1963 et XLIX^e année, tome II, nos 1-2 juillet-août 1974. —

Bulletin de la Banque Nationale de Belgique, LI^e année, tome I, no 1, janvier 1976, LII^e année, tome I, no 1, janvier, tome II, no 6, décembre 1977. — Statistiques économiques belges 1960-1970. — Statistiques financières de l'O.C.D.E.

XIII. — ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES

1. — BILANS INTEGRES DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES

(milliards de francs)

Fin de période	Stock monétaire 1	Autres engagements envers les entreprises et particuliers 2			Total (5) = (1) à (4) = (6) + (1A)	Avoirs extérieurs nets (6)	Créances sur les pouvoirs publics		Créances sur les entreprises 5 et particuliers			Créances sur des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires 9		Divers 12 (14)
		En francs belges		En monnaies étrangères (dépôts à un an au plus) (4)			Etat 3 (7)	Autres pouvoirs publics 4 (8)	Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation		Obligations 8 (11)	Fonds des Rentes 10 (12)	Autres intermédiaires financiers 11 (13)	
		A un an au plus (dépôts) (2)	A plus d'un an (dépôts, bons de caisse et obligations) (3)						Financés par les organismes principalement monétaires 6 (9)	Pour mémoire : accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires 7 (10)				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	
1969	353,7	159,8	31,8	14,7	560,0	93,6	243,2	18,9	195,9	206,5	10,8	5,4	28,1	- 35,9
1970	378,2	178,5	39,9	11,4	608,0	104,7	247,3	26,0	218,0	231,2	15,2	5,4	37,0	- 45,6
1971 (ancienne série)	416,1	208,4	52,4	9,7	686,6	132,5	257,5	30,8	251,9	266,3	16,8	4,4	41,7	- 49,0
1971 (nouvelle série) 13	420,4	208,4	52,4	9,7	690,9	132,5	257,5	30,8	251,9	266,3	16,8	4,4	41,7	- 44,7
1972	484,5	247,8	62,6	9,2	804,1	148,7	291,0	39,6	305,0	318,4	24,5	8,5	38,6	- 51,8
1973	520,4	316,4	68,8	11,9	917,5	151,9	329,8	56,6	364,8	374,4	25,7	9,6	32,4	- 53,3
1974	552,9	358,1	71,9	17,5	1.000,4	132,5	354,6	69,3	399,7	417,5	35,0	10,1	44,3	- 45,1
1975 Septembre	608,3	390,1	86,4	21,9	1.106,7	145,5	412,5	66,5	432,4	447,8	40,7	6,3	61,1	- 58,3
1975 Décembre	640,3	402,7	89,7	23,0	1.155,7	159,5	390,7	77,2	466,3	483,9	43,1	9,2	57,1	- 47,4
1976 Mars	634,5	426,6	96,5	31,7	1.189,3	130,9	432,8	74,5	487,0	504,3	42,5	13,6	61,2	- 53,2
1976 Juin	692,1	437,0	100,1	28,7	1.257,9	136,4	458,5	76,7	515,4	527,9	42,6	17,7	64,7	- 54,1
1976 Septembre	661,2	470,7	102,7	30,0	1.264,6	115,5	455,4	73,7	543,5	549,8	42,9	40,0	66,4	- 72,8
1976 Décembre	684,1	488,4	103,3	31,4	1.307,2	145,5	449,9	86,2	554,8	568,4	48,2	13,9	64,1	- 55,4
1977 Mars	689,5	498,2	118,6	37,1	1.343,4	147,9	475,9	81,7	558,3	576,9	48,7	19,1	71,4	- 59,6
1977 Juin	732,2	499,7	123,7	30,7	1.386,3	147,1	490,2	91,1	592,0	607,7	50,2	26,1	71,3	- 81,7
1977 Septembre	722,7	510,9	131,4	28,8	1.393,8	p118,0	p506,7	p 90,3	p 606,2	p 618,1	p 56,2	3,6	p 81,9	p- 69,1
1977 Décembre	p748,9	528,7	135,4	35,8	p1.448,8	p122,8	p483,7	p 99,2	p 655,2	p 671,6	p 58,0	10,6	p 90,7	p- 71,4

1 Voir tableau XIII-4a, colonne (10).

2 Y compris les « autres engagements » sous forme de dépôts, bons de caisse et obligations et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts envers les intermédiaires financiers autres que principalement monétaires.

3 Y compris le Fonds des Routes (voir l'article « Chapitre IX, Balance des Paiements », et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique », publié dans le Bulletin d'Information et de Documentation : XLIII^e année, vol. II, no 3, septembre 1968), sous déduction du compte ordinaire du Trésor à la B.N.B.

4 Y compris les organismes de sécurité sociale et sous déduction des engagements non monétaires envers les autres pouvoirs publics.

5 Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

6 Voir tableau XIII-9, colonnes (11) + (12).

7 Voir tableau XIII-9, colonne (4).

8 Y compris les certificats à un an au plus émis par les organismes publics d'exploitation.

9 Sous déduction des engagements envers des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires sous une forme autre que des dépôts ou des bons de caisse et obligations et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.

10 Sous déduction du solde créditeur du Fonds des Rentes à la B.N.B.

11 Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation et intermédiaires financiers publics de crédit.

12 Cette rubrique comprend principalement le solde des actifs et passifs non rangés ailleurs du Fonds Monétaire, le solde des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux, les comptes pour balance, les écarts entre les immobilisations et participations d'une part et les fonds propres de l'autre et, à partir de 1970, la contrepartie de l'allocation cumulative nette à la Belgique de droits de tirage spéciaux sur le F.M.I.

13 Nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptes extraordinaires du Trésor à l'O.C.P.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir Bulletin d'Information et de Documentation, XXIV^e année, vol. II, no 6, décembre 1949; XXX^e année, vol. II, no 5, novembre 1955; XXXIII^e année, vol. II, no 5, novembre 1958; XLIII^e année, vol. I, no 1, janvier 1967, vol. II, no 3, septembre 1967 et Bulletin de la Banque Nationale de Belgique, LI^e année, tome I, no 1, janvier 1976; LII^e année, tome I, no 1, janvier 1977.

— Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau XIII-4a.

— Pour le détail des « Avoirs extérieurs nets », voir le tableau XIII-5.

XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE, DES ORGANISMES PUBLICS MONETAIRES ET DES BANQUES DE DEPOTS

a) Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-69	31-12-70	31-12-71	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-3-76	30-6-76	30-9-76	31-12-76	31-3-77	30-6-77	30-9-77	31-12-77	
A. Créances sur l'étranger :																
1. Or	76,0	73,5	77,2	75,4	71,8	71,8	71,8	71,8	71,8	71,8	71,8	72,1	72,1	72,1	72,3	
2. F.M.I. — Participation	7,8	19,6	30,0	25,9	24,0	24,9	26,3	27,0	28,7	29,5	29,9	29,5	30,1	27,7	26,7	
— Prêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,8	1,2	1,5	1,5	
— Droits de tirage spéciaux	—	10,2	20,3	26,1	30,5	28,4	30,0	30,0	27,4	19,9	19,3	19,3	19,8	19,8	19,8	
— Autres	—	—	—	—	—	—	2,4	4,9	9,7	9,7	9,7	9,7	9,7	9,7	9,7	
3. Accords internationaux	0,3	0,2	0,4	0,7	0,5	0,4	
4. F.E.C.O.M.	—	—	—	—	3,5	
5. C.E.E. : concours financier à moyen terme	—	—	—	—	—	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	
6. Obligations	
7. Acceptations en francs belges représent. d'exportation	9,8	1,9	5,8	16,5	16,9	12,0	11,9	17,8	14,9	15,0	13,7	5,9	12,0	13,9	20,0	
8. Autres :																
a) en monnaies étrangères	35,6	39,0	35,0	52,4	75,9	88,6	107,2	87,2	79,3	64,5	84,1	94,2	99,9	105,5	101,2	
b) en francs belges	0,2	
Total des créances sur l'étranger ...	129,2	144,4	168,3	196,3	222,6	232,2	256,1	245,2	238,3	217,2	235,2	238,4	252,0	257,2	258,1	
B. Créances sur les organismes principalement monétaires nationaux :																
1. Pièces et billets	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,6	0,4	0,5	0,4	0,5	0,4	0,5	0,4	
2. Autres :																
a) sur la B.N.B. :																
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) sur les organismes publics	2,1	2,5	2,5	2,3	2,2	2,6	2,4	
c) sur les banques de dépôts	0,9	2,1	0,2	...	0,1	2,3	1,7	0,1	...	5,2	0,2	...	
C. Créances sur les autres secteurs nationaux :																
1. Sur l'Etat ¹ :																
a) à un an au plus	15,5	13,2	4,9	1,1	0,5	5,1	4,2	20,6	20,6	20,6	20,6	20,6	20,5	29,3	37,0	
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	2,5	2,3	1,9	2,0	2,2	2,7	3,0	3,2	3,3	3,3	3,2	3,8	3,8	3,8	3,8	
— autres	34,0	34,0	34,0	34,0	40,2	38,3	38,3	38,3	38,3	38,3	38,1	38,1	38,1	38,1	37,9	
2. Sur les autres pouvoirs publics ² :																
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	0,6	0,6	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Sur les entreprises ³ et particuliers :																
a) acceptations bancaires	1,9	1,5	4,5	6,3	7,9	5,2	...	5,9	5,1	7,4	5,4	1,2	3,4	4,1	7,7	
b) effets commerciaux	6,9	3,2	4,8	10,6	15,2	14,9	10,3	23,8	19,8	24,3	26,2	11,4	19,2	20,8	32,0	
c) avances	0,2	0,3	0,2	0,3	0,5	0,4	0,2	0,4	...	0,4	...	0,4	
d) autres créances à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
e) autres créances à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	0,3	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	2,5	2,9	5,9	4,8	24,5	3,6	—	—	—	—	
5. Sur les autres intermédiaires financiers ⁴ :																
a) à un an au plus :																
— bons de caisse accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— autres	0,1	0,9	0,9	...	0,2	0,2	
b) à plus d'un an :																
— bons de caisse et oblig. accessibl. à tout plac.	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
D. Autres	58,4	55,9	41,9	28,3	37,8	24,2	23,3	20,8	18,7	21,9	12,1	26,9	29,4	15,8	25,4	
TOTAL DE L'ACTIF ...	249,7	256,2	262,7	284,4	331,0	325,6	340,8	366,4	356,5	365,2	349,7	345,3	376,7	374,2	406,9	

¹ Y compris le Fonds des Routes (cf. l'article « Chapitres IX, Balance des Paiements et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » publié dans le Bulletin d'Information et de Documentation, XIII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1968).

² Y compris les organismes de sécurité sociale.

³ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁴ Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation, intermédiaires financiers publics de crédit.

	31-12-69	31-12-70	31-12-71	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-3-76	30-6-76	30-9-76	31-12-76	31-3-77	30-6-77	30-9-77	31-12-77
A. Engagements envers l'étranger :															
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
2. Envers le F.E.C.O.M.	—	—	—	—	33,1	...	19,0	23,4
3. Autres :															
a) en monnaies étrangères
b) en francs belges ¹	0,7	1,0	3,5	1,7	2,3	3,0	3,6	4,3	3,3	3,4	3,3	3,3	3,2	4,8	3,7
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg	—	—	—	—	0,9	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger ...	0,9	1,3	3,8	2,0	3,5	3,4	3,7	37,5	3,4	22,5	3,4	3,4	3,3	4,9	27,2
B. Engagements envers les organismes principalement monétaires nationaux :															
1. Pièces et billets ²	4,9	5,0	5,4	5,8	7,0	7,2	7,2	7,7	8,4	7,4	7,7	8,1	8,7	7,4	8,0
2. Autres :															
a) envers la B.N.B.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les organismes publics
c) envers les banques de dépôts :															
— réserve monétaire	—	—	—	7,7	21,3	14,7	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	1,0	1,2	1,0	1,1	0,6	0,9	0,7	0,1	0,1	0,1	0,7	0,1	...	0,2	0,5
C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :															
1. Stock monétaire :															
a) encaisses monétaires détenues par les entreprises ³ et particuliers :															
— monnaie fiduciaire ⁴	178,1	183,2	196,4	216,8	231,5	248,9	281,2	276,2	299,7	292,0	299,5	293,9	321,5	316,3	327,4
— monnaie scripturale ⁵	0,4	0,4	0,6	0,6	0,5	0,3	0,9	0,7	1,0	0,4	1,2	0,7	0,7	0,9	0,5
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics ⁶
2. Autres engagements envers les entreprises et particuliers :															
a) en francs belges :															
— à un an au plus :															
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— à plus d'un an :															
— dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres engagements :															
a) envers le Trésor
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) envers les intermédiaires financiers :															
— le Fonds des Rentes
— organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monét.	—	—	—	—	0,5	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— les autres intermédiaires financiers :															
— réserve monétaire	—	—	—	4,0	11,8	5,7	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	64,4	65,1	55,5	46,4	54,3	44,2	47,1	44,2	43,9	42,8	37,2	39,1	42,5	44,5	43,3
TOTAL DU PASSIF ...	249,7	256,2	262,7	284,4	331,0	325,6	340,8	366,4	356,5	365,2	349,7	345,3	376,7	374,2	406,9

1 Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I.

2 Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes principalement monétaires autres que la B.N.B.

3 Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

4 Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes principalement monétaires autres que la B.N.B.

5 A l'exclusion du solde créditeur du Fonds des Rentes à la B.N.B., lequel est repris sous C. 3. c) ou sous D. selon les dates.

6 A l'exclusion du compte ordinaire du Trésor à la B.N.B., lequel est repris sous C. 3. a).

a) Banque Nationale de Belgique — Passif — Chiffres mensuels

(milliards de francs)

	28-2-77	31-3-77	30-4-77	31-5-77	30-6-77	31-7-77	31-8-77	30-9-77	31-10-77	30-11-77	31-12-77	31-1-78	28-2-78
A. Engagements envers l'étranger :													
1. Envers le F.M.I.	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
2. Envers le F.E.C.O.M.	5,6	23,4	13,5	5,3
3. Autres :													
a) en monnaies étrangères
b) en francs belges ¹	2,9	3,3	3,1	3,6	3,2	3,6	3,8	4,8	4,1	4,2	3,7	3,6	3,6
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg													
Total des engagements envers l'étranger ...	3,0	3,4	3,2	3,7	3,3	3,7	3,9	4,9	4,2	9,9	27,2	17,2	9,0
B. Engagements envers les organismes principalement monétaires nationaux :													
1. Pièces et billets ²	7,8	8,1	7,5	9,0	8,7	8,9	7,8	7,4	8,2	8,1	8,0	p 8,0	p 8,0
2. Autres :													
a) envers la B.N.B.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les organismes publics
c) envers les banques de dépôts :													
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,5	p ...	p ...
C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :													
1. Stock monétaire :													
a) encaisses monétaires détenues par les entreprises ³ et particuliers :													
— monnaie fiduciaire ⁴	291,7	293,9	304,0	312,0	321,5	314,1	310,9	316,3	315,0	313,6	327,4	p315,8	p318,1
— monnaie scripturale ⁵	0,7	0,7	0,6	0,5	0,7	0,5	0,7	0,9	0,9	0,5	0,5	0,6	1,0
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics ⁶
2. Autres engagements envers les entreprises et particuliers :													
a) en francs belges :													
— à un an au plus :													
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
à plus d'un an :													
— dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres engagements :													
a) envers le Trésor
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) envers les intermédiaires financiers :													
— le Fonds des Rentes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monétaire ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— les autres intermédiaires financiers :													
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	39,5	39,1	38,6	42,6	42,5	43,0	43,7	44,5	44,4	45,3	43,3	p 43,7	p 46,5
TOTAL DU PASSIF ...	342,8	345,3	353,9	367,8	376,7	370,2	367,0	374,2	372,8	377,5	406,9	385,3	382,6

1 Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I.
2 Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes principalement monétaires autres que la B.N.B.
3 Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

4 Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes principalement monétaires autres que la B.N.B.

5 A l'exclusion du solde créditeur du Fonds des Rentes à la B.N.B., lequel est repris sous C. 3. c) ou sous D. selon les dates.

6 A l'exclusion du compte ordinaire du Trésor à la B.N.B., lequel est repris sous C. 3. a).

b) Organismes publics monétaires — Actif¹ — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-69	31-12-70	31-12-71	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-3-76	30-6-76	30-9-76	31-12-76	31-3-77	30-6-77	30-9-77	31-12-77
A. Créances sur l'étranger :															
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. F.M.I. — Participation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Prêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Accords internationaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. F.E.C.O.M.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. C.E.E. : concours financier à moyen terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Acceptations en francs belges représent. d'exportation	1,9	3,5	3,2	0,4	0,8	0,5	0,3	1,5	...	0,4	0,9
8. Autres :															
a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en francs belges	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des créances sur l'étranger ...	1,9	3,5	3,2	0,4	0,8	0,5	0,3	1,5	...	0,4	0,9
B. Créances sur les organismes principalement monétaires nationaux :															
1. Pièces et billets	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,4	0,1	1,0	0,3	0,8	1,4	1,4	0,1
2. Autres :															
a) sur la B.N.B. :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres
b) sur les organismes publics	0,1	0,7	0,3	0,8	0,5	1,2	1,0	0,6	1,0	1,8	1,1	0,1	0,7	0,8	1,4
c) sur les banques de dépôts	0,5	0,1	0,5	0,9	2,2	3,3	1,4	...	1,7	0,7	0,6
C. Créances sur les autres secteurs nationaux :															
1. Sur l'Etat ² :															
a) à un an au plus	51,8	55,4	55,9	64,4	64,0	65,0	70,1	73,3	78,7	75,9	77,5	81,8	83,9	81,1	p 80,3
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	6,7	6,9	7,1	7,6	8,1	8,3	8,7	9,1	9,3	10,1	10,0	10,1	10,4	p 10,5	p 10,2
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Sur les autres pouvoirs publics ³ :															
a) à un an au plus	9,9	10,6	12,4	16,5	19,5	21,8	25,7	20,9	23,1	18,8	28,3	22,8	26,2	25,3	p 35,7
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises ⁴ et particuliers :															
a) acceptations bancaires	1,5	0,9	0,1	0,2	...	0,7	3,0	0,3	1,4	1,5	...	1,8	1,4
b) effets commerciaux	0,9	0,7	0,2	0,2	...	1,9	3,6	0,5	...	0,9	1,7	1,7	...	1,2	p 1,6
c) avances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
d) autres créances à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
e) autres créances à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	p 0,4	p 0,4
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	2,9	0,4	...	0,1	0,6	0,1	—	—	—	—
5. Sur les autres intermédiaires financiers ⁵ :															
a) à un an au plus :															
— bons de caisse accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	0,2	0,2	0,3	0,6	0,1	0,9	0,2
b) à plus d'un an :															
— bons de caisse et oblig. accessibl. à tout plac.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
D. Autres	3,4	1,5	8,8 ⁶	7,3	11,1	14,0	18,1	18,4	23,3	24,1	23,1	15,8	13,6	20,1	p 19,8
TOTAL DE L'ACTIF ...	76,6	80,6	89,0⁶	101,2	104,7	114,0	131,8	124,6	138,2	138,6	145,7	136,6	138,4	143,7	152,6

¹ O.C.P., Fonds Monétaire belge (actif à court terme et obligations). Crédit Communal de Belgique (actifs formant la contrepartie des passifs à vue). I.R.G. (uniquement les actifs financés par un recours aux organismes principalement monétaires). En ce qui concerne le Fonds Monétaire belge, la contrepartie de l'excédent des passifs recensés sur les actifs recensés est reprise sous la rubrique D. « Autres ».

² Y compris le Fonds des Routes (cf. l'article « Chapitres IX, Balance des Paiements et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » publié dans le Bulletin d'Information et de Documentation, XIII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1968).

³ Y compris les organismes de sécurité sociale.

⁴ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁵ Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation, intermédiaires financiers publics de crédit.

⁶ A partir du 31 décembre 1971, nouvelle série; l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptables extraordinaires du Trésor à l'O.C.P. Le chiffre comparable en 1971 s'élève à 4,6 et pour le total de l'actif à 84,8.

b) Organismes publics monétaires — Passif¹ — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-69	31-12-70	31-12-71	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-8-76	30-6-76	30-9-76	31-12-76	31-3-77	30-6-77	30-9-77	31-12-77	
A. Engagements envers l'étranger :																
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
2. Envers le F.E.C.O.M.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Autres :																
a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) en francs belges	0,4	1,3	0,5	...	0,2	0,5	0,1	0,6	...	
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total des engagements envers l'étranger ...	0,4	1,3	0,5	...	0,2	0,5	0,1	0,6	...	
B. Engagements envers les organismes principalement monétaires nationaux :																
1. Pièces et billets ²	0,4	0,4	0,5	0,7	0,3	0,4	1,2	0,6	0,7	0,5	0,4	0,6	0,5	0,5	0,5	
2. Autres :																
a) envers la B.N.B.	2,1	2,5	2,5	2,3	2,2	2,7	2,5	
b) envers les organismes publics	0,1	0,7	0,3	0,8	0,5	1,2	1,0	0,5	1,0	1,8	1,1	0,1	0,7	0,8	1,3	
c) envers les banques de dépôts :																
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— autres	10,1	7,2	8,5	6,2	1,3	3,9	6,5	2,6	2,2	5,0	6,2	7,0	1,9	4,2	6,4	
C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :																
1. Stock monétaire :																
a) encaisses monétaires détenues par les entreprises ³ et particuliers :																
— monnaie fiduciaire ⁴	7,0	7,5	8,1	8,5	9,1	9,5	10,1	10,2	10,8	11,1	11,3	11,2	11,5	11,5	11,7	
— monnaie scripturale	44,5	50,1	51,5	63,2	65,7	67,5	75,0	77,5	81,6	77,8	81,1	85,6	91,6	86,0	p85,6	
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics	14,1	12,3	19,6 ⁵	21,8	27,6	31,5	35,9	33,2	39,8	39,4	43,1	29,8	29,9	37,4	p44,6	
2. Autres engagements envers les entreprises et particuliers :																
a) en francs belges :																
— à un an au plus :																
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— autres dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— à plus d'un an :																
— dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Autres engagements :																
a) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
c) envers les intermédiaires financiers :																
— le Fonds des Rentes	1,1	2,1	
— organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monétaire ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— les autres intermédiaires financiers :																
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
D. Autres																
TOTAL DU PASSIF ...	76,6	80,6	89,0 ⁵	101,2	104,7	114,0	131,8	124,6	138,2	138,6	145,7	136,6	138,4	143,7	152,6	

1 O.C.P., Fonds Monétaire belge (pièces et billets), Crédit Communal de Belgique (passifs à vue), I.R.G. (uniquement les passifs envers les organismes principalement monétaires).

2 Uniquement les pièces et billets du Trésor détenus par la B.N.B.

3 Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

4 Les chiffres sont sur-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes principalement monétaires autres que la B.N.B.

5 A partir du 31 décembre 1971, nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptables extraordinaires du Trésor à l'O.C.P. Le chiffre comparable en 1971 pour la monnaie scripturale s'élève à 15,4 et pour le total du passif à 84,8.

c) Banques de dépôts — Actif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-69	31-12-70	31-12-71	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-3-76	30-6-76	30-9-76	31-12-76	31-3-77	30-6-77	30-9-77	31-12-77
A. Créances sur l'étranger :															
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. F.M.I. — Participation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Prêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Accords internationaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. F.E.C.O.M.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. C.E.E. : concours financier à moyen terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Obligations	7,3	14,6	24,8	31,9	48,1	53,7	39,6	38,9	37,1	35,4	35,5	36,1	31,0 ^p	31,3 ^p	34,5
7. Acceptations en francs belges représent. d'exportation	6,5	12,6	13,9	11,8	11,1	17,0	17,2	15,2	15,0	17,5	16,6	21,3	19,1	16,3	19,3
8. Autres :															
a) en monnaies étrangères	134,4	198,1	235,3	297,0	391,4	489,5	596,1	648,2	618,8	647,5	656,7	693,2	714,6	759,3	803,8
b) en francs belges	19,9	20,8	22,3	27,1	35,4	38,6	49,8	51,5	51,9	61,4	65,0	64,6	64,8	70,8	82,6
Total des créances sur l'étranger ...	168,1	246,1	296,3	367,8	486,0	598,8	702,7	753,8	722,8	761,8	773,8	815,2	829,5 ^p	877,7 ^p	940,2
B. Créances sur les organismes principalement monétaires nationaux :															
1. Pièces et billets	4,8	5,0	5,3	5,7	6,9	7,0	7,1	7,6	8,3	7,2	7,7	8,0	8,6	7,3	7,9
2. Autres :															
a) sur la B.N.B. :															
— réserve monétaire	—	—	—	7,7	21,3	14,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	1,0	1,2	1,0	1,1	0,6	0,9	0,7	...	0,1	0,1	0,7	0,1	...	0,2	0,5
b) sur les organismes publics	10,1	7,1	8,5	6,2	1,3	4,0	6,5	2,6	2,2	5,1	6,2	9,1	1,9	4,2	6,4
c) sur les banques de dépôts	19,0	27,6	44,7	58,6	91,1	105,5	106,0	127,6	118,7	132,8	137,0	161,2	147,9	154,2	166,0
C. Créances sur les autres secteurs nationaux :															
1. Sur l'Etat ¹ :															
a) à un an au plus	37,1	28,0	17,8	9,4	10,0	8,4	10,0	11,9	27,4	28,5	28,7	42,1	40,1	37,2	11,6
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	63,0	73,7	106,1	140,0	173,8	194,3	226,3	247,2	252,7	251,2	247,0	255,5	268,2 ^p	285,8 ^p	283,5 ^p
— autres	32,5	33,8	29,7	32,5	31,1	32,6	30,0	29,2	28,2	27,5	24,9	23,8	25,2 ^p	21,0 ^p	19,5 ^p
2. Sur les autres pouvoirs publics ² :															
a) à un an au plus	1,5	3,1	2,3	3,2	4,7	9,8	11,6	13,3	10,8	11,2	12,7	11,2	10,3 ^p	10,4 ^p	7,9
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	4,6	9,3	12,3	15,5	24,7	29,1	29,8	29,5	29,2	29,4	31,8	32,9	38,3 ^p	40,0 ^p	39,2
— autres	2,3	2,4	2,8	3,4	6,6	7,6	9,1	9,8	12,6	13,3	12,5	13,9	15,4 ^p	13,7 ^p	15,6
3. Sur les entreprises ³ et particuliers :															
a) acceptations bancaires	3,9	6,3	8,6	9,1	5,9	7,9	10,9	14,4	16,5	17,0	11,9	16,5	16,2	12,2	9,9
b) effets commerciaux	82,2	91,6	93,5	106,2	116,0	116,3	128,6	122,0	134,3	135,7	136,2	146,8	147,7	142,0 ^p	148,8
c) avances	98,5	113,7	139,9	172,3	219,4	252,3	309,5	320,3	339,8	357,7	371,7	379,2	405,1	424,0	453,3
d) autres créances à un an au plus	1,5	2,0	0,1	0,1	0,1	4,1	4,5	5,8	3,0	3,8	9,1	7,7	3,7	2,6 ^p	1,2
e) autres créances à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	4,4	6,7	8,9	11,5	12,2	14,7	14,7	14,9	14,7	14,5	15,4	15,1	15,1 ^p	21,0 ^p	21,1
— autres	4,6	6,0	7,4	12,0	12,6	15,3	23,0	21,0	24,0	23,8	22,8	25,1	30,6 ^p	31,7 ^p	34,9
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	5,4	6,4	4,4	5,6	9,2	10,8	9,0	7,7	12,9	14,9	10,2	—	—	—	—
5. Sur les autres intermédiaires financiers ⁴ :															
a) à un an au plus :															
— bons de caisse accessibles à tout placeur	0,3	0,8	0,6	1,9	0,2	0,7	2,1	1,6	1,7	0,4	0,4	0,2
— autres	3,3	3,6	4,4	2,9	4,1	4,7	10,3	9,6	10,0	10,3	13,6	9,5	9,8 ^p	10,0 ^p	8,6
b) à plus d'un an :															
— bons de c. et oblig. accessibles à tout placeur	19,9	27,3	31,8	31,6	30,0	34,4	34,3	32,2	33,7	34,9	33,9	43,6	45,3 ^p	53,0 ^p	63,2
— autres	4,5	6,0	4,6	5,2	9,7	12,9	13,4	18,1	18,5	18,6	18,2	17,6	19,0 ^p	19,2 ^p	19,2
D. Autres	60,7	68,6	84,0	87,6	99,5	129,9	133,5	132,9	140,3	140,2	137,6	150,4	154,5 ^p	146,7 ^p	157,4
TOTAL DE L'ACTIF ...	633,2	776,3	915,0	1.097,1	1.377,0	1.616,7	1.833,6	1.933,0	1.962,4	2.039,9	2.064,0	2.184,7	2.232,4	2.314,1	2.415,9

¹ Y compris le Fonds des Routes (cf. l'article « Chapitres IX, Balance des Paiements et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » publié dans le Bulletin d'Information et de Documentation, XIII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1968).

² Y compris les organismes de sécurité sociale.

³ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁴ Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation, intermédiaires financiers publics de crédits.

c) Banques de dépôts — Passif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-69	31-12-70	31-12-71	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-3-76	30-6-76	30-9-76	31-12-76	31-3-77	30-6-77	30-9-77	31-12-77
A. Engagements envers l'étranger :															
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Envers le F.E.C.O.M.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :															
a) en monnaies étrangères	169,6	236,5	267,0	333,2	434,3	525,9	633,9	669,6	648,1	667,4	680,6	720,1	737,4	796,9	842,0
b) en francs belges ¹	34,7	50,2	64,0	80,1	118,6	169,6	162,5	160,9	173,2	173,6	179,9	183,7	193,6	214,8	207,2
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger ...	204,3	286,7	331,0	413,3	552,9	695,5	796,4	830,5	821,3	841,0	860,5	903,8	931,0	1.011,7	1.049,2
B. Engagements envers les organismes principalement monétaires nationaux :															
1. Pièces et billets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Autres :															
a) envers la B.N.B.	0,9	2,1	0,2	...	0,1	2,3	1,7	0,1	...	5,2	0,2	...
b) envers les organismes publics	0,5	0,1	0,5	...	0,1	1,0	2,2	3,3	1,4	2,2	1,8	0,7	0,6
c) envers les banques de dépôts :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3
— autres	19,0	27,6	44,7	58,6	91,1	105,5	105,9	127,5	118,6	132,8	136,9	161,1	147,8	154,1	165,7
C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :															
1. Stock monétaire :															
a) encaisses monétaires détenues par les entreprises ² et particuliers :															
— monnaie fiduciaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— monnaie scripturale	109,4	124,5	144,0	173,3	185,9	195,1	236,3	236,1	258,9	241,2	248,1	268,6	278,0	271,6	278,8
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics	0,1	0,2	0,1	0,9	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2	0,2	0,2
2. Autres engagements envers les entreprises et particuliers ³ :															
a) en francs belges :															
— à un an au plus :															
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires ...	71,5	74,3	96,1	131,7	156,6	169,5	220,4	235,7	241,3	246,0	253,9	258,7	272,6	280,7	298,2
— autres dépôts	88,3	104,2	112,3	116,1	159,8	188,5	182,3	190,9	195,7	224,7	234,5	239,5	227,1	230,3	230,6
— à plus d'un an :															
— dépôts	10,8	14,4	22,0	26,9	27,2	23,3	31,5	33,7	32,6	31,7	28,9	30,5	29,2	30,6	31,0
— bons de caisse et obligations	21,0	25,5	30,4	35,8	41,8	48,7	58,2	62,8	67,5	71,0	74,3	88,0	94,4	100,7	104,4
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus	14,7	11,4	9,7	9,2	11,7	17,5	23,0	31,7	28,7	30,0	31,4	37,1	30,7	28,8	35,8
3. Autres engagements :															
a) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
c) envers les intermédiaires financiers :															
— le Fonds des Rentes	2,5	...	0,7	0,7	—	—	—	—
— organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monétaire ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— les autres intermédiaires financiers :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres ⁴	0,3	1,2	0,4	...	0,3	3,1	3,4	0,8	0,4	...	2,5	...	3,4	0,6	0,7
D. Autres	93,9	106,5	123,9	128,7	147,0	168,8	175,1	181,1	192,6	216,2	191,1	194,6	210,7	203,6	220,2
TOTAL DU PASSIF ...	633,2	776,3	915,0	1.097,1	1.377,0	1.616,7	1.833,6	1.933,0	1.962,4	2.039,9	2.064,0	2.184,7	2.232,4	2.314,1	2.415,9

¹ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L.
² Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

³ Y compris les « autres engagements » — sous forme de dépôts, de bons de caisse et obligations — envers les intermédiaires financiers autres que principalement monétaires et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.

⁴ Des engagements autres que sous forme de dépôts, de bons de caisse et obligations et de réserve monétaire (cf. note 3).

d) Ensemble des organismes principalement monétaires — Actif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-69	31-12-70	31-12-71	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-3-76	30-6-76	30-9-76	31-12-76	31-3-77	30-6-77	30-9-77	31-12-77	
A. Créances sur l'étranger :																
1. Or	76,0	73,5	77,2	75,4	71,8	71,8	71,8	71,8	71,8	71,8	71,8	72,1	72,1	72,1	72,3	
2. F.M.I. — Participation	7,8	19,6	30,0	25,9	24,0	24,9	26,3	27,0	28,7	29,5	29,9	29,5	30,1	27,7	26,7	
— Prêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,8	1,2	1,5	1,5	
— Droits de tirage spéciaux	—	10,2	20,3	26,1	30,5	28,4	30,0	30,0	27,4	19,9	19,3	19,3	19,8	19,8	19,8	
— Autres	—	—	—	—	—	—	2,4	4,9	9,7	9,7	9,7	9,7	9,7	9,7	9,7	
3. Accords internationaux	0,3	0,2	0,4	0,7	0,5	0,4	
4. F.E.C.O.M.	—	—	—	—	3,5	
5. C.E.E. : concours financier à moyen terme	—	—	—	—	—	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	
6. Obligations	7,3	14,6	24,8	31,9	48,1	53,7	39,6	38,9	37,1	35,4	35,5	36,1	31,0 ^p	31,3 ^p	34,5	
7. Acceptations en francs belges représentat. d'exportation	13,2	18,0	22,9	28,3	28,0	29,4	29,9	33,0	29,9	33,0	30,6	28,7	31,1	30,6	40,2	
8. Autres :																
a) en monnaies étrangères	170,0	237,1	270,3	349,4	467,3	578,1	703,3	735,4	698,1	712,0	740,8	787,4	814,5	864,8	905,0	
b) en francs belges	19,9	21,0	22,3	27,1	35,4	38,6	49,8	51,5	51,9	61,4	65,0	64,6	64,8	70,8	82,6	
Total des créances sur l'étranger ...	299,2	394,0	467,8	564,1	708,6	831,4	959,6	999,0	961,1	979,5	1.009,3	1.055,1	1.081,5	1.135,3	1.199,2	(6)
B. Créances sur les organ. principal. monétaires nationaux :																
1. Pièces et billets	5,2	5,3	5,7	6,1	7,3	7,6	7,6	8,6	8,8	8,7	8,4	9,3	10,4	9,2	8,4	(1)
2. Autres :																
a) sur la B.N.B. :																
— réserve monétaire	—	—	—	7,7	21,3	14,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— autres	1,0	1,2	1,0	1,1	0,6	0,9	0,7	...	0,1	0,1	0,7	0,1	...	0,2	0,5	
b) sur les organismes publics	10,2	7,8	8,8	7,0	1,8	5,2	7,5	3,2	5,3	9,4	9,8	11,5	4,8	7,6	10,2	
c) sur les banques de dépôts	19,0	27,6	45,2	59,6	93,7	105,7	106,0	128,6	123,2	137,8	138,5	161,2	154,8	155,1	166,6	
C. Créances sur les autres secteurs nationaux :																
1. Sur l'Etat ¹ :																
a) à un an au plus	104,4	96,6	78,6	74,9	74,5	78,5	84,3	105,8	126,7	125,0	126,8	144,5	144,5	147,6 ^p	128,9	(7)
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	72,2	82,9	115,1	149,6	184,1	205,3	238,0	259,5	265,3	264,6	260,2	269,4	282,4 ^p	300,1 ^p	297,5	(7)
— autres	66,5	67,8	63,7	66,5	71,3	70,9	68,3	67,5	66,5	65,8	63,0	61,9	63,3 ^p	59,1 ^p	57,4	(7)
2. Sur les autres pouvoirs publics ² :																
a) à un an au plus	11,4	13,7	14,7	19,7	24,2	31,6	37,3	34,2	33,9	30,0	41,0	34,0	36,5 ^p	35,7 ^p	43,6	(8)
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	5,2	9,9	13,3	16,6	25,8	30,2	30,9	30,6	30,3	30,5	32,9	34,0	39,4 ^p	41,1 ^p	40,3	(8)
— autres	2,3	2,4	2,8	3,4	6,6	7,6	9,1	9,8	12,6	13,3	12,5	13,9	15,4 ^p	13,7 ^p	15,6	(8)
3. Sur les entreprises ³ et particuliers :																
a) acceptations bancaires	7,3	8,7	13,2	15,6	13,8	13,8	13,9	20,3	21,6	24,7	18,7	19,2	19,6	18,1	19,0	(9)
b) effets commerciaux	90,0	95,5	98,5	117,0	131,2	133,1	142,5	146,3	154,1	160,9	164,1	159,9	166,9	164,0 ^p	182,4	(9)
c) avances	98,5	113,9	140,2	172,5	219,7	252,8	309,9	320,3	339,8	357,9	372,1	379,2	405,5	424,0	453,7	(9)
d) autres créances à un an au plus	1,5	2,0	0,1	0,1	0,1	4,1	4,5	5,8	3,0	3,8	9,1	7,7	3,7	2,6 ^p	1,2	(11)
e) autres créances à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	4,7	7,2	9,4	12,4	13,1	15,6	15,6	15,8	15,6	15,3	16,3	16,0	16,0 ^p	21,8 ^p	21,9	(11)
— autres	4,6	6,0	7,4	12,0	12,6	15,3	23,0	21,0	24,0	23,8	22,8	25,1	30,6 ^p	31,7 ^p	34,9	(11)
4. Sur le Fonds des Rentes ⁴ : à un an au plus	5,4	6,4	4,4	11,0	9,6	10,8	12,0	13,6	17,7	40,0	13,9	—	—	—	—	(12)
5. Sur les autres intermédiaires financiers ⁵ :																
a) à un an au plus :																
— bons de caisse accessibles à tout placeur	0,3	0,8	0,5	1,9	0,2	0,7	2,1	1,6	1,7	0,4	0,4	0,2	(13)
— autres	3,5	3,8	4,8	3,5	4,1	4,7	10,4	9,7	10,9	12,1	13,6	9,7	10,0 ^p	10,0 ^p	8,8	(13)
b) à plus d'un an :																
— bons de caisse et oblig. accessibles à tout placeur	20,0	27,5	32,1	31,9	30,3	34,7	34,6	32,5	34,0	35,2	34,2	43,9	45,6 ^p	53,3 ^p	63,5	(13)
— autres	4,6	6,1	4,7	5,3	9,8	13,0	13,5	18,2	18,6	18,7	18,3	17,7	19,1 ^p	19,2 ^p	19,2	(13)
D. Autres	122,5	126,0	134,7 ⁶	123,2	148,4	168,1	174,9	172,1	182,3	186,2	172,8	193,1	197,5 ^p	182,6 ^p	202,6	(14)
TOTAL DE L'ACTIF ...	959,5	1.113,1	1.266,7 ⁶	1.482,7	1.812,7	2.056,3	2.306,2	2.424,0	2.457,1	2.543,7	2.559,4	2.666,6	2.747,5	2.832,0	2.975,4	

Colonne du tableau XIII.1 « Bilans intégrés des organismes principalement monétaires » dans laquelle le rubrique est comprise.

1 Y compris le Fonds des Routes (cf. l'article « Chapitres IX, Balance des Paiements et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » publié dans le Bulletin d'Information et de Documentation, XIII^e année, vol. II, no 3, septembre 1963).

2 Y compris les organismes de sécurité sociale.

3 Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

4 Aux dates pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les créances sur celui-ci sont comprises sous la rubrique D. « Autres ».

5 Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation, intermédiaires financiers publics de crédit.

6 A partir du 31 décembre 1971, nouvelle série; l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptes extraordinaires du Trésor et l'O.C.P. Le chiffre comparable en 1971 s'élève à 180,5 et pour le total de l'actif à 1.262,5.

d) Ensemble des organismes principalement monétaires — Passif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-60	31-12-70	31-12-71	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-8-76	30-6-76	30-9-76	31-12-76	31-8-77	30-6-77	30-9-77	31-12-77		
A. Engagements envers l'étranger :																	
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	Colonne du tableau XIII-1 « Bilans intégrés des or- ganismes principalement monétaires » dans laquelle la rubrique est comprise.
2. Envers le F.E.C.O.M.	—	—	—	—	33,1	...	19,0	23,4		
3. Autres :																	
a) en monnaies étrangères	169,6	236,5	267,0	333,2	434,3	525,9	637,5	669,6	648,1	667,4	680,6	720,1	737,4	796,9	842,0		
b) en francs belges ¹	35,8	52,5	68,0	81,8	121,1	172,6	162,5	165,2	176,5	177,5	183,2	187,0	196,9	220,2	210,9		
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg ...	—	—	—	—	0,9	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Total des engagements envers l'étranger ...	205,6	289,3	335,3	415,3	556,6	698,9	800,1	868,0	824,7	864,0	863,9	907,2	934,4	1.017,2	1.076,4	(6)	
B. Engagements envers les organismes principalement monétaires nationaux :																	
1. Pièces et billets	5,3	5,4	5,9	6,5	7,3	7,6	8,4	8,3	9,1	7,9	8,1	8,7	9,2	7,9	8,5	(1)	
2. Autres :																	
a) envers la B.N.B.	0,9	2,1	0,2	...	0,1	4,4	4,2	2,6	2,3	7,4	2,9	2,5		
b) envers les organismes publics	0,1	0,7	0,8	0,9	1,0	1,2	1,1	1,5	3,2	5,1	2,5	2,3	2,5	1,5	1,9		
c) envers les banques de dépôts :																	
— réserve monétaire	—	—	—	7,7	21,3	14,7	—	—	—	—	—	—	—		
— bons de caisse et obligations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3		
— autres	30,1	36,0	54,2	65,9	93,0	110,3	113,1	130,2	120,9	137,9	143,8	168,2	149,7	158,5	172,6		
C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :																	
1. Stock monétaire :																	
a) encaisses monétaires détenues par les entreprises ² et particuliers :																	
— monnaie fiduciaire	185,1	190,7	204,5	225,3	240,6	258,4	291,3	286,4	310,5	303,1	310,8	305,1	333,0	327,8	339,1	(1)	
— monnaie scripturale ³	154,3	175,0	196,1	237,1	252,1	262,9	312,2	314,3	341,5	319,4	330,4	354,9	370,3	<i>p</i> 358,5	<i>p</i> 364,9	(1)	
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics ⁴	14,1	12,3	19,6	21,8	27,7	31,7	36,0	34,1	39,9	39,5	43,2	30,1	30,1	<i>p</i> 37,6	<i>p</i> 44,8	(1)	
2. Autres engagem. envers les entreprises et particuliers ⁵ :																	
a) en francs belges :																	
— à un an au plus :																	
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires	71,5	74,3	96,1	131,7	156,6	169,5	220,4	235,7	241,3	246,0	253,9	258,7	272,6	280,7	298,2	(2)	
— autres dépôts	88,3	104,2	112,3	116,1	159,8	188,5	182,3	190,9	195,7	224,7	234,5	239,5	227,1	230,3	230,6	(2)	
— à plus d'un an :																	
— dépôts	10,8	14,4	22,0	26,9	27,0	23,3	31,5	33,7	32,6	31,7	28,9	30,5	29,2	30,6	31,0	(3)	
— bons de caisse et obligations	21,0	25,5	30,4	35,8	41,8	48,7	58,2	62,8	67,5	71,0	74,3	88,0	94,4	100,7	104,4	(3)	
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus ...	14,7	11,4	9,7	9,2	11,9	17,5	23,0	31,7	28,7	30,0	31,4	37,1	30,7	28,8	35,8	(4)	
3. Autres engagements :																	
a) envers le Trésor	(7)	
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	(8)	
c) envers les intermédiaires financiers :																	
— le Fonds des Rentes ⁶	1,1	...	2,5	...	0,7	2,8	(12)	
— organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monétaire	—	—	—	—	0,5	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(14)	
— les autres intermédiaires financiers :																	
— réserve monétaire	—	—	—	4,0	11,8	5,7	—	—	—	—	—	—	—	(13)	
— autres ⁷	0,3	1,2	0,4	...	0,3	3,1	3,4	0,8	0,4	...	2,5	...	3,4	0,6	0,7	(13)	
D. Autres	158,3	171,6	179,4 ⁸	175,1	201,3	213,0	222,2	225,3	236,5	259,0	228,3	233,7	253,2	248,1	263,5	(14)	
TOTAL DU PASSIF ...	959,5	1.113,1	1.266,7⁸	1.482,7	1.812,7	2.056,3	2.306,2	2.424,0	2.457,1	2.543,7	2.559,4	2.666,6	2.747,5	2.832,0	2.975,4		

¹ Pour la B.N.B., y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I.; pour les autres organismes principalement monétaires, y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L.

² Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

³ A l'exclusion du solde créditeur du Fonds des Rentes à la B.N.B., lequel est repris sous C. 3. c) ou sous D. selon les dates.

⁴ A l'exclusion du compte ordinaire du Trésor à la B.N.B., lequel est repris sous C. 3. a).

⁵ Y compris les « autres engagements » — sous forme de dépôts, de bons de caisse et obligations — envers les intermédiaires financiers autres que principalement monétaires et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.

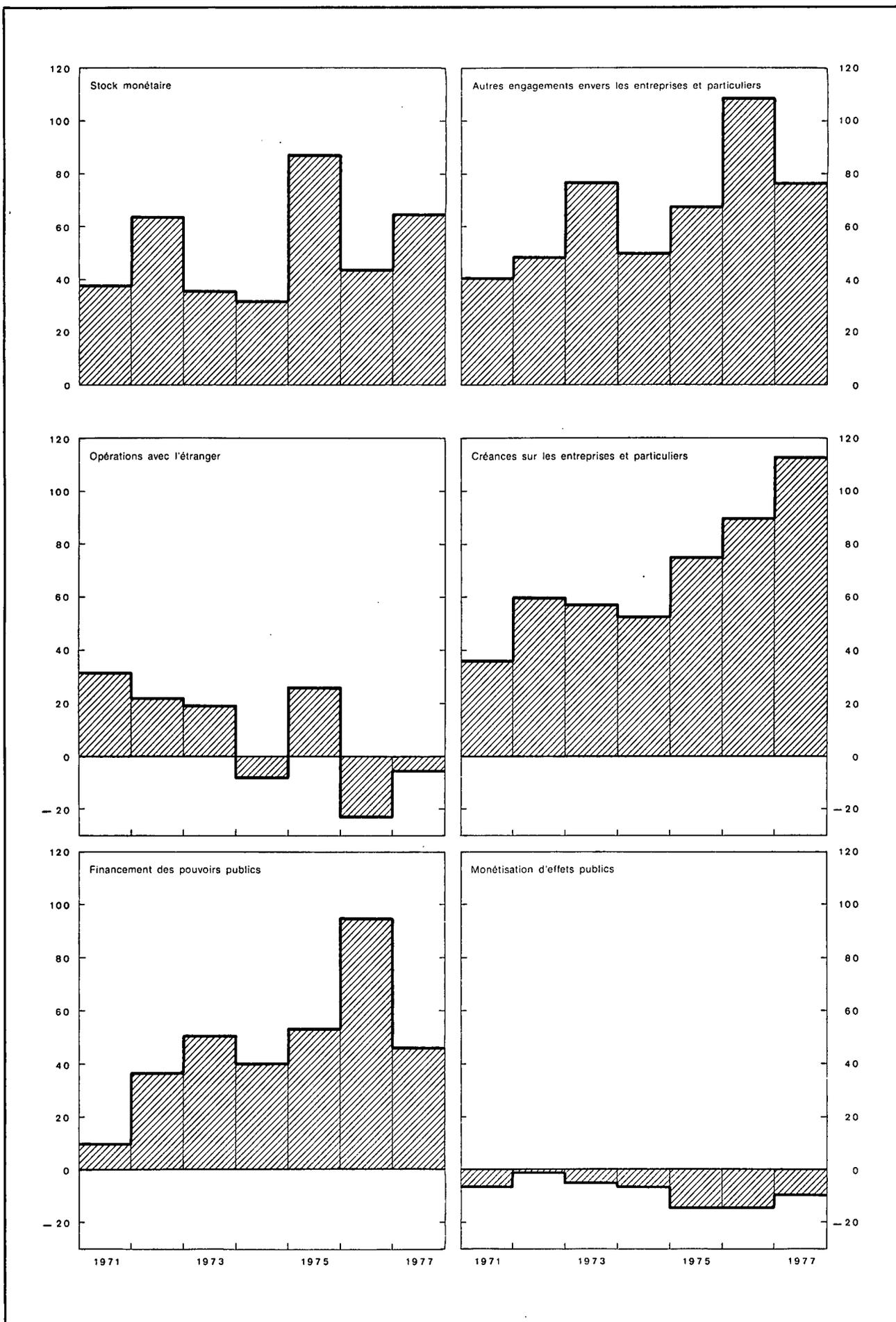
⁶ Aux dates pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les engagements envers celui-ci sont compris sous la rubrique D. « Autres ».

⁷ Des engagements autres que sous forme de dépôts, de bons de caisse et obligations, et de réserve monétaire (cf. note 5).

⁸ A partir du 31 décembre 1971, nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptables extraordinaires du Trésor à l'O.C.P. Le chiffre comparable en 1971 pour la monnaie scripturale s'élève à 15,4 et pour le total du passif à 1.262,5.

**XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONÉTAIRE
AUPRES DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONÉTAIRES**

(variations en milliards de francs)



XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE AUPRES DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES

(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire	Autres engagements envers les entreprises et particuliers 1		Total (5) = (1) à (4) (6) à (16)	Opérations avec l'étranger (solde courant + opérations en capital des entreprises 2 et particuliers)	Créances sur les entreprises 3 et particuliers		Refinancement en dehors des organismes principalement monétaires (augmentation : -) 6		Financement des pouvoirs publics		Monétisation d'effets publics		Créances sur des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires 9	Divers	
		En francs belges				En monnaies étrangères (dépôts à un an au plus)	Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation 4	Obligations 5	de créances commerciales sur l'étranger	de crédits d'escompte et d'acceptation aux entreprises et particuliers	Etat 7	Autres pouvoirs publics 8	achats sur le marché par les organismes principalement monétaires			par l'intermédiaire du Fonds des Rentes
		A un an au plus (dépôts)	A plus d'un an (dépôts, bons de caisse et obligations)													
	(1)	(2)	(3)	(4)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	
1970	+24,5	+18,7	+ 8,1	- 3,3	+ 48,0	+13,5	+ 24,7	+ 4,6	- 4,8	- 2,6	+ 6,1	+ 6,5	- 1,1	- 1,2	+ 8,4	- 6,1
1971	+37,9	+30,0	+12,4	- 1,7	+ 78,6	+32,1	+ 35,1	+ 1,6	+ 3,0	- 1,3	+ 5,2	+ 5,0	- 1,2	- 5,9	+ 4,6	+ 0,4
1972	+64,2 ¹⁰	+39,3	+10,2	- 0,5	+113,2 ¹⁰	+22,6	+ 52,1	+ 7,8	+ 0,8	+ 1,0	+28,2	+ 8,7	- 1,7	+ 0,3	- 2,9	- 3,7 ¹⁰
1973	+35,9	+68,7	+ 6,1	+ 2,7	+113,4	+19,7 ¹¹	+ 56,0	+ 1,5	- 1,0	+ 3,8	+34,9 ¹²	+16,1	- 4,0	- 1,7	- 5,8	- 6,1 ¹³
1974	+32,5	+41,7	+ 3,2	+ 5,6	+ 83,0	- 8,7 ¹⁴	+ 43,1	+ 9,7	- 5,9	- 9,0	+27,8	+12,9	- 6,3	- 1,1	+12,4	+ 8,1 ¹⁵
1975	+87,4	+44,7	+17,7	+ 5,5	+155,3	+26,4	+ 66,8	+ 9,3	- 0,7	...	+44,5	+ 9,2	-15,0	- 0,3	+13,1	+ 2,5
1976	+43,8	+85,8	+14,9	+ 8,4	+152,9	-23,5	+ 84,6	+ 5,6	- 2,7	+ 4,1	+85,1	+10,3	-15,5	+ 0,6	+ 7,1	- 2,8
1977	p+64,8	+40,4	+32,0	+ 4,4	p+141,6	p- 5,9	p+103,2	p+10,2	- 9,2	p- 2,9	p+32,8	p+13,6	p-11,0	p+ 0,9	p+27,6	p-17,7
1975 4 ^e trimestre	+32,0	+12,6	+ 3,3	+ 1,1	+ 49,0	+13,0	+ 36,1	+ 2,8	+ 3,1	- 2,2	-18,4	+12,5	-10,2	+ 2,6	- 3,9	+13,6
1976 1 ^{er} trimestre	- 5,8	+23,9	+ 6,8	+ 8,7	+ 33,6	-29,2	+ 20,5	- 0,6	- 1,8	+ 0,2	+53,7	- 2,4	- 4,3	- 3,1	+ 4,0	- 3,4
2 ^e trimestre	+57,6	+10,4	+ 3,6	- 3,0	+ 68,6	+ 3,6	+ 23,7	+ 0,2	+ 0,7	+ 4,9	+36,0	+ 2,3	- 3,6	- 0,4	+ 4,2	- 3,0
3 ^e trimestre	-30,9	+33,7	+ 2,6	+ 1,3	+ 6,7	-15,4	+ 21,7	+ 0,5	- 0,8	+ 6,3	+12,8	- 2,6	- 3,1	- 0,1	+ 1,2	-13,8
4 ^e trimestre	+22,9	+17,7	+ 0,6	+ 1,4	+ 42,6	+17,5	+ 18,7	+ 5,5	- 0,8	- 7,3	-17,4	+13,0	- 4,6	+ 4,2	- 2,3	+16,1
1977 1 ^{er} trimestre	+ 5,4	+ 9,8	+15,3	+ 5,7	+ 36,2	+ 1,6	+ 8,5	+ 0,7	- 0,9	- 5,1	+41,7	- 2,8	- 2,8	- 6,6	+ 7,4	- 5,5
2 ^e trimestre	+42,7	+ 1,6	+ 5,0	- 6,4	+ 42,9	- 0,6	+ 30,9	+ 1,7	- 2,5	+ 2,8	+26,6	+ 7,4	- 2,7	...	- 0,3	-20,4
3 ^e trimestre	- 9,5	+11,2	+ 7,7	- 1,9	+ 7,5	p-15,1	p+ 10,2	p+ 6,1	- 5,2	p+ 3,9	p-11,5	p- 0,8	p- 3,6	p ...	p+11,5	p+12,0
4 ^e trimestre	p+26,2	+17,8	+ 4,0	+ 7,0	p+ 55,0	p+ 8,2	p+ 53,6	p+ 1,7	- 0,6	p- 4,5	p-24,0	p+ 9,8	p- 1,9	p+ 7,5	p+ 9,0	p- 3,8

N. B. — Pour la méthode d'élaboration, voir note sub tableau XIII-1.

1 Y compris les « autres engagements » — sous forme de dépôts, bons de caisse et obligations — envers les intermédiaires financiers autres que principalement monétaires et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.

2 Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

3 Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail et fonds de pension.

4 Variation de l'encours utilisé des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation (à l'exclusion des effets qui servent à la mobilisation de créances commerciales sur l'étranger) accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires.

5 Y compris les certificats à un an au plus émis par les organismes publics d'exploitation.

6 Il s'agit d'un refinancement net : crédits accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires et refinancés par eux auprès d'autres intermédiaires financiers moins crédits accordés à leur origine par ces derniers et refinancés par eux auprès des organismes principalement monétaires.

7 Y compris le Fonds des Routes, sous déduction du compte ordinaire du Trésor à la B.N.B.

8 Y compris les organismes de sécurité sociale et sous déduction des engagements non monétaires envers les autres pouvoirs publics.

9 Sous déduction des engagements envers des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires sous une forme autre que des dépôts ou des bons de caisse et obligations et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.

10 A partir de 1972, nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptes extraordinaires du Trésor à l'O.C.P.

11 A l'exclusion d'une diminution purement comptable de 10,7 milliards résultant des ajustements apportés à divers avoirs et engagements à la suite de l'appréciation du franc belge consécutive aux décisions de la Conférence monétaire de Washington du 18 décembre 1971 et de la dévaluation du dollar des Etats-Unis en 1973.

12 A l'exclusion d'un accroissement de 6,2 milliards résultant de la prise en charge par l'Etat des diminutions nettes d'actif découlant de l'appréciation du franc belge consécutive aux décisions de la Conférence monétaire de Washington du 18 décembre 1971 et de la dévaluation du dollar des Etats-Unis en 1973.

13 A l'exclusion d'un accroissement de 4,5 milliards résultant d'une part, des ajustements apportés aux monnaies étrangères à recevoir et à livrer à la suite de l'appréciation du franc belge, et de la dévaluation du dollar des Etats-Unis dont question aux notes 11 et 12 ci-dessus (8,2 milliards) et, d'autre part, de la contrepartie des amortissements opérés sur une partie des diminutions nettes d'actifs (1,8 milliard).

14 Depuis 1974, ces chiffres ont été calculés sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges au cours de change de la période; ils ne comprennent pas les variations comptables que la contrepartie en francs belges des encours en monnaies étrangères existant au début de la période peut avoir subies par suite de modifications dans les cours de change durant la période.

15 Depuis 1974, y compris les variations comptables que la contrepartie en francs belges des encours en monnaies étrangères existant au début de la période peut avoir subies par suite de modifications dans les cours de change durant la période.

**XIII - 4a. — STOCK MONETAIRE
AUPRES DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES**

(milliards de francs)

Fin de période	Encaisses monétaires détenues par les entreprises 1 et particuliers								Monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics 6	Total général (10) = (8) + (9)
	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale				Total (8) = (4) + (7)		
	Billets et pièces du Trésor 2 (1)	Billets de la Banque Nationale de Belgique (2)	Stock de monnaie fiduciaire 3 (3)	Auprès de la Banque Nationale de Belgique 4 (4)	Auprès des organismes publics 5 (5)	Auprès des banques (6)	Total (7) = (4) à (6) (7)			
1969	7,0	183,0	185,3	0,4	44,5	109,4	154,3	339,6	14,1	353,7
1970	7,5	188,2	190,8	0,4	50,1	124,5	175,0	365,8	12,4	378,2
1971 (ancienne série)	8,1	201,8	204,6	0,6	51,5	144,0	196,1	400,7	15,4	416,1
1971 (nouvelle série) 7	8,1	201,8	204,6	0,6	51,5	144,0	196,1	400,7	19,7	420,4
1972	8,5	222,6	225,6	0,6	63,2	173,3	237,1	462,7	21,8	484,5
1973	9,1	238,5	240,6	0,5	65,6	185,9	252,0	492,6	27,8	520,4
1974	9,5	256,1	258,3	0,3	67,5	195,1	262,9	521,2	31,7	552,9
1975 Septembre	9,9	275,1	277,2	0,6	73,2	227,6	301,4	578,6	29,7	608,3
Décembre	10,2	288,4	292,1	0,9	75,0	236,3	312,2	604,3	36,0	640,3
1976 Mars	10,2	283,9	286,0	0,7	77,6	236,1	314,4	600,4	34,1	634,5
Juin	10,8	308,1	310,7	1,0	81,6	258,9	341,5	652,2	39,9	692,1
Septembre	11,1	299,4	302,2	0,4	77,8	241,3	319,5	621,7	39,5	661,2
Décembre	11,3	307,2	310,5	1,1	81,1	248,1	330,3	640,8	43,3	684,1
1977 Janvier	11,2	297,1	298,8	0,6	92,3	258,5	351,4	650,2	34,8	685,0
Février	11,2	299,5	302,3	0,7	87,5	244,5	332,7	635,0	38,9	673,9
Mars	11,2	302,0	304,4	0,7	85,5	268,6	354,8	659,2	30,3	689,5
Avril	11,3	311,5	314,3	0,5	99,1	260,7	360,3	674,6	30,4	705,0
Mai	11,4	321,0	322,3	0,4	88,1	274,9	363,4	685,7	30,2	715,9
Juin	11,5	330,2	331,8	0,6	91,6	278,0	370,2	702,0	30,2	732,2
Juillet	11,5	323,0	325,6	0,4	93,1	269,7	363,2	688,8	33,5	722,3
Août	11,5	318,6	321,4	0,6	89,0	268,7	358,3	679,7	23,1	702,8
Septembre	11,5	323,7	326,6	0,9	86,0	271,6	358,5	685,1	37,6	722,7
Octobre	11,5	323,3	325,2	0,9	93,4	262,2	356,5	681,7	22,4	704,1
Novembre	11,6	321,7	323,7	0,4	86,5	266,9	353,8	677,5	29,5	707,0
Décembre	11,7	335,4	339,2	p 0,5	p 85,6	p 278,8	p 364,9	p 704,1	p 44,8	p 748,9

1 Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

2 Sous déduction des billets et pièces du Trésor détenus par la B.N.B.

3 Total des colonnes (1) et (2), sous déduction des billets et pièces du Trésor et des billets de la B.N.B. détenus par les organismes publics monétaires et les banques.

4 Le solde créditeur du Fonds des Rentes à la B.N.B. n'est pas considéré comme étant de la monnaie scripturale.

5 O.C.P. et Crédit Communal de Belgique.

6 Le compte ordinaire du Trésor à la B.N.B. n'est pas considéré comme étant de la monnaie scripturale.

7 L'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptables extraordinaires du Trésor à l'O.C.P.

XIII - 4b. — STOCK MONETAIRE TOTAL

(milliards de francs)

Fin de période	Encaisses monétaires détenues par les entreprises ¹ et particuliers					Monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics			Total général
	Monnaie fiduciaire ²	Monnaie scripturale			Total	Après des organismes principalement monétaires	Après des autres intermédiaires financiers	Total	
		Auprès des organismes principalement monétaires	Auprès des autres intermédiaires financiers	Total					
(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5) = (1) + (4)	(6)	(7)	(8) = (6) + (7)	(9) = (5) + (8)	
1969	183,4	152,6	7,5	160,1	343,5	14,1	3,4	17,5	361,0
1970	188,4	173,4	11,4	184,8	373,2	12,4	4,2	16,6	389,8
1971 (anc. série)	202,6	193,6	12,8	206,4	409,0	15,4	3,9	19,3	428,3
(nouv. série) ³	202,6	193,6	12,8	206,4	409,0	19,6	3,9	23,5	432,5
1972	222,4	234,1	17,2	251,3	473,7	21,8	3,0	24,8	498,5
1973	237,6	247,6	20,4	268,0	505,6	27,8	2,8	30,6	536,2
1974	254,9	258,6	26,5	285,1	540,0	31,7	4,5	36,2	576,2
1975 Juin	279,2	301,1	32,4	333,5	612,7	34,8	6,1	40,9	653,6
Septembre	274,2	296,4	35,9	332,3	606,5	29,7	6,4	36,1	642,6
Décembre	288,1	306,9	36,9	343,8	631,9	36,2	5,4	41,6	673,5
1976 Mars	282,5	309,2	35,8	345,0	627,5	34,1	6,6	40,7	668,2
Juin	306,5	335,0	39,3	374,3	680,8	39,9	8,0	47,9	728,7
Septembre	299,0	314,0	40,8	354,8	653,8	39,5	6,3	45,8	699,6
Décembre	305,8	324,2	39,1	363,3	669,1	43,2	7,2	50,4	719,5
1977 Mars	300,4	350,6	42,9	393,5	693,9	30,3	6,6	36,9	730,8
Juin	326,9	365,1	47,3	412,4	739,3	30,1	9,2	39,3	778,6
Septembre	322,7	356,9	48,2	405,1	727,8	37,6	5,9	43,5	771,3

¹ Entreprises privées qui n'ont pas d'engagements monétaires, intermédiaires financiers publics qui n'ont pas d'engagements monétaires, et organismes publics d'exploitation.

² Colonne (3) du tableau XIII-4a, sous déduction des billets et pièces du Trésor et des billets de la B.N.B. détenus par les intermédiaires finan-

ciers qui, sans être des organismes principalement monétaires, ont des engagements monétaires.

³ L'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptes extraordinaires du Trésor à l'O.C.P.

XIII - 5. — AVOIRS EXTERIEURS NETS DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES

(milliards de francs)

Périodes	Montants à fin de période 1			Evolution							Evolution	
	B.N.B.	Autres organismes principalement monétaires	Total (3) = (1) + (2)	Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique			Opérations en capital des pouvoirs publics avec l'étranger		Refinancement en dehors des organismes principalement monétaires de créances commerciales sur l'étranger (augmentation : -) (9)	Opérations avec l'étranger (solde courant + opérations en capital des entreprises et particuliers) (10) = (6) - (7) - (8) - (9)	Différence entre les données de la balance des paiements [col. (12)] et celles des organismes principalement monétaires [col. (6)] ⁴	Avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements de l'U.E.B.L. ⁵ (12)
				B.N.B.	Autres organismes principalement monétaires	Total	Etat	Autres ²				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	
1970	143,1	- 38,3	104,8	+11,4 ⁶⁷	- 3,6	+ 7,8	- 0,5	- 0,4	- 4,8	+13,5	+ 7,4	+15,2
1971	164,5	- 32,0	132,5	+17,5 ⁷⁸	+ 6,4	+23,9	-11,2	...	+ 3,0	+32,1	- 0,5	+23,4
1972	194,3	- 45,6	148,7	+26,4 ⁷	-13,7	+12,7	-10,5	- 0,1	+ 0,7	+22,6	+ 7,8	+20,5
1973	219,1	- 67,2	151,9	+35,5 ⁹	-21,4	+14,1	- 4,6	...	- 1,0	+19,7	+19,2	+33,3
1974	228,9	- 96,4	132,5	+ 8,1	-26,4	-18,3	- 3,7	...	- 5,9	- 8,7 ¹⁰	+42,9	+24,6
1975	252,4	- 92,9	159,5	+18,5 ¹¹	+ 3,6	+22,1	- 3,6	...	- 0,7	+26,4	+ 2,3	+24,4
1976	231,8	- 86,3	145,5	-22,7 ¹²	+ 4,7	-18,0	+ 8,2	...	- 2,7	-23,5	+12,6	- 5,4
1977	231,0	p-108,2	p122,8	- 2,3	p-18,8	p-21,1	p- 6,0	p ...	- 9,2	p- 5,9	p+13,2	p- 7,9
1975 4 ^e trimestre ..	252,4	- 92,9	159,5	+ 9,1 ¹¹	+ 5,6	+14,7	- 1,4	...	+ 3,1	+13,0	- 3,8	+10,9
1976 1 ^{er} trimestre ..	207,7	- 76,8	130,9	-45,4 ¹²	+14,4	-31,0	- 1,8	-29,2	+ 4,7	-26,3
2 ^e trimestre ..	234,8	- 98,5	136,3	+27,5 ¹²	-21,4	+ 6,1	+ 1,8	...	+ 0,7	+ 3,6	+ 3,1	+ 9,2
3 ^e trimestre ..	194,7	- 79,2	115,5	-35,1 ¹²	+16,9	-18,2	- 2,0	...	- 0,8	-15,4	+ 5,1	-13,1
4 ^e trimestre ..	231,8	- 86,3	145,5	+30,3 ¹²	- 5,2	+25,1	+ 8,4	...	- 0,8	+17,5	- 0,3	+24,8
1977 1 ^{er} trimestre ..	235,0	- 87,1	147,9	+ 2,4 ¹²	- 0,4	+ 2,0	+ 1,3	...	- 0,9	+ 1,6	p+ 9,6	p+11,6
2 ^e trimestre ..	248,7	-101,6	147,1	+13,0	-13,8	- 0,8	+ 2,3	...	- 2,5	- 0,6	p- 5,9	p- 6,7
3 ^e trimestre ..	252,3	p-134,3	p118,0	+ 3,5	p-31,8	p-28,3	- 8,0	...	- 5,2	p-15,1	p+ 7,8	p-20,5
4 ^e trimestre ..	231,0	p-108,2	p122,8	-21,2	p+27,2	p+ 6,0	p- 1,6	p ...	- 0,6	p+ 8,2	p+ 1,7	p+ 7,7

1 Une ventilation des avoirs extérieurs nets par principaux types de créances et d'engagements est donnée au tableau XIII-2.

2 Ces montants comprennent notamment les emprunts à l'étranger des pouvoirs publics subordonnés et des paraétatiques administratifs, sauf le Fonds des Routes, qui est compris dans la colonne (7), Etat.

3 Ce sont les chiffres de cette colonne, calculés comme le montre le présent tableau, qui sont repris à la colonne (6) du tableau XIII-3.

4 Cette différence est égale à :

- variations des avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires de l'U.E.B.L. résultant des variations des avoirs ou engagements nets des banques luxembourgeoises vis-à-vis des pays autres que la Belgique et des institutions internationales établies en U.E.B.L. [ces variations sont comprises dans la colonne (12), mais non dans la colonne (6)].

- moins, a) variations des avoirs nets des banques belges vis-à-vis des résidents luxembourgeois; b) depuis le 2^e trimestre de 1968, variations des effets publics luxembourgeois détenus par la B.N.B. [ces variations sont comprises dans la colonne (6), mais non dans la colonne (12)].

5 Voir tableaux IX-1, 2 et 3, rubrique 6.2.

6 Après élimination d'un mouvement purement comptable dans les avoirs extérieurs de la B.N.B., résultant du changement de régime de financement de la contrepartie du compte du F.M.I. auprès de la B.N.B. (loi du 9 juin 1969).

7 Non compris une augmentation de 8,5 milliards résultant de la répartition des droits de tirage spéciaux sur le F.M.I.

8 Non compris une augmentation de 0,4 milliard représentant l'ajustement comptable des avoirs au comptant en francs suisses à la suite de la réévaluation de cette monnaie.

9 A l'exclusion d'une diminution purement comptable de 10,7 milliards résultant des ajustements apportés à divers avoirs et engagements à la suite de l'appréciation du franc belge consécutive aux décisions de la Conférence monétaire de Washington du 18 décembre 1971 et de la dévaluation du dollar des Etats-Unis en 1973.

10 Depuis 1974, ces chiffres ont été calculés sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges au cours de change de la période; ils ne comprennent pas les variations comptables que la contrevaletur en francs belges des encours en monnaies étrangères existant au début de la période peut avoir subies par suite de modifications dans les cours de change durant la période.

11 A l'exclusion d'une augmentation de 2,2 milliards résultant de l'ajustement des montants reflétant les engagements réciproques subsistant dans le cadre de l'arrangement de SWAP avec la Federal Reserve Bank of New York.

12 Compte tenu d'un ajustement résultant d'opérations entre les organismes principalement monétaires qui ne sont pas comptabilisés au cours de la même période à la B.N.B. et dans les autres organismes.

**XIII - 6. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER**

Destination économique apparente

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits aux entreprises et particuliers						Crédits à l'étranger				Total général (11) = (6) + (10)
	Financements spécifiques					Total (6) = (1) à (5)	Financement spécifique de délais de paiement à l'exportation (7)	Crédits dont la destination économique n'a pu être identifiée		Total (10) = (7) à (9)	
	d'investissements industriels, agricoles et artisanaux 1	de la construction et de transactions immobilières 2	de ventes et prêts à tempérament 3	d'importations 4	Crédits dont la destination économique n'a pu être identifiée 5			Crédits de caisse 4	Autres 9		
1968	28,0	13,9	19,8	14,3	118,4	194,4	29,8	14,5	4,1	48,4	242,8
1969 (Ancienne série)	27,6	14,0	23,7	13,7	125,9	204,9	32,4	18,5	2,1	53,0	257,9
1969 (Nouvelle série) ⁶ ...	27,1	14,0	23,7	13,7	125,5	204,0	32,4	18,5	2,1	53,0	257,0
1970	28,4	16,9	24,8	17,6	141,2	228,9	40,7	43,1	2,3	86,1	315,0
1971	29,5	18,2	25,6	23,4	166,4	263,1	44,6	57,7	3,2	105,5	368,6
1972 ⁵	32,9	20,0	34,4	27,2	200,5	315,0	52,1	60,4	2,6	115,1	430,1
1973	40,9	26,6	41,6	22,1	239,6	370,8	57,0	75,9	2,0	134,9	505,7
1974	44,4	34,9	45,2	23,7	266,3	414,5	70,9	101,1	1,7	173,7	588,2
1975 Juin	45,7	41,0	43,4	24,0	280,7	434,8	70,3	128,4	2,4	201,1	635,9
Septembre	46,8	42,0	46,0	24,8	287,6	447,2	70,7	141,5	4,1	216,3	663,5
Décembre	46,4	46,5	51,6	25,9	311,8	482,2	75,9	145,4	4,1	225,4	707,6
1976 Mars	48,0	50,8	53,9	29,5	320,8	503,0	79,8	150,4	3,6	233,8	736,8
Juin	49,4	55,7	58,8	29,5	333,8	527,2	75,6	153,2	5,2	234,0	761,2
Septembre	49,6	58,6	64,1	35,7	341,0	549,0	79,0	153,9	7,6	240,5	789,5
Décembre	50,1	61,7	73,0	27,6	354,8	567,2	79,9	156,1	10,8	246,8	814,0
1977 Mars	50,7	65,4	78,2	30,2	351,6	576,1	80,4	164,5	9,9	254,8	830,9
Juin	50,2	73,9	81,6	27,2	374,0	606,9	86,7	179,6	10,1	276,4	883,3
Septembre	47,8	79,2	83,8	26,5	380,6	617,9	83,9	180,5	8,8	273,2	891,1

¹ Crédits octroyés dans le cadre des lois des 24 mai 1959, 17 juillet 1959, 18 juillet 1959, 15 février 1961, 14 juillet 1966 et 30 décembre 1970 (crédits subsidiés et/ou garantis), ainsi que crédits non « subsidiés et/ou garantis » dont une partie au moins a une durée initiale de 2 ans ou plus (5 ans ou plus avant 1969) à condition toutefois qu'il ne s'agisse ni de crédits purement commerciaux, ni de crédits finançant principalement la construction ou l'achat d'immeubles d'habitation, de bureaux, d'écoles, de cliniques, etc. Jusqu'en 1968 la colonne (1) comprend un certain montant de crédits finançant des ventes à tempérament. A partir de 1969, tous les crédits de ce type sont repris dans la colonne (9).

² Crédits à des entreprises ayant pour objet social la construction immobilière et/ou la réalisation de travaux de génie civil, crédits à des sociétés immobilières et crédits qui ont pour destination principale le financement de l'achat ou de la construction d'immeubles d'habitation, de bureaux, d'écoles, de cliniques, etc.

³ Crédits aux acheteurs et vendeurs à tempérament (que les banques soient intervenues ou non dans le contrat de vente), prêts personnels consentis directement par les banques et crédits octroyés par les banques aux sociétés de financement. Jusqu'en 1968, une partie des crédits des acheteurs à tempérament figurait dans la colonne (1). Depuis 1969, tous les crédits de ce type sont repris dans la colonne (3). A partir de 1973 : nouvelle série par suite d'une rectification apportée par une banque importante.

⁴ Y compris les promesses sur l'étranger, qui au tableau XIII-7 sont comprises dans la colonne (2) « Effets commerciaux ».

⁵ Y compris les effets venus à l'échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

⁶ Nouvelle série (cf. *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LI^e année, tome I, n° 1, janvier 1976).

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, vol. II, n° 8, septembre 1967, p. 241.

**XIII - 7. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER**

Forme et localisation

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par les banques de dépôts				Crédits logés en dehors des banques de dépôts 1			Crédits logés dans les banques de dépôts				Pour mémoire : Autres crédits logés dans les banques 2
	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total (4) = (1) à (3)	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Total (7) = (5) + (6)	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total (11) = (8) à (10)	

A. Crédits aux entreprises et particuliers

1968	11,9	84,5	98,0	194,4	7,7	17,5	25,2	4,2	67,0	98,0	169,2	...
1969 (Anc. série) ...	10,2	95,3	99,4	204,9	6,3	13,2	19,5	3,9	82,1	99,4	185,4	0,1
1969 (Nouv. série) 4	10,2	95,3	98,5	204,0	6,3	13,2	19,5	3,9	82,1	98,5	184,5	0,1
1970	14,2	101,0	113,7	228,9	7,9	9,5	17,4	6,3	91,5	113,7	211,5	0,2
1971	20,7	102,5	139,9	263,1	12,1	9,0	21,1	8,6	93,5	139,9	242,0	0,1
1972 3	23,0	119,7	172,3	315,0	13,9	13,7	27,6	9,1	106,0	172,3	287,4	0,1
1973	19,0	132,5	219,3	370,8	13,1	16,6	29,7	5,9	115,9	219,3	341,1	0,1
1974	19,6	142,6	252,3	414,5	11,7	26,6	38,3	7,9	116,0	252,3	376,2	0,3
1975 Juin	22,4	136,5	275,9	434,8	6,0	13,6	19,6	16,4	122,9	275,9	415,2	...
Septembre ...	24,0	131,8	291,4	447,2	9,9	11,6	21,5	14,1	120,2	291,4	425,7	0,2
Décembre ...	23,7	149,1	309,4	482,2	12,8	20,4	33,2	10,9	128,7	309,4	449,0	0,1
1976 Mars	26,3	156,4	320,3	503,0	11,9	34,5	46,4	14,4	121,9	320,3	456,6	0,1
Juin	27,3	160,1	339,8	527,2	10,9	26,1	37,0	16,4	134,0	339,8	490,2	0,3
Septembre ...	29,5	161,8	357,7	549,0	12,5	26,2	38,7	17,0	135,6	357,7	510,3	0,1
Décembre ...	24,4	171,1	371,7	567,2	12,5	35,0	47,5	11,9	136,1	371,7	519,7	0,1
1977 Mars	25,0	171,9	379,2	576,1	8,5	25,1	33,6	16,5	146,8	379,2	542,5	0,1
Juin	24,6	177,2	405,1	606,9	8,5	29,5	38,0	16,1	147,7	405,1	568,9	0,1
Septembre ...	24,4	169,5	424,0	617,9	12,1	27,7	39,8	12,3	141,8	424,0	578,1	0,1

B. Crédits à l'étranger

1968	20,2	14,3	13,9	48,4	13,8	6,6	20,4	6,4	7,7	13,9	28,0	0,1
1969	19,1	15,8	18,1	53,0	12,7	7,9	20,6	6,4	7,9	18,1	32,4	...
1970	23,0	20,0	43,1	86,1	10,4	8,6	19,0	12,6	11,4	43,1	67,1	0,3
1971	24,8	22,4	58,3	105,5	10,9	8,8	19,7	13,9	13,6	58,3	85,8	0,5
1972 3	25,3	28,8	61,0	115,1	13,5	13,1	26,6	11,8	15,7	61,0	88,5	2,9
1973	26,9	31,3	76,7	134,9	15,8	12,1	27,9	11,1	19,2	76,7	107,0	1,8
1974	32,6	37,4	103,7	173,7	15,3	14,0	29,3	17,3	23,4	103,7	144,4	0,2
1975 Juin	31,5	36,8	132,8	201,1	10,8	10,7	21,5	20,7	26,1	132,8	179,6	0,3
Septembre ...	31,1	38,3	146,9	216,3	11,5	12,3	23,8	19,6	26,0	146,9	192,5	0,7
Décembre ...	32,6	43,2	149,6	225,4	15,1	15,1	30,2	17,5	28,1	149,6	195,2	0,7
1976 Mars	34,5	45,2	154,1	233,8	18,8	18,4	37,2	15,7	26,8	154,1	196,6	0,8
Juin	29,7	47,7	156,6	234,0	14,1	19,4	33,5	15,6	28,3	156,6	200,5	0,6
Septembre ...	31,7	51,5	157,3	240,5	14,0	20,5	34,5	17,7	31,0	157,3	206,0	0,5
Décembre ...	30,5	56,9	159,4	246,8	13,6	20,7	34,3	16,9	36,2	159,4	212,5	0,1
1977 Mars	29,1	56,7	169,0	254,8	7,7	20,9	28,6	21,4	35,8	169,0	226,2	0,2
Juin	31,2	62,1	183,1	276,4	11,9	23,8	35,7	19,3	38,3	183,1	240,7	1,8
Septembre ...	28,8	60,4	184,0	273,2	12,4	30,8	43,2	16,4	29,6	184,0	230,0	1,2

C. Total

1968	32,1	98,8	111,9	242,8	21,5	24,1	45,6	10,6	74,7	111,9	197,2	0,1
1969 (Anc. série) ...	29,3	111,1	117,5	257,9	19,0	21,1	40,1	10,3	90,0	117,5	217,8	0,1
1969 (Nouv. série) 4	29,3	111,1	116,6	257,0	19,0	21,1	40,1	10,3	90,0	116,6	216,9	0,1
1970	37,2	121,0	156,8	315,0	18,3	18,1	36,4	18,9	102,9	156,8	278,6	0,5
1971	45,5	124,9	198,2	368,6	23,0	17,8	40,8	22,5	107,1	198,2	327,8	0,6
1972 3	48,3	148,5	233,3	430,1	27,4	26,8	54,2	20,9	121,7	233,3	375,9	3,0
1973	45,9	163,8	296,0	505,7	28,9	28,7	57,6	17,0	135,1	296,0	448,1	1,9
1974	52,2	180,0	356,0	588,2	27,0	40,6	67,6	25,2	139,4	356,0	520,6	0,5
1975 Juin	53,9	173,3	408,7	635,9	16,8	24,3	41,1	37,1	149,0	408,7	594,8	0,3
Septembre ...	55,1	170,1	438,3	663,5	21,4	23,9	45,3	33,7	146,2	438,3	618,2	0,9
Décembre ...	56,3	192,3	459,0	707,6	27,9	35,5	63,4	28,4	156,8	459,0	644,2	0,8
1976 Mars	60,8	201,6	474,4	736,8	30,7	52,9	83,6	30,1	148,7	474,4	653,2	0,9
Juin	57,0	207,8	496,4	761,2	25,0	45,5	70,5	32,0	162,3	496,4	690,7	0,9
Septembre ...	61,2	213,3	515,0	789,5	26,5	46,7	73,2	34,7	166,6	515,0	716,3	0,6
Décembre ...	54,9	228,0	531,1	814,0	26,1	55,7	81,8	28,8	172,3	531,1	732,2	0,2
1977 Mars	54,1	228,6	548,2	830,9	16,2	46,0	62,2	37,9	182,6	548,2	768,7	0,3
Juin	55,8	239,3	588,2	883,3	20,4	53,3	73,7	35,4	186,0	588,2	809,6	1,9
Septembre ...	53,2	229,9	608,0	891,1	24,5	58,5	83,0	28,7	171,4	608,0	808,1	1,3

1 Ces crédits sont localisés essentiellement à la B.N.B., à l'I.R.G., auprès d'autres intermédiaires financiers belges et à l'étranger.

2 Il s'agit d'effets commerciaux.

3 Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

4 Nouvelle série (cf. Bulletin de la Banque Nationale de Belgique, LIe année, tome I, no 1, janvier 1976).

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir Bulletin d'Information et de Documentation, XLIIe année, vol. II, no 3, septembre 1967, p. 241.

**XIII - 8. — CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER
ET LOGES A LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE**

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par la B.N.B. (crédits directs)			Effets réescomptés			Total général				Pour mémoire : Autres crédits logés à la B.N.B. 2
	Effets commerciaux (1)	Avances (2)	Total (3) = (1)+(2)	Acceptations bancaires (4)	Effets commerciaux (5)	Total (6) = (4)+(5)	Acceptations bancaires (7)	Effets commerciaux (8)	Avances (9)	Total (10) = (7)+(8)+(9)	

A. Crédits aux entreprises et particuliers

1968	1,9	...	1,9	1,9	7,5	9,4	1,9	9,4	...	11,3	0,6
1969	2,5	...	2,5	1,9	4,1	6,0	1,9	6,6	...	8,5	0,4
1970	2,1	0,2	2,3	1,4	1,1	2,5	1,4	3,2	0,2	4,8	...
1971	2,9	0,3	3,2	4,6	1,8	6,4	4,6	4,7	0,3	9,6	...
1972 ¹	3,3	0,1	3,4	6,3	6,7	13,0	6,3	10,0	0,1	16,4	0,7
1973	3,2	0,4	3,6	7,9	11,5	19,4	7,9	14,7	0,4	23,0	0,5
1974	2,5	0,5	3,0	5,2	11,0	16,2	5,2	13,5	0,5	19,2	1,4
1975 Juin	1,4	...	1,4	0,1	2,0	2,1	0,1	3,4	...	3,5	...
1975 Septembre	0,5	...	0,5	0,9	1,1	2,0	0,9	1,6	...	2,5	...
1975 Décembre	1,3	0,4	1,7	...	8,7	8,7	...	10,0	0,4	10,4	0,3
1976 Mars	1,2	...	1,2	5,9	19,8	25,7	5,9	21,0	...	26,9	2,8
1976 Juin	0,8	...	0,8	5,1	16,7	21,8	5,1	17,5	...	22,6	2,3
1976 Septembre	0,4	0,3	0,7	7,4	20,7	28,1	7,4	21,1	0,3	28,8	3,0
1976 Décembre	0,9	0,4	1,3	5,4	22,8	28,2	5,4	23,7	0,4	29,5	2,4
1977 Mars	0,9	...	0,9	1,2	9,5	10,7	1,2	10,4	...	11,6	1,0
1977 Juin	0,5	0,3	0,8	3,4	18,3	21,7	3,4	18,8	0,3	22,5	0,5
1977 Septembre	0,2	...	0,2	4,1	18,8	22,9	4,1	19,0	...	23,1	1,9

B. Crédits à l'étranger

1968	0,1	...	0,1	11,3	2,8	14,1	11,3	2,9	...	14,2	...
1969	0,1	...	0,1	8,5	1,2	9,7	8,5	1,3	...	9,8	...
1970	0,2	...	0,2	1,3	0,3	1,6	1,3	0,5	...	1,8	...
1971	0,2	...	0,2	4,7	0,9	5,6	4,7	1,1	...	5,8	...
1972 ¹	11,6	4,9	16,5	11,6	4,9	...	16,5	...
1973	12,7	4,2	16,9	12,7	4,2	...	16,9	...
1974	9,5	2,5	12,0	9,5	2,5	...	12,0	...
1975 Juin	0,5	0,2	0,7	0,5	0,2	...	0,7	...
1975 Septembre	1,1	0,1	1,2	1,1	0,1	...	1,2	...
1975 Décembre	9,8	2,0	11,8	9,8	2,0	...	11,8	...
1976 Mars	11,9	5,9	17,8	11,9	5,9	...	17,8	...
1976 Juin	9,2	5,7	14,9	9,2	5,7	...	14,9	...
1976 Septembre	10,0	5,0	15,0	10,0	5,0	...	15,0	...
1976 Décembre	8,8	4,9	13,7	8,8	4,9	...	13,7	...
1977 Mars	3,4	2,6	6,0	3,4	2,6	...	6,0	...
1977 Juin	6,6	5,4	12,0	6,6	5,4	...	12,0	...
1977 Septembre	7,3	6,6	13,9	7,3	6,6	...	13,9	...

C. Total

1968	2,0	...	2,0	13,2	10,3	23,5	13,2	12,3	...	25,5	0,6
1969	2,6	...	2,6	10,4	5,3	15,7	10,4	7,9	...	18,3	0,4
1970	2,3	0,2	2,5	2,7	1,4	4,1	2,7	3,7	0,2	6,6	...
1971	3,1	0,3	3,4	9,3	2,7	12,0	9,3	5,8	0,3	15,4	...
1972 ¹	3,3	0,1	3,4	17,9	11,6	29,5	17,9	14,9	0,1	32,9	0,7
1973	3,2	0,4	3,6	20,6	15,7	36,3	20,6	18,9	0,4	39,9	0,5
1974	2,5	0,5	3,0	14,7	13,5	28,2	14,7	16,0	0,5	31,2	1,4
1975 Juin	1,4	...	1,4	0,6	2,2	2,8	0,6	3,6	...	4,2	...
1975 Septembre	0,5	...	0,5	2,0	1,2	3,2	2,0	1,7	...	3,7	...
1975 Décembre	1,3	0,4	1,7	9,8	10,7	20,5	9,8	12,0	0,4	22,2	0,3
1976 Mars	1,2	...	1,2	17,8	25,7	43,5	17,8	26,9	...	44,7	2,8
1976 Juin	0,8	...	0,8	14,3	22,4	36,7	14,3	23,2	...	37,5	2,3
1976 Septembre	0,4	0,3	0,7	17,4	25,7	43,1	17,4	26,1	0,3	43,8	3,0
1976 Décembre	0,9	0,4	1,3	14,2	27,7	41,9	14,2	28,6	0,4	43,2	2,4
1977 Mars	0,9	...	0,9	4,6	12,1	16,7	4,6	13,0	...	17,6	1,0
1977 Juin	0,5	0,3	0,8	10,0	23,7	33,7	10,0	24,2	0,3	34,5	0,5
1977 Septembre	0,2	...	0,2	11,4	25,4	36,8	11,4	25,6	...	37,0	1,9

¹ Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

² Il s'agit d'effets commerciaux.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, vol. II, no 3, septembre 1967, p. 241 et *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LI^e année, tome I, no 1, janvier 1976.

XIII - 9. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires				Crédits logés en dehors des organismes principalement monétaires			Crédits logés dans les organismes principalement monétaires 1				Pour mémoire : Autres crédits logés dans les organismes principalement monétaires 2
	Acceptations bancaires (1)	Effets commerciaux (2)	Avances (3)	Total (4) = (1) à (3) = (7) + (11)	Acceptations bancaires (5)	Effets commerciaux (6)	Total (7) = (5) + (6)	Acceptations bancaires (8)	Effets commerciaux (9)	Avances (10)	Total (11) = (8) à (10)	

A. Crédits aux entreprises et particuliers

1968	11,9	86,4	98,0	196,3	5,8	8,6	14,4	6,1	77,8	98,0	181,9	0,6
1969 (Anc. série)	10,2	97,8	99,4	207,4	2,9	7,8	10,7	7,3	90,0	99,4	196,7	0,5
1969 (Nouv. série) 4	10,2	97,8	98,5	206,5	2,9	8,2	11,1	7,3	89,6	98,5	195,4	0,5
1970	14,2	103,2	113,8	231,2	5,5	7,9	13,4	8,7	95,3	113,8	217,8	0,2
1971	20,7	105,4	140,2	266,3	7,5	7,0	14,5	13,2	98,4	140,2	251,8	0,1
1972 3	23,0	123,0	172,4	318,4	7,4	6,8	14,2	15,6	116,2	172,4	304,2	0,8
1973	19,0	135,7	219,7	374,4	5,2	5,0	10,2	13,8	130,7	219,7	364,2	0,6
1974	19,6	145,1	252,8	417,5	5,8	13,7	19,5	13,8	131,4	252,8	398,0	1,7
1975 Juin	22,4	137,9	275,9	436,2	5,9	11,4	17,3	16,5	126,5	275,9	418,9	...
Septembre	24,0	132,3	291,5	447,8	8,1	7,5	15,6	15,9	124,8	291,5	432,2	0,2
Décembre	23,7	150,3	309,9	483,9	9,8	8,2	18,0	13,9	142,1	309,9	465,9	0,4
1976 Mars	26,3	157,7	320,3	504,3	6,0	14,2	20,2	20,3	143,5	320,3	484,1	2,9
Juin	27,3	160,9	339,7	527,9	5,8	9,3	15,1	21,5	151,6	339,7	512,8	2,6
Septembre	29,5	162,3	358,0	549,8	4,8	4,6	9,4	24,7	157,7	358,0	540,4	3,1
Décembre	24,4	171,9	372,1	568,4	5,7	10,4	16,1	18,7	161,5	372,1	552,3	2,5
1977 Mars	25,0	172,7	379,2	576,9	5,8	13,9	19,7	19,2	158,8	379,2	557,2	1,1
Juin	24,6	177,7	405,4	607,7	5,1	11,2	16,3	19,5	166,5	405,4	591,4	0,6
Septembre	24,4	169,7	424,0	618,1	6,2	7,7	13,9	18,2	162,0	424,0	604,2	2,0

B. Crédits à l'étranger

1968	20,2	14,4	13,9	48,5	2,4	3,8	6,2	17,8	10,6	13,9	42,3	0,1
1969	19,1	15,9	18,1	53,1	3,1	5,9	9,0	16,0	10,0	18,1	44,1	...
1970	23,0	20,2	43,1	86,3	6,3	7,6	13,9	16,7	12,6	43,1	72,4	0,3
1971	24,8	22,6	58,3	105,7	3,8	7,0	10,8	21,0	15,6	58,3	94,9	0,5
1972 3	25,3	28,8	61,0	115,1	1,9	8,2	10,1	23,4	20,6	61,0	105,0	2,9
1973	26,9	31,3	76,7	134,9	3,1	7,9	11,0	23,8	23,4	76,7	123,9	1,8
1974	32,6	37,4	103,7	173,7	5,5	11,4	16,9	27,1	26,0	103,7	156,8	0,2
1975 Juin	31,5	36,8	132,8	201,1	10,3	10,4	20,7	21,2	26,4	132,8	180,4	0,3
Septembre	31,1	38,3	146,9	216,3	9,1	11,6	20,7	22,0	26,7	146,9	195,6	0,7
Décembre	32,6	43,2	149,6	225,4	4,7	12,9	17,6	27,9	30,3	149,6	207,8	0,7
1976 Mars	34,5	45,2	154,1	233,8	6,9	12,5	19,4	27,6	32,7	154,1	214,4	0,8
Juin	29,7	47,7	156,6	234,0	4,9	13,7	18,6	24,8	34,0	156,6	215,4	0,6
Septembre	31,7	51,5	157,3	240,5	4,0	15,5	19,5	27,7	36,0	157,3	221,0	0,5
Décembre	30,5	56,9	159,4	246,8	4,5	15,7	20,2	26,0	41,2	159,4	226,6	0,1
1977 Mars	29,1	56,7	169,0	254,8	4,0	17,1	21,1	25,1	39,6	169,0	233,7	0,2
Juin	31,2	62,1	183,1	276,4	5,3	18,4	23,7	25,9	43,7	183,1	252,7	1,8
Septembre	28,8	60,4	184,0	273,2	4,7	24,2	28,9	24,1	36,2	184,0	244,3	1,2

C. Total

1968	32,1	100,8	111,9	244,8	8,2	12,4	20,6	23,9	88,4	111,9	224,2	0,7
1969 (Anc. série)	29,3	113,7	117,5	260,5	6,0	13,7	19,7	23,3	100,0	117,5	240,8	0,5
1969 (Nouv. série) 4	29,3	113,7	116,6	259,6	6,0	14,1	20,1	23,3	99,6	116,6	239,5	0,5
1970	37,2	123,4	156,9	317,5	11,8	15,5	27,3	25,4	107,9	156,9	290,2	0,5
1971	45,5	128,0	198,5	372,0	11,3	14,0	25,3	34,2	114,0	198,5	346,7	0,6
1972 3	48,3	151,8	233,4	433,5	9,3	15,0	24,3	39,0	136,8	233,4	409,2	3,7
1973	45,9	167,0	296,4	509,3	8,3	12,9	21,2	37,6	154,1	296,4	488,1	2,4
1974	52,2	182,5	356,5	591,2	11,3	25,1	36,4	40,9	157,4	356,5	554,8	1,9
1975 Juin	53,9	174,7	408,7	637,3	16,2	21,8	38,0	37,7	152,9	408,7	599,3	0,3
Septembre	55,1	170,6	438,4	664,1	17,2	19,1	36,3	37,9	151,5	438,4	627,8	0,9
Décembre	56,3	193,5	459,5	709,3	14,5	21,1	35,6	41,8	172,4	459,5	673,7	1,1
1976 Mars	60,8	202,9	474,4	738,1	12,9	26,7	39,6	47,9	176,2	474,4	698,5	3,7
Juin	57,0	208,6	496,3	761,9	10,7	23,0	33,7	46,3	185,6	496,3	728,2	3,2
Septembre	61,2	213,8	515,3	790,3	8,8	20,1	28,9	52,4	193,7	515,3	761,4	3,6
Décembre	54,9	228,8	531,5	815,2	10,2	26,1	36,3	44,7	202,7	531,5	778,9	2,6
1977 Mars	54,1	229,4	548,2	831,7	9,8	31,0	40,8	44,3	198,4	548,2	790,9	1,3
Juin	55,8	239,8	588,5	884,1	10,4	29,6	40,0	45,4	210,2	588,5	844,1	2,4
Septembre	53,2	230,1	608,0	891,3	10,9	31,9	42,8	42,3	198,2	608,0	848,5	3,2

1 Crédits logés à la B.N.B., dans les banques de dépôts et dans les organismes publics monétaires (y compris les crédits que l'I.R.G. finance par un recours aux organismes principalement monétaires).

2 Il s'agit d'effets commerciaux.

3 Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

4 Nouvelle série (cf. Bulletin de la Banque Nationale de Belgique, LIe année, tome I, no 1, janvier 1970).

N.B. — Pour la méthode d'élaboration : voir Bulletin d'Information et de Documentation, XLIIe année, vol. II, no 8, septembre 1967, p. 241.

XIII - 10. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(milliards de francs)

Rubrique	1969 31 décembre	1970 31 décembre	1971 31 décembre	1972 31 décembre	1973 31 décembre	1974 31 décembre	1975 31 décembre	1976 31 décembre	1977 31 décembre
ACTIF									
Encaisse en or	75,9	73,5	77,2	75,4	71,8	71,8	71,8	71,8	72,3
Fonds Monétaire International :									
Participation	7,8	19,6	30,0	25,9	24,0	24,9	26,3	29,9	26,7
Prêts	1,5
Droits de tirage spéciaux	10,2	20,3	26,1	30,5	28,4	30,0	19,3	19,8
<i>Total des éléments de couverture</i> ¹ ...	83,7	103,3	127,5	127,4	126,3	125,1	128,1	121,0	120,3
Monnaies étrangères	35,6	39,0	35,0	52,4	75,9	88,6	107,2	84,0	101,2
Monnaies étrangères et or à recevoir ...	17,5	10,7	0,3
Accords internationaux	0,1	0,2	0,4
Avance au F.M.I.	—	—	—	—	—	—	2,4	9,7	9,7
Fonds Européen de Coopération Monétaire C.E.E. : Concours financier à moyen terme	—	—	—	—	3,5
... ..	—	—	—	—	—	6,5	6,5	6,5	6,5
Débiteurs pour change et or, à terme ...	34,0	37,8	34,8	20,6	28,8	13,5	11,9
Effets de commerce	18,6	6,5	15,1	33,4	40,1	32,2	22,2	45,3	59,7
Avances sur nantissement :									
Organismes régis par une loi spéciale .	0,1	0,2	0,3	2,6	0,3	0,4	3,4	4,1	7,8
Banques	0,9	2,1	0,2	...	0,1	0,1
Entreprises et particuliers
Effets publics :									
Effets publics belges	15,6	13,3	4,9	1,1	0,4	5,1	3,2	20,6	37,0
Effets publics luxembourgeois
Concours spécial au Fonds des Rentes ...	—	—	—	—	—	—	—	—	2,8
Monnaies divisionnaires et d'appoint	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux :									
Compte A
Compte B	2,5	2,4
Créance consolidée sur l'Etat	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
Bons du Trésor spéciaux	—	—	—	—	2,8	0,9	0,8	0,6	0,4
Ajustement provisoire résultant de la loi du 3 juillet 1972	—	—	—	—	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4
Valeurs à recevoir	0,9	1,2	0,4	0,6	1,1	1,7	1,0	0,9	2,2
Fonds publics	3,6	3,7	3,8	4,1	4,3	4,8	5,3	5,5	6,1
Immeubles, matériel et mobilier	2,1	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per- sonnel	2,9	3,1	3,5	4,0	4,5	5,5	6,5	7,8	9,1
Comptes transitoires	0,8	0,8	0,6	0,8	0,9	1,1	1,3	0,8	1,2
	249,7	256,2	262,7	284,4	330,9	325,6	340,8	349,7	406,9
PASSIF									
Billets en circulation	183,0	188,2	201,8	222,6	238,5	256,1	288,4	307,2	335,4
Comptes courants et divers :									
Trésor public { compte ordinaire
{ taxe exceptionnelle
{ de conjoncture
Organismes régis par une loi spéciale .	0,3	0,3	0,4	0,5	0,3	0,1	0,2	0,3	0,2
Banques en Belgique	1,0	1,2	1,0	1,1	0,6	0,9	0,7	0,6	0,5
Entreprises et particuliers	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,7	0,8	0,9	0,8
Banques à l'étranger, comptes ordin. .	0,4	0,5	0,7	0,6	0,6	0,4	0,4	0,6	0,9
Valeurs à payer	3,1	2,6	1,5	1,6	2,4	3,7	2,3	2,1	2,0
Accords internationaux	0,4	0,7	3,1	1,4	2,0	2,6	3,2
Accord d'aide financière	2,5	2,4
Autres accords	0,4	0,4
<i>Total des engagements à vue</i> ...	188,4	193,7	208,8	228,1	244,8	264,5	296,0	314,6	342,6
Fonds Monétaire International :									
Droits de tirage spéciaux, allocation cumulative nette	—	3,5	7,0	10,5	10,2	10,2	10,2	10,2	10,2
Fonds Européen de Coopération Monétaire									
Réserve monétaire ² :									
Belgique	—	—	—	11,8	33,6	20,7	—	—	—
Grand-Duché de Luxembourg	—	—	—	—	0,9	0,3	—	—	—
Monnaies étrangères et or à livrer	51,8	48,7	35,8	21,1	26,5	11,1	12,1
Caisse de Pensions du Personnel	2,9	3,1	3,5	4,0	4,5	5,4	6,5	7,7	9,1
Comptes transitoires	2,6	2,9	3,0	3,8	5,0	7,0	9,9	10,5	14,5
Capital	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Fonds de Réserve :									
Réserve statutaire	0,8	0,9	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,3	1,2
Réserve extraordinaire	0,5	0,5	0,8	0,9	1,3	1,7	1,9	2,3	2,7
Compte d'amortissement des immeubles, matériel et mobilier	1,9	2,0	2,0	2,0	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1
Bénéfice net à répartir	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,3	0,7
	249,7	256,2	262,7	284,4	330,9	325,9	340,8	349,7	406,9

N. B. — Le Rapport annuel de la B.N.B. donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.
¹ Les éléments de couverture des engagements à vue de la B.N.B. sont définis par l'article 4 de la loi du 9 juin 1969, modifiant l'article 7 alinéa 2 de la loi organique de la B.N.B. et par l'article 30 des statuts

de la B.N.B., modifié par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la B.N.B. du 5 septembre 1969. Cette modification a été approuvée par l'arrêté royal du 22 septembre 1969, publiée au *Moniteur belge* du 7 octobre 1969. Avant cette dernière date, seule l'encaisse en or était admise comme élément de couverture.
² Jusqu'au 31 décembre 1971 : Banques belges, réserve monétaire.

XIII - 10. — SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(milliards de francs)

Rubriques	1976 6 décembre	1977 5 décembre	1977 10 janvier	1978 9 janvier	1977 7 février	1978 6 février	1977 7 mars	1978 6 mars
ACTIF								
Encaisse en or	71,8	72,1	72,1	72,3	72,1	72,3	72,1	72,3
Fonds Monétaire International :								
Participation	30,3	27,2	29,6	26,7	29,8	26,7	29,5	24,7
Prêts	1,5	0,8	1,5	0,8	1,5	0,8	1,5
Droits de tirage spéciaux	19,4	19,8	19,3	19,8	19,3	19,8	19,3	19,8
<i>Total des éléments de couverture</i> ¹ ...	121,5	120,6	121,8	120,3	122,0	120,3	121,7	118,3
Monnaies étrangères	72,9	100,0	82,4	101,2	88,0	103,0	92,2	105,1
Monnaies étrangères et or à recevoir
Accords internationaux	0,1	0,7	...	0,5	0,2	0,2	...	0,5
Avance au F.M.I.	9,7	9,7	9,7	9,7	9,7	9,7	9,7	9,7
Fonds Européen de Coopération Monétaire C.E.E. : Concours financier à moyen terme	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5
Débiteurs pour change et or, à terme
Effets de commerce	43,7	45,3	36,8	56,4	27,4	46,7	31,5	41,7
Avances sur nantissement	9,3	0,1	6,2	9,5	10,0	0,4	3,4	0,2
Effets publics :								
Effets publics belges	20,6	37,0	20,6	36,5	18,7	37,0	20,6	37,0
Effets publics luxembourgeois
Concours spécial au Fonds des Rentes ...	—	...	—	...	—	2,7	—	4,6
Monnaies divisionnaires et d'appoint	0,5	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2,5	2,6	2,5	2,4	2,3	2,5	2,3	2,6
Créance consolidée sur l'Etat	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
Bons du Trésor spéciaux	0,8	0,6	0,8	0,6	0,6	0,4	0,6	0,4
Ajustement provisoire résultant de la loi du 3 juillet 1972	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
Fonds publics	5,5	6,1	5,5	6,1	6,1	6,5	6,1	6,5
Immeubles, matériel et mobilier	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	7,1	8,5	7,5	8,9	8,3	9,7	8,5	9,9
Divers	4,7	12,1	9,2	7,3	1,7	3,0	2,4	3,2
Compte d'ordre :	345,1	389,9	349,6	406,0	341,7	388,8	345,7	386,4
Office des Chèques Postaux : Avoirs pour compte des Ministres de l'Education nationale (loi du 11-7-1973 - législation de l'enseignement)	18,2	14,8	17,4	19,9	16,7	19,2	16,2	18,4
PASSIF								
Billets en circulation	300,2	327,6	304,9	332,4	300,0	329,0	304,0	332,1
Comptes courants :								
Trésor public { compte ordinaire
{ taxe exceptionnelle de conjoncture	—
Banques à l'étranger, comptes ord. ...	0,3	0,9	0,4	0,8	0,4	0,8	0,4	0,7
Comptes courants divers et valeurs à payer	2,2	2,4	1,4	2,2	2,9	2,6	1,6	2,8
Accords internationaux	2,9	2,8	2,8	2,8	2,6	2,8	2,5	2,8
<i>Total des engagements à vue</i> ...	305,6	333,7	309,5	338,2	305,9	335,2	308,5	338,4
Fonds Monétaire International :								
Droits de tirage spéciaux, allocation cumulative nette	10,2	10,2	10,2	10,2	10,2	10,2	10,2	10,2
Fonds Européen de Coopération Monétaire Réserve monétaire :								
Belgique
Grand-Duché de Luxembourg
Monnaies étrangères et or à livrer	0,1
Caisse de Pensions du Personnel	7,1	8,5	7,5	8,9	8,3	9,7	8,4	9,8
Divers	16,7	19,5	16,8	20,0	11,2	15,6	12,5	16,3
Capital	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Réserves et comptes d'amortissement	5,1	5,7	5,1	5,7	5,7	6,1	5,7	6,1
Compte d'ordre :	345,1	389,9	349,6	406,0	341,7	388,8	345,7	386,4
Ministres de l'Education Nationale : Avoirs pour leur compte à l'Office des Chèques Postaux loi du 11-7-1973 - législation de l'enseignement)	18,2	14,8	17,4	19,9	16,7	19,2	16,2	18,4

N. B. — Le Rapport annuel de la B.N.B. donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

¹ Les éléments de couverture des engagements à vue de la B.N.B. sont définis par l'article 4 de la loi du 9 juin 1969, modifiant l'article 7

alinéa 2 de la loi organique de la B.N.B. et par l'article 80 des statuts de la B.N.B., modifié par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la B.N.B. du 5 septembre 1969. Cette modification a été approuvée par l'arrêté royal du 22 septembre 1969, publié au *Moniteur belge* du 7 octobre 1969.

XIII - 11. — COMPTES DE CHEQUES POSTAUX

Source : O.C.P.

	Milliers de comptes	Avoir global ¹	Avois des particuliers ²	Crédit		Débit		Mouvement général	Pourcentages des opérations effectuées sans emploi d'espèces
				Versements et divers	Virements	Chèques et divers	Virements		
				(moyennes journalières) ³		(moyennes mensuelles ou mois)			
(fin de période)	(milliards de francs)								
1970	1.081	72,5	47,8	127,2	252,1	126,4	252,1	757,8	94
1971	1.060	79,8	51,4	147,3	288,6	147,3	288,6	871,9	95
1972	1.080	90,0	56,5	169,8	287,1	168,6	287,1	912,4	94
1973	1.092	100,7	60,2	192,9	319,7	192,0	319,7	1.024,4	94
1974	1.101	122,2	62,3	220,1	387,7	217,6	387,7	1.213,1	95
1975	1.116	139,1	65,9	249,5	450,1	248,9	450,1	1.398,7	95
1976	1.112	157,7	72,5	276,9	502,1	276,5	502,1	1.557,5	95
1977	1.110	202,7	78,9	305,5	564,3	304,2	564,3	1.738,4	95
1975 4 ^e trimestre	1.116	145,3	66,4	266,8	473,3	259,2	473,3	1.472,6	96
1976 1 ^{er} trimestre	1.113	148,4	68,6	262,1	503,7	265,5	503,7	1.532,9	96
2 ^e trimestre	1.110	162,6	74,3	287,4	500,5	284,4	500,5	1.572,8	95
3 ^e trimestre	1.114	151,9	74,2	265,8	478,5	267,8	478,5	1.490,6	95
4 ^e trimestre	1.112	167,8	73,1	292,5	526,3	288,6	526,3	1.633,7	96
1977 1 ^{er} trimestre	1.110	197,8	77,9	294,0	568,1	278,3	568,1	1.708,7	96
2 ^e trimestre	1.108	219,5	79,9	318,1	574,6	322,8	574,6	1.790,1	94
3 ^e trimestre	1.110	191,2	78,1	292,0	527,3	302,7	527,3	1.649,4	95
4 ^e trimestre	1.112	202,4	79,5	318,0	587,2	312,9	587,2	1.805,3	96
1977 Janvier	1.112	158,9	74,7	296,1	550,1	229,4	550,1	1.625,8	96
Février	1.110	221,0	80,7	293,1	571,0	305,3	571,0	1.740,4	96
Mars	1.110	213,6	78,6	292,8	583,5	300,3	583,5	1.760,0	96
Avril	1.109	218,5	78,8	315,5	579,8	291,7	579,8	1.766,8	94
Mai	1.109	224,8	80,7	314,8	574,5	338,5	574,5	1.802,3	92
Juin	1.108	214,9	80,1	324,0	569,6	338,1	569,6	1.801,3	95
Juillet	1.108	205,7	79,1	315,3	543,9	316,3	543,9	1.719,4	95
Août	1.110	189,2	77,3	272,3	510,6	285,8	510,6	1.579,4	95
Septembre	1.112	178,6	78,0	288,5	527,4	306,1	527,4	1.649,3	95
Octobre	1.112	192,3	79,5	335,0	612,9	278,5	612,9	1.839,3	96
Novembre	1.113	214,7	78,3	286,5	543,0	322,2	543,0	1.694,7	96
Décembre	1.112	200,2	80,7	332,6	605,6	338,0	605,6	1.881,8	96
1978 Janvier	1.112	184,0	77,3	317,3	609,5	311,8	609,5	1.848,1	96

¹ Y compris l'avoir des particuliers et celui des comptables de l'Etat.

² Les chiffres des avois des particuliers à fin de période sont publiés à la situation de la dette publique (cf. tableau XVI-3).

³ Moyenne des avois à la fin de chaque jour, ouvrable ou non, du mois. Quand il s'agit d'un jour non ouvrable, l'avoir repris est celui du jour ouvrable précédent.

XIII - 12. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

(milliards de francs)

Actif

Rubriques	1973 31 décembre	1974 31 décembre	1975 31 décembre	1976 31 décembre	1976 30 novembre	1977 30 novembre	1976 31 décembre	1977 31 décembre
Caisse, Banque Nationale, Chèques Postaux, C.N.C.P. .	31,3	25,5	10,6	11,0	10,0	10,2	11,0	11,7
Prêts au jour le jour	11,4	26,9	21,5	27,2	29,6	38,4	27,2	32,4
Banquiers	341,4	336,0	393,9	473,3	451,4	578,6	473,3	592,9
Maison-mère, succursales et filiales	71,8	143,4	162,1	161,5	165,4	197,8	161,5	197,8
Autres valeurs à recevoir à court terme	23,4	26,7	29,3	31,5	33,6	36,2	31,5	36,0
Portefeuille-effets	153,9	183,1	209,5	250,8	249,4	221,1	250,8	216,7
a) Effets publics	21,0	32,0	40,0	65,3	62,4	29,7	65,3	20,8
b) Effets commerciaux *	137,9	151,1	169,5	185,5	187,0	191,4	185,5	195,9
Reports et avances sur titres	2,5	1,4	1,8	3,5	3,5	5,6	3,5	5,4
Débiteurs par acceptations	45,9	52,2	56,3	54,9	56,8	59,1	54,9	61,9
Débiteurs divers	296,8	358,0	461,0	533,7	533,4	630,4	533,7	645,5
Valeurs mobilières	343,8	386,0	412,2	433,7	440,3	516,9	433,7	521,7
a) Fonds publics belges	285,8	320,4	356,2	382,1	389,1	465,9	382,1	470,0
b) Autres titres d'emprunt	56,9	64,8	54,8	50,6	50,1	50,0	50,6	50,8
c) Actions et parts de sociétés	0,9	0,6	1,0	0,9	1,0	0,9	0,9	0,8
d) Autres valeurs mobilières	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Valeurs de la réserve légale	1,4	1,5	1,5	1,7	1,7	1,8	1,7	1,8
Participations	11,0	12,6	12,6	12,5	12,7	13,1	12,5	14,3
a) Filiales	4,1	5,0	4,9	4,7	4,8	4,9	4,7	5,4
b) Autres participations	6,9	7,6	7,7	7,8	7,9	8,2	7,8	8,9
Frais de constitution et de premier établissement	0,1	0,2	0,3	0,4	0,4	0,6	0,4	0,6
Immeubles	9,3	11,2	14,0	16,7	16,8	19,9	16,7	19,8
Participations dans les filiales immobilières	0,5	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Créances sur les filiales immobilières	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Matériel et mobilier	1,3	1,6	2,1	2,5	2,7	3,0	2,5	2,8
Divers	26,1	49,6	44,1	48,3	43,3	50,3	48,3	54,9
Total de l'actif ...	1.377,0	1.616,7	1.833,6	2.064,0	2.051,8	2.383,8	2.064,0	2.416,5
* La rubrique « Effets commerciaux » ne comprend pas les :								
— effets récomptés auprès de la B.N.B. et des autres institutions publiques de crédit	31,9	42,9	40,6	60,3	53,2	72,6	60,3	80,3
— effets « en pension » auprès des institutions publiques de crédit	—	2,3	1,6	3,1	2,5	2,0	3,1	2,1

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant principalement leur activité à l'étranger, que les éléments d'actif des sièges belges.

Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison mère, succursales et filiales ».

XIII - 12. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

(milliards de francs)

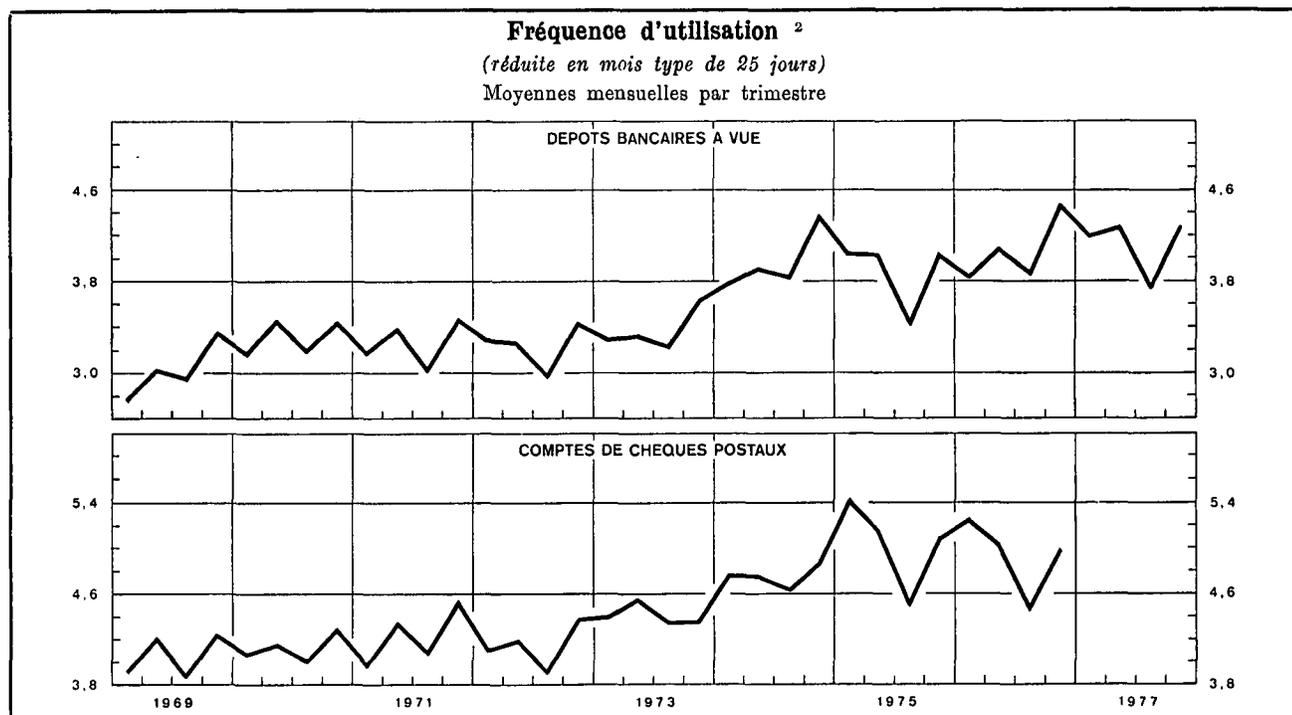
Passif

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1976	1977	1976	1977
	31 décembre	31 décembre	31 décembre	31 décembre	30 novembre	30 novembre	31 décembre	31 décembre
<i>Exigible :</i>								
Créanciers couverts par des sûretés réelles	3,9	2,4	2,4	2,9	2,4	1,8	2,9	2,9
a) Créanciers garantis par des privilèges	1,3	1,9	2,1	2,4	1,4	1,5	2,4	2,5
b) Créanciers garantis par des sûretés réelles conventionnelles	2,6	0,5	0,3	0,5	1,0	0,3	0,5	0,4
Emprunts au jour le jour	22,1	43,9	36,7	40,0	37,3	59,0	40,0	38,0
a) Couverts par des sûretés réelles	4,4	8,5	4,7	8,7	3,8	5,8	8,7	7,7
b) Non couverts par des sûretés réelles	17,7	35,4	32,0	31,3	33,5	53,2	31,3	30,3
Banquiers	511,0	599,5	673,0	731,8	727,0	886,7	731,8	910,1
Maison-mère, succursales et filiales	49,5	86,7	99,5	101,7	108,1	139,5	101,7	130,0
Acceptations	45,9	52,2	56,3	54,9	56,8	59,1	54,9	61,9
Autres valeurs à payer à court terme	10,2	9,3	13,8	14,4	19,7	15,9	14,4	20,6
Créditeurs pour effets à l'encaissement	2,5	6,3	2,7	3,0	2,9	3,7	3,0	4,8
Dépôts et comptes courants	605,1	665,8	783,0	916,0	891,7	972,4	916,0	1.004,0
a) A vue	208,0	221,2	268,7	292,1	281,5	318,1	292,1	330,3
b) A un mois au plus	51,4	74,3	77,4	111,0	98,9	110,4	111,0	111,7
c) A plus d'un mois	151,1	169,0	177,0	221,3	230,7	216,6	221,3	220,3
d) A plus d'un an	17,5	13,9	17,7	15,2	15,3	17,3	15,2	17,3
e) A plus de deux ans	17,3	14,9	17,7	18,2	18,2	20,8	18,2	20,7
f) Carnets de dépôts	157,6	170,5	221,8	255,6	244,5	285,6	255,6	300,2
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets	2,2	2,0	2,7	2,6	2,6	3,6	2,6	3,5
Obligations et bons de caisse	40,2	47,2	54,8	70,3	68,5	98,5	70,3	100,6
Montants à libérer sur titres et participations	1,4	1,7	1,7	1,5	1,6	1,5	1,5	1,5
Divers	37,8	49,9	50,9	63,5	72,1	77,2	63,5	70,6
Total de l'exigible ...	1.329,6	1.564,9	1.774,8	2.000,0	1.988,1	2.315,3	2.000,0	2.345,0
<i>Exigible spécial :</i>								
Passifs subordonnés	3,3	3,6	8,4	9,0	9,0	6,2	9,0	6,5
<i>Non exigible :</i>								
Capital	25,4	27,2	28,1	31,0	30,7	35,5	31,0	37,0
Fonds indisponible par prime d'émission	5,6	5,7	3,2	3,1	3,1	3,5	3,1	4,6
Réserve légale (art. 13, A.R. 185)	1,4	1,5	1,5	1,7	1,7	1,8	1,7	1,8
Réserve disponible	11,1	12,2	12,0	13,3	13,4	15,3	13,3	15,4
Autres réserves ²	—	—	4,8	5,1	5,0	5,1	5,1	5,1
Provisions	0,6	1,6	0,8	0,8	0,8	1,1	0,8	1,1
Total du non exigible ...	44,1	48,2	50,4	55,0	54,7	62,3	55,0	65,0
Total du passif ...	1.377,0	1.616,7	1.833,6	2.064,0	2.051,8	2.383,8	2.064,0	2.416,5

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant principalement leur activité à l'étranger, que les éléments de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

² Nouvelle rubrique. Avant le 31 octobre 1975, les montants repris sous cette rubrique étaient recensés, en partie, sous la rubrique « Fonds indisponible par prime d'émission », et en partie sous la rubrique « Réserve disponible ».

**XIII - 13. — MONTANTS GLOBAUX DES PAIEMENTS
EFFECTUES AU MOYEN DES DEPOTS BANCAIRES A VUE EN FRANCS BELGES
ET DES AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX ¹**



Moyennes mensuelles ou mois	Montants globaux des paiements réduits en mois type de 25 jours, effectués au moyen des			Fréquence d'utilisation ²		
	dépôts bancaires à vue ³	avoirs à l'O.C.P. ⁴	Total	brute		avoirs à l'O.C.P. ⁴
				dépôts bancaires à vue ³	dépôts bancaires à vue ³	
(milliards de francs)						
1970	325,7	207,3	533,0	3,36	3,33	4,13
1971	375,7	234,4	610,1	3,31	3,28	4,24
1972	435,4	266,4	701,8	3,28	3,25	4,15
1973	522,5	293,3	815,8	3,41	3,38	4,41
1974	646,6	353,5	1.000,1	4,03	3,99	e 4,78
1975	709,6	408,4	1.118,0	3,91	3,88	e 5,05
1976	828,6	449,2	1.277,8	4,13	4,08	4,94
1977	936,5	509,0	1.445,5	4,17	4,13
1975 4 ^e trimestre	767,7	416,1	1.183,8	4,12	4,06	5,10
1976 1 ^{er} trimestre	752,1	445,2	1.197,3	3,96	3,85	5,27
2 ^e trimestre	843,1	470,8	1.313,9	4,04	4,09	5,04
3 ^e trimestre	813,7	420,5	1.234,2	3,99	3,88	4,49
4 ^e trimestre	905,5	460,4	1.365,9	4,54	4,48	5,00
1977 1 ^{er} trimestre	896,0	517,4	1.413,4	4,26	4,20
2 ^e trimestre	990,5	554,9	1.545,4	4,23	4,29
3 ^e trimestre	873,6	454,5	1.328,1	3,86	3,76
4 ^e trimestre	986,2	509,2	1.495,4	4,34	4,28
1976 Décembre	1.005,2	476,4	1.481,6	5,00	4,80	5,08
1977 Janvier	891,2	508,4	1.399,6	4,18	4,18
Février	887,6	568,9	1.456,5	4,06	4,23
Mars	909,2	474,8	1.384,0	4,54	4,20
Avril	948,4	568,9	1.517,3	4,19	4,19
Mai	1.018,2	591,9	1.610,1	4,12	4,47
Juin	1.004,9	503,9	1.508,8	4,37	4,21
Juillet	873,9	468,4	1.342,3	3,69	3,69
Août	863,1	435,9	1.299,0	3,89	3,74
Septembre	883,6	459,3	1.342,9	4,00	3,85
Octobre	930,4	500,8	1.431,2	4,23	4,07
Novembre	924,4	519,0	1.443,4	3,96	4,12
Décembre	1.103,8	507,7	1.611,5	4,84	4,65

¹ Approximations données par le total des débits portés en compte (y compris les comptes appartenant à des étrangers ainsi que les débits correspondant à des paiements à l'étranger).

² La fréquence d'utilisation est obtenue en divisant le montant des inscriptions au débit des comptes de dépôts bancaires à vue en francs belges ou des comptes de chèques postaux des particuliers et des comptables extraordinaires de l'Etat par les avoirs moyens de ces comptes au cours de la période envisagée.

³ Les banques participant à l'élaboration de la statistique représentent, mesuré d'après l'importance des dépôts à vue en francs belges de leur clientèle non-bancaire, environ 85 p.c. de l'ensemble des banques.

⁴ Les données brutes ont été rectifiées pour éliminer les virements qui constituent double emploi du fait de l'organisation comptable de l'Etat et qu'il a été possible de recenser.

N. B. — Méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXV^e année, vol. II, no 4, octobre 1950, p. 222.

Références bibliographiques : *Rapports annuels de la B.N.B. — Moniteur belge* : Situation globale des banques. — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Statistiques économiques belges 1960-1970*. — *Bulletin d'Information et de Documentation* : XL^e année, vol. I, no 1, janvier 1965, p. 21; XLII^e année, vol. I, no 1, janvier 1967, p. 19; vol. II, no 8, septembre 1967, p. 241. — *Rapports annuels de la Commission bancaire*.

**XIV. — INTERMEDIAIRES FINANCIERS
AUTRES QUE PRINCIPALEMENT MONETAIRES**

4. — PRINCIPAUX ACTIFS ET PASSIFS DU FONDS DES RENTES

(milliards de francs)

Source : Rapports annuels du Fonds des Rentes.

Fin de période	Actifs					Passifs		
	Portefeuille			Solde créditeur à la B.N.B.	Prêts d'argent à très court terme	Certificats du Fonds des Rentes	Emprunts d'argent à très court terme	Solde débiteur à la B.N.B.
	Valeurs cotées	Certificats de trésorerie tranche B	Autres certificats de trésorerie					
				valeur nominale				
1968	8,0	5,1	0,4	8,9	1,3	...
1969	7,8	4,7	8,4	0,6	...
1970	6,9	4,2	1,1	8,7
1971	9,1	6,7	9,5	2,9	...
1972	15,2	8,3	2,5	10,9	9,0	2,5
1973	15,7	9,1	12,7	8,0	...
1974 Septembre	14,7	9,1	14,7	1,2	3,7
Décembre	12,2	9,1	0,7	18,1
1975 Mars	10,0	9,1	1,2	16,3
Juin	9,2	6,0	4,6	14,8	...	1,2
Septembre	11,8	6,0	5,0	18,1	...	0,9
Décembre	17,9	6,0	2,8	20,1	0,3	2,9
1976 Janvier	17,4	1,7	2,5	18,1
Février	18,0	6,0	19,7	0,8	...
Mars	18,6	6,0	6,6	21,6	...	5,9
Avril	17,9	6,0	8,8	17,5	...	11,5
Mai	18,7	6,0	11,9	23,9	...	8,3
Juin	17,0	6,0	9,6	0,6	...	24,8	...	4,8
Juillet	15,3	6,0	13,0	28,9	0,6	1,1
Août	15,7	6,0	23,0	26,4	...	14,1
Septembre	15,6	6,0	31,9	23,3	2,1	24,5
Octobre	15,7	6,0	11,2	18,6	...	10,7
Novembre	15,4	6,0	3,3	2,4	...	16,0	...	7,0
Décembre	14,9	6,0	1,4	15,7	...	3,6

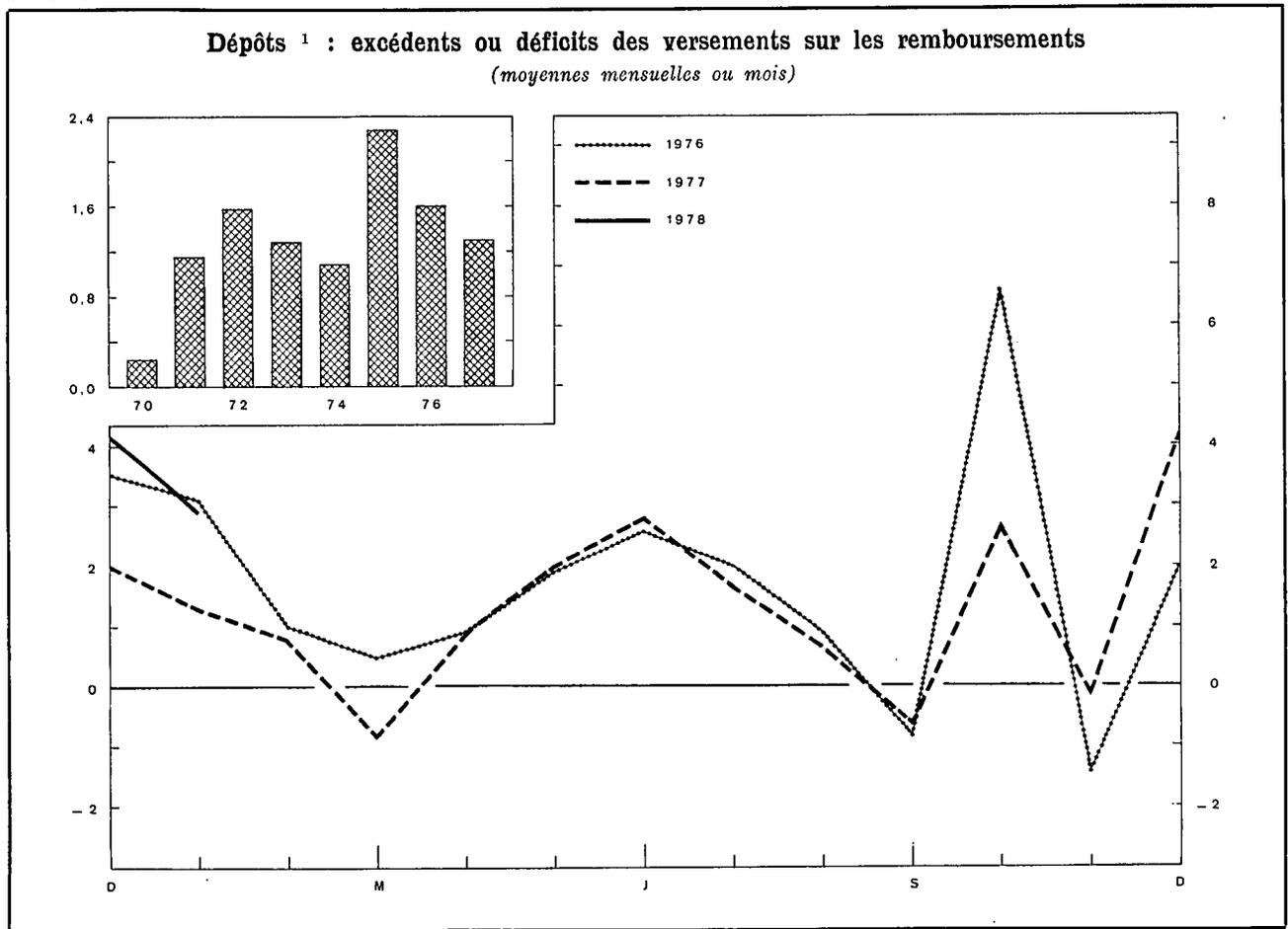
XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5a. — Caisse d'épargne

Opérations des ménages

(milliards de francs)

Source : CGER.



Périodes	Dépôts 1			Bons d'épargne 2		Total
	Versements 3 (1)	Remboursements (2)	Excédents ou déficits (3) = (1) - (2)	Solde 4 (4)	Montant en circulation	
					à fin de période (5)	
1970	73,7	70,7	3,0	158,7	7,2	165,9
1971	91,9	78,1	13,8	178,2	12,3	190,5
1972	120,4	101,6	18,8	202,9	14,6	217,5
1973	152,9	137,5	15,4	225,4	20,1	245,5
1974	196,1	183,0	13,1	248,5	29,8	278,3
1975	244,4	216,9	27,5	287,5	39,9	327,4
1976	302,4	283,1	19,3	319,5	49,5	369,0
1977	371,3	355,7	15,6	348,9	65,4	414,3
1975 4 ^e trimestre	73,6	62,0	11,6	287,5	39,9	327,4
1976 1 ^{er} trimestre	69,3	64,7	4,6	292,1	42,3	334,4
2 ^e trimestre	76,3	70,9	5,4	297,5	45,2	342,7
3 ^e trimestre	69,4	67,3	2,1	299,6	47,2	346,8
4 ^e trimestre	87,4	80,2	7,2	319,5	49,5	369,0
1977 1 ^{er} trimestre	86,3	85,0	1,3	320,8	54,5	375,3
2 ^e trimestre	96,3	90,6	5,7	326,5	58,1	384,6
3 ^e trimestre	89,4	87,6	1,8	328,3	62,6	390,9
4 ^e trimestre	99,3	92,5	6,8	348,9	65,4	414,3
1977 Janvier	29,3	28,0	1,3	320,8	51,6	372,4
Février	27,2	26,4	0,8	321,6	53,3	374,9
Mars	29,8	30,6	- 0,8	320,8	54,5	375,3
Avril	29,0	28,1	0,9	321,7	55,6	377,3
Mai	31,0	29,0	2,0	323,7	56,5	380,2
Juin	36,3	33,5	2,8	326,5	58,1	384,6
Juillet	30,4	28,7	1,7	328,2	59,2	387,4
Août	28,5	27,8	0,7	328,9	60,7	389,6
Septembre	30,5	31,1	- 0,6	328,3	62,6	390,9
Octobre	34,8	32,1	2,7	331,0	64,2	395,2
Novembre	29,5	29,6	- 0,1	330,9	64,9	395,8
Décembre	35,0	30,8	4,2	348,9	65,4	414,3
1978 Janvier p	37,7	34,8	2,9	351,8	66,7	418,5

1 Dépôts ordinaires, y compris les dépôts sur livrets d'épargne-logement, dépôts à terme, dépôts à court terme et à préavis, livrets de dotation et dépôts à vue.

2 Y compris les bons de croissance et de capitalisation.

3 Y compris les intérêts échus des dépôts à terme.

4 Y compris les intérêts capitalisés des dépôts ordinaires et à vue de l'exercice. Pour l'année 1977, les intérêts capitalisés s'élèvent à 18,8 milliards.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5b. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Epargne

(milliards de francs)

Source : CGER.

	1968 31 déc.	1969 31 déc.	1970 31 déc.	1971 31 déc.	1972 31 déc.	1973 31 déc.	1974 31 déc.	1975 31 déc.	1976 31 déc.
ACTIF									
Disponible ¹	2,3	0,7	0,8	1,2	1,8	3,0	2,1	2,5	3,3
Placements provisoires :									
Effets sur la Belgique	33,0	37,9	39,7	41,3	42,8	48,4	50,8	53,6	60,9
Avances à l'industrie	18,0	16,1	15,2	13,9	11,9	11,3	10,5	12,1	7,0
Crédit agricole	0,5	0,4
Crédit d'exportation	1,5	1,9	2,7	2,1	2,9	3,6	4,9	4,2	6,5
Prêts sur nantissement
Prêts personnels	0,1	0,4	0,4	0,3	0,6	1,1	1,0	1,2	2,0
Acceptations bancaires	9,7	4,0	5,5	9,5	5,5	1,9	0,3	3,6	2,1
Certificats de Trésorerie et du Fonds des Rentes	10,0	10,4	15,8	22,3	19,1	16,5	15,0	36,7	23,2
Prêts au jour le jour	1,9	1,6	1,9	2,2	2,2	2,7	2,8	1,4
Total ...	72,8	73,0	80,9	91,3	85,0	85,0	85,2	114,2	103,1
Placements définitifs :									
Dotte directe de l'Etat	19,7	20,9	20,4	24,5	31,2	37,5	47,2	55,2	64,6
Dotte indirecte de l'Etat et valeurs garanties par l'Etat	24,5	27,0	27,3	33,3	39,3	40,0	55,8	61,2	77,9
Obligations du Crédit Communal, de provinces, villes et communes	2,7	3,3	3,2	5,8	7,3	8,9	9,2	11,3	12,7
Obligations de sociétés belges et divers ...	1,0	1,1	1,5	1,6	5,4	6,0	6,2	9,6	10,8
Avances à l'Etat résultant du paiement des allocations complémentaires aux prisonniers politiques et avances à l'Œuvre nationale des invalides de la guerre, divers	1,1	1,2	1,2	1,1	1,0	1,1	1,2	1,2	2,2
Prêts hypothécaires	8,6	10,2	11,6	13,9	20,3	29,2	37,6	44,1	55,1
Crédit agricole	6,0	6,4	6,5	6,3	6,4	6,8	7,2	7,6	8,8
Avances à la S.N.L., aux sociétés agréées et aux communes en vue de la construction d'habitations sociales	29,0	30,6	31,7	32,3	34,4	36,4	38,3	42,0	47,4
Ouvertures de crédit (Industriel, agricole, professionnel et universitaire)	1,5	6,6	10,9	15,7	20,4	24,9	31,7	37,6	53,4
Total ...	94,1	107,3	114,3	134,5	165,7	190,8	234,4	269,8	332,9
Revenus échus sur placements et prorata d'intérêts	3,6	4,1	4,4	5,2	5,8	7,9	9,4	11,0	13,1
Valeurs échues du portefeuille	5,3	5,8	7,0	7,0	11,1	13,0	3,8	3,9	7,4
Réserve monétaire à la B.N.B.	—	—	—	—	1,8	5,1	2,2	—	—
Divers	2,1	3,4	4,6	6,7	11,0	15,1	19,7	24,9	4,7
Total de l'actif ...	180,2	194,3	212,0	245,9	282,2	319,9	356,8	426,3	464,5
PASSIF									
<i>Exigible :</i>									
Dépôts sur livrets et bons d'épargne ² :									
Particuliers	144,1	154,0	165,8	190,4	217,5	245,6	270,7	327,5	369,2
Etablissements publics et autres	8,4	9,9	11,5	17,8	24,0	27,0	29,8	31,0	36,7
Total ...	152,5	163,9	177,3	208,2	241,5	272,6	300,5	358,5	405,9
Dépôts en comptes courants ²	8,7	9,4	11,9	12,6	11,1	10,0	13,4	19,9	27,5
Fonds de développement des universités libres	—	—	—	0,8	1,6	3,6	6,0	7,2	9,9
<i>Non exigible :</i>									
Fonds de dotation, fonds de prévisions diverses, fonds de réserve et provisions	16,2	17,5	18,0	18,6	20,1	21,5	21,2	20,7	19,7
Divers	2,8	3,5	4,8	5,7	7,9	12,2	15,7	20,0	1,5
Total du passif ...	180,2	194,3	212,0	245,9	282,2	319,9	356,8	426,3	464,5

¹ Cette rubrique comprend principalement les avoirs en caisse et les comptes à la B.N.B. et à l'O.C.P.

² Y compris les intérêts capitalisés.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5c. — Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite

(milliards de francs)

Source : CGER.

	1968 31 déc.	1969 31 déc.	1970 31 déc.	1971 31 déc.	1972 31 déc.	1973 31 déc.	1974 31 déc.	1975 31 déc.	1976 31 déc.
ACTIF									
Placements définitifs :									
Dette directe de l'Etat	7,5	8,1	7,7	7,9	9,6	8,5	8,8	8,5	8,4
Dette indirecte de l'Etat et valeurs garanties par l'Etat	14,0	13,6	13,9	13,9	12,4	13,7	13,2	14,1	13,3
Obligations du Crédit Communal, de provinces, villes et communes	1,0	1,0	0,9	0,9	0,8	0,6	0,5	0,5	0,4
Obligations de sociétés belges et divers ...	0,6	0,5	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4
Prêts hypothécaires	0,1	0,1	0,1
Avances à la Caisse publique de prêts, divers	0,2	0,2
Total ...	23,4	23,5	23,2	23,2	23,3	23,2	22,9	23,5	22,5
PASSIF									
Fonds des Rentes ¹	14,1	14,0	13,9	} 23,3 ^a	23,2	23,1	23,2	23,4	23,2
Réserves mathématiques ²	9,8	9,8	10,3		1,0	1,0	1,1	1,1	1,1
Fonds de réserve	—	—	—	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1
Total ...	23,9	23,8	24,2	24,2	24,2	24,1	24,3	24,5	24,3

¹ Le Fonds des Rentes comprend les réserves représentatives des rentes assurées dans le cadre de la « Loi générale ». Ces réserves englobent les réserves mathématiques, de sécurité et de gestion, ainsi que les provisions, mais pas les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865, qui figurent aux bilans de la Caisse d'Assurances sur la vie, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions ».

² Les réserves mathématiques pures ont été majorées de chargements pour frais de services des rentes, et pour marge de sécurité et frais d'administration.

³ A partir de 1971, la distinction entre les postes « Fonds des Rentes » et « Réserves mathématiques » n'est plus donnée.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE
5d. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurance sur la Vie
(milliards de francs)

Source : CGER.

	1968 31 déc.	1969 31 déc.	1970 31 déc.	1971 31 déc.	1972 31 déc.	1973 31 déc.	1974 31 déc.	1975 31 déc.	1976 31 déc.
ACTIF									
Placements définitifs :									
Dette directe de l'Etat	2,7	2,7	3,1	2,8	3,9	4,0	4,4	4,7	4,7
Dette indirecte de l'Etat et valeurs garanties par l'Etat	7,4	8,2	8,4	7,9	7,4	7,3	6,9	6,7	6,3
Obligations du Crédit Communal, de provinces, villes et communes	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations de sociétés belges	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Prêts hypothécaires	0,4	1,0	1,9	3,0	4,5	6,9
Habitations sociales : Avances aux sociétés agréées et à la Société Nationale du Logement	0,4	0,4	0,5	1,8	2,0	2,1	2,1	2,2	2,2
Total ...	10,9	11,6	12,3	13,2	14,5	15,4	16,5	18,2	20,2
PASSIF									
Réserves mathématiques et provisions ¹	7,1	7,6	7,9	8,2	8,9	10,1	11,0	12,4	14,1
Fonds de réserve et de répartition	3,6	4,0	4,3	4,7	5,2	5,5	5,9	6,3	6,6
Total ...	10,7	11,6	12,2	12,9	14,1	15,6	16,9	18,7	20,7

¹ Y compris les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865.

XIV - 6. — SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE

Principales rubriques des bilans au 31 décembre

(milliards de francs)

Source : Rapports annuels de la S.N.C.I.

	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
ACTIF									
En-cours des crédits :									
Crédits d'investissement à long et moyen terme :									
1. garantis par l'Etat	24,2	26,7	28,4	30,3	30,8	33,5	36,9	40,8	50,1
2. garantis par banques et organismes financiers .	18,0	23,4	29,2	33,4	33,5	37,8	44,1	44,9	51,2
3. dont le risque est à charge de l'Institution	41,5	44,8	49,1	53,3	54,0	55,5	60,2	63,3	66,9
Crédits de restauration (dommages de guerre et inondations)	1,0	0,9	1,0	0,9	0,7	0,6	0,4	0,3	0,2
Crédits de warrantages (charbonnages) garantis par l'Etat	0,1	...	—	—	—	—	—	—	—
Crédits commerciaux	1,3	1,8	1,5	1,3	2,0	2,4	2,7	5,3	6,4
Crédits d'exportation payables à moyen et à long terme	2,1	2,7	3,8	3,1	4,5	5,7	8,3	7,4	11,7
Crédits gérés pour compte de l'Etat ¹	5,0	5,7	5,9	6,2	6,3	6,8	8,0	10,3	13,0
Placements divers à court terme	9,2	13,9	18,7	19,6	19,7	16,8	18,0	22,1	16,2
Divers	3,0	3,0	3,8	4,8	6,4	7,9	6,9	7,1	7,4
Total de l'actif ...	105,4	122,9	141,4	152,9	157,9	167,0	185,5	201,5	223,1

PASSIF

Obligations	65,6	75,6	87,1	98,5	100,5	105,4	115,1	119,7	133,6
Bons de caisse	12,1	15,3	19,2	18,7	20,3	21,5	22,3	27,4	28,3
Dépôts et emprunts divers (notamment en monnaies étrangères)	9,3	11,7	13,0	12,9	13,3	17,0	22,3	22,7	26,7
Etat belge :									
Fonds d'Aide Marshall	1,3	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,0	0,9	0,9
Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes	3,3	3,6	4,0	4,4	4,6	5,2	6,5	8,9	11,4
Divers	13,8	15,5	16,9	17,2	18,1	16,8	18,3	21,9	22,2
Total du passif ...	105,4	122,9	141,4	152,9	157,9	167,0	185,5	201,5	223,1

¹ Il s'agit de crédits d'aide aux entreprises en difficulté, de crédits financés principalement par le Fonds d'Aide Marshall et le Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes, et subsidiairement par le Fonds d'Aide à

l'Industrie charbonnière et le Fonds d'Aide aux ex-colons belges rentrés d'Afrique.

XIV - 7. — SITUATION GLOBALE DES CAISSES D'EPARGNE PRIVEES

(milliards de francs)

Actif

Rubriques	1973 31 déc.	1974 31 déc.	1975 31 déc.	1976 31 déc.	1976 31 oct.	1977 31 oct.	1976 30 nov.	1977 30 nov.
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux	4,3	3,0	1,5	1,7	1,1	1,4	1,0	1,2
Prêts au jour le jour	0,4	0,4	1,0	1,3	0,4	0,7	0,4	0,7
Avoirs auprès d'intermédiaires financiers	7,8	7,7	11,9	10,7	10,6	6,2	9,6	6,3
Créances et valeurs à court terme (maximum un mois)	1,6	1,7	1,8	2,1	2,0	2,1	1,9	2,2
Effets de commerce et factures	1,4	3,6	2,1	3,4	3,3	4,2	3,5	4,1
Débiteurs par acceptations	—	—	—	—	—	—	—	—
Avances, ouvertures de crédit et prêts non hypothécaires	12,2	16,5	21,0	30,9	27,4	37,5	29,2	37,8
Portefeuille-titres et participations	93,1	103,0	131,7	151,0	150,3	169,3	151,7	169,8
a) Certificats du Trésor et du Fonds des Rentes émis à un an au plus	(0,8)	(1,8)	(1,6)	(1,9)	(0,8)	(0,5)	(2,4)	(0,3)
b) Fonds publics belges et valeurs assimilées visés à l'article 12, § 1 ^{er} , 4 ^o , des dispositions coordon- nées :								
1. Dettes directe et indirecte de l'Etat belge	(34,0)	(37,2)	(48,9)	(58,1)	(59,8)	(66,4)	(59,4)	(66,9)
2. Autres fonds publics et valeurs assimilées	(47,1)	(51,3)	(61,8)	(70,2)	(69,0)	(81,0)	(69,1)	(81,2)
c) Obligations de sociétés belges	(7,4)	(8,0)	(13,2)	(14,4)	(14,2)	(14,9)	(14,3)	(15,0)
d) Actions, parts ou participations de sociétés belges	(1,6)	(2,4)	(3,1)	(3,3)	(3,3)	(3,5)	(3,3)	(3,6)
e) Autres valeurs	(2,2)	(2,3)	(3,1)	(3,1)	(3,2)	(3,0)	(3,2)	(2,8)
Prêts et ouvertures de crédit hypothécaires	110,8	127,3	143,4	166,7	162,4	182,1	164,2	184,4
Actionnaires ou sociétaires	1,6	1,9	2,4	3,1	3,0	3,3	3,0	3,4
Débiteurs divers	0,7	0,9	1,4	2,0	1,9	2,5	2,1	2,4
Divers	1,1	1,0	1,1	0,6	1,0	0,6	1,0	0,5
Total du disponible et réalisable ...	235,0	267,0	319,3	373,5	363,4	409,9	367,6	412,8
Frais d'établissement et autres immobilisations incorpo- rnelles	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Immeubles et terrains	3,0	3,3	3,0	3,5	3,4	3,8	3,5	3,9
Leasing immobilier	0,2	0,3	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Matériel et mobilier	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Leasing mobilier	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3
Cautionnements imposés par la loi	—	—	—	—	—
Total de l'immobilisé ...	3,5	4,1	4,5	5,1	5,0	5,5	5,1	5,6
Comptes transitoires ¹	5,2	6,3	8,3	9,7	10,3	11,6	11,5	13,1
Total de l'actif ...	243,7	277,4	332,1	388,3	378,7	427,0	384,2	431,5
dont : affectés par privilège à la garantie du rembour- sement des fonds d'épargne visés à l'article 1 ^{er} des dispositions coordonnées	224,5	256,9	306,9	359,8	349,4	394,1	353,4	396,3
valeur utile d'affectation après déduction des passifs concernant ces placements	221,3	253,4	302,6	354,5	343,4	387,8	347,7	390,0

¹ Y compris les comptes de résultats.

XIV - 8. — CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE

(milliards de francs)

source : *Crédit Communal de Belgique.*

Périodes	Financement des dépenses d'investissement des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal										Opérations en comptes courants des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal (dépenses ordinaires)				
	Comptes « Subsidés et Fonds d'Emprunts »										Dette à court, moyen et long terme envers le Crédit Communal de Belgique (à fin de période)	Engage- ments de crédits du Crédit Communal de Belgique (11)	Moyenne des soldes globaux journaliers		Total des paiements effectués par le débit de ces comptes (14)
	Solde disponible au début de la période	Versements			Prélèvements			Solde disponible à la fin de la période	créditeurs	débiteurs					
		Fonds d'emprunts mis à la disposition des emprunteurs	Subventions versées en capital par l'Etat et les Provinces et autres recettes	Total	Pour rem- boursements d'emprunts	Pour paiement de dépenses extra- ordinaires	Total								
(1)	Emprunts dont les charges sont supportées par les emprunteurs (2)	Emprunts dont les charges sont remboursées aux emprunteurs par l'Etat (3)	(4)	(2) + (3) + (4) = (5)	(6)	(7)	(6) + (7) = (8)	(1) + (5) - (8) = (9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)		
1970	8,7	19,8	3,0	4,0	26,8	0,5	25,1	25,6	9,9	127,2	10,3	4,7	6,5	99,7	
1971	10,0	18,9	3,3	5,7	27,9	0,8	26,8	27,6	10,3	140,2	15,3	5,1	7,3	108,5	
1972	10,3	22,1	3,5	6,2	31,8	0,7	30,3	31,0	11,1	157,3	15,2	5,9	8,7	106,8	
1973	11,1	25,9	3,7	6,7	36,3	0,8	33,5	34,3	13,1	178,6	20,5	5,9	12,0	125,2	
1974	13,1	31,5	4,7	9,3	45,5	0,9	42,2	43,1	15,5	204,4	18,0	7,6	17,5	152,1	
1975	15,5	35,8	5,3	10,5	51,6	1,1	47,6	48,7	18,4	234,5	24,0	7,4	25,8	198,6	
1976	18,4	42,2	6,0	12,1	60,0	1,5	56,7	58,2	20,2	272,0	25,1	8,5	31,1	228,3	
1977	20,2	33,1	8,1	16,5	57,7	3,2	54,3	57,5	20,4	303,0	26,1	9,1	30,3	285,1	
1975 4 ^e trimestre	18,7	9,6	1,5	2,9	14,0	0,3	14,0	14,3	18,4	234,5	24,0	8,0	27,4	48,6	
1976 1 ^{er} trimestre	18,4	8,8	1,4	3,3	13,4	0,2	13,0	13,2	18,6	241,5	27,4	8,8	29,9	63,4	
2 ^e trimestre	18,6	11,4	1,7	3,1	16,2	0,2	14,0	14,2	20,6	253,7	27,4	9,3	31,2	49,8	
3 ^e trimestre	20,6	11,9	1,8	2,3	16,0	0,4	13,8	14,2	22,4	264,3	27,3	7,1	33,0	61,4	
4 ^e trimestre	22,4	10,1	1,2	3,1	14,4	0,6	16,0	16,6	20,2	272,0	25,1	8,8	30,2	53,7	
1977 1 ^{er} trimestre	20,2	8,8	2,3	3,5	14,6	0,3	14,2	14,5	20,3	276,0	25,7	10,7	31,8	72,8	
2 ^e trimestre	20,3	7,2	2,0	4,0	13,2	0,2	12,7	12,9	20,6	290,6	25,7	7,2	28,8	72,2	
3 ^e trimestre	20,6	6,4	2,0	3,6	12,0	0,3	12,7	13,0	19,6	297,1	27,6	7,4	32,0	71,8	
4 ^e trimestre	19,6	10,7	1,8	5,4	17,9	2,4	14,7	17,1	20,4	303,0	26,1	11,0	28,4	68,3	
1976 Décembre	21,2	4,4	0,4	1,2	6,0	0,3	6,6	6,9	20,2	272,0	25,1	11,1	28,4	17,4	
1977 Janvier	20,2	3,8	0,8	1,3	5,9	0,1	4,4	4,5	21,6	272,8	26,3	10,9	33,6	25,0	
Février	21,6	2,5	0,7	0,8	4,0	0,1	4,2	4,3	21,3	276,2	26,8	10,5	32,2	26,8	
Mars	21,3	2,5	0,8	1,4	4,7	0,1	5,6	5,7	20,3	276,0	25,7	10,7	29,6	21,0	
Avril	20,3	2,3	0,5	1,8	4,6	...	3,2	3,2	21,7	283,7	23,9	8,0	31,9	25,6	
Mai	21,7	1,9	0,8	1,1	3,8	0,1	4,4	4,5	21,0	287,0	23,4	6,9	26,5	26,0	
Juin	21,0	3,0	0,7	1,1	4,8	0,1	5,1	5,2	20,6	290,6	25,7	6,6	28,0	20,6	
Juillet	20,6	2,0	0,7	1,2	3,9	...	4,4	4,4	20,1	290,0	25,2	7,0	33,7	33,9	
Août	20,1	1,9	0,7	1,1	3,7	0,1	3,9	4,0	19,8	294,2	25,3	8,0	31,2	19,6	
Septembre	19,8	2,5	0,6	1,3	4,4	0,2	4,4	4,6	19,6	297,1	27,6	7,2	31,0	18,3	
Octobre	19,6	3,0	0,7	1,6	5,3	0,8	4,2	5,0	19,9	296,3	27,7	6,7	33,0	22,3	
Novembre	19,9	4,0	0,5	2,5	7,0	1,2	5,0	6,2	20,7	299,4	25,8	12,7	26,5	22,3	
Décembre	20,7	3,7	0,6	1,3	5,6	0,4	5,5	5,9	20,4	303,0	26,1	13,6	25,8	23,7	

XIV - 9. — COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Sociétés belges

Source : M.A.E., Service des Assurances.

	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
ACTIF									
Immeubles	6,2	7,2	8,3	9,3	12,1	13,4	15,9	16,3	18,1
Prêts hypothécaires	18,2	19,2	21,1	22,6	25,0	26,4	30,2	34,4	38,8
Prêts sur polices	2,1	2,2	2,5	2,7	3,0	3,1	3,3	3,9	4,2
Valeurs mobilières :									
Fonds publics belges	7,7	8,4	8,2	21,6	23,3	24,5	26,7	28,8	31,4
Titres des organismes parastataux de crédit	6,9	8,1	8,2						
Titres des autres organismes parastataux	2,6	2,5	2,5						
Titres des provinces et communes	1,9	2,3	1,9						
Valeurs étrangères	2,2	3,0	3,3	3,5	3,5	3,7	4,0	4,1	4,7
Obligations de sociétés belges	11,9	12,0	13,1	14,0	14,5	15,6	17,9	18,9	21,6
Actions de sociétés belges	3,5	4,0	4,2	5,0	4,9	6,2	6,5	6,9	7,4
Total des valeurs mobilières ...	36,7	40,3	41,4	44,1	46,2	50,0	55,0	58,7	65,1
PASSIF									
Cautionnements déposés	0,5	0,6	0,6	0,6	0,8	0,7	0,9	0,9	1,0
Réserves mathématiques ¹	64,1	69,2	74,2	80,1	87,1	94,8	104,0	114,6	128,5

Sociétés étrangères

	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
ACTIF									
Immeubles	2,6	2,7	2,9	3,1	3,3	3,5	3,5	3,9	4,2
Prêts hypothécaires	5,2	5,6	6,2	6,6	6,9	7,3	7,9	8,6	9,4
Prêts sur polices	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Valeurs mobilières :									
Fonds publics belges	4,7	5,0	5,0	8,4	8,9	9,2	9,3	9,9	10,4
Titres des organismes parastataux de crédit	1,4	1,5	1,5						
Titres des autres organismes parastataux	1,0	1,0	1,1						
Titres des provinces et communes	0,4	0,5	0,4						
Valeurs étrangères	0,6	0,7	0,8	0,8	1,0	1,0	0,9	0,8	1,0
Obligations de sociétés belges	0,9	0,9	1,2	1,6	2,0	2,5	2,7	2,7	2,8
Actions de sociétés belges	0,7	0,8	0,9	1,0	1,1	1,2	1,4	1,3	1,6
Total des valeurs mobilières ...	9,7	10,4	10,9	11,8	13,0	13,9	14,3	14,7	15,8
PASSIF									
Cautionnements déposés	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
Réserves mathématiques ¹	17,7	19,1	20,4	21,7	23,2	24,9	26,3	28,0	30,2

¹ Ces réserves comprennent également les réserves pour sinistres à régler, la réserve technique de participation et la réserve de garantie.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : a) Rapports du Fonds des Rentes sur les opérations de l'année; b) Ministère des Communications : chèques postaux. — *Comptes rendus des opérations et de la situation de la CGER de*

Belgique. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de l'I.N.S. — Rapports annuels de la S.N.C.I., de l'O.C.P.E. et du Crédit Communal de Belgique.

XV. — ACTIFS FINANCIERS

XV . 1. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES POUVOIRS PUBLICS ET PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS

(variations en milliards de francs)

Période	Détenus par les pouvoirs publics ²						Détenus par les entreprises et particuliers ⁶	Total général (8) = (6) + (7)
	Monnaie scripturale ³	Autres actifs à un an au plus ⁴			Actifs à plus d'un an ⁴	Total		
		Auprès des intermédiaires financiers nationaux ⁵	Auprès des secteurs nationaux non financiers	Total (4) = (2) + (3)				
(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (1) + (4) + (5)	(7)	(8) = (6) + (7)	
1970	- 0,9	+ 3,3	...	+ 3,3	+ 0,5	+ 2,9	+ 160,6	+ 163,5
1971	+ 2,7	+ 3,0	...	+ 3,0	+ 2,0	+ 7,7	+ 208,0	+ 215,7
1972	+ 1,3	+ 3,8	...	+ 3,8	+ 1,6	+ 6,7	+ 279,8	+ 286,5
1973	+ 5,8	+ 7,1	...	+ 7,1	+ 2,6	+ 15,5	+ 285,9	+ 301,4
1974	+ 5,6	+ 1,5	- 0,2	+ 1,8	+ 2,3	+ 9,2	+ 301,8	+ 311,0
1975	+ 5,4	- 0,9	+ 0,3	- 0,6	- 0,7	+ 4,1	p+ 377,6	p+ 381,7
1976	+ 8,8	- 1,5	- 0,3	- 1,8	+ 1,6	+ 8,6	p+ 464,6	p+ 473,2
1975 3 ^e trimestre	- 4,8	- 8,8	...	- 8,8	+ 0,3	- 13,3	p+ 58,9	p+ 45,6
4 ^e trimestre	+ 5,5	+ 5,5	+ 0,1	+ 5,6	- 0,2	+ 10,9	p+ 99,9	p+ 110,8
1976 1 ^{er} trimestre	- 0,9	+ 6,5	- 0,1	+ 6,4	+ 0,4	+ 5,9	p+ 138,6	p+ 144,5
2 ^e trimestre	+ 7,2	- 6,4	...	- 6,4	- 0,2	+ 0,6	p+ 134,4	p+ 135,0
3 ^e trimestre	- 2,1	- 3,9	- 0,1	- 4,0	+ 1,6	- 4,5	p+ 79,5	p+ 75,0
4 ^e trimestre	+ 4,6	+ 2,3	- 0,1	+ 2,2	- 0,2	+ 6,6	p+ 112,1	p+ 118,7
1977 1 ^{er} trimestre	- 13,5	+ 14,5	+ 0,3	+ 14,8	- 0,1	+ 1,2	p+ 141,6	p+ 142,8
2 ^e trimestre	+ 2,4	+ 0,8	- 0,1	+ 0,7	+ 0,2	+ 3,3	p+ 142,7	p+ 146,0
3 ^e trimestre	+ 4,2	- 13,3	+ 0,2	- 13,1	- 0,2	- 9,1	p+ 103,2	p+ 94,1

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

² Le compte ordinaire du Trésor à la B.N.B. n'est pas considéré comme étant un actif financier détenu par les pouvoirs publics.

³ Variations des encours qui figurent à la colonne (8) du tableau XIII-4b.

⁴ Durée à l'origine.

⁵ Autres que les organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁶ Voir tableau XV-2.

XY . 2. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS

(variations en milliards de francs)

Période	Actifs en francs belges				Actifs en monnaies étrangères			Autres actifs ⁸	Total général (9) = (4) + (7) + (8)
	Encaisses monétaires ²	Autres actifs à un an au plus ^{3 4}	Actifs à plus d'un an ^{3 5}	Total (4) = (1) à (3)	A un an au plus ³ (Dépôts) ⁶	A plus d'un an ³ (Valeurs mobilières) ⁷	Total (7) = (5) + (6)		
1970	+ 29,7	+ 45,6	+ 56,0	+131,3	+ 3,3	+ 14,4	+ 17,7	+ 11,6	+160,6
1971	+ 35,8	+ 78,1	+ 68,4	+182,3	- 2,8	+ 21,6	+ 18,8	+ 6,9	+208,0
1972	+ 64,7	+103,6	+ 62,0	+230,3	- 2,2	+ 33,3	+ 31,1	+ 18,4	+279,8
1973	+ 31,9	+139,3	+ 81,3	+252,5	+ 5,5	+ 25,4	+ 30,9	+ 2,5	+285,9
1974	+ 34,4	+141,3	+ 96,7	+272,4	+ 13,1	+ 15,0	+ 28,1	+ 1,3	+301,8
1975	+ 91,9	+126,1	p+112,8	p+330,8	+ 8,0	+ 31,8	+ 39,8	p+ 7,0	p+377,6
1976	+ 37,2	+197,9	p+148,3	p+383,4	+ 12,0	+ 14,3	+ 26,3	p+ 54,9	p+464,6
1975 3 ^e trimestre	- 6,2	+ 29,8	p+ 12,3	p+ 35,9	+ 5,5	+ 4,2	+ 9,7	p+ 13,3	p+ 58,9
4 ^e trimestre	+ 25,4	+ 55,8	p+ 22,7	p+103,9	+ 4,2	+ 9,3	+ 13,5	p- 17,5	p+ 99,9
1976 1 ^{er} trimestre	- 4,4	+ 57,2	p+ 39,2	p+ 92,0	+ 4,4	+ 10,3	+ 14,7	p+ 31,9	p+138,6
2 ^e trimestre	+ 53,3	+ 21,3	p+ 43,1	p+117,7	+ 0,3	- 3,1	- 2,8	p+ 19,5	p+134,4
3 ^e trimestre	- 27,0	+ 49,7	p+ 29,2	p+ 51,9	+ 6,5	+ 2,4	+ 8,9	p+ 18,7	p+ 79,5
4 ^e trimestre	+ 15,3	+ 69,7	p+ 36,8	p+121,8	+ 0,8	+ 4,7	+ 5,5	p- 15,2	p+112,1
1977 1 ^{er} trimestre	+ 24,8	+ 21,0	p+ 78,9	p+124,7	+ 4,6	+ 2,5	+ 7,1	p+ 9,8	p+141,6
2 ^e trimestre	+ 45,4	+ 4,7	p+ 66,6	p+116,7	+ 1,7	+ 6,0	+ 7,7	p+ 18,3	p+142,7
3 ^e trimestre	- 11,5	p+ 27,6	p+ 55,6	p+ 71,7	- 0,3	+ 3,6	+ 3,3	p+ 28,2	p+103,2

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

² Variations des encours qui figurent à la colonne (5) du tableau XIII-4b.

³ Durée à l'origine.

⁴ Voir tableau XV-3a, colonne (8).

⁵ Voir tableau XV-4, colonne (4).

⁶ Voir tableau XV-3a, colonne (11).

⁷ Voir tableau XV-4, colonne (7).

⁸ Actifs pour lesquels la ventilation en francs belges et en monnaies étrangères n'est pas connue ou n'a pas de sens. Essentiellement des créances commerciales nettes sur l'étranger détenues par les entreprises et des investissements directs à l'étranger, ainsi que le montant obtenu en déduisant des créances des intermédiaires financiers les dettes de ceux-ci qui sont recensées comme actifs financiers dans les colonnes (1) à (7).

**XY - 3a. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS
ACTIFS NON MONETAIRES A UN AN AU PLUS ²**

(variations en milliards de francs)

Période	En francs belges							En monnaies étrangères			Total général	
	Après des intermédiaires financiers nationaux ^{3 4}						Après des secteurs nationaux non financiers et à l'étranger	Total	Après des intermédiaires financiers nationaux ^{3 6}	A l'étranger		Total
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	Dépôts à terme et à préavis	Bons de caisse et d'épargne	Divers	Total	dont : Après des organismes principalement monétaires ⁵						
(1)	(2)	(8)	(4)	(5) = (1) à (4)	(6)	(7)	(8) = (5) + (7)	(9)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12) = (8) + (11)	
1970	+ 7,5	+ 25,4	+ 11,3	+ 0,7	+ 44,9	+ 19,7	+ 0,7	+ 45,6	- 3,3	+ 6,6	+ 3,3	+ 48,9
1971	+ 54,2	+ 13,0	+ 10,5	+ 0,5	+ 78,2	+ 27,0	- 0,1	+ 78,1	- 1,7	- 1,1	- 2,8	+ 75,3
1972	+ 88,0	+ 3,9	+ 4,9	+ 1,4	+ 98,2	+ 37,7	+ 5,4	+103,6	- 0,5	- 1,7	- 2,2	+101,4
1973	+ 70,2	+ 48,8	+ 7,6	+ 0,5	+127,1	+ 65,2	+ 12,2	+139,3	+ 2,7	+ 2,8	+ 5,5	+144,8
1974	+ 51,2	+ 42,3	+ 7,0	+ 0,4	+100,9	+ 45,7	+ 40,4	+141,3	+ 5,6	+ 7,5	+ 13,1	+154,4
1975	+136,7	- 3,0	+ 9,7	+ 1,8	+145,2	+ 42,2	- 19,1	+126,1	+ 5,5	+ 2,5	+ 8,0	+134,1
1976	+106,0	+ 69,5	+ 4,6	- 4,2	+175,9	+ 87,9	+ 22,0	+197,9	+ 8,4	+ 3,6	+ 12,0	+209,9
1975 3 ^e trimestre	+ 27,2	+ 6,8	+ 1,9	- 0,5	+ 35,4	+ 20,9	- 5,6	+ 29,8	+ 2,0	+ 3,5	+ 5,5	+ 35,3
4 ^e trimestre	+ 62,8	- 4,4	+ 2,0	+ 1,3	+ 61,7	+ 10,9	- 5,9	+ 55,8	+ 1,1	+ 3,1	+ 4,2	+ 60,0
1976 1 ^{er} trimestre	+ 32,9	+ 17,0	+ 4,3	- 1,2	+ 53,0	+ 23,9	+ 4,2	+ 57,2	+ 8,7	- 4,3	+ 4,4	+ 61,6
2 ^e trimestre	+ 13,2	+ 3,5	- 1,5	+ 1,9	+ 17,1	+ 10,7	+ 4,2	+ 21,3	- 2,9	+ 3,2	+ 0,3	+ 21,6
3 ^e trimestre	+ 12,0	+ 32,5	- 0,7	- 0,1	+ 43,7	+ 34,6	+ 6,0	+ 49,7	+ 1,3	+ 5,2	+ 6,5	+ 56,2
4 ^e trimestre	+ 47,9	+ 16,5	+ 2,5	- 4,8	+ 62,1	+ 18,7	+ 7,6	+ 69,7	+ 1,3	- 0,5	+ 0,8	+ 70,5
1977 1 ^{er} trimestre	+ 2,4	+ 14,3	- 2,4	+ 2,8	+ 17,1	+ 8,9	+ 3,9	+ 21,0	+ 5,7	- 1,1	+ 4,6	+ 25,6
2 ^e trimestre	+ 23,7	- 16,8	+ 1,0	+ 0,8	+ 8,7	+ 1,6	- 4,0	+ 4,7	- 6,4	+ 8,1	+ 1,7	+ 6,4
3 ^e trimestre	+ 15,1	p+ 3,4	p+ 3,2	- 0,6	p+ 21,1	+ 12,5	+ 6,5	p+ 27,6	- 1,9	+ 1,6	- 0,3	p+ 27,3

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

² Durée à l'origine.

³ Autres que les organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁴ Pour les encours, voir tableau XV-3b, colonnes (1) à (6).

⁵ Chiffres de la colonne (2) du tableau XIII-8, sous déduction des avoirs des caisses d'épargne, des sociétés hypothécaires et de capitalisation et des intermédiaires financiers publics de crédit.

⁶ Pour les encours, voir tableau XV-3b, colonne (7).

**XY - 3b. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS
ACTIFS NON MONETAIRES A UN AN AU PLUS ² AUPRES DES
INTERMEDIAIRES FINANCIERS NATIONAUX ³**

(milliards de francs)

Fin de période	En francs belges						En monnaies étrangères	Total général
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	Dépôts à terme et à préavis	Bons de caisse et d'épargne	Divers	Total	dont : Auprès des organismes principalement monétaires ⁴		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (1) à (4)	(6)		
1969	270,8	110,6	18,8	2,5	402,7	156,8	14,7	417,4
1970	278,3	136,0	30,1	3,2	447,6	176,5	11,4	459,0
1971	332,5	149,0	40,6	3,7	525,8	203,5	9,7	535,5
1972	420,5	152,9	45,5	5,1	624,0	241,2	9,2	633,2
1973	490,7	201,7	53,1	5,6	751,1	306,4	11,9	763,0
1974	541,9	244,0	60,1	6,0	852,0	352,1	17,5	869,5
1975 Juin	588,6	238,6	65,9	7,0	900,1	362,5	19,9	920,0
Septembre	615,8	245,4	67,8	6,5	935,5	383,4	21,9	957,4
Décembre	678,6	241,0	69,8	7,8	997,2	394,3	23,0	1.020,2
1976 Mars	711,5	258,0	74,1	6,6	1.050,2	418,2	31,7	1.081,9
Juin	724,7	261,5	72,6	8,5	1.067,3	428,9	28,8	1.096,1
Septembre	736,7	294,0	71,9	8,4	1.111,0	463,5	30,1	1.141,1
Décembre	784,6	310,5	74,4	3,6	1.173,1	482,2	31,4	1.204,5
1977 Mars	787,0	324,8	72,0	6,4	1.190,2	491,1	37,1	1.227,3
Juin	810,7	308,0	73,0	7,2	1.198,9	492,7	30,7	1.229,6
Septembre	825,8	p 311,4	p 76,2	6,6	p1.220,0	505,2	28,8	p1.248,8

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.
² Durée à l'origine.

³ Autres que les organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁴ Chiffres de la colonne (2) du tableau XIII-1, sous déduction des avoirs des caisses d'épargne, des sociétés hypothécaires et de capitalisation et des intermédiaires financiers publics de crédit.

**XV - 4. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS
ACTIFS A PLUS D'UN AN ²**

(variations en milliards de francs)

Période	En francs belges				En monnaies étrangères ³			Total général (8) = (4) + (7)
	Bons de caisse et obligations (1)	Dépôts (2)	Actions (3)	Total (4) = (1) + (2) + (3)	Obligations (5)	Actions ⁴ (6)	Total (7) = (5) + (6)	
1970	+ 47,5	+ 7,5	+ 1,0	+ 56,0	-----	-----	+14,4	+ 70,4
1971	+ 53,8	+11,2	+ 3,4	+ 68,4	-----	-----	+21,6	+ 90,0
1972	+ 52,9	+ 8,0	+ 1,1	+ 62,0	-----	-----	+33,3	+ 95,3
1973	+ 75,5	+ 3,5	+ 2,3	+ 81,3	+ 7,1	+18,3	+25,4	+106,7
1974	+ 91,2	- 1,1	+ 6,6	+ 96,7	+13,0	+ 2,0	+15,0	+111,7
1975	p+ 95,5	+12,8	+ 4,5	p+112,8	+22,4	+ 9,4	+31,8	p+144,6
1976	p+143,0	+ 3,1	+ 2,2	p+148,3	+13,7	+ 0,6	+14,3	p+162,6
1975 3 ^e trimestre	p+ 8,4	+ 2,6	+ 1,3	p+ 12,3	+ 2,0	+ 2,2	+ 4,2	p+ 16,5
4 ^e trimestre	p+ 17,4	+ 3,6	+ 1,7	p+ 22,7	+ 5,7	+ 3,6	+ 9,3	p+ 32,0
1976 1 ^{er} trimestre	p+ 37,4	+ 2,0	- 0,2	p+ 39,2	+ 8,8	+ 1,5	+10,3	p+ 49,5
2 ^e trimestre	p+ 41,7	+ 0,2	+ 1,2	p+ 43,1	- 1,8	- 1,3	- 3,1	p+ 40,0
3 ^e trimestre	p+ 28,4	+ 0,3	+ 0,5	p+ 29,2	+ 3,2	- 0,8	+ 2,4	p+ 31,6
4 ^e trimestre	p+ 35,5	+ 0,6	+ 0,7	p+ 36,8	+ 3,5	+ 1,2	+ 4,7	p+ 41,5
1977 1 ^{er} trimestre	p+ 72,6	+ 2,7	+ 3,6	p+ 78,9	+ 2,6	- 0,1	+ 2,5	p+ 81,4
2 ^e trimestre	p+ 61,8	- 0,1	+ 4,9	p+ 66,6	+ 6,7	- 0,7	+ 6,0	p+ 72,6
3 ^e trimestre	p+ 52,4	p+ 3,2	...	p+ 55,6	+ 4,1	- 0,5	+ 3,6	p+ 59,2

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.
² Durée à l'origine.

³ Achats nets de titres par des résidents de l'U.E.B.L.; la part de l'épargne luxembourgeoise dans ces achats nets est peu importante.
⁴ Y compris les achats nets de parts dans des fonds communs de placement.

**XV - 5a. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS
ACTIFS EN FRANCS BELGES ET MONNAIES ETRANGERES AUPRES DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS NATIONAUX ²**

(variations en milliards de francs)

Période	Organismes principalement monétaires				Autres intermédiaires financiers					Total		
	Banque Nationale de Belgique	Organismes publics	Banques		Intermédiaires financiers publics		Caisses d'épargne privées		Sociétés hypothécaires et de capitalisation	Actifs à un an au plus	Actifs à plus d'un an	Total général
			Actifs à un an au plus	Actifs à plus d'un an	Actifs à un an au plus	Actifs à plus d'un an	Actifs à un an au plus	Actifs à plus d'un an	Actifs à plus d'un an			
	(1)	(2)	(8)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10) = (1) + (2) + (8) + (5) + (7)	(11) = (4) + (6) + (8) + (9)	(12) = (10) + (11)
1970	+ 4,7	+ 6,0	+ 31,5	+ 8,1	+ 19,1	+ 22,2	+ 10,1	+ 5,8	+ 0,6	+ 71,4	+ 36,7	+108,1
1971	+ 13,8	+ 1,9	+ 44,1	+ 12,4	+ 34,1	+ 22,6	+ 18,3	+ 6,2	+ 1,2	+112,2	+ 42,4	+154,6
1972	+ 19,5	+ 11,9	+ 66,2	+ 10,2	+ 38,8	+ 14,9	+ 26,1	+ 4,5	+ 2,7	+162,5	+ 32,3	+194,8
1973	+ 14,3	+ 1,5	+ 80,7	+ 6,1	+ 40,9	+ 30,9	+ 24,9	+ 8,0	+ 1,1	+162,3	+ 46,1	+208,4
1974	+ 16,8	+ 2,8	+ 60,0	+ 3,2	+ 39,9	+ 38,0	+ 20,8	+ 9,5	+ 2,6	+140,3	+ 53,3	+193,6
1975	+ 33,1	+ 8,3	+ 87,7	+ 16,8	+ 76,4	+ 35,0	+ 37,1	+ 12,2	+ 1,9	+242,6	+ 65,9	+308,5
1976	+ 16,8	+ 7,2	+107,3	+ 14,1	+ 54,2	+ 46,7	+ 35,8	+ 13,7	+ 3,8	+221,3	+ 78,3	+299,6
1975 3 ^e trimestre	- 5,2	- 2,6	+ 20,7	+ 4,8	+ 11,5	+ 5,3	+ 6,6	+ 1,7	+ 0,5	+ 31,0	+ 12,3	+ 43,3
4 ^e trimestre	+ 14,0	+ 1,9	+ 20,6	+ 3,1	+ 35,0	+ 7,7	+ 16,9	+ 2,2	+ 0,5	+ 88,4	+ 13,5	+101,9
1976 1 ^{er} trimestre	- 5,8	+ 2,4	+ 32,8	+ 5,9	+ 19,3	+ 12,3	+ 8,6	+ 2,0	+ 0,9	+ 57,3	+ 21,1	+ 78,4
2 ^e trimestre	+ 23,7	+ 4,7	+ 29,2	+ 3,3	+ 1,5	+ 13,9	+ 8,3	+ 4,5	+ 1,0	+ 67,4	+ 22,7	+ 90,1
3 ^e trimestre	- 8,4	- 3,0	+ 18,6	+ 2,8	+ 7,2	+ 11,9	+ 3,6	+ 3,1	+ 1,1	+ 18,0	+ 18,9	+ 36,9
4 ^e trimestre	+ 7,3	+ 3,1	+ 26,7	+ 2,1	+ 26,2	+ 8,6	+ 15,3	+ 4,1	+ 0,8	+ 78,6	+ 15,6	+ 94,2
1977 1 ^{er} trimestre	- 5,7	+ 3,8	+ 37,6	+ 15,3	+ 15,5	p+ 37,9	- 3,5	+ 5,9	p+ 1,0	+ 47,7	p+ 60,1	p+107,8
2 ^e trimestre	+ 26,0	+ 5,7	+ 4,4	+ 5,1	+ 2,6	p+ 20,0	+ 8,9	+ 4,7	p+ 1,0	+ 47,6	p+ 30,8	p+ 78,4
3 ^e trimestre	- 3,9	- 1,8	+ 3,9	+ 7,7	p+ 5,6	p+ 22,6	+ 4,0	+ 5,1	p+ 1,0	p+ 7,8	p+ 36,4	p+ 44,2

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

² Autres que les organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

XV - 5b. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS
ACTIFS EN FRANCS BELGES ET MONNAIES ETRANGERES AUPRES DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS NATIONAUX ²

(milliards de francs)

Fin de période	Organismes principalement monétaires				Autres intermédiaires financiers					Total		
	B.N.B.	Organismes publics	Banques		Intermédiaires financiers publics		Caisses d'épargne privées		Sociétés hypothécaires et de capitalisation	Actifs à un an au plus	Actifs à plus d'un an	Total général
	Actifs à un an au plus (1)	Actifs à un an au plus (2)	Actifs à un an au plus (8)	Actifs à plus d'un an (4)	Actifs à un an au plus (5)	Actifs à plus d'un an (6)	Actifs à un an au plus (7)	Actifs à plus d'un an (8)	Actifs à plus d'un an (9)	(10) = (1) + (2) + (8) + (9)	(11) = (4) + (6) + (8) + (9)	(12) = (10) + (11)
1969	176,6	50,9	280,0	31,8	184,8	190,0	68,6	46,2	5,3	760,9	273,3	1.034,2
1970	181,3	56,9	311,5	39,9	203,9	212,2	78,7	52,0	5,9	832,8	310,0	1.142,3
1971	195,1	58,8	355,6	52,3	238,0	234,8	97,0	58,2	7,1	944,5	352,4	1.296,9
1972	214,6	70,7	421,8	62,5	276,8	249,7	123,1	62,7	9,8	1.107,0	384,7	1.491,7
1973	228,9	72,2	502,5	68,6	317,7	280,6	148,0	70,7	10,9	1.269,3	480,8	1.700,1
1974	245,7	75,0	562,5	71,8	357,6	318,6	168,8	80,2	13,5	1.409,6	484,1	1.893,7
1975 Juin	270,0	84,0	608,9	80,7	387,5	340,6	182,4	88,5	14,4	1.532,8	524,2	2.057,0
Septembre	264,8	81,4	629,6	85,5	399,0	345,9	189,0	90,2	14,9	1.563,8	536,5	2.100,3
Décembre	278,8	83,3	650,2	88,6	434,0	353,6	205,9	92,4	15,4	1.652,2	550,0	2.202,2
1976 Mars	273,0	85,7	683,0	94,5	453,3	365,9	214,5	94,4	16,3	1.709,5	571,1	2.280,6
Juin	296,7	90,4	712,2	97,8	454,8	379,8	222,8	98,9	17,3	1.776,9	593,8	2.370,7
Septembre	288,3	87,4	730,8	100,6	462,0	391,7	226,4	102,0	18,4	1.794,9	612,7	2.407,6
Décembre	295,6	90,5	757,5	102,7	488,2	400,3	241,7	106,1	19,2	1.873,5	628,3	2.501,8
1977 Mars	289,9	94,3	795,1	118,0	503,7	p 438,2	238,2	112,0	p 20,2	1.921,2	p 688,4	p 2.609,6
Juin	315,9	100,0	799,5	123,1	506,3	p 458,2	247,1	116,7	p 21,2	1.968,8	p 719,2	p 2.688,0
Septembre	312,0	98,2	803,4	130,8	p 511,9	p 480,8	251,1	121,8	p 22,2	p 1.976,6	p 755,6	p 2.732,2

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

² Autres que les organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

**XY - 6. — PRINCIPALES MODALITES D'EPARGNE DES PARTICULIERS
DISPONIBLES A L'INTERIEUR DU PAYS**

(milliards de francs)

Source : CGER.

Modalités d'épargne	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974
A. Thésaurisation ¹ :	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
B. Epargne-dépôt ² :								
Caisses d'épargne	21,4	21,7	17,7	17,9	44,0	56,2	49,8	36,8
Banques	19,7	19,9	26,5	20,6	29,5	52,0	64,9	33,7
Institutions paraétatiques de crédit	1,0	2,1	3,0	2,0	3,2	6,4	8,0	12,9
Mutualités	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total ...	42,3	43,9	47,4	40,6	76,8	114,7	122,8	83,5
Doubles emplois ³ ...	- 8,0	- 9,2	- 23,9	- 10,3	- 19,3	- 23,0	- 44,2	- 22,3
Total net ...	34,3	34,7	23,5	30,3	57,5	91,7	78,6	61,2
C. Epargne-réserves ^{2 4} :								
Organismes de pensions	1,3	1,7	2,1	1,8	2,2	4,5	2,9	7,1
Organismes d'assurance-accidents du travail	1,5	1,3	1,4	1,7	2,1	3,4	5,1	4,5
Caisses de vacances annuelles	0,5	0,7	1,2	1,6	1,6	0,9	1,9	2,5
Organismes d'assurance-vie	6,5	7,1	7,1	7,5	9,4	10,7	12,2	13,8
Organismes d'assurances de la responsabilité civile, capitalisation, épargne immobilière et assurances diverses	1,9	2,4	3,0	3,0	3,3	3,2	6,0	5,6
Total ...	11,7	13,2	14,8	15,6	18,6	22,7	28,1	33,5
D. Epargne hypothécaire et immobilière :								
Remboursement par particuliers sur emprunts hypothécaires	16,0	14,9	15,4	16,0	17,1	19,3	21,1	24,1
Constructions d'habitations (Investissement net des particuliers)	11,8	15,3	19,0	10,2	- 3,3	- 0,5	4,0	9,2
Total ...	27,9	30,2	34,4	26,2	13,8	18,8	25,1	33,3
E. Emissions de capitaux :								
Nouveaux placements du public	35,8	44,6	49,5	47,1	73,0	80,4	75,0	90,2
F. Mutations de créances et de dettes diverses des particuliers	- 2,0	- 5,0	- 4,4	- 0,1	- 2,5	- 9,9	- 11,3	- 14,0
Epargne nette totale ...	107,6	117,7	117,8	119,1	160,4	203,7	195,5	204,2
Amortissements sur habitations ...	13,8	14,8	16,0	18,6	22,7	23,8	25,5	29,9
Epargne brute totale ...	121,4	132,5	133,8	137,7	183,1	227,5	221,0	234,1

¹ Les montants ne sont pas mentionnés car, au stade actuel des recherches, le montant absolu de l'avoir liquide des particuliers seuls n'a pu être établi avec suffisamment d'exactitude.

² Accroissement de l'année.

³ Accroissement ou diminution de l'avoir de diverses institutions et entreprises dont les réserves propres ou exigibles sont recensées comme une épargne dans

une des autres rubriques du tableau, des pouvoirs publics et en provenance de l'étranger.

⁴ A l'exclusion des accroissements de réserves du secteur de la Sécurité sociale considérés comme une épargne des pouvoirs publics.

Références bibliographiques : Congrès du Centenaire (1865-1965). L'épargne dans la recherche économique contemporaine : dix ans d'inventaire de l'épargne.

XVI. — EMISSIONS ET DETTES DU SECTEUR PUBLIC

1. — EMISSIONS EN FRANCS BELGES A PLUS D'UN AN ¹

(milliards de francs)

Emetteurs		Titres accessibles à tout placeur ²					Titres non accessibles à tout placeur ⁴			Total émissions nettes à plus d'un an (9) = (5) + (8)
		Emissions par grosses tranches			Emissions nettes au robinet (4)	Emissions nettes totales (5) = (3) + (4)	Emissions brutes (6)	Amortissements (7)	Emissions nettes (8) = (6) - (7)	
		Emissions brutes (1)	Amortissements ³ (2)	Emissions nettes (3) = (1) - (2)						
1. Etat (dette directe uniquement) ...	1969	56,6	43,6	13,0	—	13,0	8,3	3,8	4,5	17,5
	1970	56,0	43,8	12,2	—	12,2	3,8	5,5	- 1,7	10,5
	1971	114,5	47,4	67,1	—	67,1	5,9	5,2	0,7	67,8
	1972	100,0	31,4	68,6	—	68,6	4,4	0,2	4,2	72,8
	1973	103,0	37,4	65,6	—	65,6	0,3	3,2	- 2,9	62,7
	1974	106,0	50,6	55,4	—	55,4	6,0	3,4	2,6	58,0
	p 1975	133,1	63,7	69,4	—	69,4	—	3,6	- 3,6	65,8
	p 1976	129,0	57,3	71,7	—	71,7	—	5,4	- 5,4	66,3
2. Fonds autonomes et organismes de sécurité sociale	1969	9,5	4,3	5,2	—	5,2	2,6	2,4	0,2	5,4
	1970	10,3	2,3	8,0	—	8,0	4,4	3,7	0,7	8,7
	1971	...	4,4	- 4,4	—	- 4,4	4,9	3,4	1,5	- 2,9
	1972	12,2	5,1	7,1	—	7,1	6,5	3,9	2,6	9,7
	1973	—	3,8	- 3,8	—	- 3,8	8,6	7,3	1,3	- 2,5
	1974	—	5,0	- 5,0	—	- 5,0	16,8	10,3	6,5	1,5
	p 1975	29,0	4,5	24,5	—	24,5	4,0	0,9	3,1	27,6
	p 1976	23,0	12,2	10,8	—	10,8	10,7	1,7	9,0	19,8
3. Intermédiaires financiers publics (y compris CGER)	1969	2,0	1,3	0,7	8,1	8,8	3,8	1,7	2,1	10,9
	1970	5,5	2,6	2,9	15,2	18,1	6,5	3,0	3,5	21,6
	1971	5,0	5,2	- 0,2	20,7	20,5	9,8	2,0	7,8	28,3
	1972	...	0,1	- 0,1	10,6	10,5	10,3	2,2	8,1	18,6
	1973	3,1	1,0	2,1	13,6	15,7	7,1	2,8	4,3	20,0
	1974	14,0	0,5	13,5	16,2	29,7	7,1	3,3	3,8	33,5
	p 1975	—	1,1	- 1,1	20,5	19,4	16,7	4,5	12,2	31,6
	p 1976	—	2,1	- 2,1	33,1	31,0	11,4	5,2	6,2	37,2
4. Pouvoirs subordonnés, Intercomm. pour la constr. des Autoroutes et Crédit Communal de Belgique	1969	9,2	2,7	6,5	9,8	16,3	16,3
	1970	11,0	2,4	8,6	11,0	19,6	...	0,1	- 0,1	19,5
	1971	17,0	3,1	13,9	12,8	26,7	3,6	0,1	3,5	30,2
	1972	17,5	3,5	14,0	11,1	25,1	0,8	...	0,8	25,9
	1973	27,2	7,5	19,7	17,5	37,2	0,9	...	0,9	38,1
	1974	8,5	5,6	2,9	19,8	22,7	0,9	0,1	0,8	23,5
	p 1975	8,0	5,3	2,7	23,6	26,3	1,5	0,5	1,0	27,3
	p 1976	21,0	8,6	12,4	28,1	40,5	0,2	0,6	- 0,4	40,1
5. Organismes paraétatiques d'exploitation	1969	6,0	4,6	1,4	—	1,4	2,4	1,0	1,4	2,8
	1970	8,5	5,0	3,5	—	3,5	4,2	0,9	3,3	6,8
	1971	10,5	5,7	4,8	—	4,8	4,3	1,1	3,2	8,0
	1972	11,5	3,7	7,8	—	7,8	3,5	2,5	1,0	8,8
	1973	14,0	8,5	5,5	—	5,5	2,6	1,8	0,8	6,3
	1974	12,0	5,0	7,0	—	7,0	4,9	1,2	3,7	10,7
	p 1975	5,0	4,6	0,4	—	0,4	7,0	2,4	4,6	5,0
	p 1976	23,0	7,1	15,9	—	15,9	6,3	3,8	2,5	18,4
Total 1 à 5 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge	1969	83,3	56,5	26,8	17,9	44,7	17,1	8,9	8,2	52,9
	1970	91,3	56,1	35,2	26,2	61,4	18,9	13,2	5,7	67,1
	1971	147,0	65,8	81,2	33,5	114,7	23,5	11,8	16,7	131,4
	1972	141,2	43,8	97,4	21,7	119,1	25,5	8,8	16,7	135,8
	1973	147,3	58,2	89,1	31,1	120,2	19,5	15,1	4,4	124,6
	1974	140,5	66,7	73,8	36,0	109,8	35,7	18,3	17,4	127,2
	p 1975	175,1	79,2	95,9	44,1	140,0	29,2	11,9	17,3	157,3
	p 1976	196,0	87,3	108,7	61,2	169,9	23,6	16,7	11,9	181,8

Pour mémoire : Mouvement net de la dette à un an au plus en francs belges de l'Etat : en 1969 : - 0,4; en 1970 : 15,2; en 1971 : - 11,4; en 1972 : - 0,4; en 1973 : - 8,7; en 1974 : 8,5; en 1975 : 16,9 milliards, en 1976 : 63,0 milliards. Montant des émissions nettes à un an au plus des années, 1969, 1970, 1971, 1972, 1973, 1974, 1975 et 1976 : « Intermédiaires financiers publics » : - 2,3, 3,9, 3,7, 1,0, 0,7, 0,6, 7,0 et - 4,9 milliards; « Pouvoirs subordonnés », Intercommunales pour la construction des Autoroutes et Crédit Communal de Belgique : 2,4, 5,9, 4,9; 3,7, 3,7, 4,5, 4,7 et 1,9 milliards.

¹ Les émissions par grosses tranches, dont la période de souscription chevauche deux années, sont réparties entre les deux années selon les montants effectivement souscrits au cours de chacune d'elles.

² Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors-bourse, ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la S.N.C.I., l'I.N.C.A., l'O.C.C.H., la C.N.C.P., de même que les bons d'épargne émis par la CGER.

³ Les titres rachetés en bourse par la Caisse d'Amortissement de la Dette publique sont recensés à la colonne (2) « Amortissements » non au moment de ces rachats, mais au moment où il est procédé à leur annulation.

⁴ Par grosses tranches en principe, mais y compris les émissions continues des organismes paraétatiques de logement.

XVI - 2. — PRINCIPALES EMISSIONS A PLUS D'UN AN DU SECTEUR PUBLIC ¹

Emprunts en francs belges

Date d'ouverture de la souscription		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis ² (millions de francs)	Rendement moyen à l'émission ³	Rendement pour le porteur ⁴		
Mois	Jour							à l'échéance intercalaire	à l'échéance finale	
1974	Février	6	Etat belge 1974-88	8,25	99,25	14 ans	17.900	8,37	—	8,34
	Février	6	Etat belge 1974-81-88	8,00 — 8,25 ⁵	99,25	7 ou 14 ans	19.100	8,20	8,14	8,26
	Mars	13	Interc. Autor. des Ardennes E9/E40 1974-86	8,25	98,75	12 ans	5.000	8,46	—	8,42
	Mars	13	Intercom. Autor. E3 1974-86	8,25	98,75	12 ans	3.500	8,46	—	8,42
	Mai	20	Etat belge 1974-82	9,00	99,75	8 ans	36.000	9,05	—	9,05
	Septembre	9	Etat belge 1974-82	10,00	100,00	7 ans 6 mois	33.000	10,02	—	10,02
	Octobre	14	S.N.C.I. 1974-81	10,00	99,25	6 ans 6 mois	7.000	10,19	—	10,19
	Novembre	12	S.N.L. 1974-80	10,00	99,25	6 ans	6.000	10,24	—	10,24
	Décembre	9	R.T.T. 1974-81	10,00	99,50	7 ans	12.000	10,12	—	10,10
						139.500				
1975	Janvier	15	Etat belge 1975-81-85	10,00 — 9,75 ⁵	100,00	6 ou 10 ans	42.000	9,95	10,00	9,93
	Février	17	Ville d'Anvers 1975-81	10,00	100,00	6 ans	5.000	10,00	—	10,00
	Février	17	Ville de Liège 1975-81	10,00	100,00	6 ans	3.000	10,00	—	10,00
	Avril	14	Etat belge 1975-83	9,00	99,50	8 ans	50.000	9,10	—	9,09
	Mai	15	S.N.C.B. 1975-84	8,75	100,00	9 ans	5.000	8,75	—	8,75
	Juin	23	Fonds des Routes 1975-83	8,25	100,00	8 ans	29.000	8,25	—	8,25
	Septembre	15	Etat belge 1975-83	8,50	99,00	7 ans 9 mois 14 jours	41.100	8,77	—	8,69
						175.100				
1976	Janvier	12	Fonds des Routes 1976-84	9,00	100,00	8 ans	23.000	9,00	—	9,00
	Février	12	Etat belge 1976-84	9,00	99,00	8 ans	41.000	9,19	—	9,18
	Avril	23	R.T.T. 1976-84	10,00	100,00	8 ans	16.000	10,00	—	10,00
	Mai	31	Etat belge 1976-84	10,00	100,00	8 ans	48.000	10,00	—	10,00
	Juin	24	Ville d'Anvers 1976-84	10,00	99,75	8 ans	5.000	10,06	—	10,05
	Juin	24	Ville de Liège 1976-84	10,00	99,75	8 ans	2.000	10,06	—	10,05
	Septembre	6	Etat belge 1976-85	10,00	100,00	8 ans 6 mois	40.000	10,02	—	10,02
	Octobre	13	S.N.C.B. 1976-84	10,00	99,50	8 ans	7.000	10,11	—	10,09
	Novembre	17	Intercom. Autoroutes E3 et E5 1976-84	10,00	98,75	8 ans	14.000	10,26	—	10,24
						196.000				
1977	Janvier	17	Etat belge 1977-85	10,00	100,00	8 ans	56.000	10,00	—	10,00
	Février	17	S.N.C.I. 1977-85	10,00	100,20	8 ans	5.000	9,96	—	9,96
	Février	17	S.N.L. 1977-85	10,00	100,20	8 ans	16.500	9,96	—	9,96
	Mars	16	Fonds des Routes 1977-86	9,75	100,00	9 ans	16.500 ⁶	9,75	—	9,75
	Avril	25	Ville d'Anvers 1977-84	9,75	99,25	7 ans	6.000	9,93	—	9,90
	Avril	25	Ville de Bruxelles 1977-84	9,75	99,25	7 ans	2.000	9,93	—	9,90
	Avril	25	Ville de Liège 1977-84	9,75	99,25	7 ans	4.000	9,93	—	9,90
	Mai	25	Etat belge 1977-84	9,75	99,75	7 ans	50.300	9,81	—	9,80
	Juin	27	S.N.C.B. 1977-86	9,75	100,25	9 ans	6.000	9,70	—	9,71
	Septembre	5	Etat belge 1977-87	9,50	100,25	9 ans 6 mois	61.500	9,47	—	9,48
	Octobre	13	Fonds des Routes 1977-85	9,00	100,00	7 ans 6 mois	28.500	9,02	—	9,02
	Décembre	8	S.N.L. 1977-86	8,75	98,75	8 ans 6 mois	18.000	9,01	—	8,98
						270.300				
1978	Janvier	30	Etat belge 1978-86	9,50	101,25	8 ans	63.000	9,24	—	9,27
	Mars	2	Fonds des Routes 1978-86	9,00	100,00	8 ans	33.000	9,00	—	9,00

¹ Emprunts qui ont fait l'objet d'un arrêté au *Moniteur belge*, à l'exception des émissions continues.

² Les taux annuels peuvent différer des chiffres repris à la colonne (1) du tableau précédent (émissions brutes par grosses tranches) parce qu'ils comprennent les émissions pour leur montant nominal, même si une partie seulement de l'emprunt a été effectivement couverte et parce que les émissions dont la période de souscription chevauche deux années, sont réparties au tableau précédent entre les deux années selon les montants effectivement souscrits au cours de chacune d'elles.

³ Le taux du rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuités (remboursements, intérêts, lots et primes éventuels) encore à recevoir, égalise cette valeur actuelle au prix du capital en vie, évalué au cours d'émission.

⁴ Rendements calculés avant retenues fiscales à la source.

⁵ Le premier taux indiqué est celui qui est appliqué jusqu'à l'échéance intercalaire; le second est celui qui est appliqué à partir de celle-ci.

⁶ Dont 16.000 millions de francs rétrocédés aux Intercommunales Autoroutières.

XVI - 3. — DETTES DE L'ETAT

XVI - 3a. — Situation officielle

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Fin de période	Dettes directes									Dettes indirectes	Dettes totales (à l'excl. de la dette reprise de la République du Zaïre) 2	Dettes reprises de la République du Zaïre 3	Dettes totales (y compris la dette reprise de la République du Zaïre) 2
	en francs belges					en monnaies étrangères							
	consolidée 1	à moyen terme	à court terme	Avoirs des particuliers à l'O.C.P.	totale	consolidées 2	à moyen et court terme	totale 2	Total de la dette directe 2				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11) = (9)+(10)	(12)	(18) = (11)+(12)	
1969	347,7	13,9	67,3	52,9	481,8	11,2	49,9	61,1	542,9	52,9	595,8	2,6	598,4
1970	359,6	12,5	78,1	57,3	507,5	9,9	40,4	50,3	557,8	61,7	619,5	2,2	621,7
1971	426,5	13,4	66,9	57,2	564,0	8,2	14,0	22,2	586,2	56,7	642,9	1,8	644,7
1972	494,9	17,7	57,7	66,0	636,3	6,5	1,9	8,4	644,7	65,5	710,2	1,4	711,6
1973	559,4	15,9	56,6	63,4	695,3	5,5	...	5,5	700,8	62,9	763,7	1,0	764,7
1974	613,7	19,7	57,7	65,7	756,8	4,6	...	4,6	761,4	59,2	820,6	0,8	821,4
1975 Septembre	649,7	17,6	108,6	68,5	844,4	3,9	...	3,9	848,3	85,4	933,7	0,5	934,2
Décembre	681,9	17,3	71,0	69,4	839,6	3,7	...	3,7	843,3	85,1	928,4	0,4	928,8
1976 Mars	715,3	16,4	96,2	72,6	900,5	3,7	...	3,7	904,2	106,6	1.010,8	0,3	1.011,1
Juin	745,8	15,4	115,0	77,6	953,8	3,3	...	3,3	957,1	100,3	1.057,4	0,3	1.057,7
Septembre	751,4	14,7	134,2	75,4	975,7	3,1	...	3,1	978,8	98,2	1.077,0	0,2	1.077,2
Décembre	752,5	13,0	116,6	76,8	958,9	2,9	...	2,9	961,8	96,7	1.058,5	0,2	1.058,7
1977 Janvier	739,0	13,0	150,2	87,9	990,1	2,9	...	2,9	993,0	96,0	1.089,0	0,1	1.089,1
Février	789,7	12,5	143,8	83,1	1.029,1	2,9	...	2,9	1.032,0	95,9	1.127,9	0,1	1.128,0
Mars	786,8	12,0	187,6	81,0	1.067,4	2,9	...	2,9	1.070,3	95,4	1.165,7	0,1	1.165,8
Avril	784,3	11,4	190,9	93,8	1.080,4	2,9	...	2,9	1.083,3	95,7	1.179,0	0,1	1.179,1
Mai	780,9	10,7	223,3	82,7	1.097,6	2,8	...	2,8	1.100,4	95,1	1.195,5	0,1	1.195,6
Juin	826,3	13,4	199,2	83,6	1.122,5	2,7	...	2,7	1.125,2	94,3	1.219,5	0,1	1.219,6
Juillet	823,2	6,4	190,5	86,9	1.107,0	2,7	...	2,7	1.109,7	93,8	1.203,5	0,1	1.203,6
Août	819,4	7,5	203,4	83,4	1.113,7	2,6	...	2,6	1.116,3	93,2	1.209,5	0,1	1.209,6
Septembre	876,6	6,9	172,3	80,9	1.136,7	2,6	...	2,6	1.139,3	92,5	1.231,8	0,2	1.232,0
Octobre	873,1	6,2	137,4	88,7	1.105,4	2,6	...	2,6	1.108,0	120,3	1.228,3	0,2	1.228,5
Novembre	869,2	6,3	161,8	81,7	1.119,0	2,6	...	2,6	1.121,6	119,8	1.241,4	0,1	1.241,5
Décembre	864,6	6,3	156,0	79,9	1.106,8	2,5	...	2,5	1.109,3	119,3	1.228,6	0,1	1.228,7
1978 Janvier	859,6	6,3	183,5	90,3	1.139,7	2,6	...	2,6	1.142,3	118,9	1.261,2	0,1	1.261,3

1 Y compris l'Emprunt de l'Assainissement Monétaire.

2 Non compris la dette intergouvernementale résultant de la guerre 1914-1918.

3 Voir : *Moniteur belge* - 27-5-1965 - Convention du 6 février 1965.

XVI - 3b. — Variations de la dette publique ayant donné lieu à des mouvements de fonds

(milliards de francs)

Périodes	Dettes totales (à l'excl. de la dette reprise de la République du Zaïre) 1	Dettes reprises de la République du Zaïre 2	Dettes totales 3	Variations comptables à éliminer					Variations de la dette publique ayant donné lieu à des mouvements de fonds	Variations du compte créditeur de l'Etat à la B.N.B. et des placements financiers	Besoins nets de financement du Trésor 7	Pour mémoire : Variations de l'encours des lettres de change acceptées par le Fonds des Routes 7
				Certificats de trésorerie détenus par le F.M.I. 4	Certificats de trésorerie souscrits par la B.N.B. pour le financement des prêts au F.M.I. 5	Avoirs de la B.N.B. à l'O.C.P. pour compte des Ministres de l'Education Nationale 6	Divers	(8) = (4)+(7)				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)		
1970	+ 23,7	- 0,4	+ 23,3	- 0,5	+ 23,8	...	+ 23,8	...	
1971	+ 23,4	- 0,4	+ 23,0	- 10,4	...	- 0,3	- 0,1 ⁸	+ 33,8	...	+ 33,8	...	
1972	+ 67,3	- 0,4	+ 66,9	+ 3,9	...	- 0,2	- 0,5 ⁹	+ 63,7	...	+ 63,7	...	
1973	+ 53,5	- 0,4	+ 53,1	+ 1,3	...	- 2,1	+ 2,8 ¹⁰	+ 51,1	...	+ 51,1	...	
1974	+ 56,9	- 0,2	+ 56,7	- 0,7	+ 57,4	...	+ 57,4	...	
1975	+ 107,8	- 0,4	+ 107,4	- 1,9	+ 109,3	...	+ 109,3	...	
1976	+ 130,1	- 0,2	+ 129,9	- 3,2	+ 133,1	...	+ 133,1	...	
1977	+ 170,1	- 0,1	+ 170,0	+ 2,6	+ 167,4	...	+ 167,4	...	
1977 1 ^{er} mois	+ 30,5	- 0,1	+ 30,4	+ 0,4	+ 30,0	...	+ 30,0	...	
1978 1 ^{er} mois	+ 32,6	...	+ 32,6	+ 32,6	...	+ 32,6	...	

1 Variations de la colonne (11) du tableau XVI-3a.

2 Variations de la colonne (12) du tableau XVI-3a.

3 Variations de la colonne (18) du tableau XVI-3a.

4 Les remboursements de certificats de trésorerie détenus par le F.M.I. sont, conformément aux dispositions légales et conventionnelles en vigueur, supportés par la B.N.B.; celle-ci reçoit, par ailleurs, le produit des souscriptions de certificats par le F.M.I.

5 La souscription de certificats de trésorerie constitue simplement la modalité technique sous laquelle la B.N.B. finance les prêts consentis au F.M.I. dans le cadre des Accords Généraux d'Emprunt.

6 Les variations de l'avoir de la B.N.B. à l'O.C.P. pour compte des Ministres de l'Education Nationale ont pour exactes contreparties des mouvements de l'avoir des Ministres de l'Education Nationale auprès

de la B.N.B. A partir d'octobre 1978, l'avoir précité n'est plus compris dans le chiffre de l'avoir des particuliers à l'O.C.P.

7 Le total des colonnes (10) et (11) correspond (avec signe inversé) à la colonne (5) de l'ancienne série et à la colonne (8) de la nouvelle série « Besoins nets de financement du Trésor » du tableau XI-8.

8 B.I.R.D. : + 0,5; réévaluation du franc suisse : + 0,3; conclusions de la Conférence du Groupe des Dix à Washington des 17 et 18-12-1971 : - 0,8 (dollars U.S.) et - 0,1 (francs suisses).

9 B.I.R.D.

10 Bons du Trésor spéciaux remis à la B.N.B. et couvrant les diminutions nettes de ses actifs découlant de la dévaluation du dollar U.S., le 12-2-1973 (Convention du 31-12-1973).

**XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A PLUS D'UN AN
DU SECTEUR PUBLIC**

a) Ventilation par débiteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

	Secteurs non financiers				Intermédiaires financiers 3	Total	Pour mémoire : Titres zairois et titres du Fonds du Fonds Belgo- Congolais d'Amortisse- ment et de Gestion 4
	Etat 2	Paraétatiques d'exploitation	Sécurité sociale et fonds de pension	Secteur public non compris ailleurs			

Titres accessibles à tout placeur 1

1969	340,6	39,7	—	53,6	209,4	643,3	10,9
1970	360,8	43,5	—	62,5	248,8	715,6	10,6
1971	422,3	49,9	—	76,6	289,8	838,6	10,3
1972	498,2	58,0	—	101,4 ⁵	315,1	972,7 ⁵	—
1973	560,5	63,7	—	120,9 ⁵	352,6	1.097,7 ⁵	—
1974	611,1	71,2	—	124,4 ⁵	406,4	1.213,1 ⁵	—
1975	705,4	72,1	—	126,9 ⁵	460,5	1.364,9 ⁵	—
1976 p	788,7	88,0	—	139,0 ⁵	516,6	1.532,3 ⁵	—

Titres non accessibles à tout placeur

1969	71,8	13,3	3,8	16,9	37,1	142,9	—
1970	70,9	19,4	3,3	17,3	39,7	150,6	—
1971	72,2	22,7	3,3	22,0	47,8	168,0	—
1972	78,1	26,2	3,9	21,4	55,8	185,4	—
1973	76,1	27,3	3,2	23,4	59,8	189,8	—
1974	80,1	30,9	3,2	27,6	63,1	204,9	—
1975	77,8	35,9	5,7	29,6	75,3	224,3	—
1976 p	72,6	38,5	11,2	31,9	81,8	236,0	—

Total

1969	412,4	53,0	3,8	70,5	246,5	786,2	10,9
1970	431,7	62,9	3,3	79,8	288,5	866,2	10,6
1971	494,5	72,6	3,3	98,6	337,6	1.006,6	10,3
1972	576,3	84,2	3,9	122,8 ⁵	370,9	1.158,1 ⁵	—
1973	636,6	91,0	3,2	144,3 ⁵	412,4	1.287,5 ⁵	—
1974	691,2	102,1	3,2	152,0 ⁵	469,5	1.418,0 ⁵	—
1975	783,2	108,0	5,7	156,5 ⁵	535,8	1.589,2 ⁵	—
1976 p	861,3	126,5	11,2	170,9 ⁵	598,4	1.768,3 ⁵	—

1 Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors bourse ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la S.N.C.I., l'I.N.C.A., la C.N.C.P., l'O.C.C.H., de même que les bons d'épargne émis par la CGER.

2 Dette publique belge, directe et indirecte, intérieure consolidée et à moyen terme.

3 Y compris les bons de caisse à un an au plus.

4 Titres admis ou admissibles à la souscription du Fonds, y compris les bonifications effectivement accordées à la fin de chaque année. A partir de 1972, ces titres sont inclus dans la rubrique « Secteur public non compris ailleurs ».

5 Y compris les titres du Fonds Belgo-Congolais d'Amortissement et de Gestion.

**XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A PLUS D'UN AN
DU SECTEUR PUBLIC**

b) Ventilation par détenteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

	Secteurs non financiers				Intermédiaires financiers					Total
	Entreprises, particuliers, Etranger	Para-étatiques d'exploitation	Secteur public non compris ailleurs 2	Sécurité sociale	Organismes principalement monétaires 3	Fonds des Rentes	Caisse d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension	Intermédiaires financiers publics de crédit	

Titres accessibles à tout placeur 1

1969	346,2	4,4	3,0	8,0	102,4	6,9	64,5	89,2	18,7	643,3
1970	384,4	4,7	2,9	8,9	128,2	6,0	68,9	93,2	18,4	715,6
1971	427,1	5,1	2,6	11,2	170,2	8,2	85,3	98,6	30,3	838,6
1972 4	470,4	6,2	2,7	12,7	212,0	15,2	110,7	104,2	38,6	972,7
1973 4	519,3	6,6	3,0	14,7	254,0	15,7	129,3	113,1	42,0	1.097,7
1974 4	577,1	6,6	3,7	15,4	283,9	12,1	146,4	123,9	44,0	1.213,1
1975 4	641,1	8,4	4,5	14,4	322,6	17,9	172,3	131,2	52,5	1.364,9
1976 4 p	750,2	8,2	5,9	13,4	347,7	14,9	203,1	136,7	52,2	1.532,3

Titres non accessibles à tout placeur

1969	5,8	0,3	0,2	2,5	65,0	—	28,3	34,3	6,5	142,9
1970	9,4	0,4	0,3	2,4	67,8	—	31,0	34,3	5,0	150,6
1971	9,2	0,3	0,3	2,8	72,5	—	40,2	33,8	8,9	168,0
1972	9,0	0,3	0,2	2,8	79,8	—	48,4	32,4	12,5	185,4
1973	8,4	0,2	0,2	3,2	81,6	—	51,8	32,8	11,6	189,8
1974	8,7	0,3	0,2	3,9	85,7	—	57,6	32,9	15,6	204,9
1975	10,2	0,3	0,2	3,7	92,6	—	70,1	31,7	15,5	224,3
1976 p	11,4	0,3	0,2	3,1	91,8	—	83,9	29,7	15,6	236,0

Total

1969	352,0	4,7	3,2	10,5	167,4	6,9	92,8	123,5	25,2	786,2
1970	393,8	5,1	3,2	11,3	196,0	6,0	99,9	127,5	23,4	866,2
1971	436,3	5,4	2,9	14,0	242,7	8,2	125,5	132,4	39,2	1.006,6
1972 4	479,4	6,5	2,9	15,5	291,8	15,2	159,1	136,6	51,1	1.158,1
1973 4	527,7	6,8	3,2	17,9	335,6	15,7	181,1	145,9	53,6	1.287,5
1974 4	585,8	6,9	3,9	19,3	369,6	12,1	204,0	156,8	59,6	1.418,0
1975 4	651,3	8,7	4,7	18,1	415,2	17,9	242,4	162,9	68,0	1.589,2
1976 4 p	761,6	8,5	6,1	16,5	439,5	14,9	287,0	166,4	67,8	1.768,3

1 Sont considérées comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors bourse ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la S.N.C.I., l'I.N.C.A., la C.N.C.P., l'O.C.C.H., de même que les bons d'épargne émis par la CGER.

2 A l'exclusion des fonds autonomes et organismes paraétatiques qui ont le caractère d'organismes monétaires ou d'organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances ou de capitalisation.

3 A l'exclusion des avoirs des caisses de pension gérées par ces organismes.

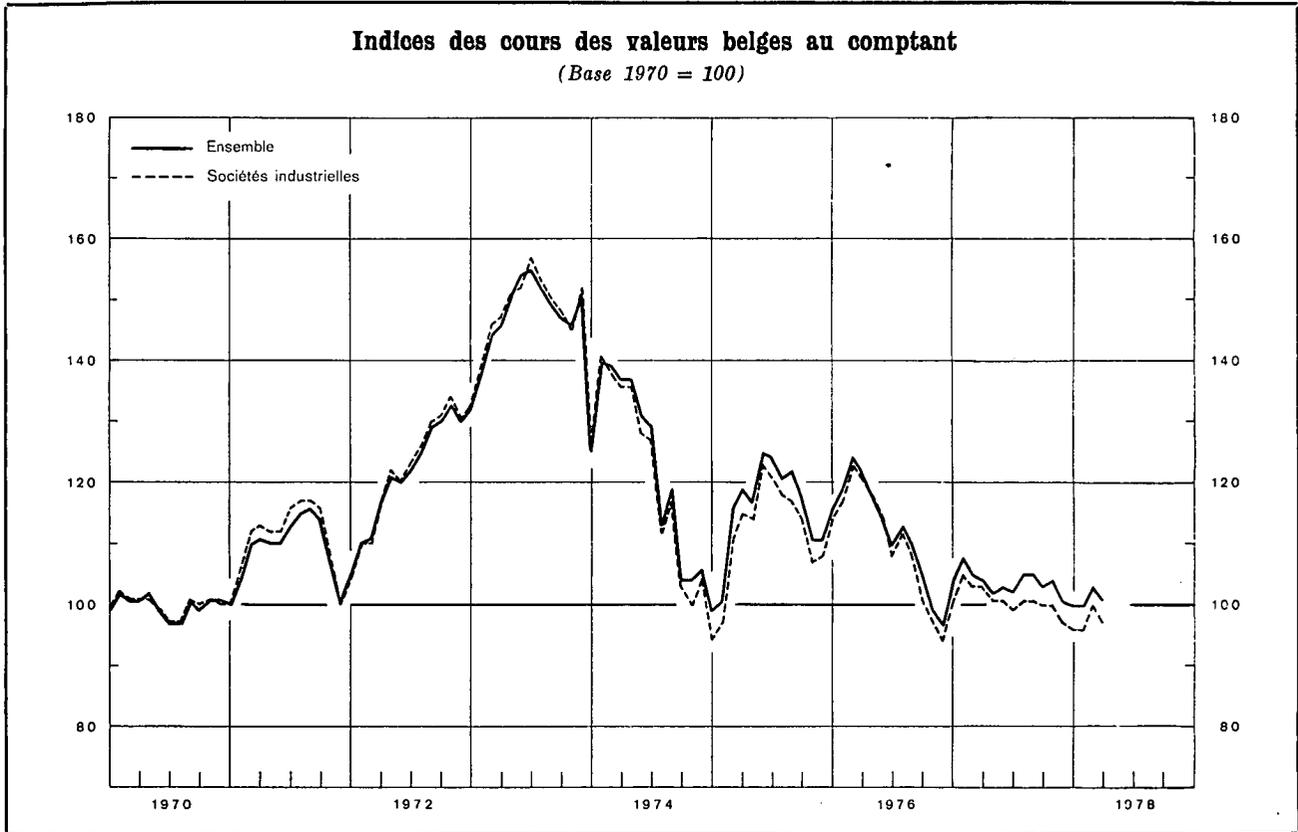
4 Y compris les titres du Fonds Belgo-Congolais d'Amortissement et de Gestion.

Références bibliographiques : *Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire Statistique de la Belgique. — Bulletin de Documentation du Ministère des Finances. — Bulletin d'Information et de Documentation :* XXXVI^e année, vol. I, no 3, mars 1961 : « L'inventaire et le classement des fonds publics belges ». XXXVIII^e année, vol. I, no 4, avril 1963 : « L'inventaire et le classement des fonds publics ». XLII^e année, vol. I,

no 3, mars 1966 : « L'inventaire et le classement des titres à revenu fixe à moyen et long terme du secteur public ». XLIII^e année, vol. I, no 3, mars 1968 : « L'inventaire et le classement des titres à revenu fixe à moyen et long terme du secteur public ». XLV^e année, vol. I, no 3, mars 1970 : « L'inventaire et le classement des titres à revenu fixe à moyen et long terme du secteur public ». — *Statistiques Economiques belges 1960-1970.*

XVII. — VALEURS MOBILIERES DU SECTEUR PRIVE ET CREDITS AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS

1. — EVOLUTION DE L'ACTIVITE, DU NIVEAU DES COURS ET DU TAUX DE RENDEMENT DES VALEURS BOURSIERES



Moyennes mensuelles ou mois	Capitaux traités		Valeurs belges									
	moyennes par séance (millions de francs) 1	Indices des cours 2						Taux de rendement 3				
		Au comptant				A terme	Ensemble	Sociétés industrielles				
		Ensemble	Sociétés industrielles		en p.o.							
(Base 1970 = 100)												
1970	112	100	100	100	100	4,9	5,2					
1971	169	110	111	103	5,2	5,9						
1972	199	123	124	118	4,1	3,9						
1973	276	147	148	144	3,8	3,7						
1974	185	121	119	125	5,3	5,4						
1975	205	117	113	123	5,8 ⁴	5,8 ⁴						
1976	230	111	110	116	5,5	4,9						
1977	166	103	100	99	5,9	5,4						
		1977	1978	1977	1978	1977	1978	1977	1978	1977	1978	
Janvier	197	127	108	99	105	96	110	89	5,4	6,3	4,7	6,1
Février	179	123	105	103	103	100	105	88	5,5	6,3	4,7	6,2
Mars	168		104		103		103		5,5		4,9	
Avril	213		102		101		101		5,5		4,9	
Mai	189		103		101		102		5,8		4,9	
Juin	153		102		99		101		6,0		5,5	
Juillet	151		105		101		103		6,0		5,6	
Août	131		105		101		101		6,1		5,7	
Septembre	150		103		100		96		6,1		5,7	
Octobre	154		104		100		95		6,1		5,8	
Novembre	168		101		97		92		6,3		6,0	
Décembre	138		99		96		90		6,3		6,1	

1 Source : Commission de la Bourse de Bruxelles : ces chiffres portent sur les transactions en obligations de sociétés et en actions (terme et comptant) à la Bourse de Bruxelles.

2 Source : I.N.S. : Pour les chiffres annuels : moyenne des indices aux 10 et 25 de chaque mois ; pour les chiffres mensuels : indices au 10 de chaque mois seulement (Bourses de Bruxelles et d'Anvers).

3 Source : Kredietbank : Rapport au cours à la fin du mois du dernier dividende net annoncé ou payé (Bourse de Bruxelles).

4 Nouvelle série.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹

(Chiffres annuels)

Source : I.N.S.

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligatoire en vie au 31-12	Montant brut des coupons payés ³
				(milliards de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques ⁴

1966	54	9,4	5,9	1,8	...	1,0	0,1	11,6	0,5
1967	50	10,1	7,2	1,9	...	1,1	0,1	13,1	0,6
1968	50	10,4	8,1	2,1	...	1,1	0,1	16,0	0,7
1969	52	14,5	8,8	2,4	...	1,4	0,1	20,3	0,9
1970	53	16,5	10,5	2,8	0,3	1,6	0,1	25,1	1,2
1971	47	16,5	12,3	3,3	...	2,0	0,1	29,7	1,6
1972	48	18,0	13,6	3,6	...	2,1	0,1	34,9	2,0
1973	45	18,5	14,9	3,7	...	2,3	0,1	40,4	2,2

Sociétés financières et immobilières ⁵

1966	1.819	39,0	23,0	4,4	0,3	2,5	0,2	19,8	1,0
1967	1.865	44,4	26,2	4,4	0,4	2,8	0,2	23,7	1,1
1968	1.892	48,1	27,3	4,9	0,5	2,9	0,2	28,1	1,4
1969	1.940	53,5	28,8	5,6	0,6	3,2	0,2	33,7	1,8
1970	1.981	57,0	32,0	6,3	0,7	3,7	0,2	39,6	2,2
1971	2.077	59,4	34,2	6,6	0,6	4,1	0,2	46,4	2,8
1972	2.121	61,7	38,4	6,8	0,8	4,5	0,2	55,0	3,3
1973	2.141	63,9	41,5	8,6	0,4	5,2	0,3	64,1	3,8

Industries des fabrications métalliques

1966	1.396	21,5	17,3	4,8	0,9	1,3	0,2	2,1	0,1
1967	1.391	22,9	19,3	4,0	1,4	1,3	0,2	2,4	0,1
1968	1.361	23,9	21,3	4,0	1,3	1,5	0,1	2,3	0,1
1969	1.352	28,5	20,5	4,8	1,3	1,5	0,1	2,1	0,2
1970	1.336	32,3	22,2	6,1	1,8	1,8	0,1	2,5	0,1
1971	1.356	37,7	23,3	7,1	1,2	1,7	0,1	2,3	0,2
1972	1.391	42,3	28,4	7,8	1,5	2,0	0,1	5,5	0,2
1973	1.425	45,7	31,2	9,1	1,6	2,9	0,1	5,4	0,3

Métallurgie du fer

1966	96	21,3	18,2	0,6	0,2	0,3	...	6,6	0,4
1967	93	23,9	18,5	0,8	0,4	0,2	...	5,6	0,4
1968	90	26,2	19,3	0,5	0,1	0,3	...	5,1	0,3
1969	87	26,9	20,1	0,9	0,1	0,4	...	4,4	0,3
1970	90	25,9	18,1	3,1	0,1	1,5	0,1	3,6	0,3
1971	88	28,3	18,9	3,2	0,1	1,8	0,1	2,8	0,2
1972	87	28,4	20,2	1,4	0,3	0,6	...	2,3	0,2
1973	86	28,6	20,5	1,4	0,5	1,0	0,1	2,0	0,2

Industrie textile

1966	986	12,8	11,1	1,3	0,8	0,4	0,1	0,3	...
1967	976	13,1	11,4	1,3	0,7	0,3	0,1	0,3	...
1968	957	13,2	12,0	1,1	0,7	0,3	0,1	0,3	...
1969	929	13,8	11,3	1,5	0,5	0,4	0,1	0,3	...
1970	919	14,6	11,8	1,7	0,4	0,4	0,1	0,3	...
1971	901	14,4	12,4	1,3	1,0	0,4	0,1	0,3	...
1972	898	15,1	13,0	1,9	0,7	0,4	0,1	0,3	...
1973	915	15,0	13,3	2,1	0,6	0,4	0,1	0,3	...

Notes : voir fin du tableau XVII-2.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

(Chiffres annuels)

Source : I.N.S.

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vis au 31-12	Montant brut des coupons payés ³
				(milliards de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
Industrie alimentaire									
1966	725	12,1	9,5	1,7	0,2	0,7	0,1	0,9	0,1
1967	729	12,9	10,8	2,1	0,3	0,8	0,1	0,9	0,1
1968	717	14,7	10,2	2,5	0,4	0,9	0,1	0,8	0,1
1969	703	16,1	9,9	2,2	0,5	0,8	0,1	0,8	0,1
1970	713	18,3	10,7	2,7	0,5	0,9	0,1	0,8	0,1
1971	699	17,1	10,6	1,8	0,5	0,7	0,1	0,8	0,1
1972	693	19,5	12,8	2,9	0,5	1,1	0,1	0,8	0,1
1973	696	20,6	14,5	3,1	0,5	1,4	0,1	0,8	0,1
Industrie chimique									
1966	606	20,2	9,8	2,8	0,4	1,5	0,1	0,6	...
1967	607	22,3	10,7	2,7	0,6	1,5	0,1	0,5	...
1968	627	35,1	25,8	4,1	0,9	2,2	0,1	0,4	...
1969	643	40,4	26,0	5,3	0,8	2,7	0,1	0,4	...
1970	631	43,7	27,4	5,5	0,6	2,8	0,1	1,0	...
1971	635	48,1	29,8	6,7	1,2	3,3	0,1	4,0	0,1
1972	644	49,9	35,9	6,7	1,3	4,0	0,1	4,4	0,3
1973	653	52,3	35,9	7,5	0,9	4,4	0,1	5,4	0,4
Electricité									
1966	24	23,5	4,3	2,3	...	1,9	0,1	13,3	0,8
1967	16	14,6	2,2	1,3	...	1,2	...	14,2	0,9
1968	17	28,0	5,8	2,6	...	2,3	0,1	14,2	0,9
1969	17	27,2	5,3	2,6	...	2,4	0,1	14,6	0,9
1970	18	30,1	6,1	3,0	...	2,6	0,1	15,9	1,0
1971	18	31,8	7,1	3,4	...	3,0	0,1	20,3	1,1
1972	17	34,3	7,5	3,7	...	3,3	0,1	29,0	1,5
1973	17	36,6	8,4	3,8	...	3,6	0,1	34,2	2,1
Industrie du charbon									
1966	30	7,0	2,0	0,2	0,6	0,1	...	0,3	...
1967	30	7,0	1,8	0,1	0,8	0,1
1968	26	4,9	1,7	0,1	0,5	0,1
1969	25	4,7	1,3	0,1	0,3
1970	24	4,8	1,1	0,2	0,3	0,2
1971	24	4,8	0,9	0,2	0,2	0,1
1972	22	4,6	0,7	0,1	0,3
1973	21	4,6	0,6	...	0,4
Total des sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ⁶									
1966	14.913	231,7	145,6	30,4	5,1	13,5	1,5	61,1	3,4
1967	14.986	240,3	156,4	28,7	7,4	13,1	1,4	66,9	3,6
1968	15.037	279,0	183,1	33,0	7,9	15,9	1,4	73,3	4,1
1969	15.286	310,9	181,0	39,3	7,0	17,9	1,5	89,8	4,6
1970	15.567	343,9	191,4	47,4	9,1	21,2	1,7	104,1	5,3
1971	15.938	371,8	210,8	53,5	9,7	23,8	1,9	122,3	7,0
1972	16.640	395,4	239,8	53,9	12,6	24,2	1,8	151,0	8,5
1973	17.155	419,2	257,5	62,5	10,6	28,9	2,0	173,2	10,4

Notes : voir fin du tableau XVII-2, page suivante.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIETES PAR ACTIONS ¹ (suite)
(Chiffres annuels)

Source : I.N.S.

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31-12	Montant brut des coupons payés ³
				(milliards de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

B. — Total des sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger ⁷

1966	299	41,4	32,7	3,5	0,9	2,1	0,1	1,8	...
1967	277	40,3	32,7	2,7	5,2	2,3	0,1	1,8	0,1
1968	264	40,2	28,6	4,4	0,6	2,7	0,2	3,8	0,1
1969	252	41,2	27,7	5,1	0,1	3,0	0,2	4,2	0,2
1970	240	41,3	29,7	6,4	2,6	3,6	0,2	3,7	0,3
1971	234	43,0	29,0	7,1	0,3	3,9	0,2	2,3	0,2
1972	229	46,8	31,9	5,3	0,2	3,8	0,2	4,9	0,2
1973	211	43,9	32,0	5,5	0,4	3,7	0,2	4,8	0,3

C. — Total général ^{6 7}

1966	15.212	273,1	178,3	33,9	6,0	15,6	1,6	62,9	3,4
1967	15.263	280,6	189,1	31,4	12,6	15,4	1,5	68,7	3,7
1968	15.301	319,2	211,7	37,4	8,5	18,6	1,6	77,1	4,2
1969	15.538	352,1	208,7	44,4	7,1	20,9	1,7	93,9	4,8
1970	15.807	385,2	221,1	53,8	11,7	24,8	1,9	107,8	5,6
1971	16.172	414,8	239,8	60,6	10,0	27,7	2,1	124,6	7,2
1972	16.869	442,2	271,7	69,2	12,8	28,0	2,0	155,9	8,7
1973	17.366	463,1	289,5	68,0	11,0	32,6	2,2	178,0	10,7

¹ Sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge.

² Il s'agit de l'année de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (7).

³ Il s'agit du montant des intérêts échus pendant l'année sous rubrique; ce montant est en relation avec la dette obligataire en vie à la fin de l'année précédente.

⁴ Non compris la B.N.B.

⁵ Non compris la S.N.C.I.

⁶ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la SABENA.

⁷ Après déduction des doubles emplois.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIETES PAR ACTIONS ¹
(Chiffres cumulés)

Source : I.N.S.

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ⁴

1970 12 mois	15.589	344,5	191,6	47,5	9,2	21,1	4,9
1971 12 mois	15.989	372,3	210,9	53,5	9,7	23,8	5,1
1972 3 premiers mois	1.963	41,2	33,1	7,2	1,5	3,0	1,9
6 premiers mois	13.738	351,3	205,2	46,4	11,0	21,4	3,6
9 premiers mois	15.262	369,6	219,4	49,4	11,7	22,3	5,1
12 mois	16.693	395,7	240,0	53,9	12,6	24,2	7,7
1973 1 ^{er} mois	193	3,8	2,6	0,6	0,2	0,2	0,6
2 premiers mois	441	16,7	14,4	3,8	0,4	1,6	1,3
3 premiers mois	1.987	45,1	35,5	8,7	0,9	4,1	2,1
4 premiers mois	5.340	119,7	76,1	20,2	3,0	8,7	2,8
5 premiers mois	10.743	267,0	145,5	39,0	7,1	17,5	3,6
6 premiers mois	14.214	365,4	210,1	54,5	9,0	25,5	4,3
7 premiers mois	15.031	380,2	217,5	56,2	9,6	26,2	5,2
8 premiers mois	15.307	391,1	232,3	57,2	9,7	26,7	5,7
9 premiers mois	15.782	395,3	236,7	58,0	10,0	26,9	6,4
10 premiers mois	16.328	405,0	245,8	59,6	10,3	27,6	7,0
11 premiers mois	16.701	410,2	250,7	60,7	10,4	27,9	7,7
12 mois	17.205	419,5	257,7	62,5	10,6	28,9	9,7

Notes : voir page suivante.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

(Chiffres cumulés)

Source : I.N.S.

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

1970 12 mois	241	41,4	29,7	6,4	2,6	3,6	0,2
1971 12 mois	235	43,0	29,1	7,1	0,3	3,9	0,2
1972 3 premiers mois	14	0,3	0,2	0,1
6 premiers mois	163	39,4	26,9	4,8	0,1	3,4	0,2
9 premiers mois	194	42,5	28,9	5,0	0,2	3,5	0,2
12 mois	229	46,8	31,9	5,3	0,2	3,8	0,2
1973 1 ^{er} mois	6	1,4	0,3	0,1	...	0,1	...
2 premiers mois	8	1,4	0,3	0,1	...	0,1	0,2
3 premiers mois	19	1,7	0,5	0,2	...	0,1	0,2
4 premiers mois	35	2,2	1,0	0,2	0,1	0,1	0,2
5 premiers mois	79	21,9	12,2	2,9	0,1	2,0	0,3
6 premiers mois	152	37,0	27,3	4,9	0,2	3,4	0,3
7 premiers mois	176	39,6	29,3	5,0	0,3	3,5	0,3
8 premiers mois	179	40,1	29,6	5,0	0,3	3,5	0,3
9 premiers mois	182	40,2	29,7	5,0	0,3	3,5	0,3
10 premiers mois	195	41,5	30,3	5,1	0,3	3,6	0,4
11 premiers mois	200	41,8	30,9	5,1	0,4	3,6	0,4
12 mois	212	44,7	32,1	5,6	0,4	3,8	0,4

C. — Total général ⁴

1970 12 mois	15.830	385,9	221,3	53,9	11,8	24,7	5,1
1971 12 mois	16.224	415,3	240,0	60,6	10,0	27,7	5,3
1972 3 premiers mois	1.977	41,5	33,3	7,2	1,5	3,0	2,0
6 premiers mois	13.901	390,7	232,1	51,2	11,1	24,8	3,8
9 premiers mois	15.456	412,1	248,3	54,4	11,9	25,8	5,3
12 mois	16.922	442,5	271,9	59,2	12,8	28,0	7,9
1973 1 ^{er} mois	199	5,2	2,9	0,7	0,2	0,3	0,6
2 premiers mois	449	18,1	14,7	3,9	0,4	1,7	1,5
3 premiers mois	2.006	46,8	36,0	8,9	0,9	4,2	2,3
4 premiers mois	5.375	121,9	77,1	20,4	3,1	8,8	3,0
5 premiers mois	10.822	288,9	157,7	41,9	7,2	19,5	3,9
6 premiers mois	14.366	402,4	237,4	59,4	9,2	28,9	4,6
7 premiers mois	15.207	419,8	246,8	61,2	9,9	29,7	5,5
8 premiers mois	15.486	431,2	261,9	62,2	10,0	30,2	6,0
9 premiers mois	15.964	435,5	266,4	63,0	10,3	30,4	6,7
10 premiers mois	16.523	446,5	276,1	64,7	10,6	31,2	7,4
11 premiers mois	16.901	452,0	281,6	65,8	10,8	31,5	8,1
12 mois	17.417	464,2	289,8	68,1	11,0	32,7	10,1

¹ Sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge.

² Il s'agit du mois de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (6).

³ Les coupons d'obligations sont, comme les dividendes, recensés pendant le mois où ils sont payés. Le paiement des coupons d'obligations peut être effectué à une autre date que celui des dividendes. De ce fait, les

obligations dont les coupons sont recensés à la colonne (7) ne représentent pas nécessairement toutes des emprunts des sociétés faisant l'objet des colonnes précédentes.

⁴ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la SABENA.

XVII - 4. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS ¹

(Chiffres annuels)

(milliards de francs)

Source : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B. ²).

Périodes	Actions		Obligations (montant nominal)				Actions et obligations	Actions et obligations	
	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues			émissions continues nettes	Total des émissions nettes		Total des émissions nettes
			émissions	amortisse- ments	émissions nettes				
	(1)	(2)	(8)	(4)	(5) = (8) - (4)	(6)	(7) = (5) + (6)		(8) = (2) + (7)

Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

1967	33,5	14,8	3,1	2,8	0,3	3,7	4,0	18,8	24,0
1968	51,4	20,4	1,7	2,5	- 0,8	4,3	3,5	23,9	35,0
1969	46,6	20,3	4,3	3,1	1,2	4,5	5,7	26,0	29,8
1970	44,0	18,9	5,3	3,3	2,0	5,4	7,4	26,3	42,3
1971	26,8	15,1	11,9	4,0	7,9	5,9	13,8	28,9	43,2
1972	40,8	p 20,8	21,6	3,7	17,9	4,6	22,5	p 43,3	45,5
1973	39,1	p 19,7	13,9	3,3	10,6	6,3	16,9	p 36,6	39,1
1974	49,5	p 22,3	p13,3	p 3,9	p 9,4	p 9,6	p19,0	p 41,3	p 45,0

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

1967	0,1
1968	1,6	...	2,0	...	2,0	...	2,0	2,0	2,0
1969	0,8	...	0,5	0,1	0,4	...	0,4	0,4	0,4
1970	1,7	0,4	-0,4	...	-0,4	-0,4	-0,4
1971	4,4	2,6	0,2	1,6	-1,4	...	-1,4	1,2	1,2
1972	0,5	p 0,1	2,9	0,1	2,8	...	2,8	p 2,9	2,9
1973	9,4	p 0,3	...	0,1	-0,1	...	-0,1	p 0,2	0,2
1974	0,6	p 0,2	p ...	p 0,1	p-0,1	p ...	p-0,1	p 0,1	p 0,1

Total général

1967	33,6	14,8	3,1	2,8	0,3	3,7	4,0	18,8	24,0
1968	53,0	20,4	3,7	2,5	1,2	4,3	5,5	25,9	37,0
1969	47,4	20,3	4,8	3,2	1,6	4,5	6,1	26,4	30,2
1970	45,7	18,9	5,3	3,7	1,6	5,4	7,0	25,9	41,9
1971	31,2	17,7	12,1	5,6	6,5	5,9	12,4	30,1	44,4
1972	41,3	p 20,9	24,5	3,8	20,7	4,6	25,3	p 46,2	48,4
1973	48,5	p 20,0	13,9	3,4	10,5	6,3	16,8	p 36,8	39,3
1974	50,1	p 22,5	p13,3	p 4,0	p 9,3	p 9,6	p18,9	p 41,4	p 45,1

¹ Sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge.

² Ces modifications consistent d'une part à inclure les appels de fonds, d'autre part à éliminer les émissions continues et non continues d'obligations du secteur public (S.N.C.I., SABENA) et les émissions d'obligations et de bons de caisse des banques belges.

N. B. — Col. (1) et (9) : montants repris sans modifications des statistiques de l'I.N.S. — col. (2) à (8) : montants modifiés par la B.N.B. comme indiqué à la note ² ci-contre.

— Col. (1) : constitutions de sociétés et augmentations de capital — col. (2) : montants libérés sur souscriptions d'actions (déduction faite des libérations autres qu'en espèces), primes d'émission et appels de fonds — col. (3) : nouvelles émissions (partie effectivement émise au cours de l'année) plus reliquats d'émissions antérieures, moins emprunts de conversion et d'émissions contre paiement en nature.

XVII - 5. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS ¹

(Chiffres mensuels ²)

(milliards de francs)

Sources : Chiffres définitifs : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B. ³).
Chiffres provisoires : Commission bancaire et B.N.B.

Périodes	A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique				B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger			
	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations
	émissions nominales (1)	émissions nettes (2)	émissions non continues brutes (3)	Total (4) = (2) + (3)	émissions nominales (5)	émissions nettes (6)	émissions non continues brutes (7)	Total (8) = (6) + (7)
1974	49,5	19,5	p 9,3	p 28,8	0,6	0,2	p ...	p 0,2
1975 6 premiers mois	18,1	6,6	p 14,6	p 20,8
9 premiers mois	25,6	10,6	p 17,6	p 27,9
12 mois	39,6	17,7	p 24,7	p 42,1
1976 3 premiers mois .. p	9,9	4,7	0,4	5,1
6 premiers mois .. p	20,9	9,6	2,4	12,0	1,2
9 premiers mois .. p	29,6	13,6	4,5	18,1	1,2
12 mois p	50,1	21,2	11,8	33,0	1,2
1977 3 premiers mois .. p	14,7	6,5	1,2	7,7
6 premiers mois .. p	35,8	18,2	1,3	19,5
1976 Août p	2,9	1,4	...	1,4
Septembre p	3,0	1,7	0,3	2,0
Octobre p	7,8	1,7	3,5	5,2
Novembre p	2,8	1,2	...	1,2
Décembre p	9,9	4,7	3,8	8,5
1977 Janvier p	4,5	1,6	0,1	1,7
Février p	3,0	1,8	...	1,8
Mars p	7,2	3,1	1,1	4,2
Avril p	2,6	1,0	...	1,0
Mai p	12,3	7,2	0,1	7,3
Juin p	6,2	3,5	...	3,5
Juillet p	7,0	5,5	...	5,5
Août p	6,1	6,7	...	6,7

¹ Sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge.

² Les chiffres de ce tableau diffèrent des données reprises au tableau XVII-4 sur les points suivants : a) les émissions nettes d'actions ne comprennent pas les appels de fonds; b) les émissions d'obligations sont brutes (amortissements non déduits) et ne comprennent pas les émissions continues.

³ Les modifications consistent à éliminer les émissions d'obligations du secteur public (S.N.C.I., SABENA) et des banques belges.

N. B. — 3, 6 et 9 premiers mois = addition des chiffres mensuels. Le chiffre définitif des 12 mois comprend des données supplémentaires qui ne peuvent être ventilées mensuellement [pour les colonnes (1), (3), (5) et (7) voir le tableau XVII-4].

XVII - 6. — ENGAGEMENTS DES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS

ENVERS LES INTERMEDIAIRES FINANCIERS BELGES

Ventilation d'après les organismes auprès desquels ces engagements ont été contractés à leur origine ²

(milliards de francs)

Fin de période	Organismes principalement monétaires				Autres intermédiaires financiers					Total général (11) = (4) + (10)	dont emprunts obligataires émis par les organismes publics d'exploitation ⁴ (12)	
	B.N.B.	Organismes publics	Banques	Total ³ (4) = (1) à (3)	Intermédiaires financiers publics de crédit spécialisés dans		CGER	Caissees d'épargne privées	Divers			Total (10) = (5) à (9)
					les crédits professionnels (5)	le crédit à l'habitation (6)						
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	
1969	2,8	...	214,5	217,3	149,3	57,0	107,3	80,4	0,9	394,9	612,2	24,0
1970	2,8	...	243,6	246,4	170,7	62,6	112,4	90,9	0,7	437,3	683,7	29,1
1971	3,7	...	279,4	283,1	184,4	71,0	120,8	100,6	1,0	477,8	760,9	38,1
1972 ⁵	3,9	0,4	338,5	342,8	194,2	79,0	138,8	116,2	1,8	530,0	872,8	47,1
1973	4,1	0,4	395,6	400,1	219,9	88,4	161,5	136,2	1,9	607,9	1.008,0	52,6
1974	3,5	0,4	448,6	452,5	248,5	98,0	180,1	158,1	1,6	686,3	1.138,8	58,4
1975	2,1	0,4	524,4	526,9	278,0	110,3	201,0	183,9	1,8	775,0	1.301,9	73,1
1976	1,7	0,4	614,4	616,5	313,3	129,0	233,3	220,0	1,8	897,4	1.513,9	69,6
1975 Juin	1,9	0,4	475,0	477,3	259,6	104,9	187,2	167,8	1,0	720,5	1.197,8	67,3
Septembre ..	1,0	0,4	487,0	488,4	266,8	107,7	192,2	173,6	1,3	741,6	1.230,0	68,2
Décembre ..	2,1	0,4	524,4	526,9	278,0	110,3	201,0	183,9	1,8	775,0	1.301,9	73,1
1976 Mars	1,7	0,4	544,7	546,8	288,7	114,7	207,3	190,8	1,8	803,3	1.350,1	73,7
Juin	1,2	0,4	569,0	570,6	295,4	120,3	215,5	200,4	1,8	833,4	1.404,0	69,1
Septembre ..	1,2	0,4	591,7	593,3	301,3	124,8	223,4	207,5	1,8	858,8	1.452,1	68,9
Décembre ..	1,7	0,4	614,4	616,5	313,3	129,0	233,3	220,0	1,8	897,4	1.513,9	69,6
1977 Mars ... p	1,3	0,4	623,8	625,5	318,3	135,1	240,9	225,3	1,3	920,9	1.546,4	70,3
Juin ... p	1,3	0,4	656,2	657,9	326,3	142,5	249,6	233,6	1,1	953,1	1.611,0	75,2
Septembre p	0,6	0,4	673,1	674,1	332,0	149,1	255,8	241,3	1,2	979,4	1.653,5	82,1

¹ Les entreprises comprennent les organismes publics d'exploitation, mais non les intermédiaires financiers. Les chiffres englobent les emprunts obligataires émis par les entreprises, y compris les certificats à un an au plus émis par les organismes publics d'exploitation.

² Les emprunts obligataires émis par les entreprises sont supposés contractés à l'origine auprès de l'organisme détenteur.

³ Cf. tableau XIII-1, colonne (10) + colonne (11).

⁴ Non compris les certificats à un an au plus émis par les organismes publics d'exploitation.

⁵ Y compris les effets venus à échéance le dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

N. B. — Les données publiées dans ce tableau forment une nouvelle série non comparable à celle publiée avant janvier 1976 (cf. *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LIX^e année, tome I, no 1, janvier 1976).

**XVII - 7. — INSCRIPTIONS
HYPOTHECAIRES**

Source : *Moniteur belge*.

Moyennes mensuelles	Milliards de francs ¹
1970	4,9
1971	5,6
1972	7,4
1973	10,1
1974	10,4
1975	9,7
1976	14,7
1977	16,2
1975 4 ^e trimestre ..	13,0
1976 1 ^{er} trimestre ..	13,8
2 ^e trimestre ..	15,8
3 ^e trimestre ..	14,7
4 ^e trimestre ..	14,3
1977 1 ^{er} trimestre ..	14,3
2 ^e trimestre ..	15,7
3 ^e trimestre ..	16,5
4 ^e trimestre ..	18,3

¹ Montants estimés d'après les droits d'inscription perçus. Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 ½ p.c. du total mais non compris les hypothèques légales.

Références bibliographiques : *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques économiques belges 1960-1970* ... *Indices et Statistiques* (Commission de la Bourse de Bruxelles).

— *Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank*. — *Moniteur belge* : Ministère des Finances : Situation des opérations en matière d'impôts. Droits d'hypothèque.

XVIII. — MARCHÉ MONÉTAIRE

1. — MARCHÉ DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR *

(milliards de francs)

Moyennes journalières ¹	Capitaux prêtés par			Capitaux empruntés par				Total (8) = (1)+(2)+(3) ou (4) + (5)+(6)+(7)
	Banques de dépôts	Fonds des Rentes	Autres organismes ²	Banques de dépôts	Fonds des Rentes	I.R.G.	Autres organismes ³	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	
1970	3,8	1,6	3,2	1,4	0,1	6,7	0,4	8,6
1971	4,4	1,2	3,2	1,9	0,3	6,1	0,5	8,8
1972	5,2	0,8	3,5	2,2	1,2	5,4	0,7	9,5
1973	6,4	0,9	4,2	2,9	3,1	4,8	0,7	11,5
1974	6,2	1,4	4,2	3,1	3,9	4,2	0,6	11,8
1975	6,5	5,7	3,4	4,1	0,1	10,4	1,0	15,6
1976	6,8	0,8	3,6	4,4	1,2	4,6	1,0	11,2
1977	7,0	1,0	3,6	4,8	1,1	4,4	1,3	11,6
1975 4 ^e trimestre	6,5	7,5	3,2	4,0	...	12,1	1,1	17,2
1976 1 ^{er} trimestre	6,2	1,5	3,7	4,1	0,4	5,9	1,0	11,4
2 ^e trimestre	7,7	0,3	3,9	4,5	0,2	6,5	0,7	11,9
3 ^e trimestre	6,9	0,1	3,2	4,1	3,6	1,8	0,7	10,2
4 ^e trimestre	6,3	1,3	3,6	4,9	0,6	4,2	1,5	11,2
1977 1 ^{er} trimestre	7,3	0,8	3,5	4,5	0,2	5,5	1,4	11,6
2 ^e trimestre	6,8	0,2	3,6	4,4	3,3	1,8	1,1	10,6
3 ^e trimestre	6,6	0,4	3,4	4,9	0,1	4,0	1,4	10,4
4 ^e trimestre	7,4	2,5	4,0	5,2	1,0	6,3	1,4	13,9
1977 Février	4,2	2,3	4,2	6,2	0,1	3,4	1,0	10,7
Mars	8,4	0,2	2,9	3,7	0,4	5,1	2,3	11,5
Avril	5,5	0,4	2,9	4,7	0,5	2,5	1,1	8,8
Mai	7,3	...	4,2	3,9	5,1	1,7	0,8	11,5
Juin	7,5	...	3,9	4,5	4,1	1,2	1,6	11,4
Juillet	7,4	0,2	3,5	4,8	...	5,1	1,2	11,1
Août	5,9	...	3,6	4,8	0,2	3,2	1,3	9,5
Septembre	6,6	0,9	3,2	5,3	0,1	3,6	1,7	10,7
Octobre	4,8	4,3	2,9	6,0	...	4,3	1,7	12,0
Novembre	11,4	3,3	3,3	3,9	...	12,5	1,6	18,0
Décembre	6,3	...	5,6	5,8	2,8	2,5	0,8	11,9
1978 Janvier	5,6	0,1	3,7	5,9	...	1,9	1,6	9,4
Février	9,3	2,9	3,9	4,2	...	10,5	1,4	16,1

* La plus grande partie des capitaux traités au jour le jour est régie par le « Protocole régissant le marché du call money garanti », intervenu entre le Fonds des Rentes, l'I.R.G. et les organismes financiers du secteur public et du secteur privé recevant des dépôts de fonds à vue, en carnets de dépôt ou d'épargne ou à des termes n'excédant pas 3 mois. Le présent tableau tient compte, en outre, de capitaux traités en dehors de ces protocoles.

¹ Les moyennes sont calculés sur la base du nombre total de jours de la période; cette méthode de calcul correspond à celle que l'I.R.G. adopte dans la présentation de ses données.

² Cette colonne comprend notamment la CGER, la S.N.C.I., le Crédit Communal de Belgique et divers prêteurs « hors Protocole ».

³ Cette colonne comprend notamment l'O.N.D., la C.N.C.P., la S.N.C.I. et le Crédit Communal de Belgique.

**XVIII - 2. — LOCALISATION DES EFFETS COMMERCIAUX
ESCOMPTEES PAR LES BANQUES DE DEPOTS
ET DES ACCEPTATIONS BANCAIRES ¹**

(milliards de francs)

Moyennes des encours à fin de mois ²	Portefeuille logé				Total (5) = (1) à (4)
	dans les banques de dépôts	à l'I.R.G. ³	dans les autres organismes du marché hors banque et à l'étranger	à la B.N.B. ⁴	
	(1)	(2)	(3)	(4)	
1969	89,9	2,2	19,5	26,0	137,6
1970	110,4	5,8	20,8	7,6	144,6
1971	124,1	4,6	23,5	4,1	156,3
1972	130,6	3,4	24,9	12,7	171,6
1973	140,3	3,2	24,1	20,7	188,3
1974	158,2	4,5	27,8	27,2	217,7
1975	167,1	8,8	38,0	10,5	224,4
1976	184,9	4,3	33,8	35,8	258,8
1975 3 ^e trimestre	175,4	9,2	30,1	7,9	222,6
4 ^e trimestre	170,8	12,8	31,8	12,8	228,2
1976 1 ^{er} trimestre	179,9	7,7	39,3	22,7	249,6
2 ^e trimestre	178,1	5,7	37,0	33,4	254,2
3 ^e trimestre	188,8	1,5	29,5	43,6	263,4
4 ^e trimestre	192,8	2,4	29,5	43,3	268,0
1977 1 ^{er} trimestre	196,2	7,2	35,1	28,3	266,8
2 ^e trimestre	210,4	2,5	37,6	25,7	276,2
3 ^e trimestre	203,0	3,7	38,0	32,3	277,0

¹ Encours utilisés des crédits d'escompte et d'acceptations en francs belges accordés à leur origine par les banques de dépôts aux entreprises et particuliers (autres que les intermédiaires financiers, mais y compris les parasétatiques d'exploitation), au Fonds des Routes et à l'étranger.

² Ces moyennes ont été calculées en prenant une fois les encours du début et de la fin de la période et deux fois les encours des fins de mois intercalaires.

³ Encours du portefeuille, à l'exclusion de la partie financée par recours au réescompte de la B.N.B.

⁴ Comme le tableau porte uniquement sur les crédits accordés à leur origine par les banques de dépôts, les chiffres de cette colonne ne comprennent pas les crédits directs de la B.N.B.

XIX. — TAUX D'ESCOMPTE, D'INTERET ET DE RENDEMENT

(Pour cent par an)

1a. — BAREME OFFICIEL DES TAUX D'ESCOMPTE ET D'AVANCES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Dates des changements	Escompte		Avances en compte courant et prêts sur		
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants et acceptations visées ¹ ou certifiées ² représentatives d'opérations de commerce extérieur	Autres traites et promesses	Certificats de trésorerie et certificats du Fonds des Rentes émis à maximum 180 jours ³	Certificats de trésorerie émis à plus de 180 jours et à maximum 974 jours ³	autres effets publics ⁴
Taux en vigueur au 31-12-1969 ...	7,50	9,50	9,00	9,25	9,50
1970 22 octobre	7,00	9,00	8,50	8,75	9,00
10 décembre	6,50	8,50	8,00	8,25	8,50
1971 25 mars	6,00	7,50	7,00	7,25	7,50
23 septembre	5,50	7,00	6,50	6,75	7,00
1972 6 janvier	5,00	6,50	6,00	6,25	6,50
3 février	4,50	6,00	5,50	5,75	6,00
2 mars	4,00	5,00		5,00	
23 novembre	4,50	5,50		5,50	
21 décembre	5,00	6,00		6,00	
1973 10 mai	5,50	7,00		7,00	
5 juillet	6,00	7,50		7,50	
2 août	6,50	8,00		8,00	
4 octobre	7,00	8,50		8,50	
29 novembre	7,75	8,50		8,50	
1974 1 ^{er} février	8,75	9,50		9,50	
8 juillet	⁵ 8,75	⁵ 9,50		⁶ 9,50	
1975 30 janvier	8,25	9,00		9,00	
13 mars	7,50	8,00		8,00	
24 avril	7,00	7,50		7,50	
29 mai		6,50		6,50	
21 août		6,00		6,00	
1976 18 mars		7,00		7,00	
23 juillet		8,00		8,00	
13 août		9,00		9,00	
1 ^{er} octobre		9,00		12,50	
20 octobre		9,00		12,00	
18 novembre		9,00		11,00	
9 décembre		9,00		10,00	
1977 6 janvier		8,00		8,00	
17 février		7,00		7,00	
5 mai		6,50		6,50	
23 juin		6,00		6,00	
2 décembre		7,00		7,00	
14 décembre		9,00		9,00	
1978 5 janvier		8,50		8,50	
19 janvier		7,50		7,50	
2 février		6,50		6,50	
16 mars		6,00		6,00	
30 mars		5,50		5,50	

¹ Le visa a été supprimé le 1^{er} avril 1974.

² La procédure de certification a débuté le 1^{er} juin 1970.

³ Quotité maximum : 95 p.c.

⁴ Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

Quotité maximum : 80 p.c.

⁵ Du 8 juillet 1974 au 31 mars 1975, du 12 février au 16 juin 1976, et

du 23 juillet au 19 décembre 1976, pour les banques, les caisses d'épargne privées et les institutions publiques de crédit : taux pour les effets imputés sur le sous-plafond de réescompte A (cf. tableau XVIII-3).

⁶ Pour les banques, les caisses d'épargne privées et les institutions publiques de crédit : taux pour les avances à l'intérieur du quota mensuel que la B.N.B. leur a attribué.

**XIX - 1b. — TAUX SPECIAUX DE LA BANQUE
NATIONALE DE BELGIQUE**

**XIX - 1c. — TAUX MOYEN PONDERE
DE LA BANQUE NATIONALE
DE BELGIQUE ¹**

Dates des changements	Escompte d'effets imputés sur le sous-plafond de réescompte B	Avances au-delà du quota mensuel attri- bué aux banques, aux caisses d'épar- gne privées et aux institutions publiques de crédit	Fin de période	Taux
Taux en vigueur au 31-12-1974 ...	9,50	10,25	1974 Juillet	9,05
1975 10 janvier	9,50	10,00	Août	9,11
13 janvier	9,50	9,75	Septembre	9,14
30 janvier	9,00	9,25	Octobre	9,07
27 février	8,25	9,25	Novembre	9,12
13 mars	7,50	8,25	Décembre	9,18
1 ^{er} avril	—	8,25	1975 Janvier	8,66
15 avril	—	8,00	Février	8,26
25 avril	—	7,75	Mars	7,54
16 mai	—	7,50	Avril	7,01
29 mai	—	7,00	Mai	6,51
17 juin	—	6,75	Juin	6,50
9 juillet	—	7,00	Juillet	6,50
21 août	—	6,50	Août	6,00
1976 30 janvier	—	7,50	Septembre	5,64
11 février	—	8,00	Octobre	6,00
12 février	8,00	8,00	Novembre	6,00
19 février	7,50	8,00	Décembre	5,73
24 février	7,00	7,50	1976 Janvier	6,01
15 mars	8,00	8,00	Février	6,05
17 mars	9,00	9,00	Mars	7,80
19 mars	9,00	10,00	Avril	7,67
21 avril	9,00	9,00	Mai	7,19
19 mai	8,00	8,00	Juin	7,09
14 juin	7,00	8,00	Juillet	7,77
17 juin	—	8,00	Août	10,16
23 juillet	9,50	9,50	Septembre	10,42
30 juillet	10,00	10,00	Octobre	11,02
13 août	11,00	11,50	Novembre	9,77
27 août	11,00	13,00	Décembre	9,06
6 septembre	11,50	13,50	1977 Janvier	8,00
1 ^{er} octobre	11,50	15,00	Février	7,00
20 octobre	12,00	14,00	Mars	7,00
26 octobre	12,00	13,00	Avril	7,03
2 novembre	11,00	12,00	Mai	6,51
18 novembre	10,50	12,00	Juin	6,03
9 décembre	10,00	11,00	Juillet	6,00
17 décembre	10,00	10,50	Août	6,01
20 décembre	—	10,50	Septembre	6,01
1977 6 janvier	—	8,50	Octobre	5,75
17 février	—	7,25	Novembre	6,00
5 mai	—	6,75	Décembre	7,73
23 juin	—	6,25	1978 Janvier	7,27
2 décembre	—	7,25	Février	6,46
14 décembre	—	9,25		
1978 5 janvier	—	8,75		
19 janvier	—	7,75		
2 février	—	6,75		
16 mars	—	6,25		
30 mars	—	5,75		

¹ Coût moyen du recours à la Banque Nationale de Belgique pour les intermédiaires financiers qui financent directement ou indirectement des crédits aux entreprises et particuliers. Ce coût est calculé en fai-

sant la moyenne des différents taux pondérés par l'encours des financements obtenus par ces intermédiaires à ces taux.

XIX - 2. — TAUX DE L'INSTITUT DE REESCOMPTE ET DE GARANTIE

Source : I.R.G.

Périodes 1	Taux pratiqués à l'achat de papier bancable 2			Périodes 1	Taux de négociation d'effets non bancables 3 à environ		
	Effets n'ayant plus que 120 jours à courir à imputer sur le		Effets « Crédit-export » ayant un maximum de 1 an à courir		80 jours	60 jours	90 jours
	Sous-plafond A	Sous-plafond B					
1969	7,40	—	—	1969	8,50	8,75	8,75
1970	6,00 ⁴	—	—	1970	6,50	6,75	7,00
1971 Septembre 24	4,30 ⁴	—	—	1971 Septembre 24	4,10	4,50	4,70
1971	4,45 ⁴	—	—	1971	5,65	5,65	5,65
1972 Mars 14	3,20 ⁴	—	—	1972 Mars 27	2,95	3,20	3,40
1972	4,90 ⁴	—	—	1972	5,10	5,40	5,40
1973 Mars 6	4,70 ⁴	—	—	1973 Janvier 15	5,90	5,90	5,90
1973	7,65	—	—	Avril 9	4,90	5,20	5,40
1974	8,65	10,00	—	1973	9,50	9,50	9,50
1975 Mars	6,75	6,75	6,75	1974 Juillet 8	13,75	13,75	13,75
Juin	5,75	—	5,75	1974	10,00	10,50	10,90
Septembre	5,25	—	5,75	1975 Mars	6,90	7,10	7,35 ⁵
Décembre	5,25	—	5,75	Juin	5,55	5,75	5,85
1976 Février 13	5,90	8,10	6,75	Septembre	5,35 ⁵	5,35	5,60
Mars 5	6,90	9,10	6,70	Décembre	*	5,70	5,80
Mars*	6,90	6,90	6,70	1976 Février 12	*	8,10	8,10
Juin	8,90	11,10	8,75	Mars 4	7,00	7,00	7,00
Août	8,90	11,75	8,75	Mars	*	11,25	*
Septembre	8,90	13,50	8,75	Juin	8,25	8,60	8,80
Octobre 4	8,90	12,50	8,75	Août	14,00	*	13,50
Octobre	8,90	10,50	8,75	Septembre	13,40	13,40	13,10
Novembre	8,90	—	8,75	Octobre 15	15,55	*	15,00
Décembre	8,90	—	8,75	Octobre	14,30 ⁵	14,10 ⁵	14,00 ⁵
1977 Janvier	7,75	—	7,75	Novembre	10,50	10,60	10,75
Février	6,75	—	6,75	Décembre	9,60	9,65	9,65
Mars	6,75	—	6,75	1977 Janvier	7,90	8,00	8,00
Avril	6,75	—	6,75	Février	6,70	6,80	6,90
Mai	6,25	—	6,25	Mars	6,50	6,80	7,00
Juin	5,75	—	5,75	Avril	6,50	6,60	6,80
Juillet	5,75	—	5,75	Mai	6,40	6,60	6,70
Août	5,75	—	5,75	Juin	6,00	6,25	6,35
Septembre	5,75	—	5,75	Juillet	6,00	6,25	6,35
Octobre	5,55	—	5,55	Août	5,65	5,80	5,85
Novembre	5,55	—	5,55	Septembre	5,70	5,80	5,90
Décembre	8,75	—	8,75	Octobre	5,60	5,70	5,80
1978 Janvier	7,25	—	7,25	Novembre 15	6,50	6,75	6,75
Février	6,25	—	6,25	Novembre	5,40	5,70	5,90
				Décembre	9,50	9,50	9,50
				1978 Janvier	7,30	7,30	7,50
				Février	6,40	6,50	6,60

¹ Lorsque aucune date précise n'accompagne la mention de la période, il s'agit du dernier taux de la période; lorsqu'une date précise accompagne la mention de la période, il s'agit de la date à laquelle le taux atteint un maximum ou un minimum au cours de cette période.

² Ce papier répond aux critères d'éligibilité à l'escompte de la B.N.B. et est imputé sur les plafonds de réescompte alloués par celle-ci aux intermédiaires financiers (cf. tableau XVIII-8).

³ Les négociations par l'I.R.G. comprennent tant les effets virtuellement bancables mais non imputés sur les plafonds de réescompte, que d'autres effets commerciaux.

⁴ Taux pour les opérations de 61 à 120 jours.

⁵ Taux indicatif.

* Pas d'opérations.

**XIX - 3. — TAUX DE L'ARGENT
AU JOUR LE JOUR**

Période	Moyennes ¹
1970	6,25
1971	3,70
1972	2,48
1973	4,81
1974	9,25
1975	4,63
1976	8,38
1977	5,58
1975 4 ^e trimestre	4,11
1976 1 ^{er} trimestre	5,48
2 ^e trimestre	7,10
3 ^e trimestre	10,41
4 ^e trimestre	10,15
1977 1 ^{er} trimestre	6,07
2 ^e trimestre	5,97
3 ^e trimestre	4,75
4 ^e trimestre	5,04
1977 Février	6,69
Mars	5,46
Avril	6,18
Mai	5,93
Juin	5,87
Juillet	4,49
Août	4,91
Septembre	4,88
Octobre	4,75
Novembre	3,42
Décembre	7,16
1978 Janvier	7,56
Février	7,12 4,12

**XIX - 4. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE
ET DES CERTIFICATS DU FONDS DES RENTES**

	Certificats de trésorerie à très court terme ²			Certificats du Fonds des Rentes ³ (4 mois)		Dates	Certificats de trésorerie émis par adjudication ⁶		
	1 mois	2 mois	3 mois	4	5		6 mois	9 mois	12 mois
	(fin de période)			6	6				
1969	7,50	8,00	8,50	8,75	7,14	1969 9 déc.	8,80	8,80	8,80
1970	6,15	6,55	6,95	7,25	8,13	1970 8 déc.	7,45	*	7,75
1971	4,10	4,45	4,80	5,15	5,46	1971 14 déc.	5,35	5,65	6,15
1972	3,90	4,20	4,50	4,85	4,12	1972 12 déc.	4,85	5,25	5,85
1973	7,05	7,35	7,65	7,95	6,36	1973 11 déc.	*	*	8,10
1974	10,00	10,25	10,50	11,00	10,85	1974 10 déc.	*	*	*
1975	5,55	5,80	6,05	6,20	7,14	1975 9 déc.	6,75	*	*
1976	10,00	10,00	10,00	10,50	9,96	1976 9 mars	7,10	*	*
1977	8,75	9,00	9,25	9,50	7,55	8 juin	10,00	*	*
1975 4 ^e trim.	5,55	5,80	6,05	6,20	6,20	14 sept.	*	*	*
1976 1 ^{er} trim.	9,00	9,00	9,00	9,25	6,87	14 déc.	10,75	*	10,50
2 ^e trim.	8,50	8,75	9,00	9,50	9,80	1977 8 févr.	8,75	9,00	9,25
3 ^e trim.	13,00	13,00	13,00	13,25	10,91	8 mars	8,00	8,25	8,50
4 ^e trim.	10,00	10,00	10,00	10,50	12,69	12 avril	8,00	8,25	8,50
1977 1 ^{er} trim.	6,75	7,00	7,25	7,75	8,35	10 mai	7,75	*	8,25
2 ^e trim.	6,25	6,50	6,75	7,00	7,51	14 juin	7,65	7,75	8,00
3 ^e trim.	5,75	6,00	6,25	6,25	6,62	12 juill.	7,50	7,65	7,75
4 ^e trim.	8,75	9,00	9,25	9,50	7,06	9 août	7,00	7,25	7,50
1977 Févr.	7,00	7,25	7,50	7,75	8,28	13 sept.	6,75	7,00	7,25
Mars	6,75	7,00	7,25	7,75	7,75	11 oct.	6,75	*	*
Avril	6,75	7,00	7,25	7,50	7,72	8 nov.	6,75	*	*
Mai	6,50	6,75	7,00	7,50	7,50	13 déc.	7,75	*	*
Juin	6,25	6,50	6,75	7,00	7,35	1978 10 janv.	9,00	*	*
Juillet	6,15	6,40	6,65	6,90	6,99	14 févr.	7,25	*	7,75
Août	5,75	6,00	6,25	6,25	6,42	14 mars	7,25	7,50	7,75
Sept.	5,75	6,00	6,25	6,25	6,25				
Oct.	5,75	6,00	6,25	6,25	6,25				
Nov.	5,50	5,75	6,00	6,25	6,25				
Déc.	8,75	9,00	9,25	9,50	8,80				
1978 Janv.	7,60	7,65	7,75	8,00	8,32				
Févr.	6,50	6,50	6,75	7,00	7,00				

¹ Il s'agit de moyennes pondérées des taux journaliers moyens. (La pondération tient compte, non seulement des capitaux empruntés chaque jour dans le cadre des protocoles dressés en vue de la participation au marché du call-money, mais encore de capitaux empruntés en dehors de ces protocoles).

² Cf. arrêté ministériel du 9 novembre 1957 (*Moniteur belge* du 10 novembre 1957, p. 8028), modifié par l'arrêté ministériel du 25 mars 1964 (*Moniteur belge* du 28 mars 1964, p. 3233).

³ Les certificats du Fonds des Rentes, créés lors de la réforme du marché monétaire de novembre 1957, peuvent être détenus par les banques belges et luxembourgeoises, les caisses d'épargne privées, les institutions finan-

cières du secteur public et certains parastatiques d'exploitaton. Les taux indiqués étaient également valables pour les certificats de trésorerie B, qui ont été créés lors de la même réforme et remboursés définitivement le 18 juillet 1977.

⁴ Taux de la dernière adjudication hebdomadaire de l'année, du trimestre ou du mois.

⁵ Moyenne pondérée des taux des adjudications hebdomadaires de l'année, du trimestre ou du mois.

⁶ Taux uniques valables pour tous les certificats adjugés (taux les plus élevés retenus).

* Pas d'adjudication.

XIX - 5. — TAUX DE DEPOTS EN FRANCS BELGES DANS LES BANQUES ¹

Dates des changements	Comptes de dépôts à					
	vue	15 jours de préavis ²	terme ²			
			1 mois	3 mois	6 mois	12 mois
Taux en vigueur au 31-12-1972	0,50	1,00	2,00	3,00	4,00	5,00
1973 15 janvier	0,50	1,35	2,40	3,50	4,50	5,25
4 juin	0,50	1,75	2,90	4,00	5,00	5,50
16 août	0,50	2,75	3,90	5,00	5,75	6,25
15 décembre	0,50	3,50	4,65	5,75	6,40	6,75
1974 6 février	0,50	4,00	5,15	6,25	6,90	7,25
8 avril	0,50	4,50	5,65	6,75	7,15	7,25
20 mai	0,50	4,50	5,65	6,75	7,40	8,00
1 ^{er} juillet	0,50	5,00	6,00	7,00	7,50	8,00
15 septembre	0,50	5,25	6,25	7,25	7,75	8,25
12 novembre	0,50	4,75	5,75	7,00	7,50	8,25
1975 10 février	0,50	4,25	5,25	6,50	7,00	8,25
16 février	0,50	4,25	5,25	6,50	7,00	8,00
10 mars	0,50	3,50	4,75	6,00	6,50	7,75
1 ^{er} avril	0,50	3,50	4,75	6,00	6,50	7,25
20 mai	0,50	3,50	4,50	5,50	6,00	7,25
9 juin	0,50	3,00	4,00	5,00	5,50	6,75
10 octobre	0,50	2,50	3,50	4,65	5,25	6,75
1976 12 janvier	0,50	2,50	3,50	4,65	5,25	7,00
15 avril	0,50	3,00	4,00	5,15	5,75	7,25
23 août	0,50	3,75	4,75	5,90	6,25	7,25
20 septembre	0,50	4,75	5,75	6,75	7,00	7,25
1977 17 janvier	0,50	4,25	5,25	6,50	6,75	7,25
1 ^{er} mars	0,50	3,25	4,25	5,50	6,25	7,25
22 juin	0,50	3,25	4,25	5,50	6,25	7,00
5 juillet	0,50	3,00	4,00	5,25	6,00	7,00
19 septembre	0,50	2,75	3,75	5,00	5,75	6,75

¹ Tarif appliqué par 25 banques environ, dont les principales. D'autres banques, surtout régionales, appliquent en général un tarif supérieur.

² Les variations des taux des dépôts à préavis et à terme sont décidées en fonction des conditions du marché, de l'état de la balance des paiements

et de l'évolution de la conjoncture et font l'objet d'un accord précédé de consultations entre la B.N.B. et l'Association Belge des Banques.

**XIX - 6. — TAUX D'INTERET APPLIQUES SUR LIVRETS ORDINAIRES
A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

Dates des changements	1 ^{re} tranche 1		2 ^e tranche 2	
	Taux d'intérêt	Prime de fidélité ³	Taux d'intérêt	Prime de fidélité ³
Taux en vigueur au 31-12-1972	3,25	0,75	2,25	0,75
1973 1 ^{er} juin	3,50	0,75	2,50	0,75
1 ^{er} septembre	4,00	0,75	3,00	0,75
1974 1 ^{er} janvier	4,25	0,75	3,25	0,75
16 février	4,50	0,75	3,50	0,75
1 ^{er} juin	4,75	1,00	3,75	1,00
16 septembre ⁴	4,75	1,50	3,75	1,50
1975 1 ^{er} janvier	5,00	1,25	4,00	1,25
16 mars	4,75	1,25	3,75	1,25
1 ^{er} mai	4,50	1,25	3,50	1,25
16 juin	4,25	1,25	3,25	1,25
1977 16 septembre	4,00	1,50	3,00	1,50
1978 1 ^{er} janvier	4,00	1,25	3,00	1,25

¹ Taux alloués sur les dépôts (ou la fraction des dépôts) jusqu'à 500.000 F.

² Taux alloués sur la fraction des dépôts dépassant 500.000 F.

³ La prime de fidélité est accordée sur tout dépôt ou partie de dépôt qui est resté inscrit au livret entre le 16 janvier et le 31 décembre d'une même année.

⁴ Une « prime d'encouragement 1974 » au taux de 1 p.c. l'an est attribuée, prorata temporis pour la période du 16 septembre au 31 décembre 1974, sur l'accroissement moyen pondéré de l'avoir en compte par rapport au solde existant à la date du 15 septembre 1974.

**XIX - 7. — TAUX DE RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE,
COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES ¹**

Emprunts émis après le 1^{er} décembre 1962

Début de période	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance à plus de 5 ans			Taux moyen pondéré
	Etat	Paraétatiques et villes	Etat	Paraétatiques et villes	Sociétés privées	
1970	7,37	7,96	7,80	8,20	9,26	7,93
1971	6,92	7,37	7,79	7,97	9,32	7,78
1972	6,87	6,83	7,17	7,11	7,69	7,14
1973	6,76	6,81	7,21	7,11	7,74	7,14
1974	7,72	7,61	7,92	7,95	8,56	7,90
1975	8,76	9,18	9,03	9,41	10,90	9,13
1976	8,33	8,41	8,72	8,90	10,29	8,69
1977	9,32	9,30	9,22	9,62	11,70	9,35
1975 Octobre	8,28	8,39	8,50	8,61	10,38	8,53
1976 Janvier	8,33	8,41	8,72	8,90	10,29	8,69
Avril	8,34	8,89	9,00	9,01	11,21	8,94
Juillet	8,97	9,16	8,94	9,41	11,65	9,10
Octobre	9,31	9,25	9,11	9,36	11,99	9,24
1977 Janvier	9,32	9,30	9,22	9,62	11,70	9,35
Mars	9,07	9,04	9,08	9,29	10,73	9,13
Avril	9,14	9,04	9,06	9,21	10,82	9,11
Mai	8,93	8,85	8,94	9,20	10,47	9,00
Juin	9,17	8,87	8,93	9,29	10,42	9,05
Juillet	8,77	8,52	8,61	8,98	10,13	8,72
Août	8,68	8,29	8,62	8,73	10,04	8,63
Septembre	8,88	8,59	8,68	8,89	10,08	8,75
Octobre	8,65	8,42	8,42	8,75	9,56	8,53
Novembre	8,59	8,42	8,39	8,80	9,63	8,52
Décembre	8,66	8,43	8,42	8,79	9,97	8,54
1978 Janvier	9,01	8,73	8,76	9,04	9,85	8,86
Février	8,79	8,63	8,71	8,90	9,69	8,75
Mars	8,66	8,51	8,54	8,72	9,50	8,60

¹ Taux de rendement moyen calculé avant retenues fiscales à la source. Le taux du rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuités (remboursement,

intérêts, lots et primes éventuels) encore à recevoir, égalise cette valeur actuelle au prix d'achat du capital en vie, évalué au cours du jour, majoré des courtages et éventuellement des intérêts courus.

**XIX - 8. — TAUX DES BONS DE CAISSE ET OBLIGATIONS
EMIS PAR LES INSTITUTIONS PUBLIQUES DE CREDIT**

Dates des changements	1 an			5 ans			10 ans			20 ans		
	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel ¹	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel ¹	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel ¹	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel ¹
Taux en vigueur au 31-12-1968	5,00	100,00	5,00	6,50	100,00	6,50	6,75	100,00	6,75	6,75	98,50	6,89
1969 15 avril	5,50	100,00	5,50	6,75	100,00	6,75	6,75	98,50	6,96	6,75	97,50	6,99
16 juin	6,00	100,00	6,00	7,00	99,75	7,06	7,25	100,00	7,25	7,50	100,00	7,50
1 ^{er} novembre ..	7,00	100,00	7,00	8,00	100,00	8,00	8,25	99,50	8,33	8,25	98,00	8,46
1971 25 janvier ...	6,50	100,00	6,50	7,50	100,00	7,50	8,00	100,00	8,00	8,00	99,00	8,10
18 février ...	6,00	100,00	6,00	7,00	100,00	7,00	7,50	100,00	7,50	7,50	99,00	7,60
16 septembre ..	6,00	100,00	6,00	6,75	100,00	6,75	7,25	100,00	7,25	7,40	100,00	7,40
18 octobre ...	5,75	100,00	5,75	6,75	100,00	6,75	7,25	100,00	7,25	7,40	100,00	7,40
20 décembre ..	5,75	100,00	5,75	6,75	100,00	6,75	7,00	100,00	7,00	7,25	100,00	7,25
1972 17 janvier ...	5,65	100,00	5,65	6,75	100,00	6,75	7,00	100,00	7,00	7,00	100,00	7,00
13 mars	5,25	100,00	5,25	6,25	100,00	6,25	6,75	100,00	6,75	7,00	100,00	7,00
1973 15 janvier ...	5,50	100,00	5,50	6,75	100,00	6,75	7,00	100,00	7,00	7,25	100,00	7,25
4 juin	5,75	100,00	5,75	7,00	100,00	7,00	7,25	100,00	7,25	7,25	98,50	7,40
1 ^{er} septembre ..	6,50	100,00	6,50	7,50	100,00	7,50	7,75	100,00	7,75	7,75	98,00	7,95
15 décembre ..	6,75	100,00	6,75	7,50	100,00	7,50	7,75	100,00	7,75	7,75	98,00	7,95
1974 6 février ...	7,25	100,00	7,25	8,00	100,00	8,00	8,00	98,75	8,18	8,25	98,75	8,38
20 mai	8,00	100,00	8,00	8,75	100,00	8,75	9,00	100,00	9,00	9,00	98,75	9,14
9 septembre ..	8,25	100,00	8,25	9,75	100,00	9,75	10,00	100,00	10,00	10,00	100,00	10,00
1975 16 février ...	8,00	100,00	8,00	9,75	100,00	9,75	10,00	100,00	10,00	10,00	100,00	10,00
10 mars	7,75	100,00	7,75	9,00	100,00	9,00	9,25	100,00	9,25	9,25	100,00	9,25
24 avril	7,25	100,00	7,25	8,50	100,00	8,50	8,75	100,00	8,75	8,75	100,00	8,75
9 juin	6,75	100,00	6,75	8,00	100,00	8,00	8,25	100,00	8,25	8,25	100,00	8,25
1976 12 janvier ...	7,00	100,00	7,00	8,75	100,00	8,75	9,00	100,00	9,00	9,00	99,00	9,11
20 avril	7,25	100,00	7,25	9,50	100,00	9,50	10,00	100,00	10,00	10,00	100,00	10,00
1977 22 juin	7,00	100,00	7,00	9,25	100,00	9,25	9,75	100,00	9,75	9,75	100,00	9,75
12 août	7,00	100,00	7,00	9,00	100,00	9,00	9,50	100,00	9,50	9,50	100,00	9,50
19 septembre ..	6,75	100,00	6,75	8,50	100,00	8,50	9,00	100,00	9,00	9,00	100,00	9,00

¹ Taux de rendement réel brut à l'émission pour les souscripteurs autres que les placeurs institutionnels. Tous les bons de caisse et obligations sont remboursables au pair.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : situations hebdomadaires de la B.N.B. — *Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.)* : XXVI^e année, vol. I, n° 6, juin 1951 : « Le marché de l'argent au jour le jour depuis septembre 1950 » ; XXVIII^e année, vol. I, n° 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » ; XXXI^e année, vol. I, n° 2, février 1956 : « Statistique des

rendements des principaux types d'obligations » ; XXXII^e année, vol. II, n° 5, novembre 1957 : « La réforme du marché monétaire » ; XXXV^e année, vol. I, n° 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique » ; XXXVII^e année, vol. I, nos 3 et 4, mars et avril 1962 : « La réforme du 1^{er} janvier 1962 et le marché monétaire belge ».

XX. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

1. — TAUX D'ESCOMPTE *

(pour cent par an)

Mois des changements	Allemagne 1		Etats-Unis 2		France		Royaume-Uni 3		Italie 4		Pays-Bas 5		Canada		Suisse	
	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux
Taux en vigueur au 31-12-1975		3,50		6,00		8,00		11,25		9,00		4,50		9,00		3,00
1976 Janvier ...			19	5,50			2	11,00							13	2,50
Janvier ...							16	10,75								
Janvier ...							23	10,50								
Janvier ...							30	10,00								
Février ...							6	9,50	2	10,00	2	4,00				
Février ...							27	9,25	25	11,00						
Mars							5	9,00	18	15,00			8	9,50		
Avril							23	10,50								
Mai							21	11,50								
Juin											1	4,50			8	2,00
Juin											18	5,00				
Juillet					22	9,50										
Août											2	5,50				
Août											16	6,50				
Août											20	7,00				
Septembre .					23	10,50	10	13,00								
Octobre ...							7	15,00	4	18,00						
Novembre ..			22	5,25			19	14,75			29	6,00	22	9,00		
Décembre ..							17	14,50					22	8,50		
Décembre ..							24	14,25								
1977 Janvier ...							7	14,00			7	5,00				
Janvier ...							21	13,25								
Janvier ...							28	12,25								
Février ...							3	12,00					1	8,00		
Mars							10	11,00								
Mars							18	10,50								
Mars							31	9,50								
Avril							7	9,25								
Avril							15	9,00			18	4,50				
Avril							22	8,75								
Avril							29	8,25								
Mai							13	8,00			6	3,50	9	7,50		
Juin									13	16,00						
Juillet															15	1,50
Août							5	7,50								
Août			31	5,75	31	9,50	12	7,00	29	14,50						
Septembre .							9	6,50								
Septembre .							16	6,00								
Octobre .							7	5,50								
Octobre .			26	6,00			14	5,00								
Novembre .							25	7,00			11	4,50 ⁶				
Décembre ..	16	3,00														
1978 Janvier ...			9	6,50			6	6,50								
Février ...															27	1,00
Mars													9	8,00		

* Définitions des taux d'escompte officiels : voir « International Financial Statistics » (F.M.I.).

1 Taux d'application pour le papier mobilisé à l'intérieur des limites imposées par la Bundesbank. En plus, pendant certaines périodes, la Bundesbank met à la disposition des banques de la « monnaie banque centrale » sous forme d'achat avec obligation de rachat par les banques après 10 jours, d'effets commerciaux éligibles au réescompte à des taux variables, mais supérieurs au taux d'escompte officiel.

2 Federal Reserve Bank of New York.

3 Jusqu'au 2 février 1977, il s'agit d'un taux minimum de prêt, basé directement sur le taux moyen des bons du Trésor.

4 Taux applicable aux établissements de crédit qui ont eu recours au réescompte pour un montant supérieur à 5 p.c. de leurs réserves obligatoires pendant le semestre du calendrier précédant celui de l'opération.

5 La Nederlandsche Bank applique une commission spéciale pour les banques dont le recours moyen à la banque centrale, pendant une période déterminée, excède une limite imposée.

6 Le taux des avances qui est plus représentatif, s'élève à 5,00 p.c.

XX - 2. — BANQUE DE FRANCE

(millions de francs français)

	1974 31 décembre	1975 31 décembre	1976 31 décembre	1977 6 janvier	1978 5 janvier	1977 10 février	1978 9 février
ACTIF							
Or et créances sur l'étranger	42.896	100.098	92.854	92.626	110.125	95.168	107.918
Or	} 35.230	63.168	63.661	63.661	78.842	63.863	78.842
Disponibilités à vue à l'étranger		31.898	20.176	19.980	20.465	20.882	19.503
Avances au Fonds de Stabilisation des Changes ^{1 2}		7.324	4.856	8.973	8.941	10.818	10.379
Annuités de prêt de la B.I.R.D.	342	176	44	44	—	44	—
Créances sur le Trésor	6.944	10.697	13.382	18.475	15.614	11.621	18.590
Monnaies divisionnaires	110	71	171	277	317	247	224
Comptes courants postaux	134	43	487	203	182	187	191
Concours au Trésor Public ^{3 4}	6.700	9.650	11.495	16.738	13.457	9.960	16.580
Avance à l'Institut d'Emission des D.O.M. ⁵	—	933	1.229	1.257	1.658	1.227	1.595
Créances provenant d'opérations de refi- nancement	111.710	68.745	80.872	69.146	75.301	77.249	69.886
Effets escomptés ⁶	14.032	18.262	26.059	26.176	36.302	26.814	36.025
Effets achetés sur le marché monétaire et obligations ⁶	81.785	38.035	36.926	28.443	20.452	42.289	23.891
Avances sur titres	58	40	46	47	54	53	54
Effets en cours de recouvrement	15.835	12.408	17.841	14.480	18.493	8.093	9.916
Divers	2.600	3.304	4.165	2.932	3.131	3.029	3.110
Total ...	164.150	182.844	191.273	183.179	204.171	187.067	199.504

PASSIF

Billets en circulation	96.955	106.742	115.405	115.419	120.427	112.514	118.983
Comptes créditeurs extérieurs	5.270	6.814	7.522	7.531	4.967	7.594	4.902
Comptes des banques, institutions et personnes étrangères	1.195	922	513	522	670	585	605
Compte spécial du Fonds de Stabilisa- tion des Changes - Contrepartie des allocations de droits de tirage spé- ciaux	2.694	2.540	2.794	2.794	2.772	2.794	2.772
Dépôts en devises des banques et insti- tutions étrangères	1.381	3.352	4.215	4.215	1.525	4.215	1.525
Compte courant du Trésor public	3.022	4.719	1	1	1	3.810	1
Comptes créditeurs des agents économi- ques et financiers	47.720	12.767	15.435	8.391	10.309	12.427	9.863
Compte courant des établissements astreints à la constitution de réserves Autres comptes; dispositions et autres engagements à vue	44.801	10.175	12.783	6.520	8.255	10.793	8.086
Reserve de réévaluation des avoirs publics en or	2.919	2.592	2.652	1.871	2.054	1.634	1.777
Réserve de réévaluation des avoirs publics en or	—	43.553	43.997	43.997	59.053	44.135	59.053
Capital et fonds de réserve	1.021	1.243	1.368	1.368	1.444	1.368	1.444
Divers	10.162	7.006	7.545	6.472	7.970	5.219	5.258
Total ...	164.150	182.844	191.273	183.179	204.171	187.067	199.504

¹ Convention du 27 juin 1949 approuvée par la loi du 22 juillet 1949.

² Concours au Fonds Monétaire 2.487 3.348 4.945 4.939 4.294 4.958 4.176
Acquisition de droits de tirage spéciaux 1.128 1.289 1.306 1.306 1.335 1.307 1.334
Autres opérations 3.714 228 2.722 2.696 5.189 4.114 4.063

³ Convention du 17 septembre 1978 approuvée par la loi du 21 décembre 1978.

⁴ Montant maximum des concours au Trésor public : 20,05 milliards de F, dont 10,05 milliards de F non rémunérés.

⁵ Loi du 27 décembre 1974.

⁶ Décomposition du total des postes « Effets escomptés » et « Effets achetés sur le marché monétaire et obligations » :

Effets publics	2.682	20.328	26.812	21.649	16.017	14.986	15.751
Obligations	21	15	14	14	0	14	9
Bons à moyen terme	5.037	699	1.203	1.049	1.741	211	1.225
Crédits à moyen terme	24.957	22.208	29.284	29.390	37.167	29.606	36.981
— Prêts spéciaux à la construction	90	26	68	68	68	68	68
— Crédits à l'exportation	14.033	18.262	26.059	26.176	36.302	26.814	36.025
— Autres crédits	10.884	3.920	3.156	3.146	797	2.724	888
Crédits à court terme	63.120	13.047	5.673	2.517	1.820	24.286	5.949
— Crédits à l'exportation	11.401	4.005	1.542	1.438	819	6.789	4.095
— Autres crédits	51.719	9.042	4.131	1.079	1.001	17.497	1.854

XX - 3. — BANK OF ENGLAND

(millions of £)

	1974 February 28	1975 February 28	1976 February 29	1977 February 28	1977 January 5	1978 January 4	1977 February 9	1978 February 8
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------------	-------------------	--------------------	--------------------

ISSUE DEPARTMENT

Government Debt	11	11	11	11	11	11	11	11
Other Government Securities	3.513	4.625	5.234	5.540	5.646	7.075	5.538	6.570
Other Securities	1.076	739	805	1.224	1.368	914	1.151	1.069
Total ...	4.600	5.375	6.050	6.775	7.025	8.000	6.700	7.650

Notes Issued :								
In Circulation	4.573	5.355	6.042	6.758	7.020	7.974	6.697	7.635
In Banking Department	27	20	8	17	5	26	3	15
Total ...	4.600	5.375	6.050	6.775	7.025	8.000	6.700	7.650

BANKING DEPARTMENT

Government Securities	1.645	1.017	1.243	833	2.012	1.588	727	2.109
Advances and Other Accounts	155	452	274	641	454	452	733	234
Premises, Equipment and Other Securities	188	132	157	257	85	153	85	154
Notes	27	20	8	17	5	26	3	15
Coin
Total ...	2.015	1.621	1.682	1.748	2.556	2.219	1.548	2.512

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Public Deposits	82	64	85	112	21	27	17	27
(including Exchequer, National Loans Fund, National Debt Commissioners and Dividend Accounts)								
Special Deposits	1.368	936	980	712	1.837	1.185	727	1.204
Bankers Deposits	250	217	228	372	308	313	390	404
Reserves and Other Accounts	300	389	374	537	375	679	399	862
Total ...	2.015	1.621	1.682	1.748	2.556	2.219	1.548	2.512

XX - 4. — FEDERAL RESERVE BANKS ¹

(millions of \$)

	1978 December 31	1974 December 31	1975 December 31	1976 December 31	1977 January 5	1978 January 4	1977 February 9	1978 February 8
ASSETS								
Gold certificate account	11.460	11.652	11.599	11.598	11.598	11.719	11.658	11.718
Special Drawing Rights certificate account	400	400	500	1.200	1.200	1.250	1.200	1.250
Coin	271	240	347	364	351	276	395	340
Discounts and advances	1.258	298	229	25	30	1.096	81	329
Acceptances :								
Bought outright	68	579	741	196	196	...	191	...
Held under repurchase agreement	430	385	795	562	624	240	...
Federal agency obligations :								
Bought outright	1.937	4.702	6.072	6.794	6.794	8.004	6.790	7.982
Held under repurchase agreement	42	511	118	278	235	226	121	...
U.S. Government securities :								
Bought outright :								
Bills	36.897	36.765	37.207	38.571	38.437	41.485	40.356	36.806
Certificates
Notes	38.412	40.009	43.989	47.972	47.972	50,509	48.619	50.965
Bonds	3.149	3.284	5.521	6.725	6.725	8.848	6.773	8.949
Total bought outright ...	78.458	80.058	86.717	93.268	93.134	100.842	95.748	96.720
Held under repurchase agreement	58	443	1.217	3.753	2.375	1.010	1.908	...
Total U.S. Government securities ...	78.516	80.501	87.934	97.021	95.509	101.852	97.656	96.720
Total loans and securities	81.821	87.011	95.479	105.109	103.326	111.802	105.079	105.031
Cash items in process of collection	7.954	8.312	9.210	7.835	10.606	12.426	8.009	13.777
Bank premises	223	263	319	363	292	377	368	380
Operating equipment	—	—	13	25	—	—	—	—
Other assets	929	2.932	2.980	2.790	2.679	2.011	3.055	2.952
Total assets ...	103.058	110.810	120.447	129.284	130.052	139.861	129.764	135.448
LIABILITIES								
Federal Reserve notes	64.262	70.916	77.159	83.727	83.759	93.233	82.062	90.695
Deposits :								
Member bank reserves	27.060	25.825	26.097	25.158	30.474	27.204	28.974	27.724
U.S. Treasurer - general account	2.542	3.113	7.285	10.393	5.400	6.790	9.627	6.787
Foreign	251	418	353	352	269	376	272	271
Other	1.419	1.275	1.090	1.357	690	737	759	842
Total deposits :	31.272	30.631	34.825	37.260	36.833	35.107	39.632	35.624
Deferred availability cash items	4.855	6.328	5.495	5.234	6.407	8.215	4.961	5.488
Other liabilities and accrued dividends ...	981	1.141	1.110	1.097	1.003	1.168	990	1.418
Total liabilities ...	101.370	109.016	118.589	127.318	128.002	137.723	127.645	133.225
CAPITAL ACCOUNTS								
Capital paid in	844	897	929	983	983	1.030	986	1.039
Surplus	844	897	929	983	983	1.029	983	1.029
Other capital accounts	84	79	150	155
Total liabilities and capital accounts ...	103.058	110.810	120.447	129.284	130.052	139.861	129.764	135.448
Contingent liability on acceptances purchased for foreign correspondents	581	981

¹ Consolidated statement of condition of the twelve Federal Reserve Banks.

XX - 6. — BANCA D'ITALIA

(miliardi di lire)

	1973 dicembre	1974 dicembre	1975 dicembre	1976 dicembre	1976 ottobre	1977 ottobre	1976 novembre	1977 novembre
ATTIVO								
Oro	1.804	1.804	1.804	6.429	1.804	7.179	1.804	7.179
Cassa ¹	76	107	255	441	186	155	249	220
Portafoglio	93	156	13	17	20	24	20	26
Risconto per finanziamenti ammassi obblig. ²	1.142	1.178	1.216	1.259	1.258	1.309	1.257	1.309
Anticipazioni ³	2.033	3.058	769	1.018	1.553	1.049	1.210	625
Attività verso l'estero in valuta	3	6	3	4	13	16	18	6
Ufficio italiano dei cambi	5.655	7.696	9.538	9.744	9.630	12.370	10.049	13.026
Titoli emessi o garantiti dallo Stato ⁴ ...	6.251	10.677	18.226	28.027	25.221	22.358	25.642	22.008
Certificati di credito del Tesoro	—	1.748	40	17	22	470	18	459
Investimento fondi di riserva e fondi diversi ⁵	525	556	682	825	849	1.013	848	1.013
Anticipazioni straordinarie al Tesoro	339	339	339	339	339	...	339	...
C/c servizio tesoreria	2.913	2.962	3.522	5.216	5.659	6.076	5.273	6.588
Servizi diversi per conto dello Stato	650	747	64	92	85	88	69	35
Immobili
Partite varie	292	317	515	1.240	541	2.777	546	3.068
Spese	429	508	1.061	1.808	890	1.159	902	1.173
Totale attivo ...	22.205	31.859	38.047	56.476	48.069	56.043	48.244	56.735
PASSIVO								
Circolazione dei biglietti ⁶	10.029	11.190	12.921	14.590	13.112	14.539	13.158	14.596
Vaglia cambiari e altri debiti a vista ⁷ ..	148	178	134	89	61	68	93	89
Conti correnti liberi ⁸	650	547	2.040	718	319	237	197	529
Conti correnti vincolati	5.384	6.639	11.682	16.748	16.130	20.001	16.402	20.297
Conti speciali	—	1.748	51	50	70	952	55	918
Conti dell'estero in lire e valuta ⁹	3.858	7.743	7.825	9.439	9.576	7.890	9.540	7.729
Ufficio italiano dei cambi : c/c ordinario	—	165	...	42
Servizi diversi per conto dello Stato	194	171	116	917	78	133	78	134
Servizi di cassa per conto di enti vari ...	158	91	145	130	66	31	50	36
Fondi accantonati	815	845	1.179	6.342	1.186	7.100	1.185	7.100
Partite varie	453	1.955	758	5.438	6.432	3.747	6.431	3.944
Capitale
Fondo di riserva ordinario	29	37	49	60	59	72	59	72
Fondo di riserva straordinario	28	37	47	60	58	73	58	73
Rendite	459	543	1.100	1.853	922	1.200	938	1.218
Totale passivo e patrimonio ...	22.205	31.859	38.047	56.476	48.069	56.043	48.244	56.735
Depositanti di titoli e valori	14.386	20.708	18.222	86.119	95.741	25.784	92.731	30.448
¹ Di cui : biglietti e monete di Stato	23	24	22	35	31	28	35	29
² » aziende di credito	711	734	757	784	783	815	782	815
» istituti specialj	431	444	459	475	475	494	475	494
³ » aziende di credito	2.019	1.953	746	1.011	1.042	1.038	1.208	621
» istituti specialj	—	10	18	7	3	11	2	4
» altri	14	1
» anticipazioni a scadenza fissa	—	1.094	5	...	507
⁴ » titoli di stato e ob- { BOT e titoli bligaz. p/c Tesoro { a breve ...	1.669	6.162	9.915	17.648	14.902	9.129	15.105	8.153
» altri	4.395	4.072	7.971	10.056	9.992	12.929	10.210	13.555
⁵ » titoli di stato e obblig. p/c Tesoro .	295	325	443	535	588	714	587	714
⁶ » biglietti presso il Tesoro	15	11	13	15	13	—	13	—
⁷ » vaglia cambiari	45	57	75	89	61	68	85	74
⁸ » aziende di credito	227	491	1.380	293	268	209	174	497
» istituti specialj	475	43	638	399	24	19	14	9
⁹ » depositi in valuta vincolati a fronte di prestiti esteri di : aziende di credito	152	338	239	306	302	286	303	285
» istituti specialj	2.322	3.747	3.241	3.839	3.850	3.494	3.797	3.336
» altri enti non statali	589	97	102	88	86	22	87	...

XX - 7. — DEUTSCHE BUNDESBANK

(Millionen DM)

	1973 31. Dez.	1974 31. Dez.	1975 31. Dez.	1976 31. Dez.	1977 7. Jan.	1978 7. Jan.	1977 7. Febr.	1978 7. Febr.
AKTIVA								
Währungsreserven	88.179	71.805	74.614	76.656	77.246	81.630	75.913	83.378
Gold	14.001	14.002	14.002	14.002	14.002	14.066	14.034	14.065
Reserveposition im Internationalen Währungsfonds und Sonderziehungs- rechte	8.354	8.055	9.309	10.650	10.637	8.552	11.177	8.275
Devisen und Sorten	65.824	49.748	51.303	52.004	52.607	59.012	50.702	61.038
Kredite und sonstige Forderungen an das Ausland	4.279	11.636	11.804	11.848	11.848	9.256	11.833	9.256
Kredite an inländische Kreditinstitute ...	11.216	15.516	8.521	19.517	18.424	16.161	16.194	21.314
Inlandswechsel	10.435	12.305	5.910	12.185	14.061	14.309	14.846	15.872
Im Offenmarktgeschäft angekaufte In- landswechsel mit Rücknahmeverein- barung
Auslandswechsel	460	877	903	1.223	1.249	1.602	1.269	1.536
Lombardforderungen	321	2.334	1.703	6.109	3.115	250	79	3.906
Kredite und forderungen an öffentliche Haushalte	11.535	9.915	9.044	10.479	9.219	9.099	11.775	8.683
Kassenkredite (Buchkredite)	2.852	1.232	361	1.796	536	416	3.092	...
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatzanweisungen
Ausgleichsforderungen und unverzins- liche Schulderschreibung	8.683	8.683	8.683	8.683	8.683	8.683	8.683	8.683
Kredite an Bundesbahn und Bundespost Kassenkredite (Buchkredite)	300
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatzanweisungen	300
Wertpapiere	25	469	7.953	1.419	1.303	691	1.176	688
Deutsche Scheidemünzen	584	423	946	720	733	834	780	858
Postcheckguthaben	466	647	358	271	206	197	226	2.914
Sonstige Aktiva	4.882	7.115	8.139	4.546	3.938	3.918	3.648	9.085
Ausgleichsposten wegen Neubewertung der Fremdwährungsforderungen und -ver- bindlichkeiten — Bilanzverlust	10.279	14.004	8.931	7.489	7.489	10.925	7.489	10.925
Ingesamt ...	131.745	131.530	130.310	132.945	130.407	132.711	129.034	147.101

PASSIVA								
Banknotenumlauf	46.247	50.273	55.143	59.038	58.859	65.371	56.909	64.183
Einlagen von Kreditinstituten	51.913	46.504	44.591	51.298	49.929	48.086	50.081	49.869
auf Girokonten	51.892	46.483	44.563	51.270	49.902	48.060	50.046	49.840
sonstige	21	21	28	28	27	26	35	29
Einlagen von öffentlichen Haushalten ...	11.298	11.742	8.256	2.939	3.269	2.522	3.739	6.096
Bund	204	139	2.291	272	202	62	230	1.733
Lastenausgleichsfonds und E.R.P. Sondervermögen	174	163	358	304	582	474	509	519
Länder	2.403	643	2.106	2.094	2.333	1.963	2.845	3.773
Andere öffentliche Einleger	51	44	46	59	35	23	38	21
Sondereinlagen	8.466	10.753	3.455	210	117	—	117	—
Einlagen von anderen inländischen Einle- gern	2.932	2.739	2.502	2.588	2.143	2.337	2.265	9.472
Bundesbahn	16	5	5	4	4	5	8	7
Bundespost (einschl. Postscheck- und Postsparkassendämter)	2.455	2.227	1.962	2.070	1.675	1.849	1.787	9.020
Sonstige Einleger	461	507	535	514	464	483	470	445
Guthaben auf Sonderkonten Bardepot ...	244	127	256	58	72	—	105	—
Verbindlichkeiten aus dem Auslands- geschäft	918	1.284	840	1.097	976	626	557	575
Einlagen ausländischer Einleger	735	1.268	828	779	615	607	543	564
Verbindlichkeiten gegenüber dem Euro- päischen Fonds für währungspoli- tische Zusammenarbeit	306	306
Sonstige	183	16	12	12	55	19	14	11
Ausgleichsposten für zugewiesene Sonder- ziehungsrechte	1.747	1.600	1.665	1.489	1.489	1.387	1.489	1.387
Verbindlichkeiten aus abgegebenen Mobi- lisierungs- und Liquiditätspapieren ...	9.860	8.867	4.173	6.476	6.711	5.469	6.481	8.501
Rückstellungen	1.296	1.485	1.670	1.835	1.835	1.885	1.835	1.885
Grundkapital	290	290	290	290	290	290	290	290
Rücklagen	929	929	929	1.099	1.099	1.099	1.099	1.099
Sonstige Passiva	4.071	5.690	9.995	4.738	3.735	3.639	4.184	3.744
Ingesamt ...	131.745	131.530	130.310	132.945	130.407	132.711	129.034	147.101

XX - 8. — BANQUE NATIONALE SUISSE

(millions de francs suisses)

	1973 31 décembre	1974 31 décembre	1975 31 décembre	1976 31 décembre	1977 7 janvier	1978 6 janvier	1977 7 février	1978 7 février
ACTIF								
Encaisse or	11.893	11.893	11.893	11.904	11.904	11.904	11.904	11.904
Devises	12.520	11.571	14.706	20.426	16.962	18.725	13.975	18.559
Bons du Trésor étrangers en fr. s.	4.613	5.403	5.403	5.222	5.200	3.914	5.112	3.777
Portefeuille effets sur la Suisse :								
Effets de change	898	2.210	1.712	926	312	347	306	284
Bons du Trésor de la Confédération ...	200	484	227	375
Avances sur nantissement	558	700	200	157	27	19	30	4
Titres :								
pouvant servir de couverture	—	1
autres	—	92	3	64	64	542	64	408
Correspondants en Suisse	282	167	136	160	16	31	34	36
Reconnaissance de dette de la Confédération selon l'arrêté fédéral du 15-12-1971	1.243	622	622	—	—	—	—	—
Autres postes de l'actif	66	94	64	65	69	76	89	98
Total ...	32.273	33.236	34.966	39.299	34.554	35.558	31.514	35.071

PASSIF

Fonds propres	65	66	67	68	68	69	68	69
Billets en circulation	18.296	19.436	19.128	19.731	19.036	19.670	18.270	18.938
Engagements à vue :								
Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	8.235	9.505	11.479	12.644	8.749	10.370	5.848	8.961
Autres engagements à vue	801	862	1.817	4.005	3.194	2.222	3.814	2.381
Avoirs minimaux des banques sur :								
les engagements en Suisse	1.600
les engagements envers l'étranger	1.272	348	165	246	246	...	222	...
Engagements à terme :								
Rescriptions de stérilisation	121	247	380	955	1.580	1.889	1.580	3.300
Comptes spéciaux	83	986
Comptes de stérilisation de l'adminis- tration fédérale	26	—	—	—	—	—	—	—
Autres postes du passif	1.774	1.786	1.930	1.650	1.681	1.338	1.712	1.422
Total ...	32.273	33.236	34.966	39.299	34.554	35.558	31.514	35.071

XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX

Situation en millions de francs or

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 4 des statuts)]

Actif

	1976 31 décembre	1977 31 décembre	1977 31 janvier	1978 31 janvier	1977 28 février	1978 28 février
I. Or	3.876	5.045	3.890	4.999	4.051	5.088
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue ...	72	98	115	46	48	123
III. Bons du Trésor	105	280	105	280	167	283
IV. Dépôts à terme et avances	39.252	50.625	38.343	50.550	40.158	51.303
1. Or :						
a) à 3 mois au maximum	45	...	76	...	80	...
b) à plus de 3 mois	35
2. Monnaies :						
a) à 3 mois au maximum	30.940	35.667	28.959	34.765	29.420	33.032
b) à plus de 3 mois	8.282	14.958	9.308	15.785	10.658	18.271
V. Titres à terme	5.044	2.481	3.876	2.515	3.579	2.451
a) à 3 mois au maximum	4.664	2.130	3.492	2.214	3.254	2.092
b) à plus de 3 mois	380	351	384	301	326	359
VI. Divers	32	946	31	975	140	944
<i>Total de l'actif</i> ...	48.381	59.475	46.360	59.365	48.143	60.192

XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX

Situation en millions de francs or

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 4 des statuts)]

Passif

	1976 31 décembre	1977 31 décembre	1977 31 janvier	1978 31 janvier	1977 28 février	1978 28 février
I. Capital :						
Actions libérées de 25 %	301	301	301	301	301	301
II. Réserves	952	1.072	952	1.072	952	1.072
1. Fonds de Réserve Légale	30	30	30	30	30	30
2. Fonds de Réserve Générale	424	472	424	472	424	472
3. Fonds Spécial de Réserve de Dividendes .	75	75	75	75	75	75
4. Fonds de Réserve Libre	423	495	423	495	423	495
III. Dépôts (or)	3.466	3.824	3.487	3.793	3.595	3.909
1. Banques centrales :						
a) à vue	3.134	3.464	2.520	3.433	2.499	3.552
b) à 3 mois au maximum	273	241	892	241	1.038	147
c) à plus de 3 mois	26	86	42	86	25	177
2. Autres déposants :						
a) à vue	33	33	33	33	33	33
b) à plus de 3 mois	—	—	—	—	—	—
IV. Dépôts (monnaies)	43.037	53.541	40.986	53.429	42.658	54.126
1. Banques centrales :						
a) à vue	584	508	495	651	560	967
b) à 3 mois au maximum	37.571	41.601	34.949	39.984	35.145	38.830
c) à plus de 3 mois	3.498	10.731	4.459	11.766	5.436	13.446
2. Autres déposants :						
a) à vue	35	60	103	38	44	86
b) à 3 mois au maximum	1.158	615	847	898	1.352	661
c) à plus de 3 mois	191	26	133	92	121	136
V. Divers	582	721	594	754	605	771
VI. Provisions	43	16	40	16	32	13
<i>Total du passif ...</i>	48.381	59.475	46.360	59.365	48.143	60.192

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est faite des autres textes législatifs.

Par ailleurs, la législation économique mentionne les décisions, directives et règlements les plus importants figurant dans le Journal officiel des Communautés Européennes.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

1. Economie générale; 2. Monnaie, crédit et banque; 3. Finances publiques; 4. Agriculture; 5. Industrie; 6. Travail; 7. Commerce intérieur; 8. Commerce extérieur; 9. Transports; 10. Prix et salaires; 11. Pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers; 12. Communauté Economique Européenne.

2. — MONNAIE, CREDIT ET BANQUE

Loi du 20 février 1978

modifiant la loi du 12 juin 1930 portant création d'un Fonds monétaire (Moniteur du 11 mars 1978, p. 2734).

Article unique. — L'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, de la loi du 12 juin 1930 portant création d'un Fonds monétaire, modifié par la loi du 21 mai 1973, est remplacé par la disposition suivante :

« La limite assignée à l'émission des monnaies divisionnaires est fixée à dix-huit milliards de francs. »

Loi du 20 février 1978

modifiant l'arrêté royal n° 175 du 13 juin 1935 portant création d'un Institut de Réescompte et de Garantie (Moniteur du 30 mars 1978, p. 3492).

Article 1^{er}. — L'article 4, 5^o, de l'arrêté royal n° 175 du 13 juin 1935 portant création d'un Institut de Réescompte et de Garantie est remplacé par la disposition suivante :

« 5^o faire toutes opérations de crédit, de prêt ou d'emprunt, en francs belges avec des intermédiaires financiers ».

Art. 2. — La disposition introduite par la loi du 25 juillet 1974 dans l'article 5 de l'arrêté royal n° 175 du 13 juin 1935, portant création d'un Institut de Réescompte et de Garantie est remplacée par la disposition suivante :

« Par voie de modification aux statuts dans les formes requises par l'article 16, alinéa 2, cette limite peut être portée par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres à cinquante-cinq milliards de francs et ensuite, par libérations successives de neuf tranches de cinq milliards de francs chacune, à cent milliards de francs ».

Arrêté royal du 27 février 1978

portant modification de l'arrêté royal du 19 avril 1968 fixant les règles relatives au placement des disponibilités de l'Office national des pensions pour travailleurs salariés (Moniteur du 18 mars 1978, p. 3079). (Voir aussi rubrique 11.)

Article 1^{er}. — A l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 19 avril 1968 fixant les règles relatives au placement des disponibilités de l'Office national des pensions pour travailleurs salariés sont apportées les modifications suivantes :

1^o aux alinéas 2 et 3, les mots « Notre Ministre de la Prévoyance sociale » sont remplacés par les mots « Le Ministre dont relève l'organisme »;

2^o l'alinéa 2 est complété comme suit :

« Pour le calcul du montant des fonds affectés à ces modes de placements et pour la fixation du montant total des placements, il n'est tenu compte ni de la partie du patrimoine de l'Office national des pensions pour travailleurs salariés dont dispose cet organisme en vertu de l'arrêté royal du 2 septembre 1970 réglant la répartition du patrimoine entre l'Office national des pensions pour travailleurs salariés et la Caisse nationale des pensions pour employés, ni de la valeur des immeubles ou des parties d'immeubles, qui sont affectés uniquement à l'usage administratif propre de l'organisme. »;

3^o la disposition suivante est insérée entre les alinéas 2 et 3 :

« L'autorisation du Ministre dont relève l'organisme et du Ministre des Finances est requise pour pouvoir procéder à d'autres placements que ceux visés à l'alinéa 1^{er}. »

Arrêté royal du 9 mars 1978

modifiant l'arrêté royal du 23 décembre 1957 relatif à certaines mesures d'exécution de la loi du 9 juillet 1957 réglementant les ventes à tempérament et leur financement (Moniteur du 23 mars 1978, p. 3224).

Article 1^{er}. — L'article 1^{er} de l'arrêté royal susdit du 23 décembre 1957 relatif à certaines mesures d'exécution de la loi du 9 juillet 1957 réglementant les ventes à tempérament et leur financement est remplacé par la disposition suivante :

« Article 1^{er}. — Les catégories de prestations de services suivantes tombent sous l'application de la loi du 9 juillet 1957 :

- » 1^o l'organisation de voyages;
- » 2^o la réparation de véhicules automobiles de toute espèce;
- » 3^o les cours par correspondance;
- » 4^o les cours oraux de coupe et de couture, de sténographie, de dactylographie, de conduite automobile et les cours oraux relatifs à l'informatique. »

Arrêté ministériel du 13 mars 1978

portant exécution de l'article 1^{er}, alinéa 2, de l'arrêté royal du 19 avril 1968 fixant les règles relatives au placement des disponibilités de l'Office national des pensions pour travailleurs salariés (Moniteur du 18 mars 1978, p. 3080). (Voir aussi rubrique 11.)

Article 1^{er}. — Les fonds disponibles de l'Office national des pensions pour travailleurs salariés peuvent être affectés par cet organisme aux modes de placement visés à l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2^o et 3^o, de l'arrêté royal du 19 avril 1968 fixant les règles relatives au placement des disponibilités de l'Office national des pensions pour travailleurs salariés, à concurrence d'une quotité ne dépassant pas respectivement 20 p.c. et 5 p.c. du total des placements.

3. — FINANCES PUBLIQUES

Loi du 23 décembre 1977

contenant le budget des Affaires régionales wallonnes de l'année budgétaire 1977 (Moniteur du 8 mars 1978, p. 2493).

Article 1^{er}. — Il est ouvert, pour les dépenses de la politique régionale wallonne afférentes à l'année budgétaire 1977, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

(En millions de francs)

	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Dépenses courantes (Titre I)	4.908,8	59,1	51,1
Dépenses de capital (Titre II)	2.556,9	4.167,6	2.791,5
Total ...	7.465,7	4.226,7	2.842,6

Arrêté royal du 23 janvier 1978

fixant la situation des crédits reportés de la Dette publique de l'année 1976 (Moniteur du 4 mars 1978, p. 2355).

Loi du 1^{er} février 1978

ajustant le budget du Ministère de la Prévoyance sociale pour l'année budgétaire 1977 (Moniteur du 4 mars 1978, p. 2343).

Loi du 1^{er} février 1978

contenant le budget du Ministère de la Prévoyance sociale pour l'année budgétaire 1978 (Moniteur du 7 mars 1978, p. 2406).

.....

Article 1^{er}. — Il est ouvert, pour les dépenses du Ministère de la Prévoyance sociale afférentes à l'année budgétaire 1978 des crédits s'élevant aux montants ci-après :

(En millions de francs)

	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Dépenses courantes (Titre I)	86.805,6	—	—
Dépenses de capital (Titre II)	5,9	—	—
Total ...	86.811,5	—	—

.....

Arrêté royal du 8 février 1978

déterminant les montants à prélever sur le produit de la taxe sur la valeur ajoutée de l'année 1977 (Moniteur du 18 mars 1978, p. 3078).

Article 1^{er}. — Les montants à prélever sur le produit de la taxe sur la valeur ajoutée de l'année 1977 sont fixés comme suit pour le quatrième trimestre :

a) quatre cent soixante-cinq millions de francs au profit du Fonds d'expansion économique et de reconversion régionale;

b) neuf cent trente-trois millions de francs au profit du Fonds des routes;

.....

Loi du 9 février 1978

contenant le budget du Ministère de l'Agriculture pour l'année budgétaire 1978 (Moniteur du 18 mars 1978, p. 3045).

.....

Article 1^{er}. — Il est ouvert, pour les dépenses du Ministère de l'Agriculture afférentes à l'année budgétaire 1978, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

(En millions de francs)

	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Dépenses courantes (Titre I)	8.150,7	—	—
Dépenses de capital (Titre II)	339,9	385,8	564,8
Total ...	8.490,6	385,8	564,8

.....

Loi du 9 février 1978

ajustant le budget du Ministère de l'Agriculture pour l'année budgétaire 1977 (Moniteur du 31 mars 1978, p. 3549).

Loi du 20 février 1978

sur les subventions de l'Etat à certains investissements d'intérêt public (Moniteur du 2 mars 1978, p. 2247).

Arrêté ministériel du 22 février 1978

modifiant celui du 15 décembre 1965 relatif aux valeurs admises pour la constitution des cautionnements à la Caisse des Dépôts et Consignations (Moniteur du 4 mars 1978, p. 2359).

Loi du 30 mars 1978

ouvrant de nouveaux crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'année budgétaire 1978, et destinés à assurer la marche des services publics durant le deuxième trimestre de 1978 (Moniteur du 31 mars 1978, p. 3556).

10. — PRIX ET SALAIRES

Arrêté royal du 21 février 1978

rendant obligatoire la convention collective de travail du 16 février 1977, conclue au sein de la Commission paritaire nationale de l'industrie chimique, fixant un salaire horaire minimum (Moniteur du 16 mars 1978, p. 2966).

.....

CHAPITRE II

Fixation du salaire horaire minimum

Art. 2. — Sans préjudice de l'application des dispositions de la convention collective de travail du 12 avril 1972, conclue au sein de la Commission paritaire nationale de l'industrie chimique, fixant le barème des jeunes, rendue obligatoire par arrêté royal du 13 juin 1972, le salaire horaire minimum est porté à 118,35 francs à partir du 1^{er} février 1977.

Art. 3. — Ce salaire horaire minimum comprend le salaire horaire de base et les primes permanentes de production, à l'exclusion de toutes les autres primes.

Art. 4. — Les primes de production comprises dans le salaire horaire minimum sont calculées sur une moyenne mensuelle.

Art. 5. — Le salaire horaire minimum fixé à l'article 2 correspond à une durée hebdomadaire de travail de quarante heures.

CHAPITRE III

Liaison du salaire horaire minimum à l'indice des prix à la consommation

Art. 6. — Le salaire horaire minimum fixé à l'article 2 est lié à l'indice des prix à la consommation, conformément aux dispositions de la convention collective de travail du 22 septembre 1976, conclue au sein de la Commission paritaire nationale de l'industrie chimique, rattachant les salaires à l'indice des prix à la consommation, et correspond à l'indice de référence 118,86.

.....

Arrêté ministériel du 6 mars 1978

réglementant les prix des viandes bovines et porcines (Moniteur du 9 mars 1978, p. 2626).

11. — PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS

Arrêté royal du 27 février 1978

portant modification de l'arrêté royal du 19 avril 1968 fixant les règles relatives au placement des disponibilités de l'Office national des pensions pour travailleurs salariés (Moniteur du 18 mars 1978, p. 3079). (Voir texte rubrique 2.)

Arrêté ministériel du 13 mars 1978

portant exécution de l'article 1^{er}, alinéa 2, de l'arrêté royal du 19 avril 1968 fixant les règles relatives au placement des disponibilités de l'Office national des pensions pour travailleurs salariés (Moniteur du 18 mars 1978, p. 3080). (Voir texte rubrique 2.)

BIBLIOGRAPHIE
RELATIVE AUX PROBLEMES
ECONOMIQUES ET FINANCIERS
INTERESSANT LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans le Bulletin de mars 1978. Les ouvrages et articles retenus sont classés par sujets selon le plan de classification décimale en usage à la Banque Nationale. Une version abrégée de ce plan a été publiée dans le numéro de janvier 1974.

L'abonné qui le désire peut obtenir cette version sur simple demande au Service de la Documentation de la Banque Nationale de Belgique, boulevard de Berlaimont, 5, 1000 Bruxelles. La version complète du plan peut être consultée à la Bibliothèque scientifique de la Banque.

Il est rappelé que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

**

301. - 307.23 - 307.26

330.40 - 330.52 - 331.150.

331.01 - 338.046.1

COMMUNAUTES EUROPEENNES.

Coût de la main-d'œuvre dans le commerce, les banques et les assurances, 1974.

(Textes en danois, allemand, anglais, français, italien et néerlandais.)

Luxembourg, Office statistique des Communautés Européennes, 1977, 232 p.

GALBRAITH, J.K.

The Age of Uncertainty.

Boston, Houghton Mifflin, 1977, 365 p.

305.4

330.52

COMMUNAUTES EUROPEENNES.

Tableaux entrées-sorties, 5. Belgique 1970.

Luxembourg, Office statistique des Communautés Européennes, 1977, 35+82 p.

SMETS, F.A.

Capital mérite salaire. Réflexions pour une réforme de notre régime économique.

(In : *Etudes et Expansion*, Liège, n° 274, octobre-novembre-décembre 1977, pp. 785-792.)

BELG. 157

306.15

330.581.

PHILIPS, L. and PIERAERTS, P.

Substitution Versus Addiction in the True Index of Real Wages.

(In : *Core Discussion Papers*, Heverlee, No. 7740, October 1977, 17 p.)

BELG. 57

DONCKELS, R.

Het plan 1976-1980 : doelstellingen en beleidsopties
3. Regionale opties.

(In : *Economisch en Sociaal Tijdschrift*, Antwerpen, n° 1, februari 1978, blz. 61-82.)

BELG. 64 B

307.10 - 307.21 - 307.5

331.01 - 338.40

COMMUNAUTES EUROPEENNES.

Statistiques régionales 1975; population, emploi, conditions de vie.

(Textes en danois, allemand, anglais, français, italien et néerlandais.)

Luxembourg, Office statistique des Communautés Européennes, 1977, 361 p.

CLAES, W.

Beschouwingen over de economische crisis.

(In : *Ondernemen*, Brussel, n° 3, maart 1978, blz. 109-113.)

BELG. 48

331.061.

331.30

Encore cinq années difficiles ?

(In : *Bulletin hebdomadaire - Kredietbank, Bruxelles*, n° 7, 17 février 1978, pp. 1-4 + 9 p.)

BELG. 33

GHYMERS, Chr.

Conjoncture de l'économie belge. Les entreprises en position critique.

(In : *Chroniques d'Actualité de la S.E.D.E.I.S., Paris*, n° 1, 1^{er} janvier 1978, pp. 13-34.)

FR. 10 B

331.061.

332.11

Prévisions économiques pour 1978 dans les trois pays du Benelux.

(In : *Benelux, Bruxelles*, n° 1, 1^{er} trimestre 1978, pp. 35-44.)

BELG. 18 A/1

Un rôle accru dans l'entreprise pour le travailleur européen.

(In : *Documentation européenne, Luxembourg*, n° 3, septembre 1977, 36 p.)

C.E. 5 D

331.30

332.620.

de STRYCKER, C.

Economische beschouwingen bij de jaarwisseling.

(In : *Ondernemen, Brussel*, n° 2, februari 1978, blz. 63-65.)

BELG. 48

CLAEYE, E. e.a.

Conjuncturele en structurele aspecten van de werkloosheid in België.

(In : *Tijdschrift voor Economie en Management, Leuven*, n° 4, december 1977, blz. 419-449.)

BELG. 171

331.30 - 331.01

332.621.0

EYSKENS, M.

Notre économie entre l'espoir et la crise. (Discours prononcé le 10 septembre 1977, à l'occasion de l'ouverture officielle de la Foire Commerciale de Gand.)

(*Bulletin de Documentation - Ministère des Finances, Bruxelles*, n° 1, janvier 1978, pp. 5-23.)

BELG. 99

DEVOS, W.

Toekomstbeeld : 500.000 werklozen ?

(In : *Socialistische Standpunten, Brussel*, n° 1, 1978, blz. 3-28.)

BELG. 155 D

COSSEY, H. e.a.

Evaluatie van de stages voor jongeren in ondernemingen, openbare diensten en onderwijsinstellingen.

(In : *De Gids op Maatschappelijk Gebied, Brussel, n° 1, januari 1978, blz. 21-41.*)

BELG. 71

FAUCON, J.

Emploi féminin. Où va la Wallonie ?

(In : *Wallonie, Namur, n° 1, 1978, pp. 13-28.*)

BELG. 186

332.630. - 332.620. - 332.691.

332.811.

SCHOONBROODT, J.

L'emploi en voie de sous-développement.

(In : *La Revue Nouvelle, Bruxelles, n° 1, janvier 1978, pp. 19-29.*)

BELG. 149

Arbeidsduurvermindering : Nu !

(In : *De Gids op Maatschappelijk Gebied, Brussel, n° 1, januari 1978, blz. 3-10.*)

BELG. 71

332.630.

332.811.

SPITAEELS, G.

Le plan de résorption du chômage.

(In : *Socialisme, Bruxelles, n° 144, décembre 1977, pp. 439-448.*)

BELG. 155 C

Non à la réduction de la durée du travail.

(In : *Fabrimétal, Bruxelles, n° 2, février 1978, pp. 11-13.*)

BELG. 69

332.691.

332.811.

FREEDMAN, D.H.

Les perspectives de l'emploi dans les pays industrialisés à économie de marché.

(In : *Revue internationale du Travail, Genève, n° 1, 1978, pp. 1-23.*)

B.I.T. 10

Travail à temps partiel. Les propositions de la FEB.

(In : *Bulletin de la Fédération des Entreprises de Belgique, Bruxelles, n° 2, 10 janvier 1978, pp. 137-149.*)

BELG. 32

TILMAN, P.

Formation, emploi et inégalité sociale.

(In : La Revue Nouvelle, Bruxelles, n° 1, janvier 1978, pp. 9-18.)

BELG. 149 D

VAN DER HEYDE, E.

Nouvelle structuration de la relation entre l'employé de banque et son activité professionnelle.

(In : Revue de la Banque, Bruxelles, n° 1, 1978, pp. 7-19.)

BELG. 134

MAGERMAN, K.

L'occupation de l'entreprise par les travailleurs.

(In : Revue du Travail, Bruxelles, n° 11, novembre 1977, pp. 770-791.)

BELG. 153

LEVY-GARBOUA, V. et MAAREK, G.

Le comportement des banques et la politique monétaire.

(In : Banque de France - Cahiers économiques et monétaires, n° 5, 1977, pp. 5-33.)

FR. 6 B

MONIEZ, J.-Cl.

Le démarrage du réseau S.W.I.F.T.

(In : Banque, Paris, n° 369, janvier 1978, pp. 87-88.)

FR. 6

HAFFNER, Fr.

Die Einflüsse der zentralen Geldumlaufplanung auf Planerfüllung und monetäre Stabilität.

(In : Kredit und Kapital, Berlin, N. 4, 1977, S. 490-515.)

DEUTSCHL. 16 F

DE SMET, M. e.a.

Familiealbum van het Belgisch bankwezen van 1970 tot 1977.

(In : Tijdschrift voor het Bankwezen, Brussel, n° 1, 1978, blz. 21-34.)

BELG. 134

La Société Nationale de Crédit et d'Investissement.

(In : Ministère des Finances - Bulletin d'Information, Luxembourg, n° 2, janvier 1978, pp. 11-17.)

LUX. 8

GEENS, G.

Heeft het Westen nog economische toekomst ?
Brussel, Studiecentrum voor Financienwezen, Reeks studiën en voordrachten, n° 283, december 1977, 27 blz.

BUESCHGEN, H. und STEINBRINK, K.

Verstaatlichung der Banken ? Forderungen und Argumente.
Köln, Deutscher Instituts-Verlag, 1977, 238 S.

333.130. - 333.451.6 - 333.825.
382.240.0

333.401.

LAMFALUSSY, A.

Faut-il contrôler le flottement des changes ?
Bruxelles, Centre d'Etudes Financières, Collection des études et conférences, n° 284, décembre 1977, 27 p.

de la GENIERE, R.

Monnaie et contre-monnaie.
(In : Banque, Paris, n° 369, janvier 1978, pp. 15-27.)
 FR. 6

333.138.1

333.403. - 333.110. - 333.820.
333.846.0

Les fonds communs de placement.
(In : Bulletin financier - Banque Bruxelles Lambert, Bruxelles, n° 8, 24 février 1978, pp. 1-4.)
 BELG. 34 A

AFTALION, F. et PORTAIT, R.

Propositions pour une stratégie monétaire. (I) (II)
(In : Banque, Paris, n° 369, janvier 1978, pp. 29-34; n° 370, février 1978, pp. 167-174.)
 FR. 6

333.139.2 - 347.734.

333.428.

ROEMER, M.

Harmonisierung der Bankenaufsicht in der Europäischen Gemeinschaft; Grundlagen und Ansätze.
Berlin, Erich Schmidt Verlag, 1977, 177 S.

NELDNER, M.

Der Einfluss der Nicht-Banken auf das gesamtwirtschaftliche Geldangebot.
(In : Kredit und Kapital, Berlin, N. 4, 1977, S. 461-489.)
 DEUTSCHL. 16 F

The International Conduct of Exchange Policy.

(In : *Montagu-Quarterly Review*, London, 1978, pp. 1-3.)

G.B. 41

JELOWICKI, J.

Institutions de coopération monétaire et financière internationales nées des accords de Bretton Woods. Le Fonds Monétaire International. La Banque Mondiale.

(In : *Bulletin de Documentation - Ministère des Finances*, Bruxelles, n° 2, février 1978, pp. 75-131.)

BELG. 99

333.432.7

333.432.8

JONKER, C.J.

Monetary Reform.

(In : *Etudes et Expansion*, Liège, n° 274, octobre-novembre-décembre 1977, pp. 767-771.)

BELG. 157

VAN YPERSELE, J.

Renforcer le droit de tirage spécial du F.M.I.

(In : *Etudes et Expansion*, Liège, n° 274, octobre-novembre-décembre 1977, pp. 761-765.)

BELG.157

333.432.7

333.451.1

REY, J.J.

A la recherche de l'étalon perdu.

(In : *Etudes et Expansion*, Liège, n° 274, octobre-novembre-décembre 1977, pp. 751-756.)

BELG. 157

DE RIDDER, P.B.

Wisselkoers, concurrentiepositie en werkgelegenheid.

(In : *Economisch Statistische Berichten*, Rotterdam, n° 3143, 22 februari 1978, blz. 198-202.)

NED. 10

333.432.8 - 382.257.

333.451.6

DREYER, S.

Composite Reserve Assets in the International Monetary System.

Greenwich, JAI Press, 1977, XVI+191 p.

ARTUS, J.R. et CROCKETT, A.D.

Les taux de change flottants — quelques questions de politique économique.

(In : *Finances et Développement*, Washington, n° 4, décembre 1977, pp. 26-30.)

F.M.I. 5

333.451.6

333.633.9

COULBOIS, P.

Les changes flottants : un bilan.

(In : *Eurépargne, Luxembourg, n° 2, février 1978, pp. 1-6.*)

LUX. 4

Les certificats de participation en projets immobiliers.

(In : *Bulletin hebdomadaire - Kredietbank, Bruxelles, n° 8, 24 février 1978, pp. 1-6.*)

BELG. 33

333.451.6 - 333.841.

333.662.

HUGONNIER, B.

La responsabilité des changes flexibles dans l'inflation mondiale.

(In : *Banque, Paris, n° 370, février 1978, pp. 184-187.*)

FR. 6

The Euromarkets and Inflation.

(In : *International Currency Review, London, No. 1, January-February 1978, pp. 22-27.*)

G.B. 26 D

333.482

333.736. - 333.131.36

COSTE, R.

La protection de l'épargne par l'indexation.

(In : *Eurépargne, Luxembourg, n° 1, janvier 1978, pp. 13-17.*)

LUX. 4

SOCIETE GENERALE DE BANQUE.

Introduction au crédit documentaire.

Bruxelles, Société Générale de Banque, 1977, 28 p.

333.613.

333.825.

Les entreprises et la Bourse belge en 1977.

(In : *Paribas Belgique présente, Bruxelles, n° 1, 1978, pp. 1-27.*)

BELG. 64 E

ROUSSEAUX, R.

De versterkte dollarstandaard.

(In : *De Gids op Maatschappelijk Gebied, Brussel, n° 1, januari 1978, blz. 72-78.*)

BELG. 71

333.831.0

334.150.0

Perspectives des taux d'intérêt en Belgique.

(In : *Bulletin Financier - Banque Bruxelles Lambert, Bruxelles, n° 6, 10 février 1978, pp. 1-4.*)

BELG. 34 A

JENKINS, R.

The Community's Profile in World Affairs.

(In : *Studia diplomatica, Bruxelles, n° 6, décembre 1977, pp. 603-610.*)

BELG. 50

333.841. - 339.311.0

334.150.6

DETREZ, R.

Epargne - Crédit - Inflation. Essai de contribution à la solution partielle du marasme.

(In : *Revue de la Banque, Bruxelles, n° 1, 1978, pp. 41-46.*)

BELG. 134

de LAVELEYE, E.

The Budgetary Procedures of the European Communities : Evolution and Legal Developments.

Bruxelles, Oyez, 1977, IV + 146 p.

333.841. - 333.846.2 - 333.846.4

334.150.6

PANEL, J.

« L'argent » ou J.K. Galbraith et l'inflation.

(In : *Problèmes économiques, Paris, n° 1558, 1^{er} février 1978, pp. 10-14.*)

FR. 51 A

ISAAC, G.

La rénovation des institutions financières des communautés européennes depuis 1970.

(In : *Revue trimestrielle de Droit européen, Paris, n° 4, octobre-décembre 1977, pp. 736-810.*)

333.841. - 339.21

334.151.1 - 334.151.20

STAVAUX, M.

Inflation et revenus non-salariaux.

(In : *Institut Emile Vandervelde - Notes de documentation, Bruxelles, n° 7, 1977, pp. 2-74.*)

BELG. 96

GUTH, W.

L'Europe face aux problèmes économiques et monétaires.

(In : *Banque, Paris, n° 370, février 1978, pp. 147-155.*)

FR. 6

JENKINS, R.

Déclaration de la Commission sur l'Union économique et monétaire.

(In : *Journal officiel des Communautés européennes - Annexe - Débats du Parlement européen, Luxembourg, n° 225, janvier 1978, pp. 70-91.*)

C.E. 5

Monetary Compensatory Amounts.

(In : *International Currency Review, London, No. 1, January-February 1978, pp. 28-32.*)

G.B. 26 D

334.151.20

334.152.0 - 334.153.0

JENKINS, R.

European Monetary Union.

(In : *Lloyds Bank Review, London, No. 127, January 1978, pp. 1-14.*)

G.B. 31

TOMSA, B.

La politique commerciale commune de la C.E.E. et les pays de l'Europe de l'Est.

Bruxelles, Bruylant, 1977, XI+270 p.

334.151.20

334.153.0

MUELLER-HERMAN, e.a.

Proposition de résolution présentée par MM. Müller-Herman, Klepsch, Notenboom, Ripamonti et Deschamps au nom du groupe démocrate-chrétien conformément à l'article 25 du Règlement sur la relance de l'Union Economique et Monétaire.

(In : *Parlement européen - Documents de séance, Luxembourg, n° 496, 17 janvier 1978, pp. 1-11.*)

C.E. 4

Programme de la XXXI^e Table Ronde des problèmes de l'Europe. Thème : « Vers l'élargissement de la Communauté ».

(In : *Les Problèmes de l'Europe, Paris, n° 77-78, décembre 1977, pp. 17-110.*)

FR. 50 B

334.151.4

336.020. - 336.030. - 336.301.
336.60

La Communauté européenne et ses régions.

(In : *Documentation européenne, Luxembourg, n° 4, décembre 1977, 19 p.*)

C.E. 5 D

LOEWENTHAL, P.

Grandes tendances des finances publiques belges.

(In : *Institut de Recherches Economiques - Service mensuel de Conjoncture, Louvain, février 1978, pp. 1-9.*)

BELG. 87

VANDENDRIESSCHE, S.

Evolutie van de Belgische centrale-overheidsuitgaven sinds 1919. Onderzoek naar de determinerende factoren. (Deel I - Afdeling II.)

(In : *Bulletin de Documentation - Ministère des Finances, Bruxelles, n° 2, février 1978, pp. 131-232.*)

BELG. 99

H. SIEBENS.

L'exonération temporaire de l'impôt des sociétés pour certains dividendes.

(In : *Revue générale de Fiscalité, Bruxelles, n° 1, janvier 1978, pp. 2-12.*)

BELG. 158 F-Bis

336.020.

336.223.

VAN PRAET, P.

De evolutie der uitgaven van de centrale overheid sinds 1950 volgens de functionele en de economische hergroeperingsoptiek.

(In : *Bulletin de Documentation - Ministère des Finances, Bruxelles, n° 1, janvier 1978, pp. 25-301.*)

BELG. 99

BERTHOUT, J.

Les modifications en matière de droits de succession et de droits d'enregistrement.

(In : *Revue générale de Fiscalité, Bruxelles, n° 1, janvier 1978, pp. 29-36.*)

BELG. 158 F-Bis

336.212.0

336.225.

Les nouvelles dispositions belges en matière d'impôts sur les revenus.

(In : *Revue belge des Sciences commerciales, Bruxelles, n° 1, 1978, pp. 12-20.*)

BELG. 140

VANDEN BERGHE, L.

Les modifications à la législation en matière de TVA.

(In : *Revue générale de Fiscalité, Bruxelles, n° 1, janvier 1978, pp. 13-28.*)

BELG. 158 F-Bis

336.212.0

338.041.

REYNAERT, Ch.

Les modifications à l'impôt des personnes physiques pour l'exercice d'imposition 1978.

(In : *Revue générale de Fiscalité, Bruxelles, n° 1, janvier 1978, pp. 37-40.*)

BELG. 158 F-Bis

L'entreprise, demain, en Europe.

(In : *L'Entreprise et l'Homme, Bruxelles, n° 10, 1977, pp. 409-454.*)

BELG. 39

338.041.

338.32 - 338.43 - 334.0
305.4

GOFFIN, P.

Les sociétés de financement de l'innovation (venture capital). Echec relatif et esquisses de solutions.

(In : *Revue de la Banque, Bruxelles, n° 1, 1978, pp. 49-60.*)

BELG. 134

The International Allocation of Economic Activity.
(Proceedings of a Nobel Symposium held at Stockholm, 8-11 June, 1976.)

London, Macmillan, 1977, XIV + 572 p.

338.046.2

338.40

L'action gouvernementale en faveur des P.M.E.

(In : *Bulletin de la Société Générale de Banque, Bruxelles, n° 173, janvier 1978, pp. 1-5.*)

BELG. 27 C

DE GRAUWE, P.

Standpunten over industrieel beleid.

(In : *Tijdschrift voor Economie en Management, Leuven, n° 4, december 1977, blz. 451-480.*)

BELG. 171

338.046.2

338.43

NOTENBOOM, H.

Rapport fait au nom de la commission économique et monétaire sur les problèmes des petites et moyennes entreprises dans la Communauté.

(In : *Parlement européen - Documents de séance, Luxembourg, n° 518, 8 février 1978, pp. 3-62.*)

C.E. 4

BARBASON, M.

La société provinciale d'industrialisation de Liège au service du développement économique.

(In : *Wallonie, Namur, n° 1, 1978, pp. 31-36.*)

BELG. 186

338.048. - 338.046.1 - 380.22

338.43 - 331.30

JACQUEMIN, A.P. and DE JONG, H.W.

European Industrial Organization.

London, Macmillan, 1977, X + 269 p.

BUREAU ECONOMIQUE DE LA PROVINCE DE NAMUR.

La conjoncture économique dans la province de Namur, début 1977.

Namur, BEPN, 1977, 130 p.

MATHOT, G.

La Wallonie : déclin ou renouveau ?

(In : *Etudes et Expansion*, Liège, n° 274, octobre-novembre-décembre 1977, pp. 743-749.)

BELG. 157

The OPEC Market to 1985.

Lexington (Mass.), Lexington Books, 1977, XXII+406 p.

338.43

338.751.1

NOE, L.

Rapport fait au nom de la commission de la Politique régionale, de l'aménagement du territoire et des transports sur la communication de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 183/77) concernant les orientations en matière de politique régionale communautaire.

(In : *Parlement européen — Documents de séance*, Luxembourg, n° 307, 10 octobre 1977, pp. 3-47.)

C.E. 4

Changements structurels dans la sidérurgie.

(In : *AGECO, Agence Industrielle et économique, La Haye*, n° spécial, 2 janvier 1978, pp. 1-8; n° 1027, 9 janvier 1978, pp. 1-5; n° 1028, 20 janvier 1978, pp. 3-7; n° 1029, 2 février 1978, pp. 3-5.)

NED. 1 A

338.43

338.751.1

PLASSCHAERT, S.

Aspects financiers de la régionalisation. Orientations d'un système rationnel pour le financement des régions en Belgique.

(In : *Crédit Communal de Belgique, Bruxelles*, n° 123, janvier 1978, pp. 1-18.)

BELG. 61 A

FERRY, J. et CHARLIER, J.

Sidérurgie : Perspectives européennes et liégeoises.

(In : *Etudes et Expansion*, Liège, n° 274, octobre-novembre-décembre 1977, pp. 671-690.)

BELG. 157

338.43

338.751.1

La Wallonie et l'Europe. Troisième Colloque sur la Politique Régionale organisé par le Centre d'Etudes Européennes.

(In : *Les Dossiers Wallons, Louvain-la-Neuve*, 1977, 238 p.)

BELG. 29 A

GILLON, R.

Pour une nouvelle politique sidérurgique.

(In : *Etudes et Expansion*, Liège, n° 274, octobre-novembre-décembre 1977, pp. 719-726.)

BELG. 157

338.751.1

339.232.

MATTHYS, P.

Staal tussen subsidiëring en rationalisatie. Cruciale vragen.

(In : *De Gids op Maatschappelijk Gebied, Brussel, n° 2, februari 1978, blz. 139-160.*)

BELG. 71

Les bénéfices des entreprises en 1976-1977.

(In : *Bulletin hebdomadaire - Kredietbank, Bruxelles, n° 2, 13 janvier 1978, pp. 9-11.*)

BELG. 33

338.756.

339.232.

La transformation du caoutchouc. Un secteur qui n'est pas dépourvu de ressort.

(In : *Bulletin hebdomadaire - Kredietbank, Bruxelles, n° 3, 20 janvier 1978, pp. 1-5.*)

BELG. 33

Rentabilité des entreprises et résistance financière.

(In : *Bulletin hebdomadaire - Kredietbank, Bruxelles, n° 1, 6 janvier 1978, pp. 1-6.*)

BELG. 33

339.112.12

339.312.4

D'HAENZE, M.

Le stock des logements et leurs commodités au 31 décembre 1976.

(In : *Bulletin de Statistique, Bruxelles, n° 1-2, janvier-février 1978, pp. 37-42.*)

BELG. 44

HOUARD, J.

Belgique : Impact du besoin de financement du secteur public sur l'activité économique.

(In : *Institut de Recherches Economiques - Service mensuel de Conjoncture, Louvain, janvier 1978, pp. 1-7.*)

BELG. 87

339.113.

339.312.4

HUGH-JONES, S.

Les investissements américains en Europe : qu'en est-il aujourd'hui du défi américain ?

(In : *Problèmes économiques, Paris, n° 1554, 4 janvier 1978, pp. 3-16.*)

FR. 51 A

Les marchés des pouvoirs publics dans la construction.

(In : *Bulletin hebdomadaire - Kredietbank, Bruxelles, n° 2, 13 janvier 1978, pp. 1-4.*)

BELG. 33

347.70 - 382.11 - 334.81
339.113. - 333.432.8 - 334.151.20
339.312.4

380.3

CARREAU, D. e.a.

Droit international économique.

Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1978, XVI+513 p.

MARTENS, B.

Effectiveness and Efficiency of Price Controls in Belgium.

(In : Tijdschrift voor Economie en Management, Leuven, n° 4, december 1977, blz. 405-418.)

BELG. 171

347.720.1

382.21 - 382.240.

LECLERCQ, J.

Les entreprises multinationales et la classe ouvrière.

(In : Socialisme, Bruxelles, n° 144, décembre 1977, pp. 449-458.)

BELG. 155 C

NACKAERTS, J.

La balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise (U.E.B.L.).

(In : Benelux, Bruxelles, n° 1, 1^{er} trimestre 1978, pp. 22-34.)

BELG. 18 A/I

348.50

382.22

TIBERGHEN, A.

Handboek voor fiscaal recht.

Brussel, C.E.D.-Samsom, 1977, 676 blz.

ROSE, K.

Der monetäre Ansatz in der Zahlungsbilanztheorie.

(In : Jahrbuch für Sozialwissenschaft, Göttingen, N. 3, 1977, S. 365-378.)

DEUTSCHL. 15 F

380.3

382.254. - 382.250.

EVARD, J.J. et VAN INNIS, Th.

Les pratiques du commerce (1971-1977). (I) (II)

(In : Journal des Tribunaux, Bruxelles, n° 5023, 14 janvier 1978, pp. 17-28; n° 5024, 21 janvier 1978, pp. 37-46.)

LARRE, R.

Le rôle des banques dans le financement des déficits des balances de paiements.

(In : Banque, Paris, n° 369, janvier 1978, pp. 41-45.)

FR. 6

MUDD, D.R.

International Reserves and the Role of Special Drawing Rights.

(In : *Federal Reserve Bank of St.-Louis - Review, St. Louis, No. 1, January 1978, pp. 9-14.*)

USA 31 F

Le financement du déficit de la balance commerciale des Etats-Unis.

(In : *Bulletin de la Société Générale de Banque, Bruxelles, n° 174, février 1978, pp. 1-6.*)

BELG. 27 C

382.30

382.51 - 382.240.

LINDER, S.B.

Challenges in International Trade Policy.

(In : *Studia diplomatica, Bruxelles, n° 6, décembre 1977, pp. 611-621.*)

BELG. 50

Recent Changes in Europe's Trade. The Economic Situation.

(In : *Economic Bulletin for Europe, Geneva, 1978, pp. 1-125.*)

ONU 3 B

382.51

383.0 - 338.43

DE BRUYNE, H.

Nieuwe tendensen in de buitenlandse handel.

(In : *Ondernemen, Brussel, n° 1, januari 1978, blz. 15-18.*)

BELG. 48

DELOURME, A.

Le tourisme en Wallonie : exposé introductif à la journée « Tourisme » du 14 octobre.

(In : *Wallonie, Namur, n° 1, 1978, pp. 3-10.*)

BELG. 186

382.51 - 338.43

654. - 343.45

Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions en 1974. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région.

(In : *Bulletin de Statistique, Bruxelles, n° 1-2, janvier-février 1978, pp. 3-36.*)

BELG. 44

BERLEUR, J. et POULLET, Y.

Informatique et vie privée. Essai d'une approche comparative. Perspectives de solution.

(In : *Journal des Tribunaux, Bruxelles, n° 5028, 18 février 1978, pp. 109-117.*)

GEHL, H.

Neue Rechnungslegungsvorschriften in Belgien.

(In : *Debelux - Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise Allemande, Bruxelles, n° 1-2, janvier-février 1978, pp. 5-11.*)

BELG. 62 D

BILDERBEEK, J.

Het voorspellen van falingen. Financiële kengetallen als thermometer voor de ondernemingsdoorlichting.

(In : *Economisch en Sociaal Tijdschrift, Antwerpen, n° 1, februari 1978, blz. 5-26.*)

BELG. 64 B

658.334. - 332.86

93

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES.

L'alternance travail-études; le congé-formation au niveau de l'entreprise.

Paris, O.C.D.E., 1978, 110 p.

Principaux faits économiques dans le domaine international.

(In : *Ministère des Affaires Economiques - Aperçu de l'évolution économique, Annexe au n° 2, Bruxelles, février 1978, pp. 1-75.*)

BELG. 98 C

Prix de l'abonnement annuel	{ Belgique et Luxembourg : FB 400,— (à majorer de 6 p.c. de T.V.A. pour les abonnés en Belgique). Autres pays : FB 500,—.
Prix du numéro séparé	{ Belgique et Luxembourg : FB 40,— (à majorer de 6 p.c. de T.V.A. pour la Belgique). Autres pays : FB 50,—.

Paiement par virement ou versement au compte 100-0123913-78 « V.A.P. - Fournitures à facturer - Bulletin de la Banque Nationale de Belgique », ouvert dans nos livres, en précisant si l'on désire recevoir l'édition française ou néerlandaise.
